

**Ensemble pour
l'humanité**



**XXX^e
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

GENÈVE 2007



**XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET
DU CROISSANT-ROUGE**

**Y COMPRIS LE COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2007**

Document préparé par le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève (Suisse) 23–30 novembre 2007
Centre international de conférences Genève (CICG)

TABLE DES MATIÈRES

RÉSOLUTIONS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2007	9
1.1.1	Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	9
1.1.2	Vers la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.....	10
1.1.3	Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.....	10
1.1.4	Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018).....	12
1.1.5	Migration internationale	39
1.1.6	Mise en œuvre de l'Accord de Séville.....	40
1.1.7	Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	41
1.1.8	Droit international humanitaire et armes à dispersion.....	42
1.1.9	Ordre du jour et programme de la XXX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	43
1.1.10	Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	43
1.2	RÉSOLUTIONS DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	45
1.2.1	Résolution 1 et Déclaration : Ensemble pour l'humanité	45
1.2.2	Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.....	49
1.2.3	Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – « Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés ».....	50
1.2.4	Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.....	55
1.2.5	Suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël	64
1.2.6	Lieu et date d'une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011	65

2

LISTE DES DÉLÉGUÉS

2.1 MEMBRES DE LA CONFÉRENCE	67
2.2 COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	119
2.3 OBSERVATEURS	121
2.3.1 Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission.....	121
2.3.2 Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs.....	121
2.4 INVITÉS	129
2.4.1 Orateurs invités	129
2.4.2 Croix-Rouge et Croissant-Rouge	130
2.4.3 Autres invités	130

3.1	CONVOCATION.....	131
3.2	ORDRE DU JOUR	133
3.3	PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	135
3.4	COMPTE RENDU ANALYTIQUE	137
3.4.1	SÉANCE D'OUVERTURE ET PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE.....	137
	Séance d'ouverture	
	– Discours de M. Al-Hadid, président de la Commission permanente	
	Point 1 – Élections, ordre du jour et questions de procédure	
	– Ouverture de la session par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	– Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués	
	– Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués	
	Point 2 – Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
	– Rapport du président de la Commission permanente	
	– Vers la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël	
	– Rapport verbal de M. Pär Stenbäck, moniteur indépendant	
	Point 3 – Nature spécifique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Vers une relation privilégiée/unique et des partenariats efficaces entre les États et les composantes du Mouvement	
	Point 4 – Rétablissement des liens familiaux	
3.4.2	REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT	154
3.4.3	DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	157
	Point 5 – Migration	
	Point 2 – Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (suite)	
	– Vers la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël	
	Point 6 – Mise en œuvre de l'Accord de Séville	
	Point 7 – Stratégie pour le Mouvement	
	7.1 Mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement	
	7.2 Étude sur les problèmes opérationnels et commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (Action 10)	
	7.3 Examen des statuts des Sociétés nationales (Action 3)	
	Point 8 – Armes et droit international humanitaire	
	Point 9 – Rapport sur le Fonds de l'impératrice Shôken	
	Point 10 – Tâches statutaires relatives à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
3.5	LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.....	175

4

XXX^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1	CONVOCATION	177
4.2	ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME	179
	– Programme des ateliers et autres événements organisés	184
4.3	REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE	187
4.3.1	Présidence de la Conférence.....	187
4.3.2	Présidence des organes subsidiaires	187
4.3.3	Bureau de la Conférence	187
4.4	CÉRÉMONIE D’OUVERTURE	189
4.4.1	Spectacle inaugural	189
4.4.2	Allocution de bienvenue de M. Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente	189
4.4.3	Allocution de Mme Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse.....	192
4.4.4	Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement par des volontaires de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse	195
4.5	PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE	197
4.5.1	Ouverture de la première séance plénière par M. Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente	197
4.5.2	Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et d’autres responsables de la Conférence	197
4.5.3	Ordre du jour et programme de la Conférence, et procédure d’adoption des résolutions	198
4.5.4	Discours liminaire de M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge.....	200
4.5.5	Discours liminaire de M. Juan Manuel Suarez del Toro, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	204
4.5.6	Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires.....	208
4.6	DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	227
4.6.1	Programme de la Conférence (suite) : ateliers, manifestations parallèles, engagements, procédure d’élection des membres de la Commission permanente	227
4.6.2	Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires (suite).....	228
	– Résumé des présentations du panel	
	– Débat général sur les partenariats en réponse aux conséquences sur le plan humanitaire de la dégradation de l’environnement, de la migration internationale, de la violence en milieu urbain et des maladies émergentes et réémergentes	

4.7 COMMISSIONS	323
4.7.1 Commission A : Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire	323
4.7.2 Commission B : La réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés	323
4.7.3 Commission C : Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes.....	324
4.8 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	325
4.8.1 Élection des membres de la Commission permanente	325
4.8.2 Suivi des conférences précédentes	328
– XXIX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël	
– XXVIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire et des engagements	
4.8.3 Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires (suite)	342
– Rapport sur le débat général	
4.8.4 Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.....	344
– Rapport sur les travaux de la Commission A	
4.8.5 La réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés.....	349
– Rapport sur les travaux de la Commission B	
4.8.6 Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes	351
– Rapport sur les travaux de la Commission C	
4.8.7 Élection des membres de la Commission permanente (suite) : proclamation des résultats	353
4.9 QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	355
4.9.1 Panorama des ateliers	355
4.9.2 Vue d'ensemble des engagements.....	358
4.9.3 Rapport du Comité de rédaction	359
4.9.4 Adoption des résolutions de la Conférence.....	362
4.9.5 Clôture de la Conférence	363
4.10 LISTE DES ENGAGEMENTS	365
4.11 LISTE DES DOCUMENTS DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE	369

5

**XV^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

..... 371



RÉSOLUTIONS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.1 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2007

1.1.1 RÉSOLUTION 1 : TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX- ROUGE ET DU CROISSANT- ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant pris acte du rapport présenté par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) sur ses activités depuis novembre 2005,

félicitant la Commission permanente de veiller constamment à solliciter les avis, la coopération active et la participation des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) pour déterminer et analyser les questions importantes pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement),

accueillant avec satisfaction, en particulier, les avis demandés aux Sociétés nationales, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) lors de consultations effectuées dans le cadre des préparatifs de la session du Conseil des Délégués et de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) qui se tiennent en 2007,

prenant acte avec satisfaction également des travaux effectués dans le but de clarifier les procédures et

principes régissant l'élection de la Commission permanente en vue de parvenir à une représentation géographique plus équitable,

rappelant la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2005 demandant à la Commission permanente de réexaminer le mode de financement de ses travaux en vue de présenter ses recommandations au Conseil des Délégués en 2007,

1. *demande* à la Commission permanente de continuer à promouvoir activement la coopération et l'harmonie au sein du Mouvement et entre ses composantes en consultant ces dernières, en les associant à la préparation des questions importantes pour l'ensemble du Mouvement et en participant aux débats des tribunes existantes du Mouvement lorsqu'elle le juge utile et nécessaire à ces fins;
2. *encourage* la Commission permanente à continuer, conformément à l'article 18 des Statuts du Mouvement et à la pratique établie, d'associer à ses travaux des personnalités des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, et de créer des groupes de travail *ad hoc* ou des mécanismes de consultation selon ses besoins;
3. *invite* la Commission permanente à maintenir un groupe de travail consultatif composé de représentants de toutes les composantes du Mouvement, qui sera chargé de lui proposer une planification temporelle opportune pour le Conseil des Délégués de 2009 et s'emploiera activement à la promotion et au suivi des résolutions adoptées

par le présent Conseil et la XXX^e Conférence internationale;

4. *adopte* le principe révisé qui sera appliqué pour financer les travaux de la Commission permanente et les implications des paragraphes 1 à 3, principe qui sera fondé sur un plan d'action et un budget biennaux dont la responsabilité financière conjointe incombera, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires.

1.1.2 RÉSOLUTION 2 : VERS LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ET DE L'ACCORD SUR DES ARRANGEMENTS OPÉRATIONNELS SIGNÉS PAR LE CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN ET LE MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL

Le Conseil des Délégués,

tenant compte du rapport que lui a présenté M. Pär Stenbäck, le moniteur indépendant nommé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), avec l'accord du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien, pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, signés le 28 novembre 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël,

prenant note avec une profonde préoccupation des informations que lui a communiquées le moniteur sur les souffrances de la population dans les territoires palestiniens occupés,

notant également que le rapport indique clairement que beaucoup reste à faire pour que le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels soient mis en œuvre,

1. *appelle* les autorités concernées à faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord, comme indiqué dans le rapport du moniteur indépendant, car cela contribuera à alléger les souffrances de la population des territoires palestiniens occupés;

2. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de continuer à soutenir et à renforcer le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord ainsi que la coopération entre les deux Sociétés nationales, envisagée dans ledit Protocole;

3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire le nécessaire pour présenter un rapport sur les progrès accomplis vers la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord au Conseil des Délégués et, à travers lui, à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale);

4. *appelle* les Sociétés nationales concernées à poursuivre leur dialogue avec les autorités sur l'obligation qu'elles ont de respecter les principes et les règles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que le droit international humanitaire;

5. *prie* le président du Conseil des Délégués de porter cette résolution à l'attention de la XXX^e Conférence internationale.

1.1.3 RÉSOLUTION 3 : LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ACTION ET DES PARTENARIATS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX- ROUGE ET DU CROISSANT- ROUGE ET LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

Le Conseil des Délégués,

rappelant le Principe fondamental d'indépendance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ainsi que les articles 3 et 4, paragraphe 3, des Statuts du Mouvement, qui disposent que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) sont reconnues par tous les gouvernements en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire,

rappelant les articles 24, 26 et 27 de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, du 12 août 1949, les articles 24 et 25 de la Convention

de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, du 12 août 1949, ainsi que l'article 63 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949,

rappelant la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2005,

réaffirmant l'obligation qui incombe à toutes les composantes du Mouvement d'agir en tout temps conformément aux Principes fondamentaux, aux Statuts du Mouvement et aux règles régissant l'usage des emblèmes et de tenir pleinement compte des politiques pertinentes du Mouvement,

1. *reconnaît* que les pouvoirs publics et les Sociétés nationales en leur qualité d'auxiliaires constituent un partenariat spécifique, entraînant des responsabilités et des avantages réciproques, fondé sur le droit international et le droit interne, dans lequel les pouvoirs publics du pays et la Société nationale conviennent des domaines dans lesquels la Société nationale complète les services humanitaires publics ou s'y substitue; la Société nationale doit en tout temps être capable de fournir ses services humanitaires conformément aux Principes fondamentaux, en particulier ceux de neutralité et d'indépendance, et à ses autres obligations découlant des Statuts du Mouvement, comme les États l'ont accepté lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
2. *souligne* que les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire
 - a) ont le devoir d'étudier sérieusement toute demande de leurs pouvoirs publics de mener des activités dans le cadre convenu;
 - b) ont le devoir de refuser une demande des pouvoirs publics relative aux activités susmentionnées si elle est en conflit avec les Principes fondamentaux ou les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou sa mission;
3. *souligne* la nécessité pour les pouvoirs publics de respecter les décisions susmentionnées des Sociétés nationales;
4. *demande* aux Sociétés nationales d'établir avec leurs pouvoirs publics respectifs une relation équilibrée, avec des responsabilités réciproques et bien définies dans le domaine humanitaire, et d'entretenir et de développer par la suite un dialogue permanent à tous les niveaux dans le cadre convenu pour l'action humanitaire;
5. *reconnaît* que lorsqu'ils sont fournis aux services médicaux des forces armées de l'État conformément à l'article 26 de la I^{re} Convention de Genève de 1949, le personnel et les biens des Sociétés nationales sont soumis aux lois et règlements militaires, mais *souligne* que les Sociétés nationales doivent respecter les Principes fondamentaux, notamment celui de neutralité, préserver en tout temps leur autonomie et veiller à se distinguer clairement des instances militaires et autres organes gouvernementaux;
6. *demande* aux Sociétés nationales de renforcer leurs capacités afin de pouvoir promouvoir, dans leur dialogue avec leur gouvernement, le rôle d'auxiliaire qu'elles jouent sur le plan national et *encourage* la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à soutenir les Sociétés nationales à cet effet;
7. *salue* le concept d'une boîte à outils sur les partenariats de qualité, à l'usage des Sociétés nationales lors de la conclusion d'accords de partenariat, notamment les outils relatifs au rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, et *invite* la Fédération internationale et le CICR à les développer et à les mettre à la disposition des Sociétés nationales;
8. *accueille favorablement* l'initiative relative au « Code de bon partenariat » et encourage toutes les composantes du Mouvement à affiner encore ce Code, à élaborer des outils pour le mettre en œuvre, à prendre part à des consultations à composition non limitée qui mettent à profit l'expérience de diverses initiatives de partenariat et à formuler des recommandations ou à présenter une résolution, selon ce qui convient, au Conseil des Délégués en 2009;
9. *demande* à la Fédération internationale et au CICR d'aider en outre les membres à s'assurer que leurs législations internes respectives prévoient un cadre juridique adéquat pour que la Société nationale puisse jouer efficacement le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement.

1.1.4 RÉSOLUTION 4 : STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE RELATIVE AU RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX (ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE) (2008-2018)

Le Conseil des Délégués,

rappelant avec une vive inquiétude les souffrances endurées par les personnes qui ont perdu le contact avec leurs proches ou sont sans nouvelles d'eux, par suite d'un conflit armé ou d'autres situations de violence, de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou d'autres situations nécessitant une action humanitaire,

étant conscient du fait que la famille est le socle sur lequel toute personne doit pouvoir surmonter les conséquences de ces événements tragiques, et *réaffirmant* la responsabilité qui incombe à chaque composante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de contribuer au rétablissement et au maintien des liens entre les membres de familles dispersées dans de telles circonstances,

rappelant le rôle que joue l'Agence centrale de recherches (ACR) du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en qualité de coordonnateur et de conseiller technique auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et des gouvernements, ainsi que la responsabilité spécifique des Sociétés nationales dans le rétablissement des liens familiaux, et *rappelant* aussi l'importance pour le Mouvement de pouvoir s'appuyer sur un solide réseau international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour intervenir efficacement en matière de rétablissement des liens familiaux (RLF), conformément à la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant et réaffirmant le rôle directeur du CICR en matière de RLF au sein du Mouvement,

notant la nécessité de renforcer la capacité du Réseau des liens familiaux à porter assistance aux personnes qui sont sans nouvelles de leurs proches,

rappelant en outre l'Agenda pour l'action humanitaire adopté dans la résolution 1 de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge, notamment son Objectif général 1 sur le respect et la restauration de la dignité des personnes portées disparues et de leurs familles, et son Objectif général 3 sur la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des catastrophes,

se félicitant des efforts et de l'engagement du CICR dans l'élaboration de la *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018)* (Stratégie RLF) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire,

notant avec satisfaction le processus de consultation au sein du Mouvement, qui a abouti à la mise au point réussie de la Stratégie RLF, en particulier le rôle joué par le groupe consultatif composé des représentants de 19 Sociétés nationales, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du CICR, et par les quatre conférences régionales sur le RLF auxquelles ont participé les responsables des Sociétés nationales en 2006,

1. *réaffirme* l'engagement du Mouvement en matière de RLF et renforce sa détermination à rester le chef de file dans ce domaine;
2. *adopte* la *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018)*;
3. *se félicite* de la volonté dont ont fait preuve jusqu'à ce jour toutes les composantes du Mouvement de contribuer à la mise en œuvre de la *Stratégie RLF*;
4. *demande* à toutes les Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale :
 - a) de faire connaître et faire comprendre cette Stratégie à tous les niveaux de leur institution,
 - b) de réaliser les actions décrites dans cette Stratégie dans le cadre de leurs stratégies et plans organisationnels aux échelons national, régional et international,
 - c) d'attribuer les ressources nécessaires pour les réaliser;
5. *recommande* que le CICR et la Fédération internationale continuent de développer davantage

- leur coopération pour soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales pour mettre en œuvre la Stratégie, en tenant compte des défis que les Sociétés nationales ont indiqués et mis en évidence lors du processus de consultation ;
6. *encourage* les partenariats entre Sociétés nationales, afin qu'elles se soutiennent mutuellement pour renforcer leurs capacités en matière de RLF ;
 7. *demande* au CICR d'attirer l'attention de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la *Stratégie RLF*, dans le but notamment d'encourager les États membres à mieux comprendre et à soutenir les activités de RLF menées par le Mouvement ;
 8. *salue* l'initiative du CICR d'établir et de présider un groupe de mise en œuvre composé de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre, ainsi que d'élaborer les critères de sa réussite et les indicateurs permettant de la mesurer ;
 9. *demande en outre* à toutes les composantes du Mouvement de mener à bien les auto-évaluations requises sur la mise en œuvre de la Stratégie et d'en informer le CICR à des fins de suivi et d'établissement de rapports ;
 10. *invite* le CICR à faire rapport aux Conseils des Délégués de 2011 et 2015 sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie.

Annexe à la résolution 4

Document préparé par l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, en consultation avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Genève, août 2007. La version originale de ce document est le texte anglais.

Sommaire

1. Vision d'avenir et introduction	14
2. Stratégie de rétablissement des liens familiaux	15
2.1 Rétablissement des liens familiaux : rôle des composantes du Mouvement ...	15
2.2 L'état actuel du Réseau des liens familiaux	18
2.3 L'environnement externe	20
2.4 Les objectifs stratégiques	22
Tableau synoptique	23
3. Plan de mise en œuvre pour le Mouvement	24
Objectif stratégique 1 : Améliorer les capacités et les prestations en matière de rétablissement des liens familiaux	24
Objectif stratégique 2 : Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement	29
Objectif stratégique 3 : Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux	33
4. Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie	35
5. Ressources pour la mise en œuvre	36
Glossaire	36

1. VISION D'AVENIR ET INTRODUCTION

Chaque fois que des personnes sont séparées ou sans nouvelles de leurs proches du fait d'un conflit armé, d'autres situations de violence, d'une catastrophe naturelle ou d'autres situations de crise humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient de façon efficace et efficiente en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux.

Dans divers contextes – conflits armés, autres situations de violence, catastrophes naturelles et d'origine humaine, migrations internationales et d'autres circonstances tragiques –, d'innombrables personnes tentent d'obtenir des nouvelles des membres de leur famille. Le respect de l'unité familiale est au cœur du respect de la dignité humaine. Le bien-être d'une personne dépend en grande partie de sa capacité à maintenir des liens avec ses proches ou du moins à être informée de leur sort. Les diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) s'efforcent depuis des décennies de rétablir les liens familiaux. Ce service unique, avec le soutien moral qu'il apporte, est au cœur de l'action humanitaire du Mouvement. De fait, chaque année, les bénéficiaires de ces activités se comptent par centaines de milliers.

Le terme «rétablissement des liens familiaux» (RLF) est le terme générique utilisé pour désigner diverses activités visant à prévenir les séparations et les disparitions, à rétablir et maintenir des liens entre les membres d'une famille et à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues. Ces activités sont souvent liées au soutien psychologique, juridique et matériel fourni aux familles et aux personnes touchées, aux programmes de réinstallation ou de réinsertion, et aux services de protection sociale. D'autres activités comprennent la gestion des dépouilles humaines et l'identification médico-légale.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est fermement résolu à venir en aide aux personnes sans nouvelles de leurs proches. Souhaitant réaffirmer et honorer les engagements pris lors de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les disparus et leurs familles (2003), ainsi que dans le cadre de l'Agenda pour l'action humanitaire de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2003), le CICR a lancé une initiative mondiale visant à développer les capacités du Mouvement en matière de rétablissement des liens familiaux. La *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au RLF* est le fruit de cette initiative. Elle constitue aussi la réaffirmation de la volonté du CICR d'aider les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à assumer leurs obligations en matière de RLF, telles que les définissent les Statuts du Mouvement et les résolutions adoptées lors des Conseils des Délégués et des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférences internationales).

Aujourd'hui, le Réseau des liens familiaux (formé par l'Agence centrale de recherches (ACR), les agences de recherches des délégations du CICR et les services de recherches des Sociétés nationales) doit relever des défis de taille. Le manque de compréhension des activités de rétablissement des liens familiaux dans le Réseau, ainsi qu'un engagement et un sens des responsabilités insuffisants, des ressources limitées, des situations humanitaires toujours plus graves et complexes et le nombre croissant d'autres acteurs intervenant dans ce domaine d'activité traditionnel du Mouvement, signifient que des efforts importants doivent être déployés si les composantes du Mouvement veulent rester des acteurs importants.

Le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ont tous une responsabilité à l'égard de la création, du renforcement et du maintien du Réseau des liens familiaux. L'efficacité de ce réseau international unique dépend de la capacité de ses composantes à renforcer leurs capacités, à intensifier leur coopération et à établir des priorités d'action. Pour gérer ces questions, le Mouvement doit adopter une approche plus internationale du renforcement des capacités au sein du Mouvement en

- intensifiant la participation des Sociétés nationales;
- renforçant l'efficacité des opérations du CICR et son approche de partenariat avec les Sociétés nationales dans le cadre des opérations;
- augmentant la coopération entre le CICR et la Fédération internationale afin de soutenir tant le développement des Sociétés nationales que leur intervention en matière de RLF.

La *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au RLF* s'appuie sur les Statuts du Mouvement et les résolutions des Conférences internationales et des Conseils des Délégués,

et trouve son fondement dans l'« Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (Accord de Séville, Conseil des Délégués, novembre 1997) et ses Mesures supplémentaires (Conseil des Délégués, Séoul, novembre 2005). La Stratégie n'est pas une « création *ex nihilo* ». Elle s'appuie en effet sur les forces et les connaissances des services de recherches des Sociétés nationales ainsi que sur l'expérience et les compétences du CICR, et s'efforce de définir une approche stratégique cohérente devant permettre de renforcer notre action aux niveaux local et international.

Tout processus de changement, pour avoir un impact, exige du temps et nécessite des ressources. La *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au RLF* reconnaît l'importance de la tâche à accomplir ; elle est donc le signe que le Mouvement entend s'engager à long terme dans ce domaine.

2. STRATÉGIE DE RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

2.1 Rétablissement des liens familiaux : rôle des composantes du Mouvement

Les activités de RLF des composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en général, et du CICR et des Sociétés nationales en particulier, trouvent leur fondement dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, les Statuts du Mouvement, et les résolutions des Conférences internationales et des Conseils des Délégués. Elles s'appuient en outre sur les résolutions des réunions statutaires de la Fédération internationale, ainsi que sur les documents de politique générale du CICR, de chaque Société nationale et de la Fédération internationale.

Selon le droit international, toute personne a le droit de connaître le sort des membres de sa famille qui ont disparu, ainsi que de correspondre et de communiquer avec ses proches dont elle a été séparée. Néanmoins, les autorités de l'État (y compris les forces armées de sécurité) peuvent ne pas avoir la capacité et/ou la volonté de faire en sorte que ces droits soient respectés, alors que cette responsabilité leur incombe au premier chef.

La principale force du Mouvement est qu'il peut offrir un réseau mondial de RLF et, simultanément, un réseau communautaire dans chaque pays, qui peut appliquer les mêmes principes et les mêmes méthodes de travail. Ainsi le Mouvement peut obtenir de meilleurs résultats que tout autre organisme humanitaire au monde.

Les composantes compétentes du Mouvement s'acquittent de leurs rôles respectifs en matière de RLF chaque fois – et aussi longtemps – qu'il le faut. Le but est de répondre aux besoins des personnes dont les proches sont sans nouvelles ou séparés par suite de situations spécifiques, telles que :

- les conflits armés ou autres situations de violence ;
- les catastrophes naturelles ou d'origine humaine ;
- les mouvements de population, notamment les migrations internationales ;
- les autres situations ayant un impact sur le plan humanitaire, où les capacités et les mandats spécifiques des composantes du Mouvement, ainsi que les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, représentent une valeur ajoutée.

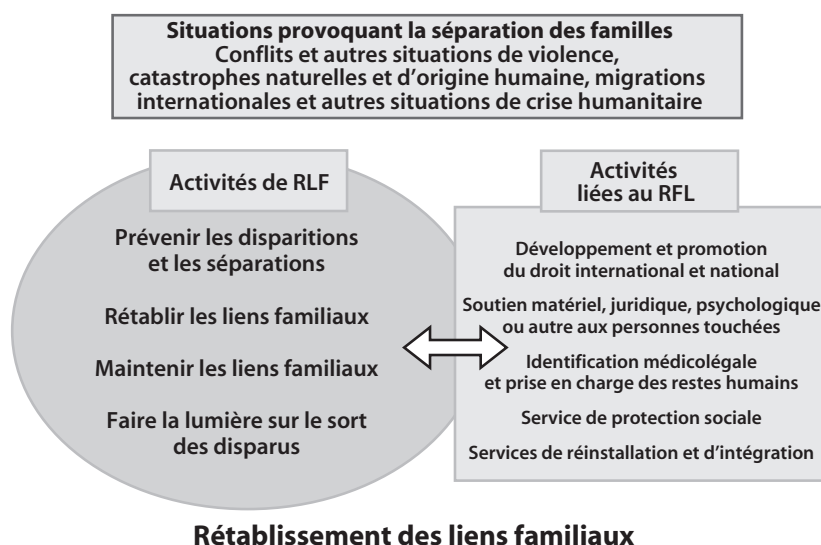
Les activités de RLF peuvent revêtir différents aspects, en fonction de la situation et du contexte :

- l'organisation des échanges de nouvelles familiales ;
- les recherches de personnes ;
- l'enregistrement et le suivi des personnes (enfants ou adultes) afin de prévenir leur disparition et de pouvoir informer leur famille ;
- le regroupement familial et le rapatriement ;
- la collecte, la gestion et la transmission d'informations relatives aux personnes décédées (localisation, récupération et identification) ;
- la transmission de documents officiels, tels que des certificats de naissance, des papiers d'identité ou divers autres certificats émis par les autorités ;
- la production d'attestations de détention individuelle et de documents attestant d'autres situations qui ont mené à l'enregistrement individuel ;
- l'émission de documents de voyage du CICR ;
- le suivi de l'intégration des personnes qui ont retrouvé des membres de leur famille ;
- la promotion et le soutien de l'établissement de mécanismes permettant de faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

Pour mener ces activités, il est nécessaire d'entretenir des relations suivies avec les autorités et d'entreprendre des démarches régulières auprès d'elles au sujet du droit des personnes à faire part et à être informées du lieu où se trouvent leurs proches, ou de leur sort.

Ces activités se recoupent souvent avec d'autres, dont :

- le développement et la promotion du droit international, et le soutien à son application, notamment la réforme des lois existantes le cas échéant ;
- la gestion des restes humains et l'identification médico-légale ;
- le soutien matériel, juridique et psychologique aux familles des personnes disparues ;
- des services de réinstallation ou des programmes de réintégration pour les groupes vulnérables lorsque le regroupement familial a échoué ou n'est pas envisageable, comme dans le cas des enfants des rues ;
- la réintégration, qui peut être nécessaire malgré un regroupement familial réussi (par exemple dans le cas d'enfants auparavant associés aux forces combattantes) ;
- les services de protection sociale.



De telles activités exigent une approche transversale et impliquent presque toujours la nécessité de collaborer avec des intervenants extérieurs au Mouvement, notamment le secteur privé.

Pour la sécurité des individus, il est crucial de veiller à la protection des données personnelles et à la gestion confidentielle de toute autre information sensible. Cela vaut notamment lors de l'utilisation de réseaux publics d'information, de la transmission de données par des moyens électroniques, de la conduite de recherches actives sur le terrain, ou en cas de recours à d'autres organisations ou individus.

Il est par ailleurs indispensable d'assurer la sécurité des travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le terrain.

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires soulignent, une fois encore, l'importance cruciale de la coordination des efforts déployés par les composantes du Mouvement pour optimiser l'assistance fournie aux victimes. Ces textes confirment en outre la notion organisationnelle de « rôle directeur » fondée sur les compétences spécifiques conférées à chaque composante du Mouvement par les Conventions de Genève, les Statuts du Mouvement et/ou les résolutions de la Conférence internationale. La notion de rôle directeur suppose l'existence d'autres partenaires ayant des droits et des responsabilités dans ce domaine.

Le rôle du CICR

En tant qu'institution neutre et indépendante, le CICR a pour rôle d'apporter protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux ou non internationaux et d'autres situations de violence. L'article 5.3 des Statuts du Mouvement étend ce rôle à d'autres types de situations et constitue le fondement permanent qui permet au CICR de prendre toute initiative humanitaire compatible avec son rôle d'institution et d'intermédiaire spécifiquement neutre et indépendant.

Le CICR a la tâche importante de rappeler aux autorités les obligations qui leur sont attribuées en vertu du droit international humanitaire et d'autres branches du droit applicables au rétablissement des liens familiaux, et d'intervenir directement sur le terrain au moment et pour le temps nécessaires et possibles. À cet égard,

le CICR adopte une approche globale des activités de rétablissement des liens familiaux et vise à prévenir les séparations, à rétablir et maintenir les liens familiaux, à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et à fournir un soutien aux familles. Les enfants non accompagnés séparés de leurs familles sont un sujet de préoccupation particulier pour le CICR, vu leur vulnérabilité, tout comme d'autres personnes touchées, notamment les femmes seules à la tête d'un ménage.

Le rôle du CICR dans le domaine du RLF, notamment son rôle directeur au sein du Mouvement, est défini plus précisément dans les instruments suivants :

- les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
- les Statuts du Mouvement, en particulier l'article 5, paragraphe 2, alinéa e), aux termes duquel le CICR a notamment pour rôle « d'assurer le fonctionnement de l'Agence centrale de recherches (ACR) prévue par les Conventions de Genève » ;
- les résolutions des organes statutaires du Mouvement. En particulier les résolutions respectives des XXV^e et XXVI^e Conférences internationales (Genève, 1986 et 1995), qui attirent l'attention des États sur « le rôle de coordonnateur et de conseiller technique de l'ACR du CICR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements » ;
- les résolutions du Conseil des Délégués, et l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires.

En plus de ses responsabilités en matière d'opérations, le CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, est chargé de coordonner, conseiller et renforcer les capacités en matière de RLF de ses partenaires au sein du Mouvement, que ce soit en situation de conflit ou dans d'autres situations de violence, lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de migration internationale ou de toute autre situation de crise humanitaire nécessitant une intervention du Mouvement.

L'ACR assure la cohérence au sein du Réseau et fournit aux Sociétés nationales une méthodologie et des lignes directrices¹.

En vertu de son rôle de coordonnateur, l'ACR décide des mesures à prendre dans les situations de conflit armé ou autres situations de violence, tandis que dans les autres situations exigeant une action au niveau international, elle coordonne les activités des services de recherches des Sociétés nationales, de manière à garantir la réponse commune la plus efficace possible aux besoins en RLF.

En tant que conseiller technique, l'ACR définit les pratiques de travail que les services de recherches doivent adopter dans toutes les situations. Des séminaires de formation et des réunions régionales sont organisés pour faciliter l'échange d'expériences et rassembler des connaissances communes.

Le rôle des Sociétés nationales

Les fonctions des Sociétés nationales sont définies à l'article 3 des Statuts du Mouvement. Elles « accomplissent leurs tâches humanitaires conformément à leurs propres statuts et leur législation nationale » et servent d'auxiliaires de leurs pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Leur rôle est en particulier d'aider les victimes des conflits armés, comme prévu dans les Conventions de Genève, et les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence nécessitant leur assistance (articles 3.1 et 3.2). Elles contribuent autant que possible au développement des autres Sociétés nationales (article 3.3). L'Accord de Séville souligne qu'une Société nationale est responsable de son propre développement.

Comme mentionné dans la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, les Sociétés nationales ont à jouer un rôle important en tant que membres du Réseau international, dans les recherches et le regroupement familial. Elles doivent poursuivre leur action aussi longtemps que le besoin persiste, parfois bien au-delà de la fin d'un conflit ou bien après une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou une situation d'urgence.

Les Sociétés nationales sont en outre appelées à intervenir conformément aux résolutions des conférences régionales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux documents de politique générale établis au sein de la Fédération internationale. Ces textes couvrent les situations de migration et de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

Le Mouvement ayant la responsabilité de préserver ou rétablir l'unité familiale, les Sociétés nationales doivent intégrer leurs activités de RLF dans un plan d'action global. Il leur incombe également d'attirer

¹ Comme la publication *Rétablissement des liens familiaux : guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* (CICR, 2001) et les *recommandations et conclusions de la Conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur les personnes disparues et leurs familles* (2003).

l'attention du public, des organismes humanitaires et des gouvernements sur leur action et sur l'importance de leurs activités de RLF.

Chaque Société nationale est individuellement responsable de mettre en place ou de consolider un réseau national efficace pour mener à bien des activités de RLF. En fonction des circonstances, les Sociétés nationales sont appelées à collaborer avec l'ACR, avec les délégations du CICR concernées et/ou avec les services de recherches d'autres Sociétés nationales. Elles décideront de l'action à entreprendre lors de catastrophes nationales, et peuvent faire appel au CICR lorsqu'elles n'ont pas les capacités suffisantes pour répondre aux besoins en RLF.

Le rôle du Secrétariat de la Fédération internationale

Le Secrétariat de la Fédération internationale, dont les fonctions sont définies à l'article 6 des Statuts du Mouvement et dans l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, a un rôle directeur en matière de développement des Sociétés nationales et de coordination du soutien institutionnel apporté au développement de ces dernières.

Les Statuts du Mouvement ne mentionnent pas spécifiquement le rôle joué par la Fédération internationale en matière de RLF. Néanmoins, le Secrétariat de la Fédération s'assure, en coordination avec le CICR, que les activités de RLF sont bien incluses dans les plans de développement des Sociétés nationales; il veille également à ce que les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe soulignent le rôle et l'importance des activités de recherches.

Quand une catastrophe naturelle ou d'origine humaine survient, le Secrétariat veille à ce que les évaluations de la situation tiennent compte des besoins en RLF, ainsi que de la capacité d'intervention, dans ce domaine, des Sociétés nationales des pays touchés. Le Secrétariat est par ailleurs chargé d'assurer la liaison avec le CICR, en particulier avec l'ACR (pour permettre à l'institution de remplir correctement son rôle directeur), de même que de veiller à la coopération dans le cadre du déploiement sur le terrain de délégués chargés des recherches.

2.2 L'état actuel du Réseau des liens familiaux

Pour pouvoir déterminer comment le Mouvement parviendra à concrétiser sa vision d'avenir dans le domaine du RLF, il est nécessaire de connaître les capacités actuelles des services de recherches des Sociétés nationales, de l'ACR et des délégations du CICR; les problèmes clés doivent également être recensés.

Les capacités des Sociétés nationales

En 2005, un processus de cartographie mondiale a été lancé afin d'évaluer les capacités des services de recherches des Sociétés nationales. En une année, 154 Sociétés nationales (souvent en consultation avec les délégations du CICR) ont rempli l'instrument d'évaluation en matière de RLF.

L'évaluation des capacités portait sur cinq domaines essentiels :

- l'appropriation des programmes;
- la planification et l'organisation des programmes;
- les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser et gérer les activités de RLF;
- le réseau de relations;
- les outils et autres ressources nécessaires pour agir avec professionnalisme et efficacité.

Dans l'ensemble, l'évaluation indique un manque d'engagement pour les activités de RLF dans les Sociétés nationales. Même si certaines Sociétés nationales reconnaissent que les activités de RLF font partie de leurs responsabilités, généralement le RLF n'est pas considéré comme une activité prioritaire qui devrait être placée au cœur de l'intervention humanitaire du Mouvement. Alors que certaines Sociétés nationales sont bien à même de mener des activités de RLF, il apparaît que le niveau de capacité est inégal, parfois même insuffisant, à l'intérieur du Réseau. Très peu de Sociétés nationales ont évalué les besoins en RLF; or, de telles évaluations sont importantes pour pouvoir identifier les individus et les populations ayant besoin d'assistance, ainsi que pour permettre la planification des programmes, l'attribution des ressources et la prestation de services.

Quelques Sociétés nationales ont une bonne compréhension du RLF et possèdent les compétences nécessaires pour conduire et gérer des activités dans ce domaine, mais la majorité des Sociétés nationales pourraient améliorer leurs prestations. Les outils et les ressources affectés aux programmes doivent encore être développés pour que les Sociétés nationales puissent fournir des services professionnels et efficaces.

Sans les connaissances, les compétences et les ressources matérielles requises pour mener à bien les activités de RLF, il est impossible de répondre aux besoins. Il est essentiel d'établir et de maintenir des relations

avec les autres composantes du Mouvement, ainsi qu'avec les organismes humanitaires, les autorités nationales, et les individus et les populations touchés : une Société nationale ne peut, sans cela, engager un dialogue stratégique, mettre en place des services ciblés et diffuser des informations. Pourtant, dans leur majorité, les Sociétés nationales n'ont que peu ou pas de relations de ce type, et peu, ou pas, de contacts réguliers avec les autres composantes du Mouvement au sujet des activités de RLF, que ce soit au niveau de la stratégie ou de la prestation de services.

Globalement, les services de recherches des Sociétés nationales disposent d'une capacité insuffisante pour définir et couvrir les besoins en RLF. Le Mouvement devra relever des défis majeurs s'il entend créer un réseau international vraiment fonctionnel, permettant de venir en aide aux personnes sans nouvelles de leur famille. Il existe néanmoins des atouts au sein des Sociétés nationales, dans tous les domaines couverts par l'évaluation des capacités. Le Réseau doit capitaliser sur ces forces, en utilisant mieux les informations, les compétences, les outils et les ressources pour augmenter la capacité de chaque Société nationale, et renforcer ainsi le Réseau dans son ensemble.

La capacité du CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique en matière de RLF

En 2006, le CICR/ACR a commencé une évaluation de sa capacité à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique auprès des Sociétés nationales dans le domaine du RLF. Cette évaluation a été réalisée par le biais d'entretiens avec le personnel au siège, de questionnaires soumis au terrain et de visites impliquant d'autres acteurs humanitaires, des autorités nationales et certaines Sociétés nationales.

L'évaluation a porté sur plusieurs domaines essentiels :

- le rôle de coordonnateur et de conseiller technique ;
- la gestion et le développement des ressources humaines ;
- les méthodes et les outils de RLF.

L'évaluation a mis en évidence l'importance de la proximité du CICR avec les individus et les populations, grâce à sa présence extensive et permanente sur le terrain, et à la force qu'il en tire. Sa solide expérience dans le domaine du RLF et sa capacité à mobiliser des ressources financières sont deux atouts reconnus qui pourraient être mieux exploités. Quoi qu'il en soit, le CICR pourrait en faire plus pour intégrer le RLF dans la planification d'urgence. Le déploiement systématique de spécialistes du RLF dans les situations émergentes ou dans la phase initiale des nouvelles opérations contribuerait tant aux évaluations qu'à la planification.

La définition et le positionnement des activités de RLF au sein même du CICR jouent un rôle important pour la communication, la promotion et le lobbying, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Il apparaît nécessaire de définir clairement ce que recouvre le rôle de coordonnateur et de conseiller technique, et le RLF lui-même. Cette terminologie n'est pas toujours comprise de la même manière au sein du CICR, ce qui a un impact sur la compréhension de ces concepts par les Sociétés nationales et d'autres intervenants extérieurs au Mouvement. Une terminologie claire devrait être utilisée de façon cohérente dans toute documentation ou communication relative au RLF.

Une des forces de l'ACR est sa compétence en matière de protection et de gestion des données personnelles, et sa tradition de confidentialité. Ces atouts ne doivent pas être sous-estimés.

D'un autre côté, le CICR/ACR pourrait renforcer son rôle relatif à la garantie de la qualité d'ensemble en définissant clairement les résultats attendus en matière de RLF et en déterminant des indicateurs de suivi et de gestion des performances. Des consultations systématiques des bénéficiaires constitueraient en outre une occasion d'en apprendre davantage sur leurs besoins et leurs attentes.

La gestion des connaissances en matière de RLF influence de manière significative l'efficacité avec laquelle le Réseau et le CICR mènent leur action dans ce domaine. Des instruments et des outils sont disponibles, mais ils ne sont souvent pas connus, ou ne sont pas utilisés de façon cohérente. Des outils de pointe, accessibles et de bonne qualité sont essentiels pour améliorer les performances et augmenter la visibilité du CICR et des Sociétés nationales dans le domaine du RLF.

En tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, l'ACR a un rôle de facilitateur et de guide. Cependant, à cet égard, le CICR/ACR doit améliorer sa compréhension des besoins du Réseau et de ses activités. Le CICR pourrait renforcer ce rôle en visant à devenir un centre d'excellence tout en élargissant l'accès de l'ensemble du Réseau aux connaissances, aux principes et aux outils des activités de RLF. De plus, le CICR/ACR pourrait s'appuyer davantage sur l'expérience et l'intérêt des Sociétés nationales pour renforcer les capacités de l'ensemble du Réseau.

Globalement, le CICR/ACR dispose d'une capacité suffisante pour accomplir ses tâches traditionnelles, mais un investissement supplémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités des Sociétés nationales et exploiter les ressources disponibles au sein du Mouvement.

2.3 L'environnement externe

Les activités de RLF se déroulent dans un environnement en constante évolution, auquel le Mouvement doit constamment s'adapter. L'évolution de la nature des conflits armés et autres situations de violence, le nombre croissant de catastrophes naturelles et d'origine humaine, les mouvements massifs de populations et les situations sociales oubliées sont autant de facteurs qui, tout comme l'émergence de nouvelles technologies, ont une incidence sur l'environnement dans lequel le Mouvement déploie ses activités de RLF.

- **Conflits armés et autres situations de violence**

Aujourd'hui, les conflits armés internes et autres situations de violence interne représentent la majorité des cas de violence armée. Cette évolution se caractérise par la prolifération des armes et par un exode massif des populations rurales qui, en affluant vers les villes, font naître des centres urbains tentaculaires dans de nombreux pays. Dans ces situations, les familles sont dispersées, des combattants et des civils sont blessés, des personnes sont tuées et les restes humains ne sont pas correctement identifiés, et d'autres personnes sont détenues sans que quiconque en soit averti. De plus, des régions deviennent inaccessibles et les moyens de communication sont perturbés. Alors que le nombre total de réfugiés a diminué ces dernières années pour atteindre environ 8,4 millions², le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, chassées par des conflits et autres situations de violence, est actuellement estimé à 23,7 millions, touchant une cinquantaine de pays³.

- **Catastrophes naturelles ou d'origine humaine**

Les changements climatiques mondiaux exerceront, pense-t-on, toute une série d'effets sur le milieu naturel, les sociétés et les économies. Les scientifiques prévoient une augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes ; du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'impact de la pauvreté sur la capacité des individus à se déplacer, il est probable qu'un nombre croissant de personnes seront vulnérables aux catastrophes naturelles. Rien qu'entre 2004 et 2006, des millions de personnes ont été contraintes au déplacement, tandis que des centaines de milliers d'autres perdaient la vie ou leurs moyens de subsistance à la suite de tsunamis, de séismes et d'ouragans.

- **Prise en charge des dépouilles mortelles et informations sur les personnes décédées**

La non-identification des personnes qui ont perdu la vie lors de situations d'urgence – en particulier les conflits armés ou autres situations de violence – augmente considérablement le nombre de personnes portées disparues. Très souvent, rien ou presque rien n'est fait pour localiser, récupérer et prendre en charge les dépouilles mortelles des personnes tuées au combat ou décédées dans d'autres circonstances. Les corps sont souvent inhumés sans avoir été identifiés et les tombes sont rarement marquées. De précieuses informations sur les morts sont donc perdues ou inexistantes, laissant les familles dans l'ignorance du décès de leurs proches ou du lieu où se trouve leur corps.

La prise en charge des personnes décédées constitue aussi l'un des aspects les plus difficiles des interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Lors d'événements récents, les souffrances continues des proches de personnes disparues suite aux conflits dans les Balkans et les pertes massives en vies humaines lors du tsunami en Asie du Sud en 2004, ainsi que plusieurs autres catastrophes majeures récentes dans les Amériques et en Asie du Sud, ont mis en évidence les limites des capacités des systèmes locaux à intervenir de façon à permettre l'identification des dépouilles mortelles. De plus, des défis se posent en matière de coordination interinstitutions, en particulier dans les contextes où des missions d'établissement des faits se déroulent simultanément à l'aide humanitaire, avec des différences manifestes entre les mandats et les priorités des acteurs intéressés.

² HCR, *Refugiés – Tendances mondiales en 2005*, 9 juin 2006 : « Fin 2005, on comptait 8,4 millions de réfugiés dans le monde, l'effectif le plus bas depuis 1980. » Ces statistiques ne prennent pas en compte les quelque 4,3 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

³ Internal Displacement Monitoring Centre, *Internal Displacement Global Overview of Trends and Developments in 2005*, mars 2006.

- **Migration internationale**

Les mouvements transfrontaliers de population ont pris régulièrement de l'ampleur et constituent maintenant l'un des problèmes les plus complexes que devront résoudre les gouvernements, les organisations humanitaires et d'autres organismes. Les Nations Unies⁴ ont estimé à 191 millions le nombre de migrants⁵ en 2005, et ce chiffre pourrait atteindre les 230 millions en 2050. La migration internationale touche des pays qui se trouvent à différents degrés de développement économique et possèdent des idéologies et des cultures différentes. Les migrants sont dorénavant présents dans le monde entier, de nombreux États étant à la fois des pays d'origine, de transit et de destination.

Des politiques toujours plus restrictives en matière d'immigration ont provoqué la prolifération des centres d'enregistrement et de détention, tandis que de plus en plus d'organisations apportent aux personnes privées de liberté une aide dans les domaines de l'assistance juridique et du soutien psychologique, des recherches de proches et de l'intégration. De plus, le trafic et la traite d'êtres humains constituent deux des domaines de la criminalité internationale qui se développent le plus rapidement.

Selon diverses études, chaque année, dans le monde, entre 600 000 et 800 000 personnes⁶ seraient victimes de tels trafics, dont une majorité de femmes et d'enfants. L'extrême pauvreté, l'absence de perspectives économiques, les troubles civils, l'instabilité politique et le mépris des principes élémentaires d'humanité façonnent un environnement propice au trafic et à la contrebande d'êtres humains.

- **Société civile**

Les services publics sont toujours davantage mis à contribution pour apporter un soutien aux individus et aux communautés en raison des conflits, des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de la pauvreté et des mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays. Ils continueront d'être soumis à une pression accrue pour répondre

- aux demandes d'informations des familles qui désirent savoir où se trouvent certains de leurs membres ;
- aux demandes de conseils juridiques et de soutien social et psychologique, émanant des familles des personnes disparues et des populations migrantes ;
- aux demandes de regroupement familial, ainsi que d'aide à l'intégration et à la réinstallation.

- **Sciences**

Les sciences médico-légales jouent un rôle toujours plus important dans la prise en charge et l'identification des dépouilles de personnes disparues ou décédées lors de conflits ou autres situations de violence et lors de catastrophes. Les procédures de médecine légale (autopsies, relevé d'empreintes digitales, empreintes dentaires et analyses de l'ADN) sont surtout utilisées pour identifier les restes humains et faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

- **Technologie**

L'accès aux technologies de l'information continue à s'élargir dans le monde entier, multipliant les possibilités de communiquer et raccourcissant toujours plus les délais d'intervention. Bien que des écarts significatifs subsistent au niveau de l'accès et de l'utilisation de ces technologies, des changements importants sont en cours. Ces dernières années, la croissance de la capacité en téléphonie mobile est très rapide dans presque toutes les régions du monde, notamment en Asie et en Amérique latine. Malgré des disparités majeures entre les pays et les régions, l'Afrique connaît également une croissance considérable de l'utilisation des téléphones portables. Un accès accru à Internet, une utilisation croissante des ordinateurs et l'existence de bases de données protégées et accessibles au niveau régional contribuent à accroître l'efficacité des moyens de communication et de transmission de données. Cependant, simultanément, cette évolution soulève la question de la protection des données personnelles et d'autres informations sensibles.

- **Médias**

Les médias sont présents sur le terrain dans certaines crises humanitaires. Ils y jouent un rôle de catalyseur en tant que formateurs de l'opinion publique ; ils influencent aussi la manière dont les gouvernements et

⁴ Nations Unies, *Trends in Migrant Stock: The 2005 Revision*.

⁵ Personnes ayant franchi une frontière internationale.

⁶ Commission mondiale sur les migrations internationales, *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, octobre 2005.

les institutions humanitaires affrontent les crises humanitaires. L'impact direct des médias internationaux (en particulier de la télévision) et l'accès aux technologies de l'information augmentent la capacité du secteur humanitaire de répondre aux besoins immédiats, mais ils génèrent des attentes irréalistes quant à leur intervention. Au contraire, d'autres crises humanitaires ayant souvent des conséquences plus lourdes ne bénéficient que de peu d'attention médiatique. Les médias, aujourd'hui, peuvent définir les crises humanitaires, en mettant en exergue ou en passant sous silence un événement donné.

- **Autres acteurs**

Un nombre croissant d'organisations conduisent, ou sont disposées à conduire, des activités de RLF, en particulier en faveur des mineurs séparés de leur famille ou non accompagnés. L'UNICEF, le HCR, le *Save the Children Fund*, l'*International Rescue Committee* et *World Vision International* figurent parmi les organisations les mieux connues qui viennent en aide aux enfants séparés de leur famille et non accompagnés. L'Organisation internationale pour les migrations renforce son action dans le contexte des mouvements migratoires, tandis que d'autres intervenants tels que la Commission internationale pour les personnes disparues, intensifient leur action dans le domaine spécifique des personnes disparues.

L'environnement RLF devient de plus en plus concurrentiel, à mesure que ces organisations, et d'autres, au niveau national, s'engagent dans des activités traditionnellement associées au Mouvement. La coopération et la coordination interinstitutions sont souvent insuffisantes, par manque de compétences spécialisées, de normes et de procédures communes, de planification opérationnelle et de connaissance des activités menées par les autres. Des ressources financières limitées et le désir de promouvoir sa propre organisation constituent d'autres entraves. En outre, le secteur privé – en particulier les sociétés de logiciels – est de plus en plus actif et apporte un soutien croissant lors des catastrophes naturelles et d'origine humaine très médiatisées.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, nous devons anticiper l'impact des tendances extérieures, et examiner et adapter les services que nous offrons de manière à les rendre de plus en plus professionnels, ciblés et novateurs. Le renforcement de la coordination au sein du Mouvement, ainsi que de la coopération avec les acteurs extérieurs sont des éléments essentiels pour permettre au Réseau d'apporter une aide pertinente aux individus et aux populations touchés, et de ne pas laisser d'autres acteurs humanitaires s'emparer du domaine du rétablissement des liens familiaux.

2.4 Les objectifs stratégiques

L'évaluation des capacités et les facteurs extérieurs mettent en exergue les défis importants que le Mouvement doit relever pour améliorer ses prestations en matière de RLF. Alors que les conflits armés et d'autres situations de violence sont à l'origine de l'essentiel de son travail, le Réseau des liens familiaux doit aussi satisfaire des besoins résultant de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de mouvements de population (notamment des migrations internationales) et d'autres situations ayant un impact sur le plan humanitaire.

Des situations spécifiques exigent des réponses spécifiques en matière de RLF. Pour pouvoir offrir des services, il faut déterminer tout d'abord quels sont les besoins des familles dispersées et des personnes portées disparues, puis identifier les lacunes dans les services et les ressources nécessaires pour les combler. Cette procédure doit assurer que les besoins en RLF seront satisfaits d'une manière ou d'une autre par les composantes du Mouvement ou par d'autres organismes.

La Stratégie RLF pour le Mouvement s'articule autour de trois objectifs, qui découlent de l'analyse de l'état actuel du Réseau des liens familiaux et des défis présents et futurs que pose l'environnement extérieur.

Objectif stratégique 1

Améliorer les capacités et les prestations en matière de rétablissement des liens familiaux

La mise en place d'un Réseau des liens familiaux solide et répondant aux besoins des individus et des populations touchés exige un investissement à moyen et à long terme pour parvenir à accroître les compétences et les ressources ainsi qu'à les utiliser avec davantage d'efficacité. Renforcer les capacités exige une méthodologie cohérente, une mobilisation efficace des ressources humaines, une formation et un échange systématique d'informations pour tirer parti des meilleures pratiques. En outre, le Mouvement doit aussi mieux comprendre l'environnement au sein duquel il mène son action, et pouvoir s'adapter et intégrer les technologies modernes.

Objectif stratégique 2

Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement

L'aptitude du Mouvement à répondre efficacement aux besoins des personnes séparées de leur famille dépend de l'efficacité et de l'efficience du Réseau des liens familiaux. En augmentant la capacité d'intervenir

rapidement en situation d'urgence, en renforçant la coopération fonctionnelle et la coordination au sein du Mouvement en tout temps, et en améliorant l'interaction avec les autorités et d'autres organisations, il sera possible d'améliorer les performances dans l'ensemble du Réseau.

Le CICR, en tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, s'appuie davantage sur les contributions des Sociétés nationales pour renforcer les capacités, consolider les liens régionaux et partager la responsabilité de construire un Réseau plus fort.

Objectif stratégique 3

Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux

Le Mouvement se trouve dans une position unique pour mener des activités de RLF : il est en effet la seule organisation disposant d'un réseau qui couvre le monde entier et qui lui permet de répondre partout aux besoins des individus et des populations touchés. Pour être le chef de file dans le domaine du RLF, le Mouvement doit fonder ses actions sur une base solide, encourager et motiver son personnel et ses volontaires afin qu'ils adhèrent à sa vision d'avenir et à ses pratiques, et améliorer la communication de manière à acquérir une position stratégique dans le secteur humanitaire. En renforçant ses composantes, le Mouvement peut consolider son rôle de premier plan en matière de RLF.

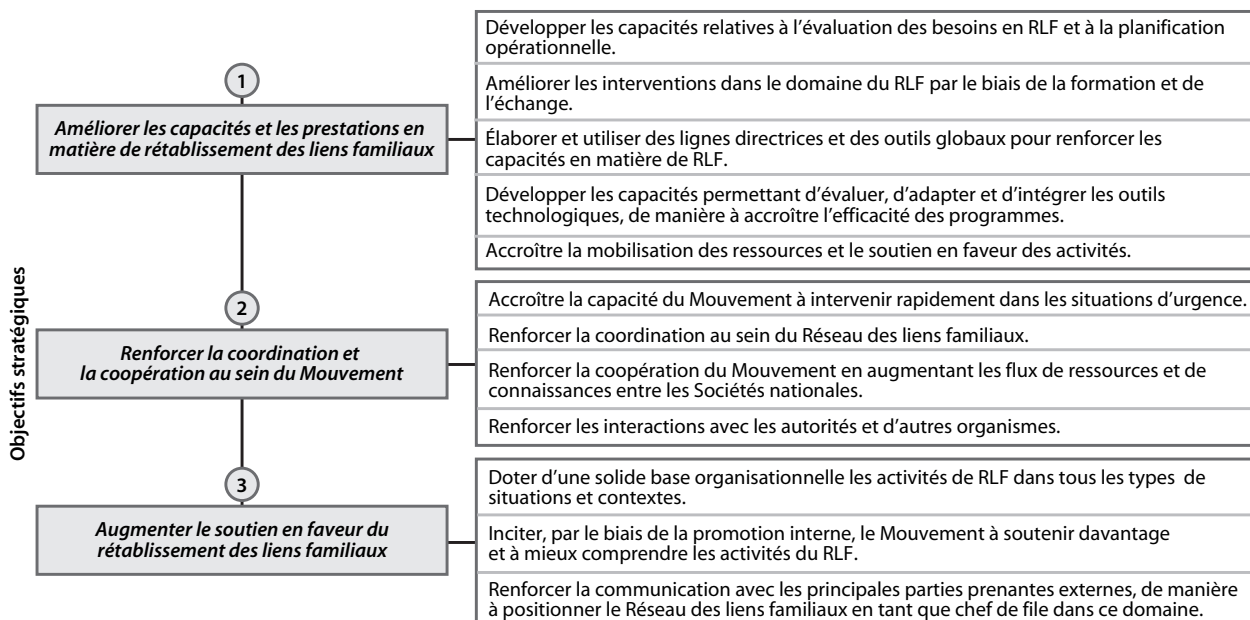
Renforcer les capacités du Réseau des liens familiaux revient à investir dans le développement et l'orientation stratégique des activités de RLF. Le plan de mise en œuvre de la Stratégie relative au RLF repose sur les mesures suivantes :

- comprendre le RLF et les besoins des personnes séparées ou portées disparues ;
- renforcer l'appropriation des programmes en matière de RLF ;
- améliorer la visibilité du RLF et son positionnement ;
- renforcer les capacités et les services en matière de RLF ;
- améliorer la coopération entre les Sociétés nationales et dans l'ensemble du Réseau ;
- améliorer l'efficacité et la cohérence de la coordination ; et
- comprendre et renforcer la coordination avec les autorités et d'autres organisations fournissant des services dans ce domaine.

Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux – Tableau synoptique

Vision d'avenir

Chaque fois que des personnes sont séparées ou sans nouvelles de leurs proches du fait d'un conflit armé, d'autres situations de violence, d'une catastrophe naturelle ou d'autres situations de crise humanitaire, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux.



3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LE MOUVEMENT

La Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au RLF a pour but ultime de mieux répondre aux besoins des individus et des populations en améliorant les performances du Réseau des liens familiaux.

Les trois objectifs stratégiques couvrent la gestion des performances, la coordination et la coopération, le rôle de chef de file ainsi que le positionnement dans le domaine du RLF. Ces objectifs sont étroitement liés et les mesures prises pour l'un influenceront les deux autres.

Le Plan de mise en œuvre décrit les actions à entreprendre afin de réaliser chacun des objectifs stratégiques et énumère les résultats attendus. Il propose en outre des mesures de mise en œuvre et définit des calendriers et les responsabilités respectives des composantes du Mouvement.

Les calendriers proposés pour la mise en œuvre des différentes mesures devraient aider les composantes à adapter la Stratégie et à élaborer leurs propres plans. Ils tiennent compte – et peuvent être adaptés en conséquence – des particularités mondiales, régionales, nationales et locales. Ils doivent être suffisamment spécifiques pour indiquer quelles sont les mesures nécessaires, mais assez généraux pour permettre une adaptation aux circonstances et aux besoins locaux.

La Stratégie est fondée sur un effort visant à renforcer la participation de toutes les composantes du Mouvement au Réseau des liens familiaux. La Stratégie et le Plan de mise en œuvre font partie d'une approche impliquant l'ensemble du Mouvement, dans laquelle les tâches de RLF et le renforcement des capacités ne relèvent pas uniquement de la responsabilité du CICR, mais aussi de la responsabilité de toutes les composantes, dans les limites de leurs mandats respectifs.

Objectif stratégique 1

Améliorer les capacités et les prestations en matière de rétablissement des liens familiaux

La mise en place d'un Réseau des liens familiaux solide et répondant aux besoins des individus et des populations touchés exige un investissement à moyen et à long terme pour parvenir à accroître les compétences et les ressources ainsi qu'à les utiliser avec davantage d'efficacité. Renforcer les capacités exige une méthodologie cohérente, une mobilisation efficace des ressources humaines, une formation et un échange systématique d'informations pour tirer parti des meilleures pratiques.

Le Mouvement doit aussi mieux comprendre l'environnement au sein duquel il mène son action, et pouvoir s'adapter et intégrer les technologies modernes.

Action 1 : Développer les capacités relatives à l'évaluation des besoins en RLF et à la planification opérationnelle

Les besoins en RLF et la capacité à y répondre doivent être évalués systématiquement et méticuleusement. Le Mouvement doit régulièrement revoir et adapter ses services aux besoins, aux capacités, aux ressources et aux contextes des opérations.

Résultats attendus

- Les besoins en RLF, ainsi que les capacités requises pour y répondre, sont définis. Il est nécessaire de réviser et d'adapter régulièrement les évaluations.
- Les évaluations en matière de RLF prennent en compte tous les individus et les populations touchés.
- Des plans d'action sont élaborés afin de mettre en place des programmes ciblés en faveur des individus et des populations touchés.
- Les plans opérationnels répondent clairement aux besoins aux niveaux national, régional et international dans les situations d'urgence et d'autres contextes.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** et le **CICR/ACR** :

1.1.1 Entreprindront, en consultation avec les individus et les populations touchés, et d'autres parties prenantes, des évaluations exhaustives en matière de RLF portant sur :

- les populations existantes et potentielles ayant des besoins en RLF (activités fondamentales de RLF et activités associées) ;
- la capacité de la Société nationale ou du CICR à répondre à ces besoins ;
- le rôle et les activités des autorités et d'autres organisations dans ce domaine.

Ces évaluations des besoins en RLF devraient en outre inclure, en fonction des contextes respectifs :

- les personnes touchées par un conflit armé (international ou non international);
- les personnes touchées par des troubles intérieurs et autres situations de violence interne;
- les réfugiés et les demandeurs d'asile;
- les migrants;
- les personnes touchées par une catastrophe naturelle ou d'origine humaine;
- les personnes particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées et cas sociaux, lorsque les composantes du Mouvement peuvent jouer un rôle spécifique en vertu de leurs mandats respectifs).

1.1.2 Prépareront des plans opérationnels pour faire face aux besoins des populations touchées et répondre aux demandes d'informations reçues par l'intermédiaire d'autres membres du Réseau des liens familiaux. Ces plans devraient comprendre des consultations systématiques avec les bénéficiaires et une révision des activités de RLF, et envisager d'intégrer les activités de RLF, s'il y a lieu, dans d'autres programmes (par exemple, santé, protection sociale, préparation et intervention en cas de catastrophe, premiers secours).

1.1.3 D'ici 2010, réviseront les outils d'évaluation afin d'inclure systématiquement le RLF dans les évaluations des populations vulnérables.

Le **CICR** :

1.1.4 Élaborera, d'ici 2009, des outils globaux d'évaluation du RLF en consultation avec les Sociétés nationales.

1.1.5 Aidera les Sociétés nationales, quand elles le demandent, à incorporer le RLF à leurs plans opérationnels.

La **Fédération internationale** :

1.1.6 Inclura le RLF dans les plans de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence.

1.1.7 Encouragera et, en coordination avec le CICR, aidera les Sociétés nationales à incorporer le RLF à leurs plans opérationnels.

Action 2 : Améliorer les interventions dans le domaine du RLF par le biais de la formation et de l'échange d'informations

Afin d'améliorer la prestation de services et de générer une pratique professionnelle, il est important de développer les connaissances et les compétences requises pour les activités de RLF. Une meilleure connaissance des liens entre ces activités et d'autres programmes menés par les composantes du Mouvement améliorera la fourniture de services.

Le fait d'investir dans le développement du personnel et des volontaires aura un impact direct et positif sur les performances professionnelles et accroîtra la crédibilité du Mouvement.

Résultats attendus

- Le personnel et les volontaires chargés du RLF possèdent les compétences professionnelles requises et adoptent les pratiques appropriées pour fournir des services de qualité en matière de RLF.
- L'échange d'informations entre les praticiens du RLF du CICR et des Sociétés nationales est accru.
- Le personnel du Secrétariat de la Fédération internationale et les délégués comprennent le RLF et le lien entre le RLF et les autres programmes.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

1.2.1 Mettront au point et conduiront des programmes de formation à l'intention du personnel professionnel et des volontaires couvrant les interventions de RLF visant à faire face aux besoins nationaux et aux demandes reçues par l'intermédiaire du Réseau des liens familiaux. Le RLF sera intégré, dans la mesure du possible, aux programmes de formation destinés aux volontaires.

1.2.2 Élaboreront des structures de RLF permettant de superviser et d'assister les praticiens du RLF au siège et dans les sections.

1.2.3 Organiseront avec d'autres Sociétés nationales des échanges de personnel et des visites ou des stages dans des programmes, de manière à favoriser la transmission de pratiques utiles et à faire comprendre les activités de RLF dans une large gamme de contextes.

Le CICR/ACR :

- 1.2.4 D'ici 2010, mettra au point et conduira un programme de formation professionnelle et de développement devant permettre aux responsables des services de recherches des Sociétés nationales et aux praticiens du CICR d'accroître leurs compétences, de consolider leurs connaissances et de faciliter l'échange d'informations.
- 1.2.5 D'ici 2011, mettra au point des modules de formation portant sur les activités de RLF dans divers types de situations sur la base du *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement*.
- 1.2.6 Incorporera aux programmes de développement professionnel du personnel du CICR des échanges de personnel, des visites des programmes ou des stages auprès des Sociétés nationales.
- 1.2.7 À partir de 2011, mènera tous les trois ans, à l'intention des praticiens du RLF, des ateliers régionaux de formation dans le cadre du renforcement des capacités. Ces ateliers se concentreront sur le développement de compétences et de connaissances professionnelles, sur des questions régionales et infrarégionales et sur la mise en œuvre de la *Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au RLF*.
- 1.2.8 Perfectionnera et conduira des programmes de formation à l'intention du personnel du CICR, couvrant les interventions en matière de RLF répondant aux besoins nationaux et aux demandes du Réseau des liens familiaux. Accroîtra la participation et la formation du personnel national du CICR en matière de RLF.
- 1.2.9 Accroîtra les connaissances et la compréhension qu'a le personnel du CICR des principes et des notions de renforcement des capacités en matière de RLF.
- 1.2.10 Encouragera les Sociétés nationales à organiser des échanges de personnel, des visites de programmes ou des stages auprès d'autres Sociétés nationales.

La Fédération internationale :

- 1.2.11 Inclura, d'ici 2010, les activités de RLF dans les programmes de formation destinés au personnel du Secrétariat, aux équipes de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence et aux délégués de terrain en utilisant les modules de RLF élaborés en coopération avec le CICR.
- 1.2.12 Inclura, d'ici 2010, les activités de RLF dans les programmes de formation destinés aux délégués chargés du développement organisationnel.

Action 3 : Élaborer et utiliser des lignes directrices et des outils globaux pour renforcer les capacités en matière de RLF

Les contextes humanitaires dans lesquels s'inscrit le rétablissement des liens familiaux sont si variés que les activités de ce domaine exigent des lignes directrices et des outils communs afin de parvenir, en termes de méthodes, de pratiques et de compréhension, à une cohérence s'étendant à l'ensemble du Réseau. Des indicateurs de performance ainsi que des outils de suivi et d'évaluation doivent être utilisés afin de mesurer les performances et de faire en sorte que les services soient de haute qualité et profitent réellement aux personnes qui en ont besoin.

Résultats attendus

- Des lignes directrices et des outils normalisés pour le développement des activités de RLF sont élaborés et utilisés dans l'ensemble du Mouvement.
- La gestion des performances en matière de RLF est améliorée grâce à la définition et à l'utilisation d'indicateurs et de systèmes de suivi, d'évaluation et de rapports réguliers.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 1.3.1 D'ici 2013, collecteront régulièrement des données sur les activités de RLF en utilisant l'*outil de collecte de données du Réseau des liens familiaux* et analyseront ces informations de manière à assurer la qualité des services et l'utilisation optimale des ressources.
- 1.3.2 D'ici 2013, mettront en place des processus de suivi et d'évaluation des activités de RLF, en utilisant les *outils de gestion des performances du Réseau des liens familiaux*.
- 1.3.3 D'ici 2013, élaboreront des lignes directrices et des outils adaptés au contexte et à la culture pour les activités de RLF conformément au *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement* et aux *outils de gestion des performances du Réseau des liens familiaux*.

- 1.3.4 D'ici 2014, diffuseront les lignes directrices et les outils relatifs au RLF aux sièges et aux sections des Sociétés nationales.

Le **CICR/ACR** :

- 1.3.5 Pilotera l'élaboration d'un *manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement*, qui sera fondé sur le *Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, les *Conclusions et recommandations de la Conférence d'experts sur les disparus et leurs familles*, les *Principes directeurs relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille*, les *Lignes directrices pour les recherches en cas de catastrophes*, sur *Management of Dead Bodies after Disasters: A Field Manual for First Responders* et sur le projet *Field Manual for restoring Family Links in Natural or Man-made Disasters*. À terminer avant 2011.
- 1.3.6 D'ici 2008, achèvera le *Field Manual for restoring Family Links in Natural or Man-made Disasters*.
- 1.3.7 D'ici 2009, adaptera, en coopération avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, des lignes directrices et des outils traditionnels qui seront utilisés en matière de RLF dans les situations de migration et de trafic d'êtres humains.
- 1.3.8 D'ici 2011, élaborera un *outil de collecte de données* commun pour le RLF, qui sera utilisé par toutes les Sociétés nationales et le CICR, et permettra de produire des rapports réguliers sur les activités du Réseau des liens familiaux.
- 1.3.9 D'ici 2011, élaborera, en consultation avec les Sociétés nationales, des outils de gestion des performances pour les activités de RLF du Réseau des liens familiaux, tels que des indicateurs (par exemple, opportunité, analyse du contexte), ou des outils de suivi, d'évaluation et d'estimation de l'impact.
- 1.3.10 Aidera les Sociétés nationales à incorporer les lignes directrices relatives au RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et aux systèmes de gestion des performances.
- 1.3.11 D'ici 2012, accroîtra l'utilisation de la collecte et de l'analyse de données qualitatives dans les systèmes de suivi pour les opérations du CICR.

La **Fédération internationale** :

- 1.3.12 Encouragera et, en coordination avec le CICR, aidera les Sociétés nationales à incorporer les lignes directrices et les outils du CICR relatifs au RLF aux systèmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophes ainsi que de gestion des performances.

Action 4 : Développer les capacités permettant d'évaluer, d'adapter et d'intégrer les outils technologiques, de manière à accroître l'efficacité des programmes

Les composantes du Mouvement utilisent des méthodes et des technologies adaptées au contexte. L'utilisation accrue de moyens électroniques pour la transmission de données, d'ordinateurs portables, de bases de données, d'Internet et de nouvelles technologies est recommandée pour que le Réseau soit efficace et apte à faire face à diverses situations. Les technologies modernes sont évaluées et intégrées pour fournir des services de plus en plus professionnels, ciblés et novateurs nous permettant de mieux répondre aux besoins.

Toutes les activités de RLF doivent garantir la protection des données personnelles et de toute autre information sensible, en tout temps. La confidentialité des données personnelles et sensibles est primordiale, et les principes de la protection des données doivent être respectés par tous.

Résultats attendus

- Le Mouvement possède la capacité requise pour utiliser les méthodes et les technologies les mieux adaptées à chaque contexte, et anticipe, examine, adapte et applique les nouvelles méthodes et technologies pour offrir de meilleurs services.
- Le Réseau des liens familiaux utilise les technologies de l'information en fonction des besoins, de la culture et du contexte opérationnel, afin de répondre aux besoins le plus efficacement possible, et respecte les exigences en matière de protection des données.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 1.4.1 Veilleront à ce que les services de recherches aient accès à Internet et à d'autres technologies disponibles, de façon à améliorer les services.
- 1.4.2 Partageront avec le CICR les applications ou les technologies mises au point pour les activités de RLF.

- 1.4.3 D'ici 2012, contribueront à l'analyse et à la mise au point de nouvelles méthodes et technologies en matière de RLF, en coopération avec le CICR.
- 1.4.4 S'adresseront à l'ACR pour utiliser le site Internet *Family Links* du CICR conformément aux lignes directrices du CICR.

Le CICR :

- 1.4.5 D'ici 2010, fera l'évaluation régulière des méthodes et technologies actuelles et nouvelles utilisées pour les activités de RLF.
- 1.4.6 D'ici 2012, proposera et mettra en œuvre de nouvelles méthodes et technologies, s'appuyant sur des lignes directrices, pour le Réseau des liens familiaux. Celles-ci seront déterminées par les besoins, la culture et le contexte.
- 1.4.7 D'ici 2012, évaluera la possibilité de coopérer avec des compagnies privées pour perfectionner des outils techniques et fournir du matériel de soutien, conformément aux normes du Mouvement.
- 1.4.8 D'ici 2012, en consultation avec les Sociétés nationales, mettra au point un logiciel standard, avec matériel de formation, pour les activités de RLF des Sociétés nationales.
- 1.4.9 Continuera de fournir un espace aux Sociétés nationales sur le site Internet *Family Links* du CICR conformément aux lignes directrices en vigueur.

La Fédération internationale :

- 1.4.10 Aidera, en coordination avec le CICR, les Sociétés nationales à connecter leurs services de recherches à Internet et à accéder à d'autres technologies dont elles ont besoin.

Action 5 : Accroître la mobilisation des ressources et le soutien en faveur des activités de RLF

Afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de RLF, les composantes du Mouvement utilisent mieux les ressources dont elles disposent et augmentent les ressources à leur disposition. Toutes les composantes du Mouvement peuvent accroître leurs capacités dans le domaine de la collecte de fonds. En plus des ressources financières, le Mouvement identifiera mieux les compétences, les aptitudes et les contributions que les composantes du Mouvement doivent partager. Ainsi, les ressources peuvent être mieux mobilisées dans l'ensemble du Réseau.

Résultats attendus

- Les Sociétés nationales disposent des capacités et des compétences nécessaires pour lever des fonds destinés à financer les activités de RLF et les prestations de services.
- Les composantes respectives du Mouvement mobilisent les ressources (financières et non financières) nécessaires pour répondre aux besoins de RLF.
- Les gouvernements et les donateurs privés accordent un soutien financier et matériel aux activités de RLF.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 1.5.1 Établiront une coopération entre les services de collecte de fonds, de communication et de recherches, afin d'élaborer des plans d'action permettant de collecter des fonds pour le RLF dans le cadre de la politique globale relative à la collecte de fonds.
- 1.5.2 Partageront des informations et les meilleures pratiques en matière de collecte de fonds.
- 1.5.3 Attribueront des fonds à l'élaboration et au maintien d'activités de RLF et évalueront des sources de financement diversifiées.
- 1.5.4 Incorporeront les activités de RLF à leurs appels de fonds réguliers.
- 1.5.5 En 2008, 2011, 2014 et 2017, participeront à l'évaluation des contributions en matière de RLF, identifiant les compétences, les aptitudes, le temps et les ressources qui peuvent être partagés avec les autres membres du Réseau.

Le CICR :

- 1.5.6 D'ici 2011, coordonnera les efforts de l'ensemble du Mouvement pour concevoir des outils destinés à collecter des fonds pour les activités de RLF des Sociétés nationales.
- 1.5.7 D'ici 2010, collaborera avec les Sociétés nationales à la conception d'outils de communication et de marketing pour le RLF.

- 1.5.8 À partir de 2008, entreprendra, tous les trois ans, une *évaluation des contributions* en matière de RLF avec les Sociétés nationales, afin de déterminer les compétences, les capacités, le temps et les ressources disponibles au sein du Réseau et d'optimiser leur utilisation.

Les **Sociétés nationales** et le **CICR** :

- 1.5.9 Prépareront des propositions pour la collecte de fonds, fondées sur des projets de RLF précis.
1.5.10 Feront la promotion des activités de RLF auprès des donateurs pour faire connaître et comprendre ce travail.

La **Fédération internationale** :

- 1.5.11 Soutiendra, avec le CICR, les efforts des Sociétés nationales pour établir une coopération entre les services de collecte de fonds, de communication et de recherches, et pour intégrer les activités de RLF dans leur politique globale de collecte de fonds.

Objectif stratégique 2

Renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement

L'aptitude du Mouvement à répondre efficacement aux besoins des personnes séparées de leur famille dépend de l'efficacité et de l'efficience du Réseau des liens familiaux. En augmentant la capacité d'intervenir rapidement en situation d'urgence, en renforçant la coopération fonctionnelle et la coordination au sein du Mouvement en tout temps, et en améliorant l'interaction avec les autorités et d'autres organisations, il sera possible d'améliorer les performances dans l'ensemble du Réseau.

Le CICR, en tant que coordonnateur du Réseau des liens familiaux, s'appuie davantage sur les contributions des Sociétés nationales pour renforcer les capacités, consolider les liens régionaux et partager la responsabilité de construire un Réseau plus fort.

Action 1 : Accroître la capacité du Mouvement à intervenir rapidement dans les situations d'urgence

La complexité et l'ampleur croissantes des situations d'urgence, conjuguées à l'inégalité des capacités en matière de RLF au sein du Mouvement, nécessitent une réaction mieux coordonnée et plus prompte. Il est essentiel, pour des raisons d'efficacité, de réduire le laps de temps nécessaire pour évaluer les besoins et fournir les prestations de RLF.

En tenant compte du fait que les activités opérationnelles de RLF sont coordonnées par

- le CICR, en cas de conflits et d'autres situations de violence ou lors de catastrophes nécessitant une intervention internationale,
- les Sociétés nationales lors des catastrophes nationales, et
- le CICR, à la demande de la Société nationale, lorsque celle-ci ne dispose pas des capacités suffisantes en matière de RLF pour intervenir lors de catastrophes nationales, une plus grande importance doit être accordée à la rapidité et à la coordination de l'intervention, en utilisant mieux les ressources du Mouvement et les spécialistes expérimentés en RLF.

Résultats attendus

- Les composantes du Mouvement ont intégré les activités de RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence.
- Les composantes du Mouvement répondent de manière rapide et efficace aux besoins en RLF dans les situations d'urgence.
- Les composantes du Mouvement mobilisent des ressources aux niveaux local, régional et/ou international, en fonction de ce que requiert la situation d'urgence.

Mise en œuvre

Les **Sociétés nationales** :

- 2.1.1 Intégreront les activités de RLF aux plans de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence, conformément aux lignes directrices du CICR relatives aux actions de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et veilleront à ce qu'une formation adéquate soit dispensée à tous les premiers intervenants.

- 2.1.2 Lors de catastrophes nationales, demanderont sans attendre l'aide du CICR lorsque leurs capacités en matière de RLF sont insuffisantes.
- 2.1.3 Conformément au *Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF lors de catastrophes*, mettront à la disposition du CICR/ACR des spécialistes qualifiés du RLF pouvant être déployés rapidement.
Ces spécialistes proviendront d'un pool prédéfini et interviendront uniquement avec l'accord de chaque Société nationale.
- 2.1.4 D'ici 2011, évalueront la nécessité et la faisabilité de créer, au niveau sous-régional, des points de référence dans les Sociétés nationales pour les activités de RLF en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine. S'il y a lieu, elles créeront ces points de référence.

Le CICR/ACR :

- 2.1.5 Déploiera systématiquement des spécialistes du RLF lors de conflits ou d'autres situations de violence, afin d'évaluer la situation et de planifier une action. Veillera à ce que le RLF devienne partie intégrante de l'approche générale d'intervention rapide.
- 2.1.6 Aidera les Sociétés nationales, en coopération avec la Fédération internationale, à incorporer le RLF aux programmes de formation en matière de préparation aux situations d'urgence.
- 2.1.7 D'ici 2008, pilotera la mise au point et la gestion d'un mécanisme international d'intervention en cas de catastrophe permettant le déploiement rapide de spécialistes qualifiés en RLF et élaborera un *Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF lors de catastrophes*.
- 2.1.8 En fonction de critères définis, activera le mécanisme d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine à la demande des Sociétés nationales.
- 2.1.9 Veillera à ce que les personnes déployées bénéficient de la formation adéquate et assurera le suivi et l'évaluation du déploiement et de l'action de RLF.
- 2.1.10 Quand il coordonnera l'action de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, déploiera des spécialistes du RLF pour évaluer et planifier une stratégie d'intervention, et diffusera des informations par l'intermédiaire du Réseau des liens familiaux. Veillera à coopérer avec les équipes d'intervention en cas de catastrophe de la Fédération internationale.
- 2.1.11 D'ici 2011, aidera les Sociétés nationales à évaluer la nécessité et la faisabilité de créer, au niveau sous-régional, des points de référence en matière de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, en collaboration avec la Fédération internationale et d'autres Sociétés nationales. Soutiendra la création de ces points de référence s'il y a lieu.

La Fédération internationale :

- 2.1.12 Soutiendra et aidera les Sociétés nationales, en coopération avec le CICR, à inclure les activités de RLF dans leurs programmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, conformément aux lignes directrices du CICR relatives à l'action de RLF en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.
- 2.1.13 Veillera à ce que toutes les informations rassemblées sur le RLF par les équipes d'intervention d'urgence soient transmises à la Société nationale hôte et à l'ACR, afin de garantir une réponse optimale aux besoins en RLF.
- 2.1.14 Incorporera les exigences en matière de RLF dans les Appels d'urgence, à la demande du CICR.
- 2.1.15 Encouragera les Sociétés nationales à partager avec le CICR/ACR les meilleures pratiques en matière de RLF lors de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Action 2 : Renforcer la coordination au sein du Réseau des liens familiaux

L'harmonisation des actions du Mouvement visant à fournir une réponse cohérente à court, moyen et long termes nécessite la participation de toutes les composantes du Mouvement. La coordination ne devrait pas être un exercice statique : elle exige davantage d'interactions, l'échange d'informations, la définition des problèmes et l'acquisition et la conservation de connaissances sur le RLF, ainsi que des efforts spécifiques axés sur la région, une amélioration des services fournis et une meilleure utilisation des connaissances et des compétences existant au sein du Réseau des liens familiaux.

Résultats attendus

- Les échanges d'informations sont intensifiés, ce qui permet d'améliorer l'acquisition et la coordination des connaissances en matière de RLF au sein de l'organisation.

- L'interaction régionale est accrue et les problèmes définis. Des mesures cohérentes sont prises pour répondre aux besoins en RLF existants et émergents.
- Le rôle du CICR en tant que facilitateur et coordonnateur du Réseau des liens familiaux est renforcé, et la participation des Sociétés nationales est accrue.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.2.1 Contribueront à une meilleure coordination régionale en matière de RLF, en donnant la priorité à cette problématique dans les forums régionaux, en renforçant les échanges d'informations et de meilleures pratiques avec d'autres Sociétés nationales et le CICR/ACR, et en établissant des liens plus étroits avec les autres Sociétés nationales de la région.
- 2.2.2 Chercheront à harmoniser les critères d'acceptation des cas de RLF en veillant à prendre en compte les particularités régionales.

Le CICR/ACR :

- 2.2.3 D'ici 2010, mettra au point un extranet interactif pour le Réseau des liens familiaux qui offrira en ligne des outils de formation et la possibilité d'échanger meilleures pratiques, données, critères de recherches et questions de développement, entre autres.
- 2.2.4 D'ici 2011, explorera la possibilité de créer de nouvelles unités régionales CICR/ACR pour le RLF, qui serviraient de points de référence pour la création de réseaux et les échanges d'informations, la formation dans le cadre du développement professionnel et le renforcement des capacités en matière de rétablissement des liens familiaux. S'il y a lieu, il établira ces unités.
- 2.2.5 À partir de 2009, organisera tous les deux ans des réunions régionales sur le RLF à l'intention des praticiens des Sociétés nationales, du personnel du CICR et des représentants de la Fédération internationale, afin de coordonner et d'harmoniser les approches, la mise en œuvre et la méthodologie en matière de RLF.

La Fédération internationale :

- 2.2.6 Incorporera le RLF aux réunions régionales qu'elle tient avec les Sociétés nationales, lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la coordination.

Action 3 : Renforcer la coopération du Mouvement en augmentant les flux de ressources et de connaissances entre les Sociétés nationales

Pour pouvoir fournir des services de RLF de qualité à la fois dans des situations d'urgence et dans des environnements stables, les différents maillons du Réseau des liens familiaux doivent intervenir à différents moments. Les ressources du Réseau des liens familiaux sont mieux utilisées et la coopération est renforcée si les Sociétés nationales participent davantage au renforcement des capacités en matière de RLF (dans un cadre convenu).

Résultats attendus

- Des partenariats stratégiques entre les Sociétés nationales et l'ACR soutiennent le développement à long terme des capacités.
- Des spécialistes du RLF sont disponibles en nombre suffisant pour participer à des programmes de renforcement des capacités et à un déploiement opérationnel.
- Des relations plus étroites lient les praticiens du RLF, et l'échange des meilleures pratiques est amélioré.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.3.1 D'ici 2009, contribueront, en coordination avec le CICR, à l'élaboration d'un cadre de référence pour les partenariats, prévoyant la participation des Sociétés nationales aux programmes de renforcement des capacités des services de recherches à l'échelon international.
- 2.3.2 À partir de 2010, utiliseront le cadre de référence du CICR relatif au renforcement des capacités de RLF avec les Sociétés nationales pour toutes les activités menées au niveau international dans ce domaine.
- 2.3.3 D'ici 2011, contribueront, en coopération avec le CICR, à l'élaboration de modules de formation sur le renforcement des capacités en matière de RLF.

- 2.3.4 Augmenteront le nombre de collaborateurs expérimentés en RLF en leur offrant formation et soutien, pour disposer d'un vivier de spécialistes du renforcement des capacités pouvant être déployés à l'échelon international.
- 2.3.5 Entretiendront des relations bilatérales régulières avec les services de recherches d'autres Sociétés nationales, afin d'améliorer les résultats en matière de RLF et les échanges d'informations.

Le CICR :

- 2.3.6 D'ici 2009, révisera, en coordination avec les composantes intéressées du Mouvement, le cadre de référence pour les partenariats destinés aux Sociétés nationales qui participent à l'échelon international aux programmes de renforcement des capacités des services de recherches.
- 2.3.7 Encouragera et soutiendra les partenariats avec les Sociétés nationales qui œuvrent à l'échelon international au renforcement des capacités des Sociétés nationales, individuelles ou à l'échelon régional, dans le cadre de référence mentionné.
- 2.3.8 Gardera une vision d'ensemble de la coopération bilatérale et des échanges entre les services de recherches des différentes Sociétés nationales.
- 2.3.9 D'ici 2012, créera un groupe de spécialistes du renforcement des capacités en matière de RLF qui collaboreront avec les Sociétés nationales, sous la supervision et la coordination du CICR, aux niveaux régional et mondial.
- 2.3.10 D'ici 2011, adaptera et perfectionnera les outils de renforcement des capacités en matière de RLF, notamment les modules de formation.
- 2.3.11 D'ici 2008, définira des critères minimaux pour lancer des programmes de renforcement des capacités en matière de RLF avec les Sociétés nationales, et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.
- 2.3.12 Soutiendra les initiatives pilotes conjointes des Sociétés nationales qui désirent participer au RLF dans le cadre de contextes spécifiques, en particulier celui des migrations.

La Fédération internationale :

- 2.3.13 Aidera les Sociétés nationales à incorporer les activités de RLF aux programmes de développement organisationnel, en coopération avec le CICR.
- 2.3.14 Travaillera en coopération avec le CICR afin de garantir le meilleur usage possible des ressources, de la planification et de la gestion des programmes, pour les activités de développement organisationnel et les programmes de renforcement des capacités.

Action 4 : Renforcer les interactions avec les autorités et d'autres organisations

Une mise en œuvre réussie exige une approche mieux intégrée, plus compatible et mieux coordonnée pour traiter avec les différentes parties prenantes externes au Mouvement. Dans le domaine du RLF, une meilleure compréhension du rôle et des activités des acteurs externes, l'élaboration de principes communs pour l'action et une cohérence accrue dans la définition des populations cibles, des domaines de compétence et des activités nécessaires permettront d'éviter les efforts inutiles et d'améliorer les résultats.

Résultats attendus

- Les composantes du Mouvement et les acteurs externes appliquent des définitions et des principes communs dans le domaine du RLF.
- Une interaction optimale est obtenue avec les autorités et d'autres organisations, ce qui permet d'améliorer l'intervention en matière de RLF.
- Les autorités de l'État remplissent les obligations que leur confère le droit international vis-à-vis des personnes séparées de leur famille ou disparues, et coopèrent avec les Sociétés nationales et le CICR en se fondant sur les Conventions de Genève et les résolutions des Conférences internationales.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 2.4.1 Rappelleront régulièrement aux autorités de l'État leurs responsabilités envers les personnes et les populations touchées ayant besoin d'une assistance en matière de RLF, et leur demanderont un soutien accru pour ce travail.
- 2.4.2 Veilleront à respecter le droit national sur la protection des données personnelles.

- 2.4.3 Établiront des relations étroites avec les services gouvernementaux afin d'éviter tout retard dans leur action. Envisageront de signer des protocoles d'accord avec les organes gouvernementaux.
- 2.4.4 Établiront et renforceront les relations avec les autorités et d'autres organisations fournissant des services semblables ou associés, aux échelons local et national.
- 2.4.5 Réviseront la législation nationale afin de veiller à ce que les questions de liens familiaux soient intégrées dans les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, et presseront les autorités de l'État de les y inclure, s'il y a lieu. Veilleront en outre à ce que ces plans définissent le rôle joué par la Société nationale dans le rétablissement des liens familiaux.

Le CICR/ACR :

- 2.4.6 Rappellera régulièrement aux autorités de l'État, aux groupes armés et aux forces de sécurité leurs obligations découlant du droit international et les engagements pris lors des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 2.4.7 Soutiendra, s'il y a lieu, les Sociétés nationales dans leurs discussions avec les autorités de l'État sur les responsabilités de l'État et le rôle des Sociétés nationales et du CICR en matière de RLF. Soutiendra l'adaptation de la législation nationale applicable si nécessaire.
- 2.4.8 D'ici 2013, œuvrera à l'élaboration de principes communs pour les activités de RLF. Ces principes comprendront des définitions ainsi que des normes professionnelles et éthiques communes, des procédures et des systèmes compatibles, la définition des populations cibles, des aspects spécifiques des activités de RLF (par exemple, la protection des enfants), la protection des données et les mécanismes de coordination nécessaires.
- 2.4.9 D'ici 2010, recueillera des exemples de bonnes pratiques en collaboration avec les organisations internationales et nationales et établira une liste de facteurs contribuant au succès d'une opération.
- 2.4.10 D'ici 2012, élaborera des lignes directrices sur le type de coopération que le Mouvement peut avoir avec des organisations internationales et nationales en matière de RLF lors de situations d'urgence, et les diffusera au sein du Mouvement ainsi qu'auprès d'autres organisations internationales s'il y a lieu.
- 2.4.11 Renforcera le dialogue avec les organisations internationales avec lesquelles le Mouvement s'efforce de coordonner ses activités de RLF et, le cas échéant, étudiera la possibilité d'établir des accords-cadres visant à mieux répondre aux besoins.

Objectif stratégique 3

Augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux

Le Mouvement se trouve dans une position unique pour mener des activités de RLF : il est en effet la seule organisation disposant d'un réseau qui couvre le monde entier et qui lui permet de répondre partout aux besoins des individus et des populations touchés. Pour être le chef de file dans le domaine du RLF, le Mouvement doit fonder ses actions sur une base solide, encourager et motiver son personnel et ses volontaires, afin qu'ils adhèrent à sa vision d'avenir et à ses pratiques, et améliorer la communication de manière à acquérir une position stratégique dans le secteur humanitaire. En renforçant ses composantes, le Mouvement peut consolider son rôle de premier plan en matière de RLF.

Action 1 : Doter d'une solide base organisationnelle les activités de RLF dans tous les types de situations et de contextes

L'ambition du Mouvement est d'asseoir son action de RLF sur de solides fondations. Il reste encore beaucoup à faire pour que les composantes du Mouvement assument leurs responsabilités dans ce domaine. La révision des statuts des Sociétés nationales et des documents de politique générale des composantes du Mouvement pour y inclure les activités de RLF, combinée à des efforts visant à développer et à mieux gérer les services, signale clairement la volonté d'améliorer les activités de RLF et de répondre aux besoins de manière cohérente.

Résultats attendus

- Les statuts et les politiques des Sociétés nationales reflètent le fondement juridique des activités de RLF, ainsi que les objectifs et les tâches spécifiques à ce domaine.

- Les plans stratégiques et les plans de développement des Sociétés nationales tiennent spécifiquement compte des engagements pris dans le domaine du RLF lors des réunions statutaires du Mouvement.
- Les Sociétés nationales disposent de structures de gestion leur permettant de réaliser et de développer les activités de RLF.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 3.1.1 Définiront précisément leur rôle et leurs fonctions en matière de RLF dans les différents types de situation qui peuvent se présenter, en tenant compte des résolutions du Mouvement.
- 3.1.2 Réviseront leurs statuts, conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* de la Fédération internationale, afin qu'ils reflètent leur rôle et leurs responsabilités en matière de RLF, tels qu'ils sont définis dans les Statuts et les résolutions du Mouvement.
- 3.1.3 Créeront ou réviseront des plans nationaux de stratégie et de développement, couvrant notamment les activités de RLF aux échelons national et international.
- 3.1.4 Établiront des liens opérationnels entre les services de recherches, les programmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, la gestion des volontaires et d'autres unités importantes, telles que la diffusion et l'information.
- 3.1.5 Développeront un système interne afin de soutenir les activités de RLF, notamment la gestion et le développement des services, ainsi que la participation des volontaires.

Le CICR :

- 3.1.6 Coordonnera ses activités avec la Fédération internationale, pour soutenir les Sociétés nationales dans la révision et l'amendement de leurs statuts et de leurs plans et stratégies de développement.
- 3.1.7 D'ici 2009, révisera ses documents de politique générale et ses lignes directrices internes relatifs aux situations de violence (notamment les conflits) et à d'autres situations, afin de veiller à ce que les activités de RLF y soient incluses.

La Fédération internationale :

- 3.1.8 D'ici 2011, examinera et révisera ses documents de politique générale et de stratégie, ses outils et ses lignes directrices pour inclure les activités de RLF des Sociétés nationales dans tous les secteurs des programmes.
- 3.1.9 Soutiendra et encouragera activement l'inclusion du RLF dans la Stratégie 2010 lors de sa révision.
- 3.1.10 Aidera les Sociétés nationales, en coopération avec le CICR, à réviser leurs statuts et à intégrer les activités de RLF dans les plans et stratégies de développement.
- 3.1.11 D'ici 2009, entreprendra un travail de cartographie des activités de développement organisationnel avec les Sociétés nationales et collaborera étroitement avec le CICR pour garantir l'intégration des activités de RLF.

Action 2 : Inciter, par le biais de la promotion interne, le Mouvement à soutenir davantage et à mieux comprendre les activités de RLF

Le fait de mieux faire connaître aux composantes du Mouvement les responsabilités et les activités en matière de RLF améliorera leur compréhension et leur soutien à ce domaine d'activité. La communication sur les besoins en RLF étant insuffisante au sein du Réseau, des efforts permanents sont nécessaires pour assurer la sensibilisation et rassembler des informations. Ceux-ci déboucheront sur un sentiment plus grand d'être directement responsable des activités de RLF de la part des dirigeants des Sociétés nationales, sur une meilleure définition des besoins par les volontaires et le personnel, et sur une action plus intégrative.

Résultats attendus

- Tous les représentants des instances dirigeantes, les volontaires et le personnel comprennent l'importance des activités de RLF et les rôles respectifs des composantes du Mouvement.
- Les Sociétés nationales adoptent une approche cohérente de la promotion de leurs activités de RLF.
- La connaissance et la compréhension des activités de RLF sont renforcées dans l'ensemble des services et des programmes de l'organisation.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales :

- 3.2.1 Communiqueront régulièrement aux instances dirigeantes, aux volontaires et au personnel des informations sur les rôles respectifs des Sociétés nationales et du Réseau des liens familiaux dans le domaine du RLF.
- 3.2.2 Intégreront des informations sur le RLF dans les réunions internes et dans d'autres mécanismes de diffusion de l'information au sein de l'organisation.
- 3.2.3 Renforceront les relations entre leur département de la communication et leurs services de recherches, et élaboreront des plans d'action pour promouvoir les activités de RLF auprès du public.
- 3.2.4 Communiqueront régulièrement aux instances dirigeantes, au personnel et aux volontaires les résultats des réunions statutaires du Mouvement et les engagements pris en matière de RLF.

Le CICR :

- 3.2.5 D'ici 2009, entreprendra de recenser les lignes directrices et les outils de communication, et les révisera afin de garantir l'utilisation de termes clairs dans les définitions utilisées en matière de RLF.
- 3.2.6 Rappellera régulièrement à l'ensemble du personnel l'importance du RLF et le rôle joué par le CICR et par le Réseau des liens familiaux.

La Fédération internationale :

- 3.2.7 D'ici 2009, entreprendra de recenser les connaissances en matière d'activités de RLF au sein de son Secrétariat et auprès du personnel de terrain, dans tous les secteurs des programmes, et élaborera des plans d'action pour remédier aux insuffisances.
- 3.2.8 Rappellera régulièrement à l'ensemble du personnel le rôle des composantes du Mouvement dans le domaine du RLF.

Action 3 : Renforcer la communication avec les principales parties prenantes externes, de manière à positionner le Réseau des liens familiaux en tant que chef de file dans ce domaine

Pour améliorer leur efficacité dans le travail de RLF, les composantes du Mouvement doivent diffuser des informations et sensibiliser le public aux besoins des personnes séparées de leur famille. Le Mouvement doit promouvoir une image forte et homogène de ce service unique et profondément humain, en augmentant sa visibilité et en veillant à ce que le public, les gouvernements, les donateurs et les autres parties prenantes perçoivent les activités de RLF du Mouvement comme un service humanitaire d'importance vitale.

Résultats attendus

- Une image homogène du Réseau des liens familiaux est donnée aux principales parties prenantes externes concernées par ce travail.
- Les composantes du Mouvement prennent clairement position sur la nécessité de mener des activités de RLF, et mettent en évidence l'impact de ces activités sur les personnes et les populations touchées.
- Les parties prenantes concernées reconnaissent et soutiennent le rôle joué par les Sociétés nationales et le CICR/ACR dans le domaine du RLF.

Mise en œuvre

Les Sociétés nationales et le CICR :

- 3.3.1 D'ici 2009, élaboreront et partageront avec le Réseau des liens familiaux, un *plan mondial de communication* pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie RLF. Ce plan comprendra :
 - des messages clés sur les activités de RLF, adaptés aux divers publics cibles et contextes ;
 - des outils de communication permettant d'expliquer et de promouvoir les activités de RLF et le rôle du Réseau, et de faire mieux connaître la détresse des personnes laissées sans nouvelles de leurs proches ;
 - une importance accrue accordée au RLF dans les diverses activités de diffusion ;
 - la conception d'une identité visuelle pour le Réseau des liens familiaux ;
 - l'étude du concept des « ambassadeurs de bonne volonté » pour faire connaître l'impact qu'ont les séparations familiales et promouvoir les activités de RLF ;
 - la définition de perspectives promotionnelles ;
 - l'engagement de représentants des médias pour faire connaître les besoins en RLF et promouvoir les activités dans ce domaine.

- 3.3.2 Organiseront régulièrement des rencontres avec les personnes et les populations touchées afin de promouvoir les activités de RLF et le Réseau des liens familiaux.
- 3.3.3 Fourniront régulièrement des informations sur le RLF aux donateurs, aux autorités et à d'autres organisations.

Les Sociétés nationales :

- 3.3.4 D'ici 2013, élaboreront un plan de communication pour soutenir les activités de RLF. Les plans de communication des Sociétés nationales pourront être perfectionnés sur la base du *plan mondial de communication*.

La Fédération internationale :

- 3.3.5 D'ici 2009, diffusera aux Sociétés nationales le Guide des communications afin qu'elles l'utilisent pour promouvoir les activités de RLF.

Toutes les composantes du Mouvement :

- 3.3.6 Utiliseront les forums, les réunions et les réseaux existants pour attirer l'attention sur les personnes et les populations touchées par une séparation familiale et pour promouvoir le travail du Mouvement en matière de RLF.

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie RLF pour le Mouvement est partagée par toutes les composantes du Mouvement.

Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont individuellement responsables d'intégrer le contenu de cette Stratégie dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux échelons national, régional et international.

Chaque action définie dans la Stratégie est assortie de résultats attendus et de mesures de mise en œuvre. Il sera possible d'atteindre certains des résultats attendus grâce aux plans opérationnels annuels des diverses composantes du Mouvement, tandis que d'autres pourront être obtenus par le biais des programmes de renforcement des capacités du CICR, des programmes de développement organisationnel ou de gestion des catastrophes de la Fédération internationale, ou en partenariat avec les Sociétés nationales qui travaillent au niveau international. Les réunions régionales que le CICR organise pour les praticiens du RLF offrent d'autres occasions de mise en œuvre, au même titre que les réunions régionales de la Fédération internationale consacrées à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe. En outre, des occasions supplémentaires se présentent dans le cadre des réunions statutaires régionales du Mouvement.

Le CICR, en tant que coordonnateur et conseiller technique du Mouvement dans le domaine du RLF, supervisera la mise en œuvre de la Stratégie en coopération avec les autres composantes du Mouvement. Il créera un groupe de mise en œuvre, qui comprendra également des Sociétés nationales et la Fédération internationale, et qui sera chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre. Ce groupe déterminera en priorité ce qui constituerait un succès si le Mouvement parvenait à réaliser les objectifs stratégiques et les actions individuelles, et élaborera des lignes directrices permettant d'évaluer ce succès. Des indicateurs seront définis aux niveaux mondial, régional et national pour évaluer les performances et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Étant donné que les critères de réussite sont très variables au sein du Réseau, il faut s'attendre à différents degrés de mise en œuvre et par conséquent viser différents buts pratiques. L'accent sera mis principalement sur le niveau communautaire, notamment les sections et les volontaires, afin de s'inspirer des exemples pratiques existants.

Lors du Conseil des Délégués en 2011 et 2015, le CICR présentera les résultats obtenus en se fondant sur une auto-évaluation réalisée par les composantes du Mouvement; le cas échéant, les actions et/ou les objectifs pourront alors être ajustés. Chaque rapport présenté inclura un bref tour d'horizon des nouvelles tendances extérieures, ainsi que des recommandations relatives aux éventuelles modifications à apporter à l'approche stratégique.

En 2016, le CICR effectuera une réévaluation de la cartographie mondiale du Réseau des liens familiaux, afin de mesurer les progrès accomplis et de faire des recommandations sur d'éventuelles modifications à apporter à la Stratégie.

5. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE

Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie vont bien au-delà de la dimension « collecte de fonds ». Les ressources humaines, les différentes compétences et connaissances, une plus grande coopération et participation de toutes les composantes du Mouvement sont autant d'éléments qui jouent un rôle pour garantir une mise en œuvre réussie de la Stratégie.

La clé du succès, c'est l'engagement et le sentiment d'être directement responsable.

Dans une première étape vers cette appropriation, tous les niveaux, à commencer par la direction, doivent reconnaître que le RLF est une activité fondamentale. La reconnaissance et l'appropriation mèneront finalement à l'intégration des activités de RLF dans les structures des Sociétés nationales, ce qui est indispensable à la durabilité. Pour réussir à collecter des fonds et à mobiliser des ressources en faveur du RLF, l'accent doit être mis entièrement sur une plus grande promotion de la reconnaissance, ce qui induira un sentiment de responsabilité et d'engagement et mènera à l'intégration et enfin à la durabilité des activités de RLF.

Pour ce qui est de la collecte de fonds, le CICR, dans son rôle directeur pour les activités de RLF au sein du Mouvement, étudiera la possibilité de mettre en place des outils de financement.

Le développement des capacités des Sociétés nationales et le renforcement du Réseau des liens familiaux constituent un engagement à long terme. Par conséquent, le CICR et les Sociétés nationales participantes établiront des partenariats afin de soutenir le développement des capacités au sein du Réseau.

Toutes les Sociétés nationales ont la responsabilité d'aider les personnes sans nouvelles de leur famille. Chaque Société nationale inclura donc les activités de RLF dans ses plans nationaux de collecte de fonds, de manière à favoriser l'autofinancement de ce secteur d'activité.

GLOSSAIRE

Cadre de référence pour le déploiement de spécialistes internationaux du RLF lors de catastrophes

Ce cadre de référence comprendra des informations sur le mécanisme de déploiement, la gestion des ressources humaines et la formation.

Cartographie mondiale des capacités en matière de RLF

La cartographie mondiale du Réseau des liens familiaux a été entreprise entre 2005 et 2006 par le CICR et les Sociétés nationales. Elle comprenait trois évaluations : i) les capacités des services de recherches des Sociétés nationales, ii) l'aptitude du CICR/ACR à agir en tant que coordonnateur et conseiller technique en matière de RLF auprès des Sociétés nationales, et iii) une enquête sur les besoins initiaux en RLF.

Évaluation des contributions

Une évaluation des contributions dans le Réseau des liens familiaux permettra de rassembler des informations sur les compétences, les ressources, les outils, le temps et l'intérêt attribués aux activités de RLF au sein de chaque Société nationale, et d'optimiser l'utilisation de ces ressources pour répondre aux besoins au sein du Réseau.

Extranet du Réseau des liens familiaux

Un extranet interactif pour le rétablissement des liens familiaux. L'extranet est un centre de ressources sur Internet offrant en ligne des outils de formation, des informations sur le RLF par contexte, des films, des photos, un réseau et des échanges d'informations.

Manuel sur le rétablissement des liens familiaux à l'intention du Mouvement

Manuel exhaustif sur le RLF pour le Mouvement, couvrant une grande variété de situations où le Mouvement est appelé à intervenir. Ce manuel comprendrait : des modules de formation et des études de cas, des explications sur la façon d'apporter un soutien moral aux bénéficiaires, au personnel et aux volontaires, la création de réseaux et de modèles de référence communautaires, des compétences en matière de présentation, et des lignes directrices pour les différentes populations bénéficiaires.

Mécanisme international d'intervention en matière de RLF en cas de catastrophe

Permettant de mobiliser les ressources du Mouvement afin d'intervenir rapidement là où nécessaire, aux échelons national, régional ou international.

Outil de collecte de données du Réseau des liens familiaux

Outil commun de collecte de données à la disposition de toutes les Sociétés nationales et du CICR pour rassembler des informations normalisées relatives aux activités de rétablissement des liens familiaux.

Outils de gestion des performances en matière de RLF

Ces outils incluraient : des indicateurs de performance (comprenant des outils permettant d'évaluer l'opportunité de l'action et de faire une analyse contextuelle), le suivi et l'évaluation, et une évaluation de l'impact.

Points de référence des Sociétés nationales au niveau sous-régional pour les catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Un groupe de Sociétés nationales au sein d'une sous-région pourrait désigner une Société nationale pour qu'elle serve de point de référence en matière d'intervention dans le domaine du RLF lors de catastrophes. Le point de référence pourrait fournir une assistance en matière de RLF à la Société nationale touchée.

Réseau des liens familiaux

Le Réseau des liens familiaux comprend le CICR (ACR et agences de recherches des délégations), et les services de recherches des Sociétés nationales. Il est aussi appelé le « Réseau ».

RLF (rétablissement des liens familiaux)

Le rétablissement des liens familiaux désigne l'ensemble des activités visant à prévenir la séparation, à rétablir et à maintenir des liens entre les membres d'une famille et à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues (voir la section 2.1).

Services de recherches

Les services de recherches sont des unités qui, au sein des Sociétés nationales, aident à rétablir ou à maintenir des liens entre les membres de familles dispersées par un conflit armé ou d'autres situations de violence, des catastrophes naturelles, ou d'autres situations exigeant une intervention humanitaire. Les services de recherches des Sociétés nationales font partie du Réseau des liens familiaux et chacun d'entre eux mène ses activités conformément aux lignes directrices de l'ACR. (N.B. : dans certains pays, les services de recherches peuvent porter un autre nom.)

Unités régionales CICR/ACR

Le CICR étudiera l'établissement d'unités régionales CICR/ACR, qui serviraient de points de référence dans une région en matière de renforcement des capacités, de développement professionnel, de création de réseaux, et d'échanges d'informations dans le domaine du RLF. Ces unités étudieraient des problèmes relatifs au RLF dans une perspective régionale et élaboreraient des plans permettant de résoudre ces problèmes avec la Société nationale intéressée.

1.1.5 RÉSOLUTION 5 : MIGRATION INTERNATIONALE

Le Conseil des Délégués,

rappelant et réaffirmant les résolutions sur des sujets relatifs à la migration, adoptées par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution XXI, Manille 1981 ; résolution XVII, Genève 1986 ; résolution 4A, Genève 1995 et Objectif 2.3 du Plan d'action de la XXVII^e Conférence internationale, Genève 1999) et par le Conseil des Délégués (résolution 9, Budapest 1991 ; résolution 7, Birmingham 1993 ; résolution 4, Genève 2001),

tenant compte des rôles et des mandats respectifs des différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) qui sont décrits dans les Statuts du Mouvement et dans l'Accord de Séville et s'inspirent des Principes fondamentaux du Mouvement,

1. *reconnait* que la migration est un problème complexe et multiforme, qui touche aujourd'hui tous les pays du monde ;
2. *appelle* les composantes du Mouvement à s'efforcer d'attirer davantage l'attention sur les conséquences humanitaires de la migration aux niveaux international, régional, national et local ;
3. *salue* la décision de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) d'établir une politique relative à la migration pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales)¹, notant qu'elle mettra à profit le rôle spécifique, l'expérience et le savoir-faire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le rétablissement des liens familiaux et d'autres questions de protection, en particulier celle des personnes privées de liberté, et *demande* à la Fédération internationale de faire rapport à ce sujet au Conseil des Délégués en 2009 ;
4. *tient compte* des précédentes résolutions sur le rétablissement des liens familiaux et de leur pertinence dans le domaine de la migration ;
5. *demande* au CICR, en consultation étroite avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales, d'élaborer des lignes directrices pour les Sociétés nationales travaillant, ou souhaitant travailler, dans des lieux où des migrants sont détenus, en se fondant sur le travail déjà entrepris sur cette question par le CICR et plusieurs Sociétés nationales, et de faire rapport à ce sujet au Conseil des Délégués en 2009 ;
6. *approuve* les orientations générales données dans la note d'information concernant les rôles respectifs des différentes composantes du Mouvement dans le domaine de la migration transfrontière ;
7. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de soutenir, conformément à leurs mandats respectifs, les efforts des Sociétés nationales pour accéder aux migrants en détresse, quel que soit leur statut, et leur apporter des services humanitaires impartiaux sans être pénalisées pour cela ;
8. *invite* les Sociétés nationales à se servir des moyens dont elles disposent comme auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire pour engager un dialogue avec ces derniers afin de clarifier leurs rôles respectifs face aux conséquences humanitaires de la migration, notant que, tout en agissant en leur qualité d'auxiliaires, les Sociétés nationales seront en mesure de fonder leurs services strictement sur la vulnérabilité et les besoins humanitaires et de conserver en tous temps leur indépendance et leur impartialité ;
9. *appelle* les diverses composantes du Mouvement à promouvoir dans ce contexte, conformément à leurs mandats respectifs, le respect du droit international, notamment du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés et du droit international humanitaire ;
10. *demande* aux diverses composantes du Mouvement de coopérer, conformément à leurs mandats respectifs, à l'établissement de stratégies de sensibilisation aux conséquences humanitaires de la migration ;
11. *demande* à la Fédération internationale, aux Sociétés nationales et au CICR d'assurer, conformément à leurs mandats respectifs, la coopération et la coordination à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement pour fournir les services et la protection nécessaires aux personnes vulnérables tout au long du cycle migratoire, y compris le retour et la réinsertion.

¹ En 2003, la Fédération internationale a adopté une « Politique relative aux réfugiés et autres personnes déplacées ». Cependant, les réactions des Sociétés nationales montrent que cette politique ne leur donne pas des orientations suffisantes sur la façon d'aborder, dans leur travail, la situation des personnes devenues vulnérables par suite de la migration.

1.1.6 RÉSOLUTION 6 : MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE SÉVILLE

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 8 de sa session de 2005, comprenant notamment l'adoption des Mesures supplémentaires à l'Accord de Séville,

constatant l'élan positif créé par la mise en œuvre des Mesures supplémentaires et reconnaissant l'importance de l'Accord de Séville et de son préambule, qui mettent l'accent sur un esprit de collaboration entre les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement),

reconnaissant que les composantes du Mouvement sont chargées de coordonner leurs activités internationales conformément aux politiques du Mouvement afin d'apporter le plus grand bénéfice possible aux personnes touchées par des conflits et des catastrophes,

1. *accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville établi par la résolution 8 de sa session de 2005;
2. *adopte* les sept recommandations suivantes du rapport;
3. *demande* à chaque composante du Mouvement – les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – de garantir la pleine mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires ainsi que des recommandations suivantes du rapport du Groupe :
 - a) L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires devraient continuer de servir de cadre pour l'organisation des opérations internationales de secours du Mouvement.
 - b) La formation des responsables opérationnels principaux et des membres des organes de direction de toutes les composantes du Mouvement doit être obligatoire. Les Sociétés nationales, avec l'appui de la Fédération internationale et du CICR, doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en matière

de formation. Dans un premier temps, la formation devrait se concentrer sur les pays où sont menées des opérations internationales de secours de grande ampleur.

- c) Toutes les composantes du Mouvement doivent renforcer leurs capacités à travailler en partenariat. Le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales qui travaillent à l'échelon international devraient renforcer leurs capacités à être des partenaires efficaces des Sociétés nationales hôtes, afin que chaque institution sorte renforcée de la coopération opérationnelle. Les mesures concrètes prises à cet égard doivent, s'il y a lieu, améliorer l'aptitude de la Société nationale hôte à être la partenaire principale et, le cas échéant, l'institution directrice.
- d) Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR doivent mettre l'accent sur les mesures de préparation qui facilitent la collaboration dans les situations d'urgence, comme prévu dans l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires. Ces mesures comprennent :
 - i. des réunions entre les composantes du Mouvement présentes dans un pays : échange d'informations, analyse et possibilités d'établir les relations de travail et de confiance nécessaires pour assister les personnes touchées et les groupes vulnérables de façon appropriée;
 - ii. des processus de négociation ouverts pour élaborer des protocoles d'accord à l'échelon national qui définissent les rôles et les responsabilités des composantes du Mouvement exposés dans l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires;
 - iii. une planification d'urgence qui évalue les risques et les ressources qui peuvent être mobilisées au sein du Mouvement, et examine comment ces ressources seront coordonnées pour fournir des services efficaces aux bénéficiaires.
- e) Les efforts de coordination doivent en premier lieu se concentrer sur les besoins des personnes touchées et des populations vulnérables, être orientés vers les résultats, toujours tenir compte du contexte local et être établis dans le cadre de l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires.
- f) Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR doivent garantir que les enseigne-

ments tirés et les meilleures pratiques sont documentés et partagés afin que le Mouvement dans son ensemble puisse en bénéficier et améliorer sa performance en faveur des bénéficiaires.

- g) Pour tirer parti de l'élan positif et des réalisations qui ont suivi l'adoption des Mesures supplémentaires à l'Accord de Séville, la mise en œuvre de l'Accord et desdites Mesures doit être continuellement suivie. La Fédération internationale et le CICR doivent régulièrement informer les Sociétés nationales des progrès accomplis dans la mise en œuvre conformément au cadre de suivi.

1.1.7 RÉSOLUTION 7 : STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

rappelant la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2005, qui a adopté la version actualisée de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement), guidé en cela par l'ambition de renforcer le Mouvement par une coopération plus intense pour qu'il mène une action humanitaire efficace dans le monde entier,

prenant note avec satisfaction du rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie préparé par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et, en particulier, des efforts entrepris par la Commission permanente pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des réunions au sein du Mouvement en vue de « *renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres* », conformément à l'Action 4 de la Stratégie pour le Mouvement,

saluant l'Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels

liés à l'usage des emblèmes (l'Étude) préparée par le CICR,

réaffirmant la validité des règles qui régissent l'usage des emblèmes, notamment les règles consacrées par les Conventions de Genève de 1949, par leurs Protocoles additionnels et par le *Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales*¹ adopté en 1991, et *soulignant* l'importance vitale du respect de ces règles pour garantir la valeur protectrice des emblèmes et l'accès aux personnes ayant besoin de protection et d'assistance, et pour renforcer l'identité du Mouvement en tant qu'acteur humanitaire neutre et indépendant,

saluant aussi le rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe pour les statuts), qui souligne que l'adoption d'une base juridique solide est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) de remplir leur mandat de manière efficace et conformément aux Principes fondamentaux,

reconnaissant la pertinence et l'importance de la Stratégie pour le Mouvement,

tenant compte de la nécessité de continuer à étudier la façon dont les composantes du Mouvement peuvent améliorer leur mode de fonctionnement individuel et collectif pour faire face à l'évolution du contexte et aux nouveaux défis,

1. *prie instamment* toutes les composantes du Mouvement de poursuivre et, si possible, d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre les 10 Actions de la Stratégie pour le Mouvement, et de rendre compte des progrès accomplis à la Commission permanente, par l'intermédiaire de la Fédération internationale et, le cas échéant, du CICR, en vue de l'élaboration d'un rapport actualisé à l'intention du Conseil des Délégués en 2009;
2. *prie instamment* les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale d'établir de meilleurs rapports avec les communautés locales auxquelles s'adresse leur action humanitaire afin de remplir leur mission en alliant qualité et efficacité et en faisant de la pleine reconnaissance des victimes et des personnes vulnérables une partie intégrante de la Stratégie;

¹ Règlement adopté par la XX^e Conférence internationale (Vienne, 1965) et révisé par le Conseil des Délégués (Budapest, 1991).

3. *invite* la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente à continuer de suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, en mettant davantage l'accent sur les progrès mesurables réalisés par les Sociétés nationales, et à présenter au Conseil des Délégués en 2009 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre, assorti de recommandations s'il y a lieu;

s'agissant de l'Action 3

« *Contrôler et protéger l'intégrité des composantes du Mouvement, et faire en sorte que chacune d'entre elles respecte les Principes fondamentaux* »

4. *prie instamment* toutes les Sociétés nationales, en application de l'Action 3 de la Stratégie pour le Mouvement, d'examiner et d'actualiser leurs statuts et textes juridiques connexes d'ici à 2010, conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* et aux résolutions pertinentes de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;

s'agissant de l'Action 4

« *Renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres* »

5. *invite* les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale et la Commission permanente, qui contribuent à l'organisation des réunions internationales au sein du Mouvement, à prendre en compte les recommandations formulées par la Commission permanente
- d'améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions statutaires et non statutaires au sein du Mouvement, et
 - d'accroître la participation des Sociétés nationales à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions au sein du Mouvement;
6. *demande* à la Commission permanente de poursuivre ses travaux sur l'Action 4, notamment en formulant de nouvelles recommandations de la façon qui lui semble appropriée;

s'agissant de l'Action 10

« *Renforcer les relations des composantes du Mouvement avec le secteur privé* »

7. *invite* les composantes du Mouvement à utiliser les recommandations de l'Étude pour renforcer la mise en œuvre des règles régissant l'usage

des emblèmes et à faire part au CICR de leurs suggestions quant au contenu et à l'utilisation de l'Étude;

8. *demande* au CICR de poursuivre ses travaux sur l'Étude, en tenant compte des suggestions formulées par les composantes du Mouvement et en étendant ses consultations aux États, et d'informer le Conseil des progrès accomplis.

**1.1.8 RÉOLUTION 8 :
DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE ET
ARMES À DISPERSION**

Le Conseil des Délégués,

rappelant sa résolution 2 sur les armes et le droit international humanitaire (Séoul, 16-18 novembre 2005), et *accueillant avec satisfaction* le rapport de suivi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR),

soulignant que des contrôles adéquats de l'emploi et de la prolifération des armes sont essentiels pour protéger les civils contre des effets indiscriminés et les combattants contre des souffrances superflues,

profondément préoccupé par les conséquences graves des armes à dispersion pour les populations civiles et l'action humanitaire pendant et après les conflits armés, et *prenant acte* des obstacles que ces armes constituent pour la reconstruction et le développement après la fin d'un conflit armé,

alarmé par les millions d'armes à dispersion imprécises et non fiables qui sont stockées dans les pays à travers le monde,

accueillant avec satisfaction le rapport du CICR sur la réunion d'experts qu'il a organisée en avril 2007 à Montreux sur le thème « Défis humanitaires, militaires, techniques et juridiques des armes à dispersion »,

se félicitant de l'engagement pris par les États, à une conférence internationale à Oslo en février 2007, de terminer avant fin 2008 l'élaboration d'un traité international interdisant les armes à dispersion qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils, et de la décision des États parties à la Convention sur certaines armes classiques de négocier une proposition afin d'aborder les conséquences des armes à dispersion, sur le plan humanitaire,

se félicitant de l'engagement pris dans le cadre du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de réduire au minimum les effets de ces engins après les conflits, ainsi que du nombre croissant d'États qui ont décidé d'adopter un moratoire sur l'emploi des armes à dispersion imprécises ou non fiables, et d'éliminer ces armes,

1. *encourage* tous les travaux en cours destinés à alléger les souffrances des victimes des armes à dispersion, et à enlever les sous-munitions et autres restes explosifs de guerre qui infestent déjà les pays touchés par la guerre;
2. *prie instamment* les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) de promouvoir l'adhésion au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques, et sa mise en œuvre intégrale;
3. *encourage* toutes les composantes du Mouvement à promouvoir des mesures nationales pour répondre aux préoccupations d'ordre humanitaire qui résultent de l'emploi des armes à dispersion, telles que la fin de l'emploi et du transfert des armes à dispersion imprécises et non fiables, l'assistance aux victimes, le redoublement des efforts d'enlèvement de ces armes et l'élimination des armes à dispersion imprécises et non fiables des stocks nationaux;
4. *prie instamment* toutes les composantes du Mouvement d'attirer l'attention sur le coût considérable, sur les plans humain et socioéconomique, de l'emploi des armes à dispersion et de contribuer à obtenir l'appui nécessaire, au niveau national, pour un nouveau traité efficace de droit international humanitaire qui interdira les armes à dispersion imprécises et non fiables;
5. *prie instamment* les gouvernements qui appuient la Déclaration d'Oslo de tenir leur engagement de terminer, en 2008, l'élaboration d'un traité interdisant l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à dispersion qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils;
6. *prie instamment* les États parties à la Convention sur certaines armes classiques de poursuivre leurs efforts et de s'employer à élaborer d'urgence des règles juridiquement contraignantes sur les armes à dispersion;
7. *demande* au CICR de présenter au Conseil des Délégués de 2009 un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces objectifs.

1.1.9 RÉOLUTION 9 : ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant examiné l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, préparés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

adopte l'ordre du jour et le programme de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

1.1.10 RÉOLUTION 10 : PROPOSITION DE CANDIDATS AUX POSTES DE RESPONSABLES DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de la liste de candidats proposés aux fonctions de responsables de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste de candidats et *demande* au Président du Conseil de la transmettre à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour approbation.

Annexe à la résolution 10

Présidente de la Conférence

Mme Mandisa Kalako-Williams (Croix-Rouge – Afrique du Sud)

Vice-présidents de la Conférence

Ambassadeur Boudewijn J. Van Eenennaam (Pays-Bas)

Ambassadeur Juan Martabit (Chili)

M. Abdul Rahman Attar (Croissant-Rouge – République arabe syrienne)

Mme Anne-Marie Huber-Hotz (Croix-Rouge – Suisse)

Rapporteur de la Conférence

Ambassadeur Ichiro Fujisaki (Japon)

Comité de rédaction

Président

Ambassadeur Masood Khan (Pakistan)

Vice-Présidents

M. Ian Courtenay (Croix-Rouge – Belize)

M. Abbas Gullet (Croix-Rouge – Kenya)

Ambassadeur Valery Loshchinin (Fédération de Russie)

Commission A

Présidente

Mme Jane McGowan (Croix-Rouge – Canada)

Vice-Président

Ambassadeur Makarim Wibisono (Indonésie)

Rapporteur

M. Muctarr A.S. Jalloh (Croix-Rouge – Sierra Leone)

Commission B

Président

Ambassadeur Nicholas Thorne (Royaume-Uni)

Vice-Président

Ambassadeur Mabel Gómez Oliver (Mexique)

Rapporteur

M. Jeffrey Chan Wah Teck (Croix-Rouge – Singapour)

Commission C

Président

Dr Raymond Forde (Croix-Rouge – Barbade)

Rapporteur

Ambassadeur Ahmet Üzümcü (Turquie)

Secrétaire général de la Conférence

Ambassadeur Stephan Husy (Suisse)

Secrétaires généraux adjoints

M. Frank Mohrhauer (Fédération internationale)

M. Bruce Biber (CICR)

1.2 RÉOLUTIONS DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.2.1 RÉOLUTION 1 ET DÉCLARATION : ENSEMBLE POUR L'HUMANITÉ

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

tenant compte des vues exprimées durant la Conférence sur les conséquences humanitaires des principaux défis qu'affronte le monde aujourd'hui,

se félicitant des nombreux engagements pris par les membres et les observateurs de la Conférence en réponse à ces défis humanitaires,

prenant note avec satisfaction des mesures prises par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)¹ pour mettre en œuvre l'Agenda pour l'action humanitaire de 2003, la Déclaration « Protéger la dignité humaine » et les engagements, comme demandé à la résolution 1 de la XXVIII^e Conférence internationale, et *accueillant favorablement* le rapport de suivi préparé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur les progrès accomplis,

1. *adopte* la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » de la XXX^e Conférence internationale ;
2. *encourage* tous les membres de la Conférence, dans le cadre de leurs pouvoirs, mandats et capacités respectifs, à collaborer pour alléger les souffrances causées par les conséquences humanitaires des défis décrits dans la Déclaration ;
3. *exhorte* tous les membres de la Conférence à inclure les résolutions adoptées et les engagements pris lors de la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats entre eux et avec d'autres acteurs aux niveaux international, régional et local ;
4. *invite* tous les membres de la Conférence à tenir le CICR et la Fédération internationale informés

des mesures prises et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et des résolutions de la Conférence, ainsi que de leurs engagements ;

5. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXI^e Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence, des résolutions et des engagements de la présente Conférence ;
6. *se félicite* de l'adoption, par le Mouvement, de sa Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018) dans la résolution 4 de son Conseil des Délégués de 2007 et *prie* les autorités des États de continuer à soutenir les activités de rétablissement des liens familiaux menées par les composantes du Mouvement, notamment en renforçant les capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), conformément à leur rôle et à leur mandat ;
7. *note* que la Fédération internationale a diffusé aux États membres et aux Sociétés nationales sa Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes (2006-2010) dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la santé et à d'autres occasions, et *compte* que ce document enrichira les partenariats visant à répondre aux défis de santé publique, y compris ceux définis à la présente Conférence ;
8. *remercie* le CICR pour le travail approfondi qu'il a effectué en réalisant l'Étude sur le droit international humanitaire coutumier, et pour avoir entrepris, avec la Croix-Rouge britannique, la mise à jour du volume de l'Étude consacré à la pratique ;
9. *exprime* sa gratitude au CICR pour son rapport sur « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » et *l'invite* à poursuivre son analyse des défis actuels et émergents, à promouvoir la réflexion

¹ Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du Comité international de la Croix-Rouge, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Aux fins du présent document, le terme « Mouvement » couvre toutes les composantes susmentionnées.

et à procéder à de larges consultations sur les problèmes identifiés;

10. *prie instamment* tous les membres de la Conférence de poursuivre et d'intensifier leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Agenda pour l'action humanitaire de 2003 en tant que cadre d'action pertinent et global pour apporter une solution

- aux souffrances causées par la séparation des familles et à la tragédie continue des personnes portées disparues dans le cadre de conflits armés ou d'autres situations de violence armée;
- au coût humain de la disponibilité incontrôlée et de l'usage abusif des armes dans les conflits armés;
- au risque et à l'impact des catastrophes, en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention;
- au risque et à l'impact, pour les personnes vulnérables, de l'infection par le VIH et par d'autres maladies infectieuses.

Annexe à la résolution 1

Déclaration Ensemble pour l'humanité

Réunis à Genève pour la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous, membres de ladite Conférence, avons centré notre attention sur les conséquences humanitaires de quatre défis majeurs auxquels le monde est confronté aujourd'hui et qui concernent chaque individu et en particulier les plus vulnérables:

- la dégradation de l'environnement et le changement climatique;
- les préoccupations humanitaires causées par la migration internationale;
- la violence, notamment en milieu urbain;
- les maladies émergentes et réémergentes, ainsi que d'autres défis de santé publique tels que l'accès aux soins de santé.

Chacun de ces défis se pose à l'échelle planétaire et nécessite une réponse collective, car il dépasse la capacité de réaction d'un État ou d'une organisation humanitaire. Pour faire face à leurs conséquences sur le plan humanitaire, et dans l'esprit du slogan de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », nous devons renforcer la collaboration opérationnelle et les partenariats entre nous et avec d'autres institutions – les institutions intergouvernementales,

supranationales, non gouvernementales et universitaires, par exemple – ainsi qu'avec les médias et le secteur privé. Pour les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), cela doit se faire conformément aux Principes fondamentaux et aux politiques du Mouvement.

Les conséquences, sur le plan humanitaire, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique

Nous sommes vivement préoccupés de constater que des gens dans le monde entier, et surtout les plus démunis parmi les démunis, rencontrent des difficultés accrues du fait de l'augmentation des catastrophes et de la rareté des ressources que provoquent de multiples facteurs tels que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, ce qui contribue à la pauvreté, à la migration, aux risques sanitaires et au risque aggravé de violence et de conflit.

Nous sommes résolus à travailler avec des partenaires afin de mieux faire connaître ces graves préoccupations humanitaires, y compris leurs causes, et de fournir une assistance humanitaire aux personnes les plus vulnérables, en particulier dans les pays en développement qui sont touchés.

Nous tirerons profit de l'assise communautaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) pour atténuer la vulnérabilité des communautés, là où les risques environnementaux et la dégradation de l'environnement sont importants et où la capacité d'adaptation est faible.

Nous réaffirmons que la préparation aux catastrophes est un élément essentiel de la gestion de l'intervention, et nous nous emploierons à améliorer la capacité individuelle et collective à réagir rapidement aux défis humanitaires provoqués par la dégradation de l'environnement et le changement climatique.

Nous sommes résolus à faire en sorte que la dégradation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques soient intégrées, s'il y a lieu, dans les politiques et les plans de réduction des risques de catastrophes, ainsi que dans les politiques et les plans de gestion de catastrophes. Nous nous efforcerons de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour les mettre en œuvre, la priorité étant accordée aux actions en faveur des plus vulnérables.

Nous reconnaissons l'engagement des États à l'égard de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant que mécanisme essentiel qui permet d'agir sur le changement climatique au niveau mondial, et nous affirmons que des aspects de l'action du Mouvement soutiennent et complètent des éléments de la Convention-cadre.

Les préoccupations humanitaires causées par la migration internationale

Tout en reconnaissant les nombreux avantages que présente la migration internationale et sa nature complexe et multiforme, nous avons conscience que la migration peut générer des problèmes sur le plan humanitaire dans toutes les régions du monde. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les migrants, quel que soit leur statut, vivent parfois en marge des systèmes sanitaires, sociaux et juridiques conventionnels, et que, pour diverses raisons, ils peuvent ne pas avoir accès aux moyens qui garantissent le respect de leurs droits fondamentaux.

Nous réaffirmons l'importance d'examiner les voies et les moyens de renforcer la coopération internationale à tous les niveaux pour répondre aux préoccupations humanitaires causées par la migration internationale.

Nous reconnaissons qu'il appartient aux gouvernements, dans le cadre des législations nationales et du droit international, et plus particulièrement du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire, de répondre aux besoins humanitaires des personnes subissant des conséquences négatives de la migration, notamment les familles et les communautés, et de prendre des mesures efficaces à cet effet. Nous sommes vivement préoccupés par toutes les formes du trafic et de l'exploitation d'êtres humains, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants et de femmes, et nous reconnaissons qu'il incombe aux gouvernements d'empêcher ces pratiques, d'apporter protection et assistance à toutes les victimes de ces pratiques et de faire respecter les instruments nationaux et internationaux les interdisant. Nous reconnaissons aussi le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à cet égard.

Quand nous répondons aux besoins humanitaires des personnes subissant des conséquences négatives de la migration, en particulier les migrants et les membres de leur famille dans les pays d'origine, de transit et de destination, nous tenons compte, s'il y a lieu, de l'expérience considérable de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en ce qui concerne :

- a) L'assistance humanitaire : fourniture de vivres, de vêtements et d'abris, soins de santé, premiers secours, soutien psychosocial, etc. ;
- b) La protection : rétablissement des liens familiaux, conseil juridique et administratif, lutte contre l'exploitation et l'escroquerie, information sur les risques de la migration irrégulière, visite de migrants en détention en vue de contribuer à améliorer, si nécessaire, leurs conditions de détention et le traitement qui leur est réservé, etc. ;

- c) La sensibilisation : introduction d'une perspective humanitaire dans les décisions de politique générale, lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, promotion des normes internationales dans ce domaine ;
- d) L'insertion et la réinsertion : services d'accueil, promotion de la participation sociale et de la solidarité (en tant que volontaires Croix-Rouge/ Croissant-Rouge par exemple), etc. ;
- e) La dignité humaine : promotion du respect de la dignité humaine.

Compte tenu des méfaits de l'afflux à grande échelle de migrants par suite de crises humanitaires, les acteurs internationaux devraient examiner les besoins des communautés des pays d'accueil.

Nous reconnaissons qu'il appartient aux Sociétés nationales, sur la base des principes d'humanité et d'impartialité et en consultation avec les pouvoirs publics, de fournir une assistance humanitaire aux migrants vulnérables, quel que soit leur statut juridique.

Violence, notamment en milieu urbain

Nous reconnaissons que la violence est, partout dans le monde, une cause principale de mort, de blessure et de souffrance humaine qui pourraient être évitées. La violence en milieu urbain représente un défi particulier, les problèmes étant souvent aggravés par l'accroissement rapide de la population, la pauvreté et les inégalités économiques, le chômage, l'exclusion sociale et la marginalisation, une sécurité et des services publics insuffisants et la facilité avec laquelle il est possible de se procurer de la drogue et des armes.

Nous reconnaissons que les États ont la responsabilité d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité ainsi que des soins et un soutien appropriés aux victimes de la violence, et d'adopter des politiques et des cadres juridiques pour la prévention et la réduction de la violence. Il peut arriver que ces politiques et ces cadres doivent traiter des cas de violence armée urbaine entre groupes organisés.

Nous sommes résolu à travailler ensemble pour mettre au point, à tous les niveaux, des programmes complets de prévention et de réduction de la violence, afin de construire des communautés plus sûres en appliquant des mesures pratiques qui prennent en compte les objectifs du développement social et économique, et de faciliter la réinsertion des jeunes qui ont des problèmes de violence pour diminuer leur aliénation et leur radicalisation et réduire leur vulnérabilité aux drogues et à la criminalité. Nous redoublerons d'efforts pour obtenir, au sein des communautés, le respect de la diversité et la prise de mesures contre le racisme, la discrimination,

la xénophobie, la marginalisation et d'autres formes d'exclusion, auxquels tous les groupes vulnérables sont confrontés, en donnant également aux volontaires et aux jeunes engagés dans des activités humanitaires la faculté et les moyens de prévenir, désamorcer ou atténuer la violence, surtout en milieu urbain, et en tirant profit de l'expérience considérable qu'ont acquise les Sociétés nationales.

Maladies émergentes et réémergentes, ainsi que d'autres défis de santé publique

Nous reconnaissons que le VIH, la grippe pandémique, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles, ainsi que d'autres menaces pour la santé publique, représentent un danger pour les personnes et les communautés partout dans le monde, surtout les femmes et les enfants. Nous constatons aussi les effets disproportionnés du VIH, de la tuberculose et du paludisme sur les communautés de l'Afrique sub-saharienne. En outre, la réduction des capacités des infrastructures de santé publique dans de nombreux pays, ainsi que de leur capacité à faire face, combinée aux changements démographiques, aux déficiences des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, ainsi qu'à leurs conséquences en termes de morbidité et de mortalité accrues, a accentué ces menaces, avec des répercussions particulières sur les plus pauvres parmi les pauvres.

Nous insistons sur la nécessité de renforcer les systèmes de santé et d'élaborer des plans nationaux de santé en y faisant participer les Sociétés nationales, et de donner aux volontaires et aux groupes concernés la faculté et les moyens nécessaires afin de garantir que les programmes et leur mise en œuvre bénéficieront à toutes les populations touchées et vulnérables, telles que les personnes vivant avec le VIH, les consommateurs de drogues, les communautés exposées aux maladies émergentes et réémergentes, les victimes de l'exploitation sexuelle, du trafic d'êtres humains et d'autres formes de violence, les détenus, les anciens détenus et les enfants orphelins.

Nous reconnaissons la nécessité de donner aux personnes vulnérables un accès, sans discrimination, aux activités de prévention et de promotion de la santé et aux soins curatifs, ainsi qu'aux médicaments essentiels, aux vaccins et à d'autres produits pour soins de santé. L'accès au sang non contaminé, par le biais des dons volontaires et non rémunérés, est et restera un objectif primordial de santé publique.

Nous soulignons également l'importance pour les services médicaux d'avoir accès à toute personne qui en a besoin, sur la base de normes nationales et internationales acceptées, quel que soit le statut juridique de cette personne, ainsi que de bénéficier de la protection nécessaire.

Nous sommes résolus à inclure la santé publique en tant que partie intégrante d'une bonne gestion des catastrophes (qui comprend la santé publique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le contrôle des épidémies et les urgences de santé publique).

Nous reconnaissons qu'une approche globale de la santé publique doit couvrir la tuberculose, le VIH et les autres risques sanitaires en milieu carcéral, ce qui implique nécessairement le suivi des anciens détenus.

Pour faire face à tous ces défis, nous devons :

- prendre en compte les capacités diverses des États et des Sociétés nationales ;
- renforcer notre capacité opérationnelle et nos ressources en conséquence ;
- optimiser le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, à tous les niveaux, dans le domaine humanitaire ;
- tirer profit de l'assistance communautaire et de celle que constituent les volontaires (en particulier les jeunes) des Sociétés nationales, afin d'influencer positivement les communautés vulnérables et d'agir sur elles de l'intérieur, en particulier dans les situations auxquelles les pouvoirs publics ne peuvent pas faire face ;
- tenir compte des facteurs de diversité ;
- faire en sorte qu'un souci d'équité entre hommes et femmes soit intégré dans tous les programmes et activités ;
- tirer profit des expériences et des meilleures pratiques des différentes composantes du Mouvement, dans le monde entier ;
- promouvoir la connaissance et le respect des dispositions pertinentes du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit des réfugiés ;
- tirer profit de la capacité unique qu'ont les composantes du Mouvement, en agissant à tout moment dans le respect des Principes fondamentaux, de se gagner la confiance de tous afin de pouvoir accéder aux personnes qui ont besoin d'assistance ;
- intensifier et coordonner l'interaction opérationnelle et les partenariats entre nous, membres de la présente Conférence, et avec d'autres institutions, chaque fois que ce sera clairement bénéfique pour les victimes et les plus vulnérables.

Le travail que nous réalisons ensemble doit être mesurable, grâce à la transparence qui accompagne notre action au niveau national et par le partage de nos meilleures pratiques et expériences. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

conviennent de soutenir les Sociétés nationales dans leur travail, y compris en représentant leurs intérêts et leurs préoccupations au niveau international, et ils mettront à disposition les mécanismes de partage des connaissances nécessaires pour faciliter ce travail.

1.2.2 RÉOLUTION 2 : LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ACTION ET DES PARTENARIATS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX- ROUGE ET DU CROISSANT- ROUGE ET LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

reconnaisant que des partenariats puissants entre les États, les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et d'autres acteurs humanitaires, tels que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile, sont essentiels pour répondre efficacement aux besoins des personnes vulnérables partout dans le monde, dans l'esprit du slogan de la Conférence « Ensemble pour l'humanité »,

reconnaisant les différents mandats des diverses composantes du Mouvement,

rappelant le Principe fondamental d'indépendance du Mouvement ainsi que les articles 2, paragraphe 3, 3 et 4, paragraphe 3, des Statuts du Mouvement, qui disposent que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) sont reconnues par tous les gouvernements en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire,

rappelant les articles 24, 26 et 27 de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, du 12 août 1949, les articles 24 et 25 de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, du 12 août 1949, ainsi que l'article 63 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949,

prenant note de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/49/2 du 27 octobre 1994) qui rappelait que les Sociétés nationales sont reconnues par leurs gouvernements respectifs comme les auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire sur la base des Conventions de Genève du 12 août 1949,

rappelant l'Agenda pour l'action humanitaire adopté à la XXVIII^e Conférence internationale, par lequel les États, reconnaissant l'importance de l'indépendance et du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales par rapport aux pouvoirs publics, ont accepté, notamment, de négocier des rôles et des responsabilités clairement définis avec leurs Sociétés nationales respectives, concernant les activités de réduction des risques et de gestion des catastrophes, ainsi que les activités de santé publique, de développement et d'appui social,

rappelant la résolution 1 de la XXVIII^e Conférence internationale, qui se félicitait de l'étude réalisée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur « Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire », évoquant la notion de « caractéristiques d'une relation équilibrée » et prenant note des travaux menés par la Fédération internationale en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour donner suite à la résolution,

reconnaisant que la coopération et le dialogue entre les Sociétés nationales et leurs gouvernements respectifs englobent le rôle et les responsabilités essentiels des Sociétés nationales dans les domaines de la promotion, de la diffusion et de la mise en œuvre du droit international humanitaire,

reconnaisant que les Sociétés nationales représentent, pour les autorités nationales et locales, des partenaires fiables qui fournissent des services en s'appuyant sur leur base de volontaires et sa diversité ainsi que sur leur capacité unique de mobiliser des ressources humaines et matérielles au niveau communautaire,

notant en s'en félicitant que le Conseil des Délégués, dans sa résolution 3 de 2007, a fait sien le concept d'une boîte à outils à l'usage des Sociétés nationales lors de la conclusion d'accords de partenariat, notamment s'agissant du rôle d'auxiliaire,

réaffirmant l'obligation qui incombe à toutes les composantes du Mouvement d'agir en tout temps conformément aux Principes fondamentaux, aux Statuts du Mouvement, aux règles régissant l'usage

des emblèmes et de tenir pleinement compte des politiques pertinentes du Mouvement,

reconnaissant que l'autonomie des Sociétés nationales et leur attachement à la neutralité et l'assistance impartiale sont le meilleur moyen disponible de gagner la confiance de tous pour avoir accès aux personnes dans le besoin,

rappelant l'article 2, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adoptés par la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1986 et amendés en 1995 et 2006, qui précise que « Les États respectent en tout temps l'adhésion de toutes les composantes du Mouvement aux Principes fondamentaux »,

1. *réaffirme* qu'il incombe au premier chef aux États et à leurs pouvoirs publics respectifs de fournir une assistance humanitaire aux personnes vulnérables sur leurs territoires respectifs et que le but principal des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire est de leur apporter leur concours dans l'exercice de cette responsabilité;

2. *appelle* les Sociétés nationales et leurs pouvoirs publics respectifs à consolider une relation équilibrée, avec des responsabilités réciproques et bien définies, en maintenant et renforçant un dialogue permanent à tous les niveaux dans le cadre convenu de l'action humanitaire;

3. *reconnaît* que les pouvoirs publics et les Sociétés nationales, en leur qualité d'auxiliaires, jouissent d'une relation de partenariat spécifique et unique en son genre, entraînant des responsabilités et des avantages réciproques, fondée sur le droit international et le droit interne, dans lequel les pouvoirs publics du pays et la Société nationale conviennent des domaines dans lesquels la Société nationale complète les services humanitaires publics ou s'y substitue; la Société nationale doit en tout temps être capable de fournir ses services humanitaires conformément aux Principes fondamentaux, en particulier ceux de neutralité et d'indépendance, et à ses autres obligations découlant des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comme les États l'ont accepté lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;

4. *souligne*

a) que les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le

domaine humanitaire, ont le devoir d'étudier sérieusement toute demande de leurs pouvoirs publics de mener des activités humanitaires dans le cadre de leur mandat;

b) que les États doivent s'abstenir de demander aux Sociétés nationales de mener des activités qui sont en conflit avec les Principes fondamentaux ou avec les Statuts du Mouvement ou sa mission, et que les Sociétés nationales ont le devoir de refuser une telle demande, et souligne que les pouvoirs publics doivent respecter les décisions des Sociétés nationales ;

5. *invite* les Sociétés nationales et les gouvernements à clarifier et consolider les domaines dans lesquels les Sociétés nationales, en leur qualité d'auxiliaires, coopèrent à tous les niveaux avec les pouvoirs publics;

6. *reconnaît* que lorsqu'ils sont fournis aux services médicaux des forces armées de l'État conformément à l'article 26 de la I^{re} Convention de Genève de 1949, le personnel et les biens des Sociétés nationales sont soumis aux lois et règlements militaires, mais *souligne* que les Sociétés nationales doivent respecter les Principes fondamentaux, notamment celui de neutralité, préserver en tout temps leur autonomie et veiller à se distinguer clairement des instances militaires et autres organes gouvernementaux;

7. *invite* la Fédération internationale et le CICR, en consultation avec les États et les Sociétés nationales, à développer encore le matériel d'information pertinent, notamment des lignes directrices, des conseils juridiques et de bonnes pratiques, et à le mettre à la disposition des Sociétés nationales, des pouvoirs publics et d'autres organes intéressés, à l'appui des partenariats entre les Sociétés nationales et les pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

1.2.3 RÉOLUTION 3 : RÉAFFIRMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE – « PRÉSERVER LA VIE ET LA DIGNITÉ HUMAINES DANS LES CONFLITS ARMÉS »

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

rappelant la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, adoptés par la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soulignant que ces documents restent aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 2003, et encourageant tous les membres de la Conférence à continuer de travailler à leur pleine mise en œuvre,

convaincue que le droit international humanitaire demeure aussi pertinent aujourd'hui que par le passé dans les conflits armés internationaux et non internationaux, et qu'il continue d'assurer la protection de toutes les victimes de conflits armés,

soulignant, à cet égard, que la protection offerte par le droit international des droits de l'homme ne cesse pas en cas de conflit armé, si ce n'est par l'effet de dispositions dérogoires, *rappelant* que si certains droits peuvent relever exclusivement du droit international humanitaire, d'autres peuvent relever exclusivement du droit international des droits de l'homme, et d'autres enfin peuvent relever à la fois de ces deux branches du droit international, et *soulignant* que le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés confèrent une protection aux victimes de conflits armés dans leurs domaines d'application respectifs,

renouvelant l'engagement sans équivoque pris par tous les membres de la Conférence de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances,

insistant, toutefois, sur le fait que le droit international humanitaire ne régit que les situations de conflit armé et ne devrait pas être étendu à d'autres situations,

se félicitant des débats en cours sur le droit international humanitaire en vue de sa réaffirmation et de sa mise en œuvre lorsqu'il s'agit de faire face aux défis posés par les conflits armés contemporains,

profondément préoccupée par le fait que les populations civiles et les personnes civiles continuent d'être les plus durement touchées par les conflits armés et demeurent les principales victimes des violations du droit international humanitaire commises par des parties à un conflit armé, et *condamnant vigoureusement*, à cet égard, les attaques perpétrées contre les civils ne prenant pas directement part aux hostilités et les biens de caractère civil, y compris le personnel de secours humanitaire, les journalistes, les autres professionnels des médias et le personnel associé, ainsi que l'emploi de boucliers humains,

rappelant la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des enfants, des personnes âgées, handicapées ou infirmes, des personnes déplacées, des réfugiés, des personnes privées de liberté et des autres personnes ayant des besoins spécifiques, en matière de protection, de santé et d'assistance,

saluant la ratification universelle des Conventions de Genève de 1949, *exprimant* l'espoir que d'autres traités de droit international humanitaire bénéficieront également d'une adhésion universelle, et *appelant* tous les États à envisager d'adhérer à ceux de ces traités auxquels ils ne sont pas encore parties,

notant l'entrée en vigueur du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève le 14 janvier 2007,

notant que les principes et les dispositions du droit international humanitaire sont issus non seulement des traités internationaux, mais aussi du droit international coutumier,

rappelant que l'obligation de respecter le droit international humanitaire lie toutes les parties à un conflit armé, et *soulignant* que cette obligation n'est pas fondée sur la réciprocité,

se félicitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre du droit international humanitaire et *reconnaissant* qu'il est important de prendre des mesures à tous les niveaux pour parvenir à une mise en œuvre, une diffusion et une application effectives du droit international humanitaire,

notant avec satisfaction le nombre toujours plus grand de partenariats et de synergies créés dans les domaines de la mise en œuvre, de la diffusion et du développement du droit international humanitaire entre les États, les organisations internationales et régionales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et leur Fédération internationale, les institutions universitaires, les organisations non gouvernementales et la société civile,

rappelant, en particulier, les responsabilités spéciales incombant aux Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leurs États respectifs dans le domaine humanitaire, de coopérer avec leurs gouvernements et de leur prêter assistance pour la diffusion et la mise en œuvre du droit international humanitaire, y inclus la protection des emblèmes,

considérant que, si des progrès ont été réalisés, les efforts visant à appliquer le droit international humanitaire, aux niveaux national et international, sont très loin de répondre aux exigences de justice, et *reconnaissant* qu'il est inacceptable de laisser impunis les crimes relevant du droit international et que les droits des victimes ne sauraient être ignorés plus longtemps,

décide de ce qui suit :

Respecter et faire respecter

1. *réaffirme* l'obligation incombant à tous les États et parties à un conflit armé de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances ;
2. *souligne*, à cet égard, l'obligation incombant à tous les États de s'abstenir d'encourager les violations du droit international humanitaire par toute partie à un conflit armé et d'exercer leur influence, dans toute la mesure possible, soit individuellement soit par des mécanismes multilatéraux, pour prévenir les violations et y mettre fin, conformément au droit international ;

Garanties fondamentales

3. *réaffirme* que toutes les personnes au pouvoir d'une partie à un conflit armé, y compris les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé, ont droit aux garanties fondamentales établies par le droit international humanitaire pour les situations de conflit armé international et non international et que, par voie de conséquence, nul ne peut se trouver en dehors de tout cadre juridique ;
4. *souligne* que ces garanties fondamentales s'appliquent sans aucune distinction de caractère défavorable fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou la croyance, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou une autre caractéristique, ou tous autres critères analogues ;
5. *réaffirme*, à cet égard, l'importance que revêt toujours le respect intégral de l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, qui exprime certaines garanties fondamentales, lesquelles sont complétées par le droit conventionnel et le droit international coutumier applicables ;
6. *réaffirme* l'obligation de traitement humain s'appliquant à toutes les personnes au pouvoir d'une

partie à un conflit armé, y compris les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé, et l'obligation de respecter leurs convictions personnelles et leurs pratiques religieuses, et *réaffirme*, à cet égard, l'interdiction du meurtre, de la torture physique ou mentale, des traitements cruels ou inhumains, des outrages à la dignité personnelle, en particulier les traitements humiliants et dégradants, des peines corporelles, des mutilations, des expériences médicales ou scientifiques, du viol et d'autres formes de violence sexuelle, de la prise d'otages, des disparitions forcées et des punitions collectives ;

7. *souligne* qu'il est d'une importance vitale de fournir à toutes les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé, qu'elles soient détenues ou internées, des garanties procédurales visant à assurer que leur détention ou leur internement est légal et n'équivaut pas à une privation arbitraire de liberté, y compris l'examen par un organe indépendant et impartial du fondement juridique de leur détention ou internement et de la légalité de leur maintien en détention ou en internement, sans préjudice des dispositions juridiques applicables aux prisonniers de guerre ;
8. *réaffirme* que toutes les personnes faisant l'objet d'une arrestation sur la base de poursuites pénales et les personnes traduites en justice ont droit à un procès équitable leur accordant toutes les garanties judiciaires essentielles, notamment la présomption d'innocence, un procès par un tribunal indépendant, impartial et régulièrement constitué, et les droits et moyens de défense nécessaires ;
9. *reconnaît* que des dispositions protectrices supplémentaires, spécifiques, sont prévues par le droit international humanitaire pour les prisonniers de guerre et les autres personnes protégées, telles que les civils internés ;

Assistance humanitaire et médicale

10. *réaffirme* l'obligation incombant aux parties à un conflit armé, ainsi qu'aux États tiers, d'accorder aux secours humanitaires et aux travailleurs humanitaires un accès rapide et sans encombre aux populations civiles ayant besoin d'aide, sous réserve des dispositions du droit international humanitaire et conformément à ce droit, y compris le consentement souverain, et *réaffirme en outre*, à cet égard, l'obligation de respecter et de protéger le personnel de secours humanitaire ;

11. *rappelle* l'obligation de respecter et de protéger en tout temps le personnel sanitaire, y compris les travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ses moyens de transport et les établissements et autres installations sanitaires conformément au droit international humanitaire, et *reconnaît* qu'il est important que le personnel sanitaire ait accès à tous les lieux où ses services sont nécessaires ;
12. *souligne* l'obligation incombant à toutes les parties à un conflit armé de reconnaître et de faire respecter la valeur protectrice des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et, le cas échéant, leurs Protocoles additionnels ;
13. *déplore* l'usage abusif d'établissements sanitaires et autres installations sanitaires ainsi que des emblèmes distinctifs pour mener des opérations militaires qui mettent en danger les civils, les blessés et malades et le personnel sanitaire ;

Conduite des hostilités

14. *réaffirme* le principe de distinction entre civils et combattants et entre biens de caractère civil et objectifs militaires en tant que principe cardinal du droit international humanitaire devant être observé strictement et en tout temps par toutes les parties à un conflit armé, quels que soient les motifs sur lesquels est fondé le conflit armé ;
15. *réaffirme* l'interdiction des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et des attaques sans discrimination, le principe de proportionnalité dans l'attaque, l'obligation de prendre toutes les précautions pratiquement possibles dans l'attaque et contre les effets de l'attaque, l'obligation de protéger et d'épargner la population civile, et l'interdiction d'utiliser des boucliers humains ;
16. *réaffirme* également l'interdiction des actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile ;
17. *réaffirme en outre* que le droit des parties à un conflit armé de choisir des méthodes et moyens de guerre n'est pas illimité, et qu'il est interdit d'employer des armes, des projectiles, des matières et des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ;
18. *appelle* tous les États à intensifier leurs efforts pour renforcer la protection des civils contre l'utilisation et les effets indiscriminés des armes et munitions et, à cet égard, reconnaît qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour réduire l'impact, sur le plan humanitaire, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion, notamment par l'application rigoureuse des règles existantes du droit international humanitaire et par des actions nationales et internationales supplémentaires qui limiteront les effets nuisibles de ces munitions sur les civils, y inclus l'assistance aux victimes ;
19. *rappelle* l'obligation énoncée au Protocole additionnel I (article 36) d'examiner la licéité des nouvelles armes ainsi que des nouveaux moyens et méthodes de guerre, et *prie instamment* tous les États d'envisager d'établir des mécanismes d'examen spécifiques à cet effet ;
20. *souligne* que, compte tenu de l'obligation incombant aux États de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, des mesures adéquates de contrôle de la disponibilité des armes et munitions s'imposent afin que lesdites armes et munitions ne se retrouvent pas dans les mains de personnes dont on peut craindre qu'elles ne les utilisent en violation du droit international humanitaire ;

Parvenir à une mise en œuvre effective

a. Mise en œuvre nationale

21. *rappelle* qu'il est impossible de s'acquitter de l'obligation de respecter le droit international humanitaire sans une mise en œuvre au niveau national des obligations internationales, et *réaffirme* donc que les États doivent adopter toutes les mesures législatives, réglementaires et pratiques qui sont nécessaires pour incorporer le droit international humanitaire dans la législation et la pratique nationales ;
22. *met l'accent*, à cet égard, sur la nécessité d'adopter de telles mesures pour l'usage et la protection des emblèmes distinctifs, la répression des violations graves du droit international humanitaire, la protection des biens culturels, la réglementation des moyens et méthodes de guerre et la protection des droits des personnes portées disparues et de leurs familles, entre autres ;
23. *reconnaît* avec satisfaction le rôle efficace et le nombre toujours plus grand des commissions nationales et autres organes chargés de fournir conseils et aide aux autorités nationales pour mettre en œuvre, développer et faire plus largement

connaître le droit international humanitaire, et *encourage* les États qui n'ont pas encore institué une telle commission nationale ou un organe similaire à envisager de le faire;

b. Doctrine, formation et éducation

24. *rappelle* qu'afin de faire respecter le droit international humanitaire dans la conduite des opérations militaires, il est essentiel que ce droit soit traduit en mesures et en mécanismes sur le plan de la doctrine et des procédures. Il est également important que le personnel des forces armées, à tous les échelons, soit dûment formé à l'application du droit international humanitaire;

25. *souligne*, à cet égard, la responsabilité des commandants militaires en ce qui concerne la formation de leur personnel et les ordres qu'ils donnent à leurs subordonnés, et *rappelle* qu'il est donc essentiel que les commandants reçoivent une formation correspondant à leur responsabilité;

26. *rappelle* l'importance, à cette fin, de la présence au sein des forces armées de conseillers juridiques chargés de conseiller les commandants, à l'échelon approprié, quant à l'application du droit international humanitaire;

27. *réaffirme* qu'il est également important que la population civile reçoive une éducation en droit international humanitaire et, à cet égard, encourage les États à intensifier leurs efforts et, en particulier, à adopter des programmes éducatifs pour les jeunes, tels que les modules pédagogiques « Explorons le droit humanitaire » (EDH), et *encourage* les Sociétés nationales à accroître leurs efforts pour faire connaître le droit international humanitaire dans tous les secteurs de la société;

c. Mettre fin à l'impunité

28. *est consciente* que si la mise en œuvre, la formation et l'éducation sont des conditions *sine qua non* pour que les États s'acquittent de leur obligation de respecter le droit international humanitaire, l'exécution des dispositions de ce droit, en particulier par l'application rigoureuse du système de responsabilité individuelle en cas de violations graves, est nécessaire pour mettre fin à l'impunité et encourager le respect du droit international humanitaire à l'avenir;

29. *souligne*, à cet égard, qu'il est indispensable que tous les États se dotent d'un cadre juridique national aux fins d'enquêter sur les crimes relevant du droit international, en particulier les crimes de guerre, et de traduire en justice ou d'extrader les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels crimes;

30. *met l'accent* sur l'importance de sanctions claires, prévisibles et effectives, qu'elles soient pénales ou disciplinaires, afin d'assurer le respect du droit international humanitaire et d'empêcher que les violations ne se reproduisent;

31. *prie instamment* les États de continuer à promouvoir la responsabilité des auteurs de crimes relevant du droit international, et ce en rendant leur système de justice pénale nationale plus efficace, *inter alia* au moyen d'une assistance aux États pour les aider à développer les capacités de leurs tribunaux pénaux, en améliorant la coopération judiciaire internationale entre États ainsi qu'entre les États et les cours et tribunaux internationaux et « mixtes », en envisageant de devenir parties au Statut de la Cour pénale internationale et en prévoyant pour de tels crimes une compétence juridictionnelle qui soit conforme au droit international;

32. *encourage* l'utilisation de mécanismes d'établissement des faits, tels que la Commission internationale d'établissement des faits instituée au titre de l'article 90 du Protocole additionnel I, pour restaurer le respect du droit international humanitaire;

33. *invite* le CICR, dans le cadre des efforts sur lesquels il a fait rapport antérieurement, à poursuivre sa réflexion et ses travaux en vue d'un meilleur respect du droit international humanitaire et à incorporer, le cas échéant, une mise à jour sur cette question dans un rapport à la prochaine Conférence internationale;

34. *rappelle* aux États qu'il est nécessaire de prendre des mesures concernant les droits des victimes conformément au droit international;

35. *appelle* tous les Membres de la Conférence à prendre des mesures effectives pour mettre en œuvre la présente résolution.

1.2.4 RÉOLUTION 4 : ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA FACILITATION ET À LA RÉGLEMENTATION NATIONALES DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AU RELÈVEMENT INITIAL EN CAS DE CATASTROPHE

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Conférence »),

préoccupée par la situation tragique de tous ceux qui, suite à une catastrophe, ont besoin d'une aide d'urgence ainsi que d'une assistance au relèvement,

réaffirmant que le souci fondamental de l'humanité et de la communauté internationale, en cas de catastrophe, est la protection et le bien-être de la personne humaine et la sauvegarde des droits fondamentaux de l'homme, comme indiqué dans la Déclaration de principe relative aux actions de secours en faveur des populations civiles en cas de désastre, adoptée par la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1969,

rappelant que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) considère que toute personne a le droit fondamental de donner et de recevoir une assistance humanitaire, comme indiqué dans les Principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe, amendés par la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1995,

réitérant que les actions de secours sont une expression de la solidarité internationale et que porter secours renforce les relations d'amitié entre les peuples et contribue ainsi à la consolidation de la paix dans le monde, comme indiqué dans la résolution XVIII de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (1965),

constatant que l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné à plusieurs reprises l'importance de l'assistance humanitaire aux victimes de catastrophes, notamment dans ses résolutions 43/131 de 1988, 46/182 de 1991 et 57/150 de 2002, et que tant la résolution 32/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies (1977) que la résolution VI de la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (1977) ont adopté un ensemble de « mesures propres à

accélérer les secours internationaux » pour faciliter les opérations internationales de secours,

rappelant les engagements pris par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire (2000) d'intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme et, dans la Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo (2005), de consolider les cadres institutionnel et législatif nationaux et de renforcer la préparation aux catastrophes pour une capacité de résilience et une efficacité des secours en cas de catastrophe accrues à tous les niveaux,

prenant note avec satisfaction de la pratique de nombreux États de faciliter, au besoin, les opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement en cas de catastrophe, et de l'attention et des activités accrues consacrées par la communauté humanitaire internationale à l'amélioration de la coordination et de l'efficacité des secours et de l'assistance au relèvement en cas de catastrophe,

saluant les progrès accomplis, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, dans la constitution et le fonctionnement du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, ainsi que les efforts novateurs déployés par les organisations humanitaires internationales dans le but d'instaurer des normes minimales de qualité et de redevabilité et des mécanismes d'intervention en cas de catastrophe et d'assistance au relèvement, tels que le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes de 1994, et la Charte humanitaire Sphère et les normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, telles qu'amendées en 2004,

rappelant l'objectif final 2.1.1 de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 1999, demandant aux États de relier, si nécessaire, les plans nationaux de préparation aux situations de catastrophe, aux dispositifs internationaux d'intervention en cas de catastrophe ainsi que d'y définir clairement le rôle et les responsabilités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), y compris leur représentation au sein des institutions nationales concernées qui élaborent les politiques et en assurent la coordination,

rappelant en outre l'objectif final 3.2 de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2003, qui affirme qu'une connaissance, une clarification, une application et

un développement accrues des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe contribueront à faciliter et à améliorer la coordination, la ponctualité, la qualité et la redevabilité des actions internationales en cas de catastrophe et pourront constituer ainsi une contribution majeure à la protection de la dignité humaine dans les situations de catastrophe,

prenant note des conclusions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), exposées dans le document de travail de la Conférence 30IC/07/9.1, indiquant que le cadre du droit international et des normes relatives aux actions internationales de secours et d'aide au relèvement en cas de catastrophe reste dispersé et sous-utilisé, qu'il existe souvent un manque d'harmonisation entre le droit national et les normes internationales, et que des obstacles juridiques aux actions internationales de secours et d'assistance au relèvement initial persistent encore,

reconnaissant que l'ampleur et la diversité croissantes des acteurs internationaux participant aux secours d'urgence et au relèvement ont à la fois créé des occasions importantes et soulevé quelques défis dans l'action menée pour aider efficacement les personnes qui en ont besoin et assurer la complémentarité des actions internationales de secours et d'assistance au relèvement en cas de catastrophe avec les efforts et les mécanismes nationaux d'intervention,

reconnaissant en outre le droit souverain des États sinistrés de solliciter, d'accepter, de coordonner, de réglementer et de superviser des opérations de secours et d'assistance au relèvement déployées sur leur territoire par des acteurs fournisseurs d'assistance,

considérant le rôle crucial du droit et des politiques nationales à cet égard, qu'il faudrait encore développer en conformité avec les normes et principes pertinents du droit international,

1. *adopte* les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe;
2. *encourage* les États à utiliser les Lignes directrices pour renforcer leurs cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux et pour établir, si nécessaire, des accords bilatéraux et régionaux appropriés d'assistance en cas de catastrophe, étant entendu que les Lignes directrices ne constituent pas des obligations juridiquement contraignantes;
3. *souligne* que, en ce qui concerne les activités de secours et de relèvement initial en cas de catastrophe menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, les Lignes directrices doivent être interprétées en accord avec les règles, principes et pratiques établis du Mouvement, notamment les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tels que modifiés en 1995 et en 2006, les Principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe, tels qu'amendés en 1995, l'« Accord de Séville » sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de 1997, et les Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville, de 2005, et ne porteront atteinte à aucun arrangement juridique existant entre les différentes composantes du Mouvement et les États concernés;
4. *invite* les États, la Fédération internationale et les Sociétés nationales à porter ces Lignes directrices à la connaissance des organisations internationales et régionales intergouvernementales et non gouvernementales concernées par des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement;
5. *invite* la Fédération internationale et les Sociétés nationales, en collaboration étroite avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales appropriées, à :
 - i. diffuser les Lignes directrices et en soutenir l'utilisation dans le renforcement des cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux relatifs aux actions en cas de catastrophe;
 - ii. promouvoir l'intégration des Lignes directrices dans toutes les initiatives existantes et pertinentes de développement du droit, de gestion des catastrophes et de réduction des risques, en particulier le système renforcé de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et ses organes régionaux pour la réduction des risques de catastrophe; et
 - iii. poursuivre leurs efforts de recherche et de sensibilisation ainsi que la mise au point d'outils et de modèles pour l'amélioration de la préparation juridique aux catastrophes;
6. *invite* la Fédération internationale, en consultation avec les Sociétés nationales, à soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Annexe à la résolution 4

Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe

Table des matières

Introduction	57
1. But et portée.....	57
2. Définitions.....	58
Partie I : Responsabilités essentielles	58
3. Responsabilités des États touchés.....	58
4. Responsabilités des acteurs prêtant assistance.....	59
5. Responsabilités additionnelles de tous les États.....	59
6. Responsabilités relatives au détournement et à l'usage auquel les ressources sont destinées.....	59
Partie II : Alerte rapide et préparation	60
7. Alerte rapide.....	60
8. Cadres juridiques, directifs et institutionnels.....	60
9. Soutien régional et international aux capacités nationales.....	60
Partie III : Déclenchement et fin des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial	60
10. Déclenchement.....	60
11. Déclenchement d'opérations militaires de secours.....	61
12. Fin de l'assistance.....	61
Partie IV : Conditions à remplir pour obtenir des facilités juridiques	61
13. Facilités aux États prêtant assistance.....	61
14. Facilités juridiques aux organisations humanitaires prêtant assistance.....	61
15. Facilités à d'autres acteurs prêtant assistance.....	61
Partie V : Facilités juridiques relatives à l'entrée et aux opérations	61
16. Personnel.....	62
17. Biens et équipements.....	62
18. Biens et équipements spéciaux.....	63
19. Transport.....	63
20. Statut juridique temporaire au niveau national.....	64
21. Taxes.....	64
22. Sécurité.....	64
23. Horaires étendus.....	64
24. Coûts.....	64

Introduction

1. But et portée

1. Les présentes Lignes directrices n'ont pas force obligatoire. Si l'on peut espérer que les États en feront usage pour améliorer, le cas échéant, leurs lois, leurs politiques et/ou leurs procédures relatives aux activités internationales en cas de catastrophe, elles n'ont pas d'effet direct sur des droits ou des obligations établis dans le droit national.
2. Elles s'inspirent de nombreux instruments internationaux existants, notamment des résolutions 46/182 (1991) et 57/150 (2002) de l'Assemblée générale des Nations Unies, des Mesures propres à accélérer les secours internationaux de 1977 et du Cadre d'action de Hyogo de 2005.
3. Leur but est de contribuer à la préparation juridique nationale en donnant des orientations aux États souhaitant améliorer leurs cadres juridiques, directifs et institutionnels nationaux relatifs aux activités internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Tout en affirmant le rôle principal des autorités et acteurs nationaux, ces Lignes directrices contiennent des recommandations quant aux facilités juridiques minimales à octroyer aux États prêtant assistance et à celles des organisations humanitaires prêtant assistance qui sont disposées et aptes à observer des normes minimales de coordination, de qualité et de responsabilité. Elles sont formulées dans l'espoir que leur utilisation améliorera la qualité et l'efficacité des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, aux fins de mieux servir les populations touchées par une catastrophe.
4. Les présentes Lignes directrices ne sont pas destinées à s'appliquer aux situations de conflit armé ou aux catastrophes qui se produisent pendant des conflits armés, ni à modifier des règles régissant les secours dans ces contextes. Elles ne visent pas non plus à recommander des amendements aux dispositions du droit international ou des accords internationaux existants, ni à en modifier le sens ou l'application. Par droit international ou accords internationaux existants, on entend notamment mais non exclusivement :
 - a) le droit international humanitaire, le droit relatif aux droits de l'homme et le droit relatif aux réfugiés ;
 - b) la personnalité juridique et le statut des États, des organisations intergouvernementales,

- de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- c) le droit international relatif aux privilèges et aux immunités;
- d) les Statuts et les règlements du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et les accords juridiques en vigueur entre les composantes individuelles du Mouvement et les États; et
- e) les accords en vigueur entre les États, ou entre des États et des acteurs prêtant assistance.

2. Définitions

Aux fins des présentes Lignes directrices :

1. Par « **catastrophe** », on entend une perturbation grave du fonctionnement de la société, constituant une menace réelle et généralisée à la vie, à la santé, aux biens ou à l'environnement, que la cause en soit un accident, un phénomène naturel ou une activité humaine, et qu'il s'agisse d'un événement soudain ou du résultat de processus se déroulant sur de longues périodes, mais excluant les conflits armés.
2. Par « **secours lors de catastrophes** », on entend les biens et les services fournis pour répondre aux besoins immédiats des populations touchées par la catastrophe.
3. Par « **assistance au relèvement initial** », on entend les biens et les services fournis pendant une période initiale fixée par l'État touché, une fois satisfaits les besoins immédiats des populations touchées par la catastrophe, pour rétablir ou améliorer les conditions d'existence dont elles jouissaient avant la catastrophe, notamment les initiatives visant à accroître la résilience et à réduire les risques.
4. Par « **biens** », on entend les approvisionnements qu'il est prévu de fournir aux populations touchées par la catastrophe, dans le cadre des opérations de secours ou de relèvement initial.
5. Par « **services** », on entend les activités (de sauvetage et d'assistance médicale par exemple) entreprises par le personnel des opérations de secours et de relèvement initial pour venir en aide aux populations touchées par la catastrophe.
6. Par « **équipement** », on entend les objets matériels, autres que les biens, qui sont nécessaires aux opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial, tels que les véhicules et les radios.
7. Par « **personnel** », on entend les employés et les volontaires apportant des secours lors de catastrophes ou une assistance au relèvement initial.
8. Par « **État touché** », on entend l'État sur le territoire duquel des personnes ou des biens sont touchés par une catastrophe.
9. Par « **État prêtant assistance** », on entend tout État apportant des secours lors de catastrophes ou une assistance au relèvement initial, au moyen de ressources civiles ou militaires.
10. Par « **État d'origine** », on entend l'État d'où partent le personnel, les biens et l'équipement des opérations de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, pour atteindre l'État touché.
11. Par « **État de transit** », on entend l'État par la juridiction territoriale duquel les secours ou l'assistance au relèvement initial destinés au pays touché ou provenant de ce pays ont reçu l'autorisation de transiter, dans le cadre des opérations de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.
12. Par « **organisation humanitaire prêtant assistance** », on entend une entité étrangère, régionale, intergouvernementale ou internationale à but non lucratif dont le mandat et les activités se concentrent principalement sur les secours humanitaires, le relèvement ou le développement.
13. Par « **organisation humanitaire admissible prêtant assistance** », on entend une organisation humanitaire prêtant assistance, dont l'État d'origine, l'État de transit ou l'État touché, selon ce qui est applicable, juge qu'elle remplit les conditions requises pour bénéficier des facilités juridiques prévues dans la partie V.
14. Par « **acteur prêtant assistance** », on entend toute organisation humanitaire ou tout État fournissant une assistance, tout particulier étranger, toute société privée étrangère apportant des secours caritatifs ou toute autre entité étrangère réagissant à une catastrophe sur le territoire de l'État touché ou envoyant des dons en nature ou en espèces.

Partie I : Responsabilités essentielles

3. Responsabilités des États touchés

1. Il incombe au premier chef aux États touchés de réduire les risques de catastrophe et d'assurer les secours et l'assistance au relèvement initial sur leur territoire. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, et les acteurs nationaux de la société civile jouent un rôle essentiel de soutien au niveau national.
2. Un État touché qui juge qu'une situation de catastrophe dépasse les capacités nationales

d'adaptation devrait demander une assistance internationale et/ou régionale pour répondre aux besoins des personnes touchées.

3. Les États touchés ont le droit souverain de coordonner, réglementer et surveiller, conformément au droit international, les opérations de secours et d'assistance au relèvement en cas de catastrophe menées sur leur territoire par les acteurs prêtant assistance.

4. Responsabilités des acteurs prêtant assistance

1. Les acteurs prêtant assistance et leur personnel devraient en tout temps se conformer aux lois de l'État touché et au droit international applicable, coordonner leurs activités avec les autorités nationales et respecter la dignité humaine des personnes touchées par une catastrophe.
2. Les acteurs prêtant assistance devraient veiller à ce que leurs opérations de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe soient menées conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et en particulier :
 - a) à ce que les priorités de l'aide soient établies sur la seule base de la nécessité ;
 - b) à ce que l'aide soit apportée aux personnes touchées par une catastrophe sans distinction de caractère défavorable (fondée, entre autres, sur la nationalité, la race, l'ethnie, les croyances religieuses, la classe, le sexe, le handicap, l'âge et les opinions politiques) ;
 - c) à ce qu'elle soit apportée sans chercher à défendre un point de vue politique ou religieux particulier, à intervenir dans les affaires intérieures de l'État touché ou à obtenir un bénéfice commercial de l'assistance caritative ;
 - d) à ce qu'elle ne soit pas utilisée pour collecter des informations sensibles de nature politique, économique ou militaire, sans rapport avec les secours lors de catastrophes ou l'assistance au relèvement initial.
3. Dans toute la mesure possible, leurs opérations de secours et d'assistance au relèvement initial lors de catastrophes devraient être en outre :
 - a) adaptées aux besoins spécifiques, s'il y a lieu, des femmes et des groupes particulièrement vulnérables, comme les enfants, les personnes déplacées, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH ou d'autres maladies débilitantes ;
 - b) adaptées aux besoins des personnes touchées et en adéquation avec tous standards internationaux applicables en matière de qualité ;
 - c) coordonnées avec d'autres acteurs nationaux concernés et prêtant assistance ;

- d) fournies et menées avec sensibilité envers les coutumes et traditions culturelles, sociales et religieuses ;
- e) menées en faisant participer de façon adéquate les personnes touchées, notamment des femmes, des jeunes et des personnes âgées, à leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation ;
- f) menées par du personnel compétent et formé de façon adéquate ;
- g) en proportion de leurs capacités organisationnelles ;
- h) basées sur les capacités locales de secours et de relèvement en cas de catastrophes et menées de façon à les renforcer et à réduire les vulnérabilités futures aux catastrophes ;
- i) menées de façon à réduire au minimum les effets négatifs sur la population, l'économie, les marchés de l'emploi, les objectifs du développement et l'environnement locaux ; et
- j) menées de façon transparente, en faisant part des informations appropriées sur les activités et le financement.

5. Responsabilités additionnelles de tous les États

1. Les États qui fournissent un financement à d'autres acteurs prêtant assistance devraient les encourager à agir en conformité avec les dispositions du paragraphe 4.
2. Tous les États devraient encourager activement les membres du public souhaitant contribuer aux secours internationaux ou au relèvement initial en cas de catastrophe à donner de l'argent là où ils le peuvent ou, sinon, uniquement les articles de secours expressément demandés par l'État touché.

6. Responsabilités relatives au détournement et à l'usage auquel les ressources sont destinées

1. Les États et les organisations humanitaires prêtant assistance devraient coopérer pour prévenir le détournement ou l'appropriation illicite de biens, d'équipements et de ressources destinés à des opérations de secours ou de relèvement initial en cas de catastrophe, ou la fraude concernant ces biens, équipements et ressources, et pour engager des procédures s'il y a lieu.
2. Les États touchés devraient utiliser les fonds et les articles de secours qui leur sont donnés et qu'ils ont acceptés pour une catastrophe conformément à l'intention expresse dans laquelle ils ont été donnés.

Partie II : Alerte rapide et préparation

7. Alerte rapide

1. Afin de réduire au minimum les effets transfrontières et de maximiser l'efficacité de toute assistance internationale pouvant être requise, tous les États devraient avoir en place des procédures facilitant l'échange rapide d'informations sur les catastrophes, y compris les dangers naissants susceptibles de causer des catastrophes, avec d'autres États et des organisations humanitaires prêtant assistance s'il y a lieu, dont le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence.

8. Cadres juridiques, directifs et institutionnels

1. Les États devraient adopter, comme élément essentiel d'un programme général de réduction des risques de catastrophe, des cadres juridiques, directifs et institutionnels exhaustifs et des plans en matière de prévention, d'atténuation, de préparation aux catastrophes, de secours et de relèvement, qui tiennent pleinement compte du rôle d'auxiliaire que joue leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, incluent la société civile nationale et donnent aux populations les moyens de renforcer leurs propres sécurité et résilience. Les États, avec le concours, s'il y a lieu, des organisations régionales et internationales concernées, devraient dégager des ressources suffisantes pour garantir l'efficacité de ces cadres.
2. Ces cadres devraient aussi traiter de façon appropriée du déclenchement, de la facilitation, du transit et de la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial lors de catastrophes, et être conformes aux présentes Lignes directrices. Ils devraient prévoir la coordination effective des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial, en tenant compte du rôle du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence en tant que point focal central pour les États et les organisations humanitaires prêtant assistance dans les opérations de secours d'urgence des Nations Unies. Ils devraient aussi désigner clairement les entités gouvernementales nationales exerçant des responsabilités et des pouvoirs dans ces domaines. Il faudrait envisager d'établir un point focal national pour assurer, à tous les niveaux, la liaison entre acteurs internationaux et acteurs gouvernementaux.
3. Selon que de besoin et s'il y a lieu, les gouvernements nationaux devraient encourager d'autres acteurs nationaux faisant autorité dans les domaines du droit ou de la politique

touchant aux opérations internationales de secours ou d'assistance au relèvement initial, tels que les autorités provinciales ou locales et les organismes de contrôle privés, à prendre les mesures nécessaires à leur niveau pour mettre en œuvre les Lignes directrices.

9. Soutien régional et international aux capacités nationales

1. Pour accroître la résilience et rendre moins nécessaire l'aide internationale en matière de secours et de relèvement initial, la communauté internationale, notamment les donateurs, les acteurs régionaux et autres acteurs concernés, devrait apporter un soutien aux États en développement, aux acteurs de la société civile nationale et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour renforcer leurs capacités de prévenir et d'atténuer les catastrophes, de s'y préparer et d'y faire face au niveau national.
2. La communauté internationale devrait en outre aider les États en développement à se doter de la capacité de mettre en œuvre de façon adéquate des cadres juridiques, directifs et institutionnels pour faciliter les opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial. Ce soutien à fournir aux États devrait faire l'objet d'une coordination entre les acteurs concernés.

Partie III : Déclenchement et fin des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial

10. Déclenchement

1. Les opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe devraient être déclenchées uniquement avec le consentement de l'État touché et, en principe, sur la base d'un appel. L'État touché devrait décider en temps opportun s'il y a lieu de demander ou non des secours ou une assistance au relèvement initial, et communiquer promptement sa décision. Pour se déterminer, l'État touché devrait sans délai évaluer les besoins. Il conviendrait d'envisager d'entreprendre des évaluations conjointes des besoins avec les Nations Unies et d'autres organisations humanitaires prêtant assistance.
2. Les demandes et les offres d'assistance devraient être aussi précises que possible quant aux types et aux quantités de biens, aux services et aux connaissances spécialisées disponibles ou requis, respectivement. Les États touchés pourraient aussi indiquer, parmi les types de biens et de services susceptibles d'être proposés, ceux qui ne sont pas nécessaires.

3. Les États touchés devraient mettre à la disposition des acteurs prêtant assistance des informations adéquates sur les lois et règlements nationaux applicables à l'entrée sur le territoire national et à la conduite d'opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial.

11. Déclenchement d'opérations militaires de secours

Des ressources militaires ne devraient être déployées pour des opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial lors de catastrophes qu'à la demande ou avec le consentement exprès de l'État touché, après examen d'autres options civiles comparables. Avant un tel déploiement, les conditions (y compris des questions telles que la durée du déploiement, l'obligation pour les troupes de ne pas porter d'armes ou la possibilité d'être armées, le port de leur uniforme national, et les modes de coopération avec les acteurs civils) doivent faire l'objet d'un accord entre l'État touché et l'État prêtant assistance.

12. Fin de l'assistance

Un État touché ou un acteur prêtant assistance qui désire mettre fin aux opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial devrait le faire savoir dans des délais appropriés. Une fois avisés, l'État touché et l'acteur prêtant assistance devraient se consulter en tenant compte des conséquences que la fin de l'assistance pourrait avoir sur les populations touchées par la catastrophe.

Partie IV : Conditions à remplir pour obtenir des facilités juridiques

13. Facilités aux États prêtant assistance

Il est recommandé aux États de transit et aux États touchés d'accorder au moins les facilités juridiques décrites à la partie V aux États prêtant assistance dans le cadre d'opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial lors de catastrophes.

14. Facilités juridiques aux organisations humanitaires prêtant assistance

1. Sous réserve du droit international en vigueur, c'est la prérogative des États d'origine, des États de transit et des États touchés de déterminer quelles organisations humanitaires prêtant assistance remplissent les conditions requises pour bénéficier des facilités juridiques décrites à la partie V dans leurs activités de secours ou d'assistance au relèvement initial lors de catastrophes.

2. Il est recommandé aux États d'établir des critères pour les organisations humanitaires prêtant assistance et cherchant à remplir les conditions requises pour bénéficier de facilités juridiques. Au nombre de ces critères devrait figurer la manifestation par l'organisation de sa volonté et de sa capacité d'agir conformément aux responsabilités décrites au paragraphe 4 des présentes Lignes directrices.

3. Les exigences supplémentaires imposées aux organisations humanitaires prêtant assistance ne devraient pas alourdir inutilement la fourniture de secours et d'une assistance appropriés au relèvement initial lors de catastrophes.

4. L'État octroyant les facilités devrait pouvoir se prononcer sur l'admissibilité avant une catastrophe ou le plus rapidement possible après sa survenue. Les procédures et les mécanismes applicables devraient être aussi simples et rapides que possible. Ils devraient être décrits avec précision, et les informations à leur sujet devraient être facilement accessibles. Ils pourraient comprendre l'utilisation d'un fichier national, des accords bilatéraux ou le recours à des systèmes régionaux ou internationaux d'accréditation, s'ils existent.

5. Le maintien des facilités juridiques décrites à la partie V devrait être lié au respect continu des dispositions de la sous-section 2 du présent paragraphe. Toutefois, les conditions à remplir pour bénéficier de facilités juridiques ne devraient pas être modifiées arbitrairement, rétroactivement ou dans des délais qui ne soient pas adaptés aux circonstances.

15. Facilités à d'autres acteurs prêtant assistance

Les États touchés pourraient souhaiter accorder, sur demande, certaines des facilités juridiques exposées dans la partie V à des acteurs prêtant assistance autres que ceux qui sont visés dans les paragraphes 13 et 14, par exemple à des entreprises privées menant des activités de bienfaisance, pour autant que cela ne nuise pas aux opérations des organisations humanitaires ou des États prêtant assistance. Tout acteur auquel de telles facilités sont accordées devrait être tenu de se conformer, au minimum, aux conditions décrites au paragraphe 4.

Partie V : Facilités juridiques relatives à l'entrée et aux opérations

Il est recommandé aux États d'accorder les facilités juridiques décrites aux paragraphes 16-24 aux États et aux organisations humanitaires admissibles prêtant assistance. Il est entendu que l'octroi de ces

facilités sera subordonné aux intérêts liés à la sécurité nationale, au maintien de l'ordre public, à la santé publique et environnementale et à la morale publique des États touchés, d'origine et de transit concernés. Les mesures prises pour protéger ces intérêts devraient être adaptées aux exigences de la catastrophe donnée, et en adéquation avec l'impératif humanitaire de répondre aux besoins des populations touchées.

Là où des facilités spécifiques recommandées ici sont du ressort d'autorités autres que le gouvernement national, celui-ci devrait, là où il est possible et approprié de le faire, encourager ces autorités à accorder ces facilités aux États et aux organisations humanitaires admissibles prêtant assistance.

16. Personnel

1. S'agissant du personnel des États et des organisations humanitaires admissibles prêtant assistance qui participe aux opérations de secours et de relèvement initial, les États touchés devraient :
 - a) accorder, dans l'idéal sans frais, des visas et tous permis de travail nécessaires, renouvelables sur leur territoire, pour la durée nécessaire à la réalisation des activités de secours ou de relèvement initial;
 - b) lors d'opérations de secours en cas de catastrophe, lever l'obligation de visa ou de permis de travail ou accélérer sensiblement la procédure d'octroi;
 - c) établir des procédures accélérées de reconnaissance temporaire des qualifications professionnelles du personnel médical, des architectes et des ingénieurs étrangers, ainsi que des permis de conduire et d'autres types de permis et de certificats étrangers dont le personnel a besoin pour remplir ses fonctions de secours lors de catastrophes ou d'assistance au relèvement initial, et dont l'authenticité a été certifiée par l'État ou l'organisation humanitaire admissible prêtant assistance, pour la durée nécessaire à la réalisation des activités de secours ou de relèvement initial;
 - d) faciliter l'accès à la zone touchée par la catastrophe et la liberté de circulation à l'intérieur et en provenance de cette zone, en tenant compte de la sécurité du personnel participant aux opérations de secours et de relèvement initial.
2. Sur demande, les États d'origine ou de transit devraient, de même, dispenser de l'obligation de visa de sortie ou de transit, suivant le cas, le personnel des organisations humanitaires admissibles participant aux opérations de secours et de relèvement initial en cas de catastrophe, ou délivrer rapidement, dans l'idéal sans frais, les visas nécessaires.

3. Les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance devraient se demander dans quelle mesure ils ne pourraient pas atteindre les objectifs de secours et de relèvement initial en cas de catastrophe en recrutant du personnel local.

17. Biens et équipements

1. S'agissant des biens et des équipements de secours et de relèvement initial exportés ou importés par les États ou les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance ou en leur nom, les États d'origine ou de transit et les États touchés devraient :
 - a) les exempter de tous droits ou frais de douane, taxes, tarifs ou prélèvements publics;
 - b) les exempter de toute restriction à l'exportation, au transit ou à l'importation;
 - c) simplifier et réduire au minimum la documentation de transport requise pour leur exportation, leur transit ou leur importation;
 - d) autoriser la réexportation de tout équipement ou bien non utilisé que l'État ou l'organisation humanitaire prêtant assistance possède et désire conserver.
2. S'agissant uniquement des biens et des équipements de secours en cas de catastrophe, les États d'origine, les États de transit et les États touchés devraient en outre :
 - a) lever les prescriptions en matière d'inspection ou les réduire. Lorsqu'il n'est pas possible de les lever, dédouaner rapidement et en priorité les biens et équipements de secours par un processus de « pré-dédouanement », là où il est réalisable, et
 - b) faire en sorte que le contrôle ou le dédouanement soit effectué en dehors des heures de bureau et/ou ailleurs que dans un bureau des douanes, dans la mesure où cela est nécessaire pour réduire au minimum les retards, conformément aux règlements de l'État touché en matière de sécurité. Les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance devraient respecter tous les itinéraires ou lieux de livraison prescrits par l'État touché.
3. Pour bénéficier des facilités susmentionnées, les États et les organisations humanitaires prêtant assistance devraient, conformément aux standards convenus au plan international, emballer, classer et marquer de façon appropriée les biens et les équipements de secours et de relèvement initial, et joindre à chaque expédition une déclaration détaillée. Ils devraient en outre inspecter tous ces biens et équipements afin de s'assurer qu'ils sont de bonne qualité, adaptés aux

besoins de l'État touché et conformes à son droit interne et aux standards internationaux.

4. Les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance devraient assumer la responsabilité de l'enlèvement ou de l'élimination de tous les biens non désirés et non utilisés dans les opérations de secours et de relèvement initial, surtout si ces biens constituent une menace pour la santé ou la sécurité humaine ou pour l'environnement.

18. Biens et équipements spéciaux

Outre les facilités décrites au paragraphe 17,

1. Les États touchés devraient reconnaître temporairement les immatriculations et les plaques étrangères des véhicules importés par les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance ou en leur nom, dans le cadre d'opérations de secours et d'assistance au relèvement initial.
2. S'agissant des équipements de télécommunications et de technologie de l'information, les États touchés devraient lever l'obligation d'obtenir des autorisations ou délivrer rapidement les autorisations nécessaires, et réduire tout autre obstacle à leur utilisation, leur importation ou leur exportation par les États et les organisations humanitaires prêtant assistance, ou en leur nom, dans le cadre d'opérations de secours et d'assistance au relèvement initial. Sans discrimination envers les acteurs humanitaires nationaux et sans qu'il en résulte pour eux des effets néfastes, les États touchés devraient également accorder aux États et aux organisations humanitaires admissibles prêtant assistance un accès prioritaire aux bandes passantes, aux fréquences et aux satellites pour les télécommunications et les transferts de données liées aux opérations de secours en cas de catastrophe (ou, le cas échéant, encourager d'autres acteurs nationaux à le leur accorder).
3. Les États d'origine, les États de transit et les États touchés devraient réduire, dans la mesure autorisée par la sécurité publique et le droit international, les obstacles juridiques et administratifs à l'exportation, au transit, à l'importation et à la réexportation de médicaments et de matériel médical par les États ou les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance, ou en leur nom, dans le cadre d'opérations de secours en cas de catastrophe et d'assistance au relèvement initial. Les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance devraient prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la qualité, l'utilité et l'innocuité de tous ces médicaments et matériels, et surtout :

- a) l'utilisation de tous les médicaments qu'ils importent devrait être approuvée dans l'État d'origine et dans l'État touché.
- b) Les médicaments qu'ils emploient dans leurs propres opérations devraient être :
 - i. transportés et conservés dans des conditions propres à assurer leur qualité et
 - ii. à éviter tout détournement et abus.
- c) Tous les médicaments dont ils font don et qu'ils destinent à l'usage d'autrui dans le pays touché devraient :
 - i. arriver dans le pays touché au moins douze mois avant leur date de péremption, sauf dispositions contraires des autorités qui les reçoivent;
 - ii. être transportés et conservés dans des conditions propres à assurer leur qualité jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'État touché, et
 - iii. être dûment étiquetés dans une langue comprise dans l'État touché, avec leur dénomination internationale ou leur nom générique, le numéro du lot, la forme pharmaceutique, la force, le nom du fabricant, la quantité contenue dans l'emballage, les conditions de conservation et la date de péremption.
4. Les États d'origine, les États de transit et les États touchés devraient envisager la possibilité de modifier ou de réduire les prescriptions usuelles en matière de fumigation et d'interdiction et/ou de restrictions liées aux importations et aux exportations de produits alimentaires par des États et des organisations humanitaires admissibles prêtant assistance lors d'opérations de secours en cas de catastrophe.

19. Transport

1. Les États d'origine, les États de transit et les États touchés devraient, d'une part, accorder dans les meilleurs délais les autorisations nécessaires aux fins du passage rapide des véhicules terrestres, navals et aériens utilisés par un État ou une organisation humanitaire admissible prêtant assistance, ou en son nom, pour acheminer des secours ou une assistance au relèvement initial en cas de catastrophe et, d'autre part, les dispenser, dans l'idéal, des frais applicables.
2. Le survol du territoire ainsi que l'atterrissage et le décollage d'avions devraient, en particulier, être autorisés. L'utilisation de ces avions à l'intérieur du territoire de l'État touché devrait être également autorisée dans la mesure où elle est nécessaire à la distribution de l'assistance.
3. Tous les visas de sortie, de transit et d'entrée nécessaires au personnel conduisant ces véhicules devraient être délivrés rapidement.

20. Statut juridique temporaire au niveau national

1. Dès l'arrivée des entités concernées des États et des organisations humanitaires admissibles prêtant assistance ou dans les meilleurs délais, les États touchés devraient leur accorder au moins temporairement l'autorisation d'opérer légalement sur leur territoire afin qu'elles bénéficient du droit, notamment, d'ouvrir des comptes bancaires, de passer des contrats et de signer des baux, d'acquérir et de disposer de biens, et d'engager des procédures juridiques, aux fins d'apporter des secours en cas de catastrophe et une assistance au relèvement initial.
2. Les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance devraient également se voir accorder le droit d'introduire librement les fonds et les devises nécessaires dans le pays, ou de les en sortir, par des moyens légaux, et d'obtenir des taux de change légaux, dans le cadre de leurs opérations de secours ou d'assistance au relèvement initial.
3. Les États touchés devraient autoriser les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance à conclure et à résilier légalement les contrats de travail du personnel local.

21. Taxes

Les États touchés devraient exempter les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres taxes ou droits directement associés aux opérations de secours et d'assistance au relèvement initial.

22. Sécurité

Les États touchés devraient prendre des dispositions propres à garantir la sûreté et la sécurité du personnel participant aux opérations de secours et de relèvement initial menées par les États et les organisations humanitaires admissibles prêtant assistance, ainsi que celles des locaux, installations, moyens de transport, biens et équipements utilisés dans le cadre de ces opérations. Les États et les organisations humanitaires prêtant assistance devaient aussi prendre les mesures appropriées dans leur planification et leurs opérations pour réduire les risques d'insécurité.

23. Horaires étendus

Les États touchés devraient s'efforcer de veiller à ce que les bureaux et les services de l'administration publique essentiels à la distribution des secours en cas de catastrophe dans les meilleurs délais fonctionnent, en cas de besoin, en dehors des heures normales de bureau.

24. Coûts

1. Les coûts liés aux opérations internationales de secours ou d'assistance au relèvement initial conduites conformément aux présentes Lignes directrices devraient normalement être pris en charge par l'État ou l'organisation humanitaire prêtant assistance. Toutefois, les États prêtant assistance peuvent convenir préalablement avec l'État touché du remboursement de certains coûts et frais ou de l'emprunt temporaire d'équipements.
2. Lorsqu'il est en leur pouvoir de le faire et dans la mesure du possible au vu des circonstances, les États touchés devraient prévoir de fournir certains services à prix réduit ou gratuitement aux États ou aux organisations humanitaires admissibles prêtant assistance, notamment :
 - a) le transport à l'intérieur du pays, y compris par les compagnies aériennes nationales;
 - b) l'utilisation de bâtiments et de terrains pour y installer des bureaux et des entrepôts; et
 - c) l'utilisation d'équipements de manutention et un soutien logistique.

1.2.5 RÉSOLUTION 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD DU 28 NOVEMBRE 2005 ENTRE LE CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN ET LE MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels qui lui est associé, signés le 28 novembre 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël,

prenant note avec préoccupation du rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord présenté au Conseil des Délégués le 24 novembre 2007 par M. Pär Stenbäck, le moniteur indépendant nommé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) à la demande des signataires du Protocole d'accord,

1. *approuve* la résolution 2 adoptée par le Conseil des Délégués le 24 novembre 2007 sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur

des arrangements opérationnels conclus entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, et *appuie pleinement* les mesures qui y sont requises;

2. *soutient* les efforts déployés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) pour renforcer le suivi de leur mise en œuvre et, à cet égard,
 - demande au CICR et à la Fédération internationale, après avoir consulté les deux Sociétés nationales, de nommer un moniteur indépendant qui bénéficiera de l'appui institutionnel et du soutien du Mouvement;
 - invite les Sociétés nationales intéressées à soutenir de manière appropriée les travaux du moniteur indépendant, à sa demande;
3. *encourage* le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien à améliorer leur coopération pour parvenir à la mise en œuvre complète du Protocole d'accord dans le respect des Statuts et de toutes les règles et tous les principes applicables du Mouvement;
4. *demande* à toutes les Autorités concernées de soutenir la mise en œuvre complète du Protocole d'accord;

5. *prie* le moniteur indépendant de faire rapport à la Fédération internationale et au CICR, en vue d'un suivi approprié, sur les deux sujets suivants :

- les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre complète du Protocole d'accord, et
- les mesures prises pour soutenir et renforcer le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord, ainsi que pour favoriser la coopération entre les deux Sociétés nationales, d'ici au 31 mai 2008;

6. *décide* de faire figurer les rapports intermédiaires mentionnés ci-avant à l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

1.2.6 RÉOLUTION 6 : LIEU ET DATE D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE EN 2011

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

décide d'organiser en 2011 une Conférence internationale, dont le lieu et la date seront fixés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



LISTE DES DÉLÉGUÉS LIST OF DELEGATES LISTA DE DELEGADOS

قائمة بأسماء المندوبين

2.1

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE MEMBERS OF THE CONFÉRENCE MIEMBROS DE LA CONFERENCIA

أعضاء المؤتمر

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation.

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference shall be the alphabetical order of the French names of their respective countries. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento Internacional, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es el de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la propia delegación.

وفقاً للنظام الداخلي للحركة الدولية، الترتيب الأبجدي لأعضاء المؤتمر هو الترتيب الأبجدي لأسماء بلدانهم باللغة الفرنسية. وتكون كل التفاصيل ذات الصلة بتشكيل الوفود باللغة التي يختارها الوفد.

AFGHANISTAN / AFGHANISTAN / AFGANISTÁN

أفغانستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Fatima Gailani
President

Mr Mohammed Zaher Walizada
Senior Adviser to the President

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Nanguyalai Tarzi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Obaid Khan Noori
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Daoud Hachemi
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA /

SUDÁFRICA / جنوب أفريقيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Mandisa Kalako-Williams
President of International Conference

Ms Dalmari Steward
Vice-President

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Claudine Jacoba Mtshali
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Doctor Mashabane
Director, Humanitarian Affairs, Department
of Foreign Affairs, Pretoria

Mr Bethwell Tiba
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA / ألبانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Shyqyri Subashi
President

Mr Merxuk Hoxha
Vice-President

Mr Artur Katuçi
Head, OD Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Sejdi Qerimaj
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Enkelejda Pellumbi

Head, Health Promotion and Education
Department, Ministry of Health, Tirana

Mr Ervin Nina

Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ALGÉRIE / ALGERIA / ARGELIA / الجزائر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Dr Hadj Hamou Benzeguir
Président

M. Mohamed Laid Aggouni
Membre du Conseil d'administration

M. Moussa Kherbache
Membre du Conseil d'administration

M. Mohamed Meslem
Membre du Conseil d'administration

Dr Abdelhakim Bousbah
Président du Comité de Wilaya

M. Abdelaziz Abid
Président du Comité de Wilaya

M. Zaki Benyacoub
Représentant de la Jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Idriss Jazaïry
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Larbi Djacta
Représentant permanent adjoint, Mission
permanente, Genève

M. Ahmed Saadi
Sous-Directeur, ministère des Affaires
étrangères, Alger

M. Mohammed Bessedik
Ministre conseiller, Représentant permanent
adjoint, Mission permanente, Genève

M. Mohamed Chabane
Conseiller diplomatique, Mission
permanente, Genève

Mme Selma Malika Hendel
Secrétaire diplomatique, Mission
permanente, Genève

ALLEMAGNE / GERMANY / ALEMANIA /

ألمانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Rudolf Seiters
President

Dr Volkmar Schön
Vice-President

Sir Clemens Graf Von Waldburg-Zeil
Secretary-General

Prof. Michael Bothe
Chair of the National Committee on
International Humanitarian Law, President
of the International Humanitarian Fact-
Finding Commission

Dr Robert Heinsch
Legal Adviser, International Law

Dr Johannes Richert
Director, International Cooperation /
National Relief Division

Ms Marion Messerschmidt
Coordinator for Dissemination and
Cooperation within the Movement

Dr Heike Spieker
Head, International Law / International
Institutions

Mr Christian Hörll
Head, National Information Bureau

État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation

H.E. Dr Reinhard Schweppe
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Regine Buyel-Fromm
Ministry of Interior, Berlin

Ms Birgitta Siefker-Eberle
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Christophe Eick
First Counsellor, Head of Unit, Ministry of
Foreign Affairs, Berlin

Ms Ursula Brigitte Müller
First Counsellor, Head of Unit, Ministry of
Foreign Affairs, Berlin

Mr Michael Klepsch
Counsellor, Human Rights, Permanent
Mission, Geneva

Mr Herbert Beck
Counsellor, Humanitarian Affairs,
Permanent Mission, Geneva

Mr Udo Fenchel
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dr Bettina Kellersmann
Counsellor, Ministry of Economic
Cooperation and Development, Berlin

Mr Clemens Kroll
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Berlin

Mr Klaus Keller
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Berlin

Ms Anke Konrad
First Secretary, Human Rights, Permanent
Mission, Geneva

Mr Wolfgang Beckstein
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Isabel Carneiro Azevedo
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Ms Karen Poch
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Mr Andreas Döhmen
Attaché, Permanent Mission, Geneva

ANDORRE / ANDORRA / ANDORRA / أندورا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Mme Merce Segura
Vice-Présidente

Mme Salima El Khattabi
Membre

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Xavier Trota Bolló
Chargé d'affaires a.i., Représentant
permanent adjoint, Mission permanente,
Genève

M. Pol Planas Callicó
Conseiller, Mission permanente, Genève

ANGOLA / ANGOLA / ANGOLA / أنغولا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

Sr. Valter Quifica
Secretario General

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Arcanjo Maria Do Nascimento
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. José Silva
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Claudia Sousa E Santos
Tercera Secretaria, Ministerio de Relaciones
Exteriores, Luanda

Sra. Neusa Dos Santos Saraiva
Asistente técnica, Misión Permanente,
Ginebra

ANTIGUA-ET-BARBUDA / ANTIGUA AND BARBUDA / ANTIGUA Y BARBUDA /

أنتيغوا وبربودا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Gerald Price
Director-General

Mr Michael Joseph
Treasurer, Young Adult Corps

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Elliott Paige
Representative, St Johns

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / ARABIA SAUDI / المملكة العربية السعودية /

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

H.R.H. Prince Fayssal Bin Abdullah Bin
AbdullAziz Al Saud
President

Mr Faeq Al-Harfi
Adviser to the President

Dr Mowaffaq Al-Bayouk
Director, International Affairs

Mr Abdulrahman Al-Blihed
Director, President's Office

Mr Khalid Al-Manee
Director, Security Department

Mr Abdullah Al-Rwailly
Director, Public Relations Department

Mr Jamal Mabrok Belal
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Abdulwahab Attar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Ali Bahitham
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Aleisa Fahd
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA / الأرجنتين

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Alberto J. Dumont
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Paulo Cavaleri
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Mariela Fogante
Secretaria de Embajada, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Martin Mainero
Secretario de Embajada, Dirección
General de Consejería Legal, Ministerio
de Relaciones Exteriores, Comercio
Internacional y Culto, Buenos Aires

ARMÉNIE / ARMENIA / ARMENIA / أرمينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Mkhitar Mnatsakanyan
President

Dr Anna Yeghiazaryan
Secretary-General

Ms Katarina Vardanyan
Head, Youth Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Zohrab Mnatsakanian
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva

Mr Artak Apitonian
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Hasmik Simonyan
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA / أستراليا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Greg Vickery
National Chairman

Mr Michael Legge
Vice-Chairman

Mr John Pinney
Vice-President

Ms Jill Lester
Board Member

Mr Robert Tickner
Secretary-General

Mr Ross Pinney
Chairman, Audit and Risk Management
Committee

Ms Donna McSkimming
General Manager, International Operations

Mr Hang Vo
National Manager, Tracing, Refugee and
Asylum Seekers

Mr Josef Szwarc
Manager, Movement Relations and Advocacy

Prof. Stuart Kaye
Expert Adviser

Dr Anthony Cassimatis
Lecturer

Dr Sally Vickery
Policy Officer

Ms Katherine Ngo
Youth Representative

État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation

H.E. Ms Caroline Millar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Suzanne Edgecombe
Director, Humanitarian and Emergencies
Section, AusAID, Canberra

Lt.-Col. David Bishop
Operations and International Law,
Department of Defence, Canberra

Ms Jane Duke
Counsellor, Department of Immigration and
Citizenship, Permanent Mission, Geneva

Ms Susan Ivatts
Counsellor, AusAID, Permanent Mission,
Geneva

Ms Angela Robinson
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Katy Lin
Legal Officer, International Legal Branch,
Department of Foreign Affairs and Trade,
Canberra

Ms Sarah Dezoeten
Executive Officer, International Legal
Branch, Department of Foreign Affairs and
Trade, Canberra

Ms Leonie Oates-Mercier
Programme Officer, AusAID, Permanent
Mission, Geneva

Mr Robert Illingworth
Assistant Secretary, Onshore Protection
Branch, Canberra

Mr Adam McCarthy
Assistant Secretary, International Legal
Branch, Department of Foreign Affairs and
Trade, Canberra

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA / النمسا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Fredy Mayer
President

Dr Wolfgang Kopetzky
Secretary-General

Mr Karl Zarhuber
Secretary-General, Youth Red Cross

Mr Johannes Guger
Head, International Relations

Dr Bernhard Schneider
Head, Legal Affairs and Migration

Mr Markus Jarnig
Member

État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation

H.E. Mr Ferdinand Trauttmansdorff
Ambassador, Legal Adviser, Federal Ministry
of European and International Affairs,
Vienna

H.E. Mr Wolfgang Petritsch
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Georg Heindl
Minister Plenipotentiary, Federal Ministry of
European and International Affairs, Vienna

Ms Christina Kokkinakis
Minister Plenipotentiary, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Doris Ita
Head, Department of International Civil
Protection and Disaster Relief Affairs,
Federal Ministry of the Interior, Vienna

Ms Cornelia Kratochvil
Counsellor, Conference on Disarmament,
Permanent Mission, Geneva

Mr Markus Reiterer
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Markus Weidinger
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Christian Krol
Adviser, Federal Ministry of the Interior,
Vienna

Ms Ursula Schwarz
Adviser, Federal Ministry of Defence, Vienna

Mr Mohibul Hasan Jabir
Delegate, Permanent Mission, Geneva

Mr Michael Schoiswohl
Attaché, Permanent Mission, Geneva

**AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN / AZERBAIYÁN /
أذربيجان**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Dr Novruzali Aslanov
President

Mr Elkhan Rahimov
Secretary-General

Mr Baylar Talibov
Deputy Secretary-General

État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation

H.E. Mr Elchin Amirbayov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Elkhan Tariverdiyev
Deputy Director-in-Chief, Department for
Organization of Supply and Infrastructure
Development, Ministry of Emergency, Baku

Mr Azad Jafarov
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Seymur Mardaliyev
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Mammad Talibov
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Nargiz Taghizade
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Lala Guliyeva
Member, Permanent Mission, Geneva

Ms Turkan Khalilova
Member, Permanent Mission, Geneva

BAHAMAS / BAHAMAS / BAHAMAS /

جزر البهاما

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Gerald Sawyer
President

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Alicia Morris
Delegate, Nassau

BAHREÏN / BAHRAIN / BAHREIN / البحرين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Sadiq Alshehabi
Secretary-General

Mr Mubarak Alhadi
Executive Director

Ms Rabab Ashoor
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Abdulla Abdullatif Abdulla
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Yasser Shaheen
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Muna Radhi
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Ammar Rajab
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH / BANGLADESH / BANGLADESH /

بنغلاديش

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Ahadus Samad
Secretary, Sylhet Red Crescent Unit

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Debapriya Bhattacharya
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mosud Mannan
Director-General (IO, NAM & ARF),
Ministry of Foreign Affairs, Dhaka

Mr Muhammed Enayet Mowla
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Nayem U. Ahmed
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE / BARBADOS / BARBADOS /

بربادوس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Edmond Bradshaw
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr C. Trevor Clarke
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Matthieu Wilson
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS / BELARUS / BELARÚS / بيلاروس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Viktor Kalbanau
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Sergei Aleinik
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Erik Chislov
Legal Support Directorate, Ministry of
Defence, Minsk

Mr Andrei Molchan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA / بلجيكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique
Présidente de la Croix-Rouge de Belgique

Mme Danielle Mallinus-Vankerckhove
Vice-Présidente

Pr Danièle Sondag-Thull
Directrice générale

M. Paul Ponjaert
Conseiller de la Présidente nationale

Mme Stéphanie Rutten
Consultante auprès de la Présidente

M. Frédéric Casier
Responsable du droit international
humanitaire

Mme Arianne Acke
Directrice, Département de droit
humanitaire, Communauté flamande

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Alex Van Meuwen
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Pierre Morlet
Premier Avocat général auprès de la
Cour d'appel de Bruxelles, Président de la
Commission interministérielle de droit
humanitaire, Bruxelles

M. Gérard Dive
Conseiller, Chef du Service de droit
international humanitaire, Coordonnateur
de la *Belgian Task Force* ICC-ICT, Direction
générale Législation, Libertés et Droits
fondamentaux, Service public fédéral
Justice, Bruxelles

M. Bart Ouvry
Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

Mme Brigitte Minart
Ministre conseillère, Représentante
permanente adjointe, Mission permanente,
Genève

Mme Emilie Adriaensens
Ministre conseillère, Mission permanente,
Genève

M. Antoon Delie
Conseiller, Direction générale de la
Coopération au développement, Service
public fédéral Affaires étrangères, Commerce
extérieur et Coopération au développement,
Bruxelles

Mme Marie-Henriette Timmermans
Conseillère, Déléguée, Communauté
française de Belgique et de la région
wallonne, Genève

M. Christian Lepage
Conseiller d'ambassade, Centre de crise,
B/Fast, Service public Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au
développement, Bruxelles

M. David Maenaut
Délégué du Gouvernement flamand, Genève

Major Benoît Henneaux
État-Major (Opérations et Entraînement) de
la Défense, Bruxelles

M. Benjamin Goes
Conseiller adjoint, Chancellerie du Premier
Ministre, Bruxelles

Mme Marie-Paule Duquesnoy
Expert, Direction générale de la Coopération
au développement, Service public fédéral
Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au développement, Bruxelles

M. Frederic Verheyden
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

Mme Florence Duvieusart
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

Mme Claudine Aelvoet
Deuxième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

Mlle Pascale Reypens
Attachée, cellule internationale, Service
public fédéral Intérieur, Bruxelles

M. Stijn Houben
Attaché, Direction générale des Affaires
multilatérales, Service public fédéral
Affaires étrangères, Commerce extérieur et
Coopération au développement, Bruxelles

Mme Audrey Moncarey
Assistante, Délégation de la Communauté
française de Belgique et de la région
wallonne, Genève

Mme Lieve Cuypers
Agent administratif, Mission permanente,
Genève

BELIZE / BELIZE / BELICE / بليز

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Karen Diaz
President

Mr Eamon Courtenay
Legal Adviser

Mr Ian Courtenay
Chairman, Youth Commission

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Alexis Rosado
Ambassador, Embassy of Belize, Brussels

Ms Alicia Hunt
Chargé d'Affaires, Permanent Mission,
Geneva

Mr Maté Tamasko
Member, Permanent Mission, Geneva

BÉNIN / BENIN / BENIN / بنين

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

M. Gabriel Achade
Président

M. Adimi Hubert Chabi
Secrétaire exécutif

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Raphael Codjo Mensah
Directeur de la coopération décentralisée et
de l'action humanitaire, Porto-Novo

M. Naïm Akibou
Chargé d'affaires a.i., Mission permanente,
Genève

M. Fadilou Moutaïrou
Attaché, Mission permanente, Genève

BHOUTAN / BHUTAN / BUTÁN / بوتان

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Sonam T. Rabgye
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Doma Tshering
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Phuntsho Norbu
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIA / بوليفيا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefe de Delegación

Sr. Abel Peña y Lillo
Presidente

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

Sra. Angélica Navarro
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Denisse Rodríguez
Delegada, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Zandra Rodríguez
Delegada, Misión Permanente, Ginebra

**BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA-
HERZEGOVINA / BOSNIA-HERZEGOVINA /
البوسنة والهرسك**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Miroslav Vesic
Chairman

Ms Žaklina Ninković
Coordinator, International Relations

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Jadranka Kalmeta
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mrs Dragana Andelić
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

**BOTSWANA / BOTSWANA / BOTSUANA /
بوتسوانا**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Dr Nomsa Mbere
President

Ms Mabel Rammekwa
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Boometswe Mokgothu
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Mabedi Tebogo Motlhabani
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL / BRAZIL / BRASIL / البرازيل

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Luiz Fernando Hernández
President
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- H.E. Mr Clodoaldo Hugueney
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Júlio César Fontes Laranjeira
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Julio Fontes Laranjeira
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Dr Pedro Vieira Abramovay
Secretary of Legislation, Ministry of Justice,
Brasilia
- Mr Marcelo Camara
First Secretary, Ministry of External
Relations, Brasilia
- Ms Luciana Mancini
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Silviane Tusi Bremer
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**BRUNÉI DARUSSALAM / BRUNÉI DARUSSALAM/
BRUNEI DARUSSALAM / بروني دار السلام**

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Alaihuddin Taha
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Farida Hairani Hisham
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIA /

بلغاريا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Hristo Grigorov
President
- Dr Sofia Stoimenova
Director-General
- Ms Margarita Dimitrova
Director, Legal Department
- Ms Yana Mihaylova
Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Petko Draganov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Nikolay Marin
Ambassador, Head, Division, Human
Rights and International Humanitarian
Organizations Directorate, Ministry of
Foreign Affairs, Sofia
- Mr Mihail Bozhkov
Expert, International Law Department,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia
- Ms Kamelia Petrova
Expert, Human Rights and International
Humanitarian Organizations Directorate,
Ministry of Foreign Affairs, Sofia
- Ms Evelina Ananieva
Attaché, Permanent Mission, Geneva

**BURKINA FASO / BURKINA FASO / BURKINA
FASO / بوركينا فاسو**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

- Dr Bana Maïga Ouandaogo
Présidente
- Mme Agnès Kabore
Membre du Conseil de direction
- M. Wéléti Maïga
Directeur national
- État • State • Estado • الدولة
- Chef de Délégation
- M. Moussa B. Nébié
Ministre conseiller, Chargé d'affaires,
Mission permanente, Genève
- M. Bedializoun Nebie
Chargé d'affaires, Mission permanente,
Genève
- Mme Aline Nebie Kansole
Attachée d'ambassade, Mission permanente,
Genève

BURUNDI / BURUNDI / BURUNDI / بوروندي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Dr François Xavier Buyoya
Président

M. Anselme Katiyunguruza
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Nestor Nkundwanabake
Conseiller, Mission permanente, Genève

S.E. Mme Colette Samoya Kirura
Conseillère, Département des organisations
internationales du ministère des Relations
extérieures et de la Coopération
internationale, Bujumbura

M. Félix Dushimirimana
Stagiaire de l'ACICI, Genève

CAMBODGE / CAMBODIA / CAMBOYA /

كمبوديا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Pum Chantinié
Secretary-General

Ms Kolap Hul
Deputy Director

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Vun Chheang
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Sokhan Long
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

CAMEROUN / CAMEROON / CAMERÚN /

الكاميرون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. William Aurelien Eteki Mboumoua
Président

M. Nicolas Mbako
Directeur Croix-Rouge Jeunesse

Mme Elisabeth Pulcherie Bana
Chef du Service d'études

M. Martial Nkoulou
Chef de la Section développement
organisationnel

Mme Lyly Madelaine Kouamo
Assistante nationale Jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Armand Abana Elongo
Membre de la Présidence de la République,
Yaoundé

M. Francis Ngantcha
Ministre conseiller, Chargé d'affaires a.i.,
Mission permanente, Genève

M. Makongo
Ministère des Relations extérieures, Douala,
Yaoundé.

M. Aimé-Parfait Bikoro
Chargé de mission, Douala, Yaoundé

CANADA / CANADA / CANADÁ / كندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Jane McGowan
President

Mr Edward Tanaka
Vice-President

Mr Paul Wharram
Interim Secretary-General

Mr François Couillard
Deputy Secretary-General, Operations

Mr Bekele Geleta
General Manager, International Operations

Mr David Pratt
Special Adviser

Ms Judi Fairholm
National Technical Director, Respect ED
Program

Ms Isabelle Daoust
Senior Policy Adviser, International
Humanitarian Law

Ms Amy Mapara
Youth Representative

Mr Guy Marini
Consultant

Ms Kathryn Howard
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr John Hannaford
Director-General and Deputy Legal Adviser,
Legal Affairs Bureau (DFAIT/JLD), Ottawa

H.E. Mr Marius Grinius
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Terry Cormier
Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Ms Catherine Godin
Director, Humanitarian Affairs and Disaster Response Group (DFAIT/IRH-GHA), Ottawa
- Mr Karim Amégan
Deputy Director, UN, Human Rights and Humanitarian Law Section (DFAIT/GHS), Ottawa
- Maj. Timothy Langlois
Directorate of Strategic Legal Analysis 3, Judge Advocate General, Ottawa
- Mr Victor Carvell
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Paul Bennett
Senior Programming Officer, International Humanitarian Assistance Division, Ottawa
- Ms Mi Nguyen
Senior Policy Adviser, Humanitarian Affairs and Disaster Response Group (DFAIT/IRH-GHA), Ottawa
- Dr Dave Hutton
Senior Adviser, Emergency Preparedness and Response, Office of Program and Business Coordination, Ottawa
- Ms Johanne Forest
First Secretary, Legal Affairs, Permanent Mission, Geneva
- Ms Emina Tudakovic
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Maciej Hawlyrak
Policy Adviser, Human Security Division (DFAIT/GHS), Ottawa
- Ms Monica Cop
Junior Adviser, Humanitarian Affairs and Disaster Response Group (DFAIT/IRH-GHA), Ottawa

CAP-VERT / CAPE VERDE / CABO VERDE /

الرأس الأخضر
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- Mme Eloísa Evora Borges
Présidente
- Dr Dario Dantas Dos Reis
Vice-Président
- M. Carlos Miranda
Secrétaire général
- M. Ivandro Lopes
Responsable Département des secours

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE / CENTRAL AFRICAN REPUBLIC / REPÚBLICA CENTROAFRICANA / جمهورية أفريقيا الوسطى •
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- Pasteur Antoine Mbaog-Bogo
Président
- M. Albert Yomba Eyamo
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

- Mme Marie-Claude Gounindji
Directrice générale aux Affaires sociales, Bangui

CHILI / CHILE / CHILE / شيلي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Sra. Carmen Bustos López
Presidenta Nacional
- Dr. Rafael Méndez Mella
Vicepresidente
- Sra. María Elisa Benaprés Castellón
Relacionadora Pública
- État • State • Estado • الدولة**
- Jefe de Delegación*
- S.E. Sr. Juan Martabit
Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Alejandro Rogers
Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Ximena Verdugo
Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Camilo Sanhueza
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE / PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA / REPÚBLICA POPULAR DE CHINA / جمهورية الصين الشعبية •
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Ms Peiyun Peng
President
- Mr Changjiang Guo
Vice-President
- Ms Yiman Jiang
Executive Vice-President

Mr Quin Va
Vice-President of Directive Council,
Voluntary Treasurer, Macau Red Cross

Mr Xiaohua Wang
Director, External Liaison Department

Mr Vincent Wing Sang Lo
Director

Ms Hailing Qiu
Head, International Organization Division

Ms Betty Ping Lau
Senior International and Relief Service Officer

Ms Huili Lu
Secretary

Mr Hao Liu
Interpreter

Mr Wenbo Ma
Interpreter

État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation

H.E. Mr Baodong Li
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Qin Jiang
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Beijing

Mr Yifan La
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Li Zeng
Ministry of Foreign Affairs, Beijing

Mr Huijun Qiao
Deputy Division Chief, Ministry of Foreign
Affairs, Beijing

Ms You Zhou
Ministry of Foreign Affairs, Beijing

Ms Mei Lan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Dan Wang
Member, Permanent Mission, Geneva

CHYPRE / CYPRUS / CHIPRE / قبرص

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Leda Koursoumba
Law Commissioner, Office of the Law
Commissioner, Nicosia

H.E. Mr Andreas Hadjichrysanthou
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Nicos Nicolaou
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Maria Soloyianni
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Mr Takis Neofytou
Humanitarian Adviser, Nicosia

COLOMBIE / COLOMBIA / COLOMBIA / كولومبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

Dr. Fernando José Cárdenas Guerrero
Secundo Vicepresidente

Dra. Myriam Judith Carvajal de Álvarez
Presidenta Seccional, Miembro de la Junta
Directiva Nacional

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

Sr. Álvaro Enrique Ayala Meléndez
Ministro Consejero, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. Adriana Mendoza Agudelo
Encargada de negocios, Misión Permanente,
Ginebra

COMORES / COMOROS / COMORAS / جزر القمر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Baco Mohibaca
Président

M. Salim Moustadrane
Vice-Président

M. Mohamed Saïd Ahamada
Trésorier général

RÉPUBLIQUE DU CONGO / REPUBLIC OF THE CONGO / REPÚBLICA DEL CONGO / جمهورية الكونغو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Christian Sédar Ndinga
Président

Mme Ida Victorine Ngampolo
Présidente d'honneur de la Croix-Rouge

M. Firmin Guy Ocko-Bong
Vice-Président chargé des Relations
extérieures

Mme Marie-Charlotte Mackoubily-Tula
Trésorière adjointe

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Charles Zacharie Bowao
Ministre de la Coopération, Brazzaville

M. Roger Julien Menga
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

- M. Joseph Bibaki
Directeur à la Coopération, ministère de la Santé, des Affaires sociales et de la Famille, Brazzaville
- M. Célestin Ganga-Tsila
Conseiller juridique aux Affaires étrangères, Brazzaville
- Col. Serge Mario Ndongo
Conseiller au ministère de la Défense, Brazzaville
- Col. Stéphane Djembo
Conseiller au ministère de la Sécurité, Brazzaville
- M. Donatien Mpika
Conseiller technique, Brazzaville
- M. Gabriel Ontsira
Conseiller humanitaire, Brazzaville
- M. Jean-Marcellin Megot
Troisième Conseiller, Mission permanente, Genève
- Mlle Kellie-Shandra Ognimba
Expert en droits de l'homme, Mission permanente, Genève

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO /
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO /**

جمهورية الكونغو الديمقراطية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- M. Dominique Lutula Kitoko
Président
- Dr Jacques Katshitshi
Secrétaire général
- État • State • Estado • الدولة
- Chef de Délégation*
- M. Sébastien Mutomb Mujing
Ministre conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Philippe Mampia Sele
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève
- M. Espérant Tuta Lubela
Chef de bureau, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Kinshasa

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA
/ REPÚBLICA DE COREA / جمهورية كوريا**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Dr Wan-Sang Han
President
- Mr Yong-Hoon Rheem
Director, Inter-Korean and International Relations Division
- Ms Eunhee Cho
Senior Officer, International Relations Team
- Mr Dong-Ryong Baek
Member
- Mr Chang-Min Lee
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Sung-Joo Lee
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Dong-Hee Chang
Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Yong-Ho Kim
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hoon Min Lim
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Bum-Hym Bek
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Seung-Hee Kim
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hak-Jo Kim
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jong-Pil Kim
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Jung-Won Chae
Expert Adviser, Permanent Mission, Geneva
- Prof. Heung-Soon Park
Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE / DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA / جمهورية كوريا الشعبية الديمقراطية
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Yong Ho Paek
 Executive Vice-President
 Mr Un Chol Kim
 Acting Secretary-General
 Mr Myong Sok So
 Desk Officer, International Department
 Mr Su Yong Ju
 Health Officer

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Myong Nam Choe
 Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mr Yong Il Kim
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA / كوستاريكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

Sr. Miguel Carmona Jiménez
 Presidente
 Sr. Jorge Acón Li
 Vocal II Miembro Consejo National

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sra. Laura Thompson
 Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
 Sr. Carlos Garbanzo
 Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
 Sra. Alexandra Segura
 Ministro Consejera, Misión Permanente, Ginebra
 Sra. Adriana Campos
 Pasante, Misión Permanente, Ginebra
 Sra. Marlyn Sedo
 Pasante, Misión Permanente, Ginebra
 Sr. Luis Alonso Serrano
 Jefe de Planificación, Dirección General de Migración, San José

CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / كوت ديفوار

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Mme Monique Coulibaly Nee Kodjo
 Présidente
 Mme Karidiata Souare
 Première Vice-Présidente
 M. Joseph Moke
 Deuxième Vice-Président
 M. Boko Jean Coffi
 Secrétaire général
 M. Boubakar Diabi
 Coordonnateur Principes et valeurs humanitaires

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Guy-Alain Emmanuel Gauze
 Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
 Mme Yra Coulibaly
 Sous-Directrice, ministère de la Justice et des droits de l'homme, Abidjan
 M. Niangoran Kablan Porquet
 Conseiller, Mission permanente, Genève
 M. Rosine Kangah
 Chargé d'étude, Département des affaires générales et humanitaires, ministère des Affaires étrangères, Abidjan
 M. Bakary Junior Bamba
 Attaché, Mission permanente, Genève

CROATIE / CROATIA / CROACIA / كرواتيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Nenad Javornik
 Executive President
 Mr Mato Arlovic
 Vice-President
 Dr Vera Plesa-Golubovic
 Deputy Executive President
 Ms Katia Damjanovic
 Head, Executive President's Office
 Mr Nikola Jagic
 Head, International Department
 Mr Zdravko Zidovec
 Honorary Member, Observer
 Ms Dubravka Horvat
 Observer

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Dujic Ancic
 Ministry of Foreign Affairs and European Integration, Zagreb

Ms Romana Kuzmanic Oluic
Ministry of Foreign Affairs and European
Integration, Zagreb
Mr Branko Socanac
Chargé d'Affaires, Permanent Mission,
Geneva

CUBA / CUBA / CUBA / كوبا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefe de Delegación

Dr. Luis Foyo Ceballos
Presidente Ejecutivo
Lic. Susana Llovet Alcalde
RCF, Búsquedas y Comunicación
État • State • Estado • الدولة
Jefe de Delegación
S.E. Sr. Juan Antonio Fernandez
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sr. Juan Carlos Frometa
Funcionario, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Abel La Rosa
Funcionario, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK / DENMARK / DINAMARCA /

الدانمرك

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Bodil Nyboe Andersen
President
Ms Wivie Schärfe
Vice-President, International Affairs
Mr Erik Munck
Member, Board of Governors
Mr Preben Soegaard Hansen
Assistant Secretary-General
Ms Anne Sofie Lauritzen
Adviser
Ms Anne Sofie Pedersen
IHL Adviser
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
H.E. Ms Marie-Louise Overvad
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
H.E. Mr Bent Wigotski
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs,
Copenhagen
Mr Thomas Winkler
Head, Department, Ministry of Foreign
Affairs, Copenhagen

Ms Jette Michelsen
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Jette Lund
Deputy Head, Department, Ministry of
Foreign Affairs, Copenhagen
Mr Tobias Elling Rehfeld
Head, Section, Ministry of Foreign Affairs,
Copenhagen
Ms Katarina Ammitzboll
Head, Section, Ministry of Foreign Affairs,
Copenhagen
Mr David Mouyal
Secretary of Embassy, Permanent Mission,
Geneva
Ms Rikke Ollgaard Ussing
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Iben Westergaard Rasmussen
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Nina Sofie Fuglsang
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Lone Wandahl
Intern, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI / DJIBOUTI / YIBUTI / جيبوتي

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

M. Abdi Farah Ahmed
Président
M. Djama Warsama Moussa
Assistant du Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Mohamed-Siad Doualeh
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
M. Ahmed Mohamed Abro
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève
M. Djama Mahamoud Ali
Conseiller, Mission permanente, Genève

DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINICANA, REPÚBLICA /

الجمهورية الدومينيكية

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefa de Delegación

Dra. Ligia Leroux de Ramírez
Presidenta
Arq. Gustavo Ivanhoe Lara Tapia
Director General

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Homero Luis Hernández Sánchez
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sra. Magaly Bello de Kemper
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

DOMINIQUE / DOMINICA / DOMINICA /

دومينيكا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Kathleen Pinard-Byrne
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms S. Natalie Burke
Foreign Service Officer, Roseau

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO / مصر

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Prof. Mamdouh Kamal Gabr
Secretary-General

Mr El Sayed Abdel Raouf El Reedy
Member, Board of Directors

Dr Yahya Tomoum
Consultant

Dr Naglaa Rashwan
Youth Representative

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Sameh Shoukry
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Hussein Mubarak
Minister Plenipotentiary, Deputy Assistant,
Department of International Legal Affairs,
Ministry of Foreign Affairs, Cairo

Mr Amin Meleika
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Laila Bahaa Eldin
Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Mohamed Fakhry
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Ihab Gamaleldin
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Amr Roshdy Hassan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Hassan Abdel Meguid Abdel Meguid
Ibrahim
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Cairo

Lt-Col. Samer Mohamed Kamal Eldin Mohamed
Ministry of Defence, Cairo

Lt-Col. Mohamed Ezz Eldin Moustafa Ramadan
Ministry of Defence, Cairo

Mr Omar Shalaby
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Amgad Ahmed Rezk Mohamed
Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

EL SALVADOR / EL SALVADOR / EL SALVADOR /

السلفادور

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefe de Delegación

Lic. Noé Salvador Monterrosa
Director General

Sr. Luis Humberto Quezada Umana
Jefe de Difusión y Búsqueda

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Dr. Byron Larios
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Dra. Ana Elizabeth Cubías Medina
Directora General Adjunta, Departamento
de Desarrollo Social Integral del Ministerio
de Relaciones Exteriores, San Salvador

Sra. Hilda Aguilar
Primera Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

**ÉMIRATS ARABES UNIS / UNITED ARAB
EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS /**

الإمارات العربية المتحدة

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Khalifa Al Suwaidi
Chairman of the Board of Directors

Mr Saleh Al Mulla
Deputy Secretary-General for Relief and
Projects

Dr Abdel Karim Bensiali
Adviser, International Relations

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Obaid Salem Al-Zaabi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Adel Al Mahri
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Najla Al Qassimi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Essa Hur Almahri Adel
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR /

إكوادور

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Dr. Juan Cueva
Presidente Nacional
- Prof. Oswaldo Acosta
Miembro del Directorio
- Ing. Freddy Fernández
Presidente de la Cruz Roja Provincial de
Bolívar
- Dr. Wilson Ortiz
Presidente de la Cruz Roja Provincial de
Tungurahua
- Sra. Ana Maria Guacho
Voluntaria

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Mauricio Montalvo
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Juan Holguín
Ministro, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. Carlos Santos
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Leticia Baquerizo
Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

ÉRYTHRÉE / ERITREA / ERITREA / إريتريا

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- Mr Amaha Kidane
Director-General, Department of
Administration and Finance, Ministry of
Labour and Human Welfare, Asmara
- Mr Ghebremedhin Mehari
Attaché, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA / إسبانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Sr. Antoni Bruel
Coordinador General
- Sr. Fernando Del Rosario
Vicepresidente Nacional y Presidente Comité
Autonómico de CRE en la Comunidad
Valenciana
- Sr. Francisco Javier Alba
Presidente Comité Autonomico CRE en
Aragón
- Sr. Joaquín Mencos
Presidente Comité Autonomico CRE en
Navarra
- Sra. Carmen Moreno
Presidenta del Comité Autonomico CRE en
Cantabria
- Sra. Mercedes Babé
Directora, Departamento de Cooperación
Internacional
- Sr. Carlos Balea
Relaciones Institucionales para América
- Sr. Manuel Fiol
Relaciones Institucionales para Europa, Asia
y Pacífico
- Sr. José Luis Rodríguez-Villasante
Director, Centro de Estudios de Derecho
Internacional Humanitario y Derechos Humanos

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Juan Antonio March Pujol
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- S.E. Sr. Joaquín Maria Aristegui Laborde
Embajador, Representante Permanente
Adjunto, Misión Permanente, Ginebra
- S.E. Sra. María Bassols
Embajadora en Misión Especial para Asuntos
Humanitarios y Sociales, Ministerio de
Asuntos Exteriores y Cooperación, Madrid
- Coronel Juan Manuel García Labajo
Coronel Auditor del Cuerpo Jurídico
Militar, Subdirector General de Recursos e
Información Administrativa, Ministerio de
Defensa, Madrid
- Sra. Isabel García Fernández-Llamazares
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. María Reyes Fernández Bulnes
Consejera, Misión Permanente, Ginebra
- Sr. D. Gonzalo Vega
Consejero Técnico de Ayudas. Jefe de Área
de Ayuda Alimentaria, Agencia Española
Cooperación Internacional, Ministerio de
Asuntos Exteriores y Cooperación, Madrid

Sra. Trinidad Núñez
Asesora de la Asesoría Jurídica
Internacional, Ministerio de Asuntos
Exteriores y Cooperación, Madrid

Sr. Alejandro Fraile Taboada
Asistencia Técnica del Área de Ayuda
Alimentaria, AECI Ministerio de Asuntos
Exteriores y Cooperación, Madrid

Sra. Elena Sevilla Sánchez
Asistente, Misión Permanente, Ginebra

ESTONIE / ESTONIA / ESTONIA / إستونيا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Urmo Kõöbi
President

Ms Riina Kabi
Secretary-General

Mr Indrek Simisker
Dissemination Officer (Youth Representative)

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Tõnis Nirk
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Ingrid Kressel
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Martti Peetsalu
Lawyer, Legal Department, Tallinn

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF
AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA /**

الولايات المتحدة الأمريكية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Steve Carr
Member, Board of Governors

Ms Bonnie McElveen-Hunter
Chair

Mr David Meltzer
Senior Vice-President, International Services

Mr Brian Majewski
Senior Director, International Policy and
Relations, External Affairs

Ms Nan Buzard
Senior Director, International Response and
Programs

Ms Lucy Brown
IHL Senior Adviser

Ms Nicole Mlade
Head, International Policy and Relations

Ms Carolyn Taylor Brown
Associate, National Society and Chapter
Relations

Ms June Walker
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Hon. John Bellinger
Legal Adviser, Department of State,
Washington, DC

Hon. Ellen Sauerbrey
Assistant Secretary of State, Bureau of
Population, Refugees, and Migration,
Washington, DC

Hon. Warren W. Tichenor
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mark Storella
Deputy Chief of Mission, Permanent
Mission, Geneva

Mr W. Hays Parks
Senior Associate Deputy General Counsel,
Department of Defense, Washington, DC

Mr James Burger
Associate Deputy General Counsel,
International Affairs Office of General
Counsel, Department of Defense,
Washington, DC

Mr John Havranek
Chairman, Joint Chiefs of Staff, Department
of State, Washington, DC

Ms Margaret Pollack
Director, Office of Multilateral Coordination
and External Relations, Department of State,
Washington, DC

Mr Thomas Johnson
Deputy Director, Office of Human
Rights, Humanitarian and Social Issues,
Washington, DC

Mr Vijay Padmanabhan
Attorney Adviser for Political-Military
Affairs, Department of State, Washington,
DC

Mr Jeffrey Kovar
Legal Adviser, Office of the Legal Adviser,
Permanent Mission, Geneva

Ms Melanie Khanna
Deputy Legal Adviser, Office of Legal Affairs,
Permanent Mission, Geneva

Mr Charlie Ashley
Economic and Science Affairs Officer,
Permanent Mission, Geneva

Ms Laura Casulli
Policy Adviser, Office of Negotiations Policy,
Department of Defense, Washington, DC

Mr David Gilmour
Public Affairs Officer, Permanent Mission,
Geneva

Mr Nicholas Hilgert
Program Officer, Permanent Mission, Geneva

Mr David Hodson
OSD Policy Representative to the CCW
Office of Negotiations Policy, Department of
Defense, Washington, DC

Ms Nance Kylvoh
Representative, USAID, Permanent Mission,
Geneva

Ms Maura Nicholson
Program Officer, Bureau of Population,
Refugees, and Migration, Washington, DC

Ms Katherine Perkins
Program Officer, Office of Refugee and
Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Ms Monique Ramgoolie
Migration Policy Officer, Bureau of
Population, Refugees and Migration,
Department of State, Washington DC

Mr David Reimer
Counsellor, Refugee and Migration Affairs,
Permanent Mission, Geneva

Ms Carrie Santos
Program Officer, Office of Multilateral
Coordination and External Relations (MCE),
Department of State, Washington DC

Ms Allison Wilbur
Program Assistant, Office of Refugee and
Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Ms Nancy Doe
Management Assistant, Executive Office,
Permanent Mission, Geneva

Mr Dominique Nicolas
Information Assistant, Permanent Mission,
Geneva

Ms Abigail Erickson
Management Assistant, Executive Office,
Permanent Mission, Geneva

Ms Beverly Fenwick
Management Assistant, Office of Refugee
and Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Mr Gary Hall
Program Assistant, Office of Refugee and
Migration Affairs, Permanent Mission,
Geneva

Ms Chananya Kunvatanagarn
Legal Assistant, Permanent Mission, Geneva

Ms Wendy Lubetkin
Information Specialist, Public Affairs Office

Ms Miriam Lutz
Democracy Specialist, Bureau for
Democracy, Conflict and Humanitarian
Assistance, USAID, Washington DC

Ms Lora West
Management Assistant, Legal Section,
Permanent Mission, Geneva

Mr Richard Wilbur
Public Affairs Officer, Permanent Mission,
Geneva

Mr Matthew Yacovone
Management Assistant, Executive Office,
Permanent Mission, Geneva

Mr David Hohman
Health Attaché, Office of Political and
Specialized Agency Affairs, Permanent
Mission, Geneva

Ms Nicole Lamanna
Intern, Office of Political and Specialized
Agency Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ms Dalynna Moser
Intern, Economic and Science Affairs
Section, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE / ETHIOPIA / ETIOPÍA / إثيوبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Fasika Kebede
Secretary-General

Mr Daniel Tegenu
ERCS-Member, Board of Directors

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Fisseha Yimer
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Allehone Mulugeta
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

FIDJI / FIJI / FIYI / فيجي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr William Clarke
President

FINLANDE / FINLAND / FINLANDIA / فنلندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Kalevi Kivistö
President
- Ms Krista Kiuru
Vice-President
- Ms Rachel Nygård-Taxell
President of the Council
- Ms Kristiina Kumpulainen
Secretary-General
- Mr Kalle Löövi
Director, International Operations
- Ms Maija Leppä
Special Adviser to the Secretary-General
- Mr Jani Leino
Legal Adviser
- Mr Hannu-Pekka Laiho
Director, Communications
- Ms Leena-Kaisa Åberg
Head, Refugee Team

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- Mr Marcus Laurent
Director-General, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
- H.E. Mr Vesa Himanen
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Pekka Metso
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ulla-Maija Finskas
Director, Unit for Humanitarian Assistance, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
- Ms Marja Lehto
Director, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
- Mr Matti Tulonen
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Helsinki
- Mr Veli-Pekka Kaivola
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Kukka-Maaria Kuisma
Assistant, Permanent Mission, Geneva

FRANCE / FRANCE / FRANCIA / فرنسا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- Pr Jean-François Mattei
Président
- M. Olivier Brault
Directeur général

- Mlle Caroline Brandao
Responsable de la diffusion du droit international humanitaire
- M. Eric Michel-Selier
Responsable des relations internationales
- M. Emmanuel Rousseau
Conseiller diplomatique
- Dr Bernard Simon
Médecin
- Mlle Sarah Viale
Responsable adjointe des relations internationales
- État • State • Estado • الدولة**
- Chef de Délégation*
- S.E. M. Jean-Baptiste Mattei
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
- Mme Louise Avon
Déléguée à l'Action humanitaire, ministère des Affaires étrangères et européennes, Paris
- M. Marc Giacomini
Directeur adjoint des Nations Unies, Paris
- M. Christophe Guilhou
Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève
- M. Eric Steinmyller
Commissaire en chef, Direction des affaires juridiques, ministère de la Défense, Paris
- M. Mario Bettati
Conseiller auprès du Ministre des Affaires étrangères et européennes, Paris
- Mme Caroline Grandjean
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Mikaël Griffon
Conseiller, Mission permanente de la France à la Conférence du désarmement
- M. Jean-Christophe Le Roux
Conseiller militaire
- Mme Elisabeth Quanquin
Conseiller, Mission permanente de la France à la Conférence du désarmement
- M. Tanguy Stehelin
Conseiller des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères et européennes, Paris
- M. Frédéric Toussaint Fortesa
Conseiller des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères, Paris
- M. Olivier Stemler
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
- M. Pierre-Jean Lucas
Attaché humanitaire à la Délégation à l'Action humanitaire

- M. Florent Mehaule
Attaché aux Affaires humanitaires, Mission permanente, Genève
- Mlle Tiphaine Bidaut
Stagiaire aux Affaires humanitaires, Mission permanente, Genève
- Mlle Aurore Delannoy
Stagiaire, Mission permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement

- État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
H.E. Mr Levan Mikeladze
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Teimuraz Bakradze
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Tamar Tomashvili
Adviser, Permanent Mission, Geneva

GABON / GABON / GABÓN / غابون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mme Gabrielle Igoho
Présidente
- M. Claude Nziengui
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- S.E. M. Patrice Tonda
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
- Mme Cornelia Marguerite Ossone Mintsu
Conseillère du Ministre d'État, ministère des Affaires sociales, Libreville
- M. Samuel Nang Nang
Conseiller, Chargé des droits de l'homme, Mission permanente, Genève
- Mme Adèle Patricia Louzet
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

GHANA / GHANA / GHANA / غانا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Prof. Stephen Adei
President
- Mr Andrews Frimpong
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Kwabena Baah-Duodu
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Paul Aryene
Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Doris Richter
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE / GREECE / GRECIA / اليونان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Prof. Dionysios Gangas Acting
President, International Relations Committee
- Ms Paraskevi Feleki
Director, Nursing Department
- Mr Spyridon Dokianos
Counselor, International Relations
- Ms Angeliki Kanata
Deputy Director, International Relations Department
- Ms Theodora Papadopoulou
Head, Social Welfare Division

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Franciscos Verros
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
- Mr Michel Christos Diamessis
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GAMBIA/ GAMBIA/ GAMBIA / غامبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Ms Jobe Fatou Mas
President
- Mr Lamin William Jammeh
Secretary-General

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIA / جورجيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Ms Nana Keinishvili
President
- Ms Nana Tskhondia
Under Secretary-General

Mr George Papadatos
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Marianna Papadopoulou
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Eleni Apousidou
Representative, Ministry of Health, Athens

Ms Joanna Dionysiou
Representative, Ministry of Home Affairs,
Athens

Mr Ioannis Plotas
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Georgios Petmezakis
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Eyrikleia Panagiotou
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Aglaia Kaltsa
Scientific Collaborator, Permanent Mission,
Geneva

Ms Maria Diagouma
Intern, Permanent Mission, Geneva

Lic. Sra. Ángela María Chávez Bietti
Ministro Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

Lic. Sra. Stéphanie Hochstetter
Ministro Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

Lic. Srta. María Margarita López
Asesora, Ministerio de Relaciones Exteriores,
Guatemala

Lic. Sra. Sulmi Leticia Barrios
Primera Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

Lic. Srta. Ingrid Johana Martínez Galindo
Primera Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

Lic. Srta. María Soledad Urruela Arenales
Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

Lic. Sra. Ana Elizabeth Valdés Rank
Tercera Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

GRENADA / GRENADA / GRANADA / غرينادا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Pastor Christopher Williams
President

Ms Samantha Roberts
Director, Health and Safety

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Corlita Babb-Schaefer
Representative, Saint George's

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA / غواتيمالا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefa de Delegación

Sra. Annabella Folgar de Roca
Presidenta

Lic. Sr. Walter Hernández Schaeffer
Director General

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Carlos Ramiro Martínez Alvarado
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

S.E. Sra. Marta Altolaquirre Larraondo
Viceministra de Relaciones Exteriores,
Guatemala

GUINÉE / GUINEA / GUINEA / غينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Mme Diariou Diallo
Vice-Présidente

M. Nankouman Keita
Trésorier général

Dr Mohamed Camara
Secrétaire exécutif

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Pierre Monlmou
Conseiller, Chargé d'affaires, Mission
permanente, Genève

M. Sah Dimio Sandouno
Représentant, ministère de la Santé publique,
Conakry

**GUINÉE-BISSAU / GUINEA-BISSAU /
GUINEA-BISSAU / غينيا - بيساو**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Duarte Ioia
Président

M. Sadna Na Bitã
Premier Vice-Président

M. Francisco José Mendes
Secrétaire général

**GUINÉE EQUATORIALE / EQUATORIAL GUINEA/
GUINEA ECUATORIAL / غينيا الاستوائية**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefe de Delegación

Sr. Jesus José Mba Nchama
Presidente

GUYANA / GUYANA / GUYANA / غيانا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Dorothy Fraser
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Sofia Bobak
Counsellor, Embassy of Guyana, Brussels

HAÏTI / HAITI / HAITÍ / هايتي

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

Dr Jean-Pierre Guiteau
Directeur général

Mme Nadine Celestin
Coordonnatrice du Club 25

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Jean-Claude Pierre
Ministre conseiller, Chargé d'affaires a.i.,
Mission permanente, Genève

M. Frantz Dorsainville
Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

M. Pierre Mary Guy Saint-Amour
Conseiller, Mission permanente, Genève

HONDURAS / HONDURAS / HONDURAS /

هندوراس

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Jefa de Delegación

Sra. Meneca de Mencía
Presidenta

Sra. Maria Elisa Alvarado
Directora General

Sra. Norma Lizette Archila
Coordinadora Nacional de Difusión

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. J. Delmer Urbizo
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Gracibel Bu Figueroa
Embajadora Alterna, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Mauricio Alfredo Perez Zepeda
Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

HONGRIE / HUNGARY / HUNGRÍA / هنغاريا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Dr Ágnes Czibalmos
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Gyula Szelei Kiss
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Zoltán Taubner
Director-General, Department of
International Organizations and Human
Rights, Budapest

Ms Dora Blazsek
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Ferenc Almasi
Counsellor, Vice-Chair, National Advisory
Committee on IHL, Legal Adviser,
Budapest

Ms Katalin Buzás
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Budapest

Ms Annamaria Nemeth
Intern, Permanent Mission, Geneva

**ÎLES COOK / COOK ISLANDS / ISLAS COOK /
جزر كوك**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Kurt Meyer
President

INDE / INDIA / INDIA / الهند

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Manoj Kumar Nandkeoliar
Joint Secretary

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Swashpawan Singh
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mohinder Singh Grover
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr M. Gandhi
Director, Permanent Mission, Geneva

Mr Kumaresan Ilango
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Munu Mahawar
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIA /

إندونيسيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Rachmat Ahadijat
Deputy Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Makarim Wibisono
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Syamsudin Manan Sinaga
Director-General of Administration and
Law, Ministry of Law and Human Rights,
Jakarta

Ms Prijanti Sawadi
Director of International Law, Ministry of
Law and Human Rights, Jakarta

H.E. Mr I. Gusti Agung Wesaka Puja
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Henry Sulaiman
Head of IHL Section, Ministry of Law and
Human Rights, Jakarta

Ms Indah Nuria Savitri
Officer of Human Rights and Humanitarian
Affairs, Department of Foreign Affairs,
Jakarta

Mr Sudarsono
Office of Human Rights and Humanitarian
Affairs, Department of Foreign Affairs,
Jakarta

Mr Kamapradipta Isnomo
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Acep Somantri
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Erik Mangajaya
Intern, Permanent Mission, Geneva

Mr Irwansyah Mukhlis
Intern, Permanent Mission, Geneva

IRAK / IRAQ / IRAK / العراق

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Said I. Hakki
President

Dr Jamal Al-Karboli
Vice-President

Mr Salloom Mazin
Secretary-General

Ms Suha Mohammed
International Relations Official

Ms Noor Al Azawie
Secretary

Ms Noor Montasir
Secretary

Ms Taghreed Wael Mohammed Ali
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Baha Al-Shibib
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Majid H.K. Al-Anbaki
Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva

Ms Mayada Al Yass
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Yassin Daham
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN / ISLAMIC
REPUBLIC OF IRAN / REPÚBLICA ISLÁMICA DE
IRÁN / جمهورية إيران الإسلامية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Seyed Masoud Khatami
President

Dr Jamal Akhavan Moghaddam
Director-General, Health and Treatment

Dr S. Hadi Samaei
Director-General, International Affairs
Department

- Mr Mehrdad Eshraghi
Head, Secretariat, Iranian National
Humanitarian Law Committee
- Ms Leili Khaleghi
Head, International Development Office,
International Affairs Department
- Ms Ghazaleh Nazifkar
Head, Law and Principles Office,
International Affairs Department
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Mr Alireza Moayeri
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Seyed Mohammad Ali Mottaghi Nejad
Director, Multilateral Political
Department, Ministry of Foreign Affairs,
Tehran
- Mr Behzad Alipour Tehrani
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Saeid Tabatabaei
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohammed Taghi Hosseini
Third Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

IRLANDE / IRELAND / IRLANDA / آيرلندا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr John Roycroft
Acting Secretary-General
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Mr Daithi O'Ceallaigh
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Diarmuid O'Leary
Deputy Director, Emergency and Recovery
Section, Irish Aid, Dublin
- Mr Declan Smyth
Legal Counsellor, Department of Foreign
Affairs, Dublin
- Mr David Lawler
Ministry of Defence, Dublin
- Mr James C. O'Shea
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Martin Gallagher
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

ISLANDE / ICELAND / ISLANDIA / آيسلندا
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Ómar Kristmundsson
Chairman
- Mr Thor Gíslason
Member, Board of Governors
- Mr Kristján Sturluson
Secretary-General
- Ms Helga Thorolfsdóttir
Director, International Department
- Ms Solveig Olafsdóttir
Director, Communications

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Kristinn F. Árnason
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Gudmundur Eiríksson
Ambassador, Ministry of Foreign Affairs,
Reykjavík
- Mr Thorbjörn Jónsson
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ragnar G. Kristjánsson
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Hafrún Ösp Stefánsdóttir
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ingólfur Fridriksson
Temporary Officer, Permanent Mission,
Geneva

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / إسرائيل
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Dr Noam Yifrach
Chairman, MDA Executive Committee
- Mr David Avny
Member, Executive Committee
- Mr David Abadi
Cooperation Coordinator
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Mr Itzhak Levanon
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Daniel Taub
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs,
Jerusalem
- Mr Ronny Leshno-Yaar
Director, I.O. Division, Ministry of Foreign
Affairs, Jerusalem

Mr Tibor Shalev Schlosser
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Gilad Bock
Counsellor, Ministry of Health, Jerusalem

Mr Meir Itzhaki
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Karen Dwek
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Hilary Stauffer
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Ms Sandra Simovich
Attaché, Ministry of Foreign Affairs,
Jerusalem

إيطاليا / ITALY / ITALIE

الدولة • Estado • State • Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Massimo Barra
President

Mr Andrea Des Dorides
Director-General

Dr Ghebremedhin Ghebreigzabiher
Head, Central Migration Office, Member
of The Italian League for the Fight Against
AIDS

Mr Oscar Zuluaga
Special Representative, Rome Consensus

Mr Marcello Guerra
Head, International Department

Mr Vittorio Lelli
Head, President's Secretariat

Mr Federico Fadiga
Administrator, International Department

Mr Rosario Valastro
Youth Representative

Mr Flavio Ronzi
Youth Officer

Mr Giancarlo Rodoquino
Social Worker

الدولة • Estado • State • État

Head of Delegation

H.E. Mr Giovanni Caracciolo di Vietri
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Pasquale D'Avino
Minister Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Maria Angela Zappia
First Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Domenico Fornara
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Filippo Cinti
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Paola Vigo
Senior Executive Assistant, Humanitarian
Affairs, Permanent Mission, Geneva

جامايكا / JAMAICA / JAMAÏQUE

الجمعية الوطنية • National Society • Sociedad Nacional •

Head of Delegation

Dr Jaslin Salmon
President

Ms Yvonne Clarke
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Gail Mathurin
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Andrea Dubidad-Dixon
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

اليابان / JAPAN / JAPON

الجمعية الوطنية • National Society • Sociedad Nacional •

Head of Delegation

Mr Osamu Tasaka
Director-General, International
Relations Department

Mr Akira Nakata
Director, Planning & Cooperation Division,
International Relations Department

Mr Naoki Shiratsuchi
Assistant Director, Development
Cooperation Division, International
Relations Department

Ms Kyoko Nagashima
Officer, International Relief Division,
International Relations Department

Mr Daisuke Fujieda
Officer, Planning and Coordination Division,
International Relations Department

الدولة • Estado • State • État

Head of Delegation

H.E. Mr Ichiro Fujisaki
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Makio Miyagawa
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Hiroshi Minami
Minister, Permanent Mission, Geneva

- Mr Osamu Yamanaka
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Masahiro Sugawara
First Secretary and Defence Attaché,
Delegation of Japan to the Conference on
Disarmament, Permanent Mission, Geneva
- Mr Shige Watanabe
First Secretary, Delegation of Japan to the
Conference on Disarmament, Permanent
Mission, Geneva
- Ms Masako Sato
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Masayuki Sakaniwa
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Tomoko Nakano
Officer, Humanitarian Assistance Division,
International Cooperation Bureau, Ministry
of Foreign Affairs, Tokyo

JORDANIE / JORDAN / JORDANIA / الأردن

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Dr Sami Khasawnih
Adviser to the President
- Mr Fahed Ejeh
Secretary-General
- Ms Taghrid Suifan
Head, Youth Branch
- Mr Ala'a Al-Hadid
Media and Public Relations Officer
- Mr Amer Suifan
Member
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Dr Moussa Burayzat
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Dr Bashar Abu Taleb
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Mutaz Hyassat
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hussam Qudah
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Nayef Al Faraj
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohammed Sameer Hindawi
Disarmament Officer, Permanent Mission,
Geneva

**KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KAZAJSTÁN /
كازاخستان**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Dr Erkebek Argymbayev
President
- Dr Vadim Kadyrbayev
Vice-President
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- Mr Sergei Savieliev
Deputy Director, Department of
International Organizations and Multilateral
Cooperation Department, Astana
- Dr Zhibek Karagulova
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

KENYA / KENYA / KENIA / كينيا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Francis Masika
Honorary Treasurer and Chairman, Finance
Committee
- Mr Abbas Gullet
Secretary-General
- Ms Susan Ng'ong'a
Supply Chain Manager
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Ms Maria Nzomo
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr P.R.O. Owade
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Jean Kimani
Principal Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Dr Tom Mboya
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Humphrey Nilly Kanana
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Lena Mghoi
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN / KYRGYZSTAN / KIRGUISTÁN /

قيرغيزستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Ms Ravza Shai Ahmetova
Secretary-General
- Ms Ainagul Kadyralieva
Regional Branch Director
- Ms Tajikan Mityagina
Branch Director
- Ms Zinaida Ponomareva
Member

KOWEÏT / KUWAIT / KUWAIT / الكويت

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head, Delegation

- Mr Saad Ali Al-Nahedh
Treasurer

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Dharar A.R. Razzoqi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Najeeb Al-Bader
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Sadiq Marafi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Tareq Al-Doajj
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Jawaher Al-Sabah
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE
LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO/**

جمهورية لاو الديمقراطية الشعبية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •

الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Dr Snivourast Sramany
President
- Dr Keedaeng Thammalangsy
Secretary-General
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- Mr Phay Phanthavone
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO / LESOTHO / LESOTO / ليسوتو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Ms Makabelo Mosothoane
President
- Prof. Teboho Kitleli
Secretary-General
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- Mr Lebamang Kopeli
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Tseliso Ketsi
Principal Legal Officer, Ministry of Defence
and National Security, Maseru
- Ms Mafusi Chelete Lekoekoe
Legal Officer, Lesotho Mounted Police
Service, Maseru
- Mr Lebohang Bernard Moqhali
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LETTONIE / LATVIA / LETONIA / لاتفيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Dr Valdis Nagobads
President
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- H.E. Mr Janis Mazeiks
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Ieva Bilmane
Deputy Head, the Legal Department,
Ministry of Foreign Affairs, Riga
- Ms Evija Dumpe
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LIBAN / LEBANON / LÍBANO / لبنان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Sami El Dahdah
President
- Mr Walid Kebbe
Vice-President
- Mr Tanios Zoghbi
Head, Internal Affairs Department
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- H.E. Ms Naija Riachi Assaker
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Nada Al Akl
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Maya Dagher
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Ahmad Arafa
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

LIBÉRIA / LIBERIA / LIBERIA / ليبيريا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Theresa Leigh-Sherman
President
Mr Daniel Clarke, Jr.
Secretary-General
Mr J. Varney Okai
Youth Representative, National Executive
Board
Ms Jenneh Tucker
Youth Officer
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
Mr Reuben Sirleaf
Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs,
Monrovia

**LIBYE (JAMAHIRIYA ARABE) / LIBYAN ARAB
JAMAHIRIYA / LIBIA (JAMAHIRIYA ÁRABE) /
ليبيا (الجمهورية العربية)**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Mohammed Al-Mangosh
Vice-President
Mr Solayman Eleghmary
Secretary-General
Mr Younis M.A. Aneizi
Director, Office of the Secretary-General
Mr Mohammed Albanuni
Head, International Relations
Prof. Abdulkader Kadura
Adviser
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
Mr Abderhman Benomran
Chargé d'Affaires, Permanent Mission,
Geneva
Col. Alnafati Alfituri Zarass
Legal Adviser, General Secretariat for
General Security, Tripoli
Ms Huda Gashu
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Col. Juma Ali Mohamed Boufliha
Legal Adviser, General Secretariat for
General Security, Tripoli
Lt.Col. Abdelmagid Mohamed Belgasem
General Secretariat for General Security,
Tripoli

**LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN /
LIECHTENSTEIN / ليختنشتاين**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

H.S.H. Princess Marie of Liechtenstein
President
Ms Marianne Marxer
Delegate for International Affairs
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
H.E. Mr Norbert Frick
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Ms Isabel Frommelt
Diplomatic Officer, Second Secretary,
Permanent Mission, Geneva
Ms Andrea Hoch
Diplomatic Officer, Second Secretary, Office
of Foreign Affairs, Vaduz
Ms Eva-Maria Schädler
Press Journalist, Vaduz
Mr Martin Walser
Press Photographer, Vaduz

LITUANIE / LITHUANIA / LITUANIA / ليتوانيا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Grazina Jevgrafoviene
Acting Secretary-General
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
Mr Valdas Sakalys
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Agne Bernadisiute
Civil Servant, Ministry of Defence, Vilnius

**LUXEMBOURG / LUXEMBOURG /
LUXEMBURGO / لكسمبرغ**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

M. Jacques Hansen
Directeur général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Jean Feyder

Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Daniel Feypel

Inspecteur principal, ministère des Affaires
étrangères, Luxembourg

Mme Christine Goy

Représentante permanente adjointe, Mission
permanente, Genève

M. Joe Pundel

Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

MACÉDOINE (EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE) / MACEDONIA (THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF) / MACEDONIA (EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE) / جمهورية مقدونيا اليوغوسلافية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Jovan Damjanovski
President

Mr Sasho Taleski

Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Gjorgji Avramcev
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Biljana Tasevska

Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva

Mr Zulfi Ismaili

Attaché, Skopje

MADAGASCAR / MADAGASCAR /

MADAGASCAR / مدغشقر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Claude Rakotondranja
Président

M. Fanja Nantenaina Ratsimbazafy
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Alfred Rambeloso
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Jean-Pierre Rakotonirina

Ministre conseiller, Mission permanente,
Genève

MALAISIE / MALAYSIA / MALAISIA / ماليزيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Dato Hj Megat Mohd Yusof Bin Dato Hj
Megat Mahmud

Secretary-General

Mr Bahari Abu Mansor

Vice-Chairman

Ms Jayanthi M. Maruthan

Manager, International Relations

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms King Bee Hsu

Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva

Mr Amran Mohamed Zin

Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Farhani Ahmad Tajuddin

Senior Federal Counsel, Kuala Lumpur

Mr Ahmad Zulkamal Shahrir

Federal Counsel, Kuala Lumpur

Mr Abdullah Sani Baharin

Deputy Secretary-General, Ministry
of Women, Family and Community
Development, Kuala Lumpur

Ms Siti Hajjar Adnin

Principal Assistant Secretary, Ministry of
Foreign Affairs, Kuala Lumpur

Mr Davidson Dee Ladi

Principal Assistant Secretary, Ministry
of Women, Family and Community
Development, Kuala Lumpur

Mr Moktar Idham Musa

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAWI / MALAWI / MALAUI / ملاوي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Andrew Kagwale
President

Mr Lawson Kasamale
Secretary-General

Ms Ethel Kaimila

Deputy Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Mabvuto Baison Katemula

Principal Legal Officer, Ministry of Foreign
Affairs, Lilongwe

Mr Ernest M. Makawa

Member, Mission of Malawi to the United
Nations, New York

MALDIVES / MALDIVES/ MALDIVAS / ملديف

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- Dr Abdul Aziz Yusuf
Deputy Minister of Health, Malé
- Mr Marc Limon
Chargé d'Affaires, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Shazra Abdul Sattar
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALI / MALI / MALI / مالي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- M. Adama Diarra
Président
- État • State • Estado • الدولة
- Chef de Délégation*
- S.E. M. Sidiki L. Sow
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Sekou Kassé
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

MALTE / MALTA / MALTA / مالطة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Prof. Frederick Fenech
President
- Mr Joseph Micallef
Director-General
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation*
- H.E. Mr Victor Camilleri
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
- Mr Christopher Mercieca
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Renata Saraceno-Persello
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Hendrik Krauskopf
Delegate

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS / المغرب

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- M. Abdesalam Makroumy
Directeur général, Secrétaire général par
interim
- M. Mohamed Assouali
Chef de division de projets

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

- S.E. M. Mohammed Loulichki
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Abderrazzak Laassel
Délégué

MAURICE / MAURITIUS / MAURICIO / موريشيوس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Ah-Lan Lam Yan Foon
President
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation*
- Mr Mohamed Iqbal Latona
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Reena Wilfrid-Rene
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

MAURITANIE / MAURITANIA / MAURITANIA / موريتانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- M. Lafdal Ould Abdel Wedoud
Responsable des relations internationales

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

- Mme Mounina Mint Abdellah
Ambassadeur, Représentante permanente,
Mission permanente, Genève
- M. Abdellah Ould Ishaq
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Ahmed Ould Moctar Bousseif
Conseiller, Mission permanente, Genève
- M. Taleb Khyar Ould Abdi Salem
Conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO / المكسيك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

Lic. Carlos Freaner Figueroa
Vicepresidente

Sra. Isabel Rojo de Goñi
Presidenta y Coordinadora de Damas
Voluntarias

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

S.E. Sr. Luis Alfonso de Alba
Embajador, Representante Permanente
Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

S.E. Sra. Mabel Gómez Oliver
Embajadora, Representante Permanente
Alternativa, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Liliana López Ortiz
Subdirectora de derecho internacional
humanitario, Secretaría de Relaciones
Exteriores, México

Sr. José Antonio Guevara
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Erasmo Martínez
Ministro, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Dulce María Valle Álvarez
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Victor Manuel Uribe Avina
Consultor jurídico adjunto, Secretaria de
Relaciones Exteriores, México

Sra. Claudia Garcia
Segunda Secretaría, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Victor Genina
Asesor, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Gracia Pérez
Asesora, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA / جمهورية مولدوفا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Larisa Birca
President

Ms Tatiana Durnescu
Head, International Department

Mr Alexandru Birca
Youth Coordinator

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Tatiana Lapicus
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Corina Calugaru
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MONACO / MONACO / MÓNACO / موناكو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

Mme Rosine Sanmori
Vice-Présidente

Mme Claude Bernard
Membre du Conseil d'administration

M. Philippe Narmino
Secrétaire général

Mme Bettina Dotta
Trésorier général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.A.S. Le Prince Albert II
Prince souverain de Monaco

S.E. M. Robert Fillon
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

Dr Anne Negre
Directrice de l'action sanitaire et sociale,
Monaco

Mlle Carole Lanteri
Conseillère, Représentante permanente
adjointe, Mission permanente, Genève

M. Jean-Philippe Bertani
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève

M. Alexandre Jahlan
Troisième Secrétaire, Mission permanente,
Genève

Col. John Jayet
Attaché, Mission permanente, Genève

MONGOLIE / MONGOLIA / MONGOLIA /

منغوليا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Odonchimed Luvsan
President

Mr Samdandovj Ravdan
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Batmunkh Dagva
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MONTÉNÉGRO / MONTENEGRO /

MONTENEGRO / جمهورية الجبل الأسود

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Ivana Jelic
President, Commission for International
Cooperation

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Milomir Mihaljević
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Milan Begović
Deputy Head, Mission, Permanent Mission,
Geneva

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE /

MOZAMBIQUE / موزامبيق

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Marcelino Alexandre
President

Mr José Xavier Junior
Member, National Executive Council

Mr Respeito Chirrinze
National Coordinator, Volunteer and Branch
Development

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Frances Rodrigues
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Elias Jaime Zimba
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Mr Miguel Raul Tungadza
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR /

ميانمار •
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Tha Hla Shwe
President

Dr Hla Pe
Honorary Secretary

NAMIBIE / NAMIBIA / NAMIBIA /

ناميبيا •
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Andimba Ya Toivo
Chairman

Ms Eva Weitz
Member, Board of Governors

Ms Shannon Schroeder
Finance Manager

NÉPAL / NEPAL / NEPAL /

نيپال •
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Sanjiv Thapa
Chairman

Mr Dev Ratna Dhakwa
Secretary-General

Mr Hari Prasad Newpane
Member, Central Executive Committee

Mr Ramesh Kumar Sharma
Immediate Past Chairman

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Dinesh Bhattarai
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Bharat Raj Paudyal
Chargé d'Affaires, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Dadhi Ram Bandari
Attaché, Permanent Mission, Geneva

NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA /

نيكاراغوا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefa de Delegación

Sra. Esperanza del Carmen Bermúdez de Morales
Presidenta

Sra. María del Socorro Orozco Herrera
Directora de Planificación

État • State • Estado • الدولة

Jefa de Delegación

S.E. Sra. Alicia Martin Gallegos
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

S.E. Dr. Carlos Robelo Raffone
Embajador, Representante Permanente
Alternativo, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Néstor Cruz Toruño
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Norman Somarriba Fonseca
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. Patricia Murith Urcuyo
Representante Permanente Adjunta

Sr. Alex Casamirra
Agregado, Misión Permanente, Ginebra

NIGER / NIGER / NÍGER / النيجر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Ali Bandiare
Président

M. Issa Yamoussa
Secrétaire général

M. Djibril Hamidou
Secrétaire exécutif

NIGÉRIA / NIGERIA / NIGERIA / نيجيريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Ibrahim Tahir
National President

Mr Samuel Abiodun Orebiyi
Secretary-General

Mr Sampson Ogbonda Worlu
Special Assistant to Vice-President

Mr Sylvanus N. Ndifon
SA-DG, National Emergency Management
Agency

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Dr Charles Adokole Agbo
Director of Planning (NEMA), Abuja

Mr Angbara Awanen
Minister, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA / النرويج

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Linda Motroen Paulsen
Vice-President

Mr Trygve G. Nordby
Secretary-General

Ms Ann-Magrit Austenå
Deputy Secretary-General

Ms Loveleen Rihel Brenna
Member, National Board

Mr Bernt G. Apeland
Director, Communications

Mr Aleksander Stokke Vallestad
Youth President

Mr Mads Harlem
Legal Adviser

Mr Oddbjorn Nesje
Policy Adviser

Mr Tørris Jaeger
Head, IHL Unit

Ms Anne Sletmo
Head, Policy

Mr Scott Busby
Guest

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Rolf Einar Fife
Director-General, Legal Department,
Ministry of Foreign Affairs, Oslo

Ms Hilde Skorpen
Acting Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Fredrik Arthur
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr Martin Sorby
Deputy Director-General, Ministry of
Foreign Affairs, Oslo

Ms Kari Joraandstad
Personal Assistant to the Ambassador

Mr Jarl Eirik Hemmer
Special Adviser, Ministry of Defence, Oslo

Mr Steinar Lindberg
Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Oslo

Ms Martine Scheie
Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
Mr Vebjorn Heines
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

**NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND /
NUEVA ZELANDIA / نيوزيلندا**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Penny Mason
National President
Mr John Evans
National Vice-President
Mr John Ware
Chief Executive
Lady Jocelyn Keith
Co-Chair, Health Commission of the
International Federation

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Don Mackay
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Nicholas Kiddle
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Ms Mary-Anne Crompton
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Ms Charlotte Darlow
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Jessica Smith
Development Programme Coordinator,
Permanent Mission, Geneva
Ms Natalie Hicks
Attaché, Permanent Mission, Geneva

OMAN / OMAN / OMÁN / عُمان

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Ahmed Al-Riyami
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Mohamed Al-Shanfari
Counsellor, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

UGANDA / UGANDA / UGANDA / أوغندا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Robert Ssebunnya
Vice-Chairman, Central Governing Board
Mr Nataka Michael Richard
Deputy Secretary-General
Mr Hannington Segirinya
Youth Chairperson
Mr Shaban Mawanda
Member, Youth Commission

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Arsene Balihuta
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
H.E. Ms Cissy Taliwaku
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
Mr Justinian Kateera
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Benjamin Mukabire
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

**OUZBÉKISTAN / UZBEKISTAN / UZBEKISTÁN /
أوزبكستان**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Mannon Rakhimov
President
Ms Eleonora Tadjibaeva
Executive Director
Mr Alisher Sattarov
Head, International Cooperation
Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Bradridin Obidov
First Secretary, Chargé d'Affaires a.i.,
Permanent Mission, Geneva
Mr Gulyamjon Pirmkulov
Attaché, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN / PAKISTAN / PAKISTÁN / باكستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation الدولة

- Mr Saeed Ahmed Qureshi
Chairman
Ms Sarah Naz
Deputy Director, Organizational
Development

État • State • Estado •

Head of Delegation

- H.E. Mr Masood Khan
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
Ms Tehmina Janjua
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Aftab A. Khokher
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Marghoob Saleem Butt
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Syed Ali Asad Gillani
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Ahmar Ismail
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Aries Valeriano
Secretary to the Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Mashood Amin
Technical Attaché, Permanent Mission,
Geneva
Mr Shahid Khalil Khan
Technical Attaché, Permanent Mission,
Geneva
Mr Tariq Masood
Technical Attaché, Permanent Mission,
Geneva

PALESTINE / PALESTINE / PALESTINA / فلسطين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Younis Al Khatib
President
Mr Khaldoun Oweis
Head, Youth and Volunteers

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ / بنما

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Lic. Sr. Jaime Ricardo Fernández Urriola
Presidente Nacional
Sra. Margarita Moreno-Batista
Consejera Legal

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Juan Alberto Castillero
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
S.E. Sra. Una Alfú de Reyes
Embajadora, Representante Adjunta, Misión
Permanente, Ginebra
S.E. Sra. Luz Lescure
Embajadora, Representante Alternativa, Misión
Permanente, Ginebra
Sr. Alejandro Mendoza
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE / PAPUA NEW GUINEA / PAPÚA NUEVA GUINEA / بابوا غينيا الجديدة

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- Mr James Noglai
Foreign Service Officer, Department of
Foreign Affairs, Port Moresby

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / باراغواي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Dr. Luis Fernando Díaz De Bedoya
Presidente
Dr. Carlos Fernando Vera Urdapilleta
Secretario General

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Rigoberto Gauto Vielman
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
Sra. Martha Moreno
Ministra, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS / هولندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

H.R.H. Princess Margriet of the Netherlands
Vice-President

Dr Cornelis Cees Breederveld
Secretary-General

Mr Marc Hofstra
Director

Mr Ton Huijzer
Manager, International Operations

Ms Johanna Van Sambeek
Secretary, International Affairs

Ms Mireille Hector
Head, IHL Division

Ms Marjolein Bosch
Head, Tracing and Support Services

Mr Jeroen Van Den Boogaard
IHL Legal Adviser

Ms Karine Balyan
Policy Adviser

Mr Raimond Duijsens
Policy Adviser

Ms Katherine Knowles
Press Officer

Ms Mariken De Baaij
International Secretariat

Ms Yvonne Goselink
Youth Representative

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Boudewijn J. Van Eenennaam
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Marion Kappeyne van de Coppello
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Dr Marten Zwanenburg
Senior Legal Adviser, Ministry of Defence,
The Hague

Mr Peter Flik
Head, Humanitarian Aid Division, Ministry
of Foreign Affairs, The Hague

Ms Liesbeth Lijnzaad
Head, International Law Division, Ministry
of Foreign Affairs, The Hague

Mr Joris Jurriens
Senior Policy Officer, Ministry of Foreign
Affairs, The Hague

Mr Ronald Voorthuis
Coordinator and Senior Policy Adviser,
Ministry of Home Affairs, The Hague

Ms Nina Janssen
Adviser, Permanent Mission, Geneva

Ms Marielle van Kesteren
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU / PERU / PERÚ / بيرو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

Dr. Luis Enrique Machuca Najar
Presidente (Administrador Judicial)

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

Sr. Carlos Chocano
Ministro Consejero, Representante
Permanente Alterno, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Alejandro Neyra
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Inti Zevallos
Segundo Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

PHILIPPINES / PHILIPPINES / FILIPINAS / الفلبين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Hon. Richard Gordon
Chairman and Chief Executive Officer

Ms Corazon Alma De Leon
Secretary-General

Ms Lourdes Quezon
Governor/Chairwoman, Volunteer Service
Committee

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Erlinda F. Basilio
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Jesus Domingo
Minister, Permanent Mission, Geneva

Mr Jesus Garcia
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Virginia Abad
Attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE / POLAND / POLONIA / بولندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Elzbieta Mikos-Skuza
Vice-President

Mr Jaroslaw Cieszkiewicz
Vice-President
État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
H.E. Dr Zdzislaw Rapacki
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Ms Monika Przygucka
Deputy Director, Department of Public
Health, Ministry of Health, Warsaw
Mr Jacek Such
Deputy Director, Department of Law and
Treaties, Ministry of Foreign Affairs, Warsaw
Mr Andrzej Misztal
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Marek Zadrozny
Counsellor, Military Adviser, Permanent
Mission, Geneva
Mr Sergiusz Sidorowicz
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Ms Katarzyna Czerniecka
Expert, Ministry of Foreign Affairs, Warsaw
Ms Malgorzata Polomska
Expert, Ministry of Foreign Affairs, Warsaw
Mr Konrad Krysiak
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Karolina Jankowska
Intern, Permanent Mission, Geneva
Ms Aleksandra Mikula
Intern, Permanent Mission, Geneva

**PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL /
البرتغال**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chief de Délégation

M. Leonardo Mathias
Vice-Président, relations extérieures
Mme Cristina Louro
Vice-Présidente
Mr Felice Dindo
Chef, Département de l'extérieur

État • State • Estado • الدولة

Chief de Délégation

S.E. M. Augusto Santos Silva
Ministre des Affaires parlementaires,
Lisbonne
S.E. M. Francisco Xavier Esteves
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
M. Carlos Pereira Marques
Représentant permanent adjoint, Mission
permanente, Genève

M. Bernardo Futscher Pereira
Conseiller, Mission permanente, Genève
Mme Teresa Alvarenga
Conseillère, Mission permanente, Genève
Mme Maria Teresa Artilheiro
Département des affaires juridiques,
ministère des Affaires étrangères, Lisbonne
Mme Mariana Groba
Expert, Soutien pour la présidence de
l'Union européenne, Mission permanente,
Genève
M. Gonçalo Silvestre
Attaché, ministère des Affaires étrangères,
Lisbonne
Soutien pour la Présidence de l'Union Européenne
M. Guus Houttuin
Conseiller, Chef du Bureau de liaison du
Secrétariat général du Conseil de l'Union
européenne, Genève
M. Morten Knudsen
Administrateur, Secrétariat général du
Conseil de l'Union européenne, Bruxelles
M. Bruno Hanses
Conseiller, Bureau de liaison du Secrétariat
général du Conseil de l'Union européenne,
Genève

QATAR / QATAR / QATAR / قطر

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Dr Mohammed Al Maadheed
Secretary-General
Dr Fawzi Oussedik
Head, International Relations and IHL

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Abdulla Falah Abdulla Al-Dosari
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Al-Muraikhi Ahmad bin Mohammed
Director-General, Qatar Authority for
Charitable Activities, Doha
Mr Ahmad bin Mohammed Al-Zowaidi
Deputy Director of Relief Department, Qatar
Authority for Charitable Activities, Doha
Dr Bettahar Boudjellal
International Legal Expert, Qatar Authority
for Charitable Activities, Doha
Mr Meshaal Ali Al-Attiyah
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Mr Mansoor Abdulla S.S. Al-Sulaitin
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA / رومانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Mihaela Geoana
President

Mr Baesu George
Vice-President

Ms Victoria Grigore
Adviser

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Doru Romulus Costea
Ambassador, Permanent Mission, Geneva

Ms Steluta Arhire
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Victoria Gavrilescu
Director, Ministry of Foreign Affairs,
Bucharest

Mr Nicolae Ploesteanu
Counsellor, Ministry of Interior and
Administrative Reform, Bucharest

Ms Nicoleta Birladianu
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Ms Zenovia Marin
Attaché, Ministry of Foreign Affairs,
Bucharest

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM /

REINO UNIDO / المملكة المتحدة /

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dame Maeve Fort
Trustee

Mr Graham Stegmann
Trustee

Sir Nicholas Young
Chief Executive

Mr Matthias Schmale
International Director

Mr Michael Meyer
Head, International Law

Ms Alia Masood
Executive Officer

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Nicholas Thorne
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Caroline Morrissey
Director, British Council, London

Mr Chris Whomersley
Deputy Legal Adviser, Foreign and
Commonwealth Office, London

Dr Carole Presern
Counsellor (Health and Development),
Permanent Mission, Geneva

Ms Corinne Kitsell
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Helen Upton
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr John Webster
First Secretary (Human Affairs), Permanent
Mission, Geneva

Ms Ursula Antwi-Boasiako
Second Secretary (War Crimes), Foreign and
Commonwealth Office, London

Ms Katriona Gaskill
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Guy Pollard
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Alan Searl
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

Mr Mark Nandi
Member, Foreign and Commonwealth
Office, London

Ms Natalia Donkor
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Teresa McGrath
Attaché, Permanent Mission, Geneva

**FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN
FEDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA /
الاتحاد الروسي**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Dmitriy Fedotov
Vice-President

Ms Natalia Khalaeva
Head, International Cooperation
Department

Mr Sergey Natarov
Head, Tracing Centre

Ms Inessa Puchenkova
Assistant to the Head of the Tracing Centre

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Vladimir Tarabrin
Deputy Director, Legal Department,
Ministry of Foreign Affairs, Moscow

- H.E. Mr Valery Loshchinin
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Elena Shipilova
Director, Finance Department, Ministry of
Health and Social Development, Moscow
- Mr Oleg Chestnov
Deputy Director, Public and International
Relations Department, Ministry of Health
and Social Development, Moscow
- Mr Alexander Matveev
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Evgeny Pushkarev
Head, Directorate for International
Contracts, Ministry of Defence, Moscow
- Mr Nikita Sikachev
First Counsellor, International Organizations
Department, Ministry of Foreign Affairs,
Moscow
- Mr Dmitry Gonchar
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Vadim Rakhmatullin
Adviser, Medical Assistance and Tourism
Department, Ministry of Health and Social
Development, Moscow
- Mr Stepan Kuzmenkov
First Secretary, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs, Moscow
- Mr Alexey Skantsev
Deputy Head of Section, International
Cooperation Department, Ministry of Civil
Defence and Emergencies, Moscow
- Mr Vladimir Vasilchik
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Elena Zhukova
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ilya Gribkov
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

RWANDA / RWANDA / RUANDA / رواندا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

Dr Bernard Nzigiyè
Président

M. Apollinaire Karamaga
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. Mme Venetia Sebudandi
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Alphonse Kayitayire
Premier Conseiller, Mission permanente,
Genève

**SAINTE-LUCIE / SAINT LUCIA / SANTA LUCÍA /
سانت لوسيا**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Llewellyn Gill
President

Ms Terencia Gaillard
Director-General

Mr Pierre Hubert
Coordinator, Disaster Preparedness

Mr Rupert Fletcher
Youth Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Kerry-Anne Knight
Representative, Saint Lucia

**SAINT-KITTS-ET-NEVIS / SAINT KITTS AND
NEVIS / SAINT KITTS Y NEVIS /**

سانت كيتس

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Dr Reginald O'Loughlin
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Hortense Francis
Representative, Basseterre

**SAINT-MARIN / SAN MARINO / SAN MARINO /
سان مارينو**

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Marino Guidi
Ministre plénipotentiaire, Mission
permanente, Genève

M. Silvano Innocentini
Représentant

**SAINT-SIÈGE / HOLY SEE / SANTA SEDE /
الكرسي الرسولي**

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Arch. Silvano Tomasi
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva

Mr Bert Van Megen
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Dr Tommaso Di Ruzza
Expert, Pontifical Council for Justice and Peace
Mr Anthony Jesus Figueiredo
Expert, Pontifical Council Cor Unum
Mr Ernesto Scirpoli
Expert, Permanent Mission, Geneva
Mr Mattia Tosato
Expert
Mr Antoine Abi Ghanem
Attaché, Permanent Mission, Geneva

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES / SAINT VINCENT AND THE GRENADINES / SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS /

سانت فنسنت وجزر غرينادين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Bernard Marksman
President

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Denys Barrow
Representative, Kingstown

ÎLES SALOMON / SOLOMON ISLANDS / ISLAS SALOMÓN / جزر سليمان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Charles Kelly
Secretary-General

SAMOA / SAMOA / SAMOA / ساموا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Tautala Mauala
Secretary-General

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE / SAO TOME AND PRINCIPE / SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE / ساوتومي وبرنسيب

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Paulo Jorge Rodrigues Do Espirito Santo
Président
M. Paulo Do Rosario Das Neves
Secrétaire général

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL / السنغال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Adama Kamara
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

S.E. M. Babacar Carlos MBaye
Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève
M. Daouda Maligueye Sène
Ministre conseiller, Mission permanente, Genève
M. Mamadou Seck
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

SERBIE / SERBIA / SERBIA / صربيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Dragan Radovanović
President

Ms Somer Sinjka
Member, Board of Governors

Ms Vesna Milenović
Secretary-General

Mr Ljubomir Miladinović
Head, International Relations Department

Dr Boško Jakovljević
Adviser

Prof. Miodrag Starčević
Adviser, International Humanitarian Law

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Radojko Bogojević
State Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Belgrade

H.E. Mr Slobodan Vukčević
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Vladan Lazović
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva
Ms Marija Stajic
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SEYCHELLES / SEYCHELLES / SEYCHELLES /
سيشيل

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Daniella Larue
Vice-President
Mr Chrystold Chetty
Chairman, Finance Commission of the
Federation
Ms Jeanine Grandcourt
Secretary-General

SIERRA LEONE / SIERRA LEONE / SIERRA
LEONA / سيراليون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Muctarr A.S. Jalloh
President
Mr Emmanuel Tommy
Acting Secretary-General
Mr Ibrahim Kanu
Youth Chairman

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Johnny Sahr
Deputy Secretary, Ministry of Foreign Affairs
and International Cooperation, Freetown

SINGAPOUR / SINGAPORE / SINGAPUR /
سنغافورة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Christopher Chua
Secretary-General
Mr Jeffrey Chan
Vice-Chairman
Mr Theam Poh Lim
Head, International Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr York Chor Tan
Permanent Representative, Permanent
Mission, Geneva
Mr Syed Nouredin Syed Hassim
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Ms Eunice Chong
Legal Counsel
Ms Faith Gan
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / ESLOVAQUIA /
سلوفاكيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Helena Kobzova
President
Ms Zuzana Rosiarová Kesegová
Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Dr Igor Grexa
Director-General, Legal and Consular
Affairs, Ministry of Foreign Affairs,
Bratislava
H.E. Mr Anton Pinter
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Mr Drahoslav Štefánek
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
Dr Milan Kollár
Director, International Law Department,
Ministry of Foreign Affairs, Bratislava
Mr Peter Selepec
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

SLOVÉNIE / SLOVENIA / ESLOVENIA /
سلوفينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Borut Miklavčič
President
Mr Janez Pezelj
Secretary-General
Ms Tina Nemanič
International and Youth Department

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Andrej Logar
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Boštjan Jerman
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Savin Jogan
President, Interministerial Committee on
IHL
- Mr Marko Ham
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Tjaša Tanko
Attaché, Ministry of Foreign Affairs,
Ljubljana
- Ms Andreja Korinšek
Intern, Permanent Mission, Geneva

SOMALIE / SOMALIA / SOMALIA / الصومال

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Dr Ahmed M. Hassan
President
- Mr Mohamed Ahmed Mohamed
Coordinator, Field Operations
- Mr Ahmed Abdi Bakal
Deputy Coordinator in Somaliland

SOUDAN / SUDAN / SUDÁN / السودان

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Dr Habaib Makhtoum
President
- Mr Mark Akio
Vice-President
- Mr Osman Abdalla
Secretary-General
- État • State • Estado • الدولة
- Head of Delegation
- H.E. Dr Ibrahim Margani Ibrahim Mohamed
Kheir
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- H.E. Mr Omar Dahab Fadol Mohamed
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva
- Ms Rahma Elobied
Minister Plenipotentiary, Permanent
Mission, Geneva

- Mr Zahir Abdelfadil Agab Ashi
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mahmoud Dogdog
Counsellor, Ministry of Justice, Khartoum
- Mr Salah Elmubarak Yousif Mohamed
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Mohamed Hassan Khair
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA / SRI LANKA / SRI LANKA /

سري لانكا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Jagath B Abeysinghe
President
- Mr Neville Nanayakkara
Director-General
- Mr Nimal Kumar Sella Hannadige
National Secretary
- Mr Tissa Abeywickrama
Chairman, Movement Task Force

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- Mr Sumedha Ekanayake
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Manorie Kumarika Mallikaratchy
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

SUÈDE / SWEDEN / SUECIA / السويد

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Christer Zettergren
Secretary-General
- Ms Marika Bystedt
Youth President of the Swedish Red Cross
- Ms Åsa Molde
Member, Central Board
- Ms Gunilla Ovdahl
Member, Central Board
- Ms Caroline Källner
National Youth Representative
- Ms Ulrika Årehed Kågström
Deputy Secretary-General
- Mr Björn Eder
Head, Disaster Response and Preparedness
- Ms Ingela Holmertz
Head, Health and Social Welfare
- Ms Malin Greenhill
Adviser

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Hans Dahlgren
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Joakim Stymne
State Secretary to the Minister for
International Development Cooperation,
Stockholm
- Ms Maria Hedegård
Director-General for Legal Affairs, Ministry
of Defence, Stockholm
- Mr Bosse Hedberg
Deputy Director-General, Ministry of
Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Magnus Lindell
Assistant Director-General, Swedish
International Development Cooperation
Agency, Stockholm
- Mr Johan Borgstam
Director, Ministry of Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Per Örneus
Director, Ministry of Foreign Affairs,
Stockholm
- Mr Johan Schaar
Director, Swedish Commission on Climate
Change and Development, Ministry of
Foreign Affairs, Stockholm
- Dr Marie Jacobsson
Principal Legal Adviser on International
Law, Ministry of Foreign Affairs, Stockholm
- Mr Mikael Andersson
Deputy Director, Ministry of Defence,
Stockholm
- Mr Per Byman
Deputy Director, Swedish International
Development Cooperation Agency,
Stockholm
- Mr Mikael Lindvall
Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs,
Stockholm
- Ms Cecilia Hellman
Legal Adviser, Swedish National Defence
College, Stockholm
- Mr Richard Tornberg
Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs,
Stockholm
- Mr Jakob Hallgren
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ann Blomberg
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Anna Furubom Guittet
Programme Officer, Swedish International
Development Cooperation Agency, Stockholm
- Ms Ghazal Voghoui
Intern, Permanent Mission, Geneva

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA / سويسرا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

- Pr Pierre de Senarclens
Vice-Président
- Mme Anne-Marie Huber-Hotz
Vice-Présidente
- M. Daniel Biedermann
Directeur
- Mme Eliane Babel-Guérin
Directrice, Croix-Rouge genevoise
- M. Hubert Bucher
Membre de la Commission des finances
- Dr Dagmar Domenig
Chef du Département de la santé et de
l'intégration
- M. Martin Fuhrer
Chef du Département de la coopération
internationale
- M. Hugo Koeppel
Chef Asile
- Mme Melanie Vincenz
Responsable des relations internationales
- Mme Sabine von Steigner
Responsable du droit international
- M. Hannes Heinimann
Responsable de la gestion des catastrophes
- Mlle Carine Fleury
Responsable Jeunesse
- Mme Clermonde Dominicé
Membre du Comité, Croix-Rouge genevoise
- Mme Rabea Dinkel
Assistante personnelle du Président
- M. Wim Nellestein
Représentant Jeunesse
- État • State • Estado • الدولة
- Chef de Délégation
- S.E. Mme Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération suisse
- S.E. M. Blaise Godet
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- S.E. M. Thomas Greminger
Ambassadeur, Chef de la Division
politique IV - Sécurité humaine,
Département fédéral des affaires étrangères,
Berne
- S.E. M. Paul Seger
Ambassadeur, Directeur de la Direction
du droit international public, Département
fédéral des affaires étrangères, Berne
- S.E. M. Roberto Balzaretto
Chef de Cabinet de la Présidente de la
Confédération, Département fédéral des
affaires étrangères, Berne

- M. Toni Frisch
Vice-Directeur de la Direction du développement et de la coopération, Délégué à l'Aide humanitaire, Chef, CSA, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- Mlle Muriel Berset Kohen
Chef de la Section des droits humains et affaires humanitaires, Mission permanente, Genève
- M. Peter Hostettler
Chef du droit international des conflits armés, relations internationales et défense, EM CdA, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Berne
- M. Daniel Klingele
Chef de la Section droits de l'homme et droit humanitaire, Direction du droit international public, Berne
- M. Stefano Toscano
Chef de la Section politique humanitaire et migration, Division politique IV, Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Franklin Noël Thévenaz
Head, Division, Multilateral Humanitarian Affairs, Berne
- M. Michael Cottier
Collaborateur diplomatique, Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- Mlle Anna Ifkovits
Collaboratrice diplomatique, Division politique IV - Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Pietro Lazzeri
Collaborateur diplomatique, Division politique IV - Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Boris Richard
Collaborateur diplomatique, Mission permanente, Genève
- Mlle Jeannine Volken
Collaboratrice diplomatique à la Section Assemblée générale et ECOSOC, Division politique III, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- Mlle Damaris Carnal
Collaboratrice scientifique, Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- Mlle Barbara Fontana
Collaboratrice scientifique, Division politique IV - Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Philippe Kaeser
Collaborateur scientifique, Mission permanente, Genève
- M. Georg Stein
Collaborateur scientifique, Division politique IV - Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Alexandre Ghélew
Chargé de programme, Direction du développement et de la coopération/Aide humanitaire, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Martin Jaggi
Chargé de programme, Direction du développement et de la coopération/Aide humanitaire, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- Dr Ronald Dreyer
Coordonnateur du suivi de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, Mission permanente, Genève
- M. Saborit Raphael
Chargé de presse, Mission permanente, Genève
- M. Nicolas Lanza
Collaborateur, Direction du développement et de la coopération/Aide humanitaire, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Sotirios Kordatos
Collaborateur, Mission permanente, Genève
- M. Burhan Osman
Collaborateur, Division politique IV - Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
- M. Silvano Sofia
Collaborateur, Mission permanente, Genève
- M. Dario Oggier
Huissier
- Mlle Martina Filli
Consultante, Direction du droit international public, Berne
- Mlle Christine Büsser
Stagiaire diplomatique, Mission permanente, Genève

SURINAME / SURINAME / SURINAM / سورينام
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Ms Marja Naarendorp
 President

Ms Claudette MacIntosh
 Youth Commissioner

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Ms Esther Kuisch
 Representative, Paramaribo

Mr Ghiath Ibrahim
 Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

TADJIKISTAN / TAJIKISTAN / TAYIKISTÁN /
 طاجيكستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Nusratullo Fayzullaev
 President

SWAZILAND / SWAZILAND / SUAZILANDIA /
 سوازيلند

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Elliot Madoda Jele
 Acting Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Ms Thembayena Annastasia Dlamini
 Ambassador, Permanent Representative,
 Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED
REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA UNIDA DE
TANZANIA / جمهورية تنزانيا المتحدة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Msafiri R. Msafiri
 National Chairman

Mr Adam O. Kimbisa
 Secretary-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Matern Y.C Lumbanga
 Ambassador, Permanent Representative,
 Permanent Mission, Geneva

Mr Deusdedit B. Kaganda
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Baraka H. Luvanda
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE / SYRIAN ARAB
REPUBLIC / REPÚBLICA ÁRABE SIRIA /
 الجمهورية العربية السورية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Abdul Rahman Attar
 President

Mr Khaled Erksoussi
 Member, Board of Directors

Dr Issam Shalhoub
 Member, Board of Directors

Dr Ibrahim Shuaep
 Member, Board of Directors

Dr Abdul Razzak Jobirou
 Secretary-General

Mr Marwan Abdallah
 Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Dr Faysal Khabbaz Hamoui
 Ambassador, Permanent Representative,
 Permanent Mission, Geneva

H.E. Dr Bashar Al Sha'ar
 State Minister of the Red Crescent, Damascus

Ms Souheila Abbas
 Second Secretary, Permanent Mission,
 Geneva

TCHAD / CHAD / CHAD / تشاد

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
 الجمعية الوطنية

Chef de Délégation

M. Yaya Mahamat Liguita
 Président

M. Idriss Issakha Matar
 Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Couguere Moussa
 Directeur des Tchadiens de l'étranger,
 point focal des organisations humanitaires,
 ministère des Relations extérieures,
 N'Djamena

M. Mahamat Allim Talha
 Conseiller, Mission permanente, Genève

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC /
REPÚBLICA CHECA / الجمهورية التشيكية**
**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Dr Marek Jukl
President
- Dr Jiří Procházka
Secretary-General
- Ms Linda Sochorová
Head, International Department
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- Mr Jaroslav Horák
Director-General, Ministry of Foreign
Affairs, Prague
- H.E. Mr Tomáš Husák
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Pavel Hrnčíř
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Ivana Cervenková
Director, Department of International Law,
Ministry of Foreign Affairs, Prague
- Mr Ivo Hartmann
Director-General, Economic and
International Affairs, Ministry of Health,
Prague
- Mr Vladimír Krška
Head, Department, Ministry of Defence,
Prague
- Mr Václav Filec
Adviser, Ministry of Health, Prague
- Ms Renata Klecková
Adviser, Department of International Law,
Ministry of Foreign Affairs, Prague

**THAÏLANDE / THAILAND / TAILANDIA /
تايلند**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Mr Sawanit Kongsiri
Assistant Secretary-General for External
Relations
- Dr Werasit Sittitrai
Director, Strategy and Planning Office
- Ms Sunisa Nivesrungsun
Head, International Relations Department
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- H.E. Mr Sihasak Phuangketkeow
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

- Mr Vijavat Isarabhakdi
Minister, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Pitchayaphant Charnbhumidol
Minister Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Mr Ittiporn Boonpracong
Deputy Director-General, International
Organizations Department, Ministry of
Foreign Affairs, Bangkok
- Mr Mungkorn Protoomkaew
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs,
Bangkok
- Dr Manaspas Xuto
Adviser, Ministry of Foreign Affairs,
Bangkok
- Ms Cataleya Phathomros
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Mattanee Kaewpanya
Second Secretary, Ministry of Foreign
Affairs, Bangkok
- Ms Vanassuda Sudhidhanee
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs,
Bangkok

**TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE /
تيمور - ليشتي**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

- Ms Isabel Guterres
Secretary-General
- Mr Aurelio Guterres
Member, Governing Board
- État • State • Estado • الدولة**
Head of Delegation
- Mr Alain Dick
Chargé d'Affaires a.i., First Counsellor,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Damien Afonso
Delegate, Permanent Mission, Geneva
- Mr Pierre-Etienne Bourneuf
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Ms Noelia Diaz
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Ms Miriam Faid
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Ms Ismaila Pedro Faye
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Ms Charlotte Helletzgruber
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Mr Maricris Jocallaz
Attaché, Permanent Mission, Geneva
- Mr Vladyslav Lanovoy
Attaché, Permanent Mission, Geneva

Ms Ruxandra Mathia
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Kiana Ranjbar
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Ms Dorothee Wenk
Attaché, Permanent Mission, Geneva

TOGO / TOGO / TOGO / تونغو

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

M. Kodjo Gagno Paniah
Président
M. Koffi Agbeko Egah
Secrétaire général
M. Laïyabe Romain Lare
Superviseur
M. Kokou Agbeko Tovienyeku
Volontaire

TONGA / TONGA / TONGA / تونغفا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Sione Taumoefolau
Secretary-General

TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD AND

TOBAGO/ TRINIDAD Y TOBAGO / ترينيداد وتوباغو

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Delia Chatoor
President
Mr Allan Bachan
Director-General

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

H.E. Mr Dennis Francis
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

TUNISIE / TUNISIA / TÚNEZ / تونس

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Chef de Délégation

Dr Tahar Cheniti
Secrétaire général

M. Taoufik Ouanes
Conseiller juridique
M. Khaled Fekih
Coordonnateur Jeunesse, membre de Mena
YCC

État • State • Estado • الدولة

Chef de Délégation

M. Samir Labidi
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
M. Mohamed Bel Kefi
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Hatem Landoulsi
Conseiller, Mission permanente, Genève

**TURKMÉNISTAN / TURKMENISTAN /
TURKMENISTÁN / تركمانستان**

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Ms Zukhra Yelliyeva
Chairperson
Mr Guvanch Hummedov
Senior Specialist, International
Department
Ms Lachyn Kulhanova
Senior Specialist, International
Department
Mr Shanazar Hojaye
Head, Organizational Development

TURQUIE / TURKEY / TURQUÍA / تركيا

**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية**

Head of Delegation

Mr Ahmet Lütfi Akar
President
Mr Muzaffer Komit
Secretary-General
Mr Omer Tasli
Director-General
Ms Deniz Sölen
Head, International Department
Ms Banu Ertugrul
Deputy Head, International Department
Ms Elif Batmaz
Interpreter
Ms Derya Elif Panayirci
Interpreter

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Ahmet Üzümcü
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Asligül Ügdül
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Levent Sahinkaya
Minister Counsellor, Deputy Director-
General, Directorate General for Multilateral
Political Affairs, Ministry of Foreign Affairs,
Ankara
- Mr Esgel Etensel
First Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
- Ms Halime Ebru Demircan
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Simla Yasemin Özkaya
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Malike Selçuk Sancar
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Feridun Kemal Feridun
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Ms Tugba Sarayönlü Etensel
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
- Mr Ali Onaner
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Volkan Oskiper
First Secretary, Directorate General for
Multilateral Political Affairs, Ministry of
Foreign Affairs, Ankara
- Mr Faith Ulusoy
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Mr Emir Yüksel
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA / أوكرانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Dr Ivan Usichenko
President
- Dr Valerii Sergovskiy
Deputy Executive Director
- Dr Tetyana Kornilovych
Head, Chernivtsy Regional Branch

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

- H.E. Mr Yevhen Bersheda
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Oleksiy Gromazyn
Director, Department of Health Protection,
Ministry of Emergency, Kiev
- Mr Igor Kusliy
Deputy Director, Department of Civil
Protection, Ministry of Emergency, Kiev
- Ms Olena Yakovenko
Chief of Section, Department of
International Cooperation, Ministry of
Justice, Kiev
- Mr Andrii Kasianov
Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / أوروغواي
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefa de Delegación

- Dra. Nívea Lucinda García de Meerhoff
Presidenta
- Sra. María Lourdes Bone Dadalt
Representante
- Dr. Walter Meerhoff Behrens
Miembro

État • State • Estado • الدولة

Jefe de Delegación

- S.E. Sr. Alejandro Artucio
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Lucía Trucillo
Ministra, Misión Permanente, Ginebra

VANUATU / VANUATU / VANUATU / فانواتو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr James Woodford
President

VENEZUELA / VENEZUELA (BOLIVARIAN
REPUBLIC OF) / VENEZUELA / فنزويلا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Jefe de Delegación

- Sr. Mario Villarroel Lander
Presidente

Sr. Carlos Montiel
Secundo Vicepresidente

Dr. Hernán Bongioanni
Secretario General

Sra. Norka Sierraalta de Villarroel
Presidenta del Comité de Acción Social

Dr. Julio César Pineda
Asesor Legal

Sr. Morris Villarroel Lander
Asesor

Sra. Yolanda Camporini
Consultora

Dr. Silvio Bongionanni
Miembro

Sra. Jacqueline Raaz Sequera
Miembro, Cruz Roja Juventud

Lic. Deisy Vasquez
Miembro

Sr. Miguel Villarroel
Miembro

Dra. Li-Tai Zamora de Bongioanni
Miembro

Sra. Ana Pérez
Miembro

État • State • Estado • الدولة
Jefe de Delegación

S.E. Sr. Óscar Carvallo Valencia
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Berardo Torres Rodríguez
Coronel, Sub Director Nacional de
Protección Civil y Administración de
Desastres, Caracas

Sr. José Luis Betancourt Márquez
Coronel, Director de Relaciones
Internacionales de la Dirección Nacional
de Protección Civil y Administración de
Desastres, Caracas

Sr. Juan Arias Palacio
Embajador, Representante Permanente
Alternativo, Misión Permanente, Ginebra

Sra. María Elena Dos Santos
Tercera Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Diego Ibarra
Tercer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sra. Mariela González
Asistente Técnica, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Leonel Lobo
Asistente Técnico, Misión Permanente,
Ginebra

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / فييت نام
Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Tang Ngoc Tran
President

Mr Thai Van Doan
Vice-President and Secretary-General

Ms Thuy Thi Hong Luong
Deputy Director, International Relations and
Development Department.

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Van Mien Vu
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

YÉMEN / YEMEN / YEMEN / اليمن

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Dr Mohammed Ahmed Al-Kabab
President

Mr Abbas Ali Zabarah
Secretary-General

Dr Merfat Mogalli
Assistant Secretary-General for Women's
Activities

Dr Mejali Mirfat
Member

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Mr Abdulmalik Aleryani
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Fawaz Al-Rassas
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE / ZAMBIA / ZAMBIA / زامبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

Mr Kelvin Chundu
President

Mr Charles Mushitu
Secretary-General

Mr Elias Mutale
Legal Adviser

État • State • Estado • الدولة

Head of Delegation

Dr Austin Charles Job Sichinga
Permanent Secretary, Office of the Vice-
President, Lusaka

- Mr Mathias Daka
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Ms Isabel Mutinta Mattyola-Lemba
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
- Ms Patricia Sikazwe Kasapatu
State Advocate, Lusaka
- Ms Prudence Yande Mwape
Head, Research and Planning, Lusaka

**ZIMBABWE / ZIMBABWE / ZIMBABUE /
زمبابوي**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional •
الجمعية الوطنية

Head of Delegation

- Mr Edmore Shamu
National President
- Ms Emma Kundishora
Secretary-General
- État • State • Estado • الدولة
Head of Delegation
- Mr Chitsaka Chipaziwa
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Enos Mafemba
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Chameso Mucheka
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

**COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(CICR) /
INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED
CROSS (ICRC) /
COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA
(CICR) / اللجنة الدولية للصليب الأحمر**

Head of Délégation

- M. Jakob Kellenberger
Président
- M. Jacques Forster
Vice-Président permanent
- M. Olivier Vodoz
Vice-Président
- M. Jean Abt
Membre du Comité
- M. Jenö C.A Staehelin
Membre du Comité
- M. Daniel Thürer
Membre du Comité
- M. Angelo Gnaedinger
Directeur général
- M. Yves Daccord
Directeur de la communication

- M. Pierre Kraehenbuehl
Directeur des opérations
- Mme Doris Pfister
Directrice des ressources et du soutien
opérationnel
- M. Philip Spoerri
Directeur du droit international et de la
coopération au sein du Mouvement
- M. Jacques Stroun
Directeur des ressources humaines
- M. Balthasar Staehelin
Directeur adjoint des opérations
- Mme Brigitte Troyon-Borgeaud
Directrice adjointe du droit international et
de la coopération au sein du Mouvement
- M. Jean-Luc Blondel
Conseiller personnel du Président
- M. Alain Aeschlimann
Chef de la Division protection
- M. Bruce Biber
Chef de la Division coopération et
coordination au sein du Mouvement
- M. Jean-Philippe Lavoyer
Chef de la Division juridique
- Mme Elizabeth Twinch
Chef de la Division assistance
- M. Eduard Abegg
Chef adjoint de la Division coopération et
coordination au sein du Mouvement
- M. Knut Doermann
Chef adjoint de la Division juridique
- M. Peter Herby
Chef de l'Unité armes
- M. Yves Petermann
Chef de l'Unité diplomatie humanitaire
- M. Florian Westphal
Chef des relations avec les médias (Porte-
parole de la délégation du CICR)

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-
ROUGE /
INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS
AND RED CRESCENT SOCIETIES /
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SOCIEDADES
DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA /
الاتحاد الدولي لجمعيات
الصليب الأحمر والهلال الأحمر**

Head of Delegation

- Mr Juan Manuel Suárez del Toro
President
- Mr Shimelis Adugna
Vice-President
- Dr Raymond Forde
Vice-President

Mr	Tadateru Konoe Vice-President	Mr	Mike Goodhand Acting Head, Logistics Department
Prof.	René Rhinow Vice-President	Mr	Alistair Henley Head, Zone, Kuala Lumpur
Mr	Bengt Westerberg Vice-President	Mr	Marwan Jilani Head, Zone, Amman
Mr	Chrystold Chetty Chairman, Finance Commission	Mr	Frank Kennedy Head of the South Pacific Office
Dr	Raimondo Fattori Honorary Legal Adviser	Ms	Françoise Le Goff Head, Zone, Johannesburg
Mr	Markku Niskala Secretary-General	Ms	Andree Lorber-Willis Head, Administration Department
Mr	Ibrahim Osman Deputy Secretary-General	Ms	Lorraine Mangwiro Head, Human Resources Department, Acting Manager Human Resources Operations
Mr	Encho Gospodinov Director, National Society and Field Support Division	Ms	Asha Mohamed Head, Zone, Nairobi
Mr	Thomas Gurtner Director, Coordination and Programmes Division	Mr	Hugh Peterken Head, Information Systems Department
Mr	Stephen Ingles Director, Support Services	Mr	Peter Rees Head, Operations Support Department
Mr	Pierre Duplessis Special Envoy of the Secretary-General	Mr	Graham Saunders Head, Shelter Department
Mr	Mukesh Kapila Special Representative of the Secretary- General, HIV/AIDS	Mr	Alasan Senghore Head, Zone, Dakar
Mr	Jerry Talbot Special Representative, Tsunami Response	Ms	Michaela Told Acting Head, Principles and Values Department
Ms	Malika Aït-Mohamed-Parent Head, Cabinet, Office of the Secretary- General	Ms	Anitta Underlin Head, Zone, Budapest
Ms	Luntan Bayarmaa Head, Organizational Development Department	Mr	Xavier Castellanos Assistant Director, Americas Zone, Panama
Mr	Michael Davis Head, Finance Department	Ms	Yulia Gusynina Coordinator, International Conference and Council of Delegates, Cooperation and Governance Support
Mr	Bruce Eshaya-Chauvin Head, Health and Care Department	Mr	Christopher Lamb Special Adviser, International Representation
Mr	Frank Mohrhauer Head, Cooperation and Governance Support	Mr	Leon Prop Assistant Director, Europe Zone, Budapest
Mr	Mohammed Mukhier Head, Disaster Policy and Preparedness Department	Ms	Elise Baudot Legal Counsel
Mr	Martin Faller Head, Strategic Partnerships and Business Development	Mr	Santiago Gil Garcia Senior Transition Adviser, Coordination and Programmes Division
Mr	José Garcia-Lozano Head, Zone, Panama		

2.2
COMMISSION PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
STANDING COMMISSION
OF THE RED CROSS AND RED CRESCENT
COMISIÓN PERMANENTE
DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA
اللجنة الدائمة للصليب الأحمر والهلال الأحمر

H.E. Dr Mohamed Al-Hadid
Chairman
Ms Janet Davidson
Vice-Chairwoman
H.E. Mr Philippe Cuvillier
Member
Ms Zoy Katevas De Sclabos
Member
Mr Freddy Karup Pedersen
Member
Ms Helena Korhonen
Head, Secretariat

Office of the Commissioner

H.E. Mr Stephan Husy
Commissioner of the 30th International
Conference
Mr Pascal Rapillard
Assistant to the Commissioner of the
Conference

2.3 OBSERVATEURS OBSERVERS OBSERVADORES المراقبون

**2.3.1 SOCIÉTÉS NATIONALES EN
ATTENTE DE RECONNAISSANCE
ET D'ADMISSION / NATIONAL
SOCIETIES AWAITING
RECOGNITION AND ADMISSION /
SOCIEDADES NACIONALES EN
ESPERA DE RECONOCIMIENTO Y
ADMISIÓN /
الجمعيات الوطنية
بانتظار الاعتراف بها وقبولها**

ERITREA / RED CROSS SOCIETY OF ERITREA

Head of Delegation

Ms Alganesh Kidane
Secretary-General

TUVALU / RED CROSS SOCIETY OF TUVALU

Head of Delegation

Mr Kiatoa Ulika
Board Member

**2.3.2 ENTITÉS ET ORGANISATIONS
AYANT PARTICIPÉ EN QUALITÉ
D'OBSERVATEURS / ENTITIES
AND ORGANIZATIONS THAT
PARTICIPATED AS OBSERVERS/
ENTIDADES Y ORGANIZACIONES
QUE HAN PARTICIPADO EN
CALIDAD DE OBSERVADORAS /
الكيانات والمنظمات
التي شاركت بصفة مراقب**

PALESTINE

Head of Delegation

H.E. Mr Mohammad Abu-Koash
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Observer Mission, Geneva
Mr Taissir Al-Adjouri
Counsellor, Permanent Observer, Permanent
Observer Mission, Geneva
Mr Imad Zuhairi
Counsellor, Permanent Observer, Permanent
Observer Mission, Geneva

Association Médicale Mondiale

Head of Delegation

Dr Julia Seyer
Member

CARE International

Head of Delegation

Mr Jonathan Mitchell
Director, Emergency Response

Caritas International

Chef de Délégation

- Mme Francesca Merico
Membre
Mlle Floriana Polito
Assistante de programme

Centre for Humanitarian Dialogue (Henry Dunant)

Head of Delegation

- Mr Andy Andrea
Director, Communications
Ms Flore Brannon
Communications Officer
Ms Valeri Zieba
Communications Officer

European Union – Commission of European Communities

Head of Delegation

- Mr Eckart Guth
Ambassador, Head of Delegation
Mr Thierry Bechet
Minister Counsellor
Mr Kim Eling
First Secretary, Permanent Delegation
Ms Kristin Hedstrom
Desk Officer, Red Cross and International
Organizations
Mr André Mollard
Attaché
Mr Bruno Hanses
Attaché

Fédération internationale Terre des Hommes

Chef de Délégation

- M. Peter Brey
Vice-Président
Mme Loredana Marchetti
Chargée de projet Asie
Mme Eylah Kadjar
Coordonnatrice

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)

Chef de Délégation

- M. Serge Wourgaft
Président d'honneur

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Chef de Délégation

- Mme Siri Tellier
Directrice de bureau

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Head of Delegation

- Ms Sylvie Wabbes-Candotti
Agronomist, Operations Officer, Emergency
Operations Service
Ms Teresa Buerkle
Information Officer

Friends World Committee for Consultation Comité Consultation (Quakers)

Head of Delegation

- Mr David Atwood
Representative (Disarmament and Peace)
Ms Yvette Issar
Programme Assistant (Disarmament and
Peace)
Ms Siobhan Sparkes McNamara
Programme Assistant (Human Rights and
Refugees)
Ms Rachel Brett
Representative, Human Rights and Refugees
Programme

Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights

Head of Delegation

- Prof. Marco Sassòli
President of Council
Dr Vincent Chetail
Director
Prof. Andrew Clapham
Director
Ms Louise Doswald-Beck
Professor, Graduate Institute of International
Studies, Geneva
Ms Paola Gaeta
University Law Professor
Mr Gilles Giacca
Researcher
Ms Sharon Weill
Researcher
Mr Mamadou Hebie
Assistant Researcher
Ms Fiona Le Diraison
Assistant
Ms Katherine Del Mar
Member

Geneva Call

Chef de Délégation

- Mme Elisabeth Decrey
Présidente
- M. Martin Damary
Directeur
- M. Pascal Bongard
Directeur de programme
- M. Philippe Gazagne
Administrateur de programmes
- Mlle Gaëlle Cornuz
Membre
- Dr Jean-Damascène Gasanabo
Membre

Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF)

Head of Delegation

- Ms Anne-Marie Buzatu
Member

Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD)

Head of Delegation

- Dr Cornelio Sommaruga
President
- Dr Davide Orifici
Policy Adviser and External Relations Officer
- Ms Sheree Bailey
Specialist, Victim Assistance

Global Humanitarian Forum

Head of Delegation

- Mr Meinrad Studer
Director
- Ms Cécile Couteau
Head AI Communication AI
- Mr Martin Frick
Head, Stakeholder Relations
- Ms Isabelle Borgeaud
Communications Officer
- Mr Amaury De Bruijn
Member
- Ms Eleonora del Balzo
Member
- Ms Amna Smailbegovic
Member
- Ms Celina Schwartz
Member

Handicap International

Head of Delegation

- Mr Stanislas Brabant
Head, Policy Unit

Harvard University Program on Humanitarian Policy and Conflict Research

Head of Delegation

- Mr Claude Bruderlein
Director
- Mr Bruno Demeyere
Member
- Dr Yoram Dinstein
Member
- Mr Maarten Merkelbach
Member

HelpAge International

Head of Delegation

- Mr Richard Blewitt
Chief Executive

Humanitarian Accountability Partnership (HAP)

Head of Delegation

- Ms Susanna Söderström
Office Manager

Humanitarian Futures Programmes

Head of Delegation

- Dr Randolph Kent
Director
- Ms Rosemary Oglesby
Programme Coordinator

International Association of Initiatives for Change

Head of Delegation

- Ms Danielle Maillefer
Director

International Civil Defence Organization (ICDO)

Head of Delegation

- Mr Evgeny Vasiliev
Deputy Secretary-General
- Mr Stéphane Davin
Legal Adviser

International Commission on Missing Persons (ICMP)

Head of Delegation

- Mr Andreas Kleiser
Director, Policy and Cooperation

International Council of Nurses

Head of Delegation

- Ms Jill Caughley
Consultant

International Criminal Court

Head of Delegation

- Mr Hans Bevers
Legal Adviser, Office of the Prosecutor
- Ms Jennifer Khurana
Adviser, External Relations

International Humanitarian Fact-Finding Commission

Chef de Délégation

- H.E. Mme Christine Schraner-Burgener
Secrétaire général
- M. Ghalib Djilali
Vice-Président
- Lt Gen. Satish Nambiar
Expert
- M. Joël Floris
Assistant
- M. Reynald Veillard
Membre

International Institute of Humanitarian Law

Head of Delegation

- H.E. Dr Maurizio Moreno
President
- Prof. Michel Veuthey
Vice-President
- Dr Stefania Baldini
Secretary-General
- Mr Gianluca Beruto
Assistant to the Secretary-General
- Ms Anne Quintin
Member

International Islamic Relief Organization

Head of Delegation

- Dr Adnan Basha
Secretary-General
- Dr Majdi H. Al-Toukhi
Manager, Health Care Department
- Ms Fawzia Al Ashmawi
Representative

International Labour Organization (ILO)

Head of Delegation

- Mr Alfred Gondo
Humanitarian Affairs Officer
- Mr Sandjiman Mamder
International Officer

International Life Saving Federation (ILS)

Head of Delegation

- Dr Klaus Wilkens
Vice-President

International Olympic Committee (IOC)

Head of Delegation

- Ms Katia Mascagni
Head, International Organizations' Relations and Cooperation

International Council of Voluntary Agencies

Head of Delegation

- Mr Ed Schenkenberg
Coordinator
- Mr Myke Leahy
Information Officer
- Ms Manisha Thomas
Policy Officer

International Organization for Migration (IOM)

- Ms Vanja Kullander
Intern

International Social Service

Head of Delegation

- Mr Gabriel Frossard
Secretary-General
- Ms Anna Libri
Director
- Ms Anna Rosa Loiacono
Consultant
- Ms Julie Capewell
Observer

International Society for Military Law and the Law of War

Head of Delegation

- Dr Dieter Fleck
Honorary President

Islamic Relief Worldwide

Head of Delegation

- Mr Jamal Krafess
Director
- Mr Rachid Lahlou
President
- Mr Mehdi Ben Mrad
Officer, International Affairs
- Ms Mersiha Grabus
Project Coordinator

Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)

Head of Delegation

- Ms Helen Frary
Chief, Board and UN Relations

Ligue des États arabes

Chef de Délégation

- S.E. M. Saad Alfarargi
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Ali El-Fathi
Ministre plénipotentiaire
- M. Osman El Hajje
- M. Salah Aeid
- M. Hafedh Tounsi

Médecins sans frontières

Head of Delegation

- Mr Christopher Stokes
Secretary-General
- Mr Emmanuel Tronc
Coordinator, Policy and Advocacy

Ordre Souverain et Militaire de Malte

Head of Delegation

- H.E. Ms Marie-Thérèse Pictet-Althann
Ambassador, Permanent Observer,
Permanent Mission, Geneva
- Mr Hendrick Charles Krauskopf
Delegate
- Mr Marc De Skowronski
Minister Counsellor, Observer

Arab Organization of Red Crescent and Red Cross Societies (General Secretariat)

Head of Delegation

- Mr Abdulla Bin Mohammed Al-Hazaa
Secretary-General
- Dr Ali Najib
Legal Adviser
- Mr Galal Abdel Majeed
Administrative Director

Organisation de la Conférence islamique

Chef de Délégation

- S.E. M. Babacar Ba
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève
- M. Mojtaba Amiri Vahid
Observateur permanent adjoint, Mission
permanente, Genève

Organisation internationale de la francophonie

Chef de Délégation

- S.E. M. Libere Bararunyeretse
Représentant permanent
- Mme Sandra Coulibaly Leroy
Représentante adjointe
- Mme Nathalie Odounlami
Assistante politique et juridique

Oxfam

Head of Delegation

- Mr Mark Prasopa-Plaizier
Conflict and Humanitarian Policy Adviser

Pan Pacific and South East Asia Women's Association (PPSEAWA)

Head of Delegation

- Ms Clarissa Starey
Representative

Parliamentary Union of the OIC Member States (PUIC)

Head of Delegation

- H.E. Mr Ibrahim Auf
Secretary-General
- H.E. Mr Mohammad Peyrovi
Ambassador, Assistant Secretary-General

Pax Christi International

Head of Delegation

- Ms Magda Van Damme
Observer

Steering Committee for Humanitarian Response

Head of Delegation

- Ms Eva von Oelreich
Executive Secretary

United Nations Children's Fund (UNICEF)

Head of Delegation

- Mr Jean-Claude Legrand
Senior Adviser, Child Protection

United Nations Development Programme (UNDP)

Head of Delegation

- Ms Cécile Molinier
Director, Liaison Office in Geneva
- Ms Salwa Al-Dalati
Communications Associate
- Ms Pari Zarrabi
Communications Assistant

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA)

Head of Delegation

- Mr Hansjoerg Strohmeier
Chief, Policy Development and Studies
Branch
- Mr Kasidis Rochanakorn
Director
- Ms Norah Niland
Chief, Office of the Director, Policy
Development Section
- Mr Ramesh Rajasingham
Head, Office

Ms	Rusu Sharon Chief, External Relations and Support Mobilization Branch	United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR) <i>Head of Delegation</i>
Mr	Fabrizio Gentiloni Chief of Section, Emergency Preparedness	Mr Daniel Endres Deputy Director, Emergency and Technical Support
Ms	Emanuela Gillard Head, Protection of Civilians Section, Policy, Development and Studies Branch	Mr Jeff Crisp Head, Policy Development and Evaluation Service
Mr	Dusan Zupka Deputy Chief of Section, Emergency Preparedness	Ms Christina Linner Head, Inter-Organization Desk, Secretariat and Inter-Organization Service
Mr	Roy Brooke Humanitarian Affairs Officer	Ms Catherine Walker Acting Head, Secretariat and Inter- Organization Service
Mr	Michael Meier Humanitarian Affairs Officer	Mr Mathijs Le Rutte Senior Legal Officer, Protection Operations and Legal Advice Section
Mr	Takeo Murakami Humanitarian Affairs Officer	Ms Carmen Aramburu Senior Public Health Officer, Public Health and HIV Section
Mr	Christophe Schmachtel Associate Humanitarian Affairs Officer	Ms Maria Bances Del Rey Legal Officer
Ms	Irina Zodrow Humanitarian Affairs Officer	Ms Gisela Thater Legal Officer
Ms	Virginie Bohl Programme Assistant	Mr Aidan Cronin Associate Programme Officer, Public Health and HIV Section
United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights (UNOHCHR) <i>Head of Delegation</i>		Ms Jane Janz Associate Inter-Organization Officer, Secretariat and Inter-Organization Service
Ms	Kyung-Wha Kang Deputy High Commissioner for Human Rights	Mr Tarik Kurdi UN Official
Mr	José Luis Gomez Del Prado Chairman-Rapporteur, Working Group on the Use of Mercenaries	
Ms	Maymuchka Lauriston Human Rights Officer	United Nations Organization (UNO) <i>Head of Delegation</i>
Mr	Chris Mburu Human Rights Officer	Mr Berhane Tewolde-Medhin Representative, ICRAC - CITRAC
Ms	Adriana Zarraluqui Human Rights Officer	Mr Tim Caughley Director, Disarmament Affairs
Ms	Christina Meinecke-Chalev Programme Officer	Mr Peter Kolarov Political Affairs Officer
Mr	Javier Burgos Intern	

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA)

Head of Delegation

- Mr Matthias Burchard
Head, UNRWA Representative Office,
Geneva
- Ms Elena Mancusi
Senior Liaison Officer, UNRWA
Representative Office, Geneva
- Ms Maria Gilani
Intern

World Council of Churches

Head of Delegation

- Dr Manoj Kurian
Programme Executive, Health and Healing,
World Council of Churches

World Federation of United Nations Associations

Head of Delegation

- Dr Daphné Romy
Director
- Mr Rayane Ben Amor
Member
- Ms Anna Grigoryan
Member
- Ms Keltoum Irbah
Member
- Ms Li Yining
Member

World Food Programme (WFP)

Head of Delegation

- Dr Daly Belgasmi
Director
- Ms Ariane Waldvogel
Liaison Officer
- Ms Teresa Buerkle
Information Officer

World Health Organization (WHO)

Head of Delegation

- Dr Margaret Chan
Director-General
- Mr Joy Backory
UNAIDS Partnership Adviser

- Dr Ala Alwan
Assistant to the Director-General
- Dr Hiroki Nakatani
Assistant to the Director-General
- Dr Anders Nordstrom
Assistant to the Director-General
- Mr Alex Ross
Director
- Mr Dudley McArdle
Counsellor for the Assistant to the Director-General
- Mr Steven Solomon
Principal Legal Officer
- Mr Igor Rosov
Programme on Partnerships and UN
Reform, Office of the Director-General
- Ms Fatima Khan
External Relations Officer
- Mr Lars Tillfors
External Relations Officer
- Dr Neelam Dhingra-Kumar
Coordinator, Blood Transfusion Safety
- Mr Peter Mertens
Coordinator
- Mr Xavier Descarpentis
Coordinator
- Ms Loubna Al Atlassi
Technical Officer

World Meteorological Organization (WMO)

Head of Delegation

- Mr Rodolfo De Guzman
Special Adviser to the Secretary-General

World Society for the Protection of Animals (WSPA)

Head of Delegation

- Dr Larry Winter Roeder
Director, UN Affairs

World Vision International

Head of Delegation

- Mr Thomas Getman
Executive Director, International Relations
- Mr Phillippe Guiton
Director, Humanitarian Affairs

2.4 INVITÉS GUESTS INVITADOS

المدعوون

2.4.1 ORATEURS INVITÉS / GUEST SPEAKERS / ORADORES INVITADOS /

المتكلمون الضيوف

Cérémonie d'ouverture et panel / Opening ceremony and panel discussion/ Acto de apertura y debate en panel /

حفل الافتتاح والمناقشة العامة

- H.E Ms Micheline Calmy-Rey
President of the Swiss Confederation
- Ms Lyse Doucet
Presenter and Special Correspondent, BBC
World – Panel
- Dr Seug-Soo Han
Special Envoy of the UN Secretary-General
on Climate Change - Panel
- Mr Shaban Mawanda
Member, Youth Commission, Uganda Red
Cross Society – Panel
- Ms Ndioro Ndiaye
Deputy Director-General, International
Organization for Migration – Panel
- Ms Sima Samar
Chairwoman, Afghan Independent Human
Rights Commission – Panel
- Dr David Heymann
Assistant Director-General, World Health
Organization - Panel
- Mr Guy Mettan
President, Geneva Red Cross

Séances plénières / Plenary session / Sesión plenaria / الجلسات العامة

- Mr Pär Stenbäck
Monitor, Process of Implementation of the
Memorandum of Understanding between
the Magen David Adom and the Palestine
Red Crescent Society, Minister HC, Helsinki

Commissions, ateliers et évènements parallèles / Commissions, workshops and side events / Comisiones, talleres y eventos paralelos /

اللجان وورش العمل والأحداث المنظمة على هامش المؤتمر

- Dr Charles Agbo
Director of Planning, research and
Forecasting, Nigerian Emergency
Management Agency - Commission C
- Mr Talal Alqadah
Director, University of Jordan
- Dr Salvano Briceño
Director, United Nations International
Strategy for Disaster Reduction –
Commission C
- Ms Barbara Epstein
Director, Community Advocacy Israel
- Mr Christopher Hedges
Policy Project Manager, United Kingdom
Border and Immigration Agency
- Ms Kyung-Wha Kang
UN Deputy High Commissioner for Human
Rights
- Mr Raymond Kendall
Former Honorary Secretary-General of
Interpol, the Senlis Council
- Mr Erkki Kourula
Judge, International Criminal Court, The
Hague
- Dr Xavier Philippe
Professeur de droit public, faculté de droit,
Université Paul Cézanne Aix-Marseille III
- Mr Emmanuel Reinert
Executive Director, the Senlis Council
- Mr Anthony Rogers
Senior Fellow, Lauterpacht Centre for
International Law
- Mr Yves Sandoz
Member of the Committee, ICRC
- Dr Hugo Slim
Member, Corporate for Crisis

- Mr Maksim Stanisic
Representative, Ministry of Human Rights
and Refugees, Bosnia-Herzegovina
- Prof. Jim Torczyner
Director, McGill Middle East Program in
Civil Society and Peace Building
- Mr Sami Zaidalkilani
McGill Middle East Program in Civil Society
and Peace Building

**2.4.2 CROIX-ROUGE ET CROISSANT-
ROUGE / RED CROSS AND RED
CRESCENT / CRUZ ROJA Y MEDIA
LUNA ROJA /
الصليب الأحمر والهلال الأحمر**

- Mr Stephen Davey
Chairman, Joint ICRC/International
Federation Commission for National Society
Statutes
- Mr Roger Mayou
Director, International Red Cross and Red
Crescent Museum
- Mr Patrick Auderset
Project Manager, Acquisitions and
Preservation, International Red Cross and
Red Crescent Museum
- Mr Mohamed Musthafa Ahmed
Member of the Maldivian Red Crescent
Organization
- Mr Ibrahim Shafeeg
Member of the Maldivian Red Crescent
Organization

**2.4.3 AUTRES INVITÉS / OTHER
GUESTS / OTROS INVITADOS /
ضيوف آخرون**

- Mr James Cockayne
Associate, International Peace Academy
(IPA)
- Mr Paul Flynn
Member of Parliament, House of Commons
- Ms Jamila Dorner
Musician
- Mr Brooks Giger
Musician
- Prof. Otto Hieronymi
Department of International Relations,
Webster University, Geneva
- Mr Ricardo Zapata
UN-ECLAC Focal Point for Disaster
Evaluation, Red Cross/Red Crescent Climate
Centre
- Ms Liliane Zossou
HEI/PSIS
- Mr Tom Corsellis
Co-Manager, Shelter Centre
- Ms Antonella Vitale
Co-Manager, Shelter Centre
- Mr Hillel Neuer
Executive Director, UN Watch
- Mr Leon Saltiel
Director of Communications, UN Watch



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2007

3.1 CONVOCATION

Aux membres et observateurs du
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), 23 et 24 novembre 2007

Genève, le 21 mai 2007

Madame, Monsieur,

Conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine session du Conseil des Délégués qui se tiendra à Genève les **23 et 24 novembre 2007**¹. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de ce Conseil des Délégués et se réjouissent de vous accueillir

à Genève
le vendredi 23 novembre 2007
à 9 h 30
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe – 1211 Genève 20

Vous trouverez ci-joint le **projet d'ordre du jour provisoire** préparé par la Commission permanente. Il tient compte des commentaires reçus des Sociétés nationales en réponse à la consultation préliminaire lancée le 9 mars 2007.

Aux termes de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement du Mouvement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture du Conseil, c'est-à-dire au plus tard le 22 septembre 2007.

1. Le Conseil suit immédiatement la session extraordinaire du Conseil de direction (19 novembre 2007) et la réunion de l'Assemblée générale (20-22 novembre 2007) de la Fédération internationale.

Pour faciliter le processus de finalisation des documents de travail du Conseil, vous êtes priés d'envoyer tout commentaire d'ici le 1^{er} septembre 2007 au

Secrétariat de la Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
17, chemin des Crêts
CH – 1211 Genève 19

Les documents de travail relatifs aux différents points de l'ordre du jour du Conseil des Délégués vous seront transmis en temps utile.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international de la Croix-Rouge

3.2 ORDRE DU JOUR

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, 23-24 novembre 2007

SÉANCE D'OUVERTURE

Discours liminaire sur l'état du Mouvement par le président de la Commission permanente

1. ÉLECTIONS, ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DE PROCÉDURE

- 1.1. Ouverture de la session par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 1.2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Rapport sur les travaux de la Commission permanente depuis le Conseil des Délégués de 2005 et sur les travaux entrepris au sein du Mouvement dans le cadre de la XXIX^e Conférence internationale [Pour décision] – Projet de résolution portant notamment sur le renouvellement de la clé de répartition à utiliser pour le financement de la Commission par les composantes du Mouvement

3. NATURE SPÉCIFIQUE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE – Vers une relation privilégiée/ unique et des partenariats efficaces entre les États et les composantes du Mouvement

[Pour décision] – Projet de résolution visant à mettre en place une « boîte à outils » concernant les bons partenariats, notamment ceux qui sont pertinents pour le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, en vue de l'approbation par la Conférence internationale d'un cadre de référence pour le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et une compréhension commune de ce rôle

4. RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX

[Pour décision] – Projet de résolution en vue de l'adoption d'une Stratégie décennale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018)

5. MIGRATION

[Pour décision] – Projet de résolution indiquant la nécessité d'un cadre d'action pour la question de la migration

6. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE SÉVILLE

Rapport et recommandations du Groupe créé par le Conseil des Délégués de 2005, dans sa résolution 8.

[Pour décision] – Projet de résolution en vue d'adopter les sept recommandations du rapport et de garantir la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires

7. STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT

7.1. Mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement

Rapport de la Commission permanente sur la mise en œuvre des dix actions de la Stratégie et sur l'Action 4 concernant l'examen des forums du Mouvement conformément à la résolution 6 du Conseil des Délégués

de 2005

[Pour décision] – Projet de résolution en vue de poursuivre la Stratégie et de

- rappeler aux Sociétés nationales l'engagement qu'elles ont pris d'examiner leurs statuts pour 2010 (Action 3)
- prendre en compte les recommandations présentées par la Commission permanente sur l'organisation de réunions internationales au sein du Mouvement (Action 4)
- examiner l'étude du CICR sur les problèmes opérationnels et commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes, afin que les règles qui régissent l'emploi des emblèmes soient mieux appliquées (Action 10)

7.2. Étude sur les problèmes opérationnels et commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (Action 10)

[Pour information] – Étude réalisée par le CICR

7.3. Examen des statuts des Sociétés nationales (Action 3)

[Pour information] – Rapport d'activité de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales

8. ARMES ET DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Rapport de suivi par le CICR sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2005

[Pour décision] – Projet de résolution présenté par un groupe de Sociétés nationales et le CICR pour faire face aux conséquences, sur le plan humanitaire, de l'emploi des armes à dispersion

9. RAPPORT SUR LE FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN

[Pour information] – Rapport d'activité du Fonds de l'impératrice Shôken pour 2006 et le premier semestre 2007

10. TÂCHES STATUTAIRES RELATIVES À LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Les commissions se réuniront le 23 novembre 2007. Les composantes du Mouvement seront informées sur l'ordre du jour et les questions abordées à la XXX^e Conférence internationale : les quatre objectifs de la Conférence, le travail en commission et dans le Comité de rédaction, les élections de la Commission permanente, les ateliers et toute question soulevée par les Sociétés nationales en tant que membres de la Conférence

(Trois commissions parallèles traiteront les mêmes questions.)

10.1. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

[Pour décision] – Conformément à l'article 14, paragraphe 2, alinéa *b*), des Statuts du Mouvement, le Conseil des Délégués adoptera l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

10.2. Propositions de candidatures aux fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence

[Pour décision] – Conformément à l'article 14, paragraphe 2, alinéa *a*), des Statuts du Mouvement, le Conseil des Délégués proposera à la Conférence des candidats pour remplir les fonctions mentionnées à l'article 11, paragraphe 3.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Soirée du 23 novembre

Cérémonie de remise de la ou des médailles Henry-Dunant, suivie d'une réception organisée par le CICR et la Fédération internationale

3.3 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Président :

M. Jakob Kellenberger (Comité international de la Croix-Rouge)

Vice-présidente :

Mme Fatima Gailani (Croissant-Rouge afghan)

Secrétaires :

M. Jean-Luc Blondel (Comité international de la Croix-Rouge)

Mme Yulia Gusynina (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

Commissions chargées de la préparation de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Commission 1

Présidente :

Mme Elzbieta Mikos-Skusa (Croix-Rouge polonaise)

Intervenants :

M. Thomas Gurtner (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

M. Bruce Biber (Comité international de la Croix-Rouge)

Commission 2

Président :

M. Gerald Sawyer (Croix-Rouge des Bahamas)

Intervenants :

M. Philip Spoerri (Comité international de la Croix-Rouge)

M. Encho Gospodinov (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

Commission 3

Président :

M. Mohamed Assouali (Croissant-Rouge marocain)

Intervenants :

M. Ibrahim Osman (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

M. Balthasar Staehelin (Comité international de la Croix-Rouge)

3.4 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse, 23 -24 novembre 2007

3.4.1 SÉANCE D'OUVERTURE ET PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 23 novembre 2007
9 h 35

Séance d'ouverture

M. Al-Hadid, président de la Commission permanente, prononçant son discours liminaire devant le Conseil des Délégués, rappelle que le Conseil est le seul organe où les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR peuvent se réunir pour traiter des questions d'intérêt commun et analyser les défis auxquels ils sont confrontés. La Conférence internationale, qui a pour slogan « Ensemble pour l'humanité », sera l'occasion pour le Mouvement de se présenter comme la plus grande organisation humanitaire au monde. Ses millions de membres et de volontaires dans 186 Sociétés nationales, présentes dans les communautés locales, sont particulièrement bien placés pour fournir en temps opportun des informations exactes sur la situation sur le terrain et sont le meilleur point de départ possible pour une bonne préparation et une action préventive.

La nouvelle approche de la Conférence – définir l'agenda du Mouvement pour les 10 à 15 prochaines années – mettra à contribution la capacité du Mouvement d'évoluer avec le temps et d'affronter les défis avec audace. La Conférence se penchera spécifiquement sur les sujets suivants : la dégradation de l'environnement, notamment les changements climatiques ; la violence urbaine ; la migration internationale ; et les maladies émergentes ou réémergentes et autres problèmes de santé publique. Elle examinera les conséquences de ces évolutions dans une perspective humanitaire et, tournée vers l'avenir, cherchera à établir des relations de coopération et de partenariat.

Dire clairement où se situent les vulnérabilités et définir les risques économiques, sociaux et environnementaux futurs du point de vue des communautés locales sont les clés de la préparation et de la réduction des risques face aux nouveaux défis, et les deux éléments sont essentiels pour que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge continuent d'être considérés comme les partenaires privilégiés des gouvernements.

La Conférence offrira une occasion de braquer les projecteurs sur la vulnérabilité des populations et de mieux comprendre le rôle d'auxiliaire. Elle permettra à la Fédération internationale de présenter ses Lignes directrices sur les Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (IDRL), qui prennent appui sur les enseignements tirés des opérations de secours d'urgence engagées à la suite du tsunami de 2004 en Asie et d'autres catastrophes. Le droit international humanitaire est toujours au centre des débats de la Conférence internationale, le CICR jouant un rôle directeur en la matière. Compte tenu de l'évolution de la nature des guerres et des conflits, il est plus important que jamais de réaffirmer la pertinence et l'applicabilité du droit international humanitaire, et le Mouvement doit défendre avec fermeté les valeurs qu'il consacre.

Les questions internes qui seront examinées avant la Conférence internationale sont notamment l'adoption d'une stratégie globale relative au rétablissement des liens familiaux ; la Stratégie pour le Mouvement ; le rapport sur les travaux de la Commission permanente ; la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël ; et un projet de résolution appelant à l'élaboration d'un traité interdisant les armes à dispersion. Plus tard dans la journée, trois commissions parallèles examineront les messages clés du Mouvement et la meilleure façon d'atteindre les objectifs fixés. Il est important que les Sociétés nationales jouent un rôle

visible et influent en communiquant ces messages au sein du Comité de rédaction de la Conférence internationale.

L'orateur évoque le malaise et l'inquiétude que suscite en lui le fait que tant de jeunes grandissent dans un climat de conflit créé par l'intolérance et la xénophobie. Ceux qui ont des visées extrémistes sèment la peur et la haine dans l'esprit des jeunes. Cela fait très longtemps qu'il n'a pas observé une telle rhétorique religieuse mêlée à la violence et aux conflits armés. Les tensions raciales s'aggravent dans des pays où l'intolérance était rejetée par le passé. Le moment semble être venu pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'acteur mondial véritablement neutre dont les principes consacrent la tolérance et le respect d'autrui, de créer une enceinte spéciale pour analyser ces tendances fâcheuses et trouver les moyens de les contrer. Le Mouvement peut imprimer sa marque dans les mentalités et faire en sorte que ses principes et ses convictions imprègnent les programmes.

L'orateur indique qu'il attend avec intérêt les travaux du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, qui seront novateurs et stimulants.

Point 1 Élections, ordre du jour et questions de procédure

Ouverture de la session par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Al-Hadid, président de la Commission permanente, souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Mouvement, le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Il rend hommage au travail accompli par le Groupe de travail de la Commission sur les réunions statutaires, sous la direction de l'ambassadeur Cuvillier. Il espère sincèrement que les participants continueront, dans leurs délibérations des deux prochains jours, d'honorer les valeurs du Mouvement et de respecter les Principes fondamentaux.

Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués

M. Kellenberger, président du CICR, est élu président du Conseil des Délégués et **Mme Gailani**, présidente du Croissant-Rouge afghan, est élue vice-présidente.

Ils sont secondés par **M. Blondel** du CICR et **Mme Gusynina** de la Fédération internationale.

Le docteur Mikos-Skuza, vice-présidente de la Croix-Rouge polonaise, **M. Sawyer**, président de la Croix-Rouge des Bahamas et **M. Assouali**, chef du Département des projets du Croissant-Rouge marocain, sont élus présidents des trois commissions.

Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués

(document : CD/07/1.3)

M. Kellenberger, président du Conseil des Délégués, attire l'attention sur l'ordre du jour provisoire contenu dans le document CD/07/1.3.

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(documents : CD/07/2.1 et CD/07/2.1/DR)

Rapport du président de la Commission permanente

M. Al-Hadid, président de la Commission permanente, accompagnant ses propos de diapositives, présente une synthèse des travaux de la Commission permanente depuis le dernier Conseil des Délégués, en 2005. Les membres de la Commission actuelle ont été élus en 2003 ; **M. Spoerri** (CICR) a remplacé **M. Bugnion** (CICR) en 2006. Outre la préparation des réunions statutaires, la Commission a pour mandat d'encourager l'harmonie et la coordination entre les composantes du Mouvement ; de favoriser la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués ; et d'examiner les questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. La Commission est le mandataire de la Conférence internationale. Elle est le seul organe permanent représentant toutes les composantes du Mouvement.

Dans son rapport (CD/07/2.1), la Commission décrit ses réalisations, la plus marquante étant la mise en place d'une solution globale et durable à la question de l'emblème, qui avait figuré à l'ordre du jour du Mouvement pendant près de 55 ans. Le Protocole additionnel III a finalement été adopté à la Conférence diplomatique des États parties aux Conventions de Genève, en décembre 2005, et la signature du

Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien a ouvert la voie à l'admission de ces deux Sociétés nationales au sein du Mouvement en juin 2006.

L'orateur exprime sa gratitude pour la contribution du Groupe de travail sur les réunions statutaires à la préparation de la Conférence internationale. Les Sociétés nationales pourront revenir sur les thèmes et les résultats attendus de la Conférence durant les trois commissions parallèles de l'après-midi. La Commission permanente a été heureuse de constater les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Mesures supplémentaires à l'Accord de Séville, adoptées à Séoul. Le Groupe chargé du suivi de la mise en œuvre a adopté un nouveau cadre de compte rendu pour veiller à ce qu'une attention suffisante continue d'être portée aux domaines cruciaux. Le professeur Pedersen, membre de la Commission permanente, a dirigé un petit groupe chargé de suivre les travaux relatifs à l'Action 4 de la Stratégie pour le Mouvement mise à jour, et fera rapport au Conseil. La Conférence élira les nouveaux membres de la Commission permanente, qui a adopté des lignes directrices afin d'améliorer la représentation géographique. L'arabe étant maintenant une langue de travail de toutes les réunions statutaires, la traduction et l'interprétation dans cette langue seront assurées durant le Conseil et la Conférence sans avoir à recourir aux contributions volontaires. En outre, la Commission permanente a réexaminé le mode de financement de ses travaux et proposé d'élaborer un plan d'action sur deux ans, qui servira de base à l'élaboration d'un budget biennal consolidé. Le projet de résolution contenu dans le document CD/07/2.1/DR demande à la Commission permanente de poursuivre ses travaux et d'entreprendre les changements proposés, notamment d'appliquer le principe révisé du financement de ses travaux. L'orateur appelle tous les participants à continuer de soutenir les travaux de la Commission.

La résolution 1 est adoptée par acclamation.

Vers la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Rapport verbal de M. Pär Stenbäck, moniteur indépendant

M. Stenbäck présente ses conclusions en tant que moniteur indépendant du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés le

28 novembre 2005 par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Son rapport écrit sera distribué aux Sociétés nationales. Depuis qu'il a été nommé, en juin 2007, il a effectué six missions dans la région et a eu de nombreuses discussions avec les deux Sociétés nationales ainsi qu'avec les autorités israéliennes et palestiniennes. Avant qu'il ne soit nommé, il y avait eu une interruption de plusieurs mois dans les réunions d'évaluation entre les deux Sociétés nationales. Cependant, la première réunion qui s'est tenue sous sa présidence, en juin, s'est déroulée dans un climat positif, avec la volonté commune de parvenir à des résultats. Le Magen David Adom a été réceptif aux suggestions du Croissant-Rouge palestinien, et les représentants du Croissant-Rouge palestinien n'ont pas douté de la volonté du Magen David Adom de faire des démarches auprès des autorités israéliennes en vue de la mise en œuvre des accords. Des obstacles ont été constatés, des points essentiels ont fait l'objet d'un accord et un temps considérable a été passé à déterminer qui, dans les bureaucraties civile et militaire israéliennes, était responsable de la mise en œuvre des accords. Depuis la Conférence internationale de 2006, des progrès limités ont été accomplis vers une mise en œuvre concrète des accords, fondée sur des solutions humanitaires réelles et permanentes. Le ministère israélien des Affaires étrangères doit jouer un rôle de coordination et devrait être sensibilisé à la validité permanente de l'accord signé par les autorités israéliennes et palestiniennes. L'orateur estime qu'il n'y aura pas d'avancée sans une intervention au plus haut niveau politique. Quelques progrès ont été enregistrés à la suite d'une visite du président de la Croix-Rouge américaine, en août 2007.

Néanmoins, malgré les efforts indéniables des deux Sociétés nationales, seules des mesures modestes ont été prises en vue de la mise en œuvre des accords, et des revers surprenants ont été constatés aux échelons administratifs inférieurs. Lors de ses rencontres avec les autorités israéliennes, M. Stenbäck a fait valoir que le Croissant-Rouge palestinien avait fait ses preuves dans le domaine humanitaire et devrait être considéré comme une institution de bonne foi, jouissant du même statut privilégié que sa Société sœur, le Magen David Adom. Pourtant, les rapports émanant du terrain indiquent que les ambulances et le personnel du Croissant-Rouge palestinien subissent encore de temps à autre des actes d'intimidation qui mettent en danger la vie des patients. Le CICR, le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom ont travaillé inlassablement afin que soient remplies toutes les exigences formelles concernant les cinq ambulances stationnées à Jérusalem-Est. Reste que ces ambulances ne circulent toujours

pas, car elles sont dans l'attente de l'autorisation finale des autorités israéliennes. Un certain nombre de mesures de mise en œuvre doivent encore être concrétisées, notamment l'accès des ambulances aux postes de contrôle et une décision quant au nombre d'ambulances palestiniennes autorisées à transporter des patients entre la Cisjordanie et Jérusalem. Tant qu'il y aura des postes de contrôle militaires, les ambulances continueront à subir des attentes. Les autorités devraient porter une attention accrue à l'équilibre entre les exigences humanitaires et celles de la sécurité. Les autorités israéliennes étudient depuis plusieurs mois la demande qui a été faite d'augmenter le nombre d'ambulances transportant des patients vers Jérusalem.

Conformément aux exigences du Protocole d'accord, le Magen David Adom a entrepris de réduire ses activités dans les territoires occupés. Le fait qu'un accord ait été atteint indépendamment de tous obstacles politiques témoigne de la bonne volonté de la direction de chacune des deux Sociétés nationales. Le temps de transfert des patients palestiniens qui sont emmenés en Jordanie pour y suivre un traitement reste trop long, mais des progrès continuent d'être observés. Les questions relatives aux emblèmes et la nécessité de mettre fin à l'usage abusif du croissant rouge en territoire israélien ont été au centre de l'attention, et un décret réglementant l'usage des emblèmes va être publié par les autorités palestiniennes. Le gouvernement israélien va ratifier prochainement le Protocole additionnel III.

Des progrès limités ont été constatés dans la coopération entre les deux Sociétés nationales, que l'orateur a instamment appelées à engager des efforts concertés en 2008 pour établir des modèles concrets de coopération qui prévalent sur les barrières politiques et culturelles existantes. Une confiance authentique règne entre les deux Sociétés nationales : le Magen David Adom a essayé de jouer son rôle en faisant courageusement des démarches auprès de son gouvernement afin qu'il mette pleinement en œuvre le Protocole d'accord ; le Croissant-Rouge palestinien, quant à lui, a fait preuve d'une patience considérable en défendant les droits et les intérêts des personnes vulnérables. L'orateur appelle les autorités israéliennes à honorer leurs obligations à l'égard des ambulances du Croissant-Rouge palestinien. Ayant présenté son rapport, il invite l'Assemblée générale de la Fédération internationale à donner des orientations sur la poursuite et le renforcement du processus de mise en œuvre.

Le président indique qu'un projet de résolution sur cette question a été soumis par un groupe de Sociétés

arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. Il propose de donner lecture du projet de résolution après que les Sociétés nationales auront formulé leurs commentaires, à moins qu'il ne lui soit demandé de le faire avant.

Le docteur Al-Khatib (Croissant-Rouge palestinien) remercie M. Stenbäck, le CICR et la Fédération internationale pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord. Il a fallu faire face à un certain nombre d'obstacles dès le lendemain de la Conférence internationale, quand le gouvernement israélien s'est élevé contre la poursuite du mandat du moniteur suisse. Le Protocole d'accord lui-même est limité, car il ne couvre pas la détérioration de la situation humanitaire en Palestine, et se concentre sur l'accès des missions médicales du Croissant-Rouge palestinien et les cinq ambulances de cette Société nationale dans les territoires occupés. S'agissant de l'accès médical limité, le Protocole d'accord est, en fait, en contradiction avec le droit international humanitaire, qui prévoit le libre accès de tous aux soins médicaux, conformément aux Conventions de Genève. Les difficultés rencontrées pour déployer les ambulances constituent des restrictions à un service qui avait déjà été restreint. En 2005, un an avant la signature du Protocole d'accord, 230 violations avaient été commises contre des missions médicales du Croissant-Rouge palestinien. Il y en a eu 322 en 2006 et 475 en 2007. Au cours des deux années précédentes, quatre membres du Croissant-Rouge palestinien ont été tués par l'armée israélienne, 27 ont été blessés et quatre ont été détenus.

Le Croissant-Rouge palestinien reconnaît le rôle que le Magen David Adom a joué en faisant des démarches auprès du gouvernement israélien en vue de la mise en œuvre des arrangements opérationnels, et il ne le tient pas responsable des actions de son gouvernement. Il espère que le Magen David Adom honorera en 2008 ses obligations à l'égard du Protocole d'accord. L'orateur demande instamment qu'aucun retard supplémentaire ne soit toléré et que le Conseil des Délégués adopte une résolution affirmant l'importance de la mise en œuvre et du suivi, et soulignant le rôle du Magen David Adom et la nécessité que le moniteur non seulement agisse en tant que facilitateur mais aussi joue un rôle actif dans le processus de mise en œuvre.

Le docteur Al Maadid (Croissant-Rouge du Qatar) déclare que le Protocole d'accord ne répond pas à toutes les préoccupations de sa Société nationale. Néanmoins, il estime que les préoccupations humanitaires plutôt que politiques devraient prévaloir. Les autorités israéliennes n'ayant pas autorisé l'utilisation

des cinq ambulances du Croissant-Rouge palestinien, la confiance ne s'est pas installée et un climat de suspicion règne entre les parties. Il est prêt à contribuer au règlement des problèmes si certaines conditions sont réunies, notamment le respect du champ d'action géographique de chacune des parties et la fin de l'usage abusif de l'emblème. Sa Société nationale soutient le projet de résolution qui est présenté. Un mécanisme est indispensable pour assurer la mise en œuvre du Protocole d'accord et des rapports réguliers doivent être présentés sur les violations, quelles qu'elles soient.

M. Albanuni (Croissant-Rouge libyen), rendant hommage à la contribution de M. Stenbäck, pense qu'il serait plus facile d'assurer le suivi d'un accord qui serait contraignant pour toutes les parties.

Mme Paulsen (Croix-Rouge de Norvège) indique que, ayant pris connaissance du rapport du moniteur, elle note les efforts engagés par les deux Sociétés nationales concernées et par beaucoup d'autres pour favoriser la mise en œuvre de l'accord. Toutefois, il est manifeste que la situation reste difficile. Un mécanisme de suivi est toujours nécessaire et, si tous s'accordent à reconnaître que la mise en œuvre est une question qui intéresse le Mouvement, le prochain Conseil des Délégués devrait être saisi d'un rapport intérimaire couvrant tous les aspects du Protocole d'accord. Toutes les composantes du Mouvement devraient soutenir les efforts qui sont faits pour appliquer les dispositions du Protocole d'accord, et il faudrait demander au CICR et à la Fédération internationale de continuer à en appuyer la mise en œuvre. Elle propose qu'une résolution soit adoptée à cet effet et portée à l'attention de la Conférence internationale.

Le docteur Al Tae (Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis) fait l'éloge des efforts continus qui sont déployés pour mettre en œuvre le Protocole d'accord. Il estime qu'il est important de recevoir des indications claires au sujet des événements sur le terrain pour procéder à une évaluation véritable, et des rapports supplémentaires devront être présentés aux prochaines réunions pour mesurer les progrès réalisés.

Le docteur Attar (Croissant-Rouge arabe syrien) attire l'attention sur les souffrances des populations du Golan et des territoires occupés. Il remercie le CICR d'avoir établi un dispensaire dans le Golan et d'avoir facilité le transport de la récolte de pommes.

M. Kivistö (Croix-Rouge finlandaise) appuie la proposition de la Croix-Rouge de Norvège. Sa Société

nationale est convaincue qu'une approche du Mouvement tout entier est la voie à suivre. Le suivi qui a été assuré jusqu'à présent s'inscrit dans le cadre d'un processus utile, mais il doit être maintenu. Il espère que toutes les composantes du Mouvement apporteront leur soutien aux efforts déployés pour mettre en œuvre les dispositions du Protocole d'accord.

M. Vickery (Croix-Rouge australienne) exprime son admiration pour le travail accompli par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien dans des circonstances difficiles. La question doit rester au sein du Mouvement et, comme l'a dit le délégué du Qatar, ne devrait pas être entachée de considérations politiques. Il ne faut pas compromettre l'excellent travail humanitaire que réalisent les deux Sociétés nationales. Sa Société nationale appuie la proposition de la Croix-Rouge de Norvège, en tant que feuille de route définissant la voie à suivre.

Mme McGowan (Société canadienne de la Croix-Rouge) dit que sa Société nationale soutient sans réserve le point de vue qui a été présenté au nom de la Croix-Rouge de Norvège.

Le professeur Gabr (Société du Croissant-Rouge égyptien), faisant référence à la proposition de la Croix-Rouge de Norvège, relève que les déclarations de M. Stenbäck et du président du Croissant-Rouge palestinien montrent clairement que les difficultés rencontrées par les deux Sociétés nationales dans leurs relations avec les autorités israéliennes constituent le principal obstacle à la mise en œuvre du Protocole d'accord. Il demande donc qu'une résolution soit présentée pour décision à la Conférence internationale, où le gouvernement israélien sera représenté.

Le docteur Mbere (Société de la Croix-Rouge du Botswana) rappelle que, lors d'une visite récente au Magen David Adom d'Israël, elle a demandé un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole d'accord. Elle estime que les Sociétés nationales devraient soutenir le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, et faire des démarches auprès de leur propre gouvernement afin qu'il manifeste son insatisfaction devant la lenteur de la mise en œuvre du Protocole.

Le docteur Yifrach (Magen David Adom d'Israël) exprime son soutien au rapport présenté par M. Stenbäck et sa gratitude pour les activités du docteur Al-Khatib dans un environnement parfois impossible. Le Magen David Adom a fait de son mieux pour influencer son gouvernement et coopérer

avec les Palestiniens. Ses ambulances stationnent 24 heures sur 24 aux postes de contrôle pour aider les Palestiniens, et les deux Sociétés nationales ont un système de communication commun, qui permet au Magen David Adom d'aider immédiatement le Croissant-Rouge palestinien en cas de besoin. Il reconnaît que beaucoup reste à faire, mais sa Société nationale fait son possible pour régler les problèmes. La veille, le docteur Al-Khatib et lui-même sont convenus que le suivi serait maintenu, une décision que le Conseil des Délégués doit approuver.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) salue le rapport de M. Stenbäck et les déclarations du docteur Al-Khatib, du docteur Yifrach et d'autres délégués. Sa délégation partage les préoccupations qui ont été manifestées au sujet de la mise en œuvre du Protocole d'accord et, par conséquent, soutient la proposition de la Croix-Rouge de Norvège.

L'oratrice souhaite faire savoir au Conseil que sa Société nationale a récemment pris des mesures pour conclure un accord avec le groupe britannique de collecte de fonds du Magen David Adom puisque, en vertu des règles de 1921, une Société nationale ne devrait pas collecter de fonds sur le territoire d'une autre sans le consentement préalable de la Société nationale concernée. Il est important que les Amis du Magen David Adom dans 18 pays régularisent leurs relations avec les Sociétés nationales. Les Amis britanniques du Magen David Adom ont accepté le principe d'une collecte de fonds en faveur des objectifs humanitaires plus larges du Mouvement.

M. Stenbäck, moniteur indépendant du Protocole d'accord, remercie les délégués pour le soutien qu'ils ont apporté à son rapport. Il souscrit à la déclaration de la Croix-Rouge du Botswana selon laquelle toutes les Sociétés nationales devraient manifester leur solidarité à l'égard des deux Sociétés nationales concernées, qui travaillent dans des circonstances difficiles et dans un environnement politique difficile. Les efforts de suivi ont été affaiblis parce que, malgré la bonne volonté et la coopération entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, des facteurs politiques posent de véritables obstacles à la mise œuvre. Il appelle donc les Sociétés nationales à employer toutes les mesures possibles pour renforcer le suivi futur. Pour obtenir des résultats, il faudra trouver une combinaison adéquate de démarches dans le domaine politique et le domaine humanitaire.

Le président donne lecture du projet de résolution présenté par le Groupe des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge :

« Le Conseil des Délégués,

ayant examiné le rapport présenté par M. Pär Stenbäck, l'observateur nommé par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole d'accord signé par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël,

exprime sa profonde inquiétude quant au manque d'engagement manifesté par les autorités israéliennes à l'égard des principes du droit international humanitaire, notamment la résolution 11 adoptée par la Conférence internationale de 1921 et le Protocole d'accord susmentionné.

En conséquence, le Conseil des Délégués :

- 1) prend acte des efforts entrepris par M. Stenbäck à cet égard ;
- 2) demande que soient atténuées les souffrances que le peuple palestinien sous occupation subit en raison de pratiques inhumaines, et la levée du siège imposé à la population palestinienne ;
- 3) appelle le Magen David Adom à respecter les principaux principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la résolution 11 de 1921, qui lui impose de mettre fin à toutes ses activités à l'intérieur des territoires arabes occupés, et les dispositions du Protocole d'accord ;
- 4) appelle le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord, qui doit être un point essentiel à l'ordre du jour du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, à proposer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre et à soumettre régulièrement des rapports sur la question tant au Conseil des Délégués qu'à la Conférence internationale. »

Le président indique que le point de l'ordre du jour qui est actuellement examiné fait l'objet de deux projets de résolution : celle dont il vient de donner lecture et une proposition de la Croix-Rouge de Norvège appuyée par les Sociétés nationales finlandaise, australienne, canadienne et britannique. Il propose qu'un petit groupe de rédaction, composé de représentants des Sociétés nationales du Qatar, d'Égypte, de Norvège et du Canada ainsi que de la

Fédération internationale et du CICR soit constitué pour convenir d'un texte commun.

Il en est ainsi décidé.

Point 3 Nature spécifique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Vers une relation privilégiée/unique et des partenariats efficaces entre les États et les composantes du Mouvement

(documents : CD/07/3.1, CD/07/3.1 (Annexe) et CD/07/3.2)

M. Konoe, vice-président de la Fédération internationale, présentant ce point de l'ordre du jour, déclare que le rôle d'auxiliaire est au cœur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Conjugué au respect des Principes fondamentaux, le rôle d'auxiliaire distingue le Mouvement de toutes les autres organisations non gouvernementales. Ce rôle, qui touche à la relation entre la Société nationale et les pouvoirs publics, doit être clarifié au sein du Mouvement et examiné avec les gouvernements en vue de trouver un terrain d'entente.

La question, soulevée initialement durant la Conférence internationale de 1999, fait l'objet de l'Objectif 3.3 du Plan d'action, qui appelle la Fédération internationale à entreprendre, en coopération avec les Sociétés nationales et le CICR, une étude approfondie des relations de travail entre les États et les Sociétés nationales. La Fédération internationale a donc présenté une étude à la Conférence internationale de 2003 et un rapport actualisé au Conseil des Délégués de 2005. Le CICR a, quant à lui, donné des éclaircissements sur le rôle d'auxiliaire dans les conflits armés. Le Conseil des Délégués a souhaité que les travaux sur la question soient poursuivis en consultation avec les gouvernements.

Dans le cadre du processus de consultation, la Fédération internationale et le CICR ont tenu des réunions d'experts, auxquelles ont participé des Sociétés nationales et des représentants des missions permanentes à Genève. L'accent y a été mis sur le statut et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics respectifs dans le domaine humanitaire, et il y a été souligné que seule une partie des activités des Sociétés nationales s'inscrit dans le champ du rôle d'auxiliaire. Néanmoins, toutes les

activités devraient être menées conformément aux Principes fondamentaux et au mandat de la Société nationale concernée. Les États devraient respecter la spécificité des Sociétés nationales, bien qu'il appartienne aux États et aux Sociétés nationales de décider quelles activités devraient relever de la fonction d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Il convient de faire une distinction claire entre les Sociétés nationales et d'autres organisations, distinction qui tient au fait que les premières ont des réseaux nationaux et mondiaux de volontaires, jouissent en tout temps de l'accès à tous les secteurs de la communauté et ont une longue tradition humanitaire. Le rôle d'auxiliaire est au cœur de cette distinction et a un impact direct sur la capacité d'une Société nationale de fournir des services humanitaires. Le mécanisme de création des Sociétés nationales constitue une autre différence avec les organisations non gouvernementales.

La définition du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ne sera pertinente que si elle permet à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de mieux remplir leur mission, qui est de fournir des services aux personnes vulnérables. Elle doit aussi montrer aux États les avantages qu'ils peuvent tirer du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales.

Sur la base des discussions qui ont été tenues, notamment avec le Groupe des ambassadeurs dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale [voir à ce sujet le document d'information CD/07/3.1 (Annexe)], une version actualisée de la définition de travail a été élaborée et elle est exposée dans le projet de résolution CD/07/3.2. En plus de proposer une définition du rôle d'auxiliaire, le projet de résolution fait référence au concept d'une boîte à outils sur les partenariats de qualité ; au devoir qu'ont les Sociétés nationales et les gouvernements de respecter les Principes fondamentaux ; et au rôle de la Fédération internationale et du CICR dans le renforcement des capacités des Sociétés nationales. La Fédération internationale et le CICR estiment que le projet de résolution représente l'essence du thème « Ensemble pour l'humanité » et espèrent que le Conseil des Délégués l'adoptera par consensus.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) salue le travail accompli par la Fédération internationale et le CICR pour clarifier le rôle d'auxiliaire. La Croix-Rouge britannique souscrit au concept d'une relation équilibrée entre les Sociétés nationales et leurs pouvoirs publics, subordonnée aux Principes

fondamentaux. Le rôle d'auxiliaire s'accommodant mal de la notion d'indépendance, la définition de l'« indépendance » a été très soigneusement formulée pour veiller à ce que les Sociétés nationales préservent toujours leur autonomie de façon à pouvoir en tout temps agir conformément à ces principes. La primauté des Principes fondamentaux étant absolue, la Croix-Rouge britannique voudrait proposer des amendements au projet de résolution. Premièrement, au quatrième paragraphe du préambule, il est suggéré de remplacer des « politiques du Mouvement » par « tenir pleinement compte des politiques pertinentes du Mouvement », car l'obligation d'agir conformément aux politiques du Mouvement ne se situe pas sur le même plan que celle d'agir en accord avec les Principes fondamentaux, et toutes les politiques du Mouvement ne seront pas toujours pertinentes. Il est proposé également d'amender le paragraphe 5 du dispositif de la manière suivante : « reconnaît que lorsqu'ils sont fournis aux services médicaux des forces armées de l'État conformément à l'article 26 de la I^{re} Convention de Genève de 1949, le personnel et les biens des Sociétés nationales sont soumis aux lois et règlements militaires, mais souligne que les Sociétés nationales doivent respecter les Principes fondamentaux, notamment celui de neutralité, préserver en tout temps leur autonomie et veiller à se distinguer clairement des instances militaires et autres organes gouvernementaux ». Il est suggéré, au paragraphe 8 du dispositif, de remplacer la phrase « dans le strict respect des Principes fondamentaux du Mouvement » par « conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement. » En outre, au paragraphe 1 du dispositif, la délégation de Dame Maeve Fort préférerait le mot « spécial » à l'adjectif « spécifique » pour décrire le partenariat ou, s'il ne convient pas à certaines délégations, l'adjectif « particulier ». Le mot « spécifique » n'est pas, en soi, inapproprié et sa délégation préférerait le conserver si l'alternative consiste à supprimer tout qualificatif. En conclusion, la Croix-Rouge britannique partage des aspirations de la Fédération internationale et espère que les amendements proposés permettront de réaliser la relation équilibrée à laquelle chacun aspire.

M. Qureshi (Croissant-Rouge du Pakistan) déclare que les choses ont beaucoup changé depuis que la dispense relative au rôle d'auxiliaire a été accordée et que le contexte dans lequel le Mouvement opère a profondément évolué au cours des 20 dernières années. Des catastrophes et des conflits complexes ont incité le Mouvement à chercher à mieux comprendre le rôle d'auxiliaire et à définir plus clairement ce qu'il signifie pour les gouvernements, les parties prenantes, le grand public et lui-même. Pour se distinguer des

organisations non gouvernementales, le Mouvement doit agir conformément aux Principes fondamentaux, notamment les principes d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Le Croissant-Rouge du Pakistan, en tant qu'auxiliaire de son gouvernement, est déterminé à jouer un rôle essentiel dans l'assistance humanitaire, en accord avec les dispositions des Conventions de Genève, et il a fourni des services médicaux d'urgence et des soins de santé dans de nombreuses régions du Pakistan. Le gouvernement et la Société nationale sont conscients de la nécessité de bâtir une relation mutuellement bénéfique, et il n'y a donc jamais eu de conflit avec la charte de la Société nationale ou les principes du Mouvement. Le gouvernement du Pakistan n'a jamais appelé sa Société nationale à fournir une assistance médicale aux forces armées au cours des trois guerres que le pays a connues depuis 1947. Il est, certes, utile d'examiner le cadre des dispositions actuelles du Mouvement pour garantir qu'aucun événement futur ne dénature ce qu'il est. Néanmoins, l'instrument régissant le Croissant-Rouge du Pakistan est la Loi 15 de 1920, tel qu'amendée par le Parlement pakistanais en 1974 ; cette loi ne confère pas de pouvoirs de préemption ou d'autorité supplétive au gouvernement pakistanais et établit explicitement qu'il incombe à l'organe de direction de réglementer les activités du Mouvement dans le pays. L'autonomie du Croissant-Rouge du Pakistan étant consacrée par la loi, il n'est pas nécessaire d'officialiser ces activités par des arrangements administratifs, et l'orateur n'estime pas utile d'engager des négociations avec le gouvernement à ce sujet. Il faut faire la distinction entre un « rôle de soutien » et un « rôle d'auxiliaire », le premier indiquant un arrangement informel couvrant en grande partie la coopération avec le gouvernement. Toutefois, les caractéristiques d'une relation équilibrée, telles qu'elles sont définies dans les documents, constitueraient pour le gouvernement un rappel utile du cadre dans lequel la coopération future devrait fonctionner, et pourraient être adoptées par la Conférence internationale sous la forme de lignes directrices sur le rôle d'auxiliaire.

Mme Paulsen (Croix-Rouge de Norvège) rappelle que le rôle d'auxiliaire est une particularité essentielle des Sociétés nationales même si une définition officielle n'a jamais été adoptée. La Croix-Rouge de Norvège appuie la résolution proposée et la définition du rôle d'auxiliaire qu'elle contient. Elle constate avec satisfaction que l'accent y est mis sur le rôle de la Société nationale, qui doit préserver sa neutralité et son indépendance. L'accès aux groupes vulnérables dépend de la confiance que ceux-ci ont dans l'indépendance de la Société nationale, et le rôle d'auxiliaire ne doit pas ébranler cette confiance. Il ne devrait jamais être demandé aux Sociétés nationales

d'exécuter des tâches qui sont en violation des Principes fondamentaux. La plupart des Sociétés nationales conduisent aussi des activités humanitaires en dehors de leur rôle d'auxiliaire, lequel ne devrait pas les compromettre. Le but essentiel du rôle d'auxiliaire est de faciliter les efforts que les Sociétés nationales et les gouvernements déploient de concert pour améliorer la situation des personnes vulnérables. Elle demande instamment que la résolution proposée soit adoptée par consensus.

Mme Kumpala (Croix-Rouge finlandaise) estime qu'il est nécessaire d'adopter un code de bon partenariat, et de disposer d'un ensemble d'outils communément acceptés, qui contribuent à l'établissement de partenariats au sein du Mouvement et à la concrétisation du rôle d'auxiliaire. À cette fin, la Croix-Rouge finlandaise souhaite proposer un nouveau paragraphe 8 au projet de résolution, à savoir : « le Conseil des Délégués *accueille favorablement* l'initiative relative au Code de bon partenariat et *encourage* toutes les composantes du Mouvement à affiner encore ce Code, à élaborer des outils pour le mettre en œuvre, à prendre part à des consultations à composition non limitée qui mettent à profit l'expérience de diverses initiatives de partenariat et à formuler des recommandations ou à présenter une résolution, selon ce qui convient, au Conseil des Délégués en 2009. »

Le docteur Khatami (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) déclare que, eu égard au rôle accru des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans la fourniture de services sociaux de base, et au fait que les pouvoirs publics ne peuvent pas toujours répondre aux besoins des personnes vulnérables, le rôle des organisations humanitaires comme les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge agissant en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics est important. Le rôle d'auxiliaire sera un sujet clé de la Conférence internationale.

Sa Société nationale sait d'expérience que la coopération et la coordination entre les Sociétés nationales et leurs pouvoirs publics peuvent augmenter le nombre et améliorer la qualité des services rendus à la communauté. La relation peut être encore renforcée si les cadres supérieurs des organisations gouvernementales concernées sont représentés au sein de la Société nationale pour mieux en connaître les activités. Une interaction constructive avec les médias est recommandée pour promouvoir la création de revenus au sein de la communauté. Un autre point pourrait être ajouté à l'ordre du jour de la Conférence internationale,

demandant aux gouvernements de renouveler l'engagement qu'ils ont pris et d'honorer l'obligation qu'ils ont de soutenir leur Société nationale dans ses différentes activités humanitaires. La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran jouit d'une telle interaction avec son gouvernement. Elle a coopéré avec le ministère de la Santé dans le cadre de la distribution de dossiers éducatifs sur la prévention des maladies, et les membres du Croissant-Rouge Jeunesse ont participé aux activités de lutte contre le VIH et le sida au niveau national.

Le docteur Al Kabab (Croissant-Rouge du Yémen) indique que les Sociétés nationales jouent un rôle crucial en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics. Par conséquent, sa Société nationale souscrit fermement au rapport et au projet de résolution proposé. Le rôle d'auxiliaire est particulièrement important dans les pays confrontés à des catastrophes naturelles et d'origine humaine ; le projet de résolution renforcerait les Sociétés nationales et améliorerait leur efficacité.

M. Gullet (Croix-Rouge du Kenya) dit que la Croix-Rouge du Kenya est devenue plus forte ces dernières années et a donc travaillé de plus en plus en partenariat avec son gouvernement pour fournir des soins de santé dans les villages et les communautés. Sa Société nationale appuie les amendements au projet de résolution proposés par la Croix-Rouge britannique.

M. Mendes (Croix-Rouge de la Guinée-Bissau) indique que son pays a vécu de nombreux conflits civils et militaires à cause desquels il a été difficile à sa Société nationale de travailler avec le gouvernement. Les pouvoirs publics ont parfois attribué le rôle d'auxiliaire à d'autres organisations non gouvernementales. Contrevenant ainsi aux Principes fondamentaux, le gouvernement a cherché à contrôler la Société nationale, une situation qui a été résolue grâce à l'intervention du CICR. Par conséquent, sa Société nationale salue le projet de résolution et attend avec intérêt les effets positifs que celle-ci aura sur son action future.

Le docteur Aslanov (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) rappelle que, dans certains pays, les Sociétés nationales sont considérées par leur gouvernement comme des organisations non gouvernementales ou des organisations étatiques. Une définition claire du statut des Sociétés nationales est donc nécessaire. Les Sociétés nationales doivent être reconnues par leur gouvernement comme des Sociétés autonomes qui jouent un rôle d'auxiliaire. Un groupe devrait suivre la situation et promouvoir

les expériences positives des Sociétés nationales. En un court laps de temps, la Société nationale d'Azerbaïdjan a accru la coopération avec son gouvernement et obtenu la reconnaissance de son rôle d'auxiliaire. Le projet de résolution créera un lien très important dans la relation avec les gouvernements et améliorera les relations avec les Sociétés nationales. Il devrait donc être approuvé par consensus.

M. Eder (Croix-Rouge suédoise) indique que la Croix-Rouge suédoise appuie sans réserve le projet de résolution et rend hommage au travail accompli dans le cadre du processus de consultation. L'accent devrait être mis aussi sur l'élaboration d'un code approprié et efficace de bon partenariat, qui aiderait les Sociétés nationales à mettre en œuvre le nouveau modèle de fonctionnement. La Croix-Rouge suédoise appuie sans réserve l'amendement proposé par la Croix-Rouge finlandaise.

Mme Quezon (Croix-Rouge philippine) souscrit au projet de résolution et soutient les amendements proposés par la Croix-Rouge britannique. La Croix-Rouge philippine estime que, tout en étant les auxiliaires de leur gouvernement dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales continuent de faire de leur mieux pour que des services soient fournis aux plus pauvres.

Le professeur de Senarclens (Croix-Rouge suisse) estime que le projet de résolution qui a résulté des consultations avec les Sociétés nationales est bien équilibré. La Croix-Rouge suisse soutient elle aussi le concept d'une boîte à outils qui faciliterait le dialogue des Sociétés nationales avec leur gouvernement au sujet du rôle d'auxiliaire. Définir clairement le rôle des Sociétés nationales à l'égard de leur gouvernement les aiderait à fournir des services aux plus vulnérables. Il est essentiel aussi de promouvoir un bon partenariat et de souligner l'importance de la neutralité des Sociétés nationales ainsi que leur capacité de fournir des services de qualité et d'agir au niveau local. Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, sa délégation préférerait que le « partenariat » soit qualifié de « privilégié » plutôt que de « spécifique » et que les mots « conformément aux Principes fondamentaux » soient suivis de « en particulier ceux de neutralité et d'indépendance ».

Le docteur Cárdenas Guerrero (Croix-Rouge colombienne) souscrit à la définition du rôle d'auxiliaire qui est donnée dans le projet de résolution, car elle reflète les résultats des consultations conduites par le groupe d'experts. Il pense que la résolution doit être adoptée dans la forme dans laquelle elle a été initialement soumise au Conseil.

M. Forster (CICR) fait l'éloge du travail qui a été réalisé pour établir la définition du rôle d'auxiliaire et appuie les amendements proposés par la Croix-Rouge finlandaise et la Croix-Rouge britannique. Le CICR pourrait lui aussi souscrire au libellé proposé par la Croix-Rouge suisse, bien qu'il considère que le mot « spécifique » est approprié, et il laissera à la Fédération internationale le soin de déterminer si « spécifique », « spécial », « privilégié » ou « particulier » est le mot qui convient le mieux. En tant qu'unités de base du Mouvement, les Sociétés nationales devraient occuper une place spéciale, protégée et particulière parmi les acteurs humanitaires d'un pays donné ; l'identité du Mouvement en dépend. La définition du rôle d'auxiliaire énoncée dans le projet de résolution réalise cet objectif, en soulignant l'indépendance des Sociétés nationales, qui devraient pouvoir dire « non » à leur gouvernement chaque fois qu'une tâche proposée est en contradiction avec les Principes fondamentaux. Dans les situations de conflit, l'indépendance des Sociétés nationales est essentielle pour obtenir l'accès aux personnes vulnérables. Les partenariats avec les Sociétés nationales dans de tels contextes font que les opérations humanitaires du CICR ont un impact plus grand que si l'institution devait agir seule.

L'application de la nouvelle définition du rôle d'auxiliaire aux Sociétés nationales menant une action sur le plan international a aussi des conséquences importantes. En effet, l'État ne peut pas exiger que la Société nationale engage des activités dans un autre État en faisant fi des règles de coordination du Mouvement, à savoir, la nécessité d'obtenir le consentement de la Société nationale du pays concerné et l'obligation d'agir par le biais de la Société nationale hôte, du CICR ou de la Fédération internationale. De même, l'État ne peut pas empêcher la Société nationale de déployer ses propres moyens pour porter assistance à une Société nationale sœur dans le besoin. Le droit et l'obligation d'agir dans un esprit de solidarité avec d'autres Sociétés nationales découlent du principe d'universalité. Tous partagent la vision d'un réseau Croix-Rouge et Croissant-Rouge qui est distinct du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, compte tenu de la prévisibilité de son action, de la fiabilité de ses partenariats et de sa valeur ajoutée globale pour les victimes et les personnes vulnérables. La définition de travail du rôle d'auxiliaire, qui sera soumise pour adoption à la Conférence internationale, constitue une étape décisive.

Mme Krikke (Croix-Rouge néerlandaise) rappelle que durant l'Assemblée générale de la Fédération internationale un atelier très animé a été consacré

au bon partenariat, atelier qui a fait suite au débat au Forum des donateurs tenu au Qatar. La Croix-Rouge néerlandaise appuie sans réserve l'amendement proposé par la Croix-Rouge finlandaise.

M. Alhadi (Société du Croissant-Rouge de Bahreïn), soulignant que sa Société nationale jouit de la pleine coopération et du soutien de son gouvernement, considère que le projet de résolution renforcerait la relation existante et apporterait un appui aux Sociétés nationales.

Mme Babé (Croix-Rouge espagnole) est convaincue de l'importance de la coopération entre les Sociétés nationales et de l'utilité d'établir un Code de bon partenariat dans ce domaine. Par conséquent, sa Société nationale soutient le projet de résolution avec l'amendement proposé par la Croix-Rouge finlandaise.

M. Cieszkiewicz (Croix-Rouge polonaise) indique que la Croix-Rouge polonaise accueille avec satisfaction la résolution proposée, qui fait progresser une composante essentielle de l'identité du Mouvement. Bien que sa Société nationale soit bien reconnue par les pouvoirs publics polonais, il est encore difficile à certains de comprendre son rôle d'auxiliaire, car elle est parfois considérée comme une simple organisation non gouvernementale. Il est important que non seulement l'État mais aussi le public comprennent bien le rôle de la Société nationale.

M. Carr (Croix-Rouge américaine), faisant l'éloge du rapport, déclare que sa Société nationale appuie les amendements proposés par la Croix-Rouge britannique, car ils apportent les éclaircissements nécessaires au projet de résolution.

Mme McGowan (Société canadienne de la Croix-Rouge) appuie avec force le projet de résolution ; la définition proposée du rôle d'auxiliaire donne à toutes les Sociétés nationales et aux États une base commune pour renforcer les cadres mutuels de coopération au bénéfice des plus vulnérables. Sa délégation souscrit aux amendements proposés par les Sociétés nationales britannique, finlandaise et suisse.

Mme Leigh-Sherman (Croix-Rouge nationale du Libéria) estime que, tout en préservant leur indépendance, les Sociétés nationales, en tant qu'acteurs humanitaires clés, devraient être en mesure d'accomplir leur mandat humanitaire en partenariat avec des parties prenantes internes et externes. Avec le soutien et en accord avec leur gouvernement,

qui est du nombre de leurs partenaires les plus importants et les plus fiables, les Sociétés nationales pourraient changer le cours des choses pour les personnes vulnérables. Le rôle et les responsabilités des Sociétés nationales devraient être clairement définis d'un commun accord, notamment par les gouvernements nationaux.

M. Osman (Fédération internationale) indique que la Fédération internationale peut accepter les amendements proposés, à l'exception du remplacement du mot « spécifique » au paragraphe 1 du dispositif, car il constitue une description qui a été arrêtée à la suite de larges consultations et il est considéré comme le mot le plus facile à traduire dans toutes les langues de travail.

La résolution 3, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 4 Rétablissement des liens familiaux

(documents : CD/07/4.1 et CD/07/4.1/DR)

M. Vodoz, vice-président du CICR, après une courte présentation vidéo, introduit la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux et le projet de résolution qui l'accompagne. Il explique que le CICR répond aux nouveaux défis humanitaires depuis la fin des années 1870, quand il a commencé à recueillir des informations sur les prisonniers de guerre. Il l'a fait aussi durant la guerre civile d'Espagne, quand il a transmis des nouvelles au nom de civils et, plus récemment, à la suite de catastrophes comme le tsunami en Asie du Sud-Est, quand il a réuni des familles et établi des sites « Liens familiaux » pour les victimes.

Le rétablissement des liens familiaux est un élément essentiel de la mission humanitaire du CICR et constitue une partie vitale de son action et son partenariat avec les Sociétés nationales. La dispersion des familles est un problème tout aussi important que les catastrophes et les conflits qui font les gros titres de la presse, et elle appelle une intervention immédiate. En 2006, le CICR et ses Sociétés nationales partenaires ont échangé plus de 630 000 messages Croix-Rouge entre des membres de familles dispersées, retrouvé la trace de quelque 11 500 personnes et regroupé plus de 1000 enfants avec leur famille. Plus de 120 000 noms de personnes recherchées par des proches ont été publiés sur le site Family Links du CICR.

L'environnement complexe dans lequel l'action humanitaire est menée pose d'immenses défis dans le domaine du rétablissement des liens familiaux. Néanmoins, le CICR est convaincu que toutes les composantes du Mouvement devraient renforcer leur action et leur engagement dans ce domaine. Le CICR, qui y joue un rôle directeur au sein du Mouvement, a engagé un processus de consultation ouvert avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale en vue de l'élaboration d'une stratégie qui soit axée sur les besoins, orientée vers les victimes des conflits, des catastrophes ou d'autres situations humanitaires, et fondée concrètement sur l'action. La Stratégie poursuit trois objectifs : améliorer les capacités et les résultats en matière de rétablissement des liens familiaux, renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement, et augmenter le soutien en faveur du rétablissement des liens familiaux. Le moment est maintenant venu de mettre en pratique la Stratégie.

Le docteur Hassan (Croissant-Rouge de Somalie) indique que le rétablissement des liens familiaux revêt une importance particulière en Somalie où, avec le soutien du CICR, sa Société nationale apporte une assistance aux populations locales depuis plus de 30 ans. Malgré les conditions de sécurité difficiles et souvent imprévisibles auxquelles le personnel et les volontaires sont confrontés sur le terrain, la Société nationale a pu opérer dans de nombreuses régions du pays. Le rétablissement des liens familiaux transcende toutes les appartenances sociales, culturelles et politiques. Malgré les avancées dans le domaine des télécommunications, il reste un large espace pour les activités de rétablissement des liens familiaux, de nombreuses personnes en Somalie vivant dans des zones rurales isolées, sans couverture en téléphonie mobile. La tradition du nomadisme est encore une cause de dispersion des familles, et plus d'un million de Somaliens vivent à l'étranger, dont 350 000 réfugiés dans les pays voisins. Des circonstances aussi diverses appellent des moyens créatifs et adaptables de rétablir les liens familiaux, de la distribution en mains propres de messages Croix-Rouge au site Family Links du CICR. L'importance de la coopération au sein du Mouvement est illustrée par le fait que les membres des familles dispersées vivent dans des pays différents et ont besoin de l'assistance du CICR et des Sociétés nationales.

La Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018) est importante parce qu'elle est au cœur de la question : elle traite d'un besoin des victimes de conflits ou de catastrophes qui est tout aussi important que le besoin de nourriture ou de sécurité ; elle couvre toutes les

situations de l'action humanitaire, des conflits aux catastrophes naturelles et aux mouvements massifs de populations ; et elle appelle à l'identification des besoins individuels en matière de rétablissement des liens familiaux à travers une action collective. Pour toutes ces raisons, le rétablissement des liens familiaux représente la vraie nature du réseau humanitaire et impose aux composantes du Mouvement de travailler ensemble et d'utiliser leurs ressources pour planifier, préparer et anticiper les besoins des familles dispersées. Pour veiller à ce que le rétablissement des liens familiaux ne soit pas simplement une notion virtuelle, mais un service humanitaire fort pour les personnes vulnérables, le réseau sera évalué à l'aune des capacités et des résultats de chaque participant. Chacun doit prendre au sérieux les obligations qui lui incombent.

Le docteur Wan-Sang Han (Croix-Rouge de la République de Corée) déclare que sa Société nationale est reconnaissante pour la stratégie exhaustive que le CICR a élaborée. Aujourd'hui, à l'ère de la communication au niveau mondial, d'innombrables personnes ne peuvent pas prendre contact avec leurs proches. La dispersion des familles a été l'une des épreuves les plus douloureuses qu'ait vécues une Corée divisée depuis 60 ans. Depuis la déclaration conjointe du sommet qui a été tenu le 15 juin 2007 entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, les membres de quelque 4000 familles ont été autorisés à se rencontrer. Le chiffre a augmenté par rapport à celui des années précédentes, mais il ne couvre toujours pas les besoins immenses des très nombreuses personnes qui ne peuvent pas se rencontrer plus d'une fois. En République de Corée, la stratégie relative au rétablissement des liens familiaux vise à créer des occasions de rencontre entre les membres de familles dispersées. Un centre pour les réunions des familles dispersées a été construit par les Sociétés nationales des deux pays au mont Geumgang et devrait ouvrir ses portes au printemps 2008. L'orateur réaffirme l'attachement résolu de sa Société nationale au rétablissement des liens familiaux et appuie sans réserve le projet de résolution.

Le professeur Agarwal (Croix-Rouge de l'Inde) rappelle qu'à la suite du tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est, les départements chargés du rétablissement des liens familiaux des Sociétés nationales des pays touchés, à savoir Sri Lanka, l'Indonésie, la Thaïlande et l'Inde, et d'autres composantes du Mouvement s'étaient réunis à Bangkok pour analyser les enseignements tirés de l'intervention après la catastrophe. En Inde, six projets de rétablissement des liens familiaux après-tsunami avaient été élaborés dans le but de renforcer le réseau de rétablissement des liens familiaux dans

le pays et de développer les capacités. La mise en œuvre des projets après-tsunami était déjà centrée sur les objectifs stratégiques de la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018), et une étude a été menée à l'échelon national à propos de l'objectif stratégique 1, qui est d'améliorer les capacités et les résultats en matière de rétablissement des liens familiaux, en reliant les besoins dans le domaine du rétablissement des liens familiaux aux catastrophes naturelles et à la migration. En effet, plus de cinq millions de migrants étrangers vivent en Inde, plus de 30 millions d'Indiens résident à l'étranger, et le pays compte 42 millions de migrants internes. Des lignes directrices sur le rétablissement des liens familiaux sont d'ores et déjà en cours d'élaboration, et une stratégie de formation au rétablissement des liens familiaux est actuellement établie. En outre, des travaux ont été entrepris au sujet de l'objectif stratégique 2, axé sur le renforcement de la coordination au sein du Mouvement, et la première réunion régionale sur la question a été tenue en juin 2007 à Colombo, où il a été procédé à des échanges d'expériences et de meilleures pratiques. Les contacts bilatéraux sont poursuivis. S'agissant de l'objectif stratégique 3, le rétablissement des liens familiaux a été intégré à la formation à tous les niveaux, des volontaires aux diplômés en préparation aux catastrophes et en gestion des catastrophes. Sur son site Internet, la Croix-Rouge de l'Inde diffuse des informations en dix langues sur les services de rétablissement des liens familiaux afin d'atteindre le plus grand nombre possible de secteurs de la population.

M. Kongsini (Croix-Rouge thaïlandaise) appuie le projet de résolution et l'adoption de la nouvelle Stratégie décennale. Le rétablissement des liens familiaux est une activité essentielle, qui couvre les situations de conflit, les catastrophes et la migration. La nouvelle Stratégie est exhaustive et ses trois objectifs stratégiques portent sur toutes les questions pertinentes. Toutes les Sociétés nationales, y compris la sienne, ont pu participer au processus de consultation, dans le cadre duquel des réunions ont été organisées pour définir les questions régionales touchant à la Stratégie. Il se réjouit de constater que le paragraphe 8 du dispositif de la résolution proposée traite du processus de mise en œuvre et de l'élaboration d'indicateurs permettant d'en mesurer la réussite.

M. Eder (Croix-Rouge suédoise) déclare que sa Société nationale souhaite, elle aussi, exprimer ses remerciements au CICR quant au processus qu'il a utilisé pour élaborer la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux. L'installation d'un groupe consultatif représentant les Sociétés nationales de différentes parties du monde et la Fédération

internationale est une méthode qui a porté ses fruits. La Stratégie sera un outil utile pour les composantes du Mouvement, qui pourront améliorer leurs services de rétablissement des liens familiaux en travaillant ensemble. Elle aidera les Sociétés nationales à répondre aux demandes émanant des personnes en quête d'asile, des réfugiés et des migrants vulnérables qui cherchent à déterminer ce qu'il est advenu d'êtres chers. La Croix-Rouge suédoise appuie le projet de résolution.

La baronne Donata Schenck zu Schweinsberg (Croix-Rouge allemande) déclare que la Croix-Rouge allemande salue la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux, qui est à la fois mobilisatrice et ambitieuse. Il est essentiel que le Mouvement adopte une nouvelle stratégie, car les cas de dispersion de familles et de communautés appelant une solution humanitaire se multiplient. Les Sociétés nationales devraient avoir des services de recherches qui fonctionnent bien pour répondre aux besoins grandissants. La stratégie proposée dépend dans une large mesure de la force et des connaissances des Sociétés nationales dans les régions touchées par un conflit armé ou par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Le Mouvement devrait pouvoir réagir de manière efficace et efficiente en mobilisant ses ressources pour rétablir les liens familiaux. Le projet de Stratégie définit en détail le rôle des composantes du Mouvement, a fait l'objet d'une réflexion approfondie et englobe les aspects qui sont vitaux pour un service de recherches moderne fonctionnant bien. Les trois objectifs stratégiques fournissent les directives détaillées nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie. Les Sociétés nationales ont la responsabilité de construire, de renforcer et de maintenir les réseaux de rétablissement des liens familiaux, mais elles ne pourront le faire que si elles disposent des moyens financiers nécessaires. La Croix-Rouge allemande appuie sans réserve la Stratégie et sa vision à long terme pour le rétablissement des liens familiaux.

M. Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon) déclare que les services de recherches sont l'un des 11 objectifs énoncés dans les statuts de la Croix-Rouge du Japon. Sa Société nationale mène des activités de rétablissement des liens familiaux en temps de paix et en temps de guerre. Après la Seconde Guerre mondiale, elle a rapatrié 30 000 citoyens japonais de pays avec lesquels le Japon n'avait pas de relations diplomatiques. Entre 1959 et 1984, en partenariat avec le CICR, elle a rapatrié quelque 90 000 citoyens de République populaire démocratique de Corée, qui avaient confirmé leur souhait de regagner leur pays. La majorité des plus de 200 cas de rétablissement des liens familiaux gérés chaque année par la Croix-

Rouge du Japon concernent des personnes vivant en République populaire démocratique de Corée. Sa Société nationale organise également des services internationaux de recherches lors de catastrophes naturelles : après le tremblement de terre de Kobe en 1995, elle a conduit des recherches pour plus de 1340 personnes de dix nationalités, qui résidaient au Japon, et la loi de 2004 sur la protection civile confère à la Société nationale le mandat de mener des activités de recherches pour les ressortissants étrangers en cas d'attaque armée. Les services de recherches ne sont plus la préoccupation exclusive du CICR et concernent toutes les composantes du Mouvement. Lorsque la bombe atomique a été lâchée sur Hiroshima en 1945, des dizaines de milliers de personnes ont été portées disparues et les familles vivent dans la tristesse et la douleur depuis plus de 60 ans. Dans le monde imprévisible qui est le nôtre, mettre en œuvre la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux en bâtissant un réseau mondial de recherches pour les dix prochaines années aurait une valeur non seulement pratique mais aussi hautement symbolique, car cela permettrait de faire connaître les principes humanitaires du Mouvement et du droit international humanitaire.

M. Eshraghi (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) souligne que sa Société nationale est reconnaissante pour le travail accompli, car il aura un impact positif sur les activités de rétablissement des liens familiaux. Il rend hommage à la mémoire de toutes les personnes portées disparues dans le monde. Le Croissant-Rouge iranien a une longue histoire d'activités de rétablissement des liens familiaux. Il en a mené récemment durant la guerre de huit ans, et après de tragiques séismes, dont celui de Bam. Sa Société nationale sait d'expérience que l'un des problèmes les plus importants dans la mise en œuvre de la Stratégie sera d'atteindre les lieux non enregistrés auxquels le CICR et les Sociétés nationales n'ont pas accès. Il est urgent d'établir, en coopération avec les gouvernements, des mécanismes pour retrouver la trace de personnes portées disparues. Les échanges d'informations entre Sociétés nationales sont essentiels à cet égard. La Stratégie reconnaît que les Sociétés nationales sont les pivots de la coopération et établit que la prévention des disparitions est un devoir des Sociétés nationales. Le Croissant-Rouge iranien est disposé à faire connaître ses expériences à toutes les Sociétés nationales intéressées.

Le docteur Al-Karbouli (Croissant-Rouge de l'Irak) remercie le CICR pour le travail accompli. Les consultations régionales ont fait la preuve du niveau élevé de coordination qui existe entre le

CICR et les Sociétés nationales. Ces dernières années, l'Irak a vécu trois guerres dévastatrices, qui ont fait d'innombrables victimes et entraîné la disparition de dizaines de milliers de personnes. Sa Société nationale coopère avec le CICR aux nombreuses activités qui sont menées en Irak pour rétablir les liens familiaux, et notamment retrouver des collaborateurs du Croissant-Rouge portés disparus dans l'accomplissement de tâches de rétablissement des liens familiaux menées au nom de personnes détenues. Dans la région de Falloujah, la Société nationale a travaillé avec le CICR au rétablissement de liens familiaux en établissant des contacts par téléphone mobile. Entendre la joie dans la voix de personnes qui réalisent que leurs proches sont toujours en vie est un vrai bonheur.

M. Adugna (Fédération internationale) indique que la Fédération internationale salue l'initiative et le rôle directeur qu'a joué le CICR en soulignant l'importance de protéger et de rétablir les liens familiaux. Le droit humain fondamental de garder le contact avec ses proches revêt une importance grandissante pour la Fédération internationale et ses Sociétés nationales à une époque où le monde est frappé par un nombre accru de catastrophes naturelles. Dans toute catastrophe, le risque existe que des familles soient dispersées. La semaine précédente, après le passage du cyclone Sidr, le Croissant-Rouge du Bangladesh a joué un rôle essentiel dans l'évacuation de milliers de familles. Deux semaines auparavant, peu après les inondations dans les États de Tabasco et du Chiapas, la Croix-Rouge mexicaine avait enregistré plus de 50 000 inscriptions sur son site Internet consacré au rétablissement des liens familiaux. Depuis le début de l'année 2007, les Sociétés nationales ont mené quelque 440 opérations à la suite de catastrophes, dont chacune comportait le risque que des familles soient dispersées. Il serait utile de renforcer les capacités en matière de rétablissement des liens familiaux en veillant à ce que les acteurs Croix-Rouge et Croissant-Rouge qui sont en première ligne sachent comment atténuer les risques de dispersion des familles et comment réagir lorsque des familles ont été dispersées. Retrouver des proches est souvent plus vital que le besoin de nourriture ou celui d'avoir un abri.

La Fédération internationale a d'ores et déjà incorporé des modules sur le rétablissement des liens familiaux dans la formation de ses équipes d'intervention en cas de catastrophe. De plus en plus, ses équipes internationales d'intervention en cas de catastrophe soutiennent les activités de rétablissement des liens familiaux et coopèrent étroitement sur le terrain avec le CICR. La Fédération internationale salue la Stratégie pour le Mouvement relative au

rétablissement des liens familiaux, est déterminée à la mettre en œuvre au niveau opérationnel et appelle instamment le Conseil des Délégués à l'appuyer.

M. Carlton (Croix-Rouge australienne) rend hommage au travail accompli par ceux qui, au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mènent des activités de rétablissement des liens familiaux, et souscrit à la Stratégie présentée, qui est le résultat d'une consultation avec toutes les composantes du Mouvement. Le rétablissement des liens familiaux est l'une des activités initiales du Mouvement et reste une tâche essentielle aujourd'hui. Néanmoins, il est préoccupant de constater que l'enquête mondiale menée par le CICR a révélé que de nombreuses Sociétés nationales avaient délaissé cette tâche qui, à leurs yeux, incombe au seul CICR. L'élaboration de la Stratégie proposée est opportune, car elle rappelle aux membres du Mouvement leurs responsabilités et offre un moyen d'accroître les connaissances et les compétences de tous les partenaires. Il appuie le projet de résolution, en demandant qu'un amendement soit apporté, de façon à inclure dans le texte les responsabilités des Sociétés nationales en matière de rétablissement des liens familiaux. La Croix-Rouge australienne est fière d'avoir participé à l'élaboration de la Stratégie et elle est déterminée à la mettre en œuvre en coopération avec le CICR, la Fédération internationale, les Sociétés nationales et les gouvernements. Comme l'a souligné le délégué du Croissant-Rouge iranien, les gouvernements ont un rôle à jouer en aidant les Sociétés nationales à rétablir les liens familiaux, bien que beaucoup ne le fassent pas ou cherchent même à entraver le processus. Il appelle les Sociétés nationales à encourager leurs gouvernements respectifs à signer avec elles des engagements conjoints soutenant la Stratégie.

Le docteur Kopetzky (Croix-Rouge autrichienne) indique que la Croix-Rouge autrichienne salue et appuie sans réserve la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux. La Stratégie est certes extrêmement ambitieuse, mais les objectifs stratégiques pourront être atteints si des efforts conjoints sont déployés. Le renforcement de la capacité du Mouvement de rétablir les liens familiaux est un objectif essentiel eu égard au très grand nombre de personnes qui sont séparées de leurs proches et sans nouvelles d'eux. La Croix-Rouge autrichienne est fermement déterminée à mettre en œuvre les actions recommandées dans les objectifs stratégiques. Elle a développé son action d'information, établi un réseau de recherches constitué de volontaires, et renforcé sa coopération avec des organisations communautaires et de conseil. Si le rôle du CICR doit être reconnu, en revanche la réalisation des objectifs ambitieux

dépendra en grande partie du rôle que joueront les Sociétés nationales. Par conséquent, il appuie sans réserve l'amendement au projet de résolution proposé par la Croix-Rouge australienne.

M. Couillard (Société canadienne de la Croix-Rouge) déclare que la Croix-Rouge canadienne félicite le CICR au sujet de la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux et lui sait gré de l'approche fondée sur la consultation qui a été adoptée pour élaborer le document. Sa Société nationale salue l'initiative. La force du Mouvement et de son réseau mondial résident dans la capacité de chacune des composantes. La Stratégie et son plan de mise en œuvre coïncident avec les efforts que déploie la Croix-Rouge canadienne pour renforcer son propre programme de rétablissement des liens familiaux. La migration, qui est souvent une cause de dispersion des familles, est un phénomène particulièrement marqué au Canada, où une personne sur cinq est née à l'étranger. Consciente de la vulnérabilité particulière des migrants, la Croix-Rouge canadienne les a inclus dans sa propre politique de rétablissement des liens familiaux. L'orateur incite vivement toutes les Sociétés nationales à appuyer l'adoption du projet de résolution et la Stratégie.

Le docteur Al-Kabab (Croissant-Rouge du Yémen) indique que la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux incarne les principes les plus nobles du Mouvement et constitue l'une des raisons pour lesquelles le Mouvement a été fondé. Le Croissant-Rouge du Yémen remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie. Le Yémen est un pays à la fois d'origine et de destination des migrants, et connaît des flux migratoires importants. Sa Société nationale collaborera étroitement avec le Croissant-Rouge de Somalie et le CICR à la mise en œuvre de la Stratégie et incite vivement toutes les autres Sociétés nationales à appuyer le projet de résolution.

S.A.R. la princesse Margriet (Croix-Rouge néerlandaise) déclare que la Croix-Rouge néerlandaise s'aligne sur les propos élogieux que les nombreux orateurs précédents ont tenus sur le contenu et le processus d'élaboration de la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux. Sa Société nationale souhaite saluer le travail accompli par les Sociétés nationales dans le domaine du rétablissement des liens familiaux et mettre en relief le rôle sans équivalent qu'y joue le réseau Croix-Rouge et Croissant-Rouge de rétablissement des liens familiaux. Toutefois, comme le souligne la Stratégie, il est vital de développer et de renforcer ce réseau. Ce n'est que lorsque toutes les composantes du Mouvement agissent ensemble et sont prêtes à

assumer leurs responsabilités respectives qu'elles peuvent répondre efficacement aux besoins en matière de rétablissement des liens familiaux. La mise en œuvre de la Stratégie devrait donc être considérée comme un engagement du Mouvement dans son ensemble, dans lequel les partenariats sont importants. La vision de la Stratégie souligne que les activités en matière de rétablissement des liens familiaux sont nécessaires non seulement dans les situations de conflit mais aussi pour porter assistance aux migrants vulnérables. Sa Société nationale, comme la Croix-Rouge australienne, voudrait que le projet de résolution insiste davantage sur la responsabilité spécifique des Sociétés nationales et propose donc d'ajouter, au paragraphe 3 du préambule, les mots « ainsi que la responsabilité spécifique des Sociétés nationales dans le rétablissement des liens familiaux » après « de coordonnateur et de conseiller technique auprès des Sociétés nationales et des gouvernements ».

Le docteur Usichenko (Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) indique que le rétablissement des liens familiaux reste une activité importante en Ukraine, où les services de recherches de la Société nationale reçoivent de nombreuses demandes de personnes vulnérables, comme les migrants. Ayant déterminé les besoins de ceux qui font appel à ces services, la Croix-Rouge d'Ukraine pense que l'Agence centrale de recherches du CICR devrait élargir ses activités aux personnes qui ne sont pas confrontées à une situation de conflit armé. Le système de recherches de sa Société nationale, avec le soutien du CICR, a porté assistance aux migrants en situation irrégulière en Ukraine. L'approbation de la Stratégie par les Sociétés nationales laisse espérer que celles-ci auront une vision à long terme de la manière de régler les problèmes en matière de rétablissement des liens familiaux. La Croix-Rouge d'Ukraine est disposée à faire connaître ses expériences et à soutenir le réseau mondial. La Stratégie aidera les Sociétés nationales à s'adapter aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les systèmes de recherches. Sa Société nationale appuie le projet de résolution.

Le docteur Makhtoum (Croissant-Rouge soudanais) confirme l'engagement de sa Société nationale envers la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux. Les conflits au Soudan ont favorisé la migration et des familles ont été dispersées à travers le territoire ainsi qu'à l'étranger – d'où le besoin de services de rétablissement des liens familiaux. Une Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux renforcerait les services fournis par le Croissant-Rouge soudanais et en augmenterait la stabilité. Il remercie le CICR pour le soutien qu'il a apporté

en la matière. Le Mouvement ne peut pas assumer seul la responsabilité dans ce domaine. Il doit développer ses relations avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales et travailler en partenariat avec eux. Néanmoins, certaines organisations cherchent à fragiliser les objectifs du Mouvement. Récemment, par exemple, une organisation non gouvernementale a tenté de faire sortir des enfants d'un pays sans le consentement des familles ou du gouvernement concerné : de telles actions doivent être condamnées.

M. Rakhimov (Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan) déclare que la Stratégie est opportune et importante parce qu'elle représente une approche unifiée du rétablissement des liens familiaux, qui pourrait être mise en œuvre par le Mouvement dans son ensemble et qui aiderait les Sociétés nationales à développer une démarche cohérente. La Société nationale de l'Ouzbékistan réaffirme son attachement à l'objectif humanitaire extrêmement important qu'est le rétablissement des liens familiaux. Elle renforcera ses activités en vue de le réaliser. Toutefois, il est nécessaire de resserrer les partenariats avec le CICR et la Fédération internationale. Certaines Sociétés nationales ont une immense expérience en matière de rétablissement des liens familiaux et de collecte de données dans les situations d'urgence, expérience qu'elles pourraient faire connaître. La Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux améliorera la qualité du travail du Mouvement aux échelons local et international.

M. Alhadi (Société du Croissant-Rouge de Bahreïn) déclare que sa Société nationale appuie la Stratégie, car elle considère qu'elle permettra au Mouvement de réaliser l'objectif du rétablissement des liens familiaux, qui est au cœur de sa mission humanitaire. Le Croissant-Rouge de Bahreïn fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre la Stratégie.

Mme Kabore (Croix-Rouge burkinabè), parlant au nom des Sociétés nationales du Burkina Faso, du Bénin, du Burundi, du Cameroun, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et du Sénégal, appuie la mise en place d'une Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux. Elle remercie le CICR pour l'initiative et pour le fait que le processus de consultation a été mené avec diligence et sans exclusive, ce qui a permis à toutes les Sociétés nationales de s'approprier la politique. Elle remercie le CICR pour son soutien continu. Une politique globale est ce qui convient le mieux pour réaliser l'objectif du rétablissement des liens familiaux. Par

conséquent, les Sociétés nationales qu'elle représente appuient la mise en œuvre de la Stratégie.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) remercie le CICR d'avoir élaboré la Stratégie et reconnaît que les Sociétés nationales doivent assumer la responsabilité de son succès et du nécessaire renforcement des capacités sur le terrain. Le rétablissement des liens familiaux est une caractéristique historique et particulière du Mouvement. La Croix-Rouge britannique exprime sa sympathie et sa solidarité à l'égard des Sociétés nationales les plus touchées aujourd'hui.

Mme Diallo (Croix-Rouge guinéenne) appuie sans réserve la résolution. Grâce au soutien du CICR, la Croix-Rouge guinéenne a renforcé ses capacités en matière de rétablissement des liens familiaux, qui est un service que fournissent efficacement 500 volontaires dans toutes les communautés. Elle demande à la Fédération internationale et au CICR d'apporter un soutien accru à d'autres Sociétés nationales qui pourraient jouer un rôle encore plus efficace dans ce domaine.

Mme Fromageau (Croix-Rouge française) remercie le CICR pour ses travaux sur la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux, qui augmentera considérablement la valeur de l'action menée par le Mouvement. Il est important que toutes les Sociétés nationales procèdent à un examen régulier de la mise en œuvre de la Stratégie, car cela permettra de porter à son maximum l'efficacité des opérations. La Croix-Rouge française appuie l'amendement proposé par la Croix-Rouge néerlandaise.

M. Ndifo (Croix-Rouge du Nigéria) fait l'éloge du CICR pour les efforts qu'il a consacrés à l'élaboration d'une stratégie qui sera applicable à l'ensemble du Mouvement. Chaque Société nationale a une responsabilité dans le domaine du rétablissement des liens familiaux, et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont des signes d'espoir pour ceux qui recherchent des êtres chers. Il est essentiel que les Sociétés nationales intègrent le rétablissement des liens familiaux dans la planification des programmes d'intervention dans toutes les situations, qu'elles soient d'urgence ou pas. Le rétablissement des liens familiaux est une question intersectorielle et toutes les Sociétés nationales doivent la prendre au sérieux. Chaque composante du Mouvement est appelée à jouer un rôle coordonné et structuré dans le rétablissement des liens familiaux, y compris en temps de paix. Les institutions gouvernementales compétentes devraient être encouragées à appuyer la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux.

Le docteur Stoimenova (Croix-Rouge bulgare) déclare que sa Société nationale apprécie vivement le travail accompli par le CICR pour préparer la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux et le plan d'action. Toutes les composantes du Mouvement devraient assumer la responsabilité d'accroître l'efficacité de leurs services et de renforcer leurs capacités : ce sera un défi pour nombre de Sociétés nationales. La Croix-Rouge bulgare est déterminée à coopérer avec les autres membres du Mouvement, à coordonner ses activités avec eux et à tirer les enseignements de leurs expériences. Sa Société nationale appuie l'adoption du projet de résolution parce que, en tant que réseau mondial, le Mouvement sera ainsi plus à même d'atténuer les souffrances, notamment dans les situations de migration et de catastrophe.

M. Richard (Croix-Rouge de l'Ouganda) rappelle que l'Ouganda a connu d'importants mouvements de population depuis 1967, notamment le déplacement interne d'environ 1,8 million de personnes dans le nord depuis 21 ans. L'Ouganda a enregistré une émigration considérable et a accueilli des réfugiés du Rwanda, du Burundi, du Soudan, du Congo et de Somalie. Depuis 1993, la Croix-Rouge de l'Ouganda fournit, en coopération avec le CICR, des services de rétablissement des liens familiaux, notamment dans les prisons. Sa Société nationale appuie le projet de résolution.

M. Gordon (Croix-Rouge philippine) déclare que les services de recherches sont la marque du Mouvement. Ils ont été créés à la bataille de Solferino par Henry Dunant, qui avait entrepris de parler aux blessés et de collecter des lettres à remettre aux familles. L'orateur fait l'éloge du CICR, qui a relancé cette importante fonction. Sa Société nationale mène de longue date des activités de rétablissement des liens familiaux, puisqu'elle s'est employée à rétablir le contact avec des ressortissants philippins séparés de leur famille durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, elle coopère avec les Sociétés nationales du Liban, de Syrie et d'autres pays pour retrouver de nombreux migrants des Philippines. Un nombre important de familles ont été réunies après une longue séparation. Parlant en sa qualité de membre du Conseil de direction de la Fédération internationale, il sait gré au CICR d'avoir associé la Fédération internationale au processus de consultation. Il appuie sans réserve la Stratégie et le projet de résolution.

La résolution 4, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

La séance est levée à 13 h 45.

3.4.2 REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT

*Vendredi 23 novembre 2007
18 h 30*

Mme Davidson, vice-présidente de la Commission permanente, présentant ce point, rappelle que, tous les deux ans, la Commission permanente rend hommage à des membres du Mouvement pour des services et des contributions exceptionnels, notamment dans le domaine international. La Commission permanente désigne les récipiendaires de la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction que le Mouvement puisse décerner à l'un de ses membres, sur la base des candidatures proposées par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale. L'idée de cette médaille a été présentée lors du Conseil des Délégués de 1963, à l'occasion du centenaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Grâce à la générosité de la Croix-Rouge australienne, la médaille Henry Dunant a été définitivement créée par la Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Vienne, en 1965. La médaille Henry Dunant est destinée à récompenser les services exceptionnels et actes de grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les récipiendaires se sont distingués, soit par un dévouement de longue durée aux idéaux du Mouvement, soit par des actes d'un courage et d'un dévouement exceptionnels. Quatre personnes seront honorées ce soir.

James Joseph Carlton

La première médaille est attribuée à **James Joseph Carlton**, qui est entré à la Croix-Rouge australienne en 1994 en tant que secrétaire général, après une longue et brillante carrière dans la vie publique. Il a commencé sa vie professionnelle dans le secteur privé en tant que consultant en gestion, puis s'est lancé dans la vie politique. Élu au Parlement australien en 1977, il a été ministre de la Santé de 1982 à 1983. Il a travaillé pour la Commission nationale australienne pour l'Unesco et a siégé dans de nombreux comités et conseils importants. En tant que secrétaire général de la Croix-Rouge australienne, il a usé de son expérience pour faire de la Société nationale une organisation forte et unifiée au service du public, assurer une présence véritablement nationale et surmonter les réticences à l'établissement du service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge australienne. M. Carlton a été à l'origine de profonds changements dans les statuts de la Société nationale, qui donnent à l'exécutif national les moyens d'agir et délèguent aux volontaires la responsabilité de conduire des

opérations en accord avec la politique nationale. Il s'est attaché à promouvoir le droit international humanitaire et le rôle du Mouvement dans l'action humanitaire internationale, tant auprès du public que des autorités. Il a appelé son gouvernement à assurer un soutien financier accru aux opérations internationales du CICR, de la Fédération internationale et de sa Société nationale. Durant son mandat, M. Carlton a renforcé la coopération entre sa Société nationale et d'autres composantes du Mouvement. Il a apporté une assistance à la mise en place, en Chine, d'un projet d'éducation par les pairs au VIH et au sida et a fourni un soutien financier aux activités du Croissant-Rouge afghan. Il a effectué régulièrement des visites sur le terrain, parfois dans des zones de conflit dangereuses, et a participé à de nombreux groupes de travail du Mouvement. Il a exercé d'importantes fonctions dans les principales enceintes du Mouvement. M. Carlton est hautement respecté pour sa direction éclairée et la clarté de sa pensée. Son engagement authentique est très apprécié par tous ceux qui ont travaillé avec lui. Il a de grandes qualités de diplomate, tout en étant déterminé à réaliser ses objectifs. Il a de grandes compétences interpersonnelles et il est profondément attaché aux principes du Mouvement. Après avoir pris sa retraite en 2000, il a continué de soutenir activement et régulièrement le travail de la Croix-Rouge australienne, à laquelle il a apporté une expérience et des conseils précieux. Pour son engagement personnel, sa contribution majeure au développement des activités humanitaires et ses efforts pour promouvoir les Principes fondamentaux et les idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à Jim Carlton la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Sous les applaudissements, M. James Joseph Carlton reçoit la médaille Henry Dunant des mains de M. Al-Hadid, président de la Commission permanente.

Christoph Hensch

Mme Davidson, vice-présidente de la Commission permanente, indique que le deuxième récipiendaire, **Christoph Hensch**, a commencé à travailler au Comité international de la Croix-Rouge en 1989, pour lequel il a mené une série de missions difficiles en Afghanistan, au Cambodge, en Croatie, en Fédération de Russie, à Sri Lanka et en Somalie. Dans chaque situation, il a fait preuve d'un engagement total, d'un professionnalisme inébranlable, d'une

grande ouverture au dialogue et d'un profond respect pour les autres. Sa motivation humanitaire et son désir d'aider les personnes touchées par des conflits lui ont permis de surmonter les obstacles et de convaincre des parties souvent peu coopératives ou avec lesquelles il était difficile de traiter. Malgré les difficultés et les dangers auxquels il a été si souvent confronté dans le cadre de ses activités, M. Hensch s'est toujours attaché à faciliter l'action du CICR en faveur des civils et autres victimes des conflits dans les pays où il avait été affecté.

Fin 1996, M. Hensch était l'un de ceux qui avaient été chargés de gérer l'hôpital de la Croix-Rouge à Novye Atagi, en Tchétchénie. Des menaces pesaient sur le personnel du CICR, la Tchétchénie était isolée, et il était difficile de communiquer avec le monde extérieur. Néanmoins, ni la situation périlleuse en matière de sécurité ni l'isolement n'ont découragé M. Hensch ou les médecins, les infirmiers, les ingénieurs en assainissement et les interprètes, dont beaucoup avaient été détachés par des Sociétés nationales. Grâce à eux, des soins médicaux vitaux étaient dispensés aux personnes malades ou blessées qui, sinon, n'auraient eu personne vers qui se tourner. L'hôpital, qui avait été établi par la Croix-Rouge de Norvège, avait traité 321 patients en l'espace de trois mois, et le personnel avait effectué plus de 600 opérations chirurgicales et donné 1700 consultations ambulatoires. Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1996, l'hôpital a été attaqué et six expatriés ont été assassinés. En 1997, le Conseil des Délégués a honoré leur mémoire en décernant à chacun la médaille Henry Dunant. Christoph Hensch, gravement blessé, a survécu parce qu'il a gardé son calme et son sang-froid : touché à bout portant, il est tombé, est resté immobile et a été laissé pour mort. Malgré cette terrible épreuve, M. Hensch a voulu continuer à travailler pour la Croix-Rouge et les victimes de la guerre. En 2001, il a entrepris une nouvelle mission en tant que chef de la sous-délégation du CICR en Iran où, avec une immense motivation humanitaire, il s'est employé à atténuer les souffrances des personnes touchées par la guerre en Afghanistan voisin. M. Hensch a, depuis, quitté le CICR pour prendre un nouveau départ en Nouvelle-Zélande. Cependant, il a gardé le contact avec le CICR, le conseillant dans les efforts qu'il déploie pour déterminer comment aider des personnes à surmonter des traumatismes similaires à celui que lui-même a vécu. Pour son action humanitaire exceptionnelle, avant et après la tragédie de Novye Atagi, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à M. Christoph Hensch la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Sous les applaudissements, M. Christoph Hensch reçoit la médaille Henry Dunant des mains de M. Al-Hadid, président de la Commission permanente.

Alexander Dumba Ika

Mme Davidson, vice-présidente de la Commission permanente, annonce que le troisième récipiendaire, **Alexander Dumba Ika**, est entré au service du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge alors qu'il était âgé de 16 ans, en tant que volontaire de la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo. Il s'est très rapidement fait remarquer par sa motivation, son désir d'aider et son engagement constant. Sa modestie et son dévouement complet à la cause humanitaire ainsi que son ardeur à faire connaître et à promouvoir le respect des Principes fondamentaux lui ont valu des responsabilités encore plus grandes. Il a été chargé d'une équipe de volontaires, puis est devenu chef du service de recherches de la République démocratique du Congo dans la province d'Ituri, dans le nord-est du pays. Il a été particulièrement méthodique dans ses activités de recherches ; malgré l'environnement difficile dans lequel il devait travailler, ses efforts ont abouti au regroupement de centaines d'enfants non accompagnés avec leur famille.

M. Dumba Ika a ensuite rejoint le CICR à Bunia où, au service de la cause humanitaire, il a fait preuve non seulement de sa motivation et de son sérieux mais aussi de la force inébranlable de ses convictions. Ses nouvelles responsabilités lui ont fait parcourir d'immenses étendues du pays pendant de longues périodes, dans un environnement plein de dangers. À pied ou à bicyclette, il s'est efforcé de livrer des messages dans les régions les plus reculées, souvent dans des circonstances dangereuses. Il a fait montre d'un dévouement sans bornes envers les enfants non accompagnés, travaillant souvent de sa propre initiative, car la sous-délégation de Bunia était si isolée qu'il devait souvent la diriger seul. En 1998, alors que la crise dans le pays atteignait son paroxysme, il a risqué sa vie pour protéger la sous-délégation et ses biens, afin que les victimes du conflit puissent continuer à recevoir une assistance. Grâce à ses efforts, une présence humanitaire, d'une immense valeur symbolique, a été maintenue dans une situation de conflit. Son engagement valeureux envers la cause humanitaire, son intégrité et son courage lui ont valu un profond respect de la part de la communauté locale et la confiance de tous. En 1999, quand des affrontements ont éclaté dans la province d'Ituri, suivant l'exemple d'Henry Dunant, il a anticipé les conséquences et a convaincu le CICR de lancer une vaste opération de protection et d'assistance en faveur de dizaines de

milliers de personnes dans le contexte d'un conflit qui, à l'époque, était encore oublié. En 2001, après une tragédie dans laquelle six de ses collègues ont perdu la vie, M. Dumba Ika est devenu dans les faits chef de la sous-délégation de Bunia et, à ce titre, a géré, au péril de sa vie, les négociations avec les autorités civiles et militaires locales dans des circonstances dramatiques. Malgré le danger, il a poursuivi son travail jusqu'à ce que la sous-délégation soit évacuée et fermée. Pour son attachement aux idéaux humanitaires, son courage et son dévouement au service du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à M. Alexander Dumba Ika, la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Sous les applaudissements, M. Alexander Dumba Ika reçoit la médaille Henry Dunant des mains de M. Al-Hadid, président de la Commission permanente.

Josiane Gabel

Mme Davidson, vice-président de la Commission permanente, déclare que la quatrième récipiendaire, **Mme Josiane Gabel**, est entrée à la Croix-Rouge française alors qu'elle avait qu'une vingtaine d'années, et en est toujours un membre actif. En tant qu'infirmière, puis en tant que monitrice de secourisme, Mme Gabel a apporté beaucoup dans le domaine de la santé et d'autres, non seulement à sa propre Société nationale, mais encore à des Sociétés sœurs. En 1962, Mme Gabel est partie pour le Congo en qualité de commissaire provinciale des cadettes de la Croix-Rouge du Congo. Elle y a mis en place l'enseignement du secourisme dans la province du Kwilu et a formé les volontaires et les cadres. Pendant un an et demi, elle a parcouru les régions dangereuses de la province dans le cadre d'opérations de secours, bien souvent au péril de sa vie. Elle a planifié elle-même ces déplacements avec le soutien de partenaires extérieurs et ses services, indispensables, ont sauvé des vies. En plus d'atténuer les souffrances provoquées par la guerre, Mme Gabel s'est employée à promouvoir les Conventions de Genève auprès des autorités civiles et militaires, en particulier lors de la révolte de 1964 à 1965. Faisant preuve de courage et de détermination, et usant du pouvoir de persuasion exceptionnel dont elle est dotée, Mme Gabel s'est dévouée corps et âme au service des plus vulnérables. En 1964, elle a aussi fondé un orphelinat pour les enfants et les victimes de la guerre au Congo.

Au Tchad, dans les années 70, Mme Gabel a travaillé en tant que déléguée de la Croix-Rouge et a introduit

des cours de secourisme. En 1973, elle a établi des dispensaires et aidé les secouristes à combattre la famine. Elle a défendu auprès du président de l'époque et du ministre de la Santé la nécessité d'établir une Société nationale au Tchad. Elle a ensuite participé à la création de la Croix-Rouge du Tchad et est devenue directrice nationale du secourisme. En 1975, elle a dirigé les opérations de secours aux victimes du coup d'État dans la capitale et assuré la protection des blessés et des prisonniers. Mme Gabel a une foi inébranlable en l'action humanitaire, elle est d'une grande bonté et extrêmement chaleureuse. Tout en faisant face à des tâches diverses et prenantes, elle a élevé huit enfants, dont quatre qu'elle a adoptés. Elle a apporté du réconfort à bien des personnes dans la souffrance. Bien qu'elle ait largement dépassé l'âge de la retraite, Mme Gabel poursuit encore aujourd'hui son action au service de la Croix-Rouge avec énergie, compétence et dévouement, en tant que vice-présidente d'une délégation locale en France, en particulier dans les domaines de la santé et de l'action sociale. Pour son engagement personnel et pour son importante contribution au développement des activités humanitaires ainsi qu'à la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé à l'unanimité d'attribuer à Mme Josiane Gabel la médaille Henry Dunant, la plus haute distinction du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Sous les applaudissements, Mme Josiane Gabel reçoit la médaille Henry Dunant des mains de M. Al-Hadid, président de la Commission permanente.

Mme Gabel, s'exprimant au nom de tous les récipiendaires et remerciant la Commission permanente, déclare que chacun des récipiendaires est conscient de l'honneur qui lui est fait. Pourtant, il ne faudrait jamais oublier que la récompense a été inspirée par la cause commune de toutes les personnes présentes, qui s'attachent à atténuer les souffrances en prenant appui sur la vision, l'idéal et l'engagement d'Henry Dunant. Les récipiendaires ont essayé, modestement, d'incarner cet engagement sur le terrain. Toute action en faveur de l'humanité exige de la détermination et de l'enthousiasme. Le Mouvement a tenté de pérenniser l'engagement de son fondateur et de fournir un cadre pour l'action humanitaire. Toutes les personnes présentes devraient exprimer leur gratitude envers le Mouvement, qui leur a tant appris et qui les a fait se dépasser au service d'une noble cause, celle de préserver la dignité humaine et de porter assistance aux personnes dans la détresse. Malheureusement, cette action n'est pas achevée,

mais quoique réserve l'avenir, chacun est habité par la volonté de poursuivre son engagement humanitaire aussi longtemps que possible. Albert Schweitzer a dit qu'il faut témoigner à d'autres une véritable humanité, car c'est de cela que dépend l'avenir du monde. Albert Einstein a dit que seule une vie vécue pour les autres vaut la peine d'être vécue. Elle pense qu'une vie consacrée aux autres puise sa récompense en elle-même, quels que soient la souffrance et les renoncements, car il n'y a pas sur Terre de tâche plus exaltante.

La cérémonie de remise des médailles est close à 19 heures.

3.4.3 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 24 novembre 2007

8 heures

Point 5 Migration

(documents : CD/07/5.1 et CD/07/5.1/DR)

M. Nordby, envoyé spécial du secrétaire général de la Fédération internationale pour la migration et les déplacements de population, déclare qu'il a le privilège de résumer le débat animé sur la migration auquel 33 Sociétés nationales ont contribué, et les importantes décisions prises par l'Assemblée générale de la Fédération internationale. Les discussions ont montré que la migration est un sujet qui préoccupe vivement les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier. Les Sociétés nationales fournissent des services humanitaires indispensables aux personnes rendues vulnérables par le processus migratoire. De nombreuses Sociétés nationales travaillent dans des environnements difficiles et doivent de plus en plus faire face à l'extrême vulnérabilité des migrants et des personnes déplacées. Leur action est plus difficile encore à mener dans les situations où la législation vise à dissuader les acteurs humanitaires de porter assistance aux personnes marginalisées et vulnérables et, dans certains cas, rend passible de sanctions l'assistance aux migrants en situation irrégulière. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge reconnaissent pleinement le droit des États de décider de leurs politiques en matière de migration. Le débat a néanmoins souligné que l'assistance et la protection humanitaires fournies par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont toujours fonction de la vulnérabilité et des besoins, quels que soient

le statut juridique ou la catégorie des bénéficiaires. Le Mouvement a le devoir humanitaire de répondre aux besoins de toutes les personnes vulnérables, sans restrictions ; comme l'a dit un collègue, « nous devons rendre aux gens leur dignité ».

Une attention particulière a été portée à la responsabilité spéciale qu'ont la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge de plaider pour un traitement humain et sans risque des migrants. Cela inclut de combattre les facteurs susceptibles de provoquer ou d'accroître la vulnérabilité, et de rappeler aux gouvernements les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, du droit des réfugiés, du droit international des droits de l'homme et des lois nationales applicables aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. En tant qu'organisations implantées au niveau local, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent jouer un rôle fondamental en s'attachant à promouvoir l'intégration, la non-discrimination et le respect de la diversité, et devraient adopter une approche ouverte et non exclusive dans leurs rapports avec la communauté.

La migration transfrontière est un phénomène complexe, qui touche les pays d'origine, de transit et de destination. Une coopération accrue est nécessaire en matière de travail en réseau et d'échanges de connaissances entre les Sociétés nationales et toutes les composantes du Mouvement, notamment avec le CICR, qui a un mandat et des compétences essentiels dans les domaines de la protection, du rétablissement des liens familiaux et de la détention. Les Sociétés nationales souhaitent que la Fédération internationale joue un rôle directeur dans ce domaine et ont prié le Conseil de direction d'établir un groupe de référence chargé d'élaborer une politique relative à la migration qui sera adoptée en 2008 et fera l'objet d'un rapport au Conseil des Délégués en 2009. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, certaines Sociétés nationales ont engagé un dialogue avec ces derniers pour clarifier leurs rôles respectifs face aux conséquences de la migration sur le plan humanitaire. Les diverses composantes du Mouvement, en accord avec leurs mandats respectifs, sont invitées à coopérer à la mise au point de stratégies de sensibilisation aux conséquences humanitaires de la migration. La politique devrait fournir des orientations et des conseils supplémentaires aux composantes du Mouvement, en tenant compte des quatre principaux domaines d'activités des Sociétés nationales : assistance humanitaire, protection, intégration/réinsertion et sensibilisation. La politique devrait en outre être assortie d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action. Plusieurs Sociétés

nationales ont émis le souhait que la politique englobe toutes les catégories de migrants, y compris les réfugiés et les personnes déplacées. Les recommandations qui ont été formulées à l'Assemblée générale seront communiquées au groupe de référence pour examen.

Le sujet de la migration a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Délégués, afin que celui-ci étudie plus avant la manière dont le Mouvement pourrait contribuer à prévenir et alléger les souffrances des migrants et de leur famille. L'orateur se réjouit à la perspective d'une coopération constructive et créative entre les composantes du Mouvement ainsi que d'une amélioration de la réponse et des solutions aux conséquences humanitaires de la migration. Le projet de résolution contenu dans le document CD/07/5.1/DR prend appui sur les délibérations tenues à l'Assemblée générale. Il propose d'amender le paragraphe 8 en remplaçant les mots « leur assistance » par « leurs services ». Il propose également de supprimer la dernière phrase, de façon que le paragraphe se termine sur « les Sociétés nationales seront en mesure de fonder leur assistance strictement sur la vulnérabilité et les besoins humanitaires et de conserver en tous temps leur indépendance et leur impartialité » ; la référence au débat sur les aspects politiques, économiques et sécuritaires de la migration est inutile et pourrait être source de confusion et de contradictions.

M. Cochrane (Croix-Rouge britannique) déclare que sa Société nationale appuie sans réserve le projet de résolution sur la migration internationale et salue le renforcement de la coopération entre les composantes du Mouvement, proposé pour répondre aux besoins des migrants vulnérables. Il convient qu'il est important que le Mouvement cherche à accéder aux migrants vulnérables, quel que soit leur statut, la préoccupation étant leur vulnérabilité et non le fait qu'ils sont des migrants. Le Mouvement devrait travailler avec d'autres pour surmonter les problèmes auxquels sont confrontées certaines Sociétés nationales qui ne peuvent pas apporter une assistance humanitaire aux migrants en raison de restrictions juridiques, une situation inacceptable d'un point de vue humanitaire. La migration irrégulière prêtant à controverse dans de nombreux pays, la Croix-Rouge britannique appuie énergiquement une approche coordonnée de la sensibilisation et se félicite de l'accent que met la résolution sur les conséquences humanitaires de la migration, ce qui évitera aux composantes du Mouvement d'être entraînées dans tout débat sur les aspects politiques, économiques et sécuritaires de la question. S'il appartient aux gouvernements de déterminer le statut

des migrants, il est néanmoins important, pour des raisons humanitaires, de permettre à ces personnes de réintégrer le système. La Croix-Rouge britannique se réjouit à la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre de lignes directrices pour les Sociétés nationales travaillant avec les migrants placés en détention, ces personnes étant souvent parmi les plus vulnérables.

M. Foster (CICR) dit que la migration internationale a des conséquences positives pour de nombreux migrants ainsi que pour leur pays d'origine et de destination, qui bénéficient de leur précieuse contribution. Néanmoins, la migration a aussi un côté sombre, et le débat à l'Assemblée générale a montré qu'un nombre croissant de migrants deviennent vulnérables au sens de l'énoncé de mission du Mouvement. Dans des résolutions précédentes du Mouvement, une distinction claire est faite entre les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et le CICR estime qu'il est important de la maintenir, tout comme il est essentiel de préserver la protection que le droit international accorde à certaines catégories. Le CICR salue la détermination des Sociétés nationales et de la Fédération internationale à prévenir et alléger les souffrances des migrants. Le Mouvement devrait relever le défi de la migration en utilisant ses compétences conformément aux mandats respectifs de ses différentes composantes et aux Principes fondamentaux, et en adoptant une approche en fonction du contexte qui tienne compte des problèmes dans le pays concerné.

Le CICR cherche à mieux comprendre les besoins spécifiques des migrants dans les situations de conflit armé et d'autres situations de violence pour déterminer s'ils sont satisfaits, en particulier par rapport au rétablissement des liens familiaux et à d'autres aspects de la protection, notamment dans le contexte de la détention. Dans ces situations et d'autres situations d'urgence, comme les catastrophes naturelles, le CICR s'emploie activement à rétablir les liens familiaux à travers une action directe ou en apportant un soutien à la Société nationale concernée, en sa qualité de coordonnateur et de conseiller technique dans ce domaine. Plusieurs Sociétés nationales participent déjà à un large éventail d'activités en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, tant réguliers que clandestins, notamment dans les domaines de la sensibilisation, de l'assistance d'urgence et de la protection sociale, des soins de santé et des conseils juridiques. Le rétablissement des liens familiaux, qui est une activité essentielle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, assure un service particulièrement important aux migrants détenus, son but étant d'atténuer l'angoisse

et les souffrances que provoque la perte de contact avec les proches. Le nombre de migrants détenus ayant nettement augmenté ces dernières années, des Sociétés nationales ont lancé des programmes pour répondre aux besoins dans les prisons ou les centres de rétention administrative. Une forte autonomie est un élément capital de l'action menée pour surmonter les défis posés en la matière. Les Sociétés nationales devront parfois signaler aux autorités des conditions de détention ou de traitement inadéquates, et interagir avec elles. Elles devront aussi développer les capacités sur le long terme, dans un environnement sensible et en tenant compte des susceptibilités d'autres organisations et institutions spécialisées. Le CICR transmet déjà ses connaissances dans le domaine de la détention aux Sociétés nationales qui peuvent et veulent porter assistance aux migrants dans des lieux où il ne cherche pas à mener une action, et il est déterminé à élaborer des lignes directrices pour les Sociétés nationales prêtant assistance aux migrants privés de liberté. La priorité du CICR est de garantir, au sein du Mouvement, une approche cohérente des questions liées à la détention, lui-même et les Sociétés nationales jouant des rôles complémentaires. Le CICR appuie le projet de résolution sur la migration internationale et se tient prêt à contribuer à l'élaboration de la politique. Compte tenu des conséquences pour l'ensemble du Mouvement, il attend avec intérêt le débat sur la politique qui aura lieu au Conseil des Délégués en 2009.

M. Balea (Croix-Rouge espagnole) souscrit au projet de résolution sur la migration internationale et soutient le rôle joué par les composantes du Mouvement en matière d'assistance aux migrants vulnérables. La Croix-Rouge espagnole apporte une assistance à quelque 230 000 migrants par an, lesquels arrivent souvent dans des situations d'extrême vulnérabilité, après avoir entrepris un voyage périlleux et risqué leur vie pour atteindre l'Espagne. Les services fournis par la Croix-Rouge espagnole englobent l'assistance humanitaire d'urgence, les premiers secours, la nourriture, la protection, des conseils juridiques et sociaux, l'intégration sociale, le rétablissement des liens familiaux et la lutte contre le racisme.

M. Eder (Croix-Rouge suédoise) indique que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont déterminés à agir conformément à l'impératif humanitaire, qui est d'alléger et de prévenir les souffrances humaines, en fournissant des services et menant des activités de sensibilisation, comme le prévoit la Stratégie 2010. Dans ce contexte, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient être amenés à s'attaquer aussi aux causes de la vulnérabilité et, même si l'action de sensibilisation ne s'engage pas

dans les controverses politiques, elle a des incidences aux niveaux politique et législatif. De nombreuses Sociétés nationales, dont la sienne, ont établi avec leur gouvernement un dialogue suivi au sujet de la situation des groupes vulnérables, dont les migrants, et cherchent à influencer les politiques en vue de réduire au minimum la vulnérabilité des migrants. La Croix-Rouge suédoise est déterminée à rappeler à son gouvernement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Les politiques gouvernementales peuvent poser des dilemmes à l'action humanitaire, et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont le devoir de tenter d'influencer ces politiques si elles ont des effets négatifs sur le plan humanitaire. Les interventions de nombreuses Sociétés nationales à l'Assemblée générale ont appuyé cette position. Le projet de résolution devrait concorder avec la décision de l'Assemblée générale sur la migration et les règles adoptées par le Conseil des Délégués sur le rôle d'auxiliaire. La Croix-Rouge suédoise appuie le projet de résolution avec les amendements proposés au paragraphe 8.

Le docteur Salmon (Croix-Rouge de la Jamaïque) appuie sans réserve le projet de résolution. La Jamaïque, comme tous les pays des Caraïbes, est considérablement touchée par la migration, en tant que pays à la fois d'origine et de destination. Le document d'information exhaustif et le projet de résolution couvrent toutes les composantes du Mouvement et traitent de leurs différents besoins. Il estime qu'il serait utile de regrouper les 11 paragraphes de la résolution en cinq catégories, suivant la question traitée.

Mme Rammekwa (Société de la Croix-Rouge du Botswana) déclare que la migration a créé une tendance à la xénophobie à l'égard des migrants, qui touche toutes les communautés sur tous les continents. Le Mouvement a pour responsabilité de jouer un rôle directeur dans la lutte contre cette tendance indésirable, qu'il doit placer au rang de ses priorités stratégiques, car elle pourrait avoir des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire.

Mme Steward (Croix-Rouge sud-africaine) appuie sans réserve le projet de résolution, car il insiste sur l'action déjà entreprise par la Croix-Rouge sud-africaine pour porter assistance aux migrants. Comme elle met l'accent sur l'aspect humanitaire, sa Société nationale n'agit pas en fonction de la définition juridique des migrants, des demandeurs d'asile ou des réfugiés, mais selon leur vulnérabilité. Elle espère que le fait de présenter la résolution aux gouvernements incitera ces derniers à accepter plus facilement et à soutenir le mandat humanitaire de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge. Sa Société nationale souscrit à l'amendement proposé au paragraphe 8.

M. Fadiga (Croix-Rouge italienne) dit qu'il est important de s'attaquer aux conséquences humanitaires de la migration à l'échelle du Mouvement. Par conséquent, la Croix-Rouge italienne appuie la proposition qui est faite d'élaborer une politique. Il adhère aux observations de la Croix-Rouge britannique, selon lesquelles les migrants devraient bénéficier d'une assistance en fonction de leur vulnérabilité, et considère qu'il faudrait promouvoir une culture de solidarité humanitaire auprès des citoyens et des gouvernements. La Croix-Rouge italienne, agissant en tant qu'auxiliaire de son gouvernement, défend la cause des migrants pour assurer le respect de leur dignité humaine et de leurs droits fondamentaux. Elle a proposé un cours conjoint de formation avec les forces de police et les autres autorités jouant un rôle en matière de migration. La Croix-Rouge italienne est la seule organisation humanitaire autorisée à pénétrer dans tous les centres de détention des migrants en Italie et elle apporte une assistance aux migrants dans tout le pays, quel que soit leur statut. Sa Société nationale appuie donc sans réserve la résolution proposée.

Le docteur Hassan (Croissant-Rouge de Somalie) appuie le projet de résolution et la proposition d'amender le paragraphe 8. Par souci de cohérence, le mot « assistance », aux paragraphes 7 et 11 du projet de résolution, pourrait être remplacé par le mot « services ».

M. Majewsky (Croix-Rouge américaine) déclare que la satisfaction des besoins humanitaires des migrants est un problème pressant pour les Sociétés nationales du monde entier, dont la sienne. La Croix-Rouge américaine a de longue date des politiques relatives au traitement des migrants sans papiers. S'agissant des services d'urgence, elle « ne demande ni exige de preuve du statut de citoyen pour fournir un abri ou une assistance financière ». Qui plus est, si le statut de citoyen d'un bénéficiaire est révélé, il n'est indiqué sur aucun document Croix-Rouge. En tant que Société nationale d'un pays accueillant de nombreux migrants, la Croix-Rouge américaine a relevé le défi de les atteindre en nouant des partenariats avec des organisations spécialisées dans l'assistance aux migrants, ainsi qu'avec la Croix-Rouge mexicaine. Pour ces raisons, la Croix-Rouge américaine est fière de soutenir le projet de résolution avec les amendements proposés.

M. Dokianos (Croix-Rouge hellénique) appuie sans réserve le projet de résolution et les efforts

liés à l'élaboration d'une politique claire et de lignes directrices sur les centres de détention et les services fournis par les Sociétés nationales. Dans le cadre de l'initiative communautaire EQUAL de l'Union européenne, et en sa qualité d'organisme gestionnaire, la Croix-Rouge hellénique a disposé d'une unité mobile d'intervention d'urgence au cours des quatre dernières années, en coopération avec des ministères, les Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Cette unité a visité des points d'entrée en Grèce, offrant une aide matérielle ainsi que des services sociaux, juridiques et médicaux. La Société nationale met également à la disposition des migrants, des requérants d'asile et des réfugiés un service d'assistance téléphonique en sept langues et négocie avec les autorités grecques pour obtenir l'accès aux migrants privés de liberté.

M. Kimbisa (Croix-Rouge de Tanzanie) rappelle que la Tanzanie accueille de nombreux migrants de la Corne de l'Afrique, en particulier de Somalie et d'Éthiopie, qui transitent sur son territoire. Certains ont été arrêtés et sont gravement malades. La Croix-Rouge de Tanzanie n'a pas actuellement la politique et les capacités nécessaires pour faire face aux conséquences de cette migration. Il appuie donc le projet de résolution et les lignes directrices proposées, car ils permettront à sa Société nationale d'agir plus efficacement.

M. Nordby, envoyé spécial du secrétaire général de la Fédération internationale pour la migration et les déplacements de population, remercie tous les participants pour leur contribution au débat sur la migration et dit qu'il se réjouit de travailler avec eux sur cette cause importante.

La résolution 5, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 2 (suite)

Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Vers la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

(document : CD/07/2.2/DR)

Le président rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour examiner les deux projets de résolution sur le Protocole d'accord signé par le

Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, qui ont été soumis, respectivement, par le Groupe des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge et par la délégation norvégienne. Le groupe de travail a achevé ses travaux et le texte du nouveau projet de résolution est présenté au Conseil des Délégués pour adoption.

La résolution 2, telle que présentée par le groupe de travail, est adoptée par acclamation.

Point 6 Mise en œuvre de l'Accord de Séville

(documents : CD/07/6.1 et CD/07/6.1/DR)

Le docteur Forde, président du Groupe établi par la résolution 8 du Conseil des Délégués sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires, présente le rapport du Groupe. La première tâche du Groupe, qui a été mis en place conformément à la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, était de définir un cadre de suivi et de présentation de rapports pour déterminer si l'Accord et les Mesures sont connus et appliqués ; quelles mesures sont prises pour garantir que la Société nationale hôte est, soit l'institution directrice, soit la partenaire principale dans une situation d'urgence ; et dans quelle mesure la coopération et la coordination ont été améliorées pour assurer de meilleurs services aux bénéficiaires. La seconde tâche du Groupe était de consulter les Sociétés nationales sur les questions de coopération et de coordination. Il avait été demandé au Groupe de formuler des recommandations et de faire rapport au Conseil des Délégués.

Le Groupe s'est concentré sur les activités essentielles de coopération et de coordination, notamment dans les situations d'urgence. Un large processus de consultation a été mené dans des réunions régionales et sous-régionales, et à travers les réseaux du Mouvement. Un mécanisme de suivi à l'échelle du Mouvement a été élaboré et une initiative de formation a été lancée parallèlement et mise en place par le CICR et la Fédération internationale.

Le Groupe a constaté que l'importance accordée à la formation a favorisé une meilleure compréhension de la manière de travailler dans le cadre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires. Il en a résulté une coordination améliorée, ce qui a permis de fournir de meilleurs services aux bénéficiaires. Le Groupe a constaté également que le Mouvement

devait être mieux préparé et réaliser des évaluations des risques et une planification d'urgence conjointes pour veiller à ce que les Sociétés nationales soient reconnues comme « les premières sur le terrain, les premières à agir ». Des relations de travail solides et fondées sur la confiance doivent exister entre les composantes du Mouvement avant qu'une catastrophe ne frappe, et ces relations sont facilitées par des réunions régulières de coordination à l'échelon national et des processus de négociation qui clarifient les relations de travail. Le rapport et le projet de résolution qui sont présentés au Conseil des Délégués (CD/07/6.1 et CD/07/6.1/DR) mettent en relief les responsabilités des composantes du Mouvement à l'égard des personnes touchées par des catastrophes et des situations d'urgence. Pour que ces responsabilités soient honorées, le Groupe recommande que les efforts de sensibilisation et de formation des Sociétés nationales, du CICR et du Secrétariat de la Fédération internationale soient poursuivis et que les capacités de tous à travailler en partenariat soient renforcées. Il faut aussi renforcer les mesures de préparation en tenant des réunions de coordination au niveau national, concluant des protocoles d'accord et établissant des plans d'urgence. Les systèmes de coordination devraient être centrés sur les besoins spécifiques et adaptés à des contextes précis, ce qui impose de mieux tirer les enseignements des expériences concrètes des Sociétés nationales. Bien que le Groupe ait accompli son mandat, il recommande que le CICR et la Fédération internationale maintiennent le processus de suivi. Les Sociétés nationales doivent être informées régulièrement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires.

M. Qureshi (Croissant-Rouge du Pakistan) déclare que l'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires constituent une base conceptuelle solide pour la coopération et l'organisation des opérations internationales entre les différentes composantes du Mouvement. Néanmoins, le concept doit être évalué à la lumière de l'expérience, par exemple celle qui est acquise dans le cadre de catastrophes de grande ampleur mettant à rude épreuve des capacités organisationnelles. Après le tremblement de terre au Pakistan, 43 Sociétés nationales ont apporté une assistance, 13 d'entre elles intervenant dans la zone sinistrée. La Fédération internationale et le CICR ont fourni des ressources pour les secours et la réhabilitation, et l'efficacité des opérations de secours au Pakistan a été reconnue dans le monde entier. Toutefois, le mécanisme de coordination entre la Société nationale hôte et les Sociétés nationales étrangères n'a pas fonctionné efficacement. Cinq

Sociétés nationales n'ont même pas informé le Croissant-Rouge du Pakistan de leur arrivée, et certaines Sociétés ne l'ont pas consulté avant de remettre des secours à des institutions de l'extérieur, affaiblissant ainsi l'impact du Mouvement. La plupart des Sociétés nationales étrangères ont participé à une réunion de coordination organisée ultérieurement par le Croissant-Rouge du Pakistan, mais la coordination, tardive, est loin d'avoir été exemplaire. Certaines Sociétés nationales avaient promis au Croissant-Rouge du Pakistan d'importantes quantités de secours matériels, qu'elles ont en fait remis à d'autres institutions.

Les Sociétés nationales participantes ont accompli un excellent travail, pour lequel le Croissant-Rouge du Pakistan est reconnaissant. Néanmoins, les arrangements décrits ne sont pas ceux que prévoit l'Accord de Séville. L'orateur recommande donc que les Mesures supplémentaires comprennent des dispositions imposant aux Sociétés nationales participant à une opération internationale de secours d'établir d'abord le contact avec la Société nationale hôte et de la tenir au fait de leurs opérations. En outre, toute livraison de secours à des institutions autres que les partenaires du Mouvement devrait être faite avec l'accord de la Société nationale hôte. Enfin, tous les plans opérationnels devraient être coordonnés avec la Société nationale hôte.

L'identité de l'institution directrice et le mécanisme de coordination sont eux aussi importants : après le tremblement de terre, le Croissant-Rouge du Pakistan a constitué un comité de coordination auquel ont participé la Fédération internationale et le CICR et qui s'est révélé très efficace dans la planification et le suivi des activités de secours. Un arrangement similaire a été mis en place avec la Fédération internationale pour porter assistance à 2,5 millions de personnes touchées par des inondations dévastatrices dans le sud du Pakistan. Il semble que donner à la Société nationale hôte la possibilité de jouer le rôle d'institution directrice à l'échelon national, que ce soit officiellement ou officieusement, est la meilleure solution, la mobilisation des ressources à l'échelon international restant le domaine de la Fédération internationale et du CICR.

M. Khatib (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) rappelle que sa Société nationale a accueilli, dans le cadre des consultations du Groupe établi par la résolution 8, une réunion de représentants de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et a discuté de la possibilité de passer, par pays, des protocoles d'accord définissant les rôles et les responsabilités attribués en vertu de l'Accord de

Séville. Les Sociétés nationales participantes devraient prendre part à un mécanisme établi de coordination dans les pays, et la Société nationale hôte devrait assurer la coordination avec d'autres organisations; les règles relatives à l'usage de l'emblème devraient être connues et appliquées. Des ateliers et des séances de formation devraient être tenus régulièrement pour le personnel des Sociétés nationales et les partenaires extérieurs, tels que les organisations non gouvernementales et les ministères. Il faudrait aussi assurer une planification d'urgence et prévoir des exercices pratiques pour améliorer la capacité de fournir des services aux personnes touchées.

Mme Krikke (Croix-Rouge néerlandaise) fait l'éloge du rapport et déclare que les recommandations formulées dans la résolution sont précieuses et opportunes. Les partenariats sont un thème intersectoriel important, qui est abordé aussi dans le Code de bon partenariat. Elle approuve l'accent que le Groupe met sur la planification d'urgence, car l'évaluation des ressources et l'analyse des forces et des faiblesses de tous les partenaires du Mouvement sont essentielles pour la qualité des opérations. Il faut éviter les situations qui, à la suite d'opérations de grande ampleur, affaiblissent les Sociétés nationales. Considérant que l'expérience en matière de planification d'urgence est certainement limitée au sein du Mouvement, l'oratrice appelle donc instamment la Fédération internationale et de CICR à travailler ensemble dans ce domaine. La stratégie du Mouvement en matière de renforcement des capacités devrait comprendre des mesures de préparation et une planification d'urgence.

Cheikh Al Dahdah (Croix-Rouge libanaise) indique que l'Accord de Séville a revêtu une importance pratique dans le cadre des opérations sur le terrain menées lors des événements de 2006 au Liban. Cependant, il soutient les opinions exprimées au nom du Croissant-Rouge du Pakistan, car sa Société nationale a pu constater que ses priorités n'avaient pas toujours été respectées et que certaines Sociétés nationales avaient entrepris des activités sans l'informer. Il y a eu une distribution inefficace de l'aide et certaines personnes ont travaillé sans protection. Comme l'a suggéré le délégué du Croissant-Rouge iranien, l'usage inapproprié de l'emblème a aussi été un problème. Une confiance accrue doit être instaurée entre tous les membres du Mouvement et la Société nationale assumant le rôle d'institution directrice.

M. Niskala (Fédération internationale) déclare que l'adoption de l'Accord de Séville en 1997 a considérablement amélioré la coopération au

sein du Mouvement. Son préambule est source d'inspiration, et il clarifie le rôle des composantes du Mouvement dans les activités internationales. Les Mesures supplémentaires ont mieux précisé les rôles en soulignant que les Sociétés nationales agissent en qualité d'institution directrice ou de partenaire principal dans les opérations internationales.

Des efforts considérables ont été réalisés au cours des deux années précédentes pour faire mieux comprendre les Mesures supplémentaires et tirer les enseignements de leur utilisation dans les opérations sur le terrain. Les discussions tenues dans les réunions régionales et autres ont porté sur la manière dont les composantes du Mouvement peuvent travailler ensemble dans la pratique, et ont mis en évidence différents défis et enseignements tirés, qui sont mentionnés dans le rapport du Groupe établi par la résolution 8. Pour stimuler la mise en œuvre des Mesures supplémentaires, la Fédération internationale va continuer à renforcer les capacités des Sociétés nationales en matière de gestion des catastrophes et des crises, et elle a entrepris d'élaborer une politique relative à la gestion des catastrophes. Ces activités aideront les Sociétés nationales à assumer le rôle d'institution directrice ou de partenaire principal. La planification d'urgence et la préparation aux crises sont essentielles. La Fédération internationale met au point des orientations et une formation pour les Sociétés nationales dans ces domaines, et salue la participation du CICR aux processus de planification au niveau national. Le CICR et la Fédération internationale ont la responsabilité de garantir la coordination entre les partenaires du Mouvement au niveau national. La Fédération internationale continuera d'assumer le rôle directeur dans le soutien aux Sociétés nationales en matière de développement international et contribuera au renforcement des capacités et des compétences, notamment en vue de l'établissement de partenariats fondés sur la confiance, pour toutes les composantes du Mouvement.

La gestion des catastrophes, le renforcement des capacités et la coordination à travers les partenariats et les alliances font partie du nouveau modèle de fonctionnement de la Fédération internationale, qui salue donc les conclusions du rapport et appuie l'adoption du projet de résolution. La Fédération internationale continuera de coopérer avec le CICR à la mise en œuvre de l'Accord de Séville et fera rapport sur les progrès accomplis.

Le docteur Cárdenas Guerrero (Croix-Rouge colombienne) dit que l'Accord de Séville devrait être mis en œuvre à l'échelon national et qu'il faudrait

donc insister sur une coordination de qualité à ce niveau, en accordant une attention particulière à la vie et à l'avenir de la Société nationale hôte. Ensemble, les composantes du Mouvement devraient bâtir une volonté collective fondée sur la confiance, les bons exemples, la transparence et les résultats. Il est essentiel de développer les capacités pour renforcer les Sociétés nationales de façon qu'elles puissent mieux accomplir leurs tâches. La formation et la planification d'urgence seront des éléments clés de la mise en œuvre. Les composantes du Mouvement devraient travailler sur un pied d'égalité et de manière complémentaire dans l'accomplissement de leur mission.

Le docteur Camara (Croix-Rouge guinéenne) déclare que sa Société nationale a mis en œuvre l'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires, ce qui lui a permis de réaliser des programmes d'assistance aux réfugiés dans le sud du pays et de réagir à des crises de grande ampleur avec le soutien de la Fédération internationale et, en particulier, du CICR. Sa délégation souscrit au projet de résolution.

M. Gullet (Croix-Rouge du Kenya), appuyant le projet de résolution, indique que, si les arrangements sur le terrain ne reflètent pas toujours l'Accord de Séville, en revanche les relations fonctionnent bien quand il est clairement établi que la Société nationale est fondamentalement responsable et joue le rôle d'institution directrice dans son pays. Au Kenya, l'harmonie règne entre les trois composantes du Mouvement, qui se comprennent et se respectent même en l'absence d'un protocole d'accord écrit officiel. Le gouvernement kényan a désigné la Société nationale en tant qu'institution directrice dans toutes les situations de catastrophe. Les défis qui se posent au Mouvement sont la nécessité de renforcer les capacités, de développer les Sociétés nationales et d'éviter le double emploi des ressources.

M. Monterrosa (Croix-Rouge de El Salvador) déclare que l'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires sont très importants pour désigner l'institution directrice et le partenaire principal dans une situation de catastrophe. Se référant au projet de résolution, il demande que le libellé du paragraphe 3 établisse clairement que la mise en œuvre des points énumérés est obligatoire. En outre, les mots « personnes touchées » et non le terme « victimes » devraient être utilisés dans toutes les versions linguistiques.

Mme Steward (Croix-Rouge sud-africaine) souhaite souligner l'importance de bien mettre en œuvre les paragraphes 3.c. et 3.d. du projet de résolution. Elle

exprime son soutien à la résolution, car elle aidera les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités en matière de préparation aux catastrophes de grande ampleur auxquelles elles seront toutes confrontées en raison du changement climatique.

Mme Quezon (Croix-Rouge philippine) déclare que la coordination débute par le respect et la compréhension de chacune des composantes du Mouvement. La Croix-Rouge philippine tient régulièrement des réunions tripartites, qui servent de cadres à des échanges d'informations et à l'examen de ce qui a été réalisé. Sa Société a aussi un programme radiophonique hebdomadaire, qui fait connaître les principes du droit international humanitaire et l'Accord de Séville afin d'élargir la base d'informations de chacun en son sein.

Le docteur Forde, président du Groupe établi par la résolution 8 du Conseil des Délégués sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, déclare qu'il est profondément désolé pour les problèmes rencontrés par le Croissant-Rouge du Pakistan. Il pense que l'expérience de la Société nationale est évoquée dans le document d'information. Ses recommandations peuvent être reliées à la section 3.f. du projet de résolution, qui prévoit que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR garantiront que les meilleures pratiques seront documentées et partagées.

La résolution 6, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 7 Stratégie pour le Mouvement

7.1 Mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement

(document : CD/07/7.1)

7.2 Étude sur les problèmes opérationnels et commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (Action 10)

(documents : CD/07/7.2.1 et CD/07/7.2.2)

7.3 Examen des statuts des Sociétés nationales (Action 3)

(document : CD/07/7.3)

Le professeur Pedersen, membre de la Commission permanente, accompagnant ses propos de diapositives et présentant le point 7.1 sur la Mise en œuvre de la

Stratégie pour le Mouvement, rappelle que la première Stratégie pour le Mouvement avait été approuvée par le Conseil des Délégués en 2001 et mise à jour en 2005. Les objectifs de la Stratégie sont de renforcer les liens et d'encourager une meilleure coordination entre les composantes du Mouvement ainsi que d'assurer une utilisation améliorée des connaissances et du savoir-faire, une rapidité accrue des interventions dans les situations d'urgence, une mobilisation coordonnée et un fonctionnement efficace du Mouvement.

La Stratégie mise à jour prend appui sur la Stratégie de 2001, prend acte des tendances et des faits nouveaux extérieurs et tient compte des actions accomplies. Les 17 Actions initiales ont été ramenées à 10, tandis que le rôle directeur et les actions que doivent assumer les Sociétés nationales sont plus clairement définis. Le but général de la Stratégie, qui est de bâtir un processus dynamique de réflexion stratégique au sein du Mouvement, reste inchangé. Il en est de même pour les trois objectifs : renforcer les composantes ; améliorer l'efficacité et l'efficience du Mouvement par le biais d'une coopération et d'une cohérence accrues ; améliorer l'image du Mouvement auprès des gouvernements et d'autres partenaires.

Un rapport complet sur la mise en œuvre depuis 2005 est présenté dans le document CD/07/7.1, qui a été élaboré à la suite d'un processus de consultation avec les Sociétés nationales. S'agissant de l'Action 1, « renforcement des capacités », une légère amélioration a été constatée en matière de coordination. Néanmoins, un cinquième des Sociétés nationales n'a toujours pas de plan de préparation aux catastrophes, et il est considéré nécessaire de définir une notion commune du renforcement des capacités pour l'ensemble du Mouvement. En ce qui concerne l'Action 2, « formation des dirigeants », les Sociétés nationales jugent utiles les cours pour dirigeants organisés par la Fédération internationale et le CICR. Toutefois, bien que plus de la moitié des volontaires et des employés soient des femmes, celles-ci n'ont pas suffisamment la possibilité de participer à la gouvernance et à la gestion. C'est là une tendance persistante, qui concerne aussi les jeunes et les minorités. Au sujet de l'Action 3, « intégrité », plus d'un tiers des Sociétés nationales ont connu des problèmes dans ce domaine, et seulement 39 Sociétés nationale ont à ce jour révisé leurs statuts conformément aux éléments minimaux définis dans les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales, bien que d'autres aient entrepris de le faire. S'agissant de l'Action 6, « intervention d'urgence améliorée », plus des deux tiers des Sociétés nationales estiment qu'elle constitue l'objectif le plus important de la Stratégie, et

la coordination a été renforcée à travers l'utilisation d'outils améliorés et de la coopération extérieure.

Le Conseil des Délégués de 2005 a demandé à la Commission permanente d'examiner les organes du Mouvement pour simplifier là où la situation actuelle est inutilement compliquée et pour améliorer leur efficacité, conformément à l'Action 4. Les travaux ont été menés en deux étapes, la première, à court terme, consistant à définir des mesures de nature à favoriser une amélioration immédiate. Pour la première étape, 18 recommandations ont été formulées et regroupées en trois catégories principales. La première a trait à l'amélioration de l'efficacité des réunions et des liens entre les différentes réunions (les réunions devraient avoir un rôle, un objectif et un mandat précis, avoir des critères de succès définis, avoir un ordre du jour ciblé indiquant quels sont les points pour discussion et les points pour décision, mieux utiliser les technologies modernes, privilégier le consensus et ne recourir au vote que lorsque les discussions sont dans l'impasse). La deuxième touche à l'amélioration du suivi (les composantes responsables devraient définir comment assurer le suivi des décisions prises et faire rapport, il faut simplifier la forme et la formulation des décisions et établir immédiatement un compte rendu succinct pour faciliter un retour d'information rapide). La troisième porte sur une planification participative avancée renforcée (le CICR et la Commission permanente devraient être visibles et participer davantage aux conférences et réunions régionales, les réseaux informels et thématiques devraient apporter leur contribution, les conférences régionales devraient être utilisées pour préparer les réunions internationales et adapter aux contextes régionaux les décisions adoptées à l'échelon mondial, et la planification participative devrait prendre appui sur les Sociétés nationales des régions).

Les éléments à plus long terme seront examinés à temps pour la Conférence internationale de 2011. Il est suggéré que la prochaine Commission permanente s'attache à définir les questions à analyser et consulte les Sociétés nationales sur le contenu, la fréquence et les mandats des réunions ; les résultats des réunions au regard des stratégies, des priorités et de l'efficacité par rapport aux coûts ; et la faisabilité et l'opportunité d'une articulation plus étroite entre l'Assemblée générale et le Conseil des Délégués.

En conclusion, les travaux relatifs à la mise en œuvre sont en bonne voie et des programmes sont menés sur toutes les Actions. Cependant, le renforcement des capacités exige des efforts accrus et une approche applicable à l'ensemble du Mouvement. Les Sociétés nationales doivent consacrer davantage d'efforts

à la révision de leurs statuts avant l'échéance de 2010. L'appropriation de la Stratégie par les Sociétés nationales pourrait être améliorée, même si des progrès considérables ont été réalisés. Le projet de résolution appelle instamment à la mise en œuvre des dix Actions et prie instamment les Sociétés nationales d'examiner et d'actualiser leurs statuts ; il invite toutes les composantes du Mouvement à prendre en compte les recommandations relatives à l'Action 4 et demande à la Commission permanente de poursuivre ses travaux en la matière. Il invite aussi les composantes du Mouvement à utiliser les recommandations de l'Étude préparée par le CICR sur l'usage opérationnel et commercial de l'emblème et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (ci-après, l'Étude sur l'emblème) et à donner des informations en retour au CICR sur leur utilisation. Enfin, il demande au CICR de poursuivre ses travaux sur l'Étude avec les informations en retour des Sociétés nationales et des États.

M. Spoerri (CICR), commençant par une brève explication sur les emblèmes de la croix rouge/du croissant rouge/du cristal rouge (ci-après l'emblème), indique que l'emblème est le symbole de l'action humanitaire indépendante, neutre et impartiale menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour prévenir et alléger les souffrances humaines en période de crise. L'emblème représente le cœur même de l'identité du Mouvement et de l'esprit qui l'anime. Il est le signe de la protection conférée par le droit international humanitaire et d'un lien avec le Mouvement. Il est crucial de réaffirmer la validité des règles régissant l'usage de l'emblème et l'importance de les respecter. L'Étude sur l'emblème, qui est soumise pour information au Conseil des Délégués, vise à faciliter la mise en œuvre concrète des règles régissant l'usage de l'emblème ; à garantir la valeur protectrice de l'emblème, essentielle pour obtenir l'accès aux personnes qui ont besoin d'une assistance ; et à renforcer l'identité du Mouvement en tant qu'acteur humanitaire indépendant. Certes, les composantes du Mouvement ont besoin de rehausser leur visibilité pour obtenir le soutien qui leur permettra de secourir les victimes ; elles doivent cependant se garder d'agir d'une manière telle que la valeur protectrice de l'emblème et sa puissance symbolique s'en trouveraient amoindries.

L'Étude sur l'emblème a été demandée au CICR dans l'Action 10 de la Stratégie mise à jour. Le CICR a relevé les questions les plus difficiles et les plus fréquentes sur l'usage de l'emblème et formulé des recommandations pour chacune d'elles. L'Étude a été élaborée en consultation avec les Sociétés

nationales et la Fédération internationale. Elle traite de 44 questions couvrant trois domaines : problèmes opérationnels liés à l'usage de l'emblème ; problèmes commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage de l'emblème ; et rôles et responsabilités des acteurs dans la répression des abus dans l'emploi de l'emblème. Le projet de résolution sur la Stratégie pour le Mouvement demande aux Sociétés nationales d'utiliser l'Étude sur l'emblème dans leurs activités, d'assurer la protection de l'emblème et de fournir au CICR des informations en retour, de façon que l'Étude puisse être encore améliorée.

Le docteur Cárdenas Guerrero (Croix-Rouge colombienne) déclare que, bien que le texte du projet de résolution couvre tous les aspects fondamentaux touchant à la Stratégie, il serait plus constructif s'il faisait référence, à la fin, aux personnes vulnérables auxquelles le Mouvement cherche à apporter une assistance ainsi qu'à la nécessité de renforcer les liens avec les communautés.

Mme Krikke (Croix-Rouge néerlandaise) salue le fait que le rapport actuel sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement constate que les dix Actions sont en cours de réalisation et que des progrès visibles sont enregistrés. Cependant, le rapport relève également que la Stratégie est perçue comme un cadre destiné avant tout au CICR et à la Fédération internationale, et que des mesures devraient donc être mises en place pour renforcer l'appropriation de la Stratégie par les Sociétés nationales. Elle espère que ces mesures seront élaborées rapidement et demande que des informations sur les progrès accomplis soient présentées au prochain Conseil des Délégués. La Stratégie devrait être introduite et débattue dans le cadre des réunions régionales et dans d'autres enceintes pour veiller à ce qu'elle reste un instrument dynamique dans les actions collectives. S'agissant de l'Action 4, les recommandations pour le court terme méritent un plein soutien et doivent être mises en œuvre dans les réunions futures. Concernant le long terme, beaucoup reste à faire. Sa Société nationale invite instamment la prochaine Commission permanente à relever le défi au plus vite, et à associer les Sociétés nationales à ses travaux. La participation accrue des Sociétés nationales augmentera le degré d'appropriation de la Stratégie.

La Croix-Rouge néerlandaise salue le travail accompli au sujet de l'Étude sur l'emblème et prie instamment le CICR de poursuivre ses travaux en consultation étroite avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale. Un outil plus pratique, donnant des orientations sur les résultats de l'Étude, serait utile. Il faut espérer que toutes les composantes adopteront

une approche commune de la protection et de l'usage de l'emblème de façon transparente et accessible.

M. Sebunnya (Croix-Rouge de l'Ouganda) appuie la plupart des recommandations contenues dans le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement. Il souhaite attirer l'attention, en particulier, sur la nécessité de renforcer les capacités, certaines Sociétés nationales n'ayant pas celle de mettre en œuvre la Stratégie. Sa Société nationale a connu des problèmes d'usage abusif de l'emblème. Elle en a averti le ministère de la Justice, et une loi a été adoptée, qui régit l'usage de l'emblème de la croix rouge. Il recommande d'informer les gouvernements nationaux lorsque des problèmes se posent.

M. Westerberg (Fédération internationale) déclare que la Fédération internationale partage la satisfaction exprimée par la Commission permanente quant au fait que l'ensemble des dix Actions de la Stratégie pour le Mouvement soit mis en œuvre. Comme la Commission permanente, la Fédération internationale souhaite que la coopération en matière de renforcement des capacités soit intensifiée au sein du Mouvement. La protection de l'intégrité des Sociétés nationales, qui est une fonction statutaire de la Fédération internationale, reste prioritaire pour l'organisation, qui vient d'amender ses Statuts en vue de renforcer son rôle en la matière. Dans son introduction, le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie note qu'il semble que la Stratégie est perçue par les Sociétés nationales comme un cadre destiné avant tout aux deux institutions de Genève. Il convient de signaler que la Fédération internationale a mis en place un large éventail de changements organisationnels. Elle apprécie le travail accompli au sujet de l'Action 4 et les recommandations connexes, notamment celle qui est faite d'associer les Sociétés nationales à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions, qui devrait contribuer à favoriser une participation accrue. Encourager les réseaux de Sociétés nationales est une bonne idée, qui appelle cependant une réflexion plus approfondie, car la capacité de participer sera fonction de la taille et des ressources : une meilleure utilisation des technologies permettrait d'éviter le risque que seules les Sociétés nationales riches, qui sont celles qui ont le moins besoin de soutien, soient en mesure de participer.

Se référant à l'Action 3 en particulier, et s'exprimant sur ce point au nom de la Fédération internationale et du CICR, l'orateur affirme qu'une base juridique solide, notamment des statuts, des lois et des décrets, est essentielle pour que les Sociétés nationales puissent accomplir leur mandat efficacement et en accord avec

les Principes fondamentaux. L'objectif 1 de l'Action 3 impose aux Sociétés nationales d'examiner leurs statuts et, le cas échéant, de les réviser d'ici à 2010, de façon qu'ils soient conformes aux éléments minimaux définis dans les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales. Des résolutions antérieures avaient aussi prié les Sociétés nationales de soumettre leurs textes juridiques à la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (ci-après, la Commission conjointe) avant de les adopter. En outre, les Statuts de la Fédération internationale demandent aux Sociétés nationales de soumettre tout amendement à leurs textes juridiques au Secrétaire général. Un lien très étroit existe entre la base juridique des Sociétés nationales et leur rôle en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Une relation saine entre une Société nationale et ses pouvoirs publics est considérée comme le préalable d'une base juridique solide, laquelle est, quant à elle, essentielle pour développer et renforcer la relation.

Le rapport de la Commission conjointe contient beaucoup d'éléments positifs et montre qu'un dialogue sur le fond a été établi avec de nombreuses Sociétés nationales. Le CICR et la Fédération internationale félicitent les Sociétés nationales avec lesquelles le dialogue a été noué et encouragent celles qui ne l'ont pas encore fait à soumettre à la Commission conjointe leurs projets de textes juridiques en vue de réaliser l'objectif de 2010. Une quarantaine de Sociétés nationales ont rempli l'obligation qui leur incombe de rendre leurs statuts conformes aux Lignes directrices, mais plus de 100 ne l'ont toujours pas fait. La situation est relativement urgente, et il faut espérer que toutes les Sociétés nationales prendront des mesures d'ici le prochain Conseil des Délégués en 2009. Le CICR, la Fédération internationale et la Commission conjointe se tiennent à la disposition de toutes les Sociétés nationales pour débattre de la question plus avant.

Mme Cabero (Croix-Rouge espagnole) indique que l'Étude du CICR sur l'emblème sera utile, pratique et d'un grand secours dans la défense des symboles utilisés par les Sociétés nationales. L'Étude traite de domaines auxquels la protection devrait être élargie, par exemple l'Internet. Toutefois, la Croix-Rouge espagnole souhaite mettre en relief le problème de l'usage de l'emblème en temps de paix. Des difficultés ont surgi en raison des juridictions supranationales. Les Sociétés nationales des pays membres de l'Union européenne ont vu diminuer leur capacité de contrôler l'usage exclusif du symbole, parce que la question doit être traitée sur une base communautaire, ce qui est un processus long et coûteux. La question doit donc être étudiée plus en profondeur.

Dame Maeve Fort (Croix-Rouge britannique) salue le rapport sur la Stratégie pour le Mouvement. Un travail considérable a été fait pour produire l'Étude sur l'emblème, qui devrait être utile pour interpréter la législation existante. Sa Société nationale est heureuse que le CICR demande des informations en retour sur le contenu et l'utilisation de l'Étude, à la fois aux composantes du Mouvement et aux États, et elle-même se réjouit à la perspective de jouer un rôle en la matière. Rien ne doit être fait qui pourrait compromettre l'emblème protecteur, ternir son prestige et porter atteinte au respect qui lui est dû. Cependant, les circonstances changent et, en particulier, il est nécessaire de lever des ressources car, sans elles, le Mouvement ne sera pas en mesure de réaliser son action humanitaire. Il faut activement renforcer la connaissance de l'emblème et de son pouvoir protecteur, et promouvoir la Société nationale et son action. La question est de savoir comment utiliser l'emblème pour promouvoir cette action tout en préservant l'intégrité de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Trouver la réponse à cette question passe par un dialogue entre experts dans des domaines tels que le droit international humanitaire, les opérations, le marketing et la communication. Le CICR pourrait étudier la question plus en profondeur. La Croix-Rouge britannique souhaite connaître les opinions d'autres Sociétés nationales sur la question.

M. Carr (Croix-Rouge américaine) salue le rapport sur la Stratégie pour le Mouvement. L'Étude du CICR sur l'emblème complétera utilement les documents directifs du Mouvement. Sa Société nationale souscrit aux commentaires de la Croix-Rouge britannique et de la Croix-Rouge néerlandaise au sujet de l'Étude sur l'emblème. Celle-ci constitue un bon point de départ pour la poursuite des discussions au sein du Mouvement sur la manière de préserver au mieux l'intégrité de l'emblème tout en promouvant l'action des Sociétés nationales et levant les ressources nécessaires pour maintenir leurs activités humanitaires.

M. Egah (Croix-Rouge togolaise) indique que sa Société nationale, avec l'aide du CICR, s'est employée à faire en sorte que l'emblème soit compris par le grand public, les forces de police et les forces armées, limitant ainsi son usage abusif, qui était répandu en 2003. De nouvelles campagnes menées en 2007, au cours desquelles des volontaires ont mis en évidence des cas d'usage abusif, ont été couronnées de succès.

M. Mbako (Croix-Rouge camerounaise), commentant l'Action 1 de la Stratégie pour le Mouvement, déclare que le renforcement des capacités, notamment dans

le domaine de l'intervention en cas de catastrophe, est essentiel pour toutes les Sociétés nationales africaines. Un dramatique accident d'avion a eu lieu au Cameroun il y a quelques mois et, bien que la Société nationale ait été aux avant-postes des opérations de secours, elle ne disposait pas des équipements nécessaires pour agir seule. Heureusement, elle a reçu des équipements du CICR et de la Fédération internationale, qui sont tous les deux présents dans le pays. Il serait utile à sa Société nationale de disposer d'un stock d'équipements ; ses ressources humaines sont déjà bien formées. Quant à l'Action 2, il estime que la formation de dirigeants serait utile si elle était menée à l'intérieur de chaque pays ou région.

Le gouvernement camerounais a adopté en 1997 une loi protégeant l'emblème, car celui-ci était jusque-là largement utilisé par les centres médicaux, les dispensaires et même les guérisseurs traditionnels. L'usage abusif étant dû à l'ignorance, une campagne de formation et d'information a été lancée auprès du public et des autorités. Le CICR a joué un rôle actif dans ce domaine et a aidé à préparer les volontaires à diffuser l'information.

M. Vickery (Croix-Rouge australienne), se référant à l'Action 3, déclare que la Croix-Rouge australienne examinera sa charte et son règlement en 2008, ce qu'elle avait prévu de faire une fois que les Statuts de la Fédération internationale auraient été amendés. Bien que sa Société nationale reconnaisse que l'usage adéquat de l'emblème revêt la plus haute importance, il conviendrait de trouver les moyens d'en permettre l'utilisation à des fins commerciales au bénéfice des Sociétés nationales quand elles coopèrent avec des organisations de l'extérieur. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur la taille du symbole utilisé dans les différents lieux. Il appelle instamment les Sociétés nationales à fournir au CICR des informations en retour sur l'usage commercial ou autre de l'emblème, à la lumière de l'étude qui a été élaborée.

M. Couillard (Société canadienne de la Croix-Rouge) affirme que l'usage et le rôle protecteurs de l'emblème ne doivent pas être remis en question. Cependant, comme l'ont souligné la Croix-Rouge britannique et d'autres, l'emblème a un usage indicatif dans les opérations, le marketing, la communication et d'autres formes naissantes de nouveaux médias. Une réflexion plus approfondie sur les moyens de trouver un équilibre entre les deux usages serait utile. Sa Société nationale accueillerait avec satisfaction des outils et des mécanismes pratiques, qui l'aideraient à poursuivre et contrôler les usages abusifs flagrants de l'emblème. L'échange de bonnes pratiques et d'études de cas serait utile à toutes les Sociétés nationales.

Mme Paulsen (Croix-Rouge de Norvège) partage le point de vue de la Croix-Rouge britannique et d'autres, qui ont parlé de la nécessité de poursuivre les travaux sur les aspects de l'Étude sur l'emblème relatifs à la communication et à la collecte de fonds. Sa Société nationale appuie la proposition qui est faite d'intensifier le dialogue entre le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales.

M. Zettergren (Croix-Rouge suédoise) appuie le point de vue exprimé par la Croix-Rouge britannique et d'autres au sujet de l'usage de l'emblème, car la Croix-Rouge suédoise utilise l'emblème avec un texte d'accompagnement pour promouvoir son action. Il faudrait étudier plus en détail, avec des experts non seulement en questions juridiques mais aussi en marketing et en communication, les moyens de maintenir l'intégrité de l'emblème tout en recherchant un soutien financier.

M. Konoe (Société de la Croix-Rouge du Japon) déclare que la Société de la Croix-Rouge du Japon partage les préoccupations soulevées par la Croix-Rouge britannique et d'autres au sujet de l'usage de l'emblème. Les Sociétés nationales sont tenues d'adhérer strictement aux dispositions des Conventions de Genève sur l'usage de l'emblème à titre protecteur. Au Japon, une loi interdit l'usage abusif de l'emblème de la croix rouge. Toutefois, s'agissant de l'usage de l'emblème à titre indicatif et de son application pratique, notamment pour resserrer les partenariats avec les entreprises, une consultation plus étroite devra être menée avec les Sociétés nationales avant d'apporter la touche finale à l'Étude sur l'emblème, qui servira d'orientation à toutes les composantes. La croix rouge et le croissant rouge sont les symboles les plus largement reconnus au monde et ils devraient être utilisés avec sagesse et en accord avec les Principes fondamentaux du Mouvement, tout en tenant compte des circonstances, en particulier de la concurrence d'autres organismes qui eux aussi collectent des ressources et cherchent à promouvoir leur identité.

Mme Quezon (Croix-Rouge philippine) indique que la Croix-Rouge philippine a traité la question de l'emblème en partenariat avec les médias, et des entreprises privées ont manifesté le souhait de collecter des fonds en utilisant l'emblème à bon escient. Il conviendrait d'étudier plus en détail la question de savoir comment utiliser l'emblème, non comme un problème mais comme une possibilité.

M. Dokianos (Croix-Rouge hellénique), se référant à la question de l'emblème, déclare qu'il est très important que chaque Société nationale renforce

sa position en temps de paix et en temps de guerre. Actuellement, les cas de violation et d'usage abusif de l'emblème, volontaires ou involontaires, sont trop nombreux. Il est fréquent que des entreprises demandent à utiliser l'emblème à des fins commerciales, au prétexte que la Société nationale en tirera des avantages économiques. Une étude détaillée, contenant des lignes directrices et des instructions, serait donc utile pour fixer les limites jusqu'où la Société nationale peut aller pour équilibrer la protection optimale de l'emblème et la reconnaissance de la Société nationale.

Le docteur Garcia de Meerhoff (Croix-Rouge uruguayenne) déclare que le rapport sur la Stratégie pour le Mouvement est utile et stimule la réflexion. La Croix-Rouge uruguayenne a révisé ses statuts en 2002 et les révisera à nouveau durant la période de 2007 à 2010. En Uruguay, une loi vise à prévenir l'usage abusif de l'emblème, et les contrevenants se voient infliger une amende par le ministère de la Défense.

M. Diarra (Croix-Rouge malienne) salue le travail accompli en matière de protection de l'emblème. Au Mali, le gouvernement a récemment adopté une loi pour protéger l'emblème, ce qui a été l'occasion de largement diffuser des informations sur l'emblème et le Mouvement. Le Mouvement pourrait utiliser les organes sous-régionaux pour promouvoir l'adoption de lois visant à prévenir l'usage abusif de l'emblème.

Le professeur Pedersen, membre de la Commission permanente, répondant aux commentaires qui ont été faits, remercie les délégations pour leurs observations. Le but de la Stratégie pour le Mouvement est d'améliorer la coopération et la coordination, et de régler les questions liées à l'unité et à l'intégrité, de façon à travailler plus efficacement et mieux au service des communautés vulnérables. À cet égard, il souscrit à la proposition que fait la Croix-Rouge colombienne de modifier la formulation du projet de résolution. Le renforcement des capacités est considéré comme une question capitale depuis que la Stratégie a été initialement élaborée en 2001, et il est important de continuer à l'examiner. Il faudrait envisager de mettre au point un système de renforcement des capacités pour l'ensemble du Mouvement. La Fédération internationale a soulevé la question de l'égalité d'accès de toutes les Sociétés nationales aux réseaux et il faudra l'examiner dans l'avenir. Les commentaires relatifs à l'Étude sur l'emblème sont utiles et seront instructifs pour le CICR dans la poursuite de ses travaux.

La résolution 7, telle qu'amendée, est adoptée par acclamation.

Point 8 Armes et droit international humanitaire

(documents : CD/07/8.1 et CD/07/8.1/DR-REV1)

Mme Troyon, directrice adjointe pour le droit international humanitaire et la coopération au sein du Mouvement au CICR, présentant le rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2005, rappelle que celle-ci invitait les composantes du Mouvement à se pencher, durant la période 2005-2007, sur une série de problèmes liés aux armes. Les armes constituent aussi l'un des quatre piliers de l'Agenda pour l'action humanitaire adopté par la XXVIII^e Conférence internationale.

Le rapport intitulé « Armes et droit international humanitaire » (CD/07/8.1) résume les principaux événements qui se sont produits depuis 2005, ainsi que les occasions et défis futurs. Depuis 2005, d'importants progrès ont encore été réalisés afin de réduire les effets des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. L'année 2007 marque le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel et, à la huitième réunion des États parties, qui s'est achevée le 23 novembre 2007, 155 États parties ont fait le point des accomplissements remarquables du traité et des problèmes à surmonter dans l'avenir. Un élément essentiel est le délai de dix ans fixé pour le déminage qui, dans le cas de 27 États, expirera en 2009 et 2010. Il se peut que de nombreux États demandent une prolongation du délai, mais il est crucial, pour le succès de la Convention, de gérer le processus de façon à rester crédible et à exercer la plus forte pression possible, afin que le déminage soit réalisé dans les délais fixés ou dans une période de prolongation réaliste. Répondre aux besoins à long terme du nombre croissant de victimes de mines dans le monde est un autre défi persistant. Pour ce faire, il faut notamment que les États parties comptant de nombreuses victimes de mines mettent en place des plans nationaux exhaustifs apportant des améliorations tangibles aux services proposés à ces victimes et à d'autres personnes souffrant d'invalidités. Des efforts accrus devront être déployés au cours des années à venir pour garantir la réalisation de tous les objectifs de la Convention d'Ottawa.

Les immenses quantités d'autres munitions explosives qui sont régulièrement abandonnées sur place après la fin des hostilités préoccupent tout autant le Mouvement. Le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques est entré en vigueur en novembre 2006, établissant le premier cadre de référence concerté

pour la réduction du danger que représentent pour les civils, après un conflit, toutes les munitions non explosées et toutes les munitions abandonnées. À ce jour, 35 États ont ratifié le Protocole. À la première réunion des États parties au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, le 5 novembre 2007, les États ont adopté plusieurs mesures pour en promouvoir la mise en œuvre pratique. Les travaux futurs des États parties engloberont le renforcement de l'assistance aux pays déjà infestés de restes explosifs de guerre datant de conflits passés. Promouvoir l'adhésion au nouveau Protocole et la mise en œuvre de ce traité devrait être une priorité du Mouvement durant la période à venir.

Parallèlement, le Mouvement devrait continuer et, si possible, intensifier les activités opérationnelles qu'il s'est engagé à mener dans le cadre de la Stratégie du Mouvement concernant les mines, qui a été adoptée en 1999 et élargie aux restes explosifs de guerre en 2003. Ces activités comprennent un soutien dans le domaine des soins et de la réadaptation physique des victimes, ainsi que des efforts visant à réduire l'impact des mines terrestres et des restes explosifs de guerre sur la population civile. En 2005, le CICR a mis au point un cadre de référence novateur destiné à élargir la portée et l'efficacité des activités entreprises par le Mouvement pour réduire les effets, sur le plan humanitaire, de la contamination par les armes. Le CICR est maintenant en mesure de mener dans les situations d'urgence des activités de déminage, de sensibilisation d'urgence et de collecte de données, en plus des activités de protection et d'assistance. Les capacités des Sociétés nationales sont aussi renforcées à travers, entre autres mesures, des approches novatrices de la réduction des risques, telles que la fourniture de moyens d'existence de remplacement sûrs par le biais de programmes de microcrédit. Le rôle d'auxiliaire que les Sociétés nationales jouent auprès des autorités nationales de la lutte contre les mines est essentiel pour pérenniser l'engagement dans ce domaine.

Les civils continuent de payer un lourd tribut à l'absence persistante de contrôle des transferts d'armes et à la disponibilité non réglementée des armes, un problème qui doit être traité de toute urgence. La Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères, en 2006, n'a pas intensifié les efforts déployés dans le monde pour réduire la disponibilité non réglementée des armes légères. Néanmoins, il faut poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action existant, et veiller à ce que les accords sur le contrôle des armes légères établis aux échelons régional et sous-régional soient signés et ratifiés doit être une priorité.

En 2008, des discussions débiteront au sein des Nations Unies sur un traité international relatif au commerce des armes, traité qui couvrira toutes les armes classiques. Le CICR a exprimé son soutien à ce nouvel instrument et souligné qu'il devrait interdire le transfert d'armes susceptibles d'être utilisées pour commettre des violations graves du droit international humanitaire. Il faudrait encourager les gouvernements à appuyer un tel traité. Des contrôles plus stricts de la disponibilité des armes sont essentiels pour en réduire l'emploi abusif. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour prévenir la violence armée au sein des communautés : les Sociétés nationales peuvent apporter une contribution importante à la réduction de la violence, notamment en s'attachant à promouvoir les valeurs humanitaires, le respect de la diversité et la tolérance.

Il est urgent aussi de veiller à ce que les progrès rapides dans les domaines des sciences de la vie et de la biotechnologie ne soient pas utilisés à des fins hostiles. En 2002, l'appel du CICR intitulé « Biotechnologie, armes et humanité » demandait aux gouvernements, à la communauté scientifique et à l'industrie de prendre une série de mesures préventives. Depuis, de plus en plus de gouvernements et d'autres acteurs ont reconnu que seule une action multidisciplinaire peut réduire efficacement le danger que représentent l'empoisonnement et la propagation délibérée des maladies. À la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, en 2006, les États ont réaffirmé leur attachement aux objectifs du traité et se sont prononcés pour la tenue d'une série de réunions d'experts qui se concentreront sur l'élaboration de mesures de prévention. Le Mouvement continuera à promouvoir une « culture de la responsabilité » à l'égard des nouvelles avancées dans le domaine des sciences de la vie, ainsi que des mesures spécifiques telles que l'adoption de législations nationales pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

Le CICR et les Sociétés nationales ont un rôle important à jouer en encourageant les États à mettre en place des procédures nationales d'examen, dans le but de déterminer la licéité des armes nouvelles et des moyens et méthodes de guerre nouveaux. Bien que les États parties au Protocole I additionnel aux Conventions de Genève y soient tenus et que tous les États aient intérêt à évaluer la licéité des armes nouvelles, seuls quelques États ont établi de telles procédures. L'examen de la licéité des armes nouvelles revêt une importance particulière à la lumière de l'évolution rapide de la technologie des armes, et des efforts accrus doivent être faits pour le réaliser.

Il est capital de promouvoir des contrôles adéquats sur les armes, sur la base du droit international humanitaire, pour protéger les civils contre l'emploi et les effets indiscriminés des armes et épargner des souffrances inutiles aux combattants. Les efforts que déploie le Mouvement pour promouvoir de nouvelles règles dans ce domaine, applicables notamment aux mines antipersonnel et aux restes explosifs de guerre, ont des effets réels sur le terrain.

Le projet de résolution qui est soumis au Conseil des Délégués (CD/07/8.1/DR-REV1) demande qu'une action soit menée pour aborder le problème des armes à dispersion qui, depuis plusieurs décennies, font régulièrement des morts et des blessés parmi les civils. Le coût humain des armes continue de croître avec chaque nouveau conflit et pourrait avoir, sur le plan humanitaire, des conséquences plus lourdes que celles des mines antipersonnel. Il est urgent de négocier un nouveau traité de droit international humanitaire qui interdirait les armes à dispersion imprécises et non fiables. Le CICR appuie sans réserve le projet de résolution.

M. Nordby (Croix-Rouge de Norvège), introduisant le projet de résolution sur le droit international humanitaire et les armes à dispersion, déclare que le rapport du CICR montre qu'un des faits les plus marquants depuis le Conseil des Délégués de 2005 est que la communauté internationale est de plus en plus déterminée à réagir face aux effets, sur le plan humanitaire, des armes à dispersion. Les armes à dispersion, qui sont larguées par des avions ou lancées par l'artillerie ou des missiles, dispersent d'importantes quantités de sous-munitions explosives sur un vaste territoire. Certains modèles répandent des centaines de sous-munitions sur une surface de plusieurs milliers de mètres carrés. Comme les sous-munitions sont en chute libre, un emploi incorrect, le vent et d'autres facteurs peuvent les amener à frapper bien au-delà de leur zone cible et il est difficile de faire la distinction entre les cibles militaires et les civils. Ces armes constituent donc un danger immédiat pour les civils durant les attaques. Qui plus est, comme les armes à dispersion sont souvent utilisées en grand nombre et que beaucoup n'explorent pas comme prévu, de vastes étendues sont infestées de dizaines de milliers, voire de millions, d'armes à dispersion non explosées. Certains pays sont infestés de millions de sous-munitions non explosées, qui constituent un grave danger pour quiconque les touche. Les armes à dispersion non explosées menacent la vie et les moyens d'existence pendant des années, et même des décennies après la fin d'un conflit. L'impact, sur le plan humanitaire, des armes à dispersion a été démontré dans la plupart des conflits où elles ont été

utilisées, notamment en Serbie, au Kosovo, en Irak, au Liban et en Afghanistan. Les Sociétés nationales de ces pays parrainent toutes le projet de résolution. De nombreuses Sociétés nationales luttent activement contre l'emploi des armes à dispersion, depuis que le CICR a publié son rapport sur les armes à dispersion au Kosovo en 2000. En 2005, le Conseil des Délégués avait appelé les États à éliminer les sous-munitions imprécises ou ayant un taux de défaillance élevé.

La Croix-Rouge de Norvège a fait campagne contre l'emploi des armes à dispersion en 2005 et 2006 et, avec d'autres, a convaincu le gouvernement norvégien de décréter un moratoire sur leur emploi. D'autres États ont reconnu la gravité du problème et observent un moratoire ou examinent leurs politiques en matière d'armes à dispersion. En février 2007, le gouvernement norvégien a engagé le Processus d'Oslo pour interdire, d'ici à 2008, les armes à dispersion qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils. Plus de 80 États appuient aujourd'hui le processus. En outre, les États parties à la Convention sur certaines armes classiques ont accepté de commencer à négocier en 2008 une proposition pour faire face à l'impact des armes à dispersion sur le plan humanitaire. Compte tenu du nombre croissant de pays confrontés au problème, il est temps d'agir. Un atelier sur les armes à dispersion, organisé conjointement par la Croix-Rouge afghan et la Croix-Rouge australienne, aura lieu durant la Conférence internationale. Le projet de résolution appelle toutes les composantes du Mouvement à attirer l'attention sur l'impact des armes à dispersion sur le plan humanitaire et à encourager les gouvernements à adopter des mesures nationales et à appuyer de nouvelles règles internationales contraignantes sur ces armes. Les gouvernements sont appelés également à prévenir les souffrances prévisibles que les armes à dispersion infligent aux civils. Le projet de résolution a été élaboré et est parrainé par la Croix-Rouge de Norvège et le CICR, ainsi que par les Sociétés nationales d'Afghanistan, d'Allemagne, d'Australie, du Canada, de Colombie, du Danemark, de Finlande, d'Islande, d'Irak, du Kenya, du Liban, des Pays-Bas, de Serbie, de Somalie et de Suède. Il invite instamment le Conseil des Délégués à adopter la résolution.

M. Walizada (Croix-Rouge afghan) déclare que les effets dévastateurs des armes à dispersion sur les populations ont été démontrés dans la plupart des conflits dans lesquels elles ont été employées. Bien que l'Afghanistan n'ait jamais utilisé ou possédé d'armes à dispersion, les Afghans subissent leurs conséquences dévastatrices ; le Croix-Rouge afghan travaille dans des communautés touchées par les armes à dispersion et d'autres explosifs, et

constate jour après jour les terribles effets de ces armes. Depuis 1979, quelque 100 000 Afghans ont été blessés par des mines, des sous-munitions non explosées ou d'autres explosifs. Ces 15 dernières années, des armes à dispersion ont été utilisées dans les conflits armés successifs que l'Afghanistan a vécus ; des milliers d'armes à dispersion, contenant des centaines de milliers de sous-munitions, ont été larguées sur tout le territoire. Au moins dix provinces sont infestées de sous-munitions non explosées, qui continueront à menacer des vies jusqu'à ce qu'elles soient enlevées. Les sous-munitions sont aussi une menace pour les civils durant les attaques, car elles sont imprécises et, bien qu'elles soient larguées sur des zones où se concentrent des combattants, il est fréquent qu'elles tombent à proximité de zones habitées. Il en résulte que des civils sont tués ou blessés durant les attaques. En Afghanistan, 89 % des victimes des armes à dispersion sont des civils et 43 % sont des enfants. Les armes à dispersion font de nombreuses victimes civiles, tant parce qu'elles sont imprécises et non fiables au moment de l'utilisation qu'en raison du grand nombre de sous-munitions non explosées. Il est donc nécessaire d'imposer des restrictions juridiques internationales sur les armes à dispersion imprécises et non fiables et d'assurer, après un conflit, une assistance accrue aux survivants. Le principe d'humanité souligne la nécessité de prévenir et d'alléger les souffrances humaines, où qu'elles se produisent ; le projet de résolution envoie un message fort à la communauté internationale, celui de prévenir les souffrances prévisibles inacceptables que les armes à dispersion infligent aux civils. L'orateur demande instamment au Conseil des Délégués d'adopter la résolution.

Le docteur Mikos-Skuza (Croix-Rouge polonaise) indique que la Croix-Rouge polonaise appuie l'adoption du projet de résolution et qu'elle est préoccupée par les conséquences des armes à dispersion sur le plan humanitaire, notamment pour les populations civiles, durant et après un conflit armé. Compte tenu du contexte national, la mise en œuvre ne sera pas aisée pour la Croix-Rouge polonaise, en particulier en ce qui concerne la fin des transferts d'armes à dispersion imprécises et non fiables et l'élimination de ces armes des stocks nationaux. Néanmoins, la Croix-Rouge polonaise a déjà réussi à convaincre son gouvernement de l'importance du droit international humanitaire relatif aux armes et poursuivra ses efforts dans le cas des armes à dispersion.

Mme Schärfe (Croix-Rouge danoise) salue les efforts déployés par la Croix-Rouge de Norvège, le CICR et d'autres pour établir un traité international interdisant

l'emploi d'armes à dispersion qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils. Les armes à dispersion ont un coût humain et socioéconomique immense pour les populations civiles et ne font pas la distinction entre les cibles militaires et les civils. Elles mutilent et tuent bien plus de civils que de soldats. Toutes les armes à dispersion ont des conséquences graves et durables pour la population civile et de ce fait violent les normes du droit international humanitaire. Par conséquent, la Croix-Rouge danoise souhaite appuyer la résolution.

Mme Mihaylova (Croix-Rouge bulgare) appuie le projet de résolution et adhère aux commentaires des orateurs précédents sur les graves conséquences, sur le plan humanitaire, des armes à dispersion pour les populations civiles, durant et après un conflit. Il faudra faire un travail important auprès des gouvernements, ce qui, comme l'a souligné la Croix-Rouge polonaise, ne sera pas facile. Néanmoins, la Croix-Rouge bulgare fera de son mieux pour convaincre son gouvernement de mettre fin aux transferts de munitions et pour promouvoir l'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques.

Mme Krikke (Croix-Rouge néerlandaise) dit que sa Société nationale a conduit, en coopération avec la Croix-Rouge de Belgique, une vaste campagne de collecte de fonds et de sensibilisation sur les mines terrestres en décembre 2006, au cours de laquelle plus de 5 millions d'euros ont été levés pour les appels pour 2007 du CICR. Bien qu'il appartienne aux États de conclure un instrument international crédible sur les armes à dispersion, le Mouvement a un rôle important à jouer à l'échelon tant national qu'international. Aux Pays-Bas, la question des armes à dispersion a fait l'objet d'un moratoire en raison des pressions nationales et internationales ; cette première étape importante a prouvé que le Mouvement peut avoir un impact cumulé. La Croix-Rouge néerlandaise encourage le Conseil des Délégués à adopter le projet de résolution.

Cheikh El Dahdah (Croix-Rouge libanaise) rappelle que sa Société nationale et la Croix-Rouge de Norvège ont été les hôtes, à Tyr, au Sud-Liban, une région infestée par les armes à dispersion, d'une réunion à laquelle ont participé 15 Sociétés nationales. La réunion était appelée à examiner les conséquences, sur le plan humanitaire, des armes à dispersion pour la population civile ; à informer les participants des efforts déployés pour résoudre le problème ; et à étudier la manière dont les Sociétés nationales pourraient contribuer à ces efforts. Les armes à dispersion ont des effets dévastateurs sur la population civile, au Liban et dans d'autres régions du

monde. Les Sociétés nationales présentes à la réunion sont convenues de plusieurs initiatives concrètes, notamment celle de demander l'interdiction des armes à dispersion qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils.

L'emploi d'armes à dispersion au Sud-Liban, en juillet et août 2006, fait que des régions habitées sont aujourd'hui infestées de sous-munitions non explosées, qui continuent de tuer et de blesser des civils et qui entravent les efforts engagés pour reconstruire des existences et des moyens de subsistance au lendemain du conflit. Depuis le cessez-le-feu qui a été conclu en août 2006, 191 personnes ont été blessées et 30 ont été tuées par des sous-munitions ; beaucoup étaient des enfants. On estime que pas moins d'un million de sous-munitions non explosées infestent encore le Liban. Dans de nombreuses régions touchées, les agriculteurs n'ont pas pu moissonner leurs récoltes. Par conséquent, sa Société nationale appuie le projet de résolution.

M. Osman (Fédération internationale) rappelle que la Convention d'Ottawa a été conclue il y a dix ans et indique que les dispositions relatives à l'assistance aux victimes qu'elle contient revêtent une importance particulière pour les Sociétés nationales. Le nombre de Sociétés nationales à même de fournir des services nationaux aux programmes d'assistance aux victimes a augmenté. La Fédération internationale espère qu'une assistance continuera d'être fournie avec générosité et de façon à contribuer au renforcement des capacités dont ont besoin les Sociétés nationales des pays touchés par les mines. Les Nations Unies ont adopté une convention relative aux droits des personnes handicapées qui, lorsqu'elle entrera en vigueur, pourrait influencer sur la manière dont est abordée la situation des personnes invalides dans les pays touchés par les mines. Il serait utile que les Sociétés nationales des pays touchés par des mines mettent à profit leur rôle d'auxiliaire pour veiller à ce que l'attention voulue soit portée aux besoins des victimes de mines.

La Fédération internationale, en consultation avec le CICR, continuera de faire connaître les préoccupations des Sociétés nationales dans les enceintes internationales pertinentes, les points de vue des Sociétés nationales pouvant avoir une influence particulière sur les gouvernements dans le processus de décision. La Fédération internationale appuie l'adoption du projet de résolution.

Le docteur Makhtoum (Croissant-Rouge soudanais) déclare que les civils souffrent depuis 21 ans en raison de la guerre qui sévit au Soudan. Malgré l'accord de paix qui a été signé en 2005, les munitions non explosées

et les armes légères abondent, entravant les efforts que font les civils pour mener une existence paisible. Le Croissant-Rouge soudanais est reconnaissant de l'aide que le Soudan a reçue pour l'enlèvement des munitions non explosées. Il demande au Conseil des Délégués d'adopter le projet de résolution.

M. Balea (Croix-Rouge espagnole) félicite les Sociétés nationales et le CICR pour l'excellent travail accompli. Tout en souscrivant au projet de résolution, la Croix-Rouge espagnole souhaite retirer la référence aux armes à dispersion « imprécises et non fiables ».

M. Diarra (Croix-Rouge malienne) appuie le projet de résolution ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a récemment adopté une convention sur la question, que le Mali a ratifiée. Le Mali fait partie d'un groupe d'organisations de la société civile qui s'attachent à faire connaître la convention, et le projet de résolution permettra de renforcer sa position.

M. Monterrosa (Croix-Rouge de El Salvador) appuie les propos des Sociétés nationales qui ont attiré l'attention sur les difficultés qu'elles auront à encourager leur gouvernement à souscrire au contenu du projet de résolution. Bon nombre de gouvernements n'ont toujours pas signé la Convention d'Ottawa. La résolution devrait être présentée à la Conférence internationale pour encourager les gouvernements à l'accepter.

M. Carlton (Croix-Rouge australienne) déclare que la Croix-Rouge australienne appuie l'adoption du projet de résolution dans sa forme actuelle, car l'emploi des mots « imprécises et non fiables » est un critère du droit international humanitaire, qui guidera les États dans leurs négociations. La résolution, sous sa forme actuelle, adresse un message fort au Mouvement.

M. Al-Hazaa (Secrétariat des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge), parlant à l'invitation du président, salue le projet de résolution, qui se concentre sur les effets des armes à dispersion sur le plan humanitaire. Néanmoins, compte tenu des dommages que provoquent les armes à dispersion, il serait préférable d'appeler la communauté internationale à toutes les interdire.

M. Nordby (Croix-Rouge de Norvège), faisant référence à la proposition espagnole d'amender le projet de résolution, appelle à la prudence. Le libellé du projet de résolution est déjà senti et il serait préférable de conserver la formulation proposée.

La résolution 8 est adoptée par acclamation.

Point 9 Rapport sur le Fonds de l'impératrice Shôken
(document : CD/07/9.1)

Le président attire l'attention sur le rapport d'activité de la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken pour 2006 et le premier semestre de 2007. Il est demandé au Conseil des Délégués d'examiner le rapport et de le soumettre à la Maison impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Comme l'indique le rapport, une répartition régionale appropriée des fonds et des activités a été assurée.

Date et lieu de la prochaine session du Conseil des Délégués

Le président invite les délégués à prendre note du fait que la Fédération internationale a décidé de tenir sa prochaine Assemblée générale au Kenya en 2009. Il pose la question de savoir si le Conseil des Délégués devrait se tenir également au Kenya, immédiatement après l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La session est close à 11 h 40.

Point 10 Tâches statutaires relatives à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10.1 Adoption de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

(document : CD/07/10.1-REV1)

La résolution 9 est adoptée par acclamation.

10.2 Propositions de candidatures aux fonctions de président, vice-présidents, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et autres responsables de la Conférence

(document : CD/07/10.2-DR)

La résolution 10 est adoptée par acclamation.

3.5

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Point 1 Élections, ordre du jour et questions de procédure

- Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués de 2007 (CD/07/1.3)

Point 2 Travaux de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Rapport de la Commission permanente au Conseil des Délégués 2007 (CD/07/2.1)
Document préparé par la Commission permanente

Point 3 Nature spécifique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Vers une relation privilégiée/unique et des partenariats efficaces entre les États et les composantes du Mouvement

- Document d'information sur la nature spécifique du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au regard de son action et de ses partenariats et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire (CD/07/3.1)
Document préparé par la Fédération internationale en consultation avec le CICR et les Sociétés nationales

Point 4 Rétablissement des liens familiaux

- Rapport sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018) (CD/07/4.1)
Document préparé par l'Agence centrale de recherches du CICR
- Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018)
Document préparé par l'Agence centrale de recherches du CICR, en consultation avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale

Point 5 Migration

- Rapport sur la migration internationale (CD/07/5.1)
Document préparé par la Fédération internationale en consultation avec le CICR et les Sociétés nationales

Point 6 Mise en œuvre de l'Accord de Séville

- Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville (CD/07/6.1)
Document préparé par le Groupe établi par la résolution 8 du Conseil des Délégués sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville

Point 7 Stratégie pour le Mouvement

- Rapport sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CD/07/7.1)
Document préparé par la Commission permanente en consultation avec le CICR et la Fédération internationale
- Étude sur les problèmes opérationnels et commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes
 - Version courte (CD/07/7.2.1)
 - Texte intégral (CD/07/7.2.2)*Documents préparés par le CICR en consultation avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales*
- Rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (CD/07/7.3)
Document préparé par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales

Point 8 Armes et droit international humanitaire

- Rapport sur les armes et le droit international humanitaire – Mise en œuvre de la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2005 (CD/07/8.1)
Rapport préparé par le CICR et projet de résolution présenté par la Croix-Rouge de Norvège, la Croix-Rouge australienne, la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge danoise, la Croix-Rouge libanaise, la Croix-Rouge néerlandaise, la Croix-Rouge de Serbie, la Croix-Rouge suédoise et le Comité international de la Croix-Rouge (liste à compléter)

Point 9 Rapport sur le Fonds de l'impératrice Shôken

- Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken (CD/07/9.1)
Document préparé par la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken

Point 10 Tâches statutaires relatives à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXX^e Conférence internationale (CD/07/10.1)
- Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXX^e Conférence internationale (CD/07/10.2)



XXX^e CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

4.1 CONVOCATION

à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), 26 - 30 novembre 2007

Genève, le 21 mai 2007

Excellence,
Madame,
Monsieur,

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci se tiendra à Genève du 26 au 30 novembre 2007. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de cette Conférence internationale et se réjouissent de vous accueillir

à Genève
le lundi 26 novembre 2007
à 15 heures
au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe, 1211 Genève 20

Le projet d'ordre du jour provisoire, préparé par la Commission permanente, est joint en annexe. Sous le slogan « Ensemble pour l'humanité », la Conférence se propose de mettre en lumière la nécessité d'une action conjointe et de partenariats entre les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les États et d'autres parties intéressées pour relever les défis humanitaires et répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. De plus, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Un **document de travail** avec des informations générales sur le projet d'ordre du jour provisoire, le thème, les objectifs, la structure et les résultats escomptés de la Conférence ;
- Une **liste préliminaire d'ateliers** visant à compléter les débats officiels de la Conférence en offrant des possibilités informelles de discussions sur des questions humanitaires ayant trait au thème et aux objectifs de la Conférence. La liste sera finalisée en septembre 2007, après réception des réactions et observations éventuelles de la part des membres de la Conférence ;

- Les **lignes directrices relatives aux engagements** invitant les participants à prendre des engagements humanitaires spécifiques pour la période 2008-2010, et ce, sur une base volontaire, sous la forme d'engagements à titre individuel ou conjoint avec d'autres membres et/ou observateurs;
- Les **principes guides** applicables à l'**élection de la Commission permanente**;
- Les **Statuts et le Règlement** du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (nouvelle édition);
- Une note d'information sur l'**enregistrement des participants** à la Conférence.

La présente convocation est adressée à tous les membres de la Conférence internationale qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- le Comité international de la Croix-Rouge ;
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également adressée aux observateurs invités à participer à la Conférence.

Aux termes de l'article 6.2 du Règlement du Mouvement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence, c'est-à-dire au plus tard le 25 septembre 2007. Pour faciliter le processus de finalisation des documents de travail de la Conférence, vous êtes prié d'envoyer tout commentaire d'ici le **1^{er} septembre 2007** au

Secrétariat de la Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
17, chemin des Crêts
CH-1211 Genève 19

La Commission permanente accueille l'Ambassadeur Stephan Husy en qualité de Commissaire de la Conférence. Le gouvernement suisse a offert les services de l'Ambassadeur Stephan Husy à la Commission permanente et aux hôtes de la Conférence pour qu'il apporte son soutien aux préparatifs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre très haute considération.

Juan M. Suárez del Toro R.
Président
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger
Président
Comité international de la Croix-Rouge

4.2 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Lundi 26 novembre 2007

15 h 00 – 18 h 50

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Discours de bienvenue

- Président de la Commission permanente
- Présidente de la Confédération suisse

Lecture des Principes fondamentaux

1. Ouverture de la Conférence

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

2. Élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général, de deux secrétaires généraux adjoints et d'autres responsables de la Conférence, et désignation des organes subsidiaires de la Conférence (commissions, Comité de rédaction)

3. Organisation du travail

4. Discours liminaires

- Président du Comité international de la Croix-Rouge
- Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

5. Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires Panel d'orateurs (ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence) :

- la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique
1^{er} orateur : **M. Han Seung-Soo**, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies sur le changement climatique
- la migration internationale
2^e orateur : **Mme Ndioro Ndiaye**, directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations
- la violence en milieu urbain
3^e orateur : **Dr Sima Samar**, présidente de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan
- les maladies émergentes et réémergentes et autres défis pour la santé publique
4^e orateur : **Dr David Heymann**, directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé
- la voix des jeunes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les partenariats et les défis humanitaires
5^e orateur : **M. Mawanda Shaban**, membre de la commission Jeunesse, Croix-Rouge de l'Ouganda
Modératrice : **Mme Lyse Doucet**, présentatrice et envoyée spéciale, BBC World

18 h 50 – 21 h 00

RÉCEPTION

(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

- Discours de bienvenue par les autorités de la République et canton de Genève et de la Ville de Genève
Offerte par le Conseil fédéral suisse et les autorités de la République et canton de Genève et de la Ville de Genève

Mardi 27 novembre 2007

9 h 30 – 13 h 00

14 h 30 – 18 h 00

(18 h 00 – 21 h 00)

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3. **Organisation du travail** (suite)
 - Ateliers, manifestations parallèles, engagements
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
5. **Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires** (suite)
 - Résumé des présentations du panel
 - Débat général sur les partenariats en réponse aux conséquences sur le plan humanitaire des phénomènes suivants :
 - *la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique*
 - *la migration internationale*
 - *la violence en milieu urbain*
 - *les maladies émergentes et réémergentes et autres défis pour la santé publique*

18 h 00 – 19 h 00

Réunion avec les candidats à l'élection de la Commission permanente

(ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

10 h 00 – 13 h 00

et

14 h 30 – 18 h 00

COMITÉ DE RÉDACTION

Mercredi 28 novembre 2007

9 h 30 – 13 h 00

COMMISSIONS (débat en parallèle des commissions A et B)

Commission A : **Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire**

- introduction
- discussion

Commission B : **La réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés**

- introduction
- discussion

14 h 00 – 18 h 00

COMMISSIONS (débat en parallèle des commissions A et C)

Commission A : **Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire**

- introduction
- discussion

Commission C : **Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes**

- introduction
- discussion

18 h 15 – 20 h 00

ATELIERS (voir le programme séparé des ateliers)
(ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

9 h 30 – 13 h 00

et

14 h 30 – 18 h 00

COMITÉ DE RÉDACTION

Jeudi 29 novembre 2007

9 h 00 – 13 h 00

ATELIERS (voir le programme séparé des ateliers)
(ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

14 h 00 – 18 h 00

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5. **Action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires** (suite)
 - Rapport sur le débat général
6. **Élection des membres de la Commission permanente**
 - appel nominal
 - début de l'élection
7. **Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire**
 - Rapport sur les travaux de la Commission A
8. **La réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés**
 - Rapport sur les travaux de la Commission B
9. **Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes**
 - Rapport sur les travaux de la Commission C
10. **Suivi des conférences précédentes**
 - XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire et des engagements
 - XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : suivi de la mise en œuvre du Protocole d'Accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël
6. **Élection des membres de la Commission permanente** (suite) : **proclamation des résultats ou poursuite de l'élection dans la soirée du jeudi 29 novembre ou le matin du vendredi 30 novembre (9 h 00)**

9 h 30 – 13 h 00

et

14 h 30 – 18 h 00

COMITÉ DE RÉDACTION

Vendredi 30 novembre 2007

10 h00 – 12 h00

QUATRIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

11. **Panorama des ateliers**
12. **Vue d'ensemble des engagements pris à la XXX^e Conférence internationale**
13. **Rapport du Comité de rédaction**
14. **Adoption des résolutions de la Conférence**
15. **Cérémonie de clôture**



PROGRAMME DES ATELIERS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS

Lundi 26 novembre (10 h – 12 h)

- Événement : « **DIH et reportage de guerre – Sécurité du personnel des médias** » (*table ronde*)
Organisateur : Comité international de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais
Salle : CCV, salle A

Mardi 27 novembre (13 h – 14 h 30)

- Événement : « **Protection des civils dans la guerre aérienne : élaboration d'un manuel sur le DIH applicable à la guerre aérienne et à la guerre des missiles** »
Organisateurs : Gouvernement suisse et Programme de l'Université de Harvard sur les politiques humanitaires et la recherche sur les conflits
Langue : anglais
Salle : CCV, salle A
- Événement : « **Le respect du droit dans les conflits armés et la nouvelle Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève** » (*séance d'information*)
Organisateur : Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève
Langue : anglais
Salle : CCV, salle B
- Événement : « **Droit international humanitaire et genre** »
Organisateur : Gouvernement suédois
Langue : anglais
Salle : CICG, salle 15
- Événement : **Lancement d'un livre : Tuer des civils, méthode, folie et moralité dans la guerre**
Organisateurs : Gouvernement canadien et Centre pour le dialogue humanitaire
Langues : français, anglais
Salle : CICG, salle 18
- Événement : « **Renforcement du respect du droit international humanitaire : recherche de sanctions et action des commissions nationales de droit international humanitaire** »
Organisateur : Comité international de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais, espagnol
Salle : CICG, salles 5 et 6

Mardi 27 novembre (13 h 15 - 14 h 30)

- Événement : « **Développement humain et changement climatique** »
Organisateurs : Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Langue : anglais
Salle : CCV, salle C

Mercredi 28 novembre (13 h – 14 h 30)

- Événement : « **Inciter les acteurs non étatiques armés à respecter le droit international humanitaire** »
Organisateur : Appel de Genève
Langue : anglais
Salle : CCV, salle A
- Événement : « **Assistance aux victimes des restes explosifs de guerre** »
Organisateurs : missions permanentes de l'Autriche et de la Nouvelle-Zélande auprès des Nations Unies à Genève
Langue : anglais
Salle : CICG, salles 5 et 6
- Événement : « **L'établissement des faits en tant que moyen de mieux appliquer le droit international humanitaire – Questions actuelles** »
Organisateur : Commission internationale humanitaire d'établissement des faits
Langues : français, anglais
Salle : CICG, salle 15
- Événement : « **Croix-Rouge/Croissant-Rouge et société civile : ensemble pour construire la paix** »
Organisateurs : Croissant-Rouge jordanien et Université McGill
Langue : anglais
Salle : CICG, salle 18

Mercredi 28 novembre (18 h 15 – 20 h)

- Atelier : « **Les avantages de la coopération entre gouvernements et Sociétés nationales** »
Organisateur : Société canadienne de la Croix-Rouge et Gouvernement canadien
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CCV, salle A
- Atelier : « **Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel : réduire le coût humain des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion** »
Organisateurs : Croix-Rouge de Norvège et autres Sociétés nationales (liste à compléter)
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CICG, salles 5 et 6
- Événement : « **Partenariat pour la santé : le rôle de la société civile** »
Organisateur : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Langues : français, anglais, espagnol
Salle : CICG, salle 18

Judi 29 novembre (9 h – 10 h 45)

- Atelier : « **Partenariat entre les États et les Sociétés nationales dans le cadre des activités de rétablissement des liens familiaux** »
Organisateurs : Croix-Rouge australienne
Coorganisateur : Sociétés allemande, américaine, britannique et néerlandaise de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CICG, salles 5 et 6

- **Atelier :** **« Traiter la réduction de la violence armée en tant que question relevant du domaine humanitaire et du développement »**
Organisateurs : Gouvernements suisse, canadien et brésilien au nom de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement
Langues : français, anglais
Salle : CICG, salle 18
- **Atelier :** **« La notion de “participation directe aux hostilités” en DIH »**
Organisateur : Comité international de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CICG, salle 2
- **Atelier :** **« Une action humanitaire neutre et indépendante : défis contemporains et réflexion sur l’efficacité de l’action humanitaire dans le contexte des conflits armés modernes »**
Organisateurs : les Sociétés de la Croix-Rouge finlandaise, suédoise, norvégienne, danoise et islandaise
Coorganisateur : Croissant-Rouge afghan et Comité international de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais, arabe
Salle : CCV, salle A

Jeudi 29 novembre (11 h 15 – 13 h)

- **Atelier :** **« Promouvoir le respect du DIH parmi les compagnies militaires ou de sécurité privées dans les situations de conflit : enjeux et perspectives »**
Organisateurs : Gouvernement suisse et Comité international de la Croix-Rouge
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CCV, salle A
- **Atelier :** **« Les conséquences de l’abus de substances considérées d’un point de vue humanitaire et de santé publique »**
Organisateurs : Croix-Rouge italienne et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Langues : français, anglais, arabe, espagnol, russe
Salle : CICG, salles 5 et 6
- **Atelier :** **« Promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination »**
Organisateur : Croix-Rouge néerlandaise
Coorganisateur : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Bureau Croix-Rouge/Union européenne (liste à compléter)
Langues : français, anglais, arabe, espagnol
Salle : CICG, salle 2
- **Atelier :** **« Faire face aux conséquences humanitaires du changement climatique »**
Organisateurs : Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Langues : anglais, espagnol
Salle : CICG, salle 18

4.3 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE

4.3.1 PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE

Présidente de la Conférence

Mme Mandisa Kalako-Williams (Croix-Rouge – Afrique du Sud)

Vice-Présidents de la Conférence

Ambassadeur Boudewijn J. Van Eenennaam (Pays-Bas)

Ambassadeur Juan Martabit (Chili)

M. Abdul Rahman Attar (Croissant-Rouge – République arabe syrienne)

Mme Anne-Marie Huber-Hotz (Croix-Rouge – Suisse)

Rapporteur de la Conférence

Ambassadeur Ichiro Fujisaki (Japon)

Secrétaire général de la Conférence

Ambassadeur Stephan Husy (Suisse)

Secrétaires généraux adjoints

M. Frank Mohrhauer (Fédération internationale)

M. Bruce Biber (CICR)

4.3.2 PRÉSIDENTE DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Commission A

Présidente

Mme Jane McGowan (Croix-Rouge – Canada)

Vice-Président

Ambassadeur Makarim Wibisono (Indonésie)

Rapporteur

M. Muctarr A.S. Jalloh (Croix-Rouge – Sierra Leone)

Commission B

Président

Ambassadeur Nicholas Thorne (Royaume-Uni)

Vice-Présidente

Ambassadeur Mabel Gómez Oliver (Mexique)

Rapporteur

M. Jeffrey Chan Wah Teck (Croix-Rouge – Singapour)

Commission C

Président

Dr Raymond Forde (Croix-Rouge – Barbade)

Rapporteur

Ambassadeur Ahmet Üzümcü (Turquie)

Comité de rédaction

Président

Ambassadeur Masood Khan (Pakistan)

Vice-Présidents

M. Ian Courtenay (Croix-Rouge – Belize)

M. Abbas Gullet (Croix-Rouge – Kenya)

Ambassadeur Valery Loshchinin (Fédération de Russie)

4.3.3 BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Mme Mandisa Kalako-Williams, présidente de la Conférence

M. Mohamed Al-Hadid, président de la Commission Permanente

M. Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge

Mme Jane McGowan, présidente de la Commission A

Ambassadeur Nicholas Thorne, président de la Commission B

Dr Raymond Forde, président de la Commission C
Ambassadeur Masood Khan, président du Comité de rédaction

Ambassadeur Stephan Husy, secrétaire général de la XXX^e Conférence internationale

4.4 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Lundi 26 novembre 2007

15 heures

4.4.1 SPECTACLE INAUGURAL

**M. Guy Mettan,
président de la Croix-Rouge genevoise**

(Original anglais)

Je voudrais vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue à Genève, pour cette cérémonie d'ouverture de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est en effet un grand plaisir et un insigne honneur pour moi d'être avec vous ici aujourd'hui. En tant que président de la Croix-Rouge locale, je suis très impressionné de voir mes collègues des 186 Sociétés nationales, qui se sont joints aux représentants de leur gouvernement pour participer aux importantes discussions prévues cette semaine. Je suis aussi heureux de voir les volontaires de la Croix-Rouge genevoise, présents partout dans le Centre de conférences pour vous aider tous, chaque jour, dans votre travail. Sans plus attendre, j'aimerais maintenant vous présenter le spectacle inaugural. Pendant les douze prochaines minutes, vous allez assister à un spectacle remarquable et très innovant exécuté par une compagnie artistique locale appelée Exos. Cette création est censée représenter ce que nous sommes capables de réaliser, à la fois individuellement et collectivement. Je vous souhaite un très bon spectacle.

Spectacle d'Exos

Merci Exos. Je pense que ce spectacle était le symbole parfait du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car il a montré qu'en tant qu'êtres humains et que Mouvement, nous avons la capacité d'affronter et d'assumer tous les défis que la vie peut nous réserver. Nous rassembler, travailler ensemble, c'est tout l'enjeu de cette Conférence. Je voudrais maintenant inviter M. Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente, à prendre la parole.

4.4.2 ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. MOHAMMED AL-HADID, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Original anglais)

Madame la Présidente de la Confédération suisse, Monsieur le Président du CICR, Monsieur le Président de la Fédération internationale, Mesdames et Messieurs les Dirigeants des Sociétés nationales, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs les Invités et les Observateurs, Chers Collègues et Amis,

C'est avec un immense plaisir qu'au nom de la Commission permanente, je vous souhaite la bienvenue à cette XXX^e Conférence internationale. Je suis heureux de vous voir ici si nombreux. L'état du monde, troublé et divisé, et toutes les souffrances endurées aujourd'hui confèrent à cette Conférence une valeur et une importance particulières. Le défi qui nous est lancé et qui découle directement du thème « Ensemble pour l'humanité » sera de consolider notre coopération et nos partenariats, afin de renforcer les nobles idéaux humanitaires d'Henry Dunant, le fondateur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Fort de mon expérience dans ce grand Mouvement, je suis convaincu que nous sommes – disons-le – la plus grande organisation humanitaire au monde. Nous sommes les mieux placés et disposons des meilleurs atouts pour offrir de réelles compétences à nos partenaires et à nos collaborateurs. Des millions de membres et de volontaires dans nos 186 Sociétés nationales veillent à ce que nous ayons au bon moment les informations exactes qui correspondent aux réalités du terrain dans les collectivités locales. C'est le meilleur point de départ possible pour une bonne préparation, qui doit reposer sur une solide connaissance des faits et de la réalité sur le terrain. Pour être pleinement efficaces et continuer à être le partenaire privilégié de nos gouvernements, nous devons veiller à adapter nos capacités locales, afin d'être en mesure de répondre aux besoins. Il nous faut évaluer de manière fiable les points faibles et anticiper les risques – économiques, sociaux ou

environnementaux – qui découlent du changement climatique. Par comparaison à l'attention que les analystes scientifiques portent aux conséquences écologiques et économiques du réchauffement planétaire, la vulnérabilité humaine est encore très négligée. À un moment où nous cherchons à conclure de nouveaux partenariats pour faire face aux répercussions possibles, sur le plan humanitaire, du changement climatique, cette Conférence nous offre une magnifique occasion de mettre en avant cet aspect capital. « Ensemble pour l'humanité », ce n'est pas seulement un slogan ; c'est un sérieux défi qui nous est lancé à tous.

Si nous voulons être en mesure d'affronter ce qui nous attend, nous devons être préparés. Pour remplir notre mission dans un monde en mutation, rien n'a plus de sens qu'une préparation plus poussée, qui nous permette d'agir avec efficacité sans gaspiller les maigres ressources disponibles. La préparation est étroitement liée à la réduction des risques de catastrophe. Les expériences faites par la Fédération internationale au niveau local montrent que diverses initiatives tendant à appliquer les bonnes pratiques sont déjà en voie de réalisation et donnent des résultats positifs.

Les navigateurs chevronnés savent que, lorsque les eaux sont peu profondes et donc dangereuses, quelqu'un doit être en haut du grand mât pour voir plus loin. Ce rôle simple de guetteur s'est révélé maintes fois d'une importance vitale. Vigies de l'humanité, déjà prévenus de l'évolution future par les prévisions, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge souhaitent lancer un avertissement général. Nous allons droit au-devant de dangers qui menacent de façon disproportionnée – comme c'est souvent le cas – les plus vulnérables, les plus pauvres des pauvres.

Des risques que nous voyons se dessiner depuis notre poste de guet, le plus grand, et de loin, est celui du dérèglement climatique. Gardons-nous de discuter du bien-fondé de telle ou telle prévision scientifique ; nous n'avons rien à gagner à participer à la distribution des blâmes. Concentrons-nous sur cette simple vérité : des changements sont en train de se produire et ils auront inévitablement des conséquences sur le plan humanitaire.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'intéresse uniquement à la vulnérabilité humaine, en l'occurrence lorsqu'elle résulte du dérèglement climatique et du réchauffement planétaire. C'est sur ce terrain que nous excellons, c'est là où nous pouvons le mieux agir. Nous devons veiller à ce que la vulnérabilité humaine soit considérée

avec la même urgence que d'autres conséquences, et à ce qu'il lui soit accordé la même importance dans le débat.

Nous pouvons nous appuyer sur des faits solides : l'augmentation du nombre des catastrophes naturelles, l'ampleur croissante de ces catastrophes, le fait que de nouvelles régions géographiques sont frappées par des cataclysmes, et l'apparition de schémas récurrents. Ces faits sont liés entre eux et tiennent aux effets directs des changements climatiques.

L'eau occupe une place centrale dans ces catastrophes et au moment même où, dans certaines régions du monde, les populations rassemblent leurs forces pour affronter des pluies diluviennes, d'autres souffrent d'une sécheresse extrême. En 2007, nous avons vu la puissance de phénomènes météorologiques extrêmes. Les pluies de mousson en Asie se sont abattues comme une force destructrice, emportant les cultures et la terre arable, provoquant des glissements de terrain, inondant villes et villages, détruisant les infrastructures et laissant derrière elles des sources contaminées et un paysage de désolation. À un certain moment, la moitié du Bangladesh était sous l'eau. Là encore, nous sommes confrontés à la force dévastatrice de la nature.

L'Académie chinoise des sciences a tiré la sonnette d'alarme, annonçant que certains signes donnent à penser que les sources du Yang-Tsé et du fleuve Jaune sont en train de s'assécher. Des glaciers disparaissent dans l'Himalaya. Or les fleuves et les rivières qui prennent leur source dans cette chaîne de montagnes alimentent actuellement en eau plus du tiers de l'humanité.

Nous savons qu'une hausse des températures fait augmenter l'évaporation des océans, des lacs, des rivières et, même directement, du sol. Toute cette évaporation se traduira par des précipitations plus abondantes sur de vastes territoires, tandis que la sécheresse régnera ailleurs. La pluviométrie va changer. Par exemple, le sud de l'Europe et l'Afrique au nord de l'Équateur vont devenir plus secs. En revanche, les pluies augmenteront dans le nord de l'Europe. Les changements dans diverses régions du monde ont fait l'objet de prévisions détaillées et fiables. Elles sont connues, incontestées pour la plupart, et nous devrions en tenir compte dans nos plans.

Les changements relatifs à l'évaporation et aux précipitations ne seront pas bénéfiques. Nous assistons déjà à une augmentation du nombre des inondations, des glissements de terrain et des tempêtes. Nous verrons les sécheresses s'aggraver dans de vastes

régions, et entraîner des risques accrus d'incendies impossibles à maîtriser et de vagues de chaleur. Inévitablement, le dérèglement météorologique va causer plus de catastrophes, et beaucoup d'entre elles frapperont des pays qui, jusqu'alors, en avaient aidé de moins chanceux à faire face à des catastrophes, ailleurs. La fréquence des catastrophes dans des régions qui ne figuraient qu'en blanc sur les cartes traditionnelles des pays à risque fera ressortir la nécessité d'une meilleure préparation et de capacités locales d'intervention accrues.

Avec les catastrophes à évolution lente, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se trouvent bel et bien en terrain connu. Certaines des terres qui abritent les plus fortes concentrations d'êtres humains seront rendues impropres à la culture et donc incapables de nourrir leur population. Une baisse de la capacité de production agricole de la terre nourricière et une augmentation de la population mondiale, voilà qui laisse présager un avenir sombre fait d'inégalités et de déséquilibres, de famines et de conflits. Les gens seront forcés de quitter des régions qui ne peuvent plus les nourrir. Ils se dirigeront, comme tant d'autres avant eux, vers des villes où ils finiront souvent dans des bidonvilles. Les plus pauvres seront ceux qui souffriront le plus.

Ce n'est généralement pas dans les bidonvilles urbains que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge interviennent le plus souvent. Il faut que cela change, car les bidonvilles s'étendent plus vite que n'importe quelle autre forme d'habitat humain. De plus en plus, les pauvres échangent la misère des campagnes pour le désespoir de ces zones de taudis urbains, qui sont souvent les premières touchées par les épidémies, les inondations, les glissements de terrain, la violence, la drogue ou simplement l'absence totale de services publics.

Pourquoi les pauvres sont-ils les premiers à mourir ? Parce qu'ils n'ont souvent pas d'autre choix que de vivre là où il ne faut pas, là où ils ne sont pas protégés d'un environnement rude, là où ils sont à la merci de la surpopulation et de la pauvreté. Cette pauvreté silencieuse ne figure pas parmi les priorités des politiques et des urbanistes, et le sort de ces pauvres passe souvent inaperçu.

Ces conditions de vie engendrent des problèmes d'ordre humanitaire, que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge s'efforcent de résoudre.

Les mouvements de populations figurent aujourd'hui en bonne place parmi les préoccupations mondiales. Les gens se déplacent pour les raisons qui les incitent

déjà à se déplacer dans les siècles passés : pour fuir un conflit, la persécution ou le chômage, construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants. La migration n'est pas toujours synonyme d'histoires sombres ou tristes ; dans la plupart des cas, elle a des effets positifs sur les communautés d'accueil, et elle est bénéfique tant pour les migrants eux-mêmes que pour leurs familles restées au pays. Cependant, nous sommes aussi face à des réalités terribles qui nous concernent en tant que Mouvement – par exemple lorsque des enfants, comme nous l'avons vu, sont victimes de la cupidité et de l'exploitation. Nous déplorons vivement ce phénomène, qui réduit les enfants à l'état de marchandises, parfois négociables contre des pièces de rechange, ou les prend dans les filets de la prostitution.

La migration subit l'effet de forces d'attraction et de répulsion et se traduit par l'exode des habitants de pays en développement qui partent chercher un emploi dans les pays riches de l'hémisphère nord, dans les économies de services de l'ère postindustrielle. Les conséquences du changement climatique sont un terme de plus à ajouter à l'équation et poussent irrésistiblement les gens à émigrer, tout simplement parce qu'ils n'ont pas de quoi vivre là où ils sont. Qui dit migration dit aussi problèmes d'ordre humanitaire auxquels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge s'efforcent de remédier – sans porter de jugement ni exercer de discrimination.

La difficulté qu'éprouvent les économies, même les plus fortes, à reconstruire après des catastrophes majeures est une autre dimension de ces phénomènes. Il a fallu à Katrina moins d'une journée pour faire des ravages parmi les habitants, détruire et dévaster, mais il faudra des années pour reconstruire. Deux ans après l'ouragan, seule la moitié de la population de la Nouvelle-Orléans a pu revenir dans la ville. Si un pays qui dispose d'une telle abondance de ressources a des difficultés à reconstruire, que pouvons-nous attendre de pays moins nantis ?

Il faudra des années pour faire disparaître les traces des récents incendies qui ont dévasté la Grèce ou le sud de la Californie. Une seule catastrophe majeure peut annuler des années de développement pour tout un pays. On peut reconstruire rapidement des bâtiments, mais les êtres humains auront besoin de beaucoup plus de temps pour retrouver leurs moyens d'existence ou se remettre psychologiquement des ravages causés par une nature en colère. Il faut que nous changions notre façon de penser, que nous nous préoccupions moins de réparer les dommages causés que d'atténuer les pires effets des catastrophes et, avant tout, de faire un travail de prévention.

C'est ce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge préconisent.

La carte mondiale des maladies et de la santé est, elle aussi, touchée. Avec des températures plus élevées, certains types de bactéries et de virus gagnent du terrain. Les moustiques vecteurs du paludisme et de la dengue s'établissent sur des terres nouvelles à mesure qu'augmentent les températures médianes.

L'expérience accumulée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en matière de prévention et de lutte contre la maladie est inestimable.

Parallèlement à ces tendances extrêmes, les besoins qui appellent une intervention de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux échelons national et local ne font que croître. Dans bien des pays, le temps, les moyens financiers et les volontaires de nos Sociétés nationales seront à l'avenir davantage mis à contribution. Cela peut avoir des conséquences sur l'action internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et ce, à deux égards au moins.

D'une part, la nécessité d'affecter des ressources supplémentaires à leur propre pays, parce que ses besoins sont en augmentation, risque de limiter la capacité de certaines Sociétés nationales traditionnellement « donatrices » de financer des programmes bilatéraux et multilatéraux avec les Sociétés partenaires, la Fédération internationale et le CICR.

D'autre part, nous sommes encore à l'époque de la « bienveillance » en ce sens qu'il est relativement facile d'obtenir des fonds pour des causes qui en valent la peine. Étant donné que les scénarios du pire font partie des futurs possibles, nous devons nous préparer à l'éventualité d'une « dépression » qui frapperait le financement humanitaire, ce qui nous conforte dans notre analyse qu'il faut investir dans un renforcement des capacités locales des deux côtés du fossé Nord-Sud.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge offrent un cadre tout prêt pour agir sur ce terrain.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de nos soucis, les jeunes grandissent dans un climat de conflit de plus en plus inquiétant. Au cœur de nombreux conflits se trouvent aujourd'hui l'intolérance, la xénophobie ou les deux à la fois. Des gens qui défendent des solutions extrêmes sèment la peur et la haine dans l'esprit des jeunes, avec les résultats que l'on peut craindre.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un acteur mondial neutre pour

lequel la tolérance et le respect d'autrui sont comme des caractères génétiques. Nous respectons nos principes, et nos actes s'y conforment : nous l'avons prouvé à maintes reprises dans nos pratiques. Il est temps que nous réfléchissions à la façon de transformer cette caractéristique de notre identité en des programmes encore plus efficaces, dont les premières initiatives pourraient être de tenter de guérir ceux qui se sont égarés et ont choisi la haine comme mode de vie.

Excellences, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Ce qui vaut la peine d'être fait vaut la peine d'être bien fait. Je suis convaincu que les solides valeurs sur lesquelles s'appuie notre Mouvement, sa légitime réputation et ses réalisations passées resteront de la plus haute importance et continueront à faire de lui un partenaire de poids lorsqu'il sera question d'agir « Ensemble pour l'humanité ».

Il faudra du temps et des efforts délibérés et concertés, mais on obtiendra des résultats. Un proverbe africain dit : « Si tu veux aller vite, pars seul ; si tu veux aller loin, pars avec d'autres et faites route ensemble. » Or, nous voulons aller loin et nous voulons y aller ensemble – pour aider les plus vulnérables de cette terre.

Merci.

4.4.3 ALLOCUTION DE MME MICHELINE CALMY-REY, PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(Original français)

Altesses, Mesdames et Messieurs les Ministres, Messieurs les Présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Excellences, Monsieur le Président du Conseil d'État de la République et du canton de Genève et Monsieur le Maire de Genève, Mesdames et Messieurs les Délégués des Sociétés nationales, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma grande joie de me retrouver en votre compagnie pour cette cérémonie d'ouverture de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir m'adresser à vous en cette occasion.

Lors de la I^e Conférence de la Croix-Rouge en 1867, seuls 16 Sociétés nationales et 9 gouvernements étaient représentés. Aujourd'hui, 140 ans plus tard, ce ne sont pas moins de 186 Sociétés nationales et 194 gouvernements qui sont présents dans cette salle. Cela démontre que les principes humanitaires promus à l'origine par une poignée de visionnaires sont désormais universellement acceptés. Il ne tient qu'à nous toutes et tous ici présents de perpétuer et renforcer cette attention continue envers les plus vulnérables, qui constitue la base de l'action du Mouvement.

Cette Conférence est la dixième à se dérouler à Genève, berceau des Conventions du même nom et du Mouvement, siège du CICR, de la Fédération internationale et lieu privilégié du dialogue humanitaire. L'esprit de Genève, cet esprit humaniste et progressiste qui caractérise cette ville, saura, j'en suis persuadée, nous inspirer tout au long de cette semaine.

L'engagement humanitaire de la Suisse tire une grande partie de sa force et de son rayonnement de ses liens étroits avec le Mouvement. Ces liens sont toujours d'une grande actualité. En tant que Haute Partie contractante et dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, la Suisse continuera à s'engager sans relâche au service du droit international humanitaire et de sa mise en œuvre concrète ainsi qu'en faveur des différentes composantes du Mouvement.

Dans le contexte actuel, caractérisé notamment par une diversification accrue des acteurs dans les conflits armés et par des défis humanitaires croissants, le Mouvement apporte une contribution essentielle, unique et complémentaire. Il opère sur tous les continents, selon des principes universels transcendant les particularismes en faveur de la dignité humaine. Ses différentes composantes bénéficient d'une identité et de mandats clairs. La pertinence de ses actions provient aussi de sa capacité d'engager des programmes répondant en priorité aux besoins de protection et d'assistance de leurs bénéficiaires. Cette proximité vis-à-vis des personnes les plus vulnérables est un atout pour le positionnement présent et futur du Mouvement dans un contexte incertain.

Cet environnement imprévisible et instable nécessite pour les États d'adopter une approche intégrée de la sécurité humaine. Seule une application concertée de la réponse d'urgence et de la promotion du développement durable, du droit international public et en particulier du droit international humanitaire,

de la promotion de la paix et de la prévention des conflits permettra d'éviter, ou du moins de limiter, les souffrances des populations civiles affectées par la guerre et les catastrophes. La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement de juin 2006, adoptée par 69 États à ce jour, représente une bonne illustration de cette approche. Reconnaisant le lien étroit entre la violence armée et les perspectives d'un développement durable, les participants se sont engagés à renforcer leurs efforts pour intégrer la réduction de la violence armée et la prévention des conflits dans les stratégies de développement et de gestion des crises.

Mesdames et Messieurs,

Qu'il s'agisse de conflits armés ou de catastrophes, les volontaires des Sociétés nationales sont souvent les premiers arrivés et les derniers présents. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier et exprimer mon profond respect à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des Sociétés nationales, qui entourent ces volontaires et mobilisent leurs énergies. J'associe à ces remerciements le personnel de la Fédération internationale et du CICR œuvrant également sur le terrain. Il me tient particulièrement à cœur de rendre un hommage sincère aux femmes et aux hommes qui ont perdu leur vie au service des plus vulnérables. C'est en perpétuant inlassablement leur œuvre que nous honorerons au mieux leur souvenir.

Cela doit également nous interpeller sur les dangers accrus encourus par les acteurs humanitaires dans les situations de crise et de guerre. Cette réalité rend indispensable l'amélioration des capacités de gestion des risques et de la sécurité des acteurs humanitaires. La Suisse s'engage depuis plusieurs années dans ce sens.

Mesdames et Messieurs,

Je suis fermement convaincue de l'importance et de la pertinence des sept Principes fondamentaux qui guident votre action.

Il y a quatre ans, lors de la XXVIII^e Conférence, j'affirmais la volonté de la Suisse de renforcer le principe de l'universalité en amenant à son terme le processus conduisant à l'adoption d'un troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève. Grâce à nos efforts communs lors de la Conférence diplomatique de décembre 2005 et de la XXIX^e Conférence internationale de juin 2006, ayant conduit à l'adoption du Troisième Protocole et à l'amendement des Statuts du Mouvement, nous sommes parvenus à une solution globale et durable de

la question des emblèmes. Ce pas en avant conforte mon pays dans sa volonté de poursuivre une politique humanitaire constructive, fondée sur la lettre et sur l'esprit des Conventions de Genève. À cette fin, j'appelle tous les États ne l'ayant pas encore fait à ratifier ou à adhérer à ce Protocole dans les meilleurs délais et à l'exécuter dans son ensemble de bonne foi, selon son objet et but.

La Suisse s'est, depuis le début, engagée en faveur de la mise en œuvre du *Memorandum of Understanding* et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien en 2005. J'ai pris bonne note du rapport présenté par le moniteur, M. Pär Stenbäck. Certains progrès ont pu être réalisés et je salue la bonne coopération entre les deux Sociétés et les efforts entrepris par le Magen David Adom, qui a fait son possible. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire et j'appelle notamment le gouvernement israélien à entreprendre toute démarche nécessaire pour faire avancer les choses.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne devons pas cette semaine tomber dans le piège de la défense des intérêts particuliers. Je suis persuadée que nous allons travailler de manière constructive et faire ainsi honneur à la devise de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité ».

« Ensemble pour l'humanité », la devise de la XXX^e Conférence nous incite à intensifier et développer les partenariats et la collaboration entre les multiples acteurs humanitaires : gouvernements, composantes du Mouvement, agences onusiennes ou encore organisations non gouvernementales. Chacun a son rôle à jouer et nous devons privilégier la complémentarité des compétences.

En effet, sans la volonté de rechercher des partenariats pertinents, nous ne serons pas à même de donner une réponse efficace, entre autres, aux conséquences humanitaires du changement climatique, de la migration internationale, de la violence et des maladies émergentes et réémergentes. Dès lors, nous nous félicitons du fait que ces thèmes soient traités dans cette enceinte, car les membres de cette Conférence sont – chacun et collectivement – interpellés par leurs conséquences. Toutefois, il nous appartient de veiller à ce que les partenariats dans lesquels nous nous engageons permettent de véritablement atteindre des résultats durables et de qualité.

J'aimerais souligner, à cette occasion, la précieuse contribution apportée par les Sociétés nationales en

tant qu'auxiliaires des autorités publiques. Il nous faut maintenant clarifier la notion de rôle auxiliaire et nous entendre sur une définition indicative.

Mesdames et Messieurs,

Notre approche commune se doit d'être basée sur le droit international humanitaire. Les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constituent l'enceinte idéale pour réaffirmer l'applicabilité et la pertinence de ce droit et discuter des défis inhérents aux conflits armés contemporains. Ces défis sont nombreux et je me garderai d'en faire une liste exhaustive. Permettez-moi néanmoins d'en présenter quelques-uns qui constituent des domaines d'action de la politique humanitaire suisse.

La multiplication des acteurs armés constitue l'un des obstacles majeurs à un meilleur respect du droit international humanitaire. Dans ce cadre, la question de la mise en œuvre de ce droit par les groupes armés non étatiques, droit par lequel ils sont liés, est plus que jamais d'actualité. Il nous faut être, dans ce domaine, audacieux et innovants, et toute initiative allant dans ce sens est la bienvenue.

À la problématique des groupes armés non étatiques s'ajoute celle du recours de plus en plus fréquent des différentes parties aux conflits aux services des entreprises militaires et de sécurité privées pour assurer des tâches de sécurité et des activités de type militaire. Les questions juridiques soulevées par cette évolution nécessitent des éclaircissements. La Suisse a déployé à cet effet des efforts diplomatiques pour obtenir que le droit international public soit mieux respecté par les États eu égard aux activités des entreprises militaires et de sécurité privées opérant dans les zones de conflit. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Suisse a lancé une initiative visant à rappeler à toutes les parties leurs obligations, telles qu'elles figurent dans le droit international humanitaire et dans les droits humains. De plus, le processus étudie et met au point des bonnes pratiques, des modèles de réglementation ainsi que d'autres mesures appropriées afin d'aider les États à respecter et faire respecter le droit international humanitaire et les droits humains.

Au-delà des acteurs, des questions et incertitudes subsistent également au niveau des méthodes et moyens de guerre. La Suisse s'investit dans des initiatives visant à clarifier les normes de droit international humanitaire existantes dans le domaine de la guerre aérienne et de missiles et dans celui de la guerre informatique. La Suisse soutient également le processus mené par le CICR visant à clarifier la

signification concrète du concept de participation directe aux hostilités. Nous recherchons avant tout ici des solutions pratiques à l'intention des acteurs concernés. Par exemple, le projet sur la guerre aérienne et de missiles se concrétisera à travers un manuel contenant les règles existantes en la matière et des commentaires les explicitant.

Le droit international humanitaire ne doit pas être seulement précisé, mais également appliqué. C'est dans ce but que la Commission internationale [humanitaire] d'établissement des faits a été établie sur la base de l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Ce n'est pas un tribunal, mais un organe d'enquête et de bons offices, composé d'experts indépendants. Septante États de tous les continents ont à ce jour déposé une déclaration de reconnaissance. J'encourage toutes les autres parties au Protocole additionnel I à faire de même et, le cas échéant, à faire appel aux services de la Commission.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux pour les jours à venir et je suis convaincue que les résultats de la XXX^e Conférence internationale seront à la hauteur de nos attentes ainsi que de celles des millions de victimes pour lesquelles nous pouvons faire une différence.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Guy Mettan,
président de la Croix-Rouge genevoise**

(Original anglais)

L'article 11 des Statuts du Mouvement précise que tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et que tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour nous rappeler ces sept Principes fondamentaux, j'appelle maintenant des volontaires qui vont lire ces Principes dans les quatre langues officielles de la Conférence.

4.4.4. LECTURE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT PAR DES VOLONTAIRES DE LA SECTION GENEVOISE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

HUMANITÉ

(Original anglais)

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

IMPARTIALITÉ

(Original anglais)

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

NEUTRALITÉ

(Original français)

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

INDÉPENDANCE

(Original arabe)

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

VOLONTARIAT

(Original espagnol)

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

UNITÉ

(Original espagnol)

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

UNIVERSALITÉ

(Original arabe)

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

4.5 PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 26 novembre 2007

16 heures

4.5.1 OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE PAR M. MOHAMMED AL-HADID, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Original anglais)

Au nom du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je vous souhaite, une nouvelle fois, la bienvenue à cette XXX^e Conférence internationale. Comme le prévoit l'article 15, paragraphe 2, du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le président de la Commission permanente procédera à l'ouverture de la première séance plénière.

C'est un immense plaisir pour moi d'accueillir chaleureusement toutes les délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des États parties aux Conventions de Genève, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je salue également tous les observateurs, en particulier les Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission. Nous sommes ici ensemble, tous réunis dans cette enceinte, sous le thème « Ensemble pour l'humanité ».

Je tiens tout particulièrement à souhaiter la bienvenue à notre pays hôte et au gouvernement suisse, que je remercie vivement pour le soutien qu'il a apporté au Mouvement dans l'organisation de cette Conférence.

L'humanité, premier des Principes fondamentaux, se trouve au cœur même de l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans tout ce qu'il représente et tout ce qu'il accomplit. Profondément ancrée dans le message clé de la mission de notre Mouvement, elle est notre

principale force. Elle est aussi le ressort essentiel de notre motivation à travailler pour le Mouvement à divers titres, comme volontaires, militants, membres et collaborateurs, et aussi comme responsables aux niveaux local, national, régional et international, et elle nous guidera ces prochains jours dans nos délibérations.

Cela dit, je déclare ouverte la XXX^e Conférence internationale et propose que nous procédions au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général et d'autres responsables de la Conférence.

4.5.2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS ET D'AUTRES RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE

**M. Mohammed Al-Hadid,
président de la Commission permanente**

(Original anglais)

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du Règlement du Mouvement, nous allons procéder à l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints, des responsables des commissions plénières et du Comité de rédaction, sur la base de la liste proposée par le Conseil des Délégués. J'ai reçu de M. Jakob Kellenberger, président du Conseil des Délégués, la résolution CD 2007/10, qui vous a également été distribuée cet après-midi. Elle a été adoptée par le Conseil le 24 novembre et comprend la liste des candidats proposés aux fonctions de responsables de cette Conférence.

Certaines candidatures ont été communiquées aux Sociétés nationales et aux missions permanentes à Genève, dans le *Bulletin d'information* n° 13 de la Commission permanente, en octobre de cette année. La liste complète contient la proposition

formelle du Conseil, qui a été adoptée. Je pars du principe que nous pouvons examiner la candidature des personnes proposées par le Conseil à l'élection comme responsables de cette XXX^e Conférence. Je vous les présente.

Merci.

En dehors des plénières, trois commissions différentes et un comité de rédaction seront mis en place. La présidente donnera plus d'informations sur ces organes subsidiaires.

Je suis également heureux d'inviter Mme Mandisa Kalako-Williams à assurer la présidence de cette Conférence. J'invite aussi les vice-présidents, le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints à venir prendre place sur le podium. Je souhaite à Mandisa et à son équipe beaucoup de sagesse et de succès dans la conduite des délibérations de cette Conférence.

4.5.3 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE, ET PROCÉDURE D'ADOPTION DES RÉOLUTIONS

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Madame la Présidente de la Confédération suisse, Excellences, Mesdames et Messieurs les Dirigeants des Sociétés nationales, Mesdames et Messieurs, chers Amis,

Je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en me demandant de présider cette Conférence. C'est avec humilité que j'accepte cette tâche et je tiens à vous assurer que je la mènerai à bien au mieux de mes compétences et de mes connaissances, en respectant pleinement les Principes et les Statuts ainsi que le Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Notre ordre du jour pour les prochains jours, adopté par le Conseil des Délégués, est très ambitieux. Sur le thème « Ensemble pour l'humanité », cette Conférence a pour objectif général de mettre l'accent sur les partenariats entre les États et les composantes du Mouvement, notamment et en particulier avec

les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces partenariats devraient s'inspirer de la définition du rôle d'auxiliaire telle que nous la comprenons ici et sur laquelle, du moins je l'espère, nous sommes tous d'accord. En outre, il nous est demandé d'examiner les conséquences sur le plan humanitaire de certains faits nouveaux parmi ceux qui sont d'une actualité brûlante. Ce faisant, nous devrions faire en sorte de fixer une priorité pour le Mouvement, pour tous ceux d'entre nous ici présents, qui nous engagera pendant les 10 à 15 prochaines années, en axant nos efforts sur notre mission pour atténuer les souffrances humaines partout où elles existent et sous toutes leurs formes. Il nous est aussi demandé d'examiner les défis posés au droit international humanitaire dans le monde actuel, d'affirmer notre volonté de mettre en œuvre ses règles en vigueur et de continuer à les respecter. C'est aussi notre objectif d'adopter les lignes directrices non contraignantes qui permettront d'améliorer nos interventions en cas de catastrophe, et de les appliquer dans nos contextes nationaux respectifs.

Je voudrais maintenant vous expliquer la structure de cette Conférence et vous communiquer quelques informations d'ordre purement pratique.

Les points et les objectifs figurant à l'ordre du jour de la Conférence seront discutés en plénière et dans les commissions.

La plénière de demain sera consacrée au débat général sur les défis humanitaires et les partenariats nécessaires pour les relever, défis et partenariats qui seront présentés plus tard cet après-midi par un panel d'orateurs. Chaque délégation qui souhaite prendre la parole lors du débat de cette plénière devrait, si elle ne l'a pas encore fait, s'enregistrer au bureau situé à l'extérieur de cette salle, sur votre gauche. C'est aussi là que la liste provisoire des orateurs sera affichée aujourd'hui à 18 h 45. Nous clôturerons la liste demain à 11 heures. Vous voudrez bien transmettre une version écrite de votre déclaration à ce même bureau, afin de faciliter la tâche de nos interprètes.

Comme nous nous attendons à un nombre élevé d'orateurs, j'ai diminué la durée des interventions, droit accordé au président en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du Règlement. Chaque orateur aura la parole pendant trois minutes maximum, exception faite des interventions au nom d'un groupe, ou d'un chef d'État, ou d'un ministre, qui, elles, pourront durer cinq minutes. Veuillez noter que, pour le rapport de la Conférence, le texte intégral des interventions peut être remis au Secrétariat de la Conférence. À titre personnel, je vous demanderai de vous abstenir de

toute déclaration de félicitations à la présidence, et cela, compte tenu du temps qui nous est imparti et afin de s'en tenir à l'essentiel.

J'encourage tout particulièrement les Sociétés nationales à participer au débat étant donné qu'il s'agit d'une Conférence du Mouvement. Conformément à l'usage, cette invitation s'adresse également aux observateurs des Sociétés nationales en attente de reconnaissance et d'admission. Je donnerai aussi la parole à d'autres observateurs, si le temps le permet et avec l'accord de la Conférence, conformément à l'article 9, paragraphe 3.

Après le débat général de demain, la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi à 14 heures, puisque le mercredi sera consacré aux commissions. La plénière de jeudi débutera par l'élection des membres de la Commission permanente, élection pour laquelle nous procéderons à un appel nominal. Veuillez donc vous trouver ici, jeudi, à 14 heures précises, pour cet appel. Une fois que les élections auront commencé, nous examinerons principalement les résultats du débat général, les travaux des commissions et le suivi des Conférences précédentes.

Vendredi matin aura lieu la séance plénière finale, au cours de laquelle un compte rendu des ateliers et un rapport sur les engagements seront présentés. Une fois que le Comité de rédaction aura, lui aussi, fait rapport sur ses travaux, le moment sera venu pour la Conférence d'adopter les résolutions finales.

Mercredi sera le jour des commissions. Elles sont ouvertes à tous les participants à la Conférence. La Commission A siégera toute la journée et portera essentiellement sur la nature spécifique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires. La Commission B traitera, mercredi matin, les questions liées au droit international humanitaire et, enfin, la Commission C discutera, mercredi après-midi, du cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes. Les principaux thèmes traités dans les commissions seront présentés avant le débat. Il n'y a pas de liste d'orateurs pour les commissions, et les présidents des commissions auront à gérer le temps accordé aux orateurs.

Le **Comité de rédaction** achèvera l'élaboration des documents qui seront adoptés par la Conférence. Il est ouvert à tous les membres de la Conférence et commencera ses travaux demain à 10 heures, dans les salles 3 et 4, et continuera toute la journée du mercredi et du jeudi.

En ce qui concerne le **Bureau de la Conférence**, je voudrais vous rendre attentifs au fait que, conformément à l'article 16, paragraphe 1, du Règlement, le Bureau comprend le président de la Conférence, le président de la Commission permanente, les chefs des délégations du CICR et de la Fédération internationale, les présidents des commissions plénières, dont celui du Comité de rédaction, et le secrétaire général de la Conférence. En outre, j'ai l'intention d'associer les vice-présidents de la Conférence aux travaux du Bureau. Je voudrais aussi exercer le droit qui m'est accordé pour inviter toute autre personne de n'importe laquelle des délégations présentes ici pour consultation, dans le souci de réaliser les objectifs de cette Conférence.

Les **médias** sont invités à assister à la cérémonie d'ouverture et au débat général de demain. Le Bureau peut prendre en considération, au cas par cas, d'autres demandes faites par les médias pour assister à d'autres réunions, à l'exception des réunions du Comité de rédaction, auxquelles l'accès demeurera interdit aux médias. Chaque jour, un bulletin sera affiché sur les sites Web de la Conférence.

Une **interprétation** simultanée sera assurée dans les langues de travail, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français, pour les séances plénières, les commissions et le Comité de rédaction. Tous les documents de travail seront traduits et distribués dans ces langues. L'interprétation du russe sera elle aussi assurée.

Les informations concernant le programme de chaque jour, les ateliers, les manifestations parallèles et les autres questions d'ordre organisationnel figureront sur les écrans situés dans plusieurs parties du Centre de conférences ainsi que dans le Bulletin quotidien.

Permettez-moi de vous rappeler que la Conférence doit s'efforcer d'adopter ses résolutions et autres décisions par **consensus**, dans le respect du Règlement du Mouvement et des traditions anciennes propres à la Conférence du Mouvement. Je fais ici référence à l'article 11, paragraphe 7, des Statuts.

J'aimerais également rappeler à chacun que les délégations feront leurs déclarations dans le strict respect des **Principes fondamentaux**. Comme le précise l'article 11, paragraphe 4, des Statuts, aucun délégué et aucune délégation ne peut par conséquent s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. J'espère que ces prochains jours, nous resterons concentrés sur les objectifs que nous voulons atteindre dans l'intérêt des personnes vulnérables du monde entier, dont le

regard est tourné vers nous et qui attendent tant de nous.

Merci d'avoir prêté attention à ces questions importantes de gestion interne. Je voudrais maintenant donner la parole au président du Conseil des Délégués, M. Jakob Kellenberger, qui va nous informer des décisions prises par le Conseil des Délégués.

**M. Jakob Kellenberger,
président du Conseil des Délégués**

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La semaine dernière, le Conseil des Délégués a adopté plusieurs résolutions d'importance pour cette Conférence. Chaque délégation a reçu une série complète des résolutions adoptées, dont certaines méritent une attention particulière. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la Conférence internationale dans une version légèrement modifiée, suite à une décision prise par la Commission permanente à sa dernière séance. Je vous rends attentifs à la nouvelle formulation du point 10 de l'ordre du jour. L'ordre du jour adopté a été distribué aujourd'hui.

Le Conseil a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, et il a adopté une résolution que vous trouverez dans le recueil des résolutions du Conseil.

J'attire votre attention sur trois autres thèmes qui seront eux aussi discutés pendant la Conférence.

Premièrement, le Conseil des Délégués a adopté une stratégie concernant le rétablissement des liens familiaux. La mise en œuvre de cette stratégie exige la compréhension et le soutien des gouvernements.

Deuxièmement, le Conseil des Délégués a entamé une discussion préliminaire sur la question de la migration internationale, afin de répondre à ses conséquences sur le plan humanitaire.

Troisièmement et pour finir, le Conseil a pris le temps d'examiner le rôle spécifique des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, ce qui a conduit à la révision du projet de résolution sur les Sociétés nationales en

tant qu'auxiliaires, projet qui est déposé maintenant. Une des trois commissions de cette Conférence étudiera cette question plus en détail.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

J'aimerais que vous restiez avec nous sur le podium, car je vais bientôt vous demander de prendre la parole en votre qualité de président du CICR.

Mais avant cela, Mesdames et Messieurs, je vous annonce que j'ai reçu un projet de résolution relative à la mise en œuvre du Protocole d'accord. Je ferai circuler cette résolution parmi les participants à la Conférence et, après consultation du Bureau, nous vous ferons savoir comment cette proposition sera traitée, avant qu'elle soit transmise au Comité de rédaction.

4.5.4 DISCOURS LIMINAIRE DE M. JAKOB KELLENBERGER, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'humanitaires et partenaires de l'action humanitaire, nous voici réunis à la Conférence internationale, qui débute aujourd'hui, pour rechercher ensemble les moyens de mieux protéger et aider les victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, de leur assurer une certaine sécurité et de préserver leur dignité. C'est dans ces domaines que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est particulièrement engagé et qu'il voudrait apporter sa propre contribution. Mais il est également préoccupé par d'autres questions qui seront abordées à cette Conférence et il tient à faire œuvre utile dans ces domaines aussi.

Dire que ces sujets sont complexes n'est pas une phrase creuse : leur complexité exige des mesures variées et, dans certains cas, multidisciplinaires. La démarche des composantes du Mouvement est claire : elles s'efforcent de réduire la vulnérabilité des communautés et de les

aider à faire face aux conséquences de ces problèmes d'ordre humanitaire, en se complétant, en utilisant au mieux les contributions de chacune pour prévenir et alléger les souffrances. Le slogan de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », prend ici toute sa signification : une bonne coopération entre tous les participants – dont les États – est indispensable pour relever avec succès les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Pour y parvenir, il faut des moyens financiers et donc une solidarité à la mesure des ressources de chaque membre de la communauté internationale.

Parmi ces sujets, il en est un qui – sans être totalement nouveau – apparaît pour la première fois en bonne place dans l'ordre du jour d'une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : la migration internationale. Le débat de demain devrait nous aider à mieux en distinguer les différents aspects. Il est en effet impossible de classer dans une seule catégorie la grande diversité des personnes qui veulent ou doivent quitter un pays pour aller dans un autre, et de leurs besoins. Les migrants ont toutefois certaines choses en commun : la souffrance, la séparation d'avec leur famille, la difficulté de s'adapter à un nouvel environnement, l'insécurité à bien des égards. Souvent, ils ne sont pas suffisamment protégés, bien que de nombreuses règles des droits de l'homme et du droit des réfugiés soient applicables. Il importe dès lors de faire en sorte qu'elles soient appliquées, avec humanité et créativité, et d'aider les migrants en difficulté, quel que soit leur statut juridique, surtout lorsqu'ils sont privés de liberté.

Apporter protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit armé préoccupe tout particulièrement le CICR. Pour reprendre le slogan qu'il a utilisé dans sa campagne afin d'attirer l'attention sur les personnes déplacées en Colombie : « Être déplacé, ce n'est pas seulement fuir, c'est tout perdre. » En Colombie, en Somalie, au Soudan et au Tchad, à Sri Lanka, au Népal, aux Philippines, au Liban et au Yémen, pour ne citer que quelques exemples, le CICR apporte une assistance indispensable aux personnes déplacées, souvent dans des régions où d'autres organisations ne se risquent pas pour des raisons de sécurité. Il est utile de rappeler ici que le droit international humanitaire, dans une large mesure, vise à protéger la population civile, dont font clairement partie les personnes déplacées dans les situations de conflit armé. Il n'y a pas de vide juridique dans ce domaine. D'ailleurs, si le droit international humanitaire était respecté, les civils seraient protégés et épargnés, et ils n'auraient pas, ou auraient moins, besoin de quitter

leurs foyers pour fuir les conflits armés. C'est la raison pour laquelle le CICR tâche de s'attaquer au problème à sa source, à savoir, tout faire pour éviter leur déplacement, notamment en aidant les populations locales, y compris dans des régions difficiles d'accès. De même, chaque fois que les conditions de sécurité le permettent, il convient de favoriser le retour des déplacés dans leur village et leur communauté. Ici comme ailleurs, la priorité, en matière juridique et politique, réside dans la volonté d'obtenir le plein respect du droit international humanitaire et la prise des mesures nécessaires.

Les déplacements de populations entraînent la dispersion des familles, grave motif de préoccupation humanitaire et une des conséquences les plus tragiques d'un conflit armé et de nombreuses autres situations de catastrophe. Le respect de l'unité familiale fait partie du respect de la dignité humaine : le bien-être d'une personne dépend largement de sa capacité de maintenir des liens avec ses proches ou, pour le moins, d'être informée sur leur sort. Le CICR intensifiera ses efforts pour venir en aide aux personnes sans nouvelles de leurs proches. Dans ce sens, il a lancé il y a quelques années une initiative mondiale dans le but de développer les capacités des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de rétablissement des liens familiaux. Il a mis au point à cet effet une stratégie qui vient d'être adoptée par le Conseil des Délégués. Dans les années à venir, le CICR mettra en œuvre cette stratégie, à la fois en renforçant ses propres capacités opérationnelles dans les différentes tâches qu'implique le rétablissement des liens familiaux et en soutenant celles des Sociétés nationales. Il espère pouvoir compter aussi sur l'appui des gouvernements, qui ont d'importantes responsabilités dans ce domaine.

Le CICR concentre ses efforts sur toutes les personnes touchées par un conflit armé, parmi lesquelles, outre les membres de familles dispersées, se trouvent les personnes restées dans des régions où les hostilités font rage, ainsi que les détenus de toutes catégories. Il poursuit aussi ses efforts pour répondre aux besoins, en matière d'assistance et de protection, spécifiques aux femmes victimes de la guerre. Ce ne sont là que quelques-unes des activités menées par le CICR à l'échelle de la planète et que vous connaissez bien. Nombre d'entre elles sont réalisées en partenariat avec les Sociétés nationales des pays confrontés à un conflit armé.

Le CICR est déjà très actif dans le domaine de la santé – soins curatifs et soins préventifs, entre autres. Néanmoins, dans les prochaines années, il entend

renforcer sa capacité de fournir d'excellents services de santé en général, et des soins médicaux en particulier qui soient de qualité. Pour compléter les compétences techniques qu'il peut utiliser dans les situations d'urgence, en chirurgie notamment, il approfondira sa compréhension des systèmes de soins de santé, de l'analyse épidémiologique et des soins de base, ainsi que sa connaissance des questions de santé publique en milieu carcéral et de gestion hospitalière.

L'intérêt et l'engagement du CICR vont bien au-delà de ses activités de protection et d'assistance. Il s'emploie également à rallier les États pour qu'ils fassent respecter le droit international humanitaire en imposant un contrôle plus strict à l'exportation des armes et qu'ils interdisent l'emploi de certaines armes particulièrement cruelles, telles les mines antipersonnel ou les armes à dispersion, imprécises et non fiables. Le CICR est très préoccupé par le nombre élevé de civils blessés ou tués après la fin des hostilités et par les effets des armes à dispersion, qui frappent sans discrimination, surtout lorsqu'elles sont utilisées contre des objectifs militaires dans des zones habitées par des civils. Il est donc, à mon avis, crucial et urgent d'adopter un traité international qui interdise l'emploi, la mise au point, la production, le stockage et le transfert des armes à dispersion imprécises et non fiables, et qui prévoit une assistance pour les victimes et l'enlèvement des armes à dispersion non explosées.

Malheureusement, les discussions qui ont eu lieu à la réunion annuelle des États parties à la Convention sur certaines armes classiques, qui vient de se terminer, n'ont pas fourni, malgré les efforts déployés, une base suffisante pour atteindre cet objectif. Ainsi, comme le mentionne la résolution adoptée il y a deux jours par le Conseil des Délégués, le CICR prie instamment les gouvernements qui appuient la Déclaration d'Oslo de poursuivre leurs efforts pour terminer, en 2008, l'élaboration d'un traité interdisant l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à dispersion, qui provoquent des dommages inacceptables parmi les civils. Les États parties à la Convention sur certaines armes classiques devraient continuer leurs efforts et travailler en vue d'adopter des règles juridiquement contraignantes sur les armes à dispersion.

Certes, la guerre n'a jamais été une affaire simple, et l'action humanitaire s'est toujours heurtée à de graves problèmes. Il en va de même dans les conflits armés et les autres situations de violence aujourd'hui. Leur diversité et leur complexité, l'interrelation entre des événements et l'évolution des situations aux niveaux local, régional et mondial, le nombre même des entités qui ont recours à la violence, les changements des

alliances à court terme et l'atrocité de certains actes mettent en évidence l'importance de poursuivre une action humanitaire exclusivement guidée par les besoins des personnes touchées par un conflit armé.

À cela s'ajoutent trois éléments. D'abord, la fragilité des nombreuses situations de transition entre guerre et paix, où des épisodes de violence armée ou une insécurité chronique freinent, voire empêchent de véritables efforts de reconstruction et de développement. Ensuite, certaines situations de violence interne dans des contextes de pauvreté, d'inégalité socioéconomique ou de forte croissance démographique et d'urbanisation galopante – situations qui contribuent à l'apparition de nouvelles formes de violence armée, surtout en milieu urbain, ainsi qu'à une intensification des migrations. Enfin, l'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes naturelles, auxquelles contribue, pour certaines, le changement climatique, a accru le risque de pandémies dans des situations d'instabilité et de conflit armé.

En outre, les activités humanitaires sont parfois exposées à certains risques liés à l'action d'autres intervenants, politiques et militaires. Je veux parler des risques d'instrumentalisation et de marginalisation. Instrumentalisation, quand des parties à un conflit veulent à tout prix intégrer l'ensemble de l'action humanitaire dans une stratégie politique. À l'évidence, la réponse exclusivement humanitaire, indépendante et neutre que le CICR veut donner aux besoins des victimes n'est pas la seule réponse aux immenses besoins d'une population éprouvée par des années de conflit. Je reconnais l'importance et la valeur d'autres démarches dans les domaines de la sécurité, de l'éducation, de la santé. Mais l'indépendance d'une institution comme le CICR, sa détermination et, dans une large mesure, sa capacité de rester en contact avec toutes les parties à un conflit lui permettent souvent d'avoir accès à des zones où d'autres ne pénètrent pas. Elles font de lui un intermédiaire utile – parfois le seul – dans le domaine humanitaire entre les belligérants. Rien qu'en 2007, le CICR a joué ce rôle en Afghanistan, en Colombie, en Éthiopie, au Niger et au Soudan.

Des situations diverses demandent des réponses diverses. C'est vrai aussi pour les questions humanitaires. L'important est alors d'assurer une coordination véritable et réaliste, qui soit fondée sur les ressources humaines et logistiques disponibles sur le terrain, et qui tienne compte de priorités claires, selon les contextes où il faut agir. Le discours ne doit jamais masquer l'incapacité d'agir ni duper celles et ceux qui ont besoin de protection et d'assistance.

Il me faut mentionner ici également le travail et les responsabilités des Sociétés nationales. Dans bien des situations de conflit armé, la Société nationale du pays concerné est un partenaire privilégié du CICR. Aussi son indépendance doit-elle être sauvegardée. C'est pourquoi il est capital de clarifier le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, sujet lui aussi à l'ordre du jour de notre Conférence. La clarification doit en particulier permettre de mieux comprendre ce que signifie concrètement, pour les États, le devoir de respecter en tout temps l'adhésion de toutes les composantes du Mouvement aux Principes fondamentaux, notamment celui de l'indépendance des Sociétés nationales.

Marginalisation aussi, voire exclusion, du droit humanitaire si la force prime sur toute autre considération. Le droit international humanitaire est la réponse appropriée dans la recherche d'un équilibre réaliste entre l'impératif militaire et le respect de la dignité humaine. Le droit international humanitaire ne procède pas d'une philosophie naïve ou irréaliste. La distinction entre civils et combattants, que nous savons difficile à établir dans tous les cas, reste essentielle, au même titre que le respect des principes de précaution et de proportionnalité dans la conduite des hostilités. Le droit humanitaire est réaliste et nécessaire. Il doit être connu et respecté.

Il n'est pas aisé de déterminer avec précision les facteurs qui renforcent, ou à l'inverse affaiblissent, le respect du droit international humanitaire. Parmi les facteurs positifs, j'aimerais mentionner la connaissance accrue que le public en général a de cette branche du droit international. En outre, les Conventions de Genève ont acquis une reconnaissance universelle. Près de la moitié des États ont adopté explicitement des dispositions visant à mettre en œuvre ces Conventions et, le cas échéant, leurs Protocoles additionnels.

S'agissant des défis posés au droit international humanitaire, vous ne vous étonnez pas de m'entendre répéter que les conflits contemporains sont pour la plupart non internationaux et que le droit conventionnel applicable à ces situations reste lacunaire. Le CICR a organisé plusieurs tables rondes régionales qui ont porté dans une large mesure sur le renforcement du respect du droit humanitaire dans les conflits armés non internationaux. Par la suite, il a consacré une publication aux moyens d'améliorer le respect du droit international humanitaire dans ces conflits, publication jointe au rapport du CICR sur les défis posés au droit humanitaire. Par ailleurs, l'étude que le CICR a menée ces dernières années sur le droit humanitaire coutumier a montré que, dans la pratique, beaucoup de règles relatives aux conflits

armés internationaux sont considérées comme applicables aux conflits armés non internationaux. Il s'agit là d'une observation très positive, mais nous devons poursuivre encore l'analyse et la réflexion sur le besoin de clarifier, voire de compléter, le droit codifié à la lumière des conflits armés contemporains.

Il faut reconnaître que les conflits armés posent aujourd'hui un certain nombre de problèmes qui ont une dimension juridique. Les conflits dits asymétriques ne sont certes pas les seules circonstances dans lesquelles des violations du droit humanitaire peuvent être commises, mais ils illustrent bien un de ces problèmes : dans un rapport de force nettement asymétrique, la partie se sentant en infériorité sur le plan militaire peut être tentée de violer systématiquement le droit humanitaire pour compenser une infériorité, réelle ou supposée. De son côté, la partie plus forte peut alors décider de ne pas respecter ses obligations ou, du moins, de les prendre moins au sérieux. Dans ce cas de figure, où la réciprocité peut entraîner une dégradation constante de la situation ou, pire, un déni pur et simple du droit humanitaire, il faut souligner avec la plus grande fermeté que toutes les parties à un conflit ont les mêmes obligations et ne peuvent pas invoquer la réciprocité pour ne pas les respecter. Ce principe est au cœur même du droit humanitaire. Le rejeter aurait des conséquences désastreuses pour cette branche du droit et pour les populations subissant les effets des conflits. Tout doit donc être mis en œuvre pour que, dans la pratique, le droit humanitaire soit respecté par l'ensemble des parties aux conflits.

De même, le phénomène que j'appellerai – faute de mieux – la criminalisation systématique de l'adversaire pourrait lui aussi affaiblir le droit humanitaire. Dans un conflit armé, ne voir dans l'adversaire qu'un criminel ou même un terroriste, ne pas reconnaître que, engagé dans une lutte armée, il est lui-même lié par un certain nombre de règles, le priver pour ainsi dire de ses droits et devoirs de combattant – tout cela peut le pousser à aller plus loin encore dans le non-respect du droit humanitaire. Tout combattant a des devoirs, et donc aussi un certain nombre de droits. J'insiste ici surtout sur les obligations, telles qu'elles sont énoncées dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels. Il me semble utile de rappeler ce point à l'ouverture d'une Conférence qui, je l'espère, saura réaffirmer l'importance du droit humanitaire et la nécessité de veiller constamment au respect des garanties fondamentales qu'il contient quant à la protection de la personne humaine.

Le terrorisme – tout comme la lutte organisée pour le contrer – a toutefois provoqué une réflexion nouvelle

sur la portée et l'application du droit international humanitaire et d'autres branches du droit. Dans le rapport sur les défis posés au droit qu'il présente à cette Conférence, le CICR y consacre de longs passages, en particulier à propos des garanties fondamentales en matière de protection des personnes détenues. Il convient cependant de rappeler ici que le droit humanitaire n'est pas le seul ni même le premier instrument juridique à invoquer pour faire face au phénomène du terrorisme. Nous savons que le droit humanitaire interdit de commettre des actes de terrorisme pendant un conflit armé. Mais le terrorisme dépasse largement le cadre des conflits armés – seule situation à laquelle s'applique le droit humanitaire –, et c'est par d'autres instruments juridiques et d'autres moyens, politiques, financiers et policiers, qu'il faut y faire face. Ces instruments et ces moyens ne relèvent pas de la mission du CICR ni, plus généralement, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le droit international humanitaire reste un instrument pertinent pour répondre aux défis que posent les conflits contemporains. Pertinent ne veut pas dire parfait ou clair en tout. Certaines notions doivent être précisées, notamment en ce qui concerne la conduite des hostilités. Il reste encore beaucoup à faire pour que les instruments internationaux existants soient ratifiés et appliqués au niveau national. Le plus grand défi pour les États et, plus généralement, pour ceux qui sont impliqués dans des situations de violence armée reste l'application effective du droit international humanitaire – qui comprend l'engagement de poursuites et la répression des violations de ses normes. J'en appelle tout particulièrement aux États, qui sont tous parties aux Conventions de Genève, et donc tenus de les respecter et de les faire respecter en toutes circonstances.

J'ai parlé du droit humanitaire comme d'un instrument visant à assurer une certaine sécurité aux personnes qui ne participent pas, ou ne participent plus, aux hostilités. La sécurité humaine, celle de chaque individu, devrait être notre souci dans les autres réflexions que nous mènerons ensemble. Respecter la dignité humaine, respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme, c'est à mon avis investir à long terme dans la sécurité. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut comprendre la notion de protection, que le CICR place au centre de ses activités. La protection englobe une multitude d'activités visant à inciter les pouvoirs publics et d'autres entités à honorer leurs obligations pour garantir la sécurité, le bien-être et la dignité des personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence. En défendant les victimes contre les dangers et les abus de pouvoir

auxquels elles peuvent être exposées, en leur venant concrètement en aide, le CICR s'attache à faire valoir leurs droits, alléger leurs souffrances, préserver ou restaurer leur dignité.

Cette volonté, tout comme le respect des traits essentiels d'une communauté internationale attentive à chaque personne, est représentative des valeurs que je souhaite voir partager par cette Conférence.

Le CICR – vous l'aurez compris – restera un membre actif de ce réseau fondé sur la solidarité qu'est le Mouvement – un réseau dont chaque composante, selon sa responsabilité et ses capacités, doit mener dans le plein respect des Principes fondamentaux son action humanitaire en faveur de tous ceux qui ont besoin de protection et d'assistance.

Merci.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci, M. Kellenberger.

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de céder la parole à M. Juan Manuel Suarez del Toro, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4.5.5 DISCOURS LIMINAIRE DE M. JUAN MANUEL SUAREZ DEL TORO, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

(Original espagnol)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Représentants des États parties aux Conventions de Genève, Monsieur le Président du CICR, Monsieur le Président de la Commission permanente, chers Amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les Invités et les Observateurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de m'adresser à vous au nom de la Fédération internationale, qui représente

186 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier.

Ce privilège implique aussi cependant l'énorme responsabilité de me faire l'écho des rêves de solidarité universelle que nourrissent des millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, résolu à défendre le droit à une vie digne pour tout le monde, sans discrimination, en toutes circonstances et partout dans le monde.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est toujours une belle occasion pour nous tous – Sociétés nationales, Fédération internationale et CICR – de nous réunir dans une réflexion sur les différentes questions qui touchent notre travail de tous les jours, en partageant avec tous les gouvernements qui soutiennent nos principes et notre action les préoccupations causées par les problèmes que rencontre la communauté internationale – des problèmes nombreux, importants et complexes auxquels nous devons nous attaquer sous l'angle de l'éthique humanitaire.

C'est aussi une occasion exceptionnelle pour nous, composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'échanger des connaissances avec les représentants des États ici présents pour sceller de nouvelles alliances entre tous, nous impliquer concrètement avec les « Engagements » et relever de manière plus résolue et plus efficace les défis qui se posent aux niveaux mondial et local.

C'est par conséquent le moment idéal pour renouveler, dans le domaine humanitaire, notre offre de coopération, d'alliance et d'assistance aux gouvernements du monde entier, afin de travailler véritablement « Ensemble pour l'humanité ».

Mesdames et Messieurs les Représentants,

Nous voulons continuer à élargir le cadre de notre engagement et à en accroître l'efficacité. Nous avons en effet la volonté de transformer la précarité et l'adversité dans lesquelles vivent bien des personnes sans défense parce que vulnérables, en des conditions qui leur permettent de vivre dignement.

Nous savons que cette vulnérabilité a notamment pour origine la pauvreté et l'exclusion, et qu'elle s'aggrave lorsque ces facteurs se conjuguent avec des maladies et des catastrophes de tout genre, ou avec des conflits armés.

J'estime que l'ensemble de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit continuer de faire connaître

le droit international humanitaire et d'en redire l'extrême importance et la pertinence dans les situations de conflit. Et en même temps, tous unis, nous devons aller résolument de l'avant pour établir, avec les Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe, un cadre juridique international qui permette, nous l'espérons, une action rapide et efficace, capable de répondre aux besoins des plus vulnérables en toutes circonstances.

La fréquence, l'envergure et le caractère universel des réalités que sont la misère, la maladie et les catastrophes, plus inattendues et soudaines, constituent à eux seuls une catastrophe humaine et permanente aux proportions gigantesques. Pour cette raison, ces dernières années, la Fédération internationale s'est engagée dans un processus, « Notre Fédération de demain », pour parvenir à des méthodes de travail plus adaptées. Elle a aussi élaboré un Agenda mondial, qui coïncide, en les complétant, avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Avec cet Agenda, nous proposons ce qui suit : réduire les ravages causés par les catastrophes, les maladies et les urgences de santé publique ; accroître la capacité des communautés locales de faire face aux situations de vulnérabilité les plus urgentes, notamment en renforçant les capacités des Sociétés nationales ; enfin, promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine, et réduire l'intolérance, la discrimination et l'exclusion sociale.

Dans cet Agenda mondial convergent les efforts individuels de chacune des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leur volonté d'œuvrer ensemble et dans un élan commun à la réalisation de l'action humanitaire de notre Fédération.

La solide implantation de notre institution partout dans le monde nous conforte d'ailleurs dans l'idée que nos propositions sont réalistes. En effet, ses volontaires nous aident à bien comprendre les problèmes des communautés et, en même temps, à cerner au plus près l'aide à fournir pour contribuer à leur apporter une solution. Nous tenons à être près des personnes.

Devant cette Conférence, je souhaite demander à tous les pays, à leurs gouvernements et à leurs citoyens d'être attentifs à l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'apporter le plus grand soutien au travail accompli en faveur des secteurs les plus vulnérables de la population. Ils sont des millions les volontaires qui, en travaillant dans des conditions souvent extrêmement difficiles, dans leurs villes, leurs

villages, leurs quartiers, grands ou petits, dans des zones reculées et quasiment isolées, s'emploient à alléger les souffrances de leurs semblables. Ce qu'ils apportent au gouvernement et aux citoyens du pays où ils travaillent est une valeur ajoutée que rien ne peut remplacer.

Dans leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales peuvent apporter un appui plus que nécessaire aux services d'urgence, de santé et d'action sociale, entre autres. Ainsi, que ce soit lors d'une catastrophe, d'un tremblement de terre ou d'une pandémie, ou dans le cadre de programmes communautaires d'assistance à la population dans le besoin, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont toujours là pour venir compléter les services de l'État.

Cette action communautaire est d'une grande utilité. Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sauvent des vies non seulement grâce à leur efficacité en matière d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes, mais aussi grâce à leurs efforts constants dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques et celui de la promotion en matière de développement, et au soutien qu'ils offrent aux communautés et aux individus.

Pour faire face à une crise, les volontaires s'inspirent du principe d'humanité et utilisent leurs compétences techniques. Mais ce n'est pas tout. Leur action se nourrit aussi de leur connaissance intime de la communauté et d'un lien affectif profond qui se traduit par l'aide qu'ils apportent à leurs proches – leurs propres parents, amis et voisins –, lorsque ceux-ci en ont besoin.

Ensemble, les volontaires forment l'immense réseau mondial de solidarité qu'est notre Fédération et que nous sommes résolus à continuer de développer pour le bien des plus vulnérables. Aujourd'hui, nos volontaires tiennent à ce que leur engagement solidaire soit toujours plus décisif et plus efficace, et ce, afin d'éviter les souffrances et de défendre la dignité de tous. Ils veulent être la force de l'humanité.

C'est la raison pour laquelle, à l'Assemblée générale de notre Fédération internationale, qui a précédé cette Conférence, nous avons déjà lancé la réflexion sur les questions qui préoccupent notre Mouvement dans son ensemble, et même la communauté internationale toute entière. Je pense notamment à certains aspects des relations internationales et du comportement humain, qui compliquent encore davantage l'existence des personnes victimes de

l'intolérance, de la marginalisation et de l'exclusion. Je pense aussi aux réalités qui ne manqueront sûrement pas de conditionner l'avenir de l'humanité, à l'heure de la mondialisation, quand certains privilèges comme le bien-être n'auront bientôt plus leur place, ni éthiquement, ni pratiquement.

Madame la Présidente,

La semaine dernière à Genève, nous avons essayé concrètement de trouver les moyens de conjuguer nos efforts humanitaires afin de relever quatre défis majeurs : les conséquences sur le plan humanitaire de la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique ; les causes, les processus et les conséquences de la migration internationale ; la violence, en milieu urbain notamment ; les maladies émergentes et réémergentes, ainsi que d'autres problèmes de santé publique.

Du point de vue humanitaire, les conséquences de ces phénomènes exigent de nous tous des efforts intenses et concertés, à commencer bien sûr par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, et, naturellement, avec la participation de gouvernements, d'organismes internationaux, d'organisations d'aide sociale et humanitaires. Être citoyen du monde signifie que le combat engagé contre la vulnérabilité extrême relève, et doit relever, de notre responsabilité à tous.

Jamais auparavant, l'humanité n'a disposé d'autant de moyens économiques, scientifiques, technologiques et autres. Et nous devons faire en sorte que l'humanité dans son ensemble en récolte les fruits.

Il est évident que les conséquences sur le plan humanitaire de la dégradation de l'environnement sont plus néfastes pour les communautés et les personnes les plus vulnérables. Et elles se manifestent déjà, comme en attestent les Rapports sur les catastrophes dans le monde, publiés par la Fédération internationale. En outre, on nous dit que cette dégradation peut être la cause d'un changement climatique aux conséquences pernicieuses. Nul doute que nous devons tous redoubler d'efforts pour mieux protéger l'environnement. Nous devons éviter que sa dégradation continue d'être une cause de souffrance, et penser aux générations futures.

Cette Conférence examinera aussi la question, de plus en plus pressante, de la migration internationale telle que nous la connaissons aujourd'hui, dans un contexte complètement mondialisé. Elle analysera les moyens d'atténuer les souffrances des personnes qui traversent les frontières ou se déplacent à l'intérieur de leur propre pays pour échapper aux difficultés

économiques ou sociales de toutes sortes, de même que celles des familles qui restent sur place, en aidant les personnes qui en ont besoin, pendant tout le cycle de la migration, dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil.

(Original français)

Lors de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, nous sommes convenus d'élaborer une politique relative à la migration embrassant les principaux domaines d'activité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – assistance humanitaire, protection et rétablissement des liens familiaux, intégration et réinsertion, ainsi que médiation et sensibilisation – pour lutter contre les stéréotypes et la discrimination.

L'intolérance face à la diversité, le racisme et la xénophobie sont des causes permanentes de la violence qu'à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, nous nous efforçons de combattre. Pendant cette Conférence, nous examinerons aussi bien les effets de la violence urbaine dans les communautés que les conséquences des conflits armés.

L'égoïsme, l'intransigeance et l'irrationalité s'expriment encore souvent par la violence pour essayer de s'imposer de manière cruelle et inhumaine. Outre les situations de guerre et de conflit armé, les périodes de stabilité générale que connaissent les sociétés sont, elles aussi, propices à l'émergence de formes de violence détestables. La violence contre les femmes, la maltraitance des enfants ou la violence d'origine délictuelle doivent être combattues avec la plus grande énergie. Et je crois qu'à cet égard, il appartient tout particulièrement à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de promouvoir les valeurs de coexistence, de respect et de solidarité, surtout parmi les jeunes. Nous devons en effet transmettre et enseigner ces valeurs aux jeunes générations.

(Original anglais)

Il ne faudrait pas oublier non plus que la protection de la santé et la lutte contre les maladies sont cruciales pour l'existence humaine. C'est un domaine dans lequel le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne ménage pas ses efforts dans de nombreuses communautés.

La menace de diverses maladies émergentes et réémergentes continue de peser sur la santé de millions de personnes. Parmi ces maladies, il convient de mentionner la pandémie du VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et la rougeole.

Situation intolérable, si l'on considère que, pour sauver de nombreuses vies, il suffirait d'une simple décision pour mettre plus largement à disposition des installations sanitaires et des médicaments de base. Aucune société ne peut évoluer ni aspirer à un avenir prospère si ses membres sont malades ou risquent de mourir. C'est pour cette raison que nos efforts visant à promouvoir une meilleure santé et de meilleurs soins au niveau communautaire méritent tout particulièrement d'être pris en considération.

Chers Amis,

Tous ces défis sont bien sûr immenses, mais notre expérience et nos convictions nous font penser qu'ils ne sont pas insurmontables. Il est toutefois vrai que nous devons agir collectivement, avec tous les partenaires animés d'un même esprit, et cela sans attendre et avec une détermination à toute épreuve. Je propose donc que cette Conférence fasse l'impossible pour placer au premier rang des priorités internationales la lutte pour un développement durable et équitable. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est aujourd'hui prête à consacrer toute son énergie dans le but de travailler « Ensemble pour l'humanité ».

Je vous remercie.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs,

La partie officielle de cette première journée est à présent terminée, et je vais suspendre la réunion jusqu'à demain matin, 9 h 30.

Toutefois, je vous demande de ne pas partir, parce qu'une activité nous attend encore. Je tiens maintenant à souhaiter une chaleureuse bienvenue à Lyse Doucet, présentatrice et envoyée spéciale de *BBC World*, qui animera une table ronde sur les quatre défis humanitaires. Au nom du Mouvement, je voudrais aussi réserver un accueil chaleureux à nos orateurs et à leur facilitateur, et vous remercier d'avoir trouvé le temps de venir nous retrouver et de faire l'effort de vous joindre à nous pour un débat général sur des questions d'une extrême importance pour cette organisation et pour la communauté que nous servons.

4.5.6 ACTION BASÉE SUR LA COLLABORATION ET LES PARTENARIATS EN RÉPONSE AUX DÉFIS HUMANITAIRES

Mme Lyse Doucet, présentatrice et envoyée spéciale, *BBC World*

(Original anglais)

Hello ! Bonjour ! Buenas noches ! Assalamu aleikum ! Je m'appelle Lyse Doucet, je suis canadienne, je suis présentatrice et envoyée spéciale de *BBC World*. Et vous, qui êtes-vous ? Je connais certains d'entre vous. Je vous ai rencontrés à Aceh, après le tsunami, au centre de recherches familiales. J'ai aussi rencontré plusieurs d'entre vous au Cachemire, il y a deux ans, après le tremblement de terre. Nous sommes quelques-uns à avoir survécu aux hivers rigoureux de Kaboul ou aux étés torrides de Bagdad. Je vous ai regardé travailler et j'ai été impressionnée. Vous m'avez accordé des interviews, nous avons pris le thé ensemble.

J'ai toujours pensé que le CICR, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge étaient une des meilleures organisations humanitaires au monde, mais voyez ce qu'ils vous font faire ici, rester assis pendant cinq heures, ce qui, à mon avis, est une violation de vos droits de l'homme. Je ferais donc mieux de vous présenter mes excuses. Je suis vraiment désolée. Il faut absolument que je fasse un effort pour que cela en vaille la peine, parce que, vous savez quoi ? Vous savez ce qui ne marche pas avec cet écran de télévision, ou du moins ce qui est bon pour moi ? C'est qu'on ne peut pas l'éteindre. Cet écran va rester allumé encore pendant 1 h 30. Et je ne veux pas que vous l'éteigniez non plus. Pourquoi ? Parce qu'ici, tous ensemble et aujourd'hui, nous allons parler de quelques-uns des plus grands défis auxquels nous sommes tous confrontés actuellement. Des défis urgents, difficiles, avec lesquels nous vivons.

Alors, je vais vous demander une autre faveur : pendant cette heure et demie, je ne serai pas Lyse Doucet la journaliste, et vous ne serez pas un membre important de votre gouvernement. Vous ne serez pas un expert mondial de l'approvisionnement en eau. Vous ne serez pas non plus un ambassadeur de renom. Nous serons tous ici, parce que la même chose nous touche. De quoi allez-vous parler dans votre déclaration ? Du fait d'agir tous « Ensemble pour l'humanité ». Alors pour commencer, regardons un film. N'éteignez pas votre écran. N'essayez pas, parce que vous ne pourrez pas. Il a été spécialement réalisé

pour cette Conférence, afin de vous montrer les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Projection de la vidéo : *Notre monde, nos défis*

Mme Lyse Doucet, présentatrice et envoyée spéciale, *BBC World*

(Original anglais)

Alors, votre avis ? C'était un film sans paroles. De quoi parlait-il ? Quatre sujets : la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique, la violence, surtout en milieu urbain, la santé, c'est-à-dire les maladies émergentes et réémergentes et l'accès aux soins, et les migrations internationales. Voilà les quatre défis dont certains d'entre vous ont discuté pendant plusieurs jours au Conseil des Délégués. Nous allons en discuter ici aujourd'hui, pendant la séance informelle, et plusieurs d'entre vous continueront à en parler pendant la Conférence, qui se poursuivra demain.

Et de qui était-il aussi question à la fin du film ? De vous – de vous tous. Et que me dit-on sur vous tous ? On me dit que vous êtes extrêmement déterminés, extrêmement passionnés, extrêmement dévoués et un petit peu prudents. Est-ce vrai ? Y en a-t-il ici parmi vous qui pensent : « Mais qu'est-ce que j'ai à faire avec ça ? Pourquoi devrais-je m'inquiéter pour les ours polaires, ou pour l'Arctique, ou pour la forêt amazonienne, ou s'il n'y a pas un million d'espèces d'oiseaux ? Ce n'est pas pour ça que je suis venu. » Combien d'entre vous ne travaillent-ils pas déjà, dans leur Société nationale ou leur gouvernement, sur des projets traitant du changement climatique ? Que ceux qui le font lèvent la main. Qui s'attaque déjà, là où il vit, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique ? Voyons s'il y a des mains levées. Qu'a-t-on entendu aux nouvelles ces dernières semaines ? Une terrible tragédie qui a encore une fois frappé le Bangladesh. J'ai entendu tellement d'histoires sur les 40 000 volontaires du Croissant-Rouge qui ont contribué à mettre en place un système d'avis de cyclones et qui ont aussi apporté leur aide après le passage du cyclone. Que dire de l'été en Europe, quand des personnes âgées mouraient victimes de la vague de chaleur et que les Croix-Rouges européennes faisaient ce qu'elles pouvaient ? C'est de cela qu'il s'agit quand on parle de faire face au changement climatique.

Combien parmi vous pensent qu'ils vivent dans un monde parfait ? Voyons, juste pour que je sache qui est présent ici en pensant qu'il n'y a rien à faire pour lui. Y a-t-il des mains qui se lèvent ? Qui vit dans un

monde parfait ? On aimerait savoir où vous vivez, car c'est justement ce à quoi on voudrait arriver. Et de toutes ces questions, nous en avons retenu quatre. Toutes sont importantes. Elles sont toutes liées entre elles, et toutes requièrent notre attention. Et le fait est qu'un groupe seul ou qu'une organisation seule ne peut pas y répondre. Je sais que plusieurs d'entre vous ont une Société nationale fantastique et un gouvernement qui les soutient pleinement, et une Fédération internationale formidable, sans parler du CICR, mais nous devons tous travailler ensemble. Tous ces problèmes sont liés. Aussi, aujourd'hui, ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement de parler de ces défis, mais de ce que nous pouvons faire pour les affronter.

Comment pouvez-vous – vous, les composantes de votre Mouvement – travailler ensemble ? Comment pouvez-vous conclure des partenariats avec des gens qui n'appartiennent pas à votre Mouvement ? Pour y parvenir, et c'est une première, nous avons invité quelques experts qui vont se joindre à nous aujourd'hui pour donner leur avis sur ces défis. Je vais maintenant inviter nos experts, M. Han Seung-Soo, le docteur Samar, le docteur Heymann, M. Mawanda Shaban, Mme Ndiaye, à me rejoindre sur le podium. Ils ont aimablement accepté de venir passer quelques instants avec nous, et j'ai passé un peu de temps avec eux. J'en connaissais déjà certains, et je vais vous les présenter.

M. Han Seung-Soo est l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les changements climatiques. Il siège aussi au Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du secrétaire général de l'ONU et il préside le Panel d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes. Avant cela, il semble avoir occupé presque tous les postes importants dans le gouvernement coréen : vice-premier ministre, ministre des Finances, chef de cabinet du président coréen, ministre des Affaires étrangères –, et c'est la raison pour laquelle je l'ai rencontré il y a de nombreuses années. Nous avons réalisé une interview pour le programme de la BBC, *Hard Talk*, et il m'adresse encore la parole aujourd'hui, ce qui, à mon avis, est un exploit pour lui. Mais je vais vous dire un secret à propos de M. Han Seung-Soo : son arme secrète, c'est sa femme, qui a été vice-présidente de la Croix-Rouge en Corée du Sud. Et vous savez quoi ? Sa femme était tombée amoureuse de la Croix-Rouge avant de tomber amoureuse de lui, si bien qu'il a vécu avec la Croix-Rouge, m'a-t-il raconté, pendant presque toute sa vie d'adulte, et il a pas mal de choses à raconter. Il a aussi été anobli par la reine d'Angleterre, mais il m'a dit de ne pas vous le dire.

Mme Ndioro Ndiaye est directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations.

On a beaucoup entendu parler, ces derniers jours, de Sénégalais qui quittaient leur pays, et je dois dire qu'elle est probablement un des meilleurs « produits d'exportation » du Sénégal. Elle y a exercé les fonctions de ministre du Développement social ; elle a aussi été ministre de la Femme, de l'Enfance et de la Famille ; elle a travaillé au Sénégal dans le domaine humanitaire et coordonné les activités des humanitaires au niveau international, notamment par l'intermédiaire des Nations Unies. Elle a mis en place sa propre ONG, et si l'un de vous a été au Sénégal... Mais où est la délégation sénégalaise ? Peut-on vous voir ?

Le docteur David Heymann est directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé. Il est responsable de la sécurité sanitaire et de l'environnement. Il est aussi le représentant du directeur général pour l'éradication de la poliomyélite. Il s'occupe depuis très longtemps des maladies transmissibles. Il a passé 13 ans en Afrique subsaharienne en tant qu'épidémiologiste ; il a aussi travaillé un certain temps en Inde, comme épidémiologiste, à l'éradication de la variole. Il est américain de naissance, et international par choix. Et tout à l'heure, il m'a dit : « Lyse, je suis entre vos mains. » Je lui ai répondu : « David, vous êtes médecin, ne parlez pas à la légère ! » Mais il est très heureux d'être ici avec nous aujourd'hui.

Le docteur Sima Samar est de nationalité afghane. Dans les mauvais moments, elle voudrait bien être canadienne comme moi. Mais elle est afghane et une des spécialistes de son pays. Elle dirige actuellement la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. Elle est aussi rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan. On pourrait penser qu'elle a assez à faire avec les droits de l'homme en Afghanistan, mais on lui a demandé : « Quand vous aurez un moment de libre, pourriez-vous vous occuper des droits de l'homme au Darfour ? » Et si par hasard vous pensez que la chute du gouvernement taliban en 2001 a fait que tout allait bien en Afghanistan, sachez qu'elle a reçu des menaces de mort quand elle était ministre de la Condition féminine dans le gouvernement de transition après les talibans. Elle en reçoit toujours dans son combat pour la justice dans son pays. Bienvenue Sima Samar.

Et enfin, M. Mawanda Shaban. Quand on m'a dit que nous aurions un représentant de la Jeunesse au sein du Mouvement, je me suis dit : « Mince, ça doit être quelqu'un de très spécial pour avoir été choisi parmi tous ces délégués. » Et qui ont-ils choisi ? Mawanda Shaban, de la Croix-Rouge de l'Ouganda. Il avait neuf ans quand il a rejoint le Mouvement et, maintenant, il a une licence en technologies de l'information, avec

un diplôme en informatique. Il a 26 ans, ce qui est encore... Est-ce que c'est l'âge moyen ou est-ce encore la jeunesse ? On dira que c'est encore la jeunesse. Il est membre de la commission Jeunesse à la Fédération internationale ; il a été président du Conseil national de la jeunesse ; il est le représentant Jeunesse du Conseil central d'administration de la Croix-Rouge de l'Ouganda et conseiller national pour la jeunesse. Aujourd'hui, il sera mon conseiller. Il va regarder pour moi et écouter pour moi tous nos experts qui nous ont rejoints. Il va aussi nous donner son point de vue sur le Mouvement et sur la manière dont celui-ci peut relever ces défis particuliers, car, après tout, c'est sa génération qui héritera de la Terre. Toutes les décisions prises par ma génération, votre génération, auront un impact sur le monde qui sera légué à ses enfants et petits-enfants.

On vous en a parlé tout à l'heure, et certains d'entre vous ont déjà envoyé leurs questions. Nous voudrions aussi vous entendre. Si vous voulez poser une question à un expert de notre panel, des feuilles de papier ont été distribuées à cet effet. Faites-nous signe. Quelqu'un viendra chercher vos questions et me les amènera. D'avance, je vous demande de m'excuser, mais nous ne pourrions pas traiter toutes vos questions, sinon ça nous prendrait dix heures au lieu de cinq, et ça, ce n'est tout simplement pas possible. Et n'oubliez pas que nous sommes au début du dialogue et non à la fin. Nous aurons le temps de discuter à la réception, ce soir, et aussi demain, à la Conférence. Nous sommes au début d'une conversation qui devrait prendre une réelle ampleur au fur et à mesure.

Panel d'orateurs : les maladies émergentes et réémergentes et autres défis pour la santé publique

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Nous allons commencer par la santé. Que pourrais-je donc vous raconter à propos de la santé ? À vrai dire, pas grand-chose, car la santé est au cœur de votre Mouvement depuis le tout début, depuis 1864, grâce à Henry Dunant, qui parlait d'améliorer la condition des blessés et des malades dans les armées sur le champ de bataille. Et maintenant, vous êtes en première ligne dans de nombreux endroits, dans le combat pour l'accès aux soins de santé. Vos propres Statuts prévoient pour vous un rôle dans le domaine de la santé, et nous voudrions en savoir un peu plus sur les difficultés que

vous rencontrez et ce que vous pouvez faire de plus. Pour débiter, nous allons nous tourner vers le docteur Heymann. Tout d'abord, Docteur Heymann, si nous parlions de quelques-unes des plus grandes menaces qui pèsent sur de nombreux pays du monde : je veux parler des maladies émergentes ou réémergentes.

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

Merci Lyse. Vous savez, les maladies émergentes et réémergentes sont très importantes, parce qu'elles nous prennent par surprise et qu'elles proviennent la plupart du temps d'un animal. Elles franchissent la barrière qui sépare les animaux des humains, elles infectent les humains et peuvent alors se transmettre d'un humain à un autre humain et provoquer une épidémie. Elles peuvent aussi arrêter de se transmettre. Si elles se transmettent d'humain à humain, ce sont le plus souvent des cas d'une extrême gravité.

En venant ici tout à l'heure, je repensais à la République démocratique du Congo en 1995. Il y a eu à cette époque une épidémie dans un hôpital d'une petite ville située au centre du pays. En 10 jours, plus de 300 personnes sont mortes, et l'hôpital a dû fermer parce que les personnels de santé eux-mêmes tombaient malades et mouraient. L'OMS a travaillé avec le gouvernement pour voir quelle était la cause de l'épidémie et essayer de l'enrayer. Quand nous sommes arrivés dans la petite ville, l'hôpital était fermé, et pourtant des patients s'y trouvaient encore. Ils étaient nourris par des volontaires de la Croix-Rouge, qui prenaient soin d'eux. Il n'y avait plus de médecins et plus d'infirmières, mais les volontaires de la Croix-Rouge s'occupaient de ces patients. En plus, ils enterraient les morts et entouraient les familles endeuillées pour essayer de les aider à surmonter leur tristesse. Ils travaillaient aussi avec les communautés pour que les gens ne soient pas en contact avec la maladie. Après, nous avons appris par le laboratoire qu'il s'agissait du virus d'Ebola, et le rôle des collaborateurs de la Croix-Rouge est devenu plus considérable encore, car ils sont allés dans toutes les communautés situées aux alentours de la zone contaminée, ils ont parlé avec les anciens des villages et les gens de ces communautés, et ont ainsi pu empêcher l'épidémie de faire d'autres victimes, de se propager à l'échelle internationale et de faire peser une menace sur la sécurité sanitaire mondiale.

Pour ne parler que de l'année dernière, Lyse, au Niger, je me rappelle un autre incident concernant

des volontaires de la Croix-Rouge, qui s'est produit pendant une campagne d'immunisation des enfants contre la rougeole sur l'ensemble du territoire nigérien. À cette campagne contre la rougeole était associée une autre campagne où l'on distribuait des moustiquaires aux mères de famille pour qu'elles puissent protéger leurs enfants du paludisme. Une fois encore, les volontaires de la Croix-Rouge se sont montrés très actifs dans les communautés, mobilisant la population pour qu'elle se fasse vacciner et montrant aux mères comment se servir des moustiquaires et ainsi protéger la vie de leurs enfants. Ce sont là deux exemples très importants de la manière dont ces infections émergentes et réémergentes frappent sans qu'on s'y attende, provoquant des maladies et la mort, et aussi du fait que la population trouve toujours un allié dans la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Mais citez-nous quelques-unes des grandes maladies mortelles, des épidémies, des pandémies. Par exemple, on entend beaucoup parler de nos jours du VIH et de la tuberculose. Tout le monde en entend parler. Alors, que faire et comment s'y préparer ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit maintenant. Il ne suffit pas de prendre des mesures dans la précipitation quand le mal est fait ; nous sommes là pour parler aussi des mesures préventives.

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

Les maladies infectieuses comme la fièvre hémorragique Ebola et le paludisme sont fréquentes, comme le sont aussi la tuberculose, le sida, les maladies diarrhéiques chez les enfants et la pneumonie chez les enfants. Ces maladies, de même que la rougeole, tuent environ 15 millions de personnes dans le monde chaque année et, bien sûr, ces personnes vivent dans des pays en développement, où ils n'ont pas accès aux médicaments nécessaires pour se faire soigner.

Une fois de plus, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle majeur en mobilisant les populations pour s'assurer qu'elles savent qu'il existe des médicaments ou des vaccins qui peuvent empêcher ou traiter ces maladies. Et ce partenariat est un partenariat important. Au niveau mondial,

des partenaires comme l'OMS, l'UNICEF et le Fonds mondial dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mobilisent des ressources et fournissent des conseils techniques aux pays pour venir à bout de ces maladies. Au niveau des pays eux-mêmes, les gouvernements renforcent leur système de soins de santé afin d'atteindre les personnes qui se trouvent le plus à la périphérie de ce système, et de leur apporter les médicaments, les secours, les vaccins, ainsi que le savoir, qui est transmis de l'échelon international à l'échelon national. Enfin, il y a les communautés locales, et c'est dans ces communautés que les volontaires de la Croix-Rouge mobilisent les populations et aussi, parfois, dans certains pays, où ils réalisent certaines des interventions nécessaires pour soigner ou prévenir les maladies. Ainsi, un partenariat est-il indispensable si l'on veut traiter ces maladies : du niveau mondial on passe au niveau le plus périphérique, où l'action des agents de santé et des volontaires de la Croix-Rouge est cruciale pour faire reculer la mort et atténuer les souffrances qui découlent de ces maladies.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Mais quelles sont, à votre avis, les principales failles du système ? Vous avez considéré plusieurs niveaux. Quels sont les défauts qu'il faudrait corriger ?

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

Les failles se trouvent à tous les niveaux : du gouvernement central, qui manque de ressources pour acheter les médicaments et les vaccins indispensables, jusqu'à l'infrastructure sanitaire, qui bien souvent est insuffisante. Il est très fréquent que des pays préfèrent investir leurs capitaux dans des hôpitaux plutôt que dans des systèmes de soins de santé qui procurent les médicaments et les vaccins aux gens vivant en marge du système, et donc à la périphérie et dans les communautés où il n'y a pas de services médicaux. Et c'est ici – une fois de plus – que le rôle des volontaires est capital, car ils font en sorte que les personnes sachent que, si elles se rendent dans une région plus centrale, elles trouveront les médicaments nécessaires. En fait, il arrive très souvent que ce soit les volontaires qui amènent aux gens les médicaments et le personnel des centres de santé, plutôt que ce soit toujours les gens qui se déplacent vers les structures médicales.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Et que pensez-vous de l'absence de services de soins de santé ou de leur insuffisance, comme vous l'avez mentionné ? À mon avis, dans de nombreuses parties du monde, l'effondrement de ces services est vraiment un des problèmes cruciaux rencontrés. Certaines Sociétés nationales le savent – elles essaient de travailler avec les gouvernements pour compenser les faiblesses des infrastructures, voire leur absence totale. Quels sont selon-vous les principaux défis que pose l'accès aux services de santé publique, surtout pour les plus vulnérables ?

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

C'est vrai. L'action humanitaire est primordiale quand il y a des déplacements de populations, quand des troubles civils éclatent et quand surgissent toute une série de problèmes qui obligent les populations à aller dans des endroits plus sûrs ou des endroits où elles pourront trouver des services médicaux ou autres. Mais dans ces situations, le système en place est souvent débordé par l'arrivée massive des déplacés. Il faut par conséquent recenser la population de ces régions, savoir où les gens sont, et que les volontaires fournissent de l'eau potable, ainsi que les médicaments qui empêcheront les maladies ou qui soigneront les personnes atteintes. Ici aussi, les ONG et surtout les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont très importantes. Elles sont courageuses, vous l'avez dit ; elles vont dans les régions où ces gens se trouvent et elles les empêchent d'attraper ces maladies et de mourir.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Je voudrais maintenant donner la parole à M. Mawanda Shaban, de la Croix-Rouge de l'Ouganda. De nombreuses Sociétés nationales sont confrontées à la pandémie du VIH/SIDA, et je sais qu'en Ouganda, vous êtes très actifs dans ce domaine. On dit que la moitié de tous les cas d'infection au VIH concerne des jeunes. Que pourrait-on faire de plus pour mieux y faire face ?

**M. Mawanda Shaban,
membre de la commission Jeunesse,
Croix-Rouge de l'Ouganda**

(Original anglais)

Je vous remercie. Tout d'abord, je tiens à saluer le fait que la Fédération internationale dispose d'un très grand réseau de volontaires. Et ces volontaires sont non seulement très nombreux, mais ils sont aussi très dévoués.

Venons-en au VIH. C'est un problème important, surtout pour nous, les jeunes du Mouvement. Je sais que la Fédération internationale s'est beaucoup investie dans ce domaine, et nous avons traité ce problème énergiquement. Mais je pense que la difficulté à laquelle nous sommes maintenant confrontés, particulièrement en Afrique, c'est le problème de la communication entre parents et enfants. Je pense que les parents en Afrique doivent s'y mettre et parler à leurs enfants, pour s'assurer que ceux-ci savent bien comment se protéger contre le VIH/SIDA. Je suis persuadé que nous menons certaines des activités essentielles à cet égard ; nous, en tant que jeunes et en Afrique, surtout, nous nous y prenons très très bien pour aborder le problème. Nous parlons entre nous de la meilleure façon de se protéger contre ce mystérieux VIH. Mais le plus important, à mon avis, c'est la sensibilisation. Comme nous allons aussi travailler plus étroitement avec les gouvernements, notamment, je pense que la Fédération internationale pourrait elle aussi davantage mettre l'accent sur la sensibilisation. Je suis sûr que nous allons aussi renforcer nos activités dans ce domaine.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Je prends maintenant la liberté de présider, car j'ai fait quelques recherches sur vous tous. Au cours de la séance, je ferai donc appel à certains d'entre vous. Bien sûr, si vraiment vous ne voulez pas parler ou si vous êtes un peu timides, vous pouvez le dire. Et je ne veux pas non plus privilégier certaines personnes, parce que je sais que vous avez tous des histoires remarquables à raconter, et pourtant je me demande. Où est la Croix-Rouge du Botswana ? Parce que, si j'ai bien compris, vous aussi vous avez appris pas mal de choses par vos activités dans le domaine de la santé. Avez-vous tiré des leçons, Botswana, du genre de travail que vous avez réalisé concernant le VIH/SIDA ?

**Mme Mabel Rammekwa, secrétaire générale,
Société de la Croix-Rouge du Botswana**

(Original anglais)

Nos volontaires ont été bien occupés avec l'aide à domicile. S'agissant des jeunes en particulier, nous avons conduit des programmes d'assistance aux orphelins et aux autres enfants vulnérables : les jeunes les aident à faire leurs devoirs et assurent un service de garde après l'école. C'est primordial, car cela ne sert à rien de fournir une aide, des antirétroviraux ou toute autre forme d'assistance, si on ne donne pas chaque jour un soutien à ces enfants, qui souffrent des conséquences du fléau que représente le VIH. Par conséquent, le rôle des volontaires, celui des jeunes surtout, a été essentiel, surtout pour venir en aide aux orphelins et aux enfants vulnérables.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Quelles leçons avez-vous tirées pendant ces années où vous avez mené cette activité ? Feront-elles que vous apporterez une réponse différente, plus efficace, plus générale ?

**Mme Mabel Rammekwa, secrétaire générale,
Société de la Croix-Rouge du Botswana**

(Original anglais)

S'agissant du futur, je pense que si nous nous organisons à temps, nous pourrons faire beaucoup mieux. C'est vrai, nous avons été capables de fournir les antirétroviraux, mais nous n'avons pas fait face comme il fallait aux effets psychologiques de la maladie sur la communauté.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Je vous remercie. Qu'en est-il de l'Ukraine ? En effet, j'ai lu des choses concernant certains de vos programmes (nous nous éloignons un peu du VIH/SIDA). Vous avez eu cette exposition sur le pays de l'enfance contre la stigmatisation du sida. Pourquoi ne nous en parleriez-vous pas ? Nous ne voulons pas faire de publicité ici ; tout ce que nous voulons, c'est

entendre les enseignements que vous avez tirés de votre expérience.

**Dr Ivan Usichenko, président,
Société de la Croix-Rouge d'Ukraine**

(Original russe)

La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine a de nombreux programmes d'activités. Premièrement, elle soutient les pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté, en apportant une aide médicale et sociale aux couches vulnérables de la population. Deuxièmement, elle réalise un travail considérable pour préparer non seulement la population, mais aussi l'organisation de la Croix-Rouge, aux interventions de secours en faveur des victimes de catastrophes. À cela s'ajoutent encore, entre autres, l'aide aux organismes sanitaires et le soutien dans la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose, ainsi que la mise en œuvre du droit international humanitaire et l'aide aux organismes sanitaires pour le don de sang bénévole. Il ne faut pas non plus oublier les questions relatives à la recherche de personnes, pour les familles qui sont sans nouvelles d'un proche, et le regroupement familial.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Merci, l'Ukraine. Une question nous est parvenue de Mme Monique Coulibaly, de Côte d'Ivoire. Je lui suis reconnaissante de poser cette question, qui concerne une maladie que personne ne connaît. Cela montre une fois de plus qu'on ne sait parfois pas à quoi on se prépare. Heureusement, nous avons le docteur Heymann, qui semble tout savoir sur les maladies, et je lui ai donc transmis la question. Mme Coulibaly voudrait en savoir plus sur « l'ulcère de Buruli », qui, selon elle, a touché des femmes enceintes et a eu des répercussions sur la capacité de travailler des personnes qui en sont atteintes et sur leur famille. Docteur Heymann, dites-nous ce que vous savez sur cette maladie, qui apparemment frappe l'Afrique occidentale.

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

C'est exact. L'ulcère de Buruli est une maladie qui sévit en Afrique occidentale, mais aussi dans d'autres parties

du monde. Ses origines sont mystérieuses : personne n'en connaît vraiment la cause, mais c'est au départ un agent infectieux très semblable à celui qui provoque la tuberculose. C'est d'abord une mycobactérie ; celle-ci infecte la peau de l'homme et forme un ulcère de grande dimension. Cet ulcère ne guérit pas ; il continue à évoluer. Quand il commence à cicatriser, il contracte la peau ; les cicatrices entraînent une restriction des mouvements des jambes, ou des bras, ou des mains, ou de toute autre partie du corps atteinte. C'est une maladie très grave qui non seulement crée un handicap, mais conduit aussi à la stigmatisation du malade à cause des déformations qu'elle provoque. Les chercheurs travaillent aujourd'hui sur cette maladie grâce, en fait, à des ressources fournies par la Fondation Sasakawa du Japon, et ils essaient d'en mieux comprendre la cause pour la traiter.

Ici encore, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont très actifs dans les régions d'Afrique où cette maladie sévit. Ils aident les malades à se rendre dans les structures médicales où ils peuvent recevoir le traitement nécessaire. Malheureusement, celui-ci consiste en général à pratiquer une greffe de peau pour couvrir la partie où l'ulcère s'est développé, parce qu'il n'y a pas vraiment d'autre traitement.

Panel d'orateurs : la migration internationale

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Docteur Heymann, je vous remercie. Le problème est que cette salle est très grande. Si vous souhaitez poser une question, vous pouvez l'écrire sur un bout de papier et si vous levez la main et votre carte, un volontaire viendra la prendre, un des nombreux volontaires formidables qui sont avec nous aujourd'hui ; vous pouvez les voir, ils portent une chemise rouge et n'arrêtent pas de courir partout. Ils nous apporteront vos questions. Toutefois, nous ne serons pas en mesure de répondre à toutes les questions et je m'en excuse. Mais si vous voulez participer au débat ou poser une question à l'un de nos experts, c'est la meilleure façon de procéder.

La migration internationale : probablement un des plus grands défis auxquels notre monde contemporain est confronté en termes de relations entre les pays en développement et les pays développés, entre le Nord et le Sud, à l'intérieur des régions, etc. Ce n'est pas, il est

vrai, un problème nouveau. En 1991 déjà, votre Conseil des Délégués reconnaissait que « les déplacements de population prennent aujourd'hui de nouvelles formes dues principalement à des difficultés économiques et sociales entraînant fréquemment malnutrition et famine graves qui sont souvent associées à l'instabilité politique, et [...] que les personnes concernées, sans remplir les critères internationaux pour l'obtention du statut de réfugié, ont néanmoins besoin d'une aide humanitaire... » Nous ne parlons pas des réfugiés en tant que tels, parce qu'ils ont des conventions et des organisations différentes qui prennent soin d'eux. Nous n'entrons pas dans la légalité de ces problèmes, à savoir s'ils ont le droit ou non d'être là. Ils sont là. J'ai eu l'occasion de discuter de cette question avec quelqu'un de la Fédération internationale qui m'a très bien expliqué le problème. Il m'a raconté qu'il travaillait comme ambulancier pour la Fédération internationale. Quand il arrivait sur le lieu d'un accident, il ne commençait pas par demander si le camion rouge avait heurté le vélo bleu ou si le vélo bleu avait heurté le camion rouge. Il ne recherchait pas le responsable de l'accident. Son travail, c'était d'aider les blessés, de donner des soins, et ces autres questions juridiques ou politiques étaient traitées par d'autres autorités. Aussi, aujourd'hui, pour les besoins du débat, nous examinerons les problèmes qui touchent les personnes sur un plan humanitaire. Et il y en a beaucoup. Il y en a des dizaines de milliers, et certains d'entre vous ici présents ont une expérience considérable dans ce domaine, comme Mme Ndiaye. Je voudrais d'abord que Mme Ndiaye nous donne son avis sur les conséquences de la migration internationale d'un point de vue humanitaire.

**Mme Ndioro Ndiaye, directeur général
adjoint de l'Organisation internationale
pour les migrations**

(Original français)

Je voudrais d'abord remercier l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'avoir mis à l'ordre du jour de son agenda ces questions d'une importance primordiale. Des questions politiques, mais aussi des questions techniques et opérationnelles que génère la gestion de la migration internationale.

Je voudrais également dire d'emblée tout le respect que nous avons pour le personnel de la Croix-Rouge internationale, que nous trouvons sur le terrain, avec lequel nous travaillons tout le temps, avec lequel nous essayons de relever des défis parce que, quand les tenants du droit humanitaire en tant que tel ne sont pas sur place, par contre les acteurs de l'aide

humanitaire – ceux qui viennent en aide aux personnes vulnérables et qui les accompagnent – travaillent en synergie. Et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille avec le CICR partout dans le monde – en Colombie, en Asie, mais aussi en Afrique et en Europe.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que tout n'est pas humanitaire dans la migration internationale. Tout n'est pas action humanitaire. D'abord parce qu'il y a une migration normale, régulière, une migration qui se fait selon les principes légaux, qui respecte le droit du pays d'accueil, qui respecte le droit des migrants et qui se fait en ordre, pour le bénéfice du pays d'origine comme pour celui du pays d'accueil. Ces migrants internationaux ou nationaux qui migrent en respectant la légalité n'ont pas besoin d'un soutien humanitaire pour exercer leur droit et leur devoir à la mobilité. Je crois que cela est très important. Et quand même, nous sommes 190 millions de migrants, donc à peu près 3 % de la population mondiale, et une grande partie de ces 190 millions de migrants respectent le droit de partir, d'aller et de venir.

Mais parmi ces nombreuses personnes, il y a un groupe qui est vulnérable, qui a besoin d'action humanitaire, qui a besoin d'être accompagné. Ce sont en général deux ou trois catégories de personnes.

Les personnes qui font une migration irrégulière, c'est-à-dire qui n'ont pas les documents qu'il faut ou qui ne passent pas par les canaux normaux que les États ont établis entre eux, pour que les couloirs de circulation des personnes se fassent de manière normale, en respectant les normes édictées par le pays d'accueil comme par le pays d'origine. Ces personnes-là sont en situation irrégulière ou clandestine ou illégale. Il y a énormément de nuances entre les trois termes, donc je les utilise et on en prendra ce qu'on voudra, mais ce sont des gens qui ne sont pas en situation régulière. Quand ils sont donc pris par les fonctionnaires de police ou de la sécurité dans un pays, ils sont alors dans des conditions de précarité et doivent être accompagnés. Je peux donner comme exemple, pour ce qui est le plus proche de nous, ce qui se passe entre l'Espagne et les pays d'Afrique, au sud du Sahara, avec transit dans les pays du Maghreb. Ces pays d'origine, de transit et d'accueil ont un problème crucial : l'accompagnement des migrants irréguliers. Le temps que nous les interrogeons (je dis « nous », je pense à la communauté internationale, pas exclusivement à l'OIM), que nous les localisons, que nous les identifions pour pouvoir leur demander s'ils sont d'accord ou pas de retourner chez eux et dans quelles conditions. On organise ensuite un retour digne pour ces personnes-là. Donc en cas

de migration irrégulière, il y a une demande avérée d'action humanitaire. Je pense que nous pourrions retenir cela.

Le deuxième cas qui nécessite une action humanitaire, c'est lorsque ces personnes sont dans le processus que nous appelons *assisted voluntary return*. Ces migrants ne sont pas des demandeurs d'asile ni des réfugiés. Comme vous venez très bien de le dire, ils n'ont pas les moyens de rentrer chez eux mais ils sont volontaires. À ce moment-là, l'OIM travaille avec le CICR pour leur donner les informations qu'il faut, pour les convaincre, et une fois qu'ils sont convaincus, nous les accompagnons en leur donnant les moyens de retourner chez eux et, mieux, on les réintègre dans leur tissu social d'origine.

Une autre partie importante de ces populations qui nécessite une action humanitaire dans le cadre de la migration internationale concerne les migrants en situation forcée. Ce sont des situations d'urgence, par exemple une guerre, le Darfour ; une crise, le Darfour ; un post-conflit, la Sierra Leone ou le Libéria, l'Irak. Quand ces personnes sont dans ces conditions-là, nous les accompagnons, d'abord parce qu'il faut leur trouver un endroit où elles seront en sécurité, leur donner à manger, les habiller, les accompagner jusqu'à ce qu'elles reviennent chez elles.

Une autre catégorie de migrants irréguliers que le président du CICR a mentionnée tout à l'heure dans son discours comprend les personnes victimes de traite. Ces personnes doivent être accompagnées, soit qu'elles sont mises dans des abris, des centres, une fois qu'on les a localisées, soit qu'elles bénéficient d'une éducation, d'une formation, et reçoivent des informations. Une fois que c'est fait, nous essayons aussi de les réinsérer dans le tissu socioéconomique de leur pays, en les préservant des trafiquants, étant entendu qu'il y a toujours ce risque d'être redécouvert, localisé par les trafiquants et de retourner dans ce cercle infernal de la prostitution, la maltraitance, la violence, etc. C'est là où je rejoins tout à fait Sima dans sa recherche de protection des personnes vulnérables qui ont été victimes de la traite des êtres humains. Il y a des cas très, très précis où l'action humanitaire est requise.

Ce qui est important pour nous, c'est de le faire en conjonction, en synergie avec une organisation. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont des sociétés extraordinaires. Elles sont sur le terrain, elles sont libres, y compris du gouvernement, mais elles constituent également des bras pour le gouvernement. J'ai vécu l'expérience personnelle où des Sociétés nationales de la Croix-Rouge m'ont permis de joindre des populations en détresse et cela

s'est très bien passé, avec un feedback, une évaluation correcte des actions menées. Il y a donc des actions humanitaires liées à la migration internationale que nous mettons en œuvre avec le CICR, et il est bon que cette assemblée s'approprie les leçons apprises au cours de ces expériences, pour que nous puissions faire les recommandations appropriées.

Il existe aussi une forme émergente de migration qui a un effet sur la migration internationale, par exemple la migration interne de population, sans qu'il n'y ait de crise quelque part, une migration rurale qui va vers le milieu urbain ; en fait elle va du milieu rural vers le milieu urbain seulement de manière transitoire, pour aller vers l'international. Ce type de migration, qui ne figure dans aucun agenda de développement, risque de remettre en question les mécanismes ou les méthodes de travail que nous sommes en train de mettre en œuvre, si nous ne l'intégrons pas dans notre analyse. Il faut le traiter, il faut que nous puissions savoir comment impliquer les autorités locales dans la prise en charge de tous ces flux de personnes qui quittent leur milieu rural pour gagner les milieux suburbain et urbain et alimenter les filières irrégulières de la migration internationale, c'est un problème critique.

La dernière chose que je voudrais dire concerne les traités internationaux. Vous savez que la seule convention qui existe pour aider les familles des migrants à voyager ou à travailler d'une manière digne, correcte et respectée par le pays hôte, c'est cette fameuse Convention sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille. Sur les 34 ratifications actuelles, aucune ne correspond à un pays développé. L'Amérique latine est en tête, suivie par quelques pays d'Asie et quelques pays d'Afrique. Je pense qu'il est crucial que les migrants, y compris les migrants irréguliers, puissent être traités de manière correcte et que l'on respecte leurs droits.

Je m'arrêterai là pour l'instant mais il y a des exemples, des niches extraordinaires d'action humanitaire dans la migration, pour peu qu'elle soit forcée, pour peu qu'elle soit irrégulière, pour peu qu'elle soit arrimée à des situations de traite, de persécution, d'esclavage sexuel, etc. Voilà des cas clairs et avérés dans lesquels nous pouvons appeler une action humanitaire, mais elle n'est valable que lorsqu'elle se fait en synergie avec l'environnement, car plus le milieu rural sera délesté de sa population, qui ira vers le milieu urbain, plus ce milieu rural connaîtra une dégradation de son environnement, qui aura un impact sur le changement climatique. Les populations vont bouger, elles bougent, elles dégradent, elles bougent, elles dégradent, et c'est sans fin. Il faudrait donc pouvoir

rompre ce cercle vicieux pour poser les problèmes qu'il faut et associer tous les acteurs qui peuvent nous aider à arrêter cela. Pour la santé, c'est pareil, vous en avez parlé avant moi. Mais je veux parler du *brain drain*, de tout ce que la diaspora des migrants peut apporter pour s'associer aux efforts que la Croix-Rouge nationale déploie dans n'importe quel pays, afin d'aider les actions de développement.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Oui, mais à mon avis, chacun ici a probablement la perception que, où que l'on vive, ce problème s'amplifie, il ne diminue pas. Très brièvement, Mme Ndiaye, les failles sont-elles graves ou avez-vous l'impression, comme vous l'avez mentionné, qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau politique pour amener les gouvernements à adhérer à un cadre de référence ? Avez-vous l'impression que les gens s'impliquent en fait pour répondre à des besoins essentiels, qu'ils soient ou non humanitaires comme la nourriture, un abri, des soins de santé, des conseils juridiques ? Ces besoins commencent-ils à être couverts ou y a-t-il toujours, de votre point de vue, de graves lacunes à combler ?

**Mme Ndioro Ndiaye, directeur général
adjoint de l'Organisation internationale
pour les migrations**

(Original français)

Oui, il y a beaucoup d'efforts supplémentaires de cohérence à faire dans les politiques concernant les différents acteurs qui interviennent dans un même endroit pour aider les mêmes populations. Je crois que la communauté internationale gagnerait à travailler de manière beaucoup plus coordonnée et cohérente, pour régler les problèmes essentiels de ces populations. Vous avez parlé tout à l'heure de la réunification familiale. Quand, par exemple, on gère un camp de personnes déplacées ou quand des migrants partent dans tous les sens parce qu'il y a une urgence et qu'on ne maîtrise pas le mécanisme de sécurité des personnes, comment faire pour que le CICR s'associe à d'autres acteurs afin que les enfants qui ont été perdus, les femmes qui sont de leur côté, les maris qui sont ailleurs, puissent se retrouver et reconstituer une cellule familiale normale, quel que soit le toit sous lequel cette cellule vivra ? Il y a beaucoup à faire, et nous pouvons aussi inscrire

quelque chose à ce sujet dans les recommandations, bien entendu, si vous le permettez.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Prenons un exemple concret. Où se trouve l'Espagne ? C'est en effet de ce pays qu'un grand nombre d'entre nous voudraient entendre parler, puisque des dizaines de milliers de personnes y sont arrivées ces dernières années, dont beaucoup aux îles Canaries. Nous voudrions entendre les leçons qui ont été tirées.

Croix-Rouge espagnole

(Original espagnol)

Merci, bonsoir. De notre point de vue, la principale leçon a été de comprendre que travailler avec les immigrants est un travail complet, qui est non seulement basé sur l'assistance, mais qui inclut aussi une composante très importante, à savoir la coopération avec les Sociétés nationales des pays d'origine, et ce, tant dans les projets de développement économique que dans les activités d'assistance que ces Sociétés nationales ont à mener.

Sur le plan national, l'autre leçon est que, si l'on ne peut pas être présent tout au long du processus, qu'il s'agisse d'aider les immigrants ou de les intégrer dans la communauté, y compris de les soutenir dans leur recherche d'emploi et dans l'amélioration de leurs conditions de travail, c'est en quelque sorte ne pas respecter l'obligation qui incombe à n'importe quelle Société nationale, c'est-à-dire venir en aide à ceux qui en ont besoin, surtout aux personnes vulnérables. Voilà, en résumé, les leçons que nous avons apprises pendant toutes ces années. J'ajouterai que nous avons non seulement repensé les activités que nous menons en faveur des immigrants, mais que nous sommes aussi occupés à adapter ces activités pour qu'elles nous servent dans notre travail avec d'autres groupes.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Il est intéressant de savoir comment, là encore, les gens traversent les frontières. Les Sociétés nationales doivent travailler ensemble en adoptant une approche

internationale. C'est un thème constant. Le docteur David Heymann l'a mentionné pour ce qui est de la santé, et Mme Ndiaye l'a sûrement fait dans le domaine de la migration.

Qu'en est-il en Suède ? La Suède a dû accueillir plus de réfugiés irakiens que tout autre pays au monde, et maintenant qu'il a été décidé que l'Irak n'est en fait pas une zone de conflit, ils ne sont plus considérés comme réfugiés. Je crois comprendre que l'on a demandé – fait exceptionnel – à la Croix-Rouge suédoise d'examiner cette question au sein de votre Société.

Croix-Rouge suédoise

(Original anglais)

Comme vous le savez, nous fournissons un certain nombre de services aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en Suède. Vous avez déjà mentionné les conseils juridiques, le regroupement familial, la recherche de personnes, le soutien psychosocial et bien d'autres activités. Mais celle dans laquelle nous devons être les meilleurs est la sensibilisation, à la fois du grand public et de notre gouvernement, en matière de non-discrimination et de diversité, et aussi, comme vous le dites, par rapport à ce rôle d'auxiliaire auprès de notre gouvernement. Nous coopérons quand nous apportons notre soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais nous protestons aussi quand nous jugeons que le gouvernement se trompe. Par exemple, s'agissant de la situation en Irak, nous estimons pouvoir adopter un autre ton : vous ne pouvez pas renvoyer les gens en Irak pour le moment.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Mais êtes-vous bien soutenus par votre gouvernement dans ce domaine, car les Sociétés nationales n'ont évidemment ce rôle exceptionnel d'auxiliaire que quand elles travaillent avec leur gouvernement dans leur pays ?

Croix-Rouge suédoise

(Original anglais)

Oui, nous sommes plutôt en bons termes avec notre gouvernement en ce qui concerne le rôle d'auxiliaire.

Nous recevons son appui pour nos activités et nous sommes autorisés à discuter avec lui quand nous ne sommes pas d'accord. Donc oui, nous avons de bonnes relations.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Qu'en est-il du Mexique ? Je me demande si nous pouvons avoir quelques commentaires du Mexique. C'est en effet un autre grand problème. Chaque année, 1,5 million de Mexicains sont détenus pour avoir essayé de franchir la frontière qui les sépare des États-Unis. Ou peut-être les Croix-Rouges américaine et mexicaine veulent-elles dire un mot sur la manière dont elles ont surmonté ces difficultés, qui ne sont certainement pas près de disparaître, puisqu'elles augmentent tout le temps. Le Mexique a effectivement dû s'attaquer au problème de la migration, quand les gens sont renvoyés chez eux. Nous savons que des centaines meurent chaque année en essayant d'atteindre les États-Unis. Que se passe-t-il ? Les aidez-vous pendant leur passage à la frontière ? J'ai entendu dire que des médecins aident les blessés qui ont fait demi-tour pour revenir au Mexique. Est-ce que ce problème est devenu un problème énorme pour vous à traiter ? Et bien évidemment, je suppose que vous y travaillez avec la Croix-Rouge américaine.

**M. Carlos Figueroa, vice-président,
Croix-Rouge mexicaine**

(Original espagnol)

Au Mexique, la Croix-Rouge mexicaine travaille de manière unilatérale. Nous disposons de systèmes de soins aux migrants à la frontière nord du Mexique ; nous couvrons la plus grande partie de la zone frontalière avec des cliniques mobiles et des équipes d'ambulances à chaque point de passage à la frontière. Le grave problème du Mexique est que c'est un pays de transit pour les migrants qui viennent d'Amérique centrale, principalement du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, et, dans une moindre mesure, d'Amérique du Sud. Et pourtant, la traversée de notre pays par les migrants, depuis leur pays d'origine jusqu'à la frontière nord-américaine, provoque une crise dans cet entonnoir qu'est devenu le Mexique.

Il est très important de signaler que la Croix-Rouge mexicaine a mis en place, depuis 2003, un programme pilote grâce auquel elle a pu venir en aide à plus de 43 000 personnes, sur notre frontière nord, et ce, en coordination avec l'Institut national des migrations du Mexique. Mais nous n'avons pas obtenu la participation de la Croix-Rouge américaine, malgré les requêtes adressées dans différents forums nationaux et internationaux, parce que le programme pilote impliquerait une action humanitaire concertée des deux côtés de la frontière. Nous n'avons pu y parvenir, parce que les États-Unis considèrent que la gestion de la migration illégale va à l'encontre de leurs lois, un argument raisonnable que nous devons respecter. Mais au Mexique, nous nous occupons des migrants d'Amérique centrale – les Honduriens, les Guatémaltèques ou d'autres –, sans leur demander leur origine ni leurs papiers ; ils bénéficient principalement de soins préhospitaliers, reçoivent de la nourriture dans certains cas, des vêtements dans d'autres. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que – comme j'ai pu le constater lors de vos présentations – beaucoup confondent les termes « réfugié », « déplacé » et « migrant ». Je pense que la Croix-Rouge dans le monde entier doit expliquer clairement ce qu'est un migrant économique, un migrant qui, pour des raisons économiques, émigre, quitte son pays à la recherche d'un avenir meilleur. Le but ultime est de remplacer l'immigration illégale par une transmigration légale.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Merci beaucoup. C'est peut-être une idée à soumettre demain à la Conférence, à savoir que les représentants de l'Espagne et du Mexique ont tous deux relevé l'importance pour toutes les Sociétés nationales de travailler ensemble à travers les frontières. C'est peut-être une chose à laquelle il faut penser si l'on veut progresser. Le délégué mexicain a indiqué les difficultés que cela implique parfois, parce que des deux côtés de la frontière, on pourrait avoir un avis différent sur la question. Mais pour ce qui est de regarder vers l'avenir, il semblerait que ce soit une des façons d'étudier plus en détail ce problème.

Panel d'orateurs : la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Nous prendrons encore des questions relatives à la migration internationale plus tard, mais nous allons pour l'instant nous concentrer sur le changement climatique. Est-ce que cela ne vous a jamais frappé que, quand vous regardez des spots télévisés sur le changement climatique, on y voit toujours des ours polaires, des oiseaux et d'autres animaux ? Je n'ai pas vu beaucoup de spots où l'on montre des êtres humains et les conséquences pour eux, sur le plan humanitaire, du changement climatique. J'en parlais avec le docteur Heymann tout à l'heure et je lui ai demandé : « Avons-nous suffisamment conscience des autres quand survient un changement climatique ? » Permettez-moi une citation de Rajendra Pachauri, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : « La plupart des incertitudes ont été levées et elles confirment que les plus pauvres parmi les pauvres seront plus que probablement touchés par les effets du changement climatique » [traduction CICR]. Nous ne sommes pas juste ici pour guetter le prochain changement climatique, mais pour discuter aussi de la dégradation de l'environnement. Et pendant que nous sommes assis dans cette salle, la dégradation se produit presque partout dans le monde, là où nous vivons. Qu'est-ce que cela signifie ? Nous assistons à une diminution de la capacité qu'a l'environnement de répondre aux objectifs sociaux et écologiques, ou, plus simplement en fait, de la capacité des gens de vivre ou de survivre.

Docteur Han, vous avez voyagé partout dans le monde. Nous vous remercions beaucoup d'avoir pu vous joindre à nous. Bien sûr, le docteur Han a parlé avec les plus grands et les plus compétents à un niveau très politique de quelque chose qui remplacerait Kyoto. Il est aussi parmi nous, parce que, comme je vous l'ai déjà dit, cela fait plusieurs décennies qu'il vit avec la Croix-Rouge. Parlons d'abord, Docteur Han, de ce qu'il faut faire à l'échelon mondial – puisque c'est votre principale préoccupation – pour faire face aux conséquences, sur le plan humanitaire, de la dégradation de l'environnement.

**M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du
secrétaire général des Nations Unies pour les
changements climatiques**

(Original anglais)

Je pense que la science est très claire sur ce point : le réchauffement de la planète résulte des activités humaines, et les activités humaines portent atteinte, aujourd'hui et partout, à la sécurité humaine. Une dégradation du climat à l'échelle planétaire ou des bouleversements climatiques causent de graves dommages aux êtres humains en provoquant plus d'inondations, de sécheresses, de vagues de chaleur, voire de tempêtes. Je pense que ce qu'on appelle le « maintien du statu quo » (*business as usual* – BAU) ne suffira pas, car si nous continuons comme ceci, sans prendre de mesures spéciales, alors d'ici à la fin de ce siècle, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a prédit que la température mondiale moyenne augmentera de 6°C. Si nous comparons cette augmentation avec l'augmentation de 1°C pendant les 10 000 dernières années, il s'agit là d'une augmentation tout à fait plausible. Nous devons donc être très prudents.

Parce qu'il s'agit d'un problème mondial, nous avons besoin d'un engagement mondial. Le secrétaire général des Nations Unies a défini le changement climatique comme une de ses priorités absolues et il est pleinement résolu à jouer un rôle directeur en contribuant à accélérer la résolution de ce problème au niveau mondial. C'est dans cet esprit qu'il a ouvert, le 24 septembre, une réunion de haut niveau sur les changements climatiques, en marge du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies. À ce moment-là, plus de 80 chefs d'État et de gouvernement étaient réunis à New York pour débattre de ce problème et ils sont maintenant conscients que c'est aussi leur problème. C'est un problème à l'échelle mondiale qui demande une solution mondiale.

Fin 2012, l'actuel Protocole de Kyoto arrivera à expiration. Nous devons alors le remplacer, et pour cela, nous ne disposons que de deux ans. Fin 2009, les négociations entre gouvernements devront être terminées, parce que les pays respectifs ont besoin d'une période de deux ou trois ans pour ratifier le nouveau Protocole. Nous allons donc avoir une 13^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui aura lieu à Bali à partir du 3 décembre de cette année. Ce sera une conférence très importante, et nous espérons que les gouvernements seront en mesure de se mettre d'accord sur une feuille de route des négociations. Je ne sais pas ce

qui se passera alors, mais nous espérons que tous les représentants qui viendront à Bali uniront leurs efforts pour s'attaquer à ce problème, de façon à avoir une bonne feuille de route pour les négociations des deux prochaines années.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Avez-vous l'impression que l'on accorde suffisamment d'importance à cette question de la vulnérabilité humaine aux effets du changement climatique, au regard des priorités aux niveaux national et international ?

**M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du
secrétaire général des Nations Unies
pour les changements climatiques**

(Original anglais)

De fait, les changements climatiques ignorent les frontières nationales. Une nation peut donc y faire face seule, mais ce n'est pas assez. C'est nécessaire, mais ce n'est pas assez. Il faut une coopération régionale ainsi qu'un engagement mondial pour traiter ce problème. En général, ceux qui souffrent le plus des changements climatiques sont les pays les moins développés ou les petites îles, les pays en développement, ou les personnes pauvres et les personnes âgées. Et pourtant, ce sont ces pays et ces personnes qui ont le moins contribué aux changements. Nous sommes tous vulnérables, mais les pauvres et les personnes âgées plus encore que la plupart d'entre nous. Nous devons faire quelque chose pour y remédier. Ce qu'on appelle l'adaptation aux changements climatiques est un des problèmes primordiaux que nous devons examiner.

L'action à mener contre le changement climatique repose sur quatre piliers. Le premier est l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire qu'il faut changer les valeurs pratiquées afin de ralentir l'ampleur et la vitesse du changement climatique. Le deuxième est l'adaptation à la situation nouvelle. Le troisième est l'innovation technologique : c'est, à mon avis, par l'innovation technologique que nous pourrions résoudre certains problèmes. Le quatrième, enfin, est le financement, car, selon le GIEC et la CCNUCC, nous aurons besoin avant 2030 de 200 milliards de dollars US pour la phase d'atténuation. Concernant l'adaptation dans les seuls pays en développement,

c'est-à-dire en 2030, nous aurons besoin – et ce chiffre n'est pas définitif – de 28 à 68 milliards de dollars US, c'est donc beaucoup d'argent qui vient s'ajouter aux ressources actuellement disponibles pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il faut par conséquent que nous soyons unis, surtout avec les pays en développement. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) doivent dépenser plus d'argent pour aider les pays en développement dans ce domaine.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Une question nous a été adressée par Mme Gwendolyn Nisbett, de la Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis. Comment les Nations Unies prévoient-elles de persuader les gouvernements d'associer les communautés locales au dialogue et à l'action qui ont trait au changement climatique ?

**M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du
secrétaire général des Nations Unies
pour les changements climatiques**

(Original anglais)

Je pense que les Nations Unies devraient créer un nouveau réseau à partir des ressources dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dispose au niveau des communautés, et ce, dans le monde entier. Nous ne l'avons pas fait. Il y a, j'en suis sûr, de la place pour une coopération très étroite entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'une part, et les Nations Unies, d'autre part. C'est la tâche que nous devons accomplir ensemble à l'avenir.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Quelles seraient d'après vous quelques-unes des principales conséquences sur le plan humanitaire du changement climatique ? Quels sont les grands domaines en termes d'adaptation et de préparation à l'avenir qu'il faudrait aborder pour les besoins de notre débat ? Bien sûr, il n'est pas possible d'être parfaitement préparé, puisque nous ne savons pas

vraiment quel genre de dégradation va se produire ni quels seront les prochains risques ni les prochaines menaces. À quoi les gens devraient-ils faire attention pour éviter les conséquences ?

M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les changements climatiques

(Original anglais)

Beaucoup pensent que le changement climatique est un problème d'environnement, mais c'est en réalité plus que cela. C'est un problème de développement durable. C'est probablement aussi un problème lié à la sécurité internationale, car, en avril dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décrit le changement climatique comme un problème de sécurité internationale. Il ne s'agit donc pas seulement de dégradation de l'environnement. Il y a certes des problèmes d'ordre humanitaire, mais ce ne sont pas les seuls. Par conséquent, une solution à ce problème est recherchée dans les hautes sphères politiques du monde entier. Je ne sais pas si l'on y arrivera, mais tout est fait pour y parvenir.

Mme Lyse Doucet, présentatrice et envoyée spéciale, BBC World

(Original anglais)

Bien. Je me tourne maintenant vers Mawanda. La commission Jeunesse a tenu de nombreuses réunions récemment. S'agissant du changement climatique, les jeunes pensent-ils qu'ils peuvent jouer un rôle plus important en termes de mobilisation, d'aide à la préparation et à la réduction des risques ?

M. Mawanda Shaban, membre de la commission Jeunesse, Croix-Rouge de l'Ouganda

(Original anglais)

Merci beaucoup. Bien sûr, le changement climatique est devenu un sujet de discussion au niveau mondial, et nous les jeunes, nous sommes inquiets de savoir dans quel genre de monde nous vivrons plus tard. Pour ce qui est du changement climatique, je suis sûr que la Fédération internationale est déjà intervenue sur le sujet. Vous avez entendu parler des inondations qui ont eu lieu partout. Nous les jeunes, et surtout à la Fédération internationale, nous ne sommes pas

restés les bras croisés. Nous avons beaucoup aidé, notamment pour distribuer des secours et procéder à des évacuations. Dans mon pays, nous sommes pour le moment confrontés à des inondations. J'y étais et j'ai vu ce que font les jeunes, et moi aussi j'ai participé. Les jeunes ont aidé de multiples façons, notamment en mobilisant la population et en communiquant les prévisions qui leur parvenaient du centre météorologique. Les jeunes sont engagés, les jeunes ont fait quelque chose.

Cependant, il faut aussi, à mon avis et comme je l'ai fait remarquer, préserver l'environnement. Il faut que nous travaillions ensemble, avec les gouvernements entre autres, nous, en tant qu'organisations de la société civile, pour faire prendre conscience du problème, et en parler à tout le monde. Il faut mener des campagnes intensives – la mobilisation de masse – pour faire connaître les effets du changement climatique. Travailler ensemble, c'est conclure des partenariats régionaux, c'est-à-dire que le pays dont nous sommes originaires et trois ou quatre autres devraient s'associer et mettre au point des stratégies. Nous avons eu les pires inondations que l'Ouganda ait jamais connues ; le Kenya y avait déjà été confronté et avait donc l'expérience nécessaire. La Croix-Rouge du Kenya est venue soutenir la Croix-Rouge de l'Ouganda. Par conséquent, les partenariats régionaux seront eux aussi très utiles, parce que les régions subissent des phénomènes quasiment identiques d'un point de vue climatique. Je me rends compte que nous les jeunes, surtout au sein de la Fédération internationale, considérons ce domaine avec gravité et nous sommes déterminés à agir chaque fois que c'est possible.

Mme Ndioro Ndiaye, directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations

(Original français)

J'aimerais ajouter la question du renforcement des capacités pour les jeunes, la question de la formation. Comment les rendre capables de prendre en charge ce type d'action sur le terrain ? Parce que ce n'est pas évident. Ils ne l'apprennent nulle part, et c'est un nouveau phénomène auquel ils sont confrontés. Je crois que la Conférence pourrait prévoir dans ses conclusions un plan d'action pour la formation des jeunes dans les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Merci beaucoup. Je me demande si quelqu'un de la Croix-Rouge américaine souhaiterait nous faire part de quelques réflexions sur les enseignements tirés de Katrina et, bien sûr, sur les catastrophes naturelles qui continuent de poser problème sur les côtes des États-Unis.

**Mme Bonnie McElveen-Hunter,
présidente, Croix-Rouge américaine**

(Original anglais)

Comme vous le savez, nous avons connu une catastrophe aux États-Unis avec Katrina, une catastrophe qui a dépassé tout ce que nous avons connu auparavant, et nous avons de fait tiré un grand nombre de leçons de l'organisation des secours qui a suivi cette catastrophe gigantesque. Très brièvement, car je sais que votre temps est limité, je dirai que, si même nous étions tout à fait conscients de la nécessité de positionner les secours, nous avons appris quels types de secours il fallait prévoir et comment les prépositionner, surtout dans les régions extrêmement exposées. Nous avons aussi appris qu'il était nécessaire de consolider nos partenariats avec d'autres organisations. Des organisations qui comptent peut-être dans leurs effectifs des personnes qui peuvent nous aider à entrer en contact avec les diverses populations ethniques, comme la population mexicaine qui vit le long de la côte ou de la frontière avec le Mexique. Nous avons également appris quels étaient nos rôles et nos responsabilités par rapport au gouvernement fédéral, avec lequel nous avons continuellement des discussions, et nous nous sommes mieux préparés à aborder ces questions. Pour terminer, j'ajouterai qu'il est capital de discuter avec les gouvernements locaux et les gouvernements des États. Nous savons maintenant comment mieux collaborer avec eux. Tout cela nous aidera, je pense, à l'avenir. J'espère pourtant bien que nous n'aurons plus à subir une autre catastrophe de cette ampleur.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Nous espérons que ni vous ni quiconque ne connaîtrez une catastrophe d'une telle importance.

Malheureusement, ce phénomène est plus probable qu'improbable. Le Nicaragua – je l'ai vu sur son site Web – a lui aussi réalisé une étude sur la préparation aux catastrophes, en essayant de faire participer les communautés locales. Je me demande si le Nicaragua (autre pays frappé par les tempêtes) souhaiterait intervenir sur ce sujet. Qu'en est-il de l'Allemagne ? Avez-vous tiré des leçons des inondations de 2002 ? On ne s'attendait pas à cela : l'Elbe qui inonde toute l'Europe centrale ! Voudriez-vous nous en parler ?

Croix-Rouge allemande

(Original anglais)

Volontiers. Des leçons, nous en avons tirées beaucoup. D'abord, nous avons appris qu'en Allemagne, nous devons nous préparer aux catastrophes, comme nous n'avions jamais imaginé le faire auparavant. Ensuite, nous avons appris que la nature ne tient aucun compte des plans d'urbanisation. En effet, dans certaines régions, des maisons avaient été construites là où elles n'auraient jamais dû l'être, et y remédier dans la phase de reconstruction a demandé d'énormes efforts à la Croix-Rouge allemande. Cela nous a pris trois ans pour réhabiliter ces maisons dans des endroits adéquats. Nous avons eu une évaluation externe de toutes les interférences et de toutes les interventions qui avaient eu lieu pendant les inondations. Nous avons découvert que nous devons revoir complètement notre système de préparation aux catastrophes en Allemagne, système qui, jusque-là, était prévu pour fournir un abri à 30 000 personnes en 24 heures, et non pour donner une assistance ponctuelle à des personnes vivant seules dans leur maison, à des personnes âgées laissées seules dans des hôpitaux qui devaient être évacués. Nous y travaillons encore. Je vous remercie.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Je vous remercie tous les deux de nous avoir fait part des enseignements tirés de ces catastrophes. Nous aimons tous penser que nous vivons dans la meilleure société qui soit, que nous avons le meilleur gouvernement, mais il est bon de savoir que les gens ont intégré ce qu'ils ont appris avec l'expérience. La Croix-Rouge américaine a parlé de la population vulnérable, et une chose à laquelle les Sociétés nationales et les gouvernements doivent réfléchir, c'est comment trouver les personnes les plus vulnérables

en temps de crise. Il y a aussi le fait de ne pas savoir ce qui va vous arriver, comme dans le cas des maisons qui n'auraient pas dû être construites dans certaines zones, le fait d'attendre l'inattendu. Une fois encore, merci de nous en avoir parlé. Et merci à vous aussi, Monsieur Han, d'avoir partagé avec nous quelques réflexions sur ce sujet.

Panel d'orateurs : la violence en milieu urbain

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Nous allons maintenant aborder notre quatrième défi humanitaire : la violence urbaine. Aujourd'hui pour la première fois dans l'histoire, plus de 50 % de la population mondiale vit dans les villes. Bien sûr, nous le savons tous, les villes offrent d'immenses possibilités, mais aussi d'énormes inconvénients en termes de pauvreté croissante, de marginalisation, de violence et de risques, c'est-à-dire ce sur quoi nous voulons nous pencher aujourd'hui. Dans les prochaines minutes, nous n'allons pas nous concentrer sur les conflits armés en particulier – bien que leurs conséquences se fassent évidemment sentir dans les grandes villes –, mais sur la violence au sein des communautés. Permettez-moi de vous rappeler votre mission. Votre mission précise que vous devez prévenir et alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Juste avant de venir ici, j'ai regardé les nouvelles à la télévision. On y parlait de la violence dans les matchs de football au Brésil, on parlait aussi de violence en France. Il serait donc utile d'examiner le phénomène de la violence urbaine. Le docteur Sima Samar va nous y aider. Commençons peut-être par certaines conséquences de la violence urbaine sur le plan humanitaire, un vaste sujet faut-il le préciser.

**Dr Sima Samar, présidente de la Commission
indépendante des droits de l'homme en
Afghanistan**

(Original anglais)

La violence est d'après moi la cause d'un grand nombre de catastrophes humaines. Elle touche davantage les zones les plus peuplées, comme les zones urbaines, et conduit à transgresser de nombreuses règles fondamentales des droits humains. Si je considère

le droit à la vie, le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé, le droit à l'eau potable, le droit à un abri, je constate que tous ces droits sont violés dans les situations de violence, et ce, qu'il s'agisse d'un conflit armé, de violence communautaire ou d'attentats-suicides, comme ceux que nous avons malheureusement connus ces derniers jours. Je pense donc que tout ce qui transgresse les droits humains engendre des catastrophes humaines. La violence est, c'est mon opinion, une catastrophe sur le plan humanitaire causée par l'homme, et nous devons essayer de prévenir toute forme de violence dans les communautés.

Comme je viens de le dire, il y a la violence résultant d'un conflit armé, la violence au sein d'une communauté, la violence des gangs de rue et les viols en bandes, les attentats-suicides comme ceux perpétrés ces jours dans certaines parties du monde. La violence entraîne le non-respect des droits humains les plus élémentaires. Elle entraîne aussi bien des catastrophes au niveau humanitaire. Par exemple, pour ne parler que de l'accès à l'emploi dans un pays en conflit, l'Afghanistan, les jeunes ne peuvent pas y exercer le métier de leur choix à cause du manque d'emplois. Ils se tournent alors vers la culture du pavot ou entrent dans des groupes armés et participent ainsi à la violence, qui dégénère en catastrophe d'ordre humanitaire.

La violence touche tout le monde dans une communauté. Si l'on considère les enfants, ils sont l'avenir de l'humanité et de la société humaine. La violence a de graves conséquences pour eux : elle limite leur accès à l'éducation, à la nourriture, aux soins médicaux ; elle limite vraiment tous leurs déplacements. Si l'on considère les femmes, elles aussi ont un accès limité aux soins de santé et à l'éducation. Le manque d'éducation génère lui-même beaucoup de violence. Par conséquent, quiconque vit en société est concerné par la violence. J'estime que nous sommes tous responsables et que nous devons résolument réduire la violence.

Par ailleurs, prévenir la violence coûte moins cher que d'y mettre fin. Chacun a l'obligation d'essayer d'empêcher la violence, qu'il s'agisse d'un conflit armé international ou interne, d'un problème tribal dans la société ou une communauté, ou encore à l'intérieur d'un gang.

Le problème est dû, à mon avis, à l'inégalité et au manque d'accès aux services sociaux de base. La pauvreté elle-même provoque la violence. Les deux sont très étroitement liées. Si l'on refuse la pauvreté, on contribuera ainsi à empêcher la violence. Et j'estime que vivre sans être pauvre et sans subir la violence

est un droit humain fondamental. Tous, nous devons respecter les droits humains et la dignité humaine si nous voulons vraiment que le monde change et soit meilleur.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Vous avez mentionné la pauvreté et aussi le chômage. Y a-t-il d'autres moyens avec lesquels les gens, et surtout les plus vulnérables, peuvent faire face au problème de la violence ? Comme faire pour mieux les aider à surmonter l'adversité ? Comment les protéger pour qu'ils ne vivent pas dans la crainte ?

**Dr Sima Samar, présidente de la Commission
indépendante des droits de l'homme en
Afghanistan**

(Original anglais)

Un des problèmes de fond est selon moi la pauvreté. La communauté internationale et les pays développés doivent vraiment s'engager à réduire la pauvreté partout dans le monde et à aider chaque être humain qui a besoin d'aide. Ce qui a déjà été décidé par la communauté internationale – à savoir qu'un certain pourcentage de ses revenus devrait aller à la réduction de la pauvreté – est important. Promouvoir l'accès aux soins de santé et surtout à l'hygiène préventive est essentiel si l'on veut réduire la pauvreté dans chaque pays. La responsabilité en incombe donc à chacun.

L'autre problème est bien sûr l'accès au développement et à la sécurité. Sans sécurité, pas de développement ; sans développement, pas de sécurité durable. L'insécurité génère évidemment beaucoup de violence, et les deux sont liées. Nous avons tous, et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en particulier, l'obligation d'essayer plus encore de prévenir la violence dans la société, de contribuer à réduire la pauvreté, et d'aider ainsi les réfugiés et les personnes déplacées à cause d'un conflit armé ou d'une autre situation de violence. C'est une lourde tâche pour le CICR, pour les Sociétés nationales et pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La violence est une catastrophe sur le plan humanitaire à laquelle le CICR et la Fédération internationale ne peuvent pas vraiment s'attaquer seuls. Il faut par conséquent les soutenir, et chacun d'entre nous doit

s'engager à réduire la violence partout dans le monde. La mondialisation est en effet omniprésente de nos jours. Si la violence sévit dans une partie du monde, elle se propagera dans une autre, et c'est alors que se posera de nouveau la question de l'humanité. Nous aurons à nous en occuper et nous en serons responsables.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Merci. Mawanda, j'imagine qu'en tant que jeune, vous avez un avis sur les jeunes, sur ces problèmes importants que sont la violence urbaine, l'attraction qu'elle exerce sur les jeunes, ainsi que le phénomène des bandes de jeunes. Le volontariat en soi implique un engagement civique. Y a-t-il des domaines spécifiques dans lesquels les jeunes essayent de résoudre ces problèmes et où ils pourraient faire plus ?

**M. Mawanda Shaban,
membre de la commission Jeunesse,
Croix-Rouge de l'Ouganda**

(Original anglais)

Il est évident que, quand on parle de violence et même quand on parle de migration, on pense automatiquement aux jeunes. Mais je voudrais qu'on examine en 30 secondes les causes de la violence. La difficulté principale est sans aucun doute le manque d'intégration dans la société. S'il n'y a pas d'intégration, si les jeunes ne sont pas intégrés, si les femmes ne le sont pas, que ce soit culturellement, économiquement ou socialement, il y aura de la violence. Je pense donc qu'il devrait y avoir des campagnes sur le thème de l'intégration de tous dans la communauté : les femmes, les jeunes, les différents groupes tribaux, les divers secteurs culturels de la communauté. Il n'y aurait alors aucune violence. Mais cela ne veut pas dire que la Fédération internationale ne s'est pas intéressée au problème. Le fait est qu'elle s'y est déjà attaquée, qu'elle a essayé d'y remédier. Si son action est mondiale, elle travaille aussi au niveau très local. Dans certaines écoles, on organise des campagnes pour mettre fin aux intimidations. Nous avons vu des jeunes dans différentes communautés, différentes Sociétés nationales, qui mènent des campagnes contre la stigmatisation et la discrimination, entre autres. Je pense donc que la question de la violence doit être traitée par l'intégration de tous les secteurs de la société dans la communauté.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

Nous avons maintenant une question de la Croix-Rouge du Ghana, de M. Andrews Frimpong, qui demande : « Dans quelle mesure la migration des jeunes influence-t-elle la violence urbaine, si l'on fait en sorte que ces jeunes soient intégrés dans de nouvelles communautés et qu'il en résulte un rééquilibrage visible de la composition du peuplement urbain ? »

**Dr Sima Samar, présidente de la Commission
indépendante des droits de l'homme en
Afghanistan**

(Original anglais)

Si j'en crois mon expérience, moi qui viens d'un pays longtemps en conflit, de nombreux jeunes arrivent dans les zones urbaines ou dans les villes pour y trouver du travail. Malheureusement, s'ils n'en trouvent pas, ils essayent bien sûr de trouver quelque chose pour vivre et nourrir leur famille. Ils se retrouvent parfois dans une bande et participent à des actes de pillage. Il est important de se rappeler que la plupart des jeunes vont dans les villes pour y recevoir une éducation. Mais s'il n'y a pas suffisamment de structures d'enseignement, alors oui, ils trouveront des moyens de subsistance, surtout avec la drogue, ou les armes dans les sociétés en conflit. Il est facile pour eux, soit d'entrer dans des groupes qui font du trafic de drogue ou en produisent, soit de rejoindre des groupes armés qui existent partout dans le pays. C'est malheureusement dans cette société que nous vivons et à ces problèmes que nous sommes confrontés. Je pense que, pour réduire la violence dans cette société, dans les pays du monde entier, l'éducation joue un rôle social capital. Il est crucial d'éduquer et de trouver des moyens de se tolérer les uns les autres, de promouvoir l'égalité et une éducation de haute qualité, afin que les jeunes soient moins tentés d'entrer dans ces différents groupes, qu'ils puissent recevoir une éducation, trouver un meilleur emploi et vivre dans un meilleur environnement, plutôt que de s'adonner au trafic de drogue ou de participer à des conflits armés.

Je pense que la violence pourrait conduire à une migration massive. Je veux dire par là que tout est lié : environnement, migration, problèmes de santé et violence sont interdépendants. Nous constatons qu'un grand nombre de nos jeunes partent pour le Pakistan ou l'Iran afin d'y trouver un emploi, qu'ils

sont alors confrontés à de nombreux problèmes et font l'objet de discriminations. Par conséquent, tout est lié à la violence, et j'espère que nous connaîtrons un jour un monde non violent où régneront l'égalité entre les hommes et la justice.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, BBC World**

(Original anglais)

C'est sans aucun doute un souhait que nous partageons tous. Avant que vous ne partiez, Monsieur Han, car je sais que vous avez un avion à prendre pour Bruxelles, auriez-vous encore quelques idées sur la manière dont les différentes composantes du Mouvement – les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR – et les gouvernements pourraient travailler ensemble pour résoudre ces immenses problèmes ?

**M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du
secrétaire général des Nations Unies
pour les changements climatiques**

(Original anglais)

Non seulement le changement climatique, mais aussi tous les autres problèmes devraient, d'une façon ou d'une autre, être pris en compte dans la planification des politiques nationales. Certains secteurs sont négligés mais, selon moi, si l'on dispose de plans nationaux globaux en même temps que d'un engagement, global lui aussi, cela contribuera, c'est sûr, à résoudre une partie des problèmes.

**Dr Heymann, directeur général adjoint
de l'Organisation mondiale de la Santé**

(Original anglais)

Comme vous le savez, Lyse, un nouveau virus, le SRAS, ou syndrome respiratoire aigu sévère, est apparu en 2003 chez l'homme et s'est propagé dans le monde entier. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont alors mobilisées, au cas où il faudrait affronter une pandémie majeure. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une autre menace : une pandémie de grippe. Et les Sociétés nationales auront un rôle extrêmement important à jouer si cette pandémie se développe, je devrais dire, quand elle se développera. Nous avons donc besoin de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour nous

aider à continuer de nous préparer à toute éventualité, car nous pourrions être frappés par surprise.

**Mme Lyse Doucet, présentatrice
et envoyée spéciale, *BBC World***

(Original anglais)

Docteur Heymann, Mawanda, Docteur Sima Samar, Monsieur Han, un grand merci à vous tous.

Je suis un peu déçue de ne pas avoir reçu beaucoup de questions. Je ne sais pas si c'est parce que vous n'aimez pas les Canadiens, ou si vous n'aimez pas la BBC, ou si vous êtes un peu fatigués, mais j'espère au moins que nos orateurs auront suscité chez vous quelques réflexions. En tout cas, en ce qui me concerne, ils m'ont fait comprendre qu'il y a un rôle à jouer pour votre Mouvement dans tous ces domaines critiques, et il est d'une importance primordiale que les différentes composantes du Mouvement, les autres organisations internationales et les gouvernements travaillent de concert, par-delà les frontières, que ce soit dans leurs pays respectifs ou sur le plan international. Puissiez-vous garder à l'esprit que c'est quelque chose dont il faut continuer à discuter. J'espère que vous reprendrez le sujet à la

réception de ce soir et, bien entendu, je vous souhaite des débats fructueux quand vous en discuterez à la Conférence demain. Je me réjouis de revoir certains d'entre vous sur le terrain, autour d'une tasse de thé, et je vous remercie de tout cœur d'avoir participé avec nous à ce panel.

**Invitation à la réception offerte par le
Conseil fédéral suisse et les autorités de
la République et canton de Genève et de
la Ville de Genève**

S.E. Blaise Godet

(Original anglais)

Chers Délégués, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil fédéral suisse, au nom du Conseil d'État de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève, j'ai le grand plaisir de vous inviter à un buffet traditionnel suisse. La réception aura lieu immédiatement après la clôture de notre réunion, à l'extérieur de cette salle, dans le hall du Centre de conférences. Je vous remercie d'avance d'y participer.

4.6 DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 27 novembre 2007

9 h 30

4.6.1 PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE (SUITE) : ATELIERS, MANIFESTATIONS PARALLÈLES, ENGAGEMENTS, PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Excellences, chers Amis et Collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

Bienvenue de nouveau à la Conférence et bienvenue à notre deuxième séance plénière. Après les très intéressants débats d'experts que nous avons suivis hier, j'espère que nous sommes tous inspirés pour entamer le débat général sur l'avenir des défis humanitaires. Avant de donner la parole, je vous annonce que nous avons un rapport sur les débats d'hier. Par ailleurs, le secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Stephan Husy, va nous donner quelques informations sur les ateliers, les manifestations parallèles et la procédure d'engagement, ainsi que, brièvement, sur l'élection des membres de la Commission permanente.

**S.E. M. Stephan Husy,
secrétaire général de la Conférence**

(Original français)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous présenter certains aspects relatifs notamment aux événements parallèles qui se tiennent durant la Conférence. Avant cela, permettez-moi de vous rappeler que la liste des orateurs est encore ouverte jusqu'à 11 heures. Elle se trouve à la sortie de cette salle, à ma gauche.

Dix ateliers seront tenus parallèlement à la Conférence, le mercredi soir et le jeudi matin. À cet effet, veuillez vous référer au programme qui a été distribué. Ces rencontres informelles offriront une occasion supplémentaire d'analyser diverses questions relatives au thème de la Conférence, ainsi que d'échanger des opinions en la matière. Officiellement, les ateliers ne font pas partie de la Conférence et ils ne sont donc pas appelés à prendre des décisions ou à atteindre un consensus. Ils feront l'objet d'un rapport succinct à la dernière séance plénière, le vendredi de cette semaine.

Outre les ateliers, d'autres événements sont également prévus en marge du programme officiel de la Conférence, sous forme de séances d'information. Ces événements consisteront en la présentation de projets ou de bonnes pratiques liés aux thèmes et aux objectifs de la Conférence.

Les participants à la Conférence sont encouragés, comme il y a quatre ans, à prendre des engagements volontaires pour la période 2008-2011, soit à titre individuel, soit en partenariat. Un stand où vous trouverez des formulaires d'engagement est ouvert durant les heures de travail de la Conférence. Ce stand est lui aussi situé à la sortie de cette salle, à ma gauche, au même endroit. Une vue d'ensemble des engagements souscrits par les participants sera présentée lors de la dernière plénière, vendredi matin.

À présent, je voudrais encore vous communiquer quelques informations relatives à la procédure d'élection des membres de la Commission permanente. Toutes les délégations ont reçu, avec les convocations, une note explicative concernant la procédure, les termes et les conditions de l'élection des cinq membres de la Commission permanente. La procédure d'élection est régie par l'article 21 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces textes ont été distribués avec les autres documents de la Conférence. Je vous signale que des informations détaillées sur les candidatures reçues à ce jour sont déjà disponibles sur le site Web de la Commission permanente. Cependant, de nouvelles candidatures peuvent encore être prises en compte jusqu'à aujourd'hui 14 heures, soit 48 heures avant l'ouverture de la séance au cours

de laquelle l'élection aura lieu. Toutes les candidatures doivent parvenir au Bureau sous enveloppe fermée. Les candidats à l'élection doivent être membres de Sociétés nationales. J'aimerais vous inviter à garder à l'esprit, lorsque vous voterez, l'article 21 du Règlement précité, qui demande d'accorder une attention particulière aux qualités personnelles des candidats, ainsi qu'au principe d'une répartition géographique équitable. Vous trouverez dans vos casiers, au plus tard 24 heures avant les élections, un livret contenant notamment les noms et les curriculum vitae de tous les candidats, ainsi qu'un formulaire de procuration que le chef de délégation devra remplir au cas où il ne serait pas présent au moment du vote, permettant ainsi à un membre désigné de sa délégation d'y prendre part. Une réunion informelle de présentation de ces candidats est prévue aujourd'hui à 18 heures au Centre de conférences de Varembe. C'est en face du CICG, salle A. L'élection elle-même se tiendra au cours de la troisième séance plénière de la Conférence, ce jeudi. Nous demandons par conséquent à toutes les délégations d'être présentes jeudi, dès 14 heures précises, pour l'appel nominal des membres et le début du scrutin. Si moins de cinq candidats obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, un tour additionnel sera organisé le jour même ou, si le premier tour n'a pas pris fin en temps voulu, à 9 heures le vendredi.

Enfin, je voudrais vous rappeler que toute documentation que vous souhaiteriez distribuer doit être préalablement soumise au Bureau de la Conférence pour approbation. Je voudrais souligner également que la distribution de documents sur les tables en plénière est réservée aux documents officiels. En raison du fait que du matériel promotionnel lié à l'élection de la Commission permanente a été déposé sur les tables en plénière, nous autoriserons exceptionnellement d'autres candidats à soumettre une demande en ce sens auprès du secrétaire général. Merci.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci, Monsieur l'Ambassadeur, pour ces explications claires concernant les procédures pratiques et la manière dont nous allons procéder pour que le succès de cette Conférence soit tel que nous le souhaitons tous.

Je voudrais maintenant, Mesdames et Messieurs, recevoir le rapport sur les panels d'orateurs qui ont

eu lieu hier soir. Le rapporteur de la Conférence, l'ambassadeur Ichiro Fujisaki, se dirige vers la tribune.

4.6.2 ACTION BASÉE SUR LA COLLABORATION ET LES PARTENARIATS EN RÉPONSE AUX DÉFIS HUMANITAIRES (SUITE)

Résumé des présentations du panel

**S.E. M. Ichiro Fujisaki,
rapporteur de la Conférence**

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

(Original français)

C'est un grand honneur pour moi d'être élu rapporteur de cette importante Conférence. « Un grand honneur pour moi » – ce n'est pas un cliché habituel pour un ambassadeur, c'est vrai. Mais comme toujours, l'honneur est accompagné de la responsabilité. Être responsable, c'est être neutre, impartial. Je vous promets de l'être. Je serai bref aussi. Je ne citerai donc pas chaque intervention. Je vais me concentrer sur les lignes principales. Maintenant, mon devoir est de rendre compte du panel d'hier après-midi. Ce n'est pas très facile de faire un rapport du panel auquel presque tout le monde a participé, mais je vais essayer. Ne vous inquiétez pas, s'il vous plaît, je vais arrêter de baragouiner dans mon pauvre français. Je vais changer pour une autre langue internationale. Le japonais ? Non malheureusement, ce n'est pas une des cinq langues citées par la présidente. Alors en anglais.

(Original anglais)

Dans la longue histoire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'organisation d'un panel d'experts était une première qui s'est montrée à la hauteur de nos attentes, voire les a dépassées. La qualité et la variété des discussions l'ont en plus rendu stimulant. Nous avons aussi une modératrice très énergique et motivée en la personne de Mme Lyse Doucet. Le panel a indiqué clairement que le choix du thème de la Conférence était bon. En bref, quatre sujets sont apparus comme étant les défis les plus importants. Il a été dit qu'un

pays ou une Société nationale ne pouvaient de toute évidence pas y faire face seuls, mais que des efforts concertés étaient indispensables. Permettez-moi de résumer quelques-uns des principaux points.

Le docteur Heymann, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a souligné que 15 millions de personnes meurent chaque année de maladies transmissibles. Il a cité plusieurs cas dans lesquels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont joué un rôle clé à des moments cruciaux, lorsque les systèmes de santé locaux étaient menacés. Il a rendu un hommage particulier aux volontaires. Il a toutefois déclaré qu'il reste des failles et que pour les combler, il est essentiel de développer une coopération efficace entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les gouvernements et d'autres institutions.

Mme Ndioro Ndiaye, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a insisté sur le fait que la migration exige une approche globale qui va bien au-delà des systèmes. Elle a aussi reconnu l'importance de la coopération entre l'OIM et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Selon Mme Ndiaye, la force d'une Société nationale réside dans le fait qu'elle est l'auxiliaire des pouvoirs publics de son pays et qu'en même temps, elle conserve une totale indépendance. La communauté internationale doit faire beaucoup plus, et il est regrettable qu'aucun pays développé n'ait ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Elle a souligné que le renforcement par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge des capacités de la jeunesse est primordial.

D'après M. Han Seung-Soo, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les changements climatiques, ces changements climatiques sont eux aussi un problème de sécurité. Le statu quo n'est plus possible. Il a insisté sur le fait que nous devions de toute urgence négocier un nouveau protocole, puisque le Protocole de Kyoto expirera en 2012. Les négociations débiteront la semaine prochaine à Bali. Selon lui, il est impératif que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Nations Unies développent une coopération étroite.

En se basant sur sa propre expérience dans un Afghanistan déchiré par la guerre, le docteur Sima Samar a partagé avec nous ses connaissances spécialisées sur la violence urbaine. La violence a un impact dévastateur sur les droits humains et la dignité humaine. Le docteur Samar a souligné que

la pauvreté et le chômage sont le terrain fertile où s'exerce la violence. Elle s'est prononcée pour un engagement plus marqué, surtout de la part des pays développés, dans le but de la combattre.

M. Mawanda Shaban, de la Croix-Rouge de l'Ouganda, a apporté sa contribution en tant que représentant de la nouvelle génération. Il a déclaré que les jeunes sont préoccupés par l'avenir et prêts à s'impliquer pour sensibiliser davantage leur communauté. Il a également plaidé pour une plus grande intégration et souligné que la Fédération internationale s'y employait.

Non seulement le temps imparti pour les discussions a été respecté, mais dans l'intervalle, certains d'entre nous se sont rappelés leurs journées d'école – lorsque l'institutrice promenait son regard sur la classe avant d'interroger un élève – et ont baissé la tête pour ne pas croiser le regard de la modératrice.

Certains ont aussi regretté qu'il n'y ait pas eu plus de discussions entre les orateurs, ce qui aurait rendu le panel encore plus intéressant. Mais à dire vrai, en procédant comme elle l'a fait, la modératrice a stimulé la discussion et l'a rendue très animée. Nous y avons eu du plaisir.

Les séances de questions-réponses ont mis en lumière la nécessité d'améliorer la coopération transfrontalière entre les Sociétés nationales. Certaines personnes nous ont fait part de leur précieuse expérience. Pour conclure, quelques remarques. Les problèmes que nous avons examinés ont montré l'importance de l'imagination, car par l'imagination, nous pouvons nous préparer et ne pas être pris par surprise, nous pouvons mieux être à l'écoute des souffrances des autres, plus tolérants les uns avec les autres, et conscients du fait que chacun a besoin d'espérer.

Concrètement, il faudrait renforcer la coopération entre les entités concernées, c'est-à-dire les gouvernements, les Sociétés nationales, la Fédération internationale, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, les organisations internationales et les autres parties prenantes. Les gouvernements devraient élaborer des plans pour surmonter ces problèmes qui se recoupent, et les pays développés, plus particulièrement, devraient renforcer leur coopération. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge devraient en principe jouer un rôle plus marqué dans le renforcement des capacités de la jeunesse dans n'importe lequel de ces domaines. J'ajouterai pour finir, si vous me le permettez, qu'il conviendrait d'organiser à nouveau ce genre de séminaire dans le cadre de la XXXI^e Conférence internationale. Cela en vaut

la peine. Je voudrais remercier Mme Toivola de la Fédération internationale, ainsi que Mme Haroff-Tavel et M. Bugnion du CICR, de m'avoir aidé à préparer ce rapport.

Madame la Présidente,

Je vous remercie.

Débat général sur les partenariats en réponse aux conséquences sur le plan humanitaire de la dégradation de l'environnement, de la migration internationale, de la violence en milieu urbain et des maladies émergentes et réémergentes

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je remercie l'ambassadeur Fujisaki.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons enfin ouvrir le débat. Le débat général est maintenant ouvert. Je voudrais toutefois faire quelques remarques à ce propos, afin que nous respections certaines règles pendant le débat.

Je demande à tous les orateurs qu'ils respectent rigoureusement le temps imparti. Une horloge affichée sur l'écran vous permettra de gérer vous-mêmes votre temps de parole et de savoir combien de temps il vous reste.

Je voudrais aussi attirer l'attention des observateurs dont le nom figure sur la liste des orateurs sur le point suivant : environ cinq minutes avant que la parole vous soit donnée, veuillez vous rendre à la dernière rangée de la partie supérieure de la salle, où des sièges vous sont réservés et d'où vous prendrez la parole. Je demande à tous les observateurs d'en prendre bonne note. Pour gagner du temps, quand vous verrez que vous êtes à cinq minutes environ de prendre la parole, veuillez vous diriger vers la dernière rangée de la salle.

Veuillez également noter que vous pouvez distribuer le texte de vos interventions aux participants en déposant les exemplaires nécessaires sur les tables réservées à cet effet. Pour faciliter le travail de traduction, vous voudrez bien déposer une version

écrite de votre intervention sur le bureau de l'autre côté, à ma gauche, dans cette salle.

Enfin, je tiens à souligner une fois de plus que les déclarations faites par les délégations doivent être strictement conformes à l'article 11, paragraphe 4, des Statuts, qui stipule : « Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes. Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique... »

Mesdames et Messieurs,

La première délégation à prendre la parole est le gouvernement portugais. Monsieur, vous avez la parole.

**S.E. M. Augusto Santos Silva,
ministre des Affaires parlementaires,
Portugal, au nom de l'Union européenne**

(Original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays participants au processus de stabilisation et d'association, ainsi que les candidats potentiels – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, ainsi que la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie – s'alignent sur cette déclaration. L'Union européenne se réjouit de travailler d'une manière constructive avec vous et avec toutes les délégations ici présentes. Nous sommes persuadés qu'ensemble, nous mènerons cette Conférence à bonne fin.

Le thème central de cette Conférence ne pouvait pas mieux tomber, puisque nous sommes tous de plus en plus préoccupés par les effets du changement climatique, la dégradation des ressources naturelles, la migration internationale et les problèmes qui se posent en matière de santé. Tout cela nous amène au slogan de la Conférence, « Ensemble pour l'humanité ». L'interaction, la coordination et le partage des responsabilités représentent le seul moyen de relever de nouveaux défis humanitaires. Les situations d'urgence à l'échelle planétaire exigent des réponses collectives, elles aussi, à l'échelle planétaire.

Ces dernières années, la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles n'ont fait qu'augmenter et, malheureusement, les dernières études réalisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montrent que cette tendance va se poursuivre. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et de ses stratégies de préparation aux catastrophes, et nous appelons tous les acteurs concernés à coordonner les efforts entrepris dans ce domaine aux niveaux du siège et du terrain.

La migration internationale est elle aussi une priorité capitale de l'Union européenne. Nous sommes préoccupés par les déplacements forcés de populations et pensons que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait continuer à jouer un rôle central dans la réponse à apporter aux conséquences de ce phénomène sur le plan humanitaire.

L'Union européenne regrette que la violence en milieu urbain soit une cause majeure des souffrances humaines évitables dans le monde entier. Tout en reconnaissant que la responsabilité de fournir des soins adéquats et un soutien aux victimes de la violence incombe en premier à l'État, l'Union européenne souhaiterait souligner l'importance des programmes de prévention de la violence qui prennent en compte la mobilisation des collectivités, dans le respect de la diversité comme élément essentiel. L'Union européenne salue les efforts du Mouvement visant à trouver une solution à ce problème pertinent.

Malgré des ressources et des efforts accrus, le nombre de personnes qui sont infectées par le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, et qui en meurent, continue d'augmenter. Chaque année, plus de 6 millions de personnes dans le monde meurent de ces trois maladies. L'Union européenne se réjouit de voir la détermination du Mouvement à venir en aide aux personnes qui en ont besoin, surtout dans les pays qui manquent des infrastructures de base. Nous continuerons de soutenir les activités internationales coordonnées par les agences des Nations Unies, les ONG et le Mouvement pour relever ce défi de taille.

Le nombre et la complexité des pays touchés par un conflit armé ayant augmenté ces dernières années, l'action humanitaire sur le terrain est de ce fait gravement menacée. L'Union européenne est vivement préoccupée par le manque de sécurité pour le personnel humanitaire, dont celui de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et réitère la nécessité de coopérer pleinement avec les Nations Unies et d'autres agences et organisations humanitaires.

L'Union européenne réaffirme avec fermeté la pertinence permanente du droit international humanitaire et l'obligation qui incombe à toutes les parties impliquées de le respecter dans tous les conflits armés, internationaux et non internationaux, et dans les situations d'occupation résultant d'un conflit armé. Pour cette raison, l'Union européenne a adopté en 2005 les Lignes directrices concernant la promotion du droit humanitaire international. Ces Lignes directrices ont pour but de décrire les instruments opérationnels dont disposent l'Union européenne et ses institutions et organes en vue de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elles soulignent que l'Union européenne est déterminée à œuvrer en ce sens de manière visible et systématique. Elles sont destinées à tous ceux qui agissent dans le cadre de l'Union européenne. Elles ont aussi pour objet le respect de ce droit par les États tiers et, le cas échéant, par des acteurs non étatiques intervenant dans des États tiers.

J'en arrive à ma conclusion : le droit international humanitaire continue à offrir une protection vitale aux victimes de tous les types de conflit armé. Nous demandons à tous les participants de cette Conférence d'envoyer un message clair réitérant l'importance de préserver la vie et la dignité humaines dans les situations de conflit armé, ainsi que la pertinence du droit international humanitaire pour y parvenir. Le Consensus européen sur l'aide humanitaire, qui a été atteint la semaine dernière, réaffirmera les Principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, qui, avec la nécessité de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés, sont les pièces maîtresses de l'assistance humanitaire.

L'Union européenne réaffirme également que le terrorisme continue de représenter une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales et qu'il doit être condamné universellement. Toutefois, les initiatives visant à mettre fin à la terreur doivent être prises dans le respect de la primauté du droit et en pleine conformité avec le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, quand il s'applique.

À la XXVIII^e Conférence internationale, l'Union européenne avait déposé quatre engagements conjoints. Je vous les rappelle : sensibiliser l'opinion publique au droit international humanitaire ; soutenir la Cour pénale internationale ; promouvoir le respect du droit international humanitaire dans les opérations de maintien de la paix ; et promouvoir la

ratification et la mise en œuvre rapides du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Nous avons déjà soumis un rapport de qualité sur les activités menées au cours des quatre dernières années. Nous serons heureux de donner plus détails au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et, bien entendu, d'être informés des réactions de votre organisation.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de déposer sept nouveaux engagements, à savoir : soutenir la diffusion du droit international humanitaire auprès du grand public et la formation à cette branche du droit ; promouvoir la mise en œuvre et le renforcement au niveau national du droit international humanitaire ; respecter la procédure fondamentale et d'autres garanties concernant les personnes détenues à la suite d'un conflit armé ; promouvoir l'internationalisation des normes relatives à l'exportation des armes ; lutter contre les effets sur le plan humanitaire des armes à sous-munitions qui causent des dommages inacceptables aux civils ; appuyer les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ; et enfin, faciliter la mise au point de partenariats avec les Sociétés nationales dans les États membres de l'Union européenne.

Les États membres de l'Union européenne se réjouissent d'intensifier plus encore les efforts conjoints déployés avec tous les gouvernements, les organisations internationales et les Sociétés nationales, dans un véritable esprit de partenariat, en vue d'une meilleure protection des populations qui en ont besoin. La neutralité, l'humanité, l'impartialité et l'indépendance sont les principes qui régissent l'assistance humanitaire.

**S.E. M. Radojko Bogojević, secrétaire d'État,
ministre des Affaires étrangères, Serbie**

(Original anglais)

La délégation de la République de Serbie adhère à la déclaration de l'Union européenne. Dans le droit fil de la discussion sur un des sujets du débat général, mes remarques porteront principalement sur la coopération entre les autorités gouvernementales de la République de Serbie et la Croix-Rouge de Serbie.

Étant donné que la République de Serbie a été confrontée ces dernières années à des conflits armés, tant dans les pays voisins que sur son propre territoire,

elle estime que la fourniture adéquate et dans les temps d'une assistance humanitaire à des personnes qui en ont besoin est extrêmement importante.

Depuis 1990, la République de Serbie a donné refuge à plus d'un demi-million de personnes. Aujourd'hui, parce que beaucoup d'entre elles se sont intégrées localement ou sont retournées dans leur pays d'origine, la Serbie n'en compte plus que 100 000. La République de Serbie a travaillé, et continuera de travailler, activement à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Sarajevo, signée en 2005. Ce processus aurait dû aboutir fin 2006 ; il n'est malheureusement pas encore arrivé à son terme.

D'autre part, je dois souligner avec tristesse et inquiétude le fait que le nombre de déplacés internes qui ont été contraints de quitter la Serbie et la province du Kosovo-Metohija en 1999 est quasiment resté le même jusqu'à aujourd'hui. Depuis huit ans, la République de Serbie a fourni des abris à 210 000 déplacés internes venus de cette province et à 20 000 autres personnes déplacées dans cette même province. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, malgré une longue présence internationale pendant huit ans, moins de 10 000 personnes sont retournées au Kosovo-Metohija, c'est-à-dire un nombre négligeable comparé au nombre total de personnes déplacées.

Dans l'action résolue menée par les autorités d'État pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées pendant toute la durée de leur déplacement, la Croix-Rouge de Serbie s'est révélée être un partenaire fiable, lorsqu'il s'est agi de répondre à ce problème d'ordre humanitaire.

Le gouvernement de la République de Serbie investit actuellement d'énormes efforts dans les négociations en cours sur le futur statut du Kosovo-Metohija. Prenant en compte les problèmes de type humanitaire que pourrait générer tout acte unilatéral, la position du gouvernement de la République de Serbie reste ferme : il est possible et nécessaire d'arriver à un compromis par des négociations et sans imposer des délais artificiels.

Dans ce contexte, le rôle de la Croix-Rouge de Serbie est extrêmement important lorsqu'il faut rechercher des personnes portées disparues et informer les familles des victimes de conflits, conformément aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. La Croix-Rouge de Serbie assume ces fonctions au nom du gouvernement et pour lui, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics avec lesquels elle collabore.

Cela étant, je souhaite vous informer que la République de Serbie et la Croix-Rouge de Serbie ont pris conjointement l'engagement de rétablir les liens familiaux. L'autre engagement, conjoint lui aussi, déposé par la République de Serbie et la Croix-Rouge de Serbie à cette Conférence concerne le problème des armes à sous-munitions et la contribution à la recherche d'une solution afin d'interdire l'emploi de ce type de munitions qui touchent principalement la population civile, dont les enfants.

En tant que représentant d'un État partie aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, je tiens à souligner le rôle irremplaçable de la Croix-Rouge de Serbie dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire. Il y a en outre, entre les autorités compétentes du gouvernement serbe et la Croix-Rouge de Serbie, beaucoup d'autres domaines de coopération tels que la santé, l'aide d'urgence et le don de sang.

À de nombreuses reprises, la Croix-Rouge de Serbie a obtenu la reconnaissance internationale pour son action à cet égard. Elle a aussi été active dans de nombreuses opérations liées à des catastrophes naturelles et d'autres accidents, tant dans le pays que dans d'autres États, en établissant des partenariats avec d'autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Madame la Présidente,

La Croix-Rouge de Serbie, qui mène des activités depuis plus de 130 ans, est une des plus anciennes Sociétés nationales du Mouvement. Le gouvernement de la République de Serbie reconnaît la nécessité pour la Croix-Rouge de Serbie de se développer davantage en tant que Société nationale indépendante qui travaille en parfaite conformité avec les Principes fondamentaux du Mouvement.

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui confrontés à de nombreux défis du monde moderne comme les conflits armés internationaux et locaux, le terrorisme mondial, la difficile question de la migration, les pandémies et les maladies contagieuses, ainsi que les catastrophes naturelles de grande ampleur et de plus en plus fréquentes. Par conséquent, j'ose espérer que nous tous, ici présents dans cette salle, sommes conscients de la nécessité d'un engagement international approprié, d'une coopération constructive et de la création d'un cadre de référence pour la prévention et l'action rapide dans les catastrophes humanitaires, et ce, afin de prévenir et, si nécessaire, d'alléger

les souffrances des populations touchées et aussi de fournir à temps une assistance complète qui corresponde au slogan de la Conférence, « Ensemble pour l'humanité ».

**S.E. M. Sameh Shoukry,
représentant permanent,
Mission permanente de l'Égypte, Genève**

(Original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe africain. La présente Conférence a lieu à un moment où de graves menaces et des défis majeurs font courir de plus grands risques à l'humanité. Cette situation exige une action ferme et concertée de la part des États parties et de toutes les composantes du mouvement humanitaire. Dans ce contexte, je voudrais remercier le CICR et la Fédération internationale au nom du Groupe africain pour les documents qui ont été préparés en vue de cette Conférence et qui constituent une bonne base pour nos délibérations.

Le thème central de la Conférence, « Ensemble pour l'humanité », est tout à fait justifié. Les quatre défis bien définis qui constituent les idées maîtresses de la Conférence – dégradation de l'environnement, dimension humanitaire de la migration internationale, violence en milieu urbain, maladies émergentes et réémergentes – sont d'une importance suprême.

En ce qui concerne la migration internationale, il est particulièrement important de définir les moyens et les méthodes qui permettent d'en multiplier les avantages sur le plan du développement et d'en réduire les effets négatifs. Il faut que les gouvernements, les Sociétés nationales, les organisations internationales et les ONG coopèrent mieux pour résoudre les problèmes d'ordre humanitaire rencontrés par les migrants et assurer la protection de leurs droits.

Réduire la vulnérabilité des populations aux effets des catastrophes naturelles, des conflits armés, de l'insécurité alimentaire et des maladies est une priorité en Afrique. Les problèmes posés par l'environnement tels que la désertification et la dégradation des sols, en plus des catastrophes naturelles et du changement climatique, menacent les moyens de subsistance des Africains et mettent en péril les progrès socioéconomiques du continent et ses écosystèmes. L'insécurité alimentaire est directement liée à plusieurs causes profondes, dont la dégradation de l'environnement, les maladies et les conflits armés. Malgré les succès enregistrés, la propagation de maladies telles que le VIH/SIDA,

la tuberculose et le paludisme continue de nuire au continent africain.

Les tâches qui nous attendent exigent toutes de développer des partenariats et de relancer les initiatives prises conjointement par les gouvernements et les Sociétés nationales, et avec d'autres institutions et organisations. Ce faisant, il est nécessaire de prendre en compte la capacité, variable selon les États et les Sociétés nationales, d'accomplir ces tâches. Par conséquent, nous réaffirmons qu'il est primordial de mobiliser les ressources financières et techniques indispensables au niveau international, outre le fait de renforcer la capacité locale de relever des défis humanitaires, dans les pays africains surtout.

Je profite de cette occasion pour dire combien le Groupe africain est sensible aux efforts soutenus et accrus déployés par le CICR et la Fédération internationale pour améliorer la situation des personnes victimes des conflits armés, des catastrophes et des maladies en Afrique. J'insiste sur le fait qu'il faut une réponse ferme et efficace si l'on veut résister à l'émergence de nouvelles formes de mercenarisme dans les conflits armés, cause d'immenses souffrances, et qu'il est indispensable de rejeter toute tentative visant à légitimer de telles activités. L'histoire moderne du continent africain en est entachée et ne cessera de s'opposer à leur réémergence sur la scène internationale.

Afin d'améliorer la réponse de la communauté internationale aux défis humanitaires, nous devons mieux tirer parti du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Les organisations humanitaires non gouvernementales, quand elles agissent en conformité avec les normes et les principes établis, peuvent elles aussi rendre des services utiles en fournissant une assistance humanitaire. En raison de la nature de ces organisations et du champ de leurs activités, il leur incombe de respecter au plus haut degré le droit humanitaire et les droits de l'homme. Toute violation grave de ces règles, comme récemment dans le cas de l'enlèvement et du trafic international d'enfants originaires du Tchad et du Soudan, nuit à l'image et à la réputation de la grande majorité des ONG qui respectent les lois et sont authentiquement humanitaires, et les empêche de fournir une aide et de remplir leurs obligations. Nous appelons la communauté humanitaire internationale à condamner cet acte, condamnation attendue et méritée depuis longtemps.

Le Groupe africain appuie fermement l'intention déclarée dans les documents de la Conférence de réaffirmer la pertinence et la validité permanentes des principes et des règles du droit international humanitaire, ainsi que des principes et des valeurs humanitaires. Nous demandons également que soient examinés les moyens et les méthodes visant à faire respecter le droit international humanitaire, y compris ses règles coutumières, conformément à nos obligations collectives qui découlent de l'article premier commun aux quatre Conventions de Genève. À cet égard, le Groupe africain estime qu'il est temps que cette Conférence s'inspire des propositions faites lors des séminaires régionaux du CICR de 2003 (propositions qui portaient sur l'amélioration du respect du droit international humanitaire) et des rapports pertinents du CICR, notamment son étude récente sur le droit international humanitaire coutumier. Le Groupe propose par conséquent que, dans le projet de résolution sur le droit humanitaire que nous avons sous les yeux, il soit demandé au CICR, sur la base des documents mentionnés ci-dessus, de présenter un rapport consolidé qui comprendrait, entre autres, des recommandations spécifiques – à soumettre aux États parties et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – sur les options éventuelles destinées à améliorer le suivi du respect des Conventions de Genève et d'autres obligations imposées par le droit international humanitaire.

Dans le contexte du suivi de la mise en œuvre des décisions précédentes de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous exprimons notre ferme conviction que tous les États parties aux Conventions de Genève, toutes les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR doivent assumer leurs responsabilités, et s'en acquitter, afin de garantir le plein respect de la disposition relative au consentement de la résolution XI de 1921, ainsi que la mise en œuvre fidèle du Protocole d'accord signé en 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, Protocole qui a servi de base à la tenue de la Conférence diplomatique de 2005 et aux amendements apportés par la suite aux Statuts du Mouvement. Nous attendons avec intérêt le suivi approprié et approfondi de cette question et appuyons sans réserve l'adoption durant cette Conférence d'une résolution qui assurerait un suivi minutieux du Protocole d'accord à la prochaine session du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Une telle mesure permettrait de garantir la crédibilité du mouvement humanitaire et respecterait ses Principes fondamentaux.

M. Rolf Einar Fife,
directeur général du Département juridique,
ministère des Affaires étrangères, Norvège

(Original anglais)

La Norvège appuie pleinement les objectifs de cette Conférence. Le respect du droit humanitaire est une préoccupation centrale. Le respect de la dignité humaine est le fondement de cette branche du droit. C'est une valeur universelle, inhérente à l'espèce humaine et inchangée par les nouvelles menaces et les nouveaux types de conflits. Nous tenons à dire publiquement que les règles humanitaires en vigueur demeurent pleinement applicables aujourd'hui. Bien sûr, cela n'exclut pas la nécessité d'établir de nouvelles règles dans des domaines spécifiques, comme le démontrent les souffrances inacceptables causées aux civils par l'emploi des armes à sous-munitions. Il s'agit d'un problème d'ordre humanitaire, et la solution à ce problème exige de garder un juste milieu entre la nécessité militaire et les préoccupations humanitaires.

Le processus d'Oslo a pour but de créer un instrument juridique contraignant qui puisse traiter ce problème efficacement. Notre principale préoccupation est de rester concentrés sur les objectifs et non sur le processus seul. Nous ne devons pas perdre de vue les vrais problèmes ni le point de vue des victimes, quand nous sommes plongés dans des discussions techniques sur les systèmes d'armes.

Nous saluons à ce propos la déclaration faite hier par le président Kellenberger, qui encourage les États à adhérer à la Déclaration d'Oslo. Nous sommes d'accord avec lui sur le fait qu'il faut maintenant nous engager clairement à atteindre notre objectif, à savoir l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, nous engager clairement pour que cet instrument interdise totalement les armes à sous-munitions qui causent un problème d'ordre humanitaire, et fixer une échéance claire pour la fin des négociations.

Le fait de rendre des comptes est capital si l'on veut garantir le respect du droit humanitaire. Nous nous félicitons de l'adhésion croissante au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Comme de plus en plus d'États mettent en place des systèmes nationaux efficaces pour soutenir la justice pénale internationale, les situations d'impunité disparaîtront progressivement.

Nous présentons nos compliments au moniteur indépendant, M. Pär Stenbäck, pour son examen

objectif et exhaustif de la mise en œuvre du Protocole d'accord signé en 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. À ce propos, nous approuvons l'approche adoptée à l'unanimité par le Conseil des Délégués s'agissant d'assurer un suivi approprié.

La vulnérabilité des communautés et des personnes est aggravée par l'évolution intervenue dans les domaines de l'environnement, de la migration et de la santé. Des partenariats solides doivent être conclus entre les États, les composantes du Mouvement et les autres parties prenantes. Nous notons avec satisfaction que l'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués accordent une attention particulière à l'action menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour répondre aux besoins humanitaires des personnes vulnérables, et ce, quel que soit leur statut juridique. L'approche neutre et indépendante du Mouvement sur ce point y contribue grandement. Enfin, nous saluons les efforts faits par le CICR pour promouvoir la représentation et la participation plus équilibrée des sexes, en particulier par la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Réunis ici à Genève, avec une même détermination et dans un cadre privilégié, nous portons témoignage des partenariats existants et mettons en lumière les possibilités de conduire une action plus efficace encore.

M. Bengt Westerberg,
président, Croix-Rouge suédoise

(Original anglais)

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que je souscris pleinement à ce que vient de déclarer la délégation norvégienne sur les armes à sous-munitions. Cela fait, mon propos portera sur la migration. La Croix-Rouge suédoise est d'avis qu'il faut de toute urgence accorder plus d'attention aux conséquences de la migration sur le plan humanitaire. En effet, de nombreux migrants – surtout les migrants irréguliers – sont dans un état de vulnérabilité extrême.

La recherche de solutions nouvelles au dilemme de la migration doit être guidée par les préoccupations que nous avons concernant les groupes vulnérables et le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. La Croix-Rouge suédoise est persuadée qu'il faut absolument trouver des solutions pour garantir la protection – en vertu de

la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967 – à tous les réfugiés et tous les demandeurs d’asile qui se déplacent dans le cadre des flux migratoires mixtes.

Notre préoccupation particulière est que les États respectent les procédures et que les demandes déposées par les demandeurs d’asile soient traitées correctement et humainement. Par ailleurs, nous demandons instamment aux États d’accorder une protection supplémentaire aux personnes qui ne peuvent pas se prévaloir de la protection internationale prévue par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais qui en ont néanmoins besoin.

Nous notons avec satisfaction que de nombreux gouvernements reconnaissent que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont bien placées pour donner des conseils impartiaux et indépendants sur la vulnérabilité des migrants et des demandeurs d’asile. Toutefois, nous avons aussi pris conscience de la situation difficile et inquiétante à laquelle sont confrontées les Sociétés nationales des pays où l’assistance aux migrants irréguliers est considérée comme un acte délictueux grave. Nous sommes liés par les Principes fondamentaux de notre Mouvement, qui précisent que l’aide humanitaire doit être impartiale et neutre. Notre action ne peut pas être entravée par le statut juridique d’une personne. Elle est strictement axée sur la vulnérabilité des personnes et les besoins humanitaires.

Nous encourageons donc les gouvernements et les Sociétés nationales à entamer un dialogue afin que le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ait accès aux migrants, quel que soit leur statut, sans qu’il soit poursuivi en justice ni sanctionné d’une manière ou d’une autre pour les activités menées en leur faveur.

Dans notre pays comme dans beaucoup d’autres, les migrants irréguliers n’ont légalement pas accès aux soins de santé. Certains estiment que les migrants irréguliers ne devraient en aucune façon être encouragés à rester. Pour notre part, nous considérons que les soins médicaux ne devraient pas être utilisés comme un instrument destiné à gérer la migration ou à prévenir la migration irrégulière. Les soins de santé sont un droit fondamental, dont chaque être humain jouit par le simple fait qu’il est un être humain. La Croix-Rouge suédoise se réjouit à la perspective d’une coopération renforcée entre les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la migration.

S.E. M. Xuto,
conseiller du ministre des Affaires étrangères,
Thaïlande

(Original anglais)

Malgré les grands progrès que l’humanité a accomplis et continuera à accomplir dans tous les domaines du développement humain, la dure réalité et les répercussions mortelles de la guerre, des conflits armés, des catastrophes naturelles ou provoquées par l’homme demeurent. Dans les moments où la souffrance humaine est omniprésente, le CICR et ses partenaires, par leur action, apportent une preuve tangible du sens d’humanité que la plupart d’entre nous partageant. Sans relâche et avec dévouement, ils continuent à protéger les personnes que les conflits et les catastrophes ont rendues particulièrement vulnérables. Récemment, la couverture universelle de la protection et de l’action humanitaire a été étendue pour couvrir une plus grande partie de l’humanité. Complétant les efforts de la Croix-Rouge, le partenariat et la coopération parmi les acteurs et les organisations clés sont d’une importance cruciale, au service des millions de personnes qui ont besoin d’aide.

Depuis plus d’un siècle, la Thaïlande considère que les Principes fondamentaux du Mouvement sont véritablement louables. Elle adhère pleinement au droit international humanitaire et s’emploie à le promouvoir, étant donné qu’il a été élaboré consciencieusement pour qu’un juste milieu soit trouvé entre les besoins légitimes des États en matière de sécurité et la protection de la vie humaine et des droits fondamentaux.

Récemment, la Thaïlande a invité M. Jacques Forster, vice-président du CICR, à faire un exposé à Bangkok, dans le cadre de la série de conférences organisées sous les auspices de la princesse Maha Chakri Sirindhorn, exposé qui a porté sur le droit international humanitaire, l’actualité internationale, la dynamique régionale et les possibilités d’action pour le Royaume de Thaïlande. Cet exposé a donné lieu à des discussions très intéressantes et à un débat constructif parmi les décideurs actuels et futurs du gouvernement et des milieux juridiques thaïlandais.

Depuis notre dernière réunion il y a quatre ans, la Thaïlande et la région de l’Asie du Sud-Est ont été frappées par des catastrophes naturelles, toujours plus nombreuses et plus intenses, et par la propagation de maladies émergentes et réémergentes. La Thaïlande est heureuse d’avoir pu faire bénéficier de nombreuses nations et régions du monde de son expérience positive et de sa préparation efficace. Par contre, l’ampleur du

tsunami en décembre 2004 a été terrifiante et a exigé une réponse immédiate et durable. Des abris, de l'eau et des installations sanitaires, des soins de santé, un soutien psychosocial et une expertise médico-légale ont immédiatement été mis à disposition et rendus accessibles aux personnes touchées, et ce, non seulement par le gouvernement thaïlandais mais aussi par de nombreux gouvernements amis et des organismes non gouvernementaux. Au nom du peuple thaï, je voudrais exprimer une fois encore notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés à soulager la souffrance des victimes.

D'importantes leçons ont été tirées de cette expérience, et le fait que nous ayons été en mesure de répondre efficacement à cette crise est dû aux partenariats que nous avons conclus et à la préparation aux situations de catastrophes. Sur le plan régional, la Thaïlande figure parmi les 168 pays qui ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, intitulé « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005. Depuis, nous avons incorporé les principes essentiels de ce Cadre d'action dans nos priorités nationales. Notre nouvelle loi de 2007 sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets (*Disaster Prevention and Mitigation Act*) est entrée en vigueur et nous permettra de combler les lacunes en matière de coordination inter-institutions.

Les préoccupations environnementales de la communauté internationale, qui concernent notamment la désertification et le changement climatique, ont entraîné une prise de conscience de l'opinion publique dans le monde entier. La dégradation d'un pâturage, l'érosion des sols d'une terre agricole, la réduction progressive de la production et des revenus – tous ces facteurs ont de graves effets sur la disponibilité de la nourriture et des sources de revenus pour des millions de gens. Ils constitueront par conséquent de véritables obstacles aux efforts que nous déployons afin de maintenir la sécurité humaine. Pour les combattre, la Thaïlande a conclu des partenariats dynamiques visant à promouvoir le développement durable au moyen de projets qui permettent de répondre aux besoins des êtres humains, tout en préservant la qualité de l'environnement naturel. Nous comprenons la nécessité de faire en sorte que les plus vulnérables soient capables de résister et de s'adapter aux effets d'un environnement qui se détériore.

Madame la Présidente,

Je voudrais conclure mon propos en applaudissant les efforts soutenus que fait le Mouvement pour

promouvoir le droit international humanitaire et mener des activités humanitaires partout dans le monde. Si même la guerre, les conflits armés, les catastrophes et la dégradation de l'environnement continuent de ravager la planète, redonnons du cœur aux êtres humains en nous engageant fermement à faire progresser l'action humanitaire et à répondre aux appels de tous ceux qui ont besoin de nous.

**M. Olivier Vodoz, vice-président,
Comité international de la Croix-Rouge**

(Original français)

Notre Conférence aborde quatre thèmes de grande importance. Chacun d'entre eux soulève des enjeux dépassant largement la capacité d'organisation individuelle, tant du point de vue de l'analyse que – et c'est là le plus important – du point de vue de l'action. Dans la tradition humanitaire qui a largement dominé les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, c'est donc dans un esprit de coopération, d'ouverture, mais aussi d'honnêteté et de détermination que nous voulons aborder des questions difficiles et complexes.

En ce qui concerne le premier thème, le CICR se concentre sur les conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement et plus particulièrement sur les réponses à apporter aux populations affectées par des situations de conflit liées à des atteintes à l'environnement. Dans ce sens, il adaptera ses réponses humanitaires aux besoins provoqués par les changements climatiques et continuera à promouvoir le respect des règles du droit international humanitaire relatives à la protection de l'environnement.

Les phénomènes de migration internationale englobent de nombreux types de mouvements de population. Là encore, c'est la perspective humanitaire, dans les situations de conflits armés et autres situations de violence, qui intéresse le CICR au premier chef. Néanmoins, là où des migrants ressentent, à des degrés divers, marginalisation, exclusion ou discrimination, là où, fragilisés, ils deviennent vulnérables ou même – comme le vivent un nombre croissant de femmes – victimes de violences physiques ou psychiques de la part de réseaux criminels, voire d'agents des États, le CICR entend, dans ses domaines d'expertise en matière de protection et de rétablissement des liens familiaux, continuer à soutenir activement les efforts des Sociétés nationales. Le droit international relatif aux différentes catégories de personnes en déplacement

existe et doit être respecté. Il est en particulier essentiel de continuer à promouvoir et faire respecter les différents mécanismes de protection internationale spécifiquement accordés à certaines personnes ou groupes de personnes, les réfugiés notamment.

Le CICR observe également avec préoccupation des situations de violence urbaine, chronique ou sporadique, latente ou extrême, qui, tout en étant différentes des conflits armés avec lesquels il serait risqué de les amalgamer, présentent des caractéristiques analogues à la violence dans des villes en guerre. Elles ont les mêmes effets sur les populations – personnes blessées, tuées, emprisonnées, torturées ou disparues. Le CICR se sent interpellé par les conséquences, d'un point de vue humanitaire, de cette violence. Sur la base de quelques expériences récentes, il réfléchit à la valeur ajoutée que pourrait avoir une action de sa part comme institution neutre et indépendante, lorsque cette violence est le fait de groupes armés organisés et a des conséquences graves sur le plan humanitaire.

Enfin, le CICR est attentif au développement et à la prolifération de maladies dans les situations de conflit armé. Dans les pays ou régions où survient un conflit armé, le système de santé est souvent déjà fragile. Les combats et l'insécurité qu'il entraîne affectent ainsi négativement la qualité, voire la simple fourniture des soins urgents, sans parler de la médecine préventive ou de l'attention médicale générale à la population. Des épidémies peuvent se développer rapidement et, dans tous les cas, représentent une menace permanente. Dans ces situations, l'accès des populations touchées aux soins médicaux reste un défi permanent, tout comme l'est la protection de la mission médicale, qui est ici essentielle. En effet, médecins et infirmiers doivent pouvoir apporter aux individus et aux communautés les soins que l'urgence exige, ainsi que l'indispensable sécurité sanitaire.

Il est un point commun à plusieurs des thématiques que nous examinons aujourd'hui : celui de la précarité et des risques que doit affronter la population carcérale. Le CICR, qui visite quelque 2 500 lieux de détention dans environ 70 pays du monde, est tout particulièrement attentif à cela. En matière de santé, les prisonniers subissent en effet souvent une double sentence : la privation de liberté, bien sûr, mais aussi une exposition aiguë à des maladies contagieuses, voire mortelles, telles que la tuberculose, le sida ou encore la dysenterie ou le typhus. Il est donc très important d'inclure les prisonniers dans tous les contrôles sanitaires relatifs aux maladies transmissibles.

Force est de constater qu'un nombre grandissant de migrants sont privés de liberté, souvent d'ailleurs

pour le seul fait d'être en situation irrégulière. Le CICR est prêt, dans les contextes où il ne mène pas déjà une action dans les lieux de détention, à apporter son soutien aux Sociétés nationales qui ont les moyens de s'engager de manière durable dans des activités humanitaires qui répondent à des besoins de migrants ou de demandeurs d'asile qui ne seraient pas couverts par d'autres acteurs.

Dans tous les domaines examinés pendant cette Conférence, un accent important doit être mis sur l'éducation, celle des jeunes en particulier. En effet, pour être fructueux sur le long terme, un tel travail demande créativité, patience et détermination. Il engage également des collaborations multiples entre autorités politiques, milieux économiques, systèmes d'éducation et organisations d'entraide telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La coopération n'est pas une attitude ou un mécanisme que l'on impose, mais elle représente un des outils que choisissent des partenaires dans le cadre d'objectifs partagés, de manière ponctuelle ou durable. Habituees à coopérer au sein d'un réseau universel, attentives également à une relation constructive avec les autorités de leur pays ou région, les Sociétés nationales sont à même, la plupart du temps, d'aider à trouver des réponses aux urgences humanitaires engendrées par des situations de crise, de précarité ou de vulnérabilité. C'est là également la volonté du CICR, conformément à son mandat humanitaire et selon ses capacités propres.

**S.E. M. Robert Fillon, représentant permanent,
Mission permanente de Monaco, Genève**

(Original français)

Notre ordre du jour vient pertinemment souligner les effets des changements climatiques sur les catastrophes naturelles. Humainement, il s'agit d'effets énormes contre lesquels il faut lutter, ce que nous entendons faire avec toute la détermination dont nos moyens sont capables. Le prince Albert II a ainsi créé en juin 2006 une fondation dédiée aux questions d'environnement et de développement durable. Nous avons également ratifié le Protocole de Kyoto en 2006, tout en sachant que, dans un milieu exclusivement urbanisé comme le nôtre, seule une politique à « zéro défaut » permettra de se conformer aux valeurs limites fixées par cet instrument international. Au-delà de notre territoire, notre politique extérieure de coopération finance des actions de promotion des nouvelles énergies et de reforestation. Pour

sa part, la Croix-Rouge monégasque contribue substantiellement à des projets visant à aider les populations victimes de catastrophes. Je pense en particulier à des opérations de reconstruction en Indonésie à la suite du tsunami de 2004.

En ce qui concerne les pandémies représentant un défi pour la santé publique, la Principauté de Monaco est engagée plus particulièrement dans la lutte contre le VIH/SIDA. S.A.S. la princesse Stéphanie a choisi de placer sa détermination et sa notoriété médiatique au service de la lutte contre ce fléau en devenant représentante spéciale de l'ONUSIDA. La Principauté a également signé un accord de coopération avec ce programme des Nations Unies début 2007, tout en s'associant à la campagne lancée par l'UNICEF, l'ONUSIDA et l'OMS, « Unis pour les enfants contre le sida ».

La Croix-Rouge monégasque a été fondée en 1948 sous la présidence de S.A.S. le prince Rainier III. Depuis lors, elle bénéficie du soutien plein et entier de notre gouvernement. La présence de S.A.S. le prince Albert hier, lors de la cérémonie d'ouverture de nos travaux, vient confirmer cet engagement. Outre la réponse du gouvernement monégasque aux appels d'urgence en faveur de pays en crise, la Croix-Rouge monégasque s'implique dans des projets à l'étranger : missions d'aide ou activités de prévention et d'éducation aux catastrophes. C'est dans cet esprit d'amélioration de l'efficacité des secours que nous soutenons le projet de lignes directrices devant faciliter le déploiement des équipes de secours dans les pays frappés par des catastrophes, projet qui devrait être adopté lors de cette Conférence.

Mais pour nous, les actions concrètes sur le terrain et l'élaboration d'un corpus de droit humanitaire ayant des objectifs concrets sont deux domaines complémentaires. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été, on le sait, à l'avant-garde du droit humanitaire ; ses actions sur le terrain, connues et reconnues par tous, lui ont donné pleine et entière légitimité pour jouer ce rôle sur le plan juridique. Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, auxquels la Principauté de Monaco est partie, constituent à cet égard des instruments internationaux essentiels. C'est pourquoi Monaco a tenu à reconnaître la Commission internationale d'établissement des faits, prévue par le Protocole additionnel I et qui a pour mission d'enquêter sur les violations du droit humanitaire et de favoriser ainsi sa mise en œuvre concrète. Bien peu d'États, à ce jour, ont accordé cette reconnaissance. Cela nous paraît extrêmement regrettable dans la perspective de la construction

de ce droit humanitaire, dont nous appelons de toutes nos forces l'effectivité et le respect. Je tenais, en achevant mon propos, à vous soumettre cette réflexion.

**M. Nicholas Young, directeur général,
Croix-Rouge britannique**

(Original anglais)

La Croix-Rouge britannique a les mêmes préoccupations quant aux enjeux qui ont été mis en lumière à cette tribune. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, nous sommes heureux d'en débattre avec nos gouvernements. Je voudrais pour ma part me concentrer sur deux problèmes majeurs : le changement climatique et la migration.

Nous avons assisté cette année aux inondations qui ont dévasté l'Amérique du Sud, l'Afrique, l'Asie et aussi le Royaume-Uni. Nous avons eu au Royaume-Uni d'énormes difficultés à récolter de l'argent auprès de nos donateurs, habituellement généreux, pour toutes ces catastrophes. L'attention des médias a été de courte durée – à l'exception, je précise, des inondations sur nos propres terres –, tant et si bien qu'il n'est tout simplement pas rentré d'argent dans les caisses. Cela me fait penser qu'en tant que Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et avec nos gouvernements, nous devons donner la priorité au renforcement des capacités organisationnelles de toutes les Sociétés nationales, afin qu'elles puissent répondre elles-mêmes et autant que possible à ces catastrophes météorologiques. Cela signifie aussi que nous devons continuer à promouvoir activement et efficacement (et j'ajouterai, plus efficacement que nous ne le faisons actuellement) notre position comme première organisation mondiale d'intervention en cas de catastrophes. Nous devons faire face à la concurrence pour obtenir des financements, tant auprès des gouvernements que du public. Et cela veut dire qu'il faut être les meilleurs dans ce que nous faisons et en parler à tout le monde.

Soit dit en passant, nous devons aussi être conscients de notre propre impact en tant que Mouvement sur l'environnement. La Croix-Rouge britannique a récemment procédé à un contrôle indépendant de nos émissions de carbone et découvert que l'unité logistique chargée des interventions d'urgence, qui utilise d'énormes avions-cargos, émettait plus de carbone que tout autre département. Nous devons y être attentifs et prendre nous-mêmes les mesures nécessaires pour protéger notre environnement.

En ce qui concerne la migration, il ne fait aucun doute que le Mouvement assume un rôle vital en tant que passerelle privilégiée entre les sociétés et les communautés divisées partout dans le monde. Les personnes vulnérables nous considèrent tout naturellement comme une organisation à laquelle elles peuvent faire appel en temps de crise. Et nous devons être en mesure d'offrir cette aide, dans le droit fil de nos Principes fondamentaux, si impopulaires que cela puisse nous rendre auprès de l'opinion publique en général (qui montre souvent sa désapprobation à l'égard des migrants) ou de nos gouvernements (qui ont bien sûr le droit et la responsabilité de légiférer sur les questions de migration pour le bien – selon la manière dont ils le conçoivent – de la population dans son ensemble).

Si la circulation des personnes est un aspect incontournable et très apprécié de la vie contemporaine et d'un monde interdépendant, la migration est malheureusement aussi un terrain fertile pour la vulnérabilité et la discrimination. Des gangs de criminels se mettent à exploiter les migrants vulnérables à des fins sexuelles ou comme main-d'œuvre bon marché. Ces gangs ne nous remercieront pas des efforts que nous faisons pour protéger leurs victimes dans le monde trouble et dangereux de la migration. Nous devons donc agir avec soin et prudence. Par ailleurs, travailler avec les migrants vulnérables nous amènera dans des zones considérées comme « politiques », où nous devons trouver le juste milieu entre, d'une part, notre passion et nos préoccupations en tant qu'humanitaires et, d'autre part, la nécessité d'agir de manière neutre et impartiale, en évitant les controverses purement politiques, mais tout en défendant avec détermination la cause des personnes qui ont réellement besoin de notre aide, quel que soit leur statut juridique. Sur la base de nos très anciennes relations de confiance et de soutien mutuels, nous attendons de nos gouvernements qu'ils comprennent notre rôle d'auxiliaire humanitaire et qu'ils agissent en conséquence.

S.E. M. Ahmet Üzümcü,
représentant permanent,
Mission permanente de la Turquie, Genève

(Original anglais)

Pour faire front aux crises humanitaires de plus en plus nombreuses, tous les acteurs doivent travailler ensemble en vue de fournir une assistance aux personnes qui en ont besoin. Je voudrais tout d'abord dire que j'accueille avec satisfaction le thème de la

XXX^e Conférence internationale. Le temps est venu pour la communauté internationale de réaffirmer sa volonté de travailler « Ensemble pour l'humanité ». La Déclaration adoptée à l'issue de cette Conférence stimulera indiscutablement nos efforts en ce sens. La dégradation de l'environnement, le changement climatique, la migration internationale, les effets de la violence du point de vue humanitaire, les maladies émergentes et réémergentes et l'accès aux soins de santé sont des problèmes qu'il est important de traiter. Cela dit, les difficultés auxquelles nous nous heurtons ne se limitent pas à ces seuls problèmes.

Le terrorisme reste une des grandes menaces. Le terrorisme n'est pas une menace qui ne pèse que là où il frappe. Les actes de terreur visent nos valeurs et nos idéaux communs. Les attaques terroristes, y compris celles dirigées contre le personnel humanitaire, ne peuvent en aucune façon être tolérées ; elles ne devraient plus laisser de doute dans nos esprits quant à la brutalité de ce fléau. Le terrorisme est la négation des principes humanitaires et de la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle je voudrais souligner une fois encore l'absolue nécessité non seulement de condamner le terrorisme, mais aussi de le combattre collectivement avec plus de sérieux, de détermination et d'efficacité.

Les crises humanitaires dans les régions touchées par un conflit armé représentent une lourde charge pour les pays voisins aussi. Pour que ces pays soient mieux en mesure de répondre aux besoins des populations, ce fardeau devrait être supporté par la communauté internationale au sens large. La Turquie a toujours su s'adapter aux besoins de ses voisins. Le gouvernement turc et la Société du Croissant-Rouge turc figurent parmi les principaux fournisseurs d'aide humanitaire aux Irakiens, y compris à ceux qui ont fui leur pays.

Nous savons tous que l'attribution des ressources humanitaires n'est pas parfaitement équilibrée. Certaines crises attirent davantage l'attention que d'autres. Une distribution équitable des secours devrait elle aussi être une priorité. L'assistance humanitaire doit être fondée sur l'évaluation des besoins, sans être faussée par des considérations politiques. De même, la gestion de l'information est importante. Des mesures doivent être prises pour garantir un système d'information efficace et fiable.

L'amélioration du système international d'intervention humanitaire exige de nouvelles réformes institutionnelles innovantes pour englober la totalité des acteurs humanitaires. C'est un fait que le système humanitaire est varié, parfois fragmenté.

Ses principaux éléments constitutifs sont le plus souvent farouchement indépendants, souvent rivaux, et investis de mandats qui se recoupent. Il n'est par conséquent pas facile de coordonner le système dans son ensemble, et les doubles emplois sont fréquents.

Il conviendrait d'encore améliorer la coopération active entre les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, ainsi que la coopération au sens large entre les institutions des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires. Nous devons faire en sorte que chaque acteur intervienne dans le cadre du mandat rationalisé qui lui a été confié, en éliminant les doubles emplois et en utilisant ainsi de manière efficace les ressources limitées disponibles. L'approche groupée et le Réseau humanitaire mondial (*Global Humanitarian Platform*) pourraient conduire à plus de cohérence, de transparence et de complémentarité, ainsi qu'à une obligation plus rigoureuse de rendre des comptes.

Il ne faut épargner aucun effort pour créer l'environnement propice qui aidera le Mouvement à maintenir ses principes, tout en conservant sa responsabilité et sa crédibilité sur le plan humanitaire. L'adoption du nouvel emblème a posé les conditions préalables à une universalité totale. Elle a aussi ouvert la voie à l'admission du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement. Le Protocole d'accord signé par les deux Sociétés nationales avait contribué au succès de la résolution adoptée par la XXIX^e Conférence internationale. Nous avons pris note du rapport sur sa mise en œuvre et sur celle de son annexe. Une mise en œuvre plus complète de ces instruments est d'une importance considérable. Dans une perspective purement humanitaire, il est à notre avis impératif que de nouveaux progrès soient accomplis bientôt dans ce domaine.

Je pense que nos délibérations montreront l'ampleur des défis multidimensionnels qui sont lancés à la communauté internationale. Il serait possible de les relever en faisant plus encore fond sur la conscience collective de l'humanité et usage de notre sagesse commune. Pour assumer ces défis, notre première priorité devrait être la coordination efficace au niveau mondial de l'action humanitaire. Cela permettrait aux institutions des Nations Unies, aux composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aux ONG et à toutes les autres parties prenantes de gagner suffisamment en efficacité pour travailler « Ensemble pour l'humanité », dans un esprit de soutien mutuel.

Mme Elzbieta Mikos-Skuza, vice-présidente, Croix-Rouge polonaise

(Original anglais)

Le slogan « Ensemble pour l'humanité » est, de la meilleure manière qui soit, porteur d'un message, à savoir que les défis humanitaires d'aujourd'hui requièrent une solide coopération entre la communauté internationale des États et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la plus grande organisation humanitaire au monde. Dans une moindre mesure, il implique que des partenariats soient conclus entre les États et leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, pour qu'une réponse soit apportée aux besoins des personnes les plus vulnérables dans nos pays. Une telle coopération exige une bonne compréhension du statut particulier et exceptionnel des Sociétés nationales – permettez-moi de le répéter : statut particulier et exceptionnel – en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics.

Les Sociétés nationales ne sont pas de simples ONG, contrairement à beaucoup d'autres institutions humanitaires privées. Ce sont des organisations de service public qui, pour être efficaces, doivent scrupuleusement conserver leur indépendance, leur neutralité et leur impartialité.

La Croix-Rouge polonaise a engagé un dialogue régulier avec les autorités nationales, afin de promouvoir une telle interprétation de nos partenariats. Les bons résultats sont visibles dans plusieurs domaines : diffusion du droit international humanitaire (en particulier parmi nos forces armées et nos structures de protection civile), préparation aux situations de catastrophe et intervention lors de catastrophes, prévention des maladies, programmes de dons de sang à titre bénévole et formation aux premiers secours. Nos activités destinées aux enfants et aux adolescents sont pleinement soutenues par les autorités scolaires de notre pays.

Grâce à ce dialogue, il semble désormais clair, à la fois pour notre Société nationale et pour notre État, que l'auxiliarité ne doit pas servir à limiter le mandat humanitaire de la Croix-Rouge polonaise. À l'inverse, elle ne doit pas être utilisée pour élargir ce mandat à des fins qui ne soient pas strictement humanitaires.

Nous sommes persuadés qu'après cette Conférence, la compréhension des rôles respectifs de l'État et de la Société nationale aura tant soit peu progressé, et que nous pourrons ainsi tous affronter les problèmes et atténuer les vulnérabilités de notre temps, et agir « Ensemble pour l'humanité ».

**S.E. March Pujol, représentant permanent,
Mission permanente de l'Espagne, Genève***(Original espagnol)*

L'Espagne adhère à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

Le début du XXI^e siècle a nettement été marqué par une accélération de la fréquence des crises humanitaires. Nous sommes aujourd'hui contraints de mener à chaque fois un plus grand nombre d'actions humanitaires pour apporter des solutions rapides, efficaces et durables à la vulnérabilité grandissante de l'être humain. Ce défi nous met dans la nécessité de trouver des solutions globales. Des solutions certainement plus complexes et, par voie de conséquence, basées sur une capacité d'analyse des informations bien plus grande que celle que nous avons actuellement. Des solutions qui doivent garantir de meilleurs niveaux de coopération entre les pays, les organismes internationaux, les ONG et la société. Des solutions, enfin, qui doivent assurer un plus grand respect de l'individu, des droits humains et du droit international humanitaire.

Préoccupée par les effets du changement climatique, l'Espagne a non seulement doublé son aide au développement ces trois dernières années, mais elle a aussi adopté une attitude cohérente dans son soutien à l'environnement en favorisant un développement propre et en renforçant la capacité d'adaptation des écosystèmes et des systèmes socioéconomiques aux effets du changement climatique. Conscients de la nécessité d'unir leurs forces, le ministère espagnol de l'Environnement et la Croix-Rouge espagnole ont signé, en 2006, un accord de collaboration et d'appui à plusieurs mesures orientées vers la protection, la conservation et l'amélioration de l'environnement.

Madame la Présidente,

Permettez-moi maintenant une courte réflexion sur la gestion des flux migratoires. L'Espagne défend une politique d'immigration fondée sur quatre piliers : la canalisation des flux migratoires, qui rend possible l'immigration légale ; la lutte contre l'immigration irrégulière et, en particulier, contre les mafias et les réseaux de traite de personnes ; l'intégration des populations immigrées ; et la coopération avec les pays d'origine des immigrants et les pays de transit. Dans ce contexte, la Croix-Rouge espagnole a développé une collaboration des plus précieuses avec le gouvernement espagnol, non seulement en apportant une attention humanitaire aux immigrants en situation de vulnérabilité, mais aussi en mettant en

place de nombreux programmes d'intégration parmi lesquels il faut à juste titre relever les programmes d'insertion professionnelle et les programmes de sensibilisation destinés aux communautés d'accueil.

Il y a exactement deux ans, nous nous félicitons de la signature du Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Nous vivons aujourd'hui un moment plein d'espoir du processus de paix au Moyen-Orient. Nous devons par conséquent faire en sorte que des progrès réels et sérieux soient réalisés dans la mise en application de ce qui fut alors accordé. Chaque contribution, si minime soit-elle, compte. C'est dans ce contexte et dans cet esprit que l'Espagne encourage toutes les parties concernées à faciliter, par tous les moyens, l'application du Protocole d'accord.

Conformément à un engagement présenté par l'Espagne à la XXVIII^e Conférence internationale, en 2003, ma délégation est particulièrement heureuse de signaler la création de la Commission espagnole de mise en œuvre du droit international humanitaire, qui a pour but de coordonner et de soumettre pour consultation l'application et la diffusion du droit international humanitaire dans notre pays.

À l'occasion de cette XXX^e Conférence internationale, l'Espagne présente plusieurs engagements qui exigent les efforts conjugués de l'État et de la société civile. Il s'agit notamment d'incorporer l'enseignement du droit international humanitaire comme matière obligatoire dans les programmes des centres d'enseignement militaire, et d'essayer d'inciter les centres éducatifs qui dispensent un enseignement obligatoire à introduire les fondements et les principes de base de cette branche du droit dans leurs activités.

Enfin, dans l'esprit de coopération qui caractérise cette Conférence, nous avons élaboré avec la Croix-Rouge espagnole un engagement conjoint, à savoir : promouvoir la sensibilisation de l'opinion publique par une exposition itinérante, dans le but de faire comprendre le phénomène de l'immigration, de lutter contre les stéréotypes, de transmettre le concept d'égalité entre les personnes et d'éviter ainsi la stigmatisation et la discrimination.

**S.A.R. la princesse Margriet des Pays-Bas,
vice-présidente, Croix-Rouge néerlandaise***(Original anglais)*

Il y a quatre ans, à notre Conférence internationale de 2003, le dernier des documents soumis à la

Conférence avait pour titre : « Préparation aux changements climatiques ». Aujourd'hui, à cette Conférence internationale, le thème du changement climatique ne figure plus en fin de liste. Nous avons en effet tous compris que les conséquences du changement climatique constituent de nos jours un des principaux défis humanitaires.

Depuis que la Croix-Rouge néerlandaise a ouvert, il y a cinq ans, le Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour le climat, plus de 40 Sociétés nationales se sont associées au Centre. Il s'agit surtout de Sociétés nationales de pays en développement, pays qui sont le plus durement touchés par les effets du changement climatique. Sur ces cinq années, notre expérience s'est considérablement enrichie pour ce qui est de remédier aux conséquences du changement climatique sur le plan humanitaire. Les résultats de cette expérience sont consignés dans un ouvrage, *Climate Guide*, que vous pouvez tous vous procurer pendant la Conférence. Ce travail a été possible grâce aux généreuses contributions de plusieurs Sociétés nationales ici présentes, notamment, auxquelles nous souhaiterions adresser nos sincères remerciements. De même, nous sommes tout particulièrement reconnaissants au gouvernement néerlandais, qui a mis d'importants fonds à notre disposition.

En tant qu'organisation pourvoyeuse d'assistance humanitaire, la Croix-Rouge a constaté une forte augmentation du nombre de catastrophes météorologiques au cours des dernières années. Cette augmentation correspond à la tendance signalée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Par conséquent, si même 2007 a été une année record, nous ne devrions pas être surpris par les catastrophes de cette année. Par contre, les personnes qui ont subi ces catastrophes ont, elles, été prises totalement par surprise, et l'on peut s'attendre au pire dans les prochaines décennies, avant que les mesures indispensables pour lutter contre les causes du changement climatique n'entrent en vigueur. Des mesures qui bénéficieront surtout aux personnes les plus pauvres des pays les plus pauvres, qui sont aussi les pays les plus exposés où vivent les personnes qui ont le moins contribué au changement climatique mais qui en souffrent le plus. Ces personnes comptent sur nos ressources financières et en personnel pour les aider. Je suis persuadée que notre Mouvement est prêt à participer à une action contre les effets du changement climatique, action dont le besoin se fait cruellement sentir. Avec toute l'expérience que nous avons acquise dans les domaines de la gestion des situations de catastrophe, de l'alerte précoce, de la réduction des risques pour les communautés, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et

de la sécurité alimentaire, nous sommes prêts pour l'action. Nous pouvons utiliser notre réseau pour relier tous les niveaux auxquels le changement climatique doit être traité, des communautés locales aux instances de la politique et de l'action internationales.

Nous attendons tous de la Conférence des Nations Unies sur le climat, qui aura lieu à Bali la semaine prochaine, qu'elle accomplisse des progrès et qu'elle prodigue des encouragements, afin qu'une solution soit trouvée au problème du changement climatique. J'espère sincèrement qu'à travers la Déclaration, notre Conférence ici à Genève enverra un triple message à Bali. Premièrement, les gouvernements et les organisations non gouvernementales et les autres doivent unir leurs efforts pour lutter contre les conséquences humaines du changement climatique. Deuxièmement, nous devons revoir à la hausse les secours humanitaires que nous fournissons déjà et nous consacrer davantage à la réduction des risques de catastrophe, plutôt qu'agir après l'événement. Troisièmement, il faut mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour venir en aide à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire aux plus pauvres, qui ont le moins de moyens de faire front à une catastrophe ou de s'en remettre.

Lors de notre précédente Conférence internationale, nous avons discuté des possibles effets négatifs du changement climatique. L'urgence d'une action était encore contestée. Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix : le changement climatique est en train de se produire. Nous devons nous y attaquer et nous le ferons, « Ensemble pour l'humanité ».

**S.E. M. Blaise Godet, représentant permanent,
Mission permanente de la Suisse, Genève**

(Original français)

Madame la Présidente,

Nous sommes tous concernés directement par ces questions complexes et interdépendantes qui, plus que jamais, requièrent une action concertée. La collaboration et la complémentarité des activités des composantes du Mouvement avec celles des gouvernements et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales doivent être recherchées, pour que des partenariats efficaces soient conclus et que nous évitions ainsi une duplication de nos efforts.

L'apport des Sociétés nationales dans le contexte de la violence armée et de ses effets sur la population

est indéniable. Leur travail au sein des communautés concernées renforce le lien social et offre des alternatives concrètes à la violence, notamment pour les enfants et les adolescents. De son côté, la Suisse s'engage à promouvoir des politiques responsables de développement économique et social permettant de rompre le cycle endémique de la violence, notamment par sa participation active à la mise en œuvre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. La Suisse appelle les États qui n'ont pas encore adopté cette Déclaration à le faire et, par ce biais, à prendre des mesures concrètes visant à une diminution substantielle de la violence d'ici 2015. Nous appelons également à une coopération accrue entre toutes les composantes du Mouvement et les États en vue d'une réduction des conséquences de la violence armée sur le plan humanitaire.

Les questions liées à la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique, ainsi qu'à la lutte contre les maladies émergentes et réémergentes doivent être abordées de manière intégrée par les gouvernements ainsi que par le Mouvement, dans un esprit de complémentarité, le principe fondamental d'indépendance étant en même temps pleinement respecté. Le « Guide opérationnel à l'attention des Sociétés nationales » du *Red Cross and Red Crescent Climate Centre* sur les questions du changement climatique, fournit un excellent exemple de contribution utile et de qualité, qui facilite la prise en compte de ce défi dans le travail des Sociétés nationales.

Le défi posé par les flux migratoires internationaux est important, d'autant plus que ces flux sont souvent mixtes. Ces derniers mêlent des personnes ayant besoin de protection internationale et d'autres n'entrant pas dans ce cadre strict. La catégorisation des migrants et, de ce fait, l'établissement de responsabilités claires d'assistance constituent un enjeu toujours plus délicat. Il faut garder à l'esprit que chaque migrant est susceptible de se retrouver dans une position de grande vulnérabilité et d'avoir besoin d'assistance. Dans ce contexte, la force et le rôle spécifique du Mouvement se traduisent par sa capacité de venir en aide à tous les migrants en détresse, quel que soit leur statut juridique.

Le Mouvement est précieux par la pertinence de son action humanitaire impartiale, neutre et indépendante, et par l'universalité de son réseau. Cette position unique lui permet d'être un partenaire privilégié des communautés comme des gouvernements. Nous espérons que cette Conférence aboutira à renforcer concrètement la collaboration entre l'ensemble des partenaires concernés par les défis traités aujourd'hui.

M. Dragan Radovanović, Croix-Rouge de Serbie

(Original anglais)

J'ai le privilège de m'adresser à la Conférence au nom de la Croix-Rouge de Serbie, qui, depuis plus de 130 ans, dirige des activités et est reconnue par le Mouvement pour l'action qu'elle conduit sans répit.

Depuis 1876, le pays a traversé des périodes graves et difficiles c'est-à-dire deux guerres dans les Balkans, deux guerres mondiales et, plus récemment, un conflit armé dans la région et en République de Serbie. En même temps, notre pays a aussi subi plusieurs catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qui ont eu de lourdes conséquences. Ces 132 dernières années, la Croix-Rouge de Serbie a été confrontée à de nombreux défis, mais nous sommes fiers d'avoir pu les relever, déterminés à tout moment à remplir la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et fidèles à ses Principes fondamentaux.

Nous voudrions saisir cette occasion pour parler d'un seul thème : l'expérience que nous avons des armes à sous-munitions, qui, malheureusement, ont pollué la Serbie. Il y a une vingtaine d'endroits infestés par les armes à sous-munitions – plus de 270 000 pièces – sur le territoire serbe. Nous sommes pleinement conscients des terribles conséquences de ces moyens de guerre extrêmes, qui frappent surtout les civils qui ne participent pas aux conflits armés et, parmi eux, surtout les enfants. Le nettoyage de ces zones devrait prendre une dizaine d'années.

Sachant cela, la Croix-Rouge de Serbie participe activement, avec des Sociétés nationales sœurs, à des campagnes de prévention et à une action internationale, afin de parvenir à la limitation ou à l'interdiction totale de l'emploi de ces armes.

De plus, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, nous coopérons dans ce domaine précis avec nos autorités. Nous sommes heureux que notre État reconnaisse lui aussi l'importance de ce problème et qu'il ait, depuis le tout début, affiché une position ferme en faveur de l'interdiction de ces armes. Cela a amené le ministère des Affaires étrangères de la République de Serbie à organiser, avec l'appui du gouvernement norvégien, la Conférence des États touchés par les armes à sous-munitions. La Conférence, qui a eu lieu en octobre 2007, a rassemblé les représentants de 47 États et de nombreuses organisations non gouvernementales. La Croix-Rouge de Serbie y participait.

En partenariat avec nos autorités sur le terrain, nous poursuivons nos efforts afin d'atteindre notre objectif, c'est-à-dire l'interdiction de l'emploi des armes à sous-munitions. Je profite de l'occasion pour saluer la volonté de cette Conférence de réaffirmer le droit international humanitaire, en mettant l'accent sur l'obligation de réaffirmer les règles en vigueur de cette branche du droit.

**S.E. M. Juan Martabit, représentant permanent,
Mission permanente du Chili, Genève**

(Original espagnol)

Compte tenu du temps imparti à chaque délégation, je limiterai mon intervention à un seul thème, celui du changement climatique, sans nier bien évidemment l'extrême importance des autres grands thèmes de cette Conférence.

Comme d'autres orateurs l'ont signalé, la dégradation de l'environnement et le changement climatique représentent des défis majeurs pour la sécurité de l'humanité et le développement économique durable. Dans les zones touchées du monde entier, la vie des personnes tout comme les niveaux de productivité courent des risques de plus en plus grands à cause des phénomènes dévastateurs qui se produisent malheureusement de plus en plus souvent. Ces catastrophes doivent nous encourager à sensibiliser davantage l'opinion publique à la dimension humanitaire du changement climatique. Tout cela met en lumière la nécessité de pratiquer des politiques nationales et internationales qui traitent ce phénomène en profondeur.

Sans entrer dans le détail des causes du changement climatique ni des engagements que les pays pourraient prendre pour trouver la solution à ce problème mondial, et compte tenu du fait que cette tâche incombe à la Conférence sur le changement climatique, nos efforts devraient surtout porter sur les conséquences d'ordre humanitaire de ce phénomène.

À cet égard, nous constatons que le changement climatique n'est pas un thème nouveau pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Lors de la XXVII^e Conférence internationale, en 1999, une décision fut adoptée sur ce sujet, et plus tard, le thème fut repris par la XXVIII^e, en 2003.

Il ne fait aucun doute que les États devraient accorder la priorité, et affecter des ressources, à l'exécution

de vastes mesures visant à réduire les risques de catastrophe, y compris des mesures permettant d'affronter les problèmes liés au changement et à la variabilité climatiques. De même, les Sociétés nationales doivent resserrer leur coopération avec les États et les experts du changement climatique, afin d'atténuer les effets négatifs sur les groupes vulnérables de la population et de faire en sorte que les activités menées dans ce contexte soient plus efficaces et mieux ciblées.

Cependant, le Mouvement fait bien plus qu'apporter une simple réponse à des situations de crise. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le Mouvement devrait aussi accorder la priorité à la prévention. S'agissant de la dégradation de l'environnement, le défi consiste d'abord, à notre avis, à déterminer les risques, pour ensuite se préoccuper des conséquences sur le plan humanitaire.

Il faudrait en particulier mettre l'accent sur la coopération avec les États dans tous les domaines concernés par le changement climatique, qu'il s'agisse de l'encouragement à une meilleure prise de conscience ou de la prévention, de la préparation et de l'intervention humanitaire dans les situations de crise.

**M. Wan-Sang Han, président,
Croix-Rouge de la République de Corée**

(Original anglais)

Je voudrais limiter mon propos à l'un de nos défis humanitaires. Les préoccupations de tel ou tel pays concernant la migration sont devenues un problème international et ne peuvent plus être considérées comme une affaire exclusivement interne. En République de Corée aussi, le nombre de migrants a fortement augmenté. L'afflux de migrants dans mon pays n'a cessé de prendre de l'ampleur. Il y a aujourd'hui en Corée plus d'un million de migrants. Les chiffres montrent aussi une augmentation de 10 % chaque année. Le Bureau de l'immigration en Corée prévoit que ce chiffre montera en flèche d'ici 2050 pour atteindre 9,1 millions de migrants, si cette cadence accélérée se poursuit.

D'une manière générale, le terme « migration » sonne neutre et évasif. En l'absence d'une définition juridiquement contraignante de ce terme, les préoccupations et l'action humanitaires devraient surtout concerner les migrants les plus vulnérables et leur sort concret, migrants que je souhaiterais qualifier de « migrants marginaux ». Cette catégorie

regroupe les personnes déplacées socialement, les personnes opprimées politiquement et celles qui sont exploitées économiquement dans les pays de transit et/ou de destination.

La migration marginale est la conséquence humanitaire d'une migration forcée. Elle doit inquiéter les acteurs humanitaires que nous sommes. En tant que membres du Mouvement, nous nous employons avec toute notre énergie à soulager la souffrance humaine. Par conséquent, les Sociétés nationales, dans leur rôle d'auxiliaire, devraient rechercher les moyens de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires observés dans ce domaine, et ce, en coopération avec leurs gouvernements respectifs. Toutes les parties prenantes sont également appelées à coopérer pour assumer conjointement les responsabilités.

Enfin, je demande instamment que, dans notre débat général sur ce sujet, le sort concret et les souffrances des plus vulnérables – les migrants marginaux – ne soient pas estompés ni marginalisés.

S.E. M. Masood Khan, représentant permanent, Mission permanente du Pakistan, Genève

(Original anglais)

Le projet de déclaration « Ensemble pour l'humanité » aborde les quatre défis contemporains liés à l'environnement, à la migration internationale, à la violence urbaine et à la santé publique. Il définit les paramètres des principes à respecter et de l'action à mener dans ces domaines et donne des indications sur la manière dont les Sociétés nationales peuvent traiter ce problème avec plus d'efficacité encore.

Nous sommes évidemment d'accord pour dire qu'il y a une dimension humanitaire au problème de la migration internationale. Les Sociétés nationales peuvent fournir aux migrants de la nourriture, un abri, des vêtements, des soins médicaux, les premiers secours et un soutien psychosocial. Elles s'engagent dans des activités de sensibilisation à l'intégration des migrants. Le projet de déclaration souligne très justement la nécessité de mobiliser la communauté pour qu'elle respecte la diversité et lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie, la marginalisation et d'autres formes d'exclusion. C'est particulièrement le cas des migrants musulmans qui sont confrontés à toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Les Sociétés nationales peuvent aider à faire disparaître les perceptions erronées et mettre fin à la propagande concernant les musulmans, et à renforcer ainsi la tolérance et l'intégration.

Madame la Présidente,

Cette Conférence a pour objet les partenariats. Cette Conférence a pour objet la consolidation des partenariats existants entre les États et les Sociétés nationales et la manière de les rendre plus efficaces. Cette Conférence a pour objet de rendre la communauté humanitaire internationale plus réceptive aux enjeux que représentent l'environnement, la migration, la violence, la santé, l'application fidèle du droit international humanitaire, les interventions dans les situations de catastrophe et leur gestion.

Nous félicitons le CICR et la Fédération internationale pour la remarquable action humanitaire qu'ils mènent au Pakistan. Lors des deux dernières catastrophes – le tremblement terre de 2005 et les inondations de 2007 –, le Croissant-Rouge du Pakistan, de nombreuses Sociétés nationales amies, ainsi que la Fédération internationale et le CICR, sont intervenus pour aider les autorités locales et nationales dans les opérations de sauvetage, de secours et de rétablissement. Nous avons vu des partenariats en action aux niveaux local, national, régional et international. Et surtout, nous sommes fiers du personnel du Croissant-Rouge du Pakistan pour son engagement, son dévouement et les résultats qu'il a obtenus sur le terrain.

Nous respectons et faisons respecter les principes du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève. Le droit international humanitaire devrait être appliqué sans discrimination dans toutes les situations. Nous voudrions ici nous faire l'écho de l'appel lancé hier par Mme Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse : « Le droit international humanitaire ne doit pas être seulement précisé, mais également appliqué. »

Nous rendons hommage à M. Pär Stenbäck pour le travail qu'il a accompli et son rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord signé en 2005 par les Sociétés nationales de la Palestine et d'Israël. Nous notons avec satisfaction que la mise en œuvre du Protocole d'accord figure à l'ordre du jour de cette Conférence. Par ailleurs, dans la résolution qu'il a adoptée, le Conseil des Délégués adhère au Protocole d'accord, maintient le mécanisme de suivi du CICR et de la Fédération internationale pour la mise en œuvre du Protocole d'accord et promet de le renforcer, et inscrit la présentation d'un rapport sur le Protocole d'accord à l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence internationale. Quant à la mise en œuvre du Protocole d'accord, il est clair que certaines mesures ont été prises dans la bonne direction. Il reste cependant beaucoup à faire, avec sincérité et cohérence. La question des ambulances doit être résolue dans les

plus brefs délais. Les règles de 1921 devraient être invoquées et appliquées.

**M. Pierre de Senarclens,
vice-président, Croix-Rouge suisse**

(Original français)

Tout en reconnaissant l'importance des quatre défis humanitaires traités sous ce point de l'ordre du jour, tout en souhaitant soutenir les orateurs qui ont pris ce matin position contre les munitions à fragmentation, la Croix-Rouge suisse aimerait insister sur le thème des migrations internationales.

Les mouvements migratoires ont marqué toute l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui comme par le passé, ils sont d'origine et de nature très diverses. Dans notre monde caractérisé par les interdépendances politiques, économiques et sociales entre les peuples – interdépendances inhérentes à la globalisation –, la nature et l'ampleur de ces mouvements imposent aux États de nouveaux défis. Les gouvernements des pays d'émigration, de transit et de destination, aussi bien que les institutions intergouvernementales, s'avèrent trop souvent incapables d'assumer pleinement leurs responsabilités liées à ces défis.

Confrontées à la vulnérabilité grandissante de certains groupes de migrants, les différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent en conséquence assumer un mandat humanitaire toujours plus important pour assister ces populations et soulager leur détresse lorsqu'il y a lieu.

La Croix-Rouge suisse doit faire face aux problèmes engendrés par des mesures législatives toujours plus restrictives à l'égard des migrants. Elle s'efforce d'atténuer les effets néfastes, sur le plan humanitaire, de ces dispositions législatives, notamment en offrant des mesures concrètes d'assistance humanitaire et en fournissant des services de conseils juridiques.

Dans le cadre de cette Conférence, il nous semble nécessaire de rappeler aux gouvernements qu'ils doivent respecter leurs obligations internationales, notamment celles qu'ils ont assumées dans le domaine du droit des réfugiés et des normes internationales protégeant les migrants. Les Sociétés nationales pour leur part doivent porter assistance à toutes les populations vulnérables, notamment aux migrants, et cela quel que soit le statut juridique de ces derniers. Les gouvernements doivent soutenir ces efforts qui sont basés sur les principes d'humanité

et d'impartialité, fondements du droit international humanitaire.

Quelles que puissent être les spécificités de leur mandat et de leur fonction, les gouvernements et les Sociétés nationales doivent tout mettre en œuvre pour renforcer leur coopération dans le domaine de la migration, notamment pour atténuer la vulnérabilité des migrants. La Croix-Rouge suisse se réjouit de pouvoir prendre lors de cette Conférence deux engagements concernant la migration, et cela en partenariat avec le gouvernement suisse. Le premier engagement vise à faciliter l'accès des migrants au système sanitaire et à renforcer les compétences transculturelles du personnel sanitaire en Suisse. Le second vise à une coopération renforcée avec les pouvoirs publics dans le soutien aux migrants qui, de manière volontaire ou forcée, doivent retourner dans leur pays. La Croix-Rouge suisse assume ces activités en sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics, mais dans le respect scrupuleux des Principes fondamentaux du Mouvement.

**M. Marcus Laurent, directeur général
du Département juridique, ministère
des Affaires étrangères, Finlande**

(Original anglais)

La Finlande s'associe à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques remarques en qualité de représentant de la Finlande. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de nous réunir pour nous pencher sur quelques-uns des plus grands défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée, à savoir le changement climatique, la vulnérabilité des migrants et des personnes déplacées, les situations de violence, dont les conflits armés internationaux et non internationaux, et les menaces qui pèsent sur la santé dans le monde. Nous félicitons la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le CICR pour l'excellente préparation à cette Conférence, dont le but est de travailler « Ensemble pour l'humanité ».

Les emblèmes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentent l'assistance humanitaire neutre, indépendante et impartiale. Cette assistance est indispensable pour les victimes de catastrophes, que celles-ci soient naturelles ou provoquées par l'homme comme dans le cas des conflits armés. La souffrance des victimes peut tout simplement résulter du gommage des lignes qui séparent l'action militaire de l'action politique et

de l'action humanitaire. Le CICR a demandé aux États de respecter la mission exclusivement humanitaire de la Croix-Rouge et la nécessité pour elle de se distinguer des parties au conflit. Il est essentiel, si l'on veut garantir l'accès aux personnes qui sont dans le plus grand besoin, que les États tiennent compte de cet appel et qu'ils fassent en sorte qu'il y ait encore de la place pour une action humanitaire neutre et indépendante. Dans ce contexte, je me permettrai de mentionner l'Initiative pour les principes et bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire (*Good Humanitarian Donorship Initiative*), dont les principes reconnaissent les principes humanitaires et le rôle spécial du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le futur Consensus européen sur l'aide humanitaire.

Il est important que la Conférence fasse clairement savoir que le droit international humanitaire dans les conflits armés conserve toute sa pertinence. Une des difficultés concernant cette branche du droit aujourd'hui est la nécessité de combattre l'argument récurrent selon lequel elle serait peu précise, qu'il n'y aurait pas de règles et que les règles existantes ne répondraient pas à la réalité des conflits actuels. Il est vrai que la distinction conventionnelle entre les conflits armés internationaux et les conflits armés de caractère non international a causé des problèmes d'applicabilité, peut-être à l'origine de lacunes réelles ou perçues comme telles en matière de protection. À cet égard, l'étude complète du CICR sur le droit international humanitaire coutumier marque un tournant. L'étude montre en effet que la pratique des États au cours des dernières décennies est en fait allée au-delà du droit conventionnel en vigueur et a étendu l'application des règles fondamentales à différents types de conflit. La difficulté principale n'est donc pas de devoir élaborer de nouvelles règles de droit humanitaire, mais de faire respecter pleinement le cadre juridique existant et de ne tolérer aucun manquement.

La Finlande a été choisie pour participer à une manifestation parallèle de la Commission A qui concerne le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Une telle coopération a une longue tradition en Finlande. La Croix-Rouge finlandaise a été et reste un partenaire fiable qui fournit d'excellents services d'experts et mobilise des ressources pour l'action humanitaire. Nous avons beaucoup d'estime pour son rôle dans la diffusion du droit international humanitaire. Nous appuyons sans réserve le projet de résolution sur la nature spécifique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur le rôle des Sociétés nationales dans le domaine humanitaire.

Le changement climatique a des conséquences sur les plans géopolitique, économique, environnemental et énergétique. Il peut entraver la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aggraver les problèmes dans les États vulnérables. Un nouvel accord international pertinent sur le changement climatique qui s'appliquerait bien après 2012 contribuerait lui aussi à garantir la sécurité préventive. Nous nous réjouissons que ce forum fasse œuvre de sensibilisation à la nécessité de travailler ensemble pour atteindre ce but aussi.

De même, nous saluons les efforts entrepris pour attirer l'attention sur les conséquences de la migration du point de vue humanitaire et sur les possibilités de renforcer la coopération entre les gouvernements et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin qu'une solution soit apportée à ce problème.

Pour ce qui est des engagements humanitaires spécifiques, la Finlande souscrit aux sept engagements pris par l'Union européenne. Sur le plan national, avec la Croix-Rouge finlandaise, nous nous engageons à travailler ensemble pour faciliter l'intégration des migrants en Finlande et consolider les efforts visant à prévenir la marginalisation des migrants vulnérables, pour lutter contre la discrimination ethnique et le racisme, et pour mettre au point des programmes de préparation à l'accueil des demandeurs d'asile ou d'autres migrants dans les situations d'afflux massif. Le but est d'enclencher un véritable processus bidirectionnel d'intégration, auquel participeront activement les migrants et la société d'accueil.

Avec ses partenaires nordiques, la Finlande s'engage à sensibiliser l'opinion publique à l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit armé, et à en favoriser le respect. En outre, la Finlande poursuit ses efforts décrits dans l'engagement déposé en 2003, pour promouvoir les discussions à l'échelle internationale concernant l'applicabilité du droit international humanitaire aux attaques des réseaux informatiques.

Pour conclure, la Finlande tient à exprimer son soutien indéfectible aux activités menées par les différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous vous souhaitons une XXX^e Conférence couronnée de succès.

**Pr Frederick Fenech, président,
Société de la Croix-Rouge de Malte**

(Original anglais)

Depuis l'année 2000, Malte se heurte à la difficulté de faire face au nombre croissant d'immigrants illégaux. La grande majorité d'entre eux arrivent par bateau et beaucoup sont souvent totalement démunis. Malte est le pays le plus petit et le plus peuplé de l'Union européenne. C'est aussi un des pays les plus construits au monde, situé au carrefour de la Méditerranée, entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud. Malte, qui compte un peu plus de 400 000 habitants, a accueilli plus de 8 000 immigrants irréguliers depuis 2002. Cela équivaut pour un pays comme le Royaume-Uni à accueillir 1,2 million d'immigrants irréguliers sur la même période et pour l'Allemagne à en recevoir 1,65 million. L'immigration illégale pose donc un grave problème qui risque de durer un certain temps.

Les autorités locales ont développé la structure et la capacité administratives nécessaires pour traiter les demandes de protection internationale, quand il s'agit de personnes qui répondent aux critères du statut de réfugié ou qui remplissent les conditions requises pour des raisons humanitaires. Actuellement, il y a trois centres de détention pour les ressortissants des pays tiers en séjour illégal. Il y a aussi des centres ouverts où les immigrants sont transférés après avoir terminé leur période de détention.

La Société de la Croix-Rouge de Malte, qui dispose de maigres ressources financières et humaines, est parvenue à recruter un coordonnateur humanitaire grâce à un don des Croix-Rouges suisse et autrichienne. À ce propos, je voudrais les remercier de leur solidarité avec notre Société nationale. Le coordonnateur assure les services de recherche de personnes afin de maintenir la communication entre les membres d'une même famille ; il a recours au réseau mondial de recherches de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin de rétablir les liens familiaux et d'aider les immigrants séparés de leurs proches à recevoir de leurs nouvelles. Avec l'aide de volontaires locaux et étrangers, il enseigne l'anglais aux adultes et aux enfants pour qu'ils puissent s'intégrer plus facilement dans la société. Nous avons aussi des volontaires qui, grâce à des dons, fournissent du matériel aux immigrants les plus vulnérables. Toutefois, ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. La Croix-Rouge de Malte est en discussion avec le Bureau de la Croix-Rouge auprès de l'Union européenne, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut Commissariat des Nations Unies

pour les réfugiés et d'autres ONG locales, notamment le Service jésuite des réfugiés, en vue d'instaurer une coopération suivie. La Croix-Rouge locale a besoin d'un soutien financier et de ressources humaines pour alléger les souffrances de ces personnes. Je lance un appel aux Sociétés nationales donatrices pour qu'elles nous fournissent les ressources nécessaires et nous permettent ainsi de nous acquitter plus efficacement de nos obligations humanitaires.

**M. John Bellinger, conseiller juridique,
Département d'État, États-Unis d'Amérique**

(Original anglais)

Je commencerai par rappeler l'efficacité avec laquelle M. Al-Hadid a dirigé la XXIX^e Conférence internationale l'année dernière, ainsi que le rôle joué par les autres membres de la Commission permanente, facteurs qui ont abouti à l'admission du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement. La présence de ces deux Sociétés nationales ici aujourd'hui, pour la première fois en tant que membres, est particulièrement propice, puisque que les gouvernements vont se réunir dans quelques heures à Annapolis en vue de prendre les mesures qui bâtiront une paix durable au Moyen-Orient. Nous saisissons l'importance que prête la communauté internationale à la mise en œuvre intégrale du Protocole d'accord signé par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, et nous continuerons d'encourager toutes les parties concernées à respecter pleinement les engagements qu'elles ont pris à la XXIX^e Conférence internationale.

Le thème de la Conférence de cette année, « Ensemble pour l'humanité », est un thème que les États-Unis ont à cœur de soutenir. Nous sommes très fiers de notre Société nationale, la Croix-Rouge américaine, et de son expérience de plus de 125 ans au service des personnes qui ont le plus besoin d'aide. La coopération entre le gouvernement américain et la Croix-Rouge américaine est fondée sur le respect du gouvernement pour cette organisation et pour l'obligation qu'elle a d'agir conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement. Je suis heureux de vous annoncer qu'en 2007, le Congrès américain a voté une loi qui accorde plus d'indépendance à la Croix-Rouge américaine – une initiative appuyée sans réserve par le gouvernement des États-Unis.

Nous ne cessons d'être impressionnés par le travail accompli par les volontaires infatigables de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde entier

pour répondre aux besoins générés par la crise du moment. Au nom de mon gouvernement et du peuple américain, je tiens une fois encore à remercier les nombreux gouvernements et Sociétés nationales qui ont si généreusement aidé les habitants de la Nouvelle-Orléans à se relever de l'ouragan Katrina. Comme le cyclone qui a récemment frappé le Bangladesh, Katrina nous a rappelé que les catastrophes naturelles peuvent toucher tous les pays, qu'ils soient développés ou moins développés.

Le gouvernement des États-Unis soutient l'action du CICR dans chaque pays où il mène ses activités. Ce soutien est un exemple convaincant du partenariat tel qu'on le conçoit au sein du Mouvement. Nos relations avec le CICR demeurent étroites et fructueuses, tout comme demeure intact notre profond respect pour la mission du CICR et l'action du Mouvement dans son ensemble.

Nous rendons hommage au Mouvement, qui s'efforce de poursuivre cette grande action au XXI^e siècle. Nous soutenons tout particulièrement l'action menée par la Fédération internationale pour préparer les Sociétés nationales à réagir à une éventuelle pandémie de grippe. Je suis fier de porter à votre connaissance que l'Agence des États-Unis pour le développement durable (*United States Agency for International Development, USAID*) vient d'annoncer à la Fédération internationale un engagement de 30 millions de dollars US sur trois ans en vue de contribuer à la préparation de plus de 20 pays à fournir une assistance humanitaire aux populations au cas où une épidémie se déclarerait.

C'est aussi avec plaisir que nous saisissons aujourd'hui l'occasion de réaffirmer notre attachement au droit international. Nul n'ignore que les années qui ont suivi les attaques tragiques du 11 septembre 2001 ont mis en lumière les défis posés au système juridique international dans la lutte contre le terrorisme international. Le gouvernement des États-Unis a engagé un dialogue actif avec la communauté internationale concernant ces défis. Le CICR a été un des principaux défenseurs de l'intégrité du droit international humanitaire dans ce combat, et nous nous réjouissons de poursuivre nos travaux ensemble dans cette voie.

À propos du droit humanitaire, les États-Unis saluent les efforts considérables déployés par le CICR pour récolter et analyser une quantité non négligeable de documents afin de réaliser son étude sur le droit international humanitaire coutumier. Toutefois, mon gouvernement ainsi que plusieurs autres restent préoccupés quant à la manière de procéder

utilisée pour arriver à la conclusion qu'une règle est coutumière. Nous avons exposé nos préoccupations à ce sujet dans une lettre datée du 3 novembre 2006, qui est publiée dans le numéro de juin 2007 de la Revue internationale de la Croix-Rouge.

De même, si les États-Unis partagent les inquiétudes du CICR au sujet des conséquences sur le plan humanitaire des restes explosifs de guerre, dont les armes à sous-munitions, nous craignons qu'en réagissant à la menace que représentent les sous-munitions, les États ne perdent de vue la menace plus grande que constitue l'ensemble des restes explosifs de guerre. Les États-Unis se sont employés à réduire les effets sur le plan humanitaire de toute sous-munition que nous utiliserions. Nous occupons également le devant de la scène s'agissant des initiatives destinées à remédier aux conséquences d'ordre humanitaire de l'emploi des sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, et nous espérons que d'autres États et le CICR appuieront ces initiatives.

Je dirai pour conclure que le gouvernement des États-Unis est heureux de participer à la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en raison de notre attachement profond aux valeurs humanitaires et au droit international. Nous encourageons le Mouvement à ne pas oublier ses compétences essentielles que sont la fourniture de l'assistance humanitaire, les interventions en cas de catastrophe naturelle et le rôle important qu'il doit jouer dans le domaine de la santé. Le monde a appris à dépendre du Mouvement pour sa survie, même dans les pires situations. Nous resterons un défenseur acharné de l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et son partenaire loyal.

**M. Tadateru Konoé, président,
Société de la Croix-Rouge du Japon**

(Original anglais)

La Conférence internationale sur les soins de santé primaires, réunie en 1978 à Alma-Ata (il y a donc une trentaine d'années), a marqué un tournant décisif en déplaçant l'attention sur les systèmes de soins de santé communautaires, ajoutant ainsi une dimension majeure des « droits humains » aux efforts déployés par les pays pour apporter les soins de santé à leur population. La Déclaration d'Alma-Ata affirme que la santé est un droit fondamental de l'être humain, et que tout être humain a le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la

planification et à la mise en œuvre des soins de santé qui lui sont destinés, l'objectif à atteindre étant la « Santé pour tous ». Pourtant, de nos jours, de nombreuses personnes dans des contextes où les ressources sont limitées n'ont toujours pas accès aux services préventifs et curatifs de base, en particulier celles qui vivent dans une extrême pauvreté et qui peuvent même être encore plus gravement touchées par les conséquences sur le plan humanitaire du changement climatique, de la migration, de l'exclusion sociale, des catastrophes, de l'instabilité sociale et de la détresse économique, entre autres.

Parvenir à la « Santé pour tous » est loin d'être une réalité, et cela, où que ce soit dans le monde actuel. Dans les pays riches et les pays pauvres, des personnes souffrent de maladies dues à un style de vie caractérisé par une alimentation mal équilibrée, le tabac et l'abus d'alcool. Le vieillissement accéléré des populations ajoute à la pression qui pèse sur les soins de santé, les personnes âgées vivant parfois isolées de leur famille et de la société. La tuberculose, une maladie réémergente, est en hausse dans le monde, et la menace de maladies émergentes telles que le SRAS et la grippe aviaire renforce le sentiment que la santé publique est un problème qui transcende les frontières et qui exige par conséquent une approche coordonnée.

Cette Conférence internationale aborde le problème des maladies émergentes et réémergentes comme un des grands enjeux humanitaires. La « Santé pour tous » devrait impliquer une répartition des responsabilités qui nécessite une coopération dynamisée entre les parties prenantes gouvernementales, les organisations locales, notamment les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – qui sont les auxiliaires des pouvoirs publics – et surtout, les citoyens. Il est tout à fait opportun et utile pour notre Mouvement d'échanger des points de vue sur des questions de santé d'intérêt commun avec les représentants des gouvernements, parce que nous avons la volonté et que nous sommes capables de créer des synergies avec les autorités nationales en vue de promouvoir la santé, de mettre un frein aux inégalités en matière de santé et de venir à bout des facteurs qui influencent l'état de bien-être physique, mental et social. Afin de prévenir les maladies, partout où cela est possible, il est vital que les collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou « agents de santé communautaires » aient accès aux familles et aux communautés, car leurs services mobiles peuvent faire avancer les choses sur la voie qui mène à la « Santé pour tous », dans le droit fil de la devise de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité ».

S.E. M. King Bee Hsu, représentant permanent, Mission permanente de la Malaisie, Genève

(Original anglais)

La Malaisie salue le rôle exemplaire joué depuis longtemps par le Mouvement dans la promotion de l'adhésion au droit international humanitaire, rôle qui lui a été confié pour le bien de l'humanité. En ce qui concerne les quatre défis auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'une collaboration et d'un partenariat humanitaires renforcés entre tous les acteurs intéressés, si nous voulons réellement remédier à leurs conséquences sur le plan humanitaire. Nous savons qu'ils ont fait l'objet de multiples délibérations et qu'ils ont été débattus dans de nombreuses enceintes bilatérales, régionales et internationales. Il est vrai que la communauté internationale est encore aux prises avec ces problèmes. Il est néanmoins encourageant de voir les mesures et les initiatives importantes qu'ont prises les États, les organisations internationales et d'autres parties pour les résoudre complètement et collectivement. Cela étant et compte tenu des capacités des Sociétés nationales, notre débat devrait, à notre avis, être axé sur la manière dont le Mouvement pourrait compléter les initiatives en cours et les plans d'action établis dans d'autres forums, et y contribuer en menant des actions à valeur ajoutée. Il nous semble que les Sociétés nationales pourraient, elles aussi, voir en priorité comment elles peuvent consolider davantage leurs activités de sensibilisation afin de mieux éduquer et d'informer le public sur les façons d'aborder les divers problèmes d'ordre humanitaire auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

Sur la question de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, les Sociétés nationales, qui apportent déjà un soutien pertinent à leur gouvernement dans les crises humanitaires, pourraient jouer un plus grand rôle dans l'éducation et l'information du public, et ce, dans plusieurs domaines : préparation aux situations de catastrophe et interventions d'urgence, sensibilisation à l'environnement et au changement climatique. Le gouvernement malais serait prêt à travailler avec la Société nationale de notre pays sur tous les aspects de ces questions, qu'il s'agisse de sensibilisation, de prévention, de préparation ou d'intervention humanitaire en cas de crise.

Concernant la migration internationale, phénomène mondial grandissant, il importe d'en comprendre les causes profondes et les implications, d'apprendre les uns des autres d'une manière systématique et

approfondie, et de conclure des partenariats afin de maximaliser les possibilités et de minimiser les risques pour les immigrants, leurs familles et les communautés. Il est selon nous possible d'y parvenir sans mettre en cause le droit souverain des gouvernements de définir leur politique de migration. Nous nous félicitons des efforts soutenus réalisés par les Sociétés nationales pour pourvoir et répondre aux besoins des migrants, là où ils se trouvent, surtout en temps de crise humanitaire et, à cet égard, nous encourageons la collaboration étroite entre les États et les Sociétés nationales.

La Malaisie estime aussi que les maladies émergentes et réémergentes ainsi que d'autres problèmes de santé publique menacent les individus et les communautés. Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle majeur en complétant les efforts déployés par les États pour essayer d'atteindre le public, surtout les groupes les plus vulnérables, afin de prévenir ou de combattre les maladies. Nous pensons en outre que la communauté doit participer davantage aux activités de soins de santé et aux campagnes lancées par les Sociétés nationales et leurs réseaux de volontaires.

En guise de conclusion, la Malaisie réitère son appui à une collaboration suivie et plus intense entre les États, les Sociétés nationales et les autres acteurs clés, de manière à relever les divers défis humanitaires posés à notre société contemporaine. Grâce à cette coopération plus étroite, la Malaisie espère que l'on pourra atteindre l'objectif fixé, à savoir promouvoir et renforcer les principes humanitaires universels, afin de protéger la dignité humaine.

M. Steve Carr, membre du Conseil des gouverneurs, Croix-Rouge américaine

(Original anglais)

Ces quatre dernières années, notre Société nationale a travaillé assidûment pour assurer le suivi des principales questions soulevées lors des dernières Conférences internationales. Nous avons accompli de réels progrès à plusieurs égards, à savoir : nous avons apporté des changements significatifs à la structure et aux statuts de notre gouvernance ; nous avons sans répit plaidé en faveur de la mise en œuvre du Protocole d'accord conclu entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien ; nous avons assuré la promotion du programme « Explorons le droit humanitaire » auprès des jeunes ; nous avons engagé un dialogue sur les effets du changement climatique d'un point de vue humanitaire ; et enfin, nous nous sommes engagés à consolider, aux niveaux national

et international, nos activités de préparation aux situations de catastrophe en coordination avec le Mouvement.

En outre, nous avons appuyé activement les travaux sur les Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (*International Disaster Response Law, IDRL*) et sur le statut d'auxiliaire, avec la conviction que ces initiatives peuvent améliorer considérablement notre capacité collective de servir les plus vulnérables.

La Croix-Rouge américaine exprime sa reconnaissance à cette Conférence internationale, pour avoir exigé de nous que nous réfléchissions, que nous nous consultions et qu'à terme, nous répondions à des questions d'actualité très difficiles. Je saisis cette grande occasion pour attirer votre attention sur les engagements pris par la Croix-Rouge américaine.

D'abord, la Croix-Rouge américaine conclura un partenariat avec la Croix-Rouge canadienne et d'autres Sociétés nationales et gouvernements, dont le gouvernement des États-Unis, pour intensifier les efforts visant à prévenir le paludisme, une priorité de longue date pour la Croix-Rouge américaine. Ces efforts s'inscrivent en effet dans le prolongement des priorités fixées et des stratégies établies par notre Société nationale dans le domaine de la santé et s'appuient sur le réseau unique de volontaires de notre Mouvement. De plus, nous soutiendrons énergiquement le contrôle intégré des maladies infectieuses.

Ensuite, la Croix-Rouge américaine ainsi que le département d'État et le département de la Défense des États-Unis se prononceront en faveur de la ratification par le Sénat américain de cinq traités de droit international humanitaire.

Enfin, la Croix-Rouge américaine réaffirmera son attachement à l'impartialité, lorsqu'il s'agit de fournir des services dans des situations de catastrophe.

La prise de position réaffirmée de la Croix-Rouge américaine en faveur de l'impartialité est une garantie pour le public que notre organisation offre une assistance de manière équitable et impartiale. Elle est la garantie que la Croix-Rouge américaine ne demandera pas et n'enregistrera pas d'informations sur la citoyenneté ou la nationalité d'un client. Pourtant, certains migrants sans papiers hésitent à demander des services auprès d'agences, par peur des répercussions. Nous prenons donc l'engagement de rechercher d'autres moyens de fournir avec efficacité des secours en cas de catastrophe aux divers groupes de population, dont les immigrants.

Je souhaiterais également profiter de l'occasion pour remercier la Croix-Rouge mexicaine, dont les experts des services de secours aux sinistrés ont joué un rôle inestimable pendant les récents incendies en Californie. Grâce au fait qu'ils parlaient la même langue que celle des migrants et qu'ils comprenaient leur culture, nous avons été mieux en mesure d'atteindre les communautés de migrants dans un contexte de catastrophe nationale de grande ampleur.

Nous nous réjouissons de faire rapport sur les progrès que nous aurons faits dans la mise en œuvre de ces engagements, lorsque nous nous retrouverons dans quatre ans. C'est un privilège pour nous d'être ici, pleinement engagés dans l'action du Mouvement.

S.E. M. Roger Julien Menga, représentant permanent, Mission permanente de la République du Congo, Genève

(Original français)

Le thème de cette Conférence rappelle, tout simplement, le rôle que la communauté internationale doit jouer dans cette période si délicate. Le tableau que représente l'état du monde et qui a été synthétisé dans le film qui nous a été présenté à l'ouverture de cette Conférence interpelle plus que jamais la conscience internationale. Ce tableau est préoccupant, mais il n'exclut pas l'espoir. Et c'est bien la raison de notre présence à tous ici.

Dans mon pays, la République du Congo, confronté à des érosions et à des inondations récurrentes, avec leur surcharge de vulnérabilité, la Croix Rouge congolaise, en partenariat avec les organes du Mouvement que sont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, et avec l'appui du gouvernement, font un travail appréciable pour venir en aide aux populations touchées par ce fléau. C'est ici l'occasion de leur manifester tout notre appui et toute notre satisfaction pour leur dévouement.

Madame la Présidente,

Lors de la Conférence de 2005, notre gouvernement avait pris l'engagement de faire adopter par le Parlement congolais une loi sur le respect de l'emblème. Le processus est largement engagé grâce à une équipe d'experts qui a travaillé sur des propositions conjointes de la Croix-Rouge congolaise et du CICR. Dès le début de l'année prochaine, la proposition de loi sera déposée sur la table du Parlement en vue de son examen et de son adoption.

Notre pays, signataire des Protocoles additionnels, travaille à la promotion et à l'application du droit international humanitaire dans toutes ses dimensions. Des experts chargés de ces questions font partie de ma délégation.

Madame la Présidente,

J'aimerais redire ma préoccupation relative au non-respect de la dignité humaine sur notre planète. Le thème de cette Conférence nous rappelle notre espoir de solidarité, de respect mutuel, notre sens de l'humain. En souhaitant plein succès à cette Conférence, je me permets aussi d'espérer qu'un membre africain sera élu à la Commission permanente.

S.E. M. Li Baodong, représentant permanent, Mission permanente de la Chine, Genève

(Original anglais)

Nous sommes confrontés à de nouveaux défis dans un monde en mutation. Outre les menaces habituelles pour la sécurité, nous assistons à une augmentation des défis non habituels tels que le terrorisme, les épidémies et les changements climatiques. Les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient mobiliser les compétences et les ressources nécessaires pour relever ces défis sur la base du respect mutuel, de l'égalité et de l'avantage réciproque. Pour y arriver, la Chine propose ce qui suit.

Premièrement, pour rechercher la paix et promouvoir le développement, nous pensons que les différends internationaux devraient être réglés pacifiquement. Pour parvenir à une stabilité sur le long terme et à une prospérité commune, nous devrions promouvoir le développement et essayer de combler l'écart entre le Nord et le Sud.

Deuxièmement, afin de favoriser l'unité et de renforcer la coopération, nous avons besoin d'une coopération forte aux niveaux international, régional et bilatéral. Les pays développés et les organisations internationales concernées devraient apporter un plus grand soutien financier et technique aux pays en développement, pour que ceux-ci renforcent leurs capacités.

Troisièmement, puisque les Conventions de Genève sont les premières conventions acceptées universellement, nous considérons que, pour adhérer aux principes du droit international humanitaire, il faudrait mieux faire connaître les Conventions et

les mettre en œuvre dans leur intégralité, afin que les victimes des conflits armés soient protégées et secourues rapidement et efficacement.

Quatrièmement, en termes de fonctionnement et d'action, les gouvernements devraient soutenir les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et en renforcer les capacités. L'expérience a montré que, pour mieux protéger la vie et les biens de nos populations, il faut améliorer les systèmes de prévision et de suivi des catastrophes, et communiquer les informations ainsi recueillies.

La communauté chinoise est toujours prête à aider les autres en fonction de ses propres capacités et elle contribue à la cause humanitaire. Suite au tsunami qui a frappé l'océan Indien, la Chine a fait aux victimes un don de 1,3 milliard de yuans renminbi – l'aide humanitaire la plus importante accordée par la Chine jamais enregistrée. La création d'un centre d'études sur les catastrophes géantes d'Asie (*Asia Giant Disaster Study Centre*) est aujourd'hui une de nos priorités. En juin dernier, le ministère chinois des Affaires étrangères et le CICR ont accueilli conjointement un séminaire international pour célébrer le 30^e anniversaire des deux premiers Protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève. J'ai par ailleurs le plaisir de vous annoncer la création de la Commission nationale interministérielle du droit international humanitaire, qui permettra de mieux promouvoir la diffusion de cette branche du droit.

Madame la Présidente,

Le gouvernement chinois tient en haute estime le rôle positif joué par le CICR, et nous sommes prêts à accroître davantage notre coopération. Nous avons bon espoir que, si tous les participants unissent leurs efforts, la Conférence fera encore progresser la cause humanitaire internationale.

**Mme Jane McGowan, présidente,
Société canadienne de la Croix-Rouge**

(Original anglais)

Des enjeux mondiaux exigent des partenariats mondiaux, pour que des solutions soient trouvées à l'échelle mondiale. La Société canadienne de la Croix-Rouge est persuadée que le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales est déterminant, si l'on veut donner une base solide aux partenariats conclus avec les gouvernements. Depuis plus d'un an, elle travaille étroitement avec notre gouvernement. Elle s'entretient couramment avec les parties prenantes afin de mieux

leur faire comprendre ce rôle d'auxiliaire en tant que base d'une coopération efficace dans des domaines tels que la gestion des situations d'urgence, les services de santé et la diffusion du droit international humanitaire. La Société canadienne de la Croix-Rouge, conjointement avec son gouvernement, est fière de déposer neuf engagements. Ces engagements contiennent un plan d'action parfaitement au point et concerté pour les années à venir, et ce, au bénéfice de ceux que nous servons.

Madame la Présidente,

Chacun d'entre nous connaît les ravages causés par le paludisme. Depuis 2003, la Société canadienne de la Croix-Rouge, avec le soutien du gouvernement canadien, participe activement à des campagnes de prévention du paludisme réalisées à moindres frais. D'ici la fin de l'année, nous aurons distribué plus de 4,8 millions de moustiquaires dans huit pays d'Afrique. Ces moustiquaires sont distribuées gratuitement dans le cadre d'une stratégie intégrée pour la survie des enfants, stratégie qui prévoit aussi pour les bénéficiaires la distribution de suppléments de vitamine A, l'immunisation contre la rougeole et des traitements antiparasitaires. Ces projets sont possibles grâce aux partenariats conclus avec des Sociétés nationales sœurs et leurs vastes réseaux de volontaires.

Madame la Présidente,

Parmi les nombreux défis qu'il nous faut relever aujourd'hui, la violence sous toutes ses formes est une catastrophe à l'échelle planétaire. Elle frappe tout un chacun, que ce soit derrière la porte fermée des maisons ou des institutions, en rue ou dans un conflit armé. Le droit international humanitaire régit et réduit autant que possible les effets des conflits armés. La Société canadienne de la Croix-Rouge appuie avec force la résolution relative au droit international humanitaire et demande à tous les gouvernements et à toutes les Sociétés nationales de réaffirmer le cadre de protection contenu dans cette résolution. Nos emblèmes distincts symbolisent la protection, et nous demandons instamment à tous les gouvernements de travailler sans relâche avec nous pour qu'ils soient respectés. La violence interpersonnelle a des conséquences durables en termes de santé, d'économie, de sécurité sociale et de justice pour les personnes, les familles et les communautés. Ces 23 dernières années, la Société canadienne de la Croix-Rouge a mis au point des programmes de prévention de la violence scientifiquement fondés et culturellement adaptés. Elle a éduqué plus de 3,5 millions de personnes. Ces programmes ont

été développés et appliqués en partenariat avec le gouvernement canadien, à tous les niveaux, et avec son soutien. De tous nos citoyens, les enfants sont les plus exposés à la violence et aux risques pour la santé, le paludisme notamment. Nous devons les protéger et nous demandons avec insistance aux gouvernements et aux Sociétés nationales de travailler avec courage et détermination pour le bien des groupes les plus vulnérables de leur population. Nous demandons à toutes les Sociétés nationales de s'associer à l'engagement pris par la Fédération internationale à propos de la prévention des abus de pouvoir.

Madame la Présidente,

Pour conclure, nous espérons que cette Conférence nous mènera plus loin, tous unis dans la conviction que nous pouvons relever ces défis ensemble, pour le bien de notre humanité commune.

**M. Viktor Kalbanau, secrétaire général,
Société de la Croix-Rouge du Bélarus**

(Original russe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la possibilité de participer à ces discussions consacrées à des problèmes urgents d'importance mondiale.

Il y a deux ans, la Société de la Croix-Rouge du Bélarus a traversé une grave crise : les activités menées dans plusieurs domaines clés ont été réduites, des dettes ont été contractées, et un certain nombre d'autres problèmes se sont posés. Une assistance extérieure a été nécessaire, assistance que nous ont apportée la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge, plusieurs Sociétés nationales, dont la Suisse, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche et la Suède, entre autres. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants pour tout l'appui qu'ils nous ont alors apporté.

De ce fait, les activités de notre institution ont reçu l'impulsion dont elles avaient bien besoin dans divers domaines. Par exemple, le soutien du Comité international de la Croix-Rouge à nos activités de diffusion du droit international humanitaire nous a permis de conjuguer nos efforts avec ceux du ministère de l'Éducation, avec pour résultat une augmentation du nombre de jeunes – de quelques centaines à 12 000 en deux ans – qui ont bénéficié

d'un enseignement sur le droit international humanitaire. L'étude de cette branche du droit, en tant que de matière, a été introduite dans plus de 500 établissements d'enseignement du pays. Le prestige de la Croix-Rouge au niveau local s'en est trouvé considérablement accru, ce qui a entraîné une arrivée massive de nouveaux volontaires, avec de bonnes perspectives de développement pour notre Société nationale.

Toutefois, il ne suffit pas d'attirer des jeunes dans nos rangs. Il est bien plus important de les garder, et cela n'est possible que si les volontaires ont le sentiment que leur travail est utile et nécessaire à la société.

Malheureusement, dans un certain nombre de domaines, nous n'avons pas été en mesure ni de développer nos activités ni d'utiliser le potentiel existant de nos volontaires. Nous sommes à la recherche de partenaires et d'un soutien dans des domaines tels que l'enseignement des premiers secours, les interventions en cas d'urgence et la gestion de l'après-Tchernobyl. J'espère qu'en soulignant ce problème, nous trouverons le soutien et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes auxquels notre Société nationale est confrontée.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre gratitude à Marco Nescalo, qui comprend nos problèmes, en particulier ceux liés à l'accident de Tchernobyl.

Je vous remercie de votre attention.

**S.E. Dr Glaudine Jacoba Mtshali,
représentante permanente, Mission
permanente de l'Afrique du Sud, Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

L'Afrique du Sud s'aligne sur la déclaration faite par l'Égypte au nom du Groupe africain. Le caractère mondial des défis humanitaires que cette Conférence a retenus pour en débattre et y trouver des solutions communes nécessite plus que jamais des efforts concertés, afin que nous parvenions à une coopération humanitaire. On nous rappelle sans cesse que notre planète devient plus instable sur le plan écologique et de plus en plus exposée à des dangers naturels qui sont le résultat de l'épuisement progressif de ses ressources essentielles et de la détérioration de ce processus naturel. La dégradation de l'environnement et les facteurs qui y contribuent – changement climatique, déforestation, désertification, sécheresses,

notamment – sont réels et constituent des menaces de plus en plus inquiétantes, comme l'ont mis en évidence les rapports récemment publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les pauvres et les plus vulnérables qui se trouvent dans les pays en développement sont devenus des cibles directes. Les raisons sont multiples, citons entre autres l'impact disproportionné du changement climatique sur les pays en développement, impact auquel s'ajoutent une gestion inefficace des catastrophes et des capacités nationales insuffisantes à cause des ressources limitées. En tant qu'acteurs et partenaires humanitaires, nous devons de toute urgence redoubler d'efforts, à la fois pour préserver notre environnement et pour améliorer la gestion des catastrophes, y compris le renforcement des capacités.

Les pays en développement, dont ceux du continent africain, sont le plus souvent victimes des conséquences négatives de la migration internationale. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes ralliés à d'autres partenaires africains en demandant de privilégier davantage la recherche de moyens et de méthodes qui permettent d'augmenter au maximum les avantages de ce phénomène liés au développement. Il convient d'aborder le problème de la migration internationale d'une manière qui corresponde bien à la mondialisation de l'économie. Cela implique, entre autres, l'examen des causes profondes de la migration, y compris la nécessité de créer des emplois et d'autres possibilités d'action au moyen d'incitations aux investissements et à la croissance économique.

Ma délégation se félicite de l'attention portée à la réaffirmation de la pertinence et de la mise en œuvre du droit international humanitaire. L'Afrique du Sud a ratifié plusieurs instruments de droit humanitaire et adhèrera bientôt au Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. Il y a plus d'un an maintenant, le gouvernement sud-africain a mis en place une commission nationale de droit international humanitaire, qui joue depuis un rôle capital dans la mise en œuvre de cette branche du droit en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud est consciente des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Protocole d'accord signé en 2005 par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Nous attendons avec impatience que ce problème fasse l'objet d'un suivi et d'une résolution d'ensemble, pour que nous puissions répondre aux besoins des communautés touchées.

Ma délégation a constaté avec préoccupation qu'au cours des 16 dernières années, aucun Africain n'avait été élu en tant que membre de la Commission permanente, bien que le respect du principe d'une répartition géographique équitable soit inscrit dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ma délégation souhaiterait lancer un appel pour que la Conférence internationale tienne compte de ce principe important lors de l'élection.

Madame la Présidente,

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Afrique du Sud accueillera la 7^e Conférence panafricaine en 2008. Mon gouvernement travaille étroitement avec la Société nationale pour que cette Conférence connaisse un succès retentissant.

**Dr Ivan Usichenko, président,
Société de la Croix-Rouge d'Ukraine**

(Original russe)

Le nombre croissant de défis humanitaires, leur variété et leurs interrelations dans le monde entier exigent des Sociétés nationales qu'elles augmentent leur potentiel, développent le mouvement des volontaires et améliorent la coopération avec les agences gouvernementales. En Ukraine, nous insistons beaucoup sur la coopération avec le gouvernement. Le Parlement ukrainien a adopté deux lois – sur la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine et sur les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge – et conclu des accords avec plusieurs ministères aux niveaux central et régional. Les responsables des structures gouvernementales doivent être informés des capacités de la Société nationale et de l'importance d'unir nos efforts pour résoudre les problèmes que connaît notre pays dans le domaine humanitaire. Nous avons toujours bénéficié du soutien énergique du gouvernement et des autorités locales et nous avons le niveau de compréhension mutuelle nécessaire pour renforcer le potentiel de la Société nationale. Cela, par voie de conséquence, améliore l'efficacité de la politique gouvernementale dans différents domaines.

En remplissant son rôle d'auxiliaire, la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine évalue les problèmes urgents d'ordre humanitaire dans le pays et aide l'État à combattre la pauvreté, les épidémies de tuberculose et le VIH/SIDA, vient en aide aux victimes des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et s'efforce de faire la lumière sur le sort des personnes

portées disparues. Nous travaillons activement à résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre du droit international humanitaire et nous apportons un soutien aux migrants illégaux et aux réfugiés dans les régions où ils sont provisoirement hébergés. Les autorités locales facilitent le travail des sections régionales de la Croix-Rouge chaque fois que cela est possible. En outre, je dois aussi souligner que ces relations sont basées sur le respect des Principes fondamentaux de notre Mouvement.

À l'avenir, nous prendrons les mesures nécessaires pour améliorer la coopération avec les structures gouvernementales et nous comptons sur le soutien sans faille du gouvernement dans l'accomplissement de notre travail humanitaire.

Le projet de résolution sur le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire fait référence à de nombreux documents internationaux importants déjà adoptés. Il va sans dire que ces documents font allusion à l'importance exceptionnelle du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales.

Nous appuyons le projet de résolution sur cette question.

**Mme Ouandaogo Bana, présidente,
Croix-Rouge burkinabè**

(Original français)

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les chaleureuses et fraternelles salutations de la Croix-Rouge burkinabè, de ses volontaires et des populations vulnérables de mon pays, qui, par l'action humanitaire de notre Mouvement, ont retrouvé quiétude et espoir de vivre.

Le Burkina Faso, mon pays, a été confronté durement au cours des cinq dernières années à des situations humanitaires consécutives à la crise en République de Côte d'Ivoire, au péril acridien, à la sécheresse et, tout récemment, aux inondations dues aux effets néfastes du changement climatique. Un pays dans lequel les conditions de vie déjà précaires pour la grande majorité des Burkinabè rendent plus vulnérables les populations, lorsqu'une catastrophe survient. Face à ces problèmes humanitaires récurrents, notre Société nationale, aux côtés du gouvernement et avec le soutien de la Fédération internationale, du CICR et de certaines Sociétés nationales sœurs, notamment la Croix-Rouge espagnole, la Croix-Rouge de Belgique (communauté francophone) et la Croix-Rouge

luxembourgeoise, a accompli son devoir envers les victimes.

Ainsi, 274 000 personnes sur plus de 300 000 immigrants burkinabè rapatriés de Côte d'Ivoire ont bénéficié de l'assistance de la Croix-Rouge, de 2002 à 2004. Concernant le péril acridien (2005), les efforts conjugués de la Croix-Rouge burkinabè, de la Croix-Rouge de Belgique, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fédération internationale, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'ONG Africare ont permis d'assister 174 444 victimes parmi les plus démunies.

En 2007, les inondations ont fait plus de 92 000 sinistrés et 42 morts. Face à cette situation, les volontaires de notre Société nationale ont été les premiers à fournir des secours dans des conditions le plus souvent difficiles. Ainsi, dans l'urgence, 6 200 victimes ont été assistées par notre Société nationale en collaboration avec la Fédération internationale. Bientôt, 330 maisons auront bénéficié d'une aide à la reconstruction, avec l'appui de la Croix-Rouge espagnole et le financement de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO). Au cours de cette année, l'aide d'urgence du CICR a bénéficié à 9 000 victimes des violences entre agriculteurs et éleveurs.

En dehors de ces situations d'urgence, notre Société nationale a renforcé son action en faveur de l'enfance en difficulté, grâce à un projet de récupération des enfants des rues (en moyenne, 500 enfants sont chaque année retirés de la rue et 300 réinsérés dans une famille ou dans la vie scolaire ou professionnelle) et à un projet de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants. De même, 2 016 kits scolaires ont été distribués en début d'année scolaire 2007 à des élèves vivant dans des circonstances particulièrement difficiles, dans six provinces du Burkina Faso. Ces projets sont menés en partenariat avec la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge espagnole, respectivement.

Notre Société nationale n'est pas en reste dans des secteurs tels que la sécurité alimentaire (2 100 femmes alphabétisées et 12 600 bénéficiaires de projets générateurs de revenus), l'hygiène et l'assainissement, l'assistance aux personnes âgées et aux handicapés, et la lutte contre la pauvreté grâce à un projet intégré des femmes dans plusieurs provinces du Burkina Faso.

En 2006 et 2007, des médecins américains, marocains et burkinabè ont opéré près de 800 patients de la cataracte, dans le cadre d'un partenariat entre la

Banque islamique du développement, l'État burkinabè et la Croix-Rouge burkinabè.

Chaque fois que la situation l'exige, la Société nationale répond promptement à toutes les sollicitations du gouvernement et des partenaires locaux tels que les institutions des Nations Unies, l'Union européenne, les ambassades, et met à leur disposition des volontaires pour des activités de mobilisation sociale et d'autres activités humanitaires, ce qui a valu à la Croix-Rouge burkinabè une distinction décernée par le gouvernement, à savoir l'ordre du mérite burkinabè.

Madame la Présidente,

En abordant maintenant le statut d'auxiliaire des pouvoirs publics reconnu aux Sociétés nationales, je voudrais vous assurer du respect strict du principe d'indépendance de notre Mouvement par le gouvernement burkinabè. En outre, certains avantages (exonération de toutes taxes sur les acquisitions matérielles et immobilières) accordés à notre Société nationale par notre gouvernement sont le témoignage de la crédibilité dont jouit notre Mouvement auprès des autorités de notre pays. C'est le lieu pour moi, ici, de féliciter notre gouvernement de son soutien constant à l'action humanitaire de la Croix-Rouge, et les institutions de la République, qui ne ménagent aucun effort pour traiter avec célérité et diligence les affaires qui nous concernent. L'implication directe du gouvernement à la tenue de la 5^e Conférence panafricaine en 2000 à Ouagadougou et la visite rendue au CICR à Genève par le président du Burkina Faso sont des signaux forts de l'intérêt qu'accorde le gouvernement à notre Mouvement. En outre, entre autres actions, le Parlement burkinabè a adopté en 2003 la loi portant utilisation de l'emblème sur le territoire national.

Cependant, bien que le partenariat avec le gouvernement soit manifeste, je ne peux m'empêcher de dire que des engagements doivent être pris pour soutenir davantage notre Société nationale dans la mise en œuvre des programmes nouveaux de notre Mouvement, notamment la stratégie en matière de rétablissement des liens familiaux et les défis humanitaires auxquels nous sommes constamment confrontés.

Madame la Présidente,

Je voudrais dire à la Croix-Rouge espagnole, la Croix-Rouge de Belgique, la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Croix-Rouge française, la Fédération internationale et le CICR, ainsi qu'à nos partenaires hors du

Mouvement, que, de tout cœur, nous leur adressons l'expression de la joie et de la gratitude des bénéficiaires de notre œuvre commune. C'est cela le plus important. Agir ensemble pour ceux qui sont dans le besoin.

**S.E. M. Don MacKay, représentant permanent,
Mission permanente de la Nouvelle-Zélande,
Genève**

(Original anglais)

Le gouvernement néo-zélandais accueille avec une grande satisfaction le thème principal de la Conférence de cette année, « Ensemble pour l'humanité ». L'intérêt porté par le Mouvement aux conséquences sur le plan humanitaire des événements actuels liés à l'environnement, la migration, la santé et la violence peut renforcer et renforcera très utilement l'action en cours ou qui est menée dans d'autres forums multilatéraux sur ces sujets.

La Conférence internationale est une occasion bienvenue pour les gouvernements et les Sociétés nationales de se réunir, d'examiner les travaux qu'ils ont réalisés ces quatre dernières années et de planifier notre future coopération. Le gouvernement néo-zélandais travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge néo-zélandaise et se félicite que le Mouvement encourage les Sociétés nationales et les gouvernements à entretenir d'étroites relations, notamment en élaborant des engagements conjoints.

De fait, le thème de la Conférence de cette année met en lumière la nécessité d'entreprendre systématiquement des actions concertées. La Nouvelle-Zélande a donné son opinion, favorable, sur les Règles, lois et principes applicables aux interventions internationales lors de catastrophes, et nous nous réjouissons de les mettre en application.

Nous sommes fortement attachés à l'action menée par le Mouvement dans le domaine du droit international humanitaire et, dans cet esprit, la Nouvelle-Zélande a accueilli en août la deuxième Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Commonwealth, dont le thème était le droit international humanitaire et le sous-thème *Towards a culture of obligation and responsibility* (vers une culture de l'obligation et de la responsabilité). En février prochain, nous accueillerons une conférence sur les armes à sous-munitions, afin de consolider davantage les progrès faits pour résoudre cet important problème humanitaire. À propos de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines, nous avons contribué à renforcer les capacités des Sociétés nationales

du Pacifique et nous devrions bientôt assumer la coprésidence du programme d'assistance aux victimes. Nous avons également continué très activement à freiner la prolifération des armes légères et nous avons, entre autres, aidé à améliorer le contrôle des transferts d'armes et donné notre appui au traité sur le commerce des armes. En outre, nous sommes en passe de ratifier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et d'adhérer à ses deux Protocoles. Et bien sûr, nous travaillons aussi à notre législation nationale pour qu'elle garantisse une protection juridique au troisième emblème (le cristal rouge). Une fois que cela sera fait, nous pourrions ratifier le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949.

Madame la Présidente,

Étant donné notre attachement profond aux Principes fondamentaux du Mouvement, le gouvernement néo-zélandais a le plaisir d'appuyer la candidature de Lady Jocelyn Keith à l'élection des membres de la Commission permanente. Compte tenu de sa longue expérience dans la Société nationale, aux niveaux régional et international, et de son dévouement indéfectible au Mouvement, nous sommes persuadés que Lady Jocelyn Keith apporterait un éclairage riche et précieux aux travaux de la Commission.

Madame la Présidente,

En guise de conclusion, permettez-moi d'adresser mes compliments à notre Société nationale pour l'excellente discussion et les résultats remarquables de la réunion de la semaine dernière. Nous ne doutons pas que la réunion de cette semaine continuera, dans la meilleure tradition du Mouvement, de faire avancer les thèmes importants de la Conférence que vous présidez.

M. Williams Aurélien Eteki Mboumoua, président, Croix-Rouge camerounaise

(Original français)

Les débats sur les défis humanitaires actuels et futurs qui menacent la vie des hommes ont été intenses et riches, et il faut s'en féliciter. La Croix-Rouge camerounaise préfère cette fois-ci s'appesantir sur le phénomène des migrations internationales. Ce phénomène a existé de tout temps et concerne tous les continents et tous les peuples. C'est une tendance naturelle et parfois obligée des êtres humains qui recherchent de meilleures conditions d'existence. Les zones pourvoyeuses de migrants le sont

principalement par le fait des conflits armés, des catastrophes, des exclusions, de la paupérisation.

Le Cameroun, au niveau de notre sous-région, est une sorte de porte ouverte aux flux migratoires qui partent de l'intérieur du continent. En ce moment, le Cameroun compte près de 5 millions d'immigrants, chiffre qui gonfle chaque fois que les tensions internes, des guerres civiles, l'instabilité politique, la paupérisation et la recherche du mieux-être se développent, surtout en Afrique centrale. En ce moment-même, nous sommes confrontés aux mouvements importants des populations venant de la République centrafricaine.

Les circonstances, je dirais, la situation particulière du Cameroun et une certaine stabilité qui dure nous imposent cette situation. Et nous sommes largement disposés à y faire face. À cet effet, la Croix-Rouge camerounaise met depuis longtemps en œuvre un projet d'assistance aux réfugiés urbains dans les principales villes que sont Douala et Yaoundé. Ce projet entend apporter l'éducation, les soins et des projets d'intégration à ces migrants, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Par ailleurs, la Croix-Rouge contribue à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés centrafricains à Garoua-Boulai, qui est une des bourgades situées à la frontière du Cameroun avec la République centrafricaine.

Plusieurs Sociétés nationales, à l'instar de la Croix-Rouge camerounaise, agissent sur le terrain, bien sûr comme auxiliaires des pouvoirs publics, mais aussi souvent comme partenaires d'autres structures humanitaires. Quelquefois, les manières d'agir divergent des nôtres. C'est pourquoi il est important et impérieux que nos partenaires naturels au sein du Mouvement renforcent un peu plus nos capacités pour nous rendre plus autonomes, nous soutenir dans nos actions dans le strict respect de nos Principes fondamentaux, nous permettre de contribuer plus efficacement à l'entretien des migrants, nous aider à plaider leur cause auprès des autorités publiques, parfaire leur intégration et faciliter, au besoin, le retour dans leur pays.

S.E. M. Sung-Joo Lee, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Corée, Genève

(Original anglais)

Le changement climatique et ses conséquences catastrophiques sont de nos jours régulièrement

évoqués dans les nouvelles. Il en est de même de la migration internationale. La violence, surtout dans les zones urbaines, prend de nouvelles formes et son ampleur augmente au fur et à mesure que l'urbanisation croît à un rythme soutenu. Avec les échanges internationaux qui s'inscrivent dans la durée, les menaces que font peser les maladies émergentes et réémergentes s'affirment de plus en plus. Tous ces problèmes et leurs conséquences sur le plan humanitaire concernent chacun d'entre nous, puisque aucun d'entre nous ne peut prétendre être en mesure de les maîtriser ou ne courir aucun risque. Il est par conséquent grand temps que nous nous attaquions tous ensemble à ces problèmes du monde.

Madame la Présidente,

En République de Corée, les problèmes liés aux phénomènes que j'ai mentionnés ont été identifiés, et des efforts sont faits pour les résoudre et réduire autant que possible leurs conséquences. Permettez-moi de vous faire part de quelques-unes de nos expériences.

Plus de 93 % de notre population vit dans des zones urbaines très peuplées. Les gens n'entretiennent plus les mêmes rapports entre eux qu'auparavant, et bien qu'ils vivent plus près les uns des autres, ils sont de plus en plus isolés. Cela contribue à l'augmentation de la criminalité et de la violence dans les villes. Pour combattre ce phénomène, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs politiques en faveur des groupes les plus vulnérables de la population. La Croix-Rouge de la République de Corée, des ONG et d'autres acteurs concourent eux aussi dans une large mesure à traiter les causes profondes de la criminalité et de la violence.

Madame la Présidente,

Plus d'un million d'immigrants vivent maintenant en République de Corée. Le gouvernement favorise leur intégration progressive, et des centres culturels leur offrent la possibilité d'apprendre la langue coréenne et les coutumes du pays. Une autre priorité du gouvernement est de protéger leurs droits en faisant de la prévention, pour éviter la discrimination et les pratiques déloyales à leur égard. Petit à petit, mon pays se transforme en une société multiculturelle et multiethnique.

Madame la Présidente,

Mon pays connaît un taux relativement faible d'infection par VIH. Toutefois, nous sommes encore témoins de discriminations et de préjudices

à l'encontre des personnes qui ont contracté cette maladie. Le gouvernement s'efforce d'informer et d'éduquer les personnes pour éviter la propagation de la maladie et éviter l'ostracisme social qui frappe ceux qui en sont porteurs. La Croix-Rouge organise d'importantes campagnes à ce sujet. Le gouvernement participe également à la recherche médicale et intervient pour améliorer l'accès aux médicaments.

Madame la Présidente,

Nous sommes de fait embarqués dans une entreprise très ambitieuse au vu des graves conséquences de ces problèmes sur le plan humanitaire. Le dialogue et la coopération sont certainement les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles, et j'espère que cette Conférence nous conduira vers le succès. La République de Corée est résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer ces conséquences, et ce, tant dans le pays qu'à l'étranger.

**Mme Sarah Naz, directrice adjointe,
Développement organisationnel,
Croissant-Rouge du Pakistan**

(Original anglais)

Notre délégation souhaiterait parler du défi humanitaire posé par les maladies émergentes et réémergentes, en particulier le VIH/SIDA.

Madame la Présidente,

Nous le savons tous, le VIH/SIDA est une infection chronique causée par le virus de l'immunodéficience humaine qui met en jeu le pronostic vital. Ces 25 dernières années, le sida est devenu une épidémie mondiale. Au Pakistan, le fléau du VIH/SIDA serait encore mineur, puisqu'il ne concernerait que 0,1 % environ de la population adulte. S'il est vrai que ce chiffre reste relativement bas, ignorer la menace que constitue le VIH/SIDA au Pakistan peut cependant conduire à une épidémie généralisée.

Jusqu'à récemment, le Pakistan était classé dans la catégorie des pays à faible prévalence mais présentant de nombreux facteurs de risque susceptibles de provoquer la propagation rapide d'une épidémie. Cela dit, les tout derniers éléments d'appréciation indiquent que la situation est en train de changer rapidement. Le Pakistan connaît une épidémie concentrée de VIH (la prévalence est de plus de 5 % et s'élève progressivement à 30 %). D'autres pays d'Asie du Sud connaissent une situation quasi analogue. Cette évolution justifie une nouvelle enquête sur la

prévalence du VIH/SIDA. Les données antérieures semblent en effet avoir été sous-estimées en raison des préjugés associés à cette maladie.

Madame la Présidente,

Le plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA du Croissant-Rouge du Pakistan a été élaboré à la suite d'une série de discussions au sein de la Société nationale et du réseau régional de lutte contre le VIH/SIDA de l'Asie du Sud. Le plan stratégique rejoint les priorités du gouvernement pakistanais en matière de VIH/SIDA, ainsi que la politique de la Fédération internationale dans ce domaine.

Madame la Présidente,

Bien que le plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA de la Société nationale soit aligné sur le plan et la politique du gouvernement, le Croissant-Rouge du Pakistan n'est pas considéré comme un partenaire du gouvernement dans la mise en œuvre de ces stratégies. Il est pourtant nécessaire que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réfléchisse à la manière dont les Sociétés nationales peuvent devenir des partenaires crédibles dans l'action menée mondialement contre le VIH, alors que nombre d'entre elles ne sont pas encore perçues comme les parties prenantes de l'action nationale menée dans leurs pays respectifs.

Madame la Présidente,

Le Croissant-Rouge du Pakistan a été la première Société nationale d'Asie du Sud à créer un centre de conseil et de dépistage volontaire. À ce jour, 7 000 personnes en ont bénéficié. Le Pakistan va aussi de l'avant avec l'intégration dans la société des patients vivant avec le VIH/SIDA. Faisant preuve d'audace, le Croissant-Rouge du Pakistan a récemment rendu hommage à une volontaire séropositive en lui décernant un prix spécial pour son action, lors d'une cérémonie organisée en l'honneur du président pakistanais. L'événement a reçu une bonne couverture médiatique. Par ailleurs, nous doublons la capacité de nos centres de transfusion sanguine pour garantir un meilleur approvisionnement en sang.

Madame la Présidente,

Vu la situation en Asie du Sud-Est, il est proposé que, dans le cadre de l'action mondiale menée contre le VIH/SIDA, les représentants des pays frappés par une épidémie de VIH concentrée fassent partie du Groupe de haut niveau sur le VIH/SIDA. L'idée a également été avancée que les projets en cours

incluent la formation à la prévention, le traitement et les soins. Toutefois, dans les pays où la religion, la culture et les valeurs sociales constituent des obstacles à la diffusion d'informations sur le sida, ces projets doivent, dans la phase de formation, tenir compte des problèmes liés à la sensibilisation. Cela peut être utile dans les pays où la notion de VIH/SIDA et les nouvelles façons d'aborder la maladie continuent d'évoluer.

S.E. M. Alireza Moaiyeri,
représentant permanent,
Mission permanente de l'Iran, Genève

(Original anglais)

La République islamique d'Iran continue de se consacrer à la promotion du droit international humanitaire, notamment en fournissant des secours d'urgence. En effet, les opérations de secours conjointes symbolisent la solidarité internationale, favorisent les relations amicales entre les peuples et contribuent à la paix dans le monde. Nous sommes convaincus que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un lieu d'échanges vital où sont traités les problèmes humanitaires que la communauté internationale doit surmonter.

La XXX^e Conférence internationale a pour but la poursuite d'importants objectifs comme affirmer la nécessité d'une action commune et de partenariats de collaboration entre les États, les composantes du Mouvement et d'autres parties intéressées, en vue de relever les défis auxquels l'humanité est confrontée, tels que la dégradation de l'environnement, la migration, la violence urbaine, les maladies émergentes et réémergentes et d'autres dangers pour la santé publique. En même temps, le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics devraient être reconnus et salués.

Nous sommes en passe d'établir des lignes directrices susceptibles de renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes, interventions réalisées dans les meilleurs délais aux niveaux international, régional et national. Ces lignes directrices amélioreront la coordination et l'efficacité des secours en cas de catastrophe, tout en renforçant la coopération afin de réduire les dommages causés par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Le point à l'ordre du jour sur l'applicabilité et la pertinence du droit international

humanitaire, lorsqu'il s'agit de préserver la vie et la dignité humaine dans les conflits armés, ainsi que les aspects techniques de cette branche du droit, méritent une attention particulière.

La République islamique d'Iran réaffirme son engagement plein et entier envers les principes du droit international humanitaire, et des quatre Conventions de Genève plus particulièrement. Nous sommes opposés à toute tentative visant à porter atteinte au droit international, à agir de manière discriminatoire et à adopter une approche sélective. Nous attendons avec espoir le moment où les documents finaux de la Conférence prendront en compte les droits, les intérêts et les préoccupations du peuple palestinien.

Les résultats de la XXX^e Conférence auront un impact non négligeable sur le renforcement du rôle joué par les Sociétés nationales pour alléger les souffrances humaines et pour réaffirmer et mettre en œuvre le droit international humanitaire. Ma délégation est prête à coopérer à la réalisation des objectifs de la Conférence.

**Mme Peiyun Peng,
présidente, Croix-Rouge chinoise**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

La mondialisation a favorisé le développement économique et social mondial. En même temps, le monde se développe d'une manière plus déséquilibrée, ce qui pose de nouveaux défis sur le plan humanitaire. Le changement climatique, la migration internationale, la violence urbaine, le VIH et d'autres questions de portée universelle menacent le processus de développement, plaçant les personnes vulnérables dans une situation plus difficile encore. Pour relever ces défis, nous avons besoin d'un partenariat solide entre les gouvernements, les Sociétés nationales et les citoyens ordinaires.

Depuis de nombreuses années, la Croix-Rouge chinoise mène des activités dans les régions sous-développées, apportant son aide aux pauvres touchés par les maladies ou les catastrophes naturelles. Nos volontaires assurent des services communautaires, afin d'améliorer les conditions de vie locales dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'environnement. Leurs activités ont réduit les risques de catastrophes et amélioré considérablement la qualité de vie des personnes

vulnérables. La Croix-Rouge chinoise joue un rôle sans précédent dans la prévention du VIH. Nous sommes à l'écoute des groupes à haut risque, défendons la cause des personnes qui vivent avec le VIH, combattons la discrimination et luttons pour que chacun vive dans une société harmonieuse.

Madame la Présidente,

Le gouvernement chinois a proposé un concept scientifique de développement qui met l'accent sur la coordination et l'harmonie. La Chine prend des mesures efficaces pour maintenir un juste équilibre entre le développement urbain, le développement rural, le développement régional, le développement économique et social, et assurer le développement harmonieux de l'être humain et de la nature.

La Croix-Rouge chinoise est l'auxiliaire du gouvernement dans le domaine humanitaire. Nous avons une occasion magnifique de nous développer. Nous travaillons dur pour renforcer les capacités, rationaliser les mécanismes opérationnels et mobiliser les ressources sociales nécessaires, afin de fournir de meilleurs services aux groupes vulnérables. Par ailleurs, nous espérons que la Croix-Rouge chinoise sera plus activement associée à la coopération internationale et qu'elle travaillera avec vous, mes chers Collègues, pour atteindre nos objectifs communs.

**S.E. Mme Marie-Louise Overvad,
représentante permanente, Mission
permanente du Danemark, Genève**

(Original anglais)

Le Danemark s'aligne sur la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. Mes propos porteront sur le défi extraordinaire que nous devons relever aujourd'hui face au changement climatique.

La coopération entre le Mouvement et les autres acteurs humanitaires, les institutions des Nations Unies et les ONG en mesure de conduire des actions humanitaires sur le terrain est cruciale. Des partenariats opérationnels solides qui définissent clairement les rôles et les responsabilités de chacun peuvent garantir une intervention plus efficace et à bref délai. Le Danemark salue le travail impressionnant effectué par le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes à La Haye. Pour pousser plus loin le dialogue et le partenariat dans ce domaine, le Danemark a décidé d'organiser, en automne 2008

à Copenhague, une conférence internationale sur la réduction des risques de catastrophe et les conséquences du changement climatique.

La préparation aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophe font partie intégrante d'une stratégie mondiale visant à combattre les conséquences du changement climatique. Il est urgent de progresser dans la mise en œuvre de politiques indispensables de réduction des risques de catastrophe si l'on veut faire baisser le nombre toujours plus élevé de catastrophes naturelles. De nouveaux investissements dans les programmes de réduction des risques sont donc nécessaires. Le Danemark est foncièrement attaché à l'application intégrale des recommandations du Cadre d'action de Hyogo.

Le Danemark se félicite de l'initiative relative aux Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (*International Disaster Response Law, IDRL*). L'harmonisation des lois et des politiques dans le domaine des interventions en cas de catastrophe est essentielle pour que les interventions internationales soient efficaces. Le Danemark, qui copréside avec la Banque mondiale le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, veut contribuer à l'élaboration de politiques décisives dans ce domaine.

Madame la Présidente,

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont des effets sur les moyens de subsistance et le niveau de pauvreté, effets qui peuvent entraîner des mouvements de migration plus importants. Le changement climatique risque aussi de provoquer des conflits pour la possession des ressources essentielles.

Le Danemark applaudit les efforts fournis par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'attirer l'attention sur la nécessité de disposer de capacités locales et de mobiliser le soutien de la communauté en faveur des migrants, quel que soit le statut local de ceux-ci. L'adaptation au changement climatique doit être intégrée dans l'assistance humanitaire et l'assistance au développement. Une meilleure cohérence entre les activités dans ces deux domaines peut être utile, de même qu'une plus grande souplesse dans nos instruments financiers.

Le Danemark encourage le Mouvement à se concentrer davantage sur la planification et la mise en œuvre de stratégies de départ, quand arrive le

moment de céder la responsabilité des activités aux acteurs du développement. L'adaptation au changement climatique doit être transversale et concerner tous les secteurs. La gestion des ressources en eau et la sécurité alimentaire en sont des exemples frappants. Le Danemark encourage le Mouvement à renforcer son approche en matière d'environnement, notamment les lignes directrices officielles relatives à ses programmes d'approvisionnement en eau et d'habitat.

Madame la Présidente,

Nous nous efforçons de faire face à des défis nouveaux et pressants imposés par le changement climatique et d'autres catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme. Mais nous ne devons pas perdre de vue les fondements du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir la promotion du droit international humanitaire et la protection qu'il confère. Par ailleurs, la nature des conflits armés et les enjeux qui en découlent évoluent. De même, notre compréhension des principes et des dispositions du droit international humanitaire doit évoluer. Nous ne devons pas craindre de nous adapter à ces changements. C'est la seule façon d'assurer la protection complète des victimes dans toutes les régions du monde. Nous comptons bien travailler sur cette question aussi pendant la Conférence.

Mme Monique Coulibaly Nee Kodjo,
présidente, Croix-Rouge de Côte d'Ivoire

(Original français)

Située dans un continent où les catastrophes de toutes natures et les guerres font des ravages indescriptibles, la Côte d'Ivoire fait partie des pays qui connaissent malheureusement les conséquences des défis majeurs qui sont l'objet de l'attention de la présente Conférence.

La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire adhère pleinement aux objectifs et résolutions de la présente Conférence. « Ensemble pour l'humanité » est un thème qui interpelle tous et chacun de nous. C'est la prise de conscience de la nature des relations entre les Sociétés nationales, les gouvernements et d'autres partenaires dans l'accomplissement de notre mission humanitaire.

Aussi, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, consciente des défis mondiaux auxquels sont confrontés nos pays, rappelant sa détermination à toujours contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations

vulnérables et se fondant sur les sujets traités au cours de cette Conférence, prend solennellement les engagements suivants pour la période 2008-2011.

La dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique. Considérant que la dégradation de l'environnement représente une des menaces les plus importantes pour nos pays comme pour la planète entière, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage à contribuer à l'effort mondial en faisant prendre conscience des conséquences, sur le plan humanitaire, de la dégradation de l'environnement. Nous voulons nous associer à toutes les initiatives nationales visant à favoriser l'éducation à l'environnement pour un développement respectueux de l'environnement et soucieux de la conservation des ressources naturelles. Les partenariats avec le gouvernement et d'autres organisations seront des espaces d'expression.

La migration internationale. Afin de réduire les effets de ce phénomène, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire entend user de tous les espaces de coopération et de partenariat qui s'offrent à elle pour faire entendre la voix de l'humanitaire, celle qui veut que quelque chose soit fait pour les personnes qui vivent en-dehors des systèmes traditionnels médical, social et juridique et qui n'ont pas accès à des processus garantissant le respect de leurs droits fondamentaux. Signalons par ailleurs que la Côte d'Ivoire – 16 millions d'habitants – abrite 22 % d'étrangers. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage donc, en collaboration avec les Sociétés nationales sœurs des pays voisins, à mettre en place un réseau sous-régional dont l'objectif sera de sensibiliser les jeunes des différents pays aux risques de la migration irrégulière et de répondre à leurs besoins humanitaires par rapport à l'assistance humanitaire et à la protection et à la promotion des normes internationales qui protègent les migrants. Ce réseau pourrait voir le jour avant la fin du premier semestre 2008.

La violence en milieu urbain. Consciente de ce que la violence en milieu urbain est un problème mondial exigeant une intervention urgente et efficace avant que notre jeunesse ne perde tous les repères d'une société citoyenne reposant sur des valeurs, des normes et des principes humanitaires, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage à étendre le projet d'éducation au droit international humanitaire qui a fait l'objet d'un protocole d'accord entre la Croix-Rouge et notre gouvernement, pour atteindre les jeunes déscolarisés et sans emploi. Des clubs seront ainsi créés au sein des associations de jeunesse à travers la formation des pairs éducateurs et la sensibilisation par les médias. Les villes importantes du pays, qui ont été

très touchées par la guerre, seront concernées en priorité. Cette action doit intervenir avant la tenue des consultations générales prévue en 2008. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage à poursuivre l'éducation de la jeunesse aux principes et valeurs du droit humanitaire, aux côtés du gouvernement et du CICR, en vue d'une généralisation du programme et d'une appropriation totale du projet par l'État de Côte d'Ivoire. Nous nous engageons également, avec le soutien des partenaires, à mettre en œuvre des projets de réinsertion sociale des jeunes, notamment les ex-combattants et autres enfants de la rue, laissés pour compte et sans repères. Le Centre Croix-Rouge d'assistance aux enfants en situation difficile d'Abidjan héberge déjà un projet de cette nature. Nous nous engageons à prévenir la violence et à mobiliser la communauté, les volontaires et la jeunesse dans des actions pour la promotion du respect de la diversité et contre l'exclusion, par la production d'émissions radiophoniques de proximité.

Les maladies émergentes et réémergentes et la santé publique. Consciente de l'ampleur des pandémies et des menaces pour la santé publique telles que le VIH, la grippe aviaire, la tuberculose et le paludisme, reconnaissant que l'approche globale de la santé publique doit traiter la question de la tuberculose, du VIH et bien d'autres menaces pour la santé dans les prisons, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage à renforcer ses activités existantes, notamment la réactivation des activités et l'équipement des centres de dépistage volontaire. La guerre a relégué à l'arrière-plan la question de l'ulcère de Buruli. Même si elle n'a pas atteint le niveau de préoccupation mondiale comme la tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme, il n'en demeure pas moins qu'il fait chaque année des centaines de victimes en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire s'engage à soutenir activement les efforts des pouvoirs publics dans la lutte contre l'ulcère de Buruli, car le rapport de l'OMS montre qu'en 2004, il y avait 15 000 cas, en 2006 25 000 cas. Pour réussir cet autre défi, la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire compte sur les partenaires du Mouvement ainsi que d'autres organisations. L'aide immédiate se résume à répondre à des besoins alimentaires et non alimentaires. Par exemple, sachant que des parents restent des mois durant au chevet de leur enfant malade, la création d'un centre de traitement de l'ulcère de Buruli pourrait être envisagée dans le cadre de partenariats.

Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. La Croix-Rouge de Côte d'Ivoire rappelle que, pour atteindre les objectifs

du Millénaire pour le développement, dont celui qui concerne la réduction du nombre et des effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme d'ici à 2015, il faut que nous changions d'attitude. C'est pourquoi la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire demande qu'un partenariat renforcé soit instauré avec les pouvoirs publics, dans le strict respect des Principes fondamentaux.

La réaffirmation et l'applicabilité du droit international humanitaire. Depuis 1996, année de la création de la Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire, beaucoup d'initiatives ont été prises, notamment dans le domaine de la formation et des échanges avec d'autres pays. Nous nous réjouissons de la détermination du gouvernement dans la poursuite des objectifs visant à la mise en œuvre du droit humanitaire en Côte d'Ivoire.

L'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Dans le souci d'une plus grande efficacité des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement après une catastrophe, l'adoption des Lignes directrices favorisera leur application. Notre Société nationale s'engage à y contribuer fermement et en réseau.

**S.E. M. Franciscos Verros,
représentant permanent,
Mission permanente de la Grèce, Genève**

(Original français)

Madame la Présidente,

Nous sommes prêts à travailler avec vous et avec les autres délégations dans un esprit constructif. Nous adhérons pleinement à l'intervention que le représentant distingué du Portugal a faite au nom de l'Union européenne et nous partageons, bien entendu, entièrement les engagements prévus dans cette intervention.

Je saisis l'occasion de souligner que la Grèce a fidèlement rempli ses propres engagements pris au cours de la XXVIII^e Conférence internationale.

Tout d'abord, la diffusion du droit humanitaire en Grèce a été importante au cours de cette période. Le livret de la Croix-Rouge sur le droit international humanitaire a été traduit et distribué dans toutes

les universités grecques. Les forces armées et plus particulièrement celles qui participent aux missions de paix reçoivent une formation systématique sur le droit international humanitaire. Son enseignement figure également dans le programme de formation des officiers de police. De nombreux colloques sur le droit humanitaire ont été organisés, dont plusieurs sous les auspices du gouvernement grec ou du ministère grec des Affaires étrangères.

D'autre part, la Grèce a ratifié les Protocoles relatifs à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Un comité consultatif national au niveau ministériel a été mis en place pour la coordination des mesures à prendre dans le cas de conflits armés.

Enfin, le pouvoir et l'autonomie de l'Agence nationale de protection civile ont été élargis. Cette décision a permis, entre autres, de faire face de manière aussi efficace que possible aux incendies dramatiques de cet été.

Madame la Présidente,

Me référant à l'ordre du jour de notre Conférence, je voudrais souligner l'importance que nous attachons à la discussion sur l'impact des changements climatiques. Les conséquences socioéconomiques de la dégradation de l'environnement figurent parmi les défis les plus importants de notre temps. Il s'agit, selon le rapport d'éminents scientifiques, d'une réelle menace pour l'humanité, et même une source potentielle de conflits. Nous nous félicitons d'avoir la possibilité d'approfondir le sujet au cours de cette XXX^e Conférence. Nous saisissons l'occasion pour souligner que la Grèce, qui assume actuellement la présidence du Réseau de sécurité humaine, a choisi comme sujet prioritaire l'étude et l'esquisse de solutions possibles au problème de l'impact de la dégradation environnementale sur les parties de la population les plus vulnérables.

Ce serait d'autre part une grave omission de ne pas mentionner le Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Sa bonne application peut et doit donner le bon exemple et ouvrir la voie vers une coopération plus importante entre Israéliens et Palestiniens.

Mardi 27 novembre 2007

14 h 30

**M. Ibrahim Tahir, président,
Croix-Rouge du Nigéria**

(Original anglais)

Le thème « Ensemble pour l'humanité » aurait pu être un slogan nigérian en ce sens que, comme vous le savez, le Nigéria a toujours été très fidèle aux principes du mouvement humanitaire et qu'il s'est mis à la disposition de ses voisins dans sa propre région, ainsi qu'à la disposition de la communauté internationale, chaque fois qu'ils feront appel à lui, où que ce soit, pour mener une action humanitaire.

En 2008, nous avons prévu d'accueillir une conférence internationale sur l'information spatiale relative à la prévision des catastrophes et aux interventions d'urgence (*International Conference on Space information for disaster forecast and emergency response*). En tant que base régionale, nous avons mis au point un mécanisme de secours en cas de catastrophe pour les pays d'Afrique de l'Ouest, et cela, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales à Vienne. Ce mécanisme a fait l'objet d'un traité qui a été ratifié au Burkina Faso en janvier 2007.

À notre avis, les sujets particuliers choisis en vue de cette Conférence montrent clairement que la direction internationale du mouvement humanitaire est très engagée intellectuellement et déterminée à apporter des solutions à certains des grands problèmes qui perturbent notre planète Terre en ce moment. En Afrique de l'Ouest, et au Nigéria en particulier, nous sommes très préoccupés par les changements climatiques, qui sont à l'origine d'une série de problèmes, dont l'émigration et l'immigration, la violence, différentes formes de catastrophe, surtout les inondations qui, autrefois rares, sont devenues endémiques et gagnent rapidement du terrain, d'année en année.

Madame la Présidente,

Nous pensons que, même si nous faisons bien ce que nous faisons au sein du Mouvement pour résoudre un grand nombre des problèmes auxquels nous nous heurtons, il existe néanmoins certains domaines auxquels le Mouvement pourrait accorder un peu plus d'attention : je veux parler de la migration à travers les frontières territoriales de l'Afrique de l'Ouest, du droit au retour et d'autres questions connexes qui ont toute

leur importance. Quand ces questions seront examinées lors du débat sur les résolutions, nous présenterons une position détaillée, si le temps imparti nous le permet. Alternativement, nous avons l'intention d'écrire à la Fédération internationale et au CICR sur un certain nombre de sujets à propos desquels le Mouvement peut, selon nous, faire œuvre de pionnier en proposant certaines solutions et certaines orientations. Nous vous remercions d'avoir placé cette Conférence sous le thème « Ensemble pour l'humanité » et nous nous félicitons des sujets qui sont débattus. Nous sommes heureux d'être ici et nous nous réjouissons d'apporter notre contribution le moment venu.

**S.E. M. Petko Draganov, représentant permanent,
Mission permanente de la Bulgarie, Genève**

(Original anglais)

J'ai l'honneur de vous annoncer que nous avons dès le début adhéré à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. Permettez-moi maintenant de vous exposer brièvement quelques observations en tant que représentant de la Mission permanente de la Bulgarie à Genève. Comme cela a déjà été dit, les études les plus récentes sur le changement climatique montrent que les catastrophes sont devenues un phénomène fréquent aux niveaux mondial, régional et national. Le gouvernement bulgare est alarmé de constater la fréquence et l'impact des catastrophes sur le territoire bulgare. À ce propos, nous partageons les préoccupations de plus en plus vives de la communauté internationale quant à l'adéquation des mécanismes juridiques actuels destinés à faciliter les interventions humanitaires menées en cas de catastrophe naturelle ou d'origine technologique.

Après l'expérience des fortes inondations de 2005, nous savons qu'il est primordial de venir en aide aux personnes sinistrées dans les premières heures qui suivent la catastrophe. Les actions coordonnées avec les unités et les structures opérationnelles de la Croix-Rouge bulgare lors de catastrophes et d'accidents ont permis d'alléger les souffrances humaines et de réduire la vulnérabilité des personnes.

Le gouvernement bulgare remercie la Croix-Rouge bulgare de son soutien. Il considère que le succès de l'action menée conjointement après la catastrophe est un bon exemple du « rôle de la Société nationale en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ». Je note avec satisfaction que notre Société nationale a récemment reçu le prix du Volontariat décerné par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous sommes conscients qu'il est spécialement important et utile pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de pouvoir faire appel aux capacités et au soutien de la Fédération internationale pour faire face aux catastrophes. Pour être plus précis, il s'agit du système et des normes spécialement mis en place dans le cadre des interventions en cas de catastrophe, notamment le soutien financier accordé par le Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophe et les activités d'unités spéciales comme les unités d'intervention d'urgence.

Compte tenu du partenariat fructueux conclu entre le gouvernement bulgare et la Croix-Rouge bulgare pour répondre aux besoins humanitaires urgents des régions touchées par les catastrophes, non seulement sur le territoire bulgare mais aussi à l'étranger, nous appuyons les efforts déployés par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour promouvoir et développer un mécanisme international qui garantisse une aide humanitaire efficace et active par l'intermédiaire du projet de lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.

À condition que ces Lignes directrices soient fondées sur des règles juridiques internationales en vigueur et des expériences pratiques, nous sommes favorables à leur adoption comme exemple d'un consensus international et éléments d'orientation pour les mesures que chaque État devrait prendre afin d'améliorer son cadre juridique national, de manière à garantir la qualité, l'efficacité, l'opportunité et la bonne coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe.

Madame la Présidente,

Je voudrais, pour conclure, exprimer ma ferme conviction que la XXX^e Conférence internationale sera un succès et qu'elle servira les buts de la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**S.E. Mme Colette Samoya Kirura, conseillère,
département des Organisations internationales,
ministère des Relations extérieures et de la
coopération, Burundi**

(Original français)

« Ensemble pour l'humanité », quoi de plus évocateur que ce thème général pour le Burundi, pays ayant été

confronté à la guerre durant les dix dernières années. Même au moment où je parle, la paix n'est pas encore tout à fait retrouvée, puisqu'il y a une rébellion qui n'a pas encore déposé les armes. Les questions à l'ordre du jour sont elles aussi significatives.

Qui dit guerre civile dit déplacement massif des populations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, l'accueil des réfugiés des pays voisins, le retour des rapatriés, etc. Les changements climatiques ne sont pas en reste, puisque rien que durant les deux dernières années, le pays a connu une succession de pluies diluviennes, fréquentes, de sécheresses et de catastrophes, dont les inondations, les famines et les mouvements forcés de population. Le tout tient ensemble, car le Burundi a connu des maladies récurrentes telles que la tuberculose ou des épidémies comme le choléra, sans parler de la pandémie du sida au sein des couches à risque. Que dire des violences en général, violences urbaines en particulier, violences envers les femmes ? Il y a eu tout : les massacres massifs de populations civiles, l'insécurité, la violation des droits humains de toute nature et l'impunité, qui aggrave la situation.

Malgré de nombreux défis, le Burundi fait des efforts sur la voie de la paix et du développement, et la mise en place d'institutions démocratiquement élues et de politiques sectorielles mettant en avant le partenariat porte ses fruits.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que la Croix-Rouge du Burundi occupent une place de choix dans ce partenariat, du moins sur le terrain humanitaire. Le Burundi apprécie hautement les différentes composantes du Mouvement, qui sont attachées aux principes qui guident leur action, ainsi que l'exemplarité de leur plaidoyer en faveur de l'esprit des Conventions de Genève.

S'agissant des engagements pris par rapport aux objectifs de la présente Conférence, le gouvernement burundais n'épargnera aucun effort pour soutenir et promouvoir le partenariat opérationnel, afin de barrer la route aux différents défis. Les accords de coopération conclus entre la Croix-Rouge du Burundi et différents départements ministériels font partie de la gestion des affaires humanitaires, et cela est très encourageant. La promotion du droit international humanitaire va se concrétiser par l'intégration de ses dispositions dans la législation locale. Notons aussi que le projet de révision du code pénal en cours intègre dans une large mesure des dispositions du droit international humanitaire.

Madame la Présidente,

Je m'en voudrais de terminer sans parler de la présence des volontaires de la Croix-Rouge du Burundi sur toute l'étendue du pays. Leur statut d'auxiliaires des pouvoirs publics sera vulgarisé jusqu'au niveau le plus décentralisé, car on a constaté que, pendant la guerre, les volontaires se sont rendus dans des endroits risqués, voire à très hauts risques, en arborant l'emblème, que nous respecterons toujours. C'est pourquoi mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour encourager toute cette éthique.

**M. Bosse Hedberg, directeur général adjoint,
ministère des Affaires étrangères, Suède**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Comme plusieurs délégations l'ont fait avant nous, ma délégation se félicite vivement que les débats d'hier et d'aujourd'hui portent principalement sur quatre défis fondamentaux qui font l'objet de nos préoccupations communes sur le plan humanitaire. Le thème général de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », nous rappelle que nous ne pouvons même pas commencer à répondre à ces défis sans agir en partenariat complet avec les gouvernements, les Sociétés nationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Nations Unies, les organisations régionales et la société civile dans son ensemble. Pour reprendre certains termes de la déclaration remarquable faite hier par le président Kellenberger, investir dans les moyens qui nous permettront d'assumer les défis qui nous attendent, c'est « investir à long terme dans la sécurité ».

Le thème général de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », nous rappelle également le principe de la responsabilité de protéger – un principe auquel la Suède attache une grande importance –, qui met l'accent sur la dignité humaine et donne une place centrale au droit de la personne. Bien que la responsabilité de protéger incombe en premier à l'État lui-même, tous les États participant au Sommet mondial des Nations Unies en 2005 partageaient l'opinion que la communauté internationale a non seulement le droit mais aussi l'obligation d'agir quand un État ne veut pas ou ne peut pas protéger sa population.

Il faut savoir qu'un conflit armé laisse non seulement des cicatrices physiques, mais qu'il détruit aussi l'infrastructure sociale, destruction qui, à son

tour, entrave le développement. La sécurité, le développement et les droits humains se renforcent mutuellement. Les sociétés qui n'ont pas d'institutions démocratiques et responsables et qui sont incapables de régler les crises d'une manière pacifique n'auront pas non plus la possibilité de se développer et de prospérer.

Chaque jour, nous constatons de nouvelles violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, violations contre lesquelles nous, c'est-à-dire la communauté internationale et les gouvernements plus particulièrement, devons réagir dans une plus grande concertation. Notre combat contre l'impunité doit se poursuivre, par un appui plus marqué à la Cour pénale internationale, le renforcement de la juridiction universelle pour ce genre de crimes et d'autres mesures appropriées.

Madame la Présidente,

L'inscription du changement climatique à l'ordre du jour de cette Conférence arrive à point nommé et est pertinente. Nous avons déjà commencé à en subir les conséquences directes sur le plan humanitaire, surtout dans les communautés pauvres des pays en développement.

Pour vous montrer le sérieux avec lequel nous traitons cette question, le gouvernement suédois a récemment mis en place une commission internationale sur le changement climatique et le développement. Composée de 12 éminentes personnalités internationales qui représentent différentes régions, différents milieux et différentes expériences, elle est présidée par notre ministre de la Coopération internationale au développement. Venant en appui aux processus en cours, notamment au sein des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne, la nouvelle Commission aura pour tâche principale d'examiner les liens existant entre le changement climatique et le développement dans les pays pauvres. Elle soumettra des propositions sur la manière dont l'aide au développement peut être « imperméable au climat » en intégrant la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement et de réduction de la pauvreté des pays pauvres. La Commission présentera son rapport au printemps 2009, quelques mois avant que la Suède n'assume la présidence de l'Union européenne.

Mme Loveleen Rihel Brenna, membre du Conseil national, Croix-Rouge de Norvège

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales est une des caractéristiques essentielles qui nous distinguent des organisations nationales non gouvernementales et du système des Nations Unies. Pour obtenir l'accès aux personnes vulnérables, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent être perçus et agir en tant qu'acteurs neutres et indépendants. Il est primordial que les États et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent ensemble pour le bien de l'humanité, afin de secourir les personnes qui ont besoin d'aide. La Croix-Rouge de Norvège accueille donc avec une grande satisfaction l'initiative d'examiner le cadre dans lequel cette coopération devrait être organisée. Nous présentons à cet effet avec le gouvernement norvégien un engagement conjoint.

La Croix-Rouge de Norvège appuie énergiquement la résolution proposée sur la réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire. Le principal problème dans les conflits armés n'est pas qu'il n'existe pas de règles, mais que les règles en vigueur ne sont pas respectées. Il est par conséquent vital que nous nous efforcions de promouvoir le respect des emblèmes, qui assurent la protection des victimes contre la violence. À cet égard, nous faisons également référence à la résolution du Conseil des Délégués – adoptée à l'unanimité – relative aux conséquences sur le plan humanitaire de l'emploi des armes à dispersion. Il s'agit là d'une contribution capitale au processus d'Oslo, sur la voie d'un traité interdisant l'emploi, la production, le stockage et le transfert des armes à dispersion, qui ont des effets dommageables sur les populations civiles. Nous demandons instamment aux Sociétés nationales et aux gouvernements de renforcer leur engagement vis-à-vis du processus d'Oslo.

La Croix-Rouge de Norvège appuie énergiquement l'initiative visant à attirer l'attention sur les conséquences de la migration du point de vue humanitaire, comme étant une des premières priorités du Mouvement. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont pour tâche d'apporter une assistance humanitaire à tous les êtres humains qui en ont besoin, y compris les migrants, et quel que soit leur statut juridique. Les discussions et la décision unanime qui en a découlé à l'issue de l'Assemblée générale et du Conseil des Délégués sont

la preuve de l'engagement pris par les 186 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et de Croissant-Rouge en vue de remédier aux conséquences de la migration sur le plan humanitaire.

Nous demandons instamment aux gouvernements d'étudier les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des Délégués, et de travailler en collaboration avec nous, dans le cadre de partenariats, afin de relever ces grands défis humanitaires.

M. Vladimir E. Tarabrin, directeur adjoint du Département juridique, ministère des Affaires étrangères, Fédération de Russie

(Original russe)

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à cette auguste assemblée, ainsi qu'un franc succès à tous les participants dans leurs travaux.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est à juste titre considérée comme le principal forum de la coopération humanitaire : on y fait le bilan de la période écoulée et on y définit les tâches stratégiques à accomplir dans le futur.

Le forum actuel pourrait très bien devenir un événement marquant, compte tenu de l'ampleur et de l'importance des tâches qui nous attendent. Il est important de définir le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les efforts entrepris au niveau mondial pour faire face aux nouveaux problèmes dangereux que sont la détérioration de l'environnement, le changement climatique, les effets négatifs de la migration et la propagation de la violence et des épidémies. En même temps, il est tout aussi important d'éviter de gaspiller des ressources financières et humaines ou d'éviter de répéter des tâches accomplies par d'autres organisations internationales, en particulier par les Nations Unies.

À la suite d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, il est vital – si l'on veut que les mesures prises pour remédier à la situation portent leurs fruits – de disposer d'un mécanisme interactif parfaitement réglé, d'un système officiel de prévention des situations d'urgence et d'intervention dans ce genre de situation, ainsi que d'une législation appropriée. C'est aux États qu'incombe en premier la responsabilité dans ces domaines. En Russie, toutes ces questions font l'objet de l'attention qu'elles méritent.

Madame la Présidente,

L'époque contemporaine constitue un test capital pour le droit international humanitaire. Je voudrais ici exprimer notre gratitude au CICR pour son rapport, qui contient une étude approfondie et intéressante de l'état actuel du droit international humanitaire.

Il ne fait aucun doute qu'il est extrêmement important pour les États d'honorer les obligations que leur impose le droit international humanitaire. C'est un domaine où il reste encore beaucoup à faire. Cependant, la tendance qui consiste à étendre de manière injustifiée les interdictions relatives à l'emploi de méthodes militaires pleinement légitimes est d'une légitimité discutable.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation des conflits armés internes. Il va sans dire qu'une réponse appropriée doit être apportée en termes de développement du droit international humanitaire. Néanmoins, nous sommes préoccupés par les initiatives visant à faire appliquer aux conflits armés internes l'ensemble des règles juridiques habituellement applicables aux conflits armés internationaux, une démarche qui nous semble trop simpliste.

Madame la Présidente,

Les tâches ambitieuses qui attendent la communauté de la Croix-Rouge ne peuvent pas être remplies sans une interaction étroite et fondée sur le partenariat entre les États, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres composantes du Mouvement. Nous sommes sûrs que notre Conférence contribuera à renforcer le potentiel de la communauté de la Croix-Rouge et le développement du droit humanitaire contemporain.

M. Kasidis Rochanakorn, directeur, Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires

(Original anglais)

Madame la Présidente,

C'est un privilège et un plaisir pour moi de représenter ici le sous-secrétaire général, M. John Holmes. Cette Conférence du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un événement majeur. Elle a lieu à un moment charnière de l'histoire de l'action humanitaire. Nous serons heureux de profiter de vos délibérations ces prochains jours et

espérons contribuer à l'application des décisions qui en découleront.

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte de participer à la Conférence et félicitons toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour le rôle décisif qu'elles jouent lorsqu'il s'agit d'alléger les souffrances humaines partout dans le monde. La reconnaissance universelle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un hommage à la grande action que vous menez et à l'expérience inestimable que vous avez acquise en aidant ceux qui ont besoin d'aide. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) est prêt à contribuer à cette action « Ensemble pour l'humanité ».

Dans les situations de conflit armé de par le monde, les institutions des Nations Unies travaillent souvent aux côtés de la Fédération internationale, du CICR et des Sociétés nationales, et ce, dans le monde entier. Nous attachons une grande importance à l'engagement pratique que nous avons avec le CICR sur le terrain et apprécions à sa juste valeur son leadership dans l'élaboration des aspects théoriques et pratiques de l'action humanitaire, dans un contexte où il est constamment confronté à de nouveaux défis.

Nous sommes par ailleurs pleinement conscients de la nécessité pour tous les acteurs d'adhérer, et de montrer qu'ils adhèrent, aux principes humanitaires. Nous travaillons dans un monde interconnecté. La façon dont un acteur perçoit son rôle peut trop facilement gêner les opérations dirigées par les autres. Nous connaissons, et respectons, les mandats spécifiques et les modalités opérationnelles des diverses composantes du Mouvement. Nous sommes fermement résolus à trouver les modalités qui nous permettront de travailler les uns à côté des autres, de façon à ne pas aller à l'encontre des principes de base dont dépend l'efficacité de l'action destinée à alléger le sort des personnes touchées par un conflit armé.

S'agissant plus précisément des catastrophes, il n'est pas inutile de noter que les catastrophes liées à des risques naturels ne font pas la une de la presse internationale. Comme la Fédération internationale nous le rappelle, plus de 80 % des risques naturels sont pris en main par les personnes directement touchées, sans aucun recours à l'assistance internationale. Le soutien fourni par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux gouvernements et aux communautés est donc un pilier indispensable de ces efforts.

Il est aussi utile de rappeler que, même si le nombre de catastrophes enregistrées a doublé au cours des deux

dernières décennies, le nombre de personnes tuées ou autrement touchées n'a pas augmenté dans les mêmes proportions. Cela indique clairement qu'investir dans la réduction des risques, notamment par des mesures d'atténuation et de préparation, est payant.

Toutefois, en tant que communauté humanitaire, nous prenons également de plus en plus conscience que des facteurs tels que l'urbanisation rapide et non planifiée pose de nouveaux défis qui changent la nature et l'ampleur de la vulnérabilité. En voulant fuir les privations du monde rural, les gens se retrouvent souvent dans des bidonvilles ou d'autres lieux où ils sont plus vulnérables qu'avant. Le changement climatique a lui aussi pour conséquence d'augmenter la fréquence et le caractère imprévisible des phénomènes dangereux. Il est par conséquent essentiel que les progrès réalisés en réduisant les risques ne soient pas vains, alors que les communautés luttent pour faire front aux catastrophes récurrentes et moins prévisibles qui menacent d'éroder la capacité d'adaptation qu'elles ont eu tant de mal à acquérir et à maintenir.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires soutient énergiquement l'initiative de la Fédération internationale et des Sociétés nationales d'aider les pays à renforcer leur préparation aux catastrophes, sur le plan juridique, grâce au Programme international de règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe ou programme IDRL (*International Disaster Response Law*). Nous reconnaissons l'importance et l'utilité de ces travaux qui ont conduit, entre autres, à l'élaboration du projet de lignes directrices, qui est présenté à cette Conférence pour adoption. Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble avec vous dans ce domaine d'une importance considérable pour une préparation efficace aux catastrophes et une action tout aussi efficace en cas de catastrophe.

Conformément à nos mandats distincts et complémentaires, les Nations Unies et la communauté de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont développé au fil des ans de bonnes relations de travail sur le terrain. Cela est indispensable pour l'efficacité de l'action humanitaire. De récentes expériences vécues au Bangladesh, au Viet Nam, en Asie centrale et au Pérou témoignent de la nécessité pour nous tous de mener nos activités respectives, afin de prévenir ou de réduire les pertes en vies humaines et les souffrances évitables. Nous devons le faire dans ce que l'on appelle les « méga-événements » tels que le tsunami en Asie, ainsi que dans les situations où l'on est confronté à des dangers fréquents et très destructeurs de faible ou de moyenne importance.

Dans ce contexte, permettez-moi de dire que nous apprécions au plus haut point le rôle constructif joué par la Fédération internationale, qui contribue à ce que les interventions sur le terrain soient plus prévisibles et responsables, notamment pour ce qui est de l'hébergement d'urgence. Au niveau mondial, nous nous félicitons que la Fédération internationale prenne avec gravité et professionnalisme son rôle dans l'hébergement d'urgence. Cela se reflète dans l'action qu'elle mène sur le terrain et dans son soutien aux Sociétés nationales.

Pour terminer, je dirai que nous devons redoubler d'efforts pour assurer l'application des cadres de référence en vigueur comme le Cadre d'action de Hyogo. Cela signifie qu'il faut investir davantage dans le développement, ou renforcer les capacités nationales et régionales, et être attentifs aux systèmes d'alerte précoce, d'évacuation et d'intervention. Les initiatives visant à augmenter la capacité d'adaptation à des niveaux de risque et de vulnérabilité de plus en plus élevés exige que nous travaillions ensemble d'une manière qui augmente autant que possible les avantages pour les communautés sujettes aux catastrophes. Les Nations Unies considèrent que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un partenaire vital et précieux, qui les aidera à relever ce défi. Cette Conférence est la preuve qu'il est important d'adresser de nouveaux défis. Votre contribution arrive à point nommé, et une action humanitaire efficace est indispensable.

**M. Sergei Savieliev, directeur adjoint,
département des Organisations internationales
et de la coopération multilatérale, Kazakhstan**

(Original russe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Une condition importante du développement stable de tout pays est la capacité de son gouvernement à assurer la sécurité de la population, d'où l'importance qu'attache le Kazakhstan aux questions touchant à la prévention éventuelle des situations d'urgence et à l'atténuation de leurs conséquences.

Le Kazakhstan met en œuvre avec rigueur les décisions adoptées dans le cadre des Nations Unies et celles d'autres organisations internationales. Il est un ardent partisan des objectifs du Millénaire pour le développement. Les priorités globales en termes de calendrier, sur lesquelles M. del Toro nous a longuement entretenus hier, sont d'une extrême pertinence pour la région de l'Asie centrale.

Dans le cadre du programme pour le développement d'un système officiel de prévention des situations d'urgence et de mesures correctives pour la période 2004-2010, programme approuvé par le gouvernement de la République du Kazakhstan, la coopération se développe dans le domaine de la prévention des situations d'urgence et des mesures correctives, et ce, avec plusieurs organisations internationales, dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Un problème urgent pour le Kazakhstan est la nécessité de renforcer la coopération intergouvernementale en matière de recherche scientifique et d'échange des informations et des technologies, afin d'empêcher les accidents industriels et de coordonner les actions correctives après de tels accidents, notamment par rapport à l'exploitation des ressources naturelles de la partie kazakhe de la mer Caspienne.

Il faut aussi attirer l'attention sur la question de la migration, qui est devenue un des problèmes les plus graves sur le plan humanitaire dans le monde d'aujourd'hui. Le problème des réfugiés a pris des dimensions mondiales et représente un nouveau défi pour l'ensemble de la région d'Asie centrale. Le Kazakhstan ne fait pas exception, et le gouvernement suit de près ce problème. Des méthodes spécifiques ont été mises au point pour apporter le soutien nécessaire aux réfugiés. Toutefois, les problèmes associés à la création de magasins fournissant des articles de première nécessité, et assurant ainsi la survie des réfugiés, n'ont pas encore été entièrement résolus.

Le gouvernement kazakh apprécie grandement le rôle joué par sa Société nationale du Croissant-Rouge, qui est la seule organisation non gouvernementale du pays à assumer des fonctions auxiliaires qui complètent les activités du gouvernement dans de nombreux domaines. Le gouvernement kazakh s'efforce de créer les conditions favorables au développement de la Société nationale.

Les Lignes directrices relative à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, élaborées par la Fédération internationale, sont importantes, opportunes et nécessaires. Le Kazakhstan reconnaît l'urgence des problèmes soulevés dans les documents relatifs à l'amélioration du cadre juridique dans lequel s'inscrivent les mesures correctives communes à prendre à la suite de diverses catastrophes aux niveaux international, régional et national.

Le Bureau régional des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, ouvert

récemment au Kazakhstan, contribuera lui aussi à améliorer davantage la coopération régionale.

À ce propos, il nous semble utile de poursuivre la coopération avec les agences des Nations Unies sur la question de la mise en place d'une base régionale de transit pour l'entreposage de l'assistance humanitaire internationale et d'un centre régional de prévention des situations d'urgence et de coordination des mesures correctives au Kazakhstan.

Pour conclure, je soulignerai que le gouvernement kazakh accueille favorablement la proposition de former un nouveau type de partenariat avec toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, surtout parce que cela permettra aussi de promouvoir la stabilité régionale.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Rudolf Seiters, président,
Croix-Rouge allemande**

(Original anglais)

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient sa XXX^e Conférence internationale à un moment où de nouveaux défis lui imposent de mener une action novatrice et où d'autres défis font leur apparition dans un contexte évolutif. Notre objectif n'est pas d'élargir le mandat du Mouvement ou celui d'une de ses composantes, quelle qu'elle soit, ni même d'en créer un nouveau, mais d'explicitier les conséquences sur le plan humanitaire des nouveaux défis qui nous sont lancés.

L'altération de l'environnement, la migration internationale, la violence, les maladies et le casse-tête de la santé publique ne sont pas des facteurs nouveaux en tant que tels. Ils exigent cependant du Mouvement une réponse plus énergique et une action renforcée, dans le respect du mandat de ses composantes.

La violence sous toutes ses formes est non seulement un défi transversal qui a des effets particuliers sur les plans social et économique et sur la santé publique. C'est aussi un défi qui touche à l'essence même du Mouvement, c'est-à-dire aux valeurs humanitaires et aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La promotion et la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux sont

des activités essentielles qui ont pour but de réduire la violence armée, tant au niveau national qu'au niveau international. L'initiative visant à réduire la disponibilité des armes légères et des armes de petit calibre en est un exemple marquant. Cette initiative est basée sur la prise de conscience que la disponibilité croissante de ces armes conduit à un niveau de violence armée toujours plus élevé et donc à une probabilité de plus en plus forte que des violations du droit international humanitaire soient commises.

Je suis convaincu que nous ne réussirons vraiment à diminuer les conséquences sur le plan humanitaire de la violence dans nos communautés que si nous sommes prêts à faire la distinction entre la mise en œuvre du droit international humanitaire et l'instauration de l'État de droit. Une distinction nette est en effet essentielle si l'on veut éviter que les caractéristiques spécifiques des deux approches et des raisons de leur acceptation et de leur efficacité dans leurs contextes particuliers ne s'estompent.

En même temps, il est indispensable de bien faire la distinction entre l'État de droit et le droit international humanitaire, pour éviter de réduire le champ d'application et le contenu du droit international humanitaire, qui ont été acceptés d'un commun accord et universellement – un risque que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de prendre, pas même dans la lutte contre la terreur. Il n'y a pas de place pour quelque chose du genre « bonus anti-terroriste ».

Relever les défis humanitaires posés par la violence sous toutes ses formes est une préoccupation majeure des Sociétés nationales, qui agissent dans le cadre de leur mandat et conformément aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est un des domaines clés où, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, elles ont une occasion unique de tirer parti de leur accès aux communautés vulnérables pour changer le cours des choses.

**S.E. M. Ichiro Fujisaki, représentant permanent,
Mission permanente du Japon, Genève**

(Original anglais)

Le Japon estime que les quatre sujets sont pertinents. Aucun pays et aucune Société nationale ne peuvent résoudre seuls ces problèmes. Nous devons chercher à les résoudre ensemble. Nous appuyons également la déclaration faite hier par M. Kellenberger selon laquelle : « Respecter la dignité humaine, respecter

le droit humanitaire et les droits de l'homme, c'est [...] investir à long terme dans la sécurité. » Nous pensons en outre qu'il est important de consolider le rôle d'auxiliaire ainsi que l'indépendance des Sociétés nationales. Le fait que les gens aient confiance dans la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge permettra d'y parvenir. Nous espérons que toutes les résolutions, y compris les Lignes directrices, seront adoptées par consensus par la XXX^e Conférence internationale. Le Japon fera de son mieux pour qu'il en soit ainsi.

Permettez-moi de vous parler brièvement des efforts entrepris par le Japon dans deux domaines.

Premièrement, les catastrophes naturelles. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, cadre qui a été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes accueillie en 2005 par le Japon, se déroule comme nous l'avions envisagé. Nous espérons qu'elle se poursuivra sans tarder.

Deuxièmement, la santé publique. Le Japon a assuré et continuera d'assurer la direction des activités dans le domaine des maladies infectieuses. Il y a deux jours, le ministre japonais des Affaires étrangères, M. Komura, a demandé que l'ensemble de la communauté internationale redouble d'efforts dans ce secteur.

Saisissant l'occasion qui m'est donnée, je voudrais souligner que nous sommes partisans du renforcement des partenariats et des consultations entre la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, d'une part, et d'autres organisations internationales, d'autre part. Nous pensons que cela est possible et nous exhortons non seulement la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à aller dans ce sens, mais aussi les autres organisations internationales. Nous attendons avec intérêt des résultats tangibles à cet égard.

En ce qui concerne le Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, nous sommes d'avis que les parties concernées devraient coopérer à sa mise en œuvre intégrale.

Enfin, le Japon, qui accueillera l'année prochaine le Sommet du G8 et la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), veillera à ce que les discussions riches d'enseignement que nous aurons dans cette enceinte soient reflétées dans les travaux préparatoires à ces réunions. En particulier, les questions d'environnement et de santé deviendront peut-être des sujets particulièrement importants lors de ces réunions.

**M. Freddy Karup Pedersen,
Croix-Rouge danoise**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Au nom de la Croix-Rouge danoise, je voudrais partager avec l'assemblée les observations suivantes sur la santé des enfants dans le monde.

Le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ont fait l'objet d'une grande attention ; des fonds importants ont été réservés pour les combattre, et de nombreux efforts ont été entrepris pour contenir leur propagation – il va sans dire à juste titre. Cela dit, il ne faut pas oublier que si la mort d'environ trois millions de personnes chaque année peut être attribuée au VIH/SIDA, trois ou quatre fois plus d'enfants de moins de cinq ans – dix millions par an – meurent d'autres causes, particulièrement de malnutrition, de maladies diarrhéiques et d'infections aiguës des voies respiratoires, maladies que l'on peut facilement prévenir ou traiter par des moyens simples et peu coûteux, dont l'efficacité est attestée. Chez beaucoup d'autres que ces dix millions, c'est le développement physique et mental qui est atteint, avec des conséquences à long terme pour leur potentiel futur.

Dans son rapport de 2006 sur l'état des enfants dans le monde, l'UNICEF estime que, si des efforts supplémentaires ne sont pas faits et si de nouvelles ressources ne sont pas mises à disposition, le quatrième objectif du Millénaire pour le développement – qui est de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici 2015 par rapport à ce qu'il était en 1990 – ne sera pas atteint dans les 25 à 30 années à venir dans le monde. Cependant, les connaissances et les technologies nécessaires pour réaliser cet objectif et maîtriser les principaux problèmes qui concernent la santé des enfants existent. Ce dont on a besoin, c'est d'une volonté politique et des ressources requises pour développer et soutenir les infrastructures qui permettront de s'attaquer à ce nombre restreint de maladies courantes.

Je souhaiterais demander aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires, non pas au détriment des efforts engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, mais en plus. C'est à mon avis un domaine où les partenariats entre gouvernements et ONG peuvent être extrêmement utiles, notamment entre les systèmes de santé gouvernementaux et les volontaires locaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui savent établir des contacts, éduquer et former les mères dans les villages.

Madame la Présidente,

Les enfants d'aujourd'hui ne peuvent pas attendre, c'est maintenant que prennent forme leur développement et leur potentiel physique et mental.

**S.E. M. Jean Feyder, représentant permanent,
Mission permanente du Luxembourg, Genève**

(Original français)

Madame la Présidente,

Le Luxembourg se rallie entièrement à la déclaration faite par le Portugal au nom de la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Mon pays se félicite du choix des thèmes retenus pour cette Conférence et il partage à cet égard les préoccupations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les réalités sont là, elles sont indéniables.

Le Luxembourg soutient depuis plusieurs années des programmes humanitaires mis en œuvre par ces partenaires nationaux et internationaux, notamment les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées et en faveur de la réunification des familles. Le Luxembourg appuie également des programmes de promotion du droit international humanitaire.

Il est un fait que les changements climatiques touchent le plus sévèrement les pays fragiles, et ces pays sont le moins aptes à faire face à des crises de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. En application du septième objectif du Millénaire pour le développement, la Coopération luxembourgeoise inclut le développement durable parmi ses priorités transversales. Cette question est examinée à la fois dans les discussions politiques et stratégiques avec les autorités de nos partenaires privilégiés et dans le cadre de la mise en œuvre de nos programmes de coopération.

En 2006, le Luxembourg s'est doté d'une nouvelle stratégie en matière d'aide humanitaire. Cette nouvelle stratégie comporte un certain nombre d'éléments qui visent à améliorer la qualité de notre aide d'urgence et à mieux nous conformer aux principes du *Good Humanitarian Donorship*. En application de cette stratégie et afin d'améliorer la flexibilité, la constance et la prévisibilité de notre soutien, nous avons signé cette année avec le CICR un accord pluriannuel de financement. Cette nouvelle stratégie prévoit en particulier l'utilisation de 5 % de notre budget

humanitaire pour le financement d'activités de prévention, de réduction des risques et de préparation aux conséquences de catastrophes. Finalement, notre nouvelle stratégie prévoit aussi l'affectation de 20 % de notre budget humanitaire à des activités de transition visant à faire le lien entre l'urgence humanitaire et le développement. Nous sommes convaincus que si les causes, très complexes, des crises auxquelles nous devons faire face sont liées, les conséquences ne sont pas seulement humanitaires.

Le Luxembourg appuie les résolutions proposées par le Conseil des Délégués. Nous sommes convaincus qu'il y a lieu de renforcer la concertation entre les différents acteurs, y compris pour assurer une plus grande cohérence de nos actions.

Enfin, ma délégation voudrait réitérer son attachement au droit international humanitaire et à son respect, en particulier dans les conflits armés. Elle voudrait rendre hommage à la ténacité et à la persévérance avec lesquelles le CICR poursuit son action dans ce domaine, comme le président Kellenberger l'a montré hier dans son intervention.

**M. Markku Niskala, secrétaire général,
Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

(Original anglais)

Les activités de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de l'ensemble de notre Mouvement dans le monde, sont fondées sur l'action et les partenariats en collaboration. Là où des gens souffrent, les composantes de notre Mouvement interviennent pour remédier à la situation et alléger les souffrances. Mais les défis humanitaires auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui sont trop complexes et d'une portée trop considérable pour qu'un État ou une organisation les assument seuls. Pour poursuivre notre action, nous travaillons donc à la définition d'une plate-forme humanitaire mondiale et du concept de partenariat entre trois piliers ou familles, comme nous les appelons – le pilier Nations Unies/gouvernements, le pilier Croix-Rouge/Croissant-Rouge et le pilier ONG –, afin d'améliorer la coordination et la complémentarité au sein de la communauté humanitaire internationale, ce qui permettra également d'améliorer la coordination au niveau national.

Depuis que nous nous occupons des questions liées à la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique, la migration internationale,

la violence, les maladies émergentes et réémergentes et d'autres problèmes de santé publique, nous devons tous rassembler nos ressources et travailler ensemble, comme le souligne d'ailleurs le thème de la Conférence. Le fait que le Mouvement mène des activités dans presque tous les pays du monde nous donne l'accès aux populations en situation de crise. Quand une catastrophe naturelle frappe ou qu'un conflit armé éclate, les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les premiers à répondre aux besoins de la communauté, parce qu'ils vivent déjà dans cette communauté, et qu'ils sont les derniers à partir. Mais cet accès est non seulement un privilège, c'est aussi une responsabilité.

Pour être efficace, durable et sujette à contrôle, l'action destinée à relever les défis discutés dans le cadre de cette Conférence internationale doit commencer au niveau des communautés. En effet, l'accent mis par le Mouvement sur la réduction des risques de catastrophe et de préparation aux catastrophes, la promotion du droit international humanitaire, le respect de la dignité humaine, ainsi que l'aide et les soins que nous fournissons à grande échelle, peut renforcer, et renforce déjà, la capacité d'adaptation indispensable des communautés.

Comme vous l'entendrez plus tard cette semaine, de grands progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire, adopté par la XXVIII^e Conférence internationale. Nous devons cependant continuer de progresser, de bâtir de nouveaux partenariats, de mettre en commun nos connaissances et d'établir un nouveau consensus sur l'action concertée. Le Mouvement est uni dans sa détermination et son enthousiasme à travailler avec des partenaires, actuels et nouveaux, dans le monde entier. Je demande aujourd'hui aux gouvernements ici présents d'exploiter au mieux le pouvoir de l'humanité en travaillant avec la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge de leur pays. La déclaration rédigée conjointement par la Fédération internationale et le CICR contient toutes ces mesures. En adoptant la déclaration, non seulement nous manifesterons notre souhait de travailler « Ensemble pour l'humanité », mais nous apporterons aussi la preuve de notre capacité et de notre disponibilité pour y parvenir.

**M. Jaroslav Horák, directeur général, ministère
des Affaires étrangères, République tchèque**

(Original anglais)

En qualité de chef de la délégation du gouvernement tchèque, je tiens à mettre l'accent, une fois encore, sur

l'importance de l'humanité et de la solidarité dans le monde d'aujourd'hui, un monde principalement régi par les relations économiques.

La République tchèque accueille avec satisfaction l'idée d'organiser cette Conférence sous le thème « Ensemble pour l'humanité ». Après tout, nous avons tiré les leçons de notre propre expérience et savons qu'il est important de souscrire aux idées d'humanisme, surtout dans les situations de crise qu'engendrent les guerres, l'oppression exercée par un régime non démocratique ou les catastrophes naturelles.

Dans notre monde contemporain, nous sommes confrontés à de nombreux défis liés à la souffrance humaine. La migration forcée, la propagation des maladies contagieuses, les catastrophes naturelles ou le terrorisme – tous ces facteurs ne font que nous montrer combien nous sommes encore vulnérables et aussi combien il est difficile de trouver des instruments efficaces pour surmonter ces problèmes, anciens et nouveaux.

Madame la Présidente,

Au nom de la République tchèque, je voudrais exprimer ici la grande admiration et la profonde gratitude de mon pays pour l'engagement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de réduire et d'alléger la souffrance humaine. Le fait que tous les États du monde sont aujourd'hui parties aux Conventions de Genève témoigne du succès de cette action et des activités réalisées pour y parvenir. Toutefois, une loi qui n'est pas appliquée ni respectée ne sert à rien. C'est la raison pour laquelle nous, c'est-à-dire les États, devons veiller à ce qu'elle soit respectée et exécutée. Je saisis aussi l'occasion pour vous informer que le gouvernement tchèque a décidé la semaine dernière d'allouer 50 000 dollars US aux travaux du Tribunal spécial pour le Liban, et nous espérons que le Tribunal disposera bientôt de fonds suffisants afin de remplir la tâche pour laquelle il a été institué.

**M. Fredi Mayer, président,
Croix-Rouge autrichienne**

(Original anglais)

Les défis humanitaires causés par le changement climatique, la migration, la violence et les menaces pour la santé sont évidents et dépassent la capacité des États et des organisations humanitaires de les assumer séparément. Il est donc nécessaire que tous les acteurs conjuguent leurs efforts, si nous ne voulons

pas que les craintes les plus sombres se matérialisent. Le temps imparti ne me permettant pas de traiter les quatre sujets, je me limiterai à quelques réflexions qui nous semblent être de la plus haute importance.

La Croix-Rouge autrichienne reconnaît la valeur ajoutée des migrants dans le contexte social, culturel et économique, ainsi que les difficultés liées à la migration. Ces dernières années, nous avons développé et augmenté nos activités en matière de migration, surtout dans les domaines du rétablissement des liens familiaux et de l'intégration. Ces activités comportent, par exemple, le projet « *Connecting people* » (relier les gens), où des jeunes non migrants font équipe par deux avec de jeunes migrants, ou bien le travail par équipe de deux dans nos activités de regroupement familial. Ces deux projets visent à jeter une passerelle entre migrants et non-migrants et à faciliter la compréhension mutuelle. En même temps, nous pensons que l'éducation et le développement des compétences jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de permettre aux migrants d'exercer leurs droits. Ces mesures sont donc elles aussi prioritaires.

Ma seconde remarque concerne les discussions en cours sur les aspects politiques de la migration, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne. Dans ce contexte, la migration est directement associée aux questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Nous devons nous opposer à ces discussions limitées à ces seuls aspects et intensifier notre action de sensibilisation pour que la dimension humanitaire de la migration ne reste pas à la traîne. À ce propos, nous plaçons pour un accès sans restriction des Sociétés nationales à tous les groupes de migrants, quel que soit le statut juridique de ces derniers.

Mon troisième propos est celui-ci : comment faire obstacle à la violence sous toutes ses formes ? Dans ce domaine, c'est surtout la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui a continué d'élaborer des mesures utiles. Dans notre pays, la Société nationale aussi bien que les pouvoirs publics doivent promouvoir la diversité, lutter contre la discrimination à tous égards et améliorer davantage nos activités d'insertion sociale. La Croix-Rouge, en tant qu'organisation locale, est excellemment bien placée pour aider à atteindre ces objectifs grâce à ses vastes réseaux de volontaires et de jeunes.

Le temps me manque pour vous parler en détails des mesures nécessaires qui permettraient de relever ces défis. Comme je l'ai déjà signalé, il est incontestable qu'ils exigent de tous les acteurs d'unir leurs efforts. Les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, ont un rôle clé à jouer à l'égard des

groupes vulnérables. Elles ne peuvent pas assumer les responsabilités des États, mais elles peuvent et devraient avoir un mandat leur permettant de s'impliquer dans les services humanitaires de leurs gouvernements respectifs, selon leurs capacités.

**S.E. M. Nick Thorne, représentant permanent,
Mission permanente du Royaume-Uni, Genève**

(Original anglais)

Depuis longtemps, le Royaume-Uni apprécie à sa juste valeur le rôle considérable joué par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la recherche des moyens de prévenir et d'alléger la souffrance humaine, de protéger celles et ceux qui ont besoin d'aide et de veiller au respect de l'être humain, surtout dans les conflits armés. Ses efforts incessants pour promouvoir l'adhésion au droit international humanitaire, en théorie et en pratique, sont d'une importance vitale et continueront de recevoir notre soutien le plus énergique.

Nous saisissons l'occasion que nous offre la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour examiner, dans un esprit d'ouverture et de coopération, quelques-uns des problèmes humanitaires les plus mobilisateurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le changement climatique et les autres préoccupations relatives à l'environnement, la migration internationale, la violence dans les zones urbaines et les conséquences des maladies émergentes et réémergentes réclament de toute urgence notre attention. Le Royaume-Uni est prêt à jouer son rôle. Aussi nombreux, variés et complexes que soient ces enjeux, nous avons la conviction que nous pouvons faire d'énormes progrès pour les résoudre grâce à la coopération aux niveaux local, régional et international. Nous insistons fortement sur les mesures de soutien destinées à développer davantage les capacités à la fois du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et à renforcer leur impact.

De plus, nous reconnaissons et apprécions grandement le rôle joué par les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leur gouvernement dans le domaine humanitaire. Nous espérons sincèrement que, pendant que nous allons de l'avant, elles pourront de par leur expérience continuer de soutenir les actions engagées par les États et d'autres acteurs en vue d'assumer ces défis, et nous continuerons pour notre part d'affecter des ressources à ces partenariats.

Renforcer l'adhésion, dans la pratique, au droit international humanitaire est depuis longtemps, et continue d'être, une des premières priorités du Royaume-Uni. Nous avons le ferme espoir que les actions que nous avons pris l'engagement de mener à bien au cours des quatre prochaines années contribueront à nous rapprocher dans la réalisation de ce même objectif.

Le gouvernement britannique a déposé 17 engagements, dont quatre engagements conjoints avec la Croix-Rouge britannique, et plusieurs autres avec l'Union européenne. Parmi ces engagements figure l'élargissement des dispositions en vigueur qui favorisera l'enseignement du droit international humanitaire dans notre système éducatif, le renforcement du respect de la diversité et la diminution de l'exclusion dans notre société, ainsi que le soutien à la mise en œuvre de la stratégie du CICR pour le rétablissement des liens familiaux, ces considérations étant prises en compte dans la préparation aux catastrophes et la planification des interventions en cas d'urgence du Royaume-Uni.

Nous sommes résolus à faire front, en partenariat avec d'autres, à la menace que font peser la disponibilité et l'accumulation non réglementées des armes légères et des armes de petit calibre sur la paix, la sécurité et le développement. Nous sommes persuadés que les progrès réalisés sur ce front, et donc automatiquement liés, peuvent contribuer dans une large mesure aux efforts plus importants visant à appuyer le processus engagé par les Nations Unies sur la voie d'un traité international sur le commerce des armes, traité qui couvrirait toutes les armes classiques. Par ailleurs, nous nous engageons à ratifier le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et poursuivons notre activité en faveur d'une ratification et d'une mise en œuvre plus larges du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Dans toutes nos actions, nous serons heureux de maintenir des relations de travail étroites avec toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**M. Edmond Bradshaw, directeur général,
Croix-Rouge de Barbade**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

En appuyant les résolutions de cette Conférence internationale, la Croix-Rouge de Barbade appelle de ses vœux des initiatives plus audacieuses en

matière de partage et de collaboration, à la fois entre les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et parmi des sociétés partenaires donatrices et les Sociétés nationales qui ont généralement du mal à obtenir le moindre soutien. Il y en a encore beaucoup parmi nous qui ne reçoivent aucune subvention ni aucune forme d'aide de leur gouvernement, qu'elles servent pourtant en tant qu'auxiliaires. Il faut donc que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'intéresse en priorité aux personnes les plus vulnérables, où qu'elles soient, plutôt que de se focaliser uniquement et toujours sur les mêmes noms de pays, qui sont devenus des clichés quand on parle de l'assistance internationale.

Madame la Présidente,

Les personnes les plus vulnérables se trouvent dans la plupart des pays, que ces pays aient des revenus importants, intermédiaires ou insuffisants. Dans son discours liminaire à la cérémonie d'ouverture de la présente Conférence, le président de la Fédération internationale, M. Juan Manuel del Toro ne déclarait-il pas : « Être citoyen du monde signifie que le combat engagé contre la vulnérabilité extrême relève, et doit relever, de notre responsabilité à tous. »

En ce qui concerne les catastrophes, les problèmes de santé et le changement climatique, la Croix-Rouge, qui est en compétition avec d'autres agences internationales pour l'obtention de financements importants, doit assumer le rôle directeur dans certains domaines, la gestion de l'hébergement notamment. Si elle ne le fait pas, des organisations plus récentes reprendront, comme par le passé, les plans de la Croix-Rouge, prendront la direction des opérations et recevront l'essentiel des financements internationaux.

À propos de la migration, j'ai déjà parlé des problèmes qui doivent être résolus : les gouvernements et le secteur privé se servent de la migration légale comme d'une source de main-d'œuvre bon marché, ce qui fait baisser le niveau des salaires dans le monde entier et plonge la masse des ouvriers dans une extrême pauvreté, tout en fragilisant la viabilité du mouvement syndical international.

Je voudrais également aborder la question des migrants illégaux pris au piège dans les situations de catastrophe, et je me félicite des efforts produits par la Croix-Rouge américaine à ce sujet, forte de son expérience après l'ouragan Katrina. Dans de nombreuses parties du monde, les migrants illégaux ont peur de se faire connaître pour bénéficier d'une

aide pendant les catastrophes, même s'ils ont tout perdu, car ils ont peur d'être poursuivis devant un tribunal ou déportés.

M. John Hannaford, directeur général et conseiller juridique adjoint, Bureau des affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères, Canada

(Original français)

Le Canada est fier d'être associé au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Comptant parmi les plus anciennes institutions humanitaires au monde, le Mouvement est une pierre angulaire de l'action humanitaire. Compte tenu de sa capacité d'atteindre rapidement les populations dans le besoin et de son engagement à dispenser une aide humanitaire neutre et impartiale, il est plus indispensable que jamais.

(Original anglais)

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rayon d'action mondial : il dispose en effet d'un vaste réseau de collaborateurs et d'une capacité prodigieuse de mobiliser les énergies pour répondre aux situations de crise. Les Conventions de Genève, qui ont été ratifiées universellement, sont le fondement essentiel de la protection des civils dans les conflits armés. Le Canada est heureux de ratifier le Protocole III additionnel aux quatre Conventions de Genève, ratification qui contribuera ainsi aux efforts faits par le Mouvement pour devenir plus universel.

Le Canada est préoccupé par la fréquence et les effets croissants des catastrophes naturelles dans le monde, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes. Les conséquences sur le plan humanitaire des tempêtes, inondations et tremblements de terre qui se sont produits récemment nous rappellent avec force la nécessité d'appliquer le Cadre d'action de Hyogo de 2005. Pour cela, le Canada continue de s'investir dans la réduction des risques de catastrophe, tant dans le pays qu'à l'étranger, considérant qu'il s'agit là d'un facteur essentiel de la bonne gestion des affaires publiques. En outre, nous devons continuer à essayer de résoudre de manière concertée la longue série de problèmes qui peuvent aggraver les effets des catastrophes naturelles.

Nous sommes conscients de la nature complexe et transversale du problème de la migration dans notre monde globalisé. Le Canada est déterminé à conclure des partenariats pour s'attaquer aux conséquences

multiformes des déplacements de population. À cette fin, nous saluons l'engagement pris par le Mouvement de fournir une aide humanitaire à ces personnes, qui se retrouvent parfois dans des situations vulnérables parce qu'elles ont migré.

Nous nous félicitons en particulier que le Mouvement ait décidé de mettre l'accent sur la question spécifique de la violence dans les zones urbaines, puisque plus de 50 % de la population mondiale y vit actuellement.

Les conséquences de la violence urbaine sont particulièrement pernicieuses pour les enfants, qui sont souvent recrutés par des milices et des gangs urbains bien organisés et bien armés. À cette Conférence, le Canada a présenté un engagement concernant les enfants et la violence armée organisée, montrant ainsi sa volonté de jouer un rôle dans la prévention de la violence dirigée contre les enfants en milieu urbain. Le gouvernement canadien organise aussi, en partenariat avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et les gouvernements suisse et brésilien, un atelier sur la violence armée dans les villes, où l'accent sera surtout mis sur les enfants.

Le Canada reconnaît la valeur de l'engagement actif de la société civile – engagement qu'il prône – dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes de santé qui tiennent compte des personnes exposées aux maladies émergentes et réémergentes, et de celles qui sont contaminées et atteintes par ces maladies. Compte tenu des menaces qui mettent à rude épreuve les systèmes de soins de santé, la gouvernance et les réseaux socioéconomiques, il est impératif d'établir des partenariats.

Madame la Présidente,

Je dirai pour conclure que le Canada est prêt à former des partenariats efficaces pour tenter de résoudre ces problèmes de fond complexes, aux aspects multiples et en constante évolution. Nous attendons avec intérêt le moment de pouvoir en discuter au cours de la Conférence. Ensemble, nous pouvons mettre au point des stratégies durables qui nous permettront de relever de nouveaux défis et, surtout, d'aider celles et ceux qui ont besoin d'aide.

**Mme Nomsa Mbere, présidente,
Société de la Croix-Rouge de Botswana**

(Original anglais)

Je parle au nom d'une Société nationale qui accorde une grande importance à l'action et au partenariat mis

sur pied en collaboration avec notre gouvernement. Si même parfois nous ne sommes pas d'accord avec la politique du gouvernement sur certains points, nous avons toujours su garder la porte ouverte au dialogue et trouver au bout du compte des solutions acceptables aux problèmes humanitaires auxquels nous sommes confrontés, gardant ainsi notre indépendance, notre neutralité et notre impartialité.

Dans la recherche des solutions, nous avons insisté sur le fait que, si nous réussissions, notre succès serait aussi le succès du gouvernement et, si nous échouions, notre échec serait également le sien. Nous lui avons donc demandé de partager avec nous, Société nationale, la responsabilité collective de fournir des services humanitaires, que ce soit dans les domaines de la santé, du climat ou de la migration. Cette façon de procéder incite les États à transcender tout ce qui nous divise et fait obstacle, afin que nous puissions unir nos efforts dans un esprit d'humanité.

Nous tous qui avons peut-être des cultures, des traditions, des religions et des systèmes politiques différents, nous sommes foncièrement unis par un lien très fort qui nous enjoint de travailler ensemble pour le bien de l'humanité. Quelqu'un a dit qu'on ne peut pas résoudre un problème avec le niveau de conscience qui l'a créé. Par conséquent, nous devons tous, en conscience, revenir à cette conception fondamentale de notre action, afin de travailler ensemble pour trouver les moyens de relever les défis qui s'imposent à nous.

Je demande aux gouvernements ici présents et les supplie de répondre à cet appel et de nous aider, nous Sociétés nationales, à atteindre nos objectifs. Cela peut même impliquer que, dans les milieux diplomatiques où ils évoluent et sans qu'il soit question pour eux de transgresser la souveraineté nationale due à chaque État, nos gouvernements nous aident à trouver les moyens de sortir de l'impasse qui empêche nos Sociétés nationales sœurs d'agir conformément à leur mandat et aux Principes fondamentaux du Mouvement. Je suis heureuse d'avoir entendu les interventions de plusieurs gouvernements aujourd'hui, interventions qui me donnent à penser que nous sommes bien sur la même longueur d'onde.

Les personnes vulnérables, les enfants et les jeunes attendent de nous que nous travaillions ensemble pour résoudre avec sagesse et avec un raisonnement plus élaboré les problèmes d'ordre social, politique et environnemental dont ils subissent jour après jour les conséquences dévastatrices.

C'est la raison pour laquelle je demande une fois encore que nous prenions tous des risques et que nous assumions avec courage notre rôle directeur, en nous aidant les uns et les autres pour relever ensemble ces défis humanitaires et faire les bonnes choses pour les bons motifs. Henry Dunant et les dirigeants qui l'entouraient alors ont pris ces risques, ont eu le courage nécessaire et ont donné la vision et l'impulsion qui nous permettent d'être tous réunis ici aujourd'hui, nous qui sommes liés par les Conventions de Genève. Comme eux, nous devons entretenir la flamme de l'espoir et surmonter tous les obstacles, quels qu'ils soient, car nous le devons aux générations futures.

Mesdames et Messieurs,

Notre Mouvement est vraiment un Mouvement formidable, non seulement pour nous, Sociétés nationales, mais aussi pour nos partenaires gouvernementaux, et je suis persuadée que nous avons tous la sagesse et la volonté de lui permettre de continuer à honorer son mandat.

**S.E. M. Idriss Jazairi, représentant permanent,
Mission permanente de l'Algérie, Genève**

(Original arabe)

Madame la Présidente, ma Soeur,

Au nom du Groupe africain, je souscris à la déclaration de l'Égypte.

Cette Conférence a lieu à un moment où l'humanité est mise en péril par de nombreux problèmes qui ne peuvent être surmontés que si toutes les personnes engagées dans l'action humanitaire redoublent d'efforts. À cet égard, je salue le travail extrêmement utile entrepris par les Sociétés nationales du Mouvement.

Madame la Présidente,

Il ne faudrait pas limiter le champ d'action humanitaire aux quatre questions de fond qui seront discutées à cette Conférence, à savoir l'environnement, la migration internationale, la violence urbaine et les maladies émergentes. Au contraire, il est beaucoup plus vaste et, par conséquent, nous espérons qu'à l'avenir, on choisira les questions de la plus haute priorité sur la base d'une plus large consultation.

Madame la Présidente,

La convocation de cette Conférence coïncide avec un affaiblissement dangereux du concept d'assistance humanitaire et la commission de violations sans précédent du droit international humanitaire. Il est donc nécessaire de revoir ce concept et les principes éthiques de l'assistance humanitaire, afin d'éviter toute nouvelle détérioration en la matière. Certaines situations humanitaires sont exagérées de manière disproportionnée par les médias, et les personnes vulnérables qui ont besoin de toute urgence d'une véritable assistance humanitaire – et qui sont classées dans certaines catégories – sont exploitées d'une façon contraire à l'éthique.

Le concept et les principes de l'assistance humanitaire seront à jamais stigmatisés suite à l'opération de trafic d'enfants conduite par l'association l'Arche de Zoé. La réputation des autres associations humanitaires bien intentionnées ne pourra être restaurée que lorsque les responsabilités dans cette affaire auront été établies et les peines méritées appliquées aux coupables.

Madame la Présidente,

La situation dans les territoires arabes occupés est un autre exemple de violation du droit international humanitaire, puisque les rapports en provenance de cette région confirment le non-respect par Israël de ses obligations.

Dans le discours d'éloges qu'elle a prononcé hier, la présidente de la Confédération suisse a souligné que le gouvernement israélien avait l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord, notamment la mise en conformité avec la résolution XI de la Conférence de 1921, puisque la Société israélienne a été admise en tant que membre du Mouvement sur la base de son adhésion à cette résolution.

Afin de suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord, la Conférence devrait adopter un projet de résolution réaffirmant cette obligation, renforçant le mandat du moniteur indépendant et établissant un calendrier pour la soumission de rapports annuels sur ce sujet.

L'adoption, par consensus, d'une résolution sur cette question serait le meilleur message que l'on pourrait faire passer, non seulement à la région mais au monde entier.

Je dirai, pour conclure, que j'espère que cette Conférence sera l'occasion de faire cesser le désaccord issu de la Conférence précédente.

**Pr Stephen Adei, président,
Croix-Rouge du Ghana**

(Original anglais)

Au nom du gouvernement ghanéen et de la Croix-Rouge du Ghana, je tiens à remercier la Fédération internationale et les Sociétés nationales membres qui sont venues aider le Ghana lors des récentes inondations. Nous tenons à vous assurer que cela a été un immense encouragement pour la Croix-Rouge du Ghana et que nous continuerons à apprécier à sa juste valeur votre soutien sans faille.

Permettez-moi d'utiliser le temps qui m'est imparti pour faire quelques remarques sur des questions touchant à la migration internationale. À l'exception du fugitif, qui veut échapper au bras de la justice, la plupart des gens, dans des circonstances normales, veulent rester dans leur communauté et à l'intérieur de leurs frontières nationales. Il faut de très graves facteurs pour qu'ils se sentent contraints de rompre ce type de lien qui les rattache à leur pays et de franchir leurs frontières nationales. Il ne serait pas inutile d'examiner ces facteurs, parmi lesquels figurent les catastrophes nationales et les conflits armés, quoique, parfois, ce soit l'attrait de meilleures conditions économiques qui les pousse à partir à l'aventure à l'étranger. Cela peut être le cas pour les gens qui sont chassés de chez eux par une catastrophe ou un conflit armé, si leur vie est menacée, si leurs moyens de subsistance sont compromis, et s'il ne leur reste que leur seule dignité. Dans d'autres situations, ce sont des jeunes gens heureux, responsables et pour la plupart d'un bon niveau d'études qui partent en quête de meilleures conditions sociales et économiques et pour réaliser leurs rêves. Ils prennent tous des risques, ont recours à des méthodes peu orthodoxes et empruntent des routes dangereuses, par mer ou par la route, pour atteindre leur destination. Les migrants économiques sont quant à eux parfois tentés de partir, motivés par le style de vie plus attrayant de ceux qui reviennent chez eux et par les histoires que ceux-ci leur racontent. Leur imagination les pousse alors à tenter l'aventure.

Madame la Présidente,

Il est intéressant de noter que la majorité des migrants économiques n'auraient pas mis leur vie en danger s'ils n'avaient pas été trompés par des agents sans scrupules, dont le seul but est de bien gagner leur vie sur le dos de ces jeunes peu méfiants, pour ensuite les abandonner à mi-parcours dans des pays de transit. Ces malheureuses victimes se retrouvent alors en rade, à la merci de bandits et des fonctionnaires de

l'immigration et des douanes aux frontières. En outre, ils sont parfois en butte à l'hostilité des communautés du pays d'accueil.

La plupart de ces malheureux migrants souhaiteraient pouvoir rentrer chez eux s'ils en avaient les moyens. Il arrive souvent qu'ils soient tellement traumatisés par la peur et la détresse dans laquelle ils vivent qu'ils se résignent et deviennent généralement des fauteurs de troubles dans la communauté qui les accueille.

Oui c'est vrai, ces migrants ont peut-être utilisé des méthodes irrégulières et illégales, mais je pense qu'il est important que les pays d'accueil les traitent avec dignité. Nous avons au moins une chose en commun, notre humanité. Nous pensons que la Croix-Rouge doit s'efforcer de réduire les facteurs d'incitation, en prévenant et en résolvant les conflits, et en améliorant les conditions de vie des personnes dans leur pays d'origine grâce au développement durable. En outre, notre sentiment commun d'humanité exige que les pays d'accueil respectent la dignité et les droits fondamentaux des réfugiés. Il est intéressant de voir que, si la situation dans le pays d'origine s'améliore, un nombre élevé de personnes déplacées souhaitera y retourner. Au Ghana, nous avons accueilli des réfugiés venus des pays voisins qui étaient en conflit. À la fin du conflit, nous avons constaté qu'ils souhaitaient rentrer chez eux et beaucoup ont pour cela bénéficié de l'aide de la Croix-Rouge et du gouvernement. Compte tenu de ce qui précède, nous appuyons la résolution qui nous est proposée.

**S.E. M. Guy-Alain Emmanuel Gauze,
représentant permanent, Mission
permanente de la Côte d'Ivoire, Genève**

(Original français)

La Côte d'Ivoire, que j'ai l'honneur de représenter à cette importante Conférence internationale, à la tête d'une forte délégation, se réjouit de faire partie de cette grande famille de l'humanitaire ici rassemblée avec comme sacerdoce de « protéger la dignité de l'être humain ». « Ensemble pour l'humanité », le thème de la présente Conférence, emporte notre totale adhésion, parce qu'il est mobilisateur, porteur d'espérance et fédérateur des consciences.

Il ne pouvait en être autrement pour nous, au regard des valeurs d'humanisme qui ont inspiré et guidé la formation de la nation ivoirienne. La paix, mais par-dessus tout la quête perpétuelle du bonheur de tous et de chacun dans une Côte d'Ivoire diverse mais une et indivisible, a toujours été la

vision du peuple ivoirien, de l'État de Côte d'Ivoire et de ses gouvernants. Ainsi, après quelques années de turbulences marquées par une crise militaro-politique, la Côte d'Ivoire s'est résolument remise sur le chemin de la paix et de la concorde, grâce à l'Accord politique de Ouagadougou, inspiré par le président Laurent Gbagbo et signé le 4 avril dernier par les ex-belligérants. Cet Accord, outre sa fonction pacificatrice, constitue un cadre d'action propice à la mise en œuvre du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire.

Madame la Présidente,

Partie aux Conventions de Genève depuis 1960, la Côte d'Ivoire a fait de la mise en œuvre du droit humanitaire un axe important de sa politique de paix et de sécurité. Les actions menées en ce sens sont nombreuses, variées et connues de tous ; citons, entre autres, la ratification d'instruments juridiques pertinents de droit international humanitaire, la formation des forces armées nationales aux valeurs et aux principes du droit international humanitaire et la création d'une commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire.

Les défis environnementaux, la migration, la violence et les maladies émergentes et réémergentes sont autant de défis qui se posent aux États modernes et à propos desquels il importe de prendre des mesures appropriées qui garantissent l'équilibre du monde et répondent à la nécessité de protéger la planète Terre et l'espèce humaine.

Ces défis revêtent une acuité particulière dans nos jeunes démocraties. En surenchère de la dégradation environnementale se posent l'irruption et la gestion des catastrophes chimiques et toxiques dans nos pays, qui tentent à leur modeste niveau d'y trouver des solutions avec l'appui de quelques partenaires au développement. En effet, face à la dégradation croissante de l'environnement, les populations se retrouvent démunies. Lorsque surviennent des catastrophes du type et de l'ampleur de celle que nous avons connue en août 2006 en Côte d'Ivoire, les interventions en vue de protéger la population s'avèrent complexes, coûteuses et ne peuvent annihiler l'effet des polluants.

Par ailleurs, le phénomène des migrations demeure un défi constant pour nos États, dont la Côte d'Ivoire. Ainsi, pour faciliter l'intégration des populations étrangères et annihiler en elles le sentiment de rejet, le président de Côte d'Ivoire a proposé à son gouvernement la suppression de la carte de séjour des étrangers africains vivant dans tout le pays. Nonobstant, les problèmes migratoires restent et

demeurent aigus et sensibles dans notre pays, et nous voudrions appeler de tous nos vœux le renforcement de l'assistance du CICR au niveau des pays de transit et des pays de destination tels que la Côte d'Ivoire pour aider à protéger la dignité des migrants. C'est donc à juste titre que la protection des déplacés internes et des réfugiés se trouve au cœur du dispositif mis en place pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Les violences intercommunautaires, très souvent motivées par des causes factices et superficielles, ont sérieusement dégradé le climat social en Côte d'Ivoire. Fort opportunément, le rétablissement du dialogue entre les communautés en Côte d'Ivoire reste une des priorités de l'Accord de Ouagadougou, et nous nous en réjouissons.

Les défis de l'environnement et la menace du changement climatique dans ces États à majorité agricole, combinés à une raréfaction des terres cultivables, fragilisent de plus en plus la stabilité économique de nos États et surtout leurs perspectives de sécurité et de croissance. Nous voudrions faire partager ces préoccupations qui détermineront l'avenir de l'humanité, afin que nos enfants ne soient pas des survivants mais des héritiers.

Par ailleurs, consciente de l'impact négatif des maladies émergentes et réémergentes que sont le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, pour ne citer que ces pathologies, la Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif de lutte qui, bien qu'ayant connu un ralentissement en raison de la crise, a produit des résultats jugés par tous satisfaisants. Le coût des antirétroviraux a ainsi été considérablement réduit. Mais d'importants chantiers doivent encore être menés à terme, si l'on veut assurer une véritable protection de la population. Notre pays tient aussi à sensibiliser la communauté internationale aux conséquences d'une autre maladie invalidante que constitue l'ulcère de Buruli. En Côte d'Ivoire, des centaines d'enfants sont internés dans des centres d'accueil éloignés des salles de classe, et des familles sont condamnées à demeurer au chevet de parents malades, avec des conséquences socioéconomiques incalculables.

Qu'il me soit permis, ici et maintenant, de féliciter au nom de mon gouvernement l'ensemble des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leurs efforts aux côtés de la Côte d'Ivoire. Il me plaît de les encourager à vulgariser les normes et les standards minimaux dans les opérations d'assistance et de secours, car cela permettrait de renforcer la perception que tous ont de la nature spécifique de la Croix-Rouge

et du Croissant-Rouge dans l'action. Sur ce point, le gouvernement tient à saluer la contribution de la Croix-Rouge dans les diverses situations d'urgence vécues par notre pays au cours de ces dernières années. Pour une intervention prompte et efficace, les nouvelles lignes directrices, cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes, viendront préciser la responsabilité et le rôle de chaque partie relatifs à la facilitation et à la réglementation nationale des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Nul doute que la Croix-Rouge restera un partenaire de premier ordre.

La Côte d'Ivoire a foi en l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et nous voudrions ici prendre l'engagement d'appuyer les efforts de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, dans le strict respect des Principes fondamentaux du Mouvement. Des plateformes de collaboration viendront compléter et renforcer le partenariat entre les deux parties – comme c'est déjà le cas avec le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du programme « Explorons le droit humanitaire » – pour que le Parlement ivoirien adopte dès que possible des lois relatives à la protection de l'emblème et des sanctions en cas de violation du droit international humanitaire.

Enfin j'espère, avec vous tous, que les travaux de cette Conférence nous permettront de trouver les réponses idoines aux préoccupations qui contrarient le combat pour la dignité de l'être humain.

Mme Rachel Nygard-Taxell, présidente du Conseil, Croix-Rouge finlandaise

(Original anglais)

Nous aimerions profiter de l'occasion pour examiner les possibilités et les difficultés que rencontrent les Sociétés nationales dans leurs activités liées à la migration. Il y a plus de 30 ans, la Croix-Rouge finlandaise a aidé le gouvernement finlandais à mettre en place un système d'accueil pour les réfugiés, et plus tard pour celui des demandeurs d'asile. C'est ainsi qu'a débuté un partenariat étroit dans lequel la Société nationale a aidé l'État à remplir ses obligations internationales d'assistance et de protection en faveur des personnes qui en ont besoin. Notre partenariat en matière de migration est basé sur un accord qui définit nos responsabilités et nos rôles respectifs.

Outre la préparation à l'accueil des demandeurs d'asile, la Croix-Rouge finlandaise joue un rôle

important en contribuant à l'intégration des réfugiés et des autres migrants, afin de les aider à construire une nouvelle vie dans un pays nordique, et de réduire aussi les risques de marginalisation.

Notre tâche principale consiste à former et à mobiliser des volontaires pour qu'ils aident les nouveaux arrivants à s'intégrer et qu'ils créent des passerelles entre les migrants et la population locale. Les contacts locaux avec les communautés de migrants mettent eux aussi en lumière les problèmes causés par la vulnérabilité des migrants et par les obstacles à leur intégration. Nous pensons que le soutien apporté par la Croix-Rouge à cette intégration est une façon de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, surtout dans un pays où le nombre de migrants et des minorités ethniques est encore relativement peu élevé.

Même si les autorités de nos pays mettent en œuvre un programme officiel d'intégration pour les nouveaux migrants, il faudra toujours que la société civile soit ouverte à la venue de nouveaux résidents dans nos sociétés. Avec leur capacité de mobiliser des volontaires, les Sociétés nationales ont un rôle primordial à jouer dans la promotion d'une véritable diversité au sein de nos propres organisations et de la société qui les entoure.

Madame la Présidente,

En tant qu'auxiliaire du gouvernement, la Croix-Rouge finlandaise a un rôle défini dans l'aide qu'elle apporte à ce gouvernement, rôle fondé sur un accord et une coopération de longue date. De même, nous signerons un engagement commun dans le cadre de cette Conférence internationale, afin de réaffirmer notre attachement à la coopération, lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des migrants et de promouvoir la diversité.

En outre, pour que nos rôles et nos mandats soient transparents et équilibrés, il est essentiel que nous entretenions un dialogue permanent et ouvert avec le gouvernement, à la fois sur le rôle de la Société nationale et sur les enjeux liés à la migration et aux politiques de migration – tout en gardant à l'esprit que ces questions peuvent facilement devenir politisées.

Même si la migration se révèle être un enjeu délicat au niveau des politiques nationales et internationales, il est important pour les Sociétés nationales de plaider activement la cause des migrants, sachant qu'ils peuvent devenir extrêmement vulnérables si les circonstances et les actions évoluent. Une façon d'accomplir notre devoir conformément aux

principes du Mouvement consiste à faire en sorte que les migrants bénéficient d'un traitement humanitaire, à protéger leurs droits fondamentaux et à combattre la discrimination et le racisme.

Nous espérons réellement que cette Conférence internationale clarifiera le rôle du Mouvement dans le domaine de la migration et lui fournira les lignes directrices nécessaires, pour que, notamment, les gouvernements et le Mouvement comprennent de la même façon le mandat de ce dernier, qui est d'aider et de protéger les migrants, quel que soit leur statut.

S.E. M. Reinhard Schweppe, représentant permanent, Mission permanente de l'Allemagne, Genève

(Original anglais)

La Présidence portugaise a fait une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle l'Allemagne souscrit pleinement. Permettez-moi toutefois d'y ajouter quelques remarques au nom de mon gouvernement.

La Convention de La Haye de 1907 contient une disposition qui est le principe fondamental du droit international humanitaire : « ... [L]es populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique. » 2007 marque aussi le 30^e anniversaire des Protocoles I et II additionnels aux Conventions de Genève, qui réaffirment de nombreuses règles en vigueur.

Madame la Présidente,

Des actes de terrorisme, surtout les attaques terroristes menées sans pitié le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, ont choqué les exigences de la conscience publique. Il n'est pas facile de trouver la bonne réponse à de telles attaques. L'Allemagne est persuadée qu'il est possible de relever ce défi dans le cadre juridique que constituent les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et d'autres règles pertinentes du droit international.

Les exigences de la conscience publique nous imposent aussi de nous pencher sur un autre sujet préoccupant : l'emploi des armes à dispersion. Notre but est d'assumer nos responsabilités à cet égard en préconisant une interdiction mondiale des armes à dispersion, dont les effets aveugles et durables causent

des dommages inacceptables à la population civile. L'Allemagne a soumis un projet d'instrument sur les armes à dispersion qui reprend à son compte l'appel à l'action lancé par le Comité international de la Croix-Rouge et sera examiné en détail lors des prochaines négociations, dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques. L'Allemagne présentera également un engagement en ce sens à la XXX^e Conférence internationale, dont nous espérons qu'elle contribuera aux efforts que nous déployons pour protéger la population civile du danger que représentent les armes à dispersion.

Le Comité international de la Croix-Rouge ainsi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son ensemble ont un impact majeur sur les progrès réalisés dans le domaine du droit humanitaire. Toutefois, leurs activités dépassent ce cadre, puisqu'ils s'intéressent à des questions, nouvelles et nombreuses, qui inquiètent l'humanité.

Ces dernières années, des catastrophes naturelles se sont produites à une fréquence de plus en plus soutenue, faisant de plus en plus de victimes. L'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe mettra à notre disposition un outil qui permettra d'améliorer le niveau de préparation nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux personnes touchées par des catastrophes.

D'autres défis comme la dégradation de l'environnement et les maladies réémergentes exigent eux aussi un effort de coopération entre les États et les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je souhaite que nous gardions tous cela en tête quand nous débattons les sujets inscrits à l'ordre du jour – un ordre du jour qui aborde de nombreux défis posés aujourd'hui à l'humanité.

S.E. M. Jean-Baptiste Mattéi, représentant permanent, Mission permanente de la France, Genève

(Original français)

Madame la Présidente,

Au moment où il m'est donné de prendre la parole, je souhaite d'abord faire part de la satisfaction de mon pays. Les objectifs de la XXVIII^e Conférence ont en effet été largement atteints et j'en citerai quelques exemples.

La Convention sur les disparitions forcées, adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qualifie de crimes les disparitions forcées en temps de guerre comme en temps de paix. Cette Convention interdit notamment les lieux de détention secrets et reconnaît les droits des victimes. La France, qui a accueilli à Paris la cérémonie de signature de cette Convention, en appelle à une ratification rapide et la plus large possible.

Le Protocole V à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, relatif aux restes explosifs de guerre, a été ratifié par la France et beaucoup d'autres États, ce qui a permis son entrée en vigueur en novembre 2006. Ce Protocole est le seul instrument juridiquement contraignant négocié dans le domaine du désarmement au cours des dernières années. La France est naturellement favorable à une ratification universelle de ce Protocole.

La France s'est engagée dans le processus d'adhésion à la Convention de Tampere sur les télécommunications d'urgence, dont l'objet est de mobiliser des ressources de télécommunications en cas de catastrophe naturelle. Cette Convention définit un cadre de coopération entre les États parties et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais également avec d'autres partenaires comme les ONG. L'adhésion à cette Convention fait partie de l'engagement souscrit lors de la XXVIII^e Conférence, visant à prévenir les catastrophes et à réduire leurs conséquences humaines et économiques.

J'en viens maintenant à la XXX^e Conférence, qui nous réunit aujourd'hui. Cette Conférence met en exergue, dans son Objectif 1, les défis communs de l'humanité, afin que l'ensemble des États, ainsi que des Sociétés nationales, puissent s'accorder sur des priorités d'action. Face à des défis aussi essentiels que les maladies émergentes ou la dégradation de l'environnement, les États ne peuvent agir seuls. L'action des acteurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est indispensable, en partenariat avec les États, pour y faire face. Elle doit s'inscrire dans le cadre des mandats prévus par les Conventions de Genève. À cet égard, je voudrais souligner notre grande satisfaction quant à la coopération entre l'État français et la Croix-Rouge française, respectueuse du principe d'indépendance des Sociétés nationales prévu par les Statuts du Mouvement.

La France et la Croix-Rouge française vont, pendant cette Conférence, prendre des engagements communs pour les quatre années à venir : un engagement pour le renforcement de la protection des emblèmes du Mouvement international de la Croix-Rouge

et du Croissant-Rouge dans le droit français ; un engagement dans le secteur de la santé, dans le cadre des moyens du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement, en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement, pour renforcer les structures médicales et la qualité des soins ; un engagement en faveur de la protection des journalistes.

Madame la Présidente,

La France s'associe pleinement à l'objectif que s'assigne cette Conférence de renforcer le respect du droit international humanitaire, qui est trop souvent bafoué sur les théâtres de conflits. Nous sommes particulièrement attachés au respect des normes fondamentales du droit international humanitaire, parmi lesquelles figurent la protection des personnels humanitaires et des journalistes, le principe de proportionnalité des attaques ou les garanties fondamentales quant au traitement des populations civiles. S'agissant des prisonniers de guerre, la France prend l'engagement lors de cette Conférence de créer un bureau national de renseignements, opérationnel dès les premières heures d'un conflit. En matière d'emploi des armes, la France soutient les préoccupations du CICR quant aux effets indiscriminés des armes à dispersion et se félicite de l'engagement pris par l'Union européenne de mettre en place d'ici la fin de l'année 2008 un instrument juridique contraignant relatif aux armes à sous-munitions.

Madame la Présidente,

J'évoquais tout à l'heure l'engagement pris par la France lors de la XXVIII^e Conférence en matière de catastrophes naturelles. Je voudrais marquer notre attachement au travail de la Fédération internationale qui a abouti, avec la participation active des États et des Sociétés nationales, à la rédaction d'un document important : les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (*International Disaster Response Law*, dites « Lignes IDRL »).

Madame la Présidente,

En conclusion, je voudrais vous assurer que la France apportera une contribution active aux travaux de cette Conférence. Je suis sûr que la pertinence et l'actualité des thèmes retenus comme la qualité des débats des jours à venir nous permettront de renforcer encore nos actions communes au service des populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles

**M. Jean-François Mattéi, président,
Croix-Rouge française**

(Original français)

C'est avec un plaisir tout particulier que je m'exprime au nom de la Croix-Rouge française, car très rares sont les occasions où le monde associatif se réunit avec les gouvernements pour examiner ensemble les solutions aux nombreux problèmes humanitaires, qu'ils soient urgents ou de nature durable en lien avec la problématique du développement.

Je m'associe pleinement aux déclarations faites par le représentant du gouvernement français ainsi qu'à celle faite par le Portugal au nom de la Présidence de l'Union européenne. Je voudrais limiter mon intervention à trois points qui me semblent tout à fait essentiels pour notre Mouvement dans les années à venir.

En premier lieu, la santé. Sur la base des engagements pris lors de notre réunion à Istanbul en mai dernier, la Croix-Rouge française est plus que jamais déterminée à s'engager pleinement dans ce domaine de la lutte contre les maladies émergentes et réémergentes. Elle est aussi décidée à relever les autres défis en matière de santé publique, tels que l'accès aux soins, et à contribuer ainsi à la réalisation des trois objectifs du Millénaire qui ont trait directement à la santé.

Plus précisément, les initiatives de la Croix-Rouge française dans ce domaine s'appuient sur trois piliers. D'abord, le renforcement des capacités des Sociétés nationales pour améliorer la réponse aux besoins sanitaires partout où les structures de santé publique sont insuffisantes, voire inexistantes ; nous développerons l'initiative santé proposée en priorité aux Sociétés nationales francophones, dans la continuité de l'action que nous menons déjà. Ensuite, le renforcement dans l'accès aux soins par la réhabilitation des infrastructures et l'approvisionnement régulier en médicaments, comme nous le faisons en particulier dans nos centres de lutte contre le VIH/SIDA. Je voudrais mentionner ici également le programme « VIH/SIDA et toxicomanie », que nous mettons en œuvre en Ukraine avec la Croix-Rouge italienne et la Croix-Rouge ukrainienne. Il pourrait être dupliqué ailleurs pour intensifier la lutte contre la toxicomanie et réduire les risques de transmission du VIH et de l'hépatite C. Enfin, troisième pilier, la formation du personnel paramédical, qui est indispensable à toute politique de santé. Avec le gouvernement français, nous avons décidé de nous engager concrètement en faveur de la santé pour les quatre années à venir, car nous sommes intimement persuadés qu'un état de santé satisfaisant est la condition indispensable

pour le développement d'un pays. C'est un facteur de développement, de progrès économique et social, mais également un facteur essentiel de cohésion sociale et de citoyenneté. En outre, c'est la mise en application directe de notre rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics, rôle que nous revendiquons.

En termes de migration internationale, s'il appartient aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires à la maîtrise des flux migratoires et à la lutte contre le trafic des être humains, notre Mouvement doit apporter quant à lui une réponse humanitaire qui me paraît très complémentaire de l'action des gouvernements, c'est-à-dire une assistance et une protection pour tous les migrants, quel que soit leur statut. De cela, nous avons également convenu à Istanbul. Dans le même esprit, la Croix-Rouge française, qui soutient entièrement la Stratégie pour le Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux, telle qu'elle vient d'être approuvée par notre Conseil des Délégués, recherchera à cet effet les meilleures synergies possibles avec les services et les organismes de l'État compétents dans ce domaine, non seulement pour une meilleure efficacité de cette stratégie, mais surtout pour le bénéfice des migrants trop souvent séparés de leurs familles.

Enfin, c'est mon troisième point, je veux redire le prix que la Croix-Rouge française attache à une résolution robuste sur l'Objectif 3 de notre Conférence, c'est-à-dire sur le droit international humanitaire. Certes, avec la mise en place progressive d'une véritable justice pénale internationale, l'impunité peut aujourd'hui commencer à reculer ; mais ce n'est pas suffisant globalement. On peut regretter que la communauté internationale ne fasse pas davantage du droit international humanitaire une priorité de son action. Notre Conférence est une excellente occasion, me semble-t-il, pour déplorer cette application insuffisante du droit international humanitaire et pour en dénoncer les trop nombreuses violations. Il me paraît donc aussi important de soutenir le CICR dans sa mission de promotion et de garantie du droit international humanitaire à travers tous les conflits armés.

Je vous remercie

**S.E. M. Mohammed Loulichki, représentant
permanent, Mission permanente du Maroc,
Genève,**

(Original français)

Ma délégation fait sienne, bien sûr, la déclaration faite au nom du Groupe africain par l'ambassadeur

d'Égypte. Le Royaume du Maroc saisit l'opportunité de la tenue de cette Conférence pour exprimer au gouvernement frère du Bangladesh ses condoléances les plus sincères pour les pertes humaines occasionnées par le passage du cyclone qui a frappé les zones frontalières du Bangladesh. Une catastrophe de cette ampleur, qui n'est malheureusement pas la seule qu'a connue le monde cette dernière année, doit servir de leçon et nous rappeler que la solidarité internationale est le meilleur moyen de faire face aux maux qui frappent l'humanité.

Le thème choisi pour cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », est des plus éloquentes à cet égard et des plus appropriés. C'est l'occasion pour ma délégation d'apporter son soutien aux objectifs nobles de la Conférence et d'affirmer sa conviction qu'une action concertée fondée sur le partenariat entre les États, les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres intervenants dans le domaine humanitaire, est un passage obligé pour surmonter les défis communs qui menacent l'humanité. Le rôle des Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des États, est indéniable à cet égard. L'action concertée des États et du Mouvement devrait continuer à garantir la protection de la dignité humaine et la protection des droits de l'homme à travers le respect du droit international humanitaire.

Madame la Présidente,

La vulnérabilité des personnes, particulièrement dans les pays en développement, n'a cessé de s'exacerber à cause de la détérioration de l'environnement. Elle se caractérise entre autres par la déforestation, la dégradation des sols, la densification et le réchauffement climatique. Les flux migratoires ont connu une augmentation sans précédent, encouragés en cela par la conjugaison de facteurs socioéconomiques et le déséquilibre flagrant dans la répartition des richesses. Cette situation, qui se conjugue notamment avec l'émergence de pandémies récurrentes, nous interpelle tous et nous incite à déployer plus d'efforts afin d'alléger les souffrances des populations touchées de plein fouet par ces maux.

Dans ce cadre, le Croissant-Rouge marocain n'a cessé d'œuvrer, depuis sa création par feu S.M. Mohammed V, pour prendre en charge, sous le leadership de S.A.R. Lalla Malika, les populations démunies par des actions intégrées englobant aussi bien l'alimentation et la médication que la formation professionnelle.

Depuis que le Maroc est devenu un pays de transit et d'accueil, en plus de son statut antérieur de

pays d'origine de la migration, le Croissant-Rouge marocain s'est employé à assister les émigrés clandestins entrés au Maroc par ses frontières sud et est. L'action du Croissant-Rouge marocain en faveur de ces populations est diligentée de manière spontanée, indépendamment de leur statut juridique ou de leurs origines.

Cependant, force est de constater que les dernières années, la pression migratoire sur le Maroc a nécessité le traitement de la question de la migration de manière plus globale. Le Maroc, qui a intégré la question de la migration dans sa stratégie nationale, a accueilli en juillet 2006 la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. Considérée comme la première initiative thématique du genre, liant la problématique migratoire à l'impératif du développement, cette Conférence a donné le coup d'envoi à une coopération entre l'Europe et l'Afrique et a adopté le plan d'action de Rabat. Elle a mis en évidence la convergence de vues existant entre les pays d'origine, de transit et de destination, fondée sur un partenariat novateur intégrant une vision d'ensemble du développement.

Madame la Présidente,

La préservation de la vie humaine dans la dignité en cas de conflit armé demeure tributaire du respect par tous du droit international humanitaire. Le Maroc tient à saisir l'opportunité de ce forum pour réitérer sa conviction et affirmer son attachement aux principes véhiculés par le droit international humanitaire. Il tient à féliciter le Secrétariat pour le travail de compilation qu'il a fait en matière coutumière.

Enfin, ma délégation ne saurait clôturer son intervention sans apporter son plein appui, cela va de soi, au projet de résolution sur l'application du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

**Mme Marie-Thérèse Pictet-Althann,
ordre de Malte**

(Original français)

Depuis neuf siècles, l'ordre de Malte déploie ses activités humanitaires et hospitalières à travers le monde. Les liens entre notre ordre et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont anciens et nos affinités aussi nombreuses que significatives : priorité donnée aux considérations d'éthique et aux valeurs morales qui mettent au centre des préoccupations le devoir de porter secours

aux détresses humaines. Neutralité, impartialité et indépendance guident nos actions.

Le thème choisi pour cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », correspond totalement à l'engagement de l'ordre de Malte, ainsi que les quatre objectifs proposés pour y parvenir. Mettre en exergue la nécessité d'une vaste participation aux actions de solidarité, qui réponde à la vocation de soigner et d'assister les êtres humains en détresse, c'est aussi apporter une contribution à la consolidation de la paix.

L'ordre de Malte est d'autant plus heureux de participer à l'examen des défis humanitaires susceptibles d'avoir un impact déterminant dans le monde ces prochaines années que son action dans 120 pays est précisément dirigée vers les personnes souffrant de la dégradation de l'environnement, des maladies émergentes et réémergentes, de la migration internationale et de la violence. À travers ses 58 institutions nationales et son corps de secours international d'urgence et de réhabilitation, *Malteser International*, l'ordre intervient promptement dans les catastrophes naturelles et les conflits armés où qu'ils se produisent. Il assiste actuellement les victimes des inondations récentes au Mexique, Kenya, Burkina Faso, Ouganda, Inde et Pakistan, celles des tremblements de terre et du tsunami en Asie, sans oublier les personnes frappées par les ouragans dans les Amériques et la sécheresse et la famine en Afrique.

Sa vocation et son expertise permettent à l'ordre de Malte de placer les activités médicales au cœur de ses programmes humanitaires. Lors de situations d'urgence, priorité est donnée à la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau et à la reconstruction des installations sanitaires afin d'assurer l'accès aux soins et de prévenir les épidémies. Depuis de nombreuses années, l'ordre combat des maladies telles que le paludisme, la tuberculose, la lèpre, le SIDA ou encore la fièvre dengue, qui affecte actuellement en Thaïlande les réfugiés du Myanmar. Par ailleurs, l'ordre poursuit ses programmes d'aide aux personnes traumatisées par les violences au Congo et au Darfour.

L'assistance aux migrants fait également partie de sa mission, qu'il s'agisse de déplacements massifs de populations lors de catastrophes ou de leur marginalisation dans la société. L'ordre s'efforce de subvenir à leurs besoins humanitaires, quel que soit leur statut juridique. Afin de renforcer son soutien aux migrants, l'ordre vient de signer un accord de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le partenariat étant un élément essentiel d'une réponse rapide et efficace face aux conflits, aux catastrophes et aux maladies, l'ordre de Malte ne cesse d'étendre ses partenariats et sa collaboration avec les organisations internationales, les États, les ONG travaillant sur le terrain, les communautés locales et la société civile. Dans la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire, nous nous sommes engagés à alléger les souffrances causées par les séparations familiales ou la tragédie des personnes disparues, ou encore l'utilisation abusive des armes, et à mieux répondre aux catastrophes.

La réaffirmation et l'application du droit international humanitaire cherchent à vaincre les défis posés par les conflits armés contemporains ; préserver la vie et la dignité humaine sont la mission fondamentale de notre ordre, qui ne peut accepter que l'assistance, en particulier médicale, aux populations civiles, soit entravée, que le personnel humanitaire ne puisse avoir librement accès aux victimes et que son rôle ne soit pas respecté et protégé. Le principe des garanties fondamentales selon lequel « nul ne peut se trouver en dehors de tout cadre juridique » est une nécessité impérieuse auquel l'ordre apporte son soutien.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, malgré les engagements déjà pris par la communauté internationale et les progrès accomplis, les cadres institutionnels et législatifs nationaux ne reflètent pas toujours les normes internationales. L'ordre de Malte approuve et appuie donc la proposition d'adopter les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.

Mission permanente de l'Autriche, Genève

(Original anglais)

La délégation autrichienne se rallie à l'intervention de la Présidence de l'Union européenne. En ma qualité de représentant national, je voudrais faire quelques remarques.

L'Autriche se félicite que cette Conférence s'intéresse principalement aux défis humanitaires de plus en plus importants lancés au XXI^e siècle – dégradation de l'environnement, changement climatique, migration, violence, épidémies. Compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je m'en tiendrai au changement climatique.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des phénomènes mondiaux qui

touchent chaque région et chaque pays ; les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchées. Cependant, des signes encourageants donnent à penser que la communauté internationale est enfin disposée à agir. Mais cela demande que l'on se penche à fond et à l'échelle planétaire sur toute une série de problèmes liés au changement climatique. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle crucial à jouer dans cette entreprise. Les Nations Unies étant la seule structure dans laquelle un accord véritablement mondial peut voir le jour, l'Autriche, tant sur le plan national que dans le cadre défini par l'Union européenne, appuie pleinement le processus entamé par les Nations Unies et conçu pour traiter tous les aspects de la lutte contre le changement climatique, à savoir l'atténuation des effets, l'adaptation, le financement et l'innovation technologique.

Les conséquences du changement climatique sur le plan humanitaire, telles que l'élévation du niveau des mers, la désertification, la perte de la biodiversité et l'incidence accrue des catastrophes, sont déjà devenues une terrible réalité à l'échelle du globe. Nous devons donc unir nos forces pour nous adapter à cette réalité mouvante et intégrer le changement climatique dans la sphère humanitaire.

L'Autriche attache une grande importance à toutes les initiatives destinées à résoudre les problèmes environnementaux dans leur intégralité et à un stade précoce. Elle met plus particulièrement l'accent sur le soutien aux pays les plus vulnérables dans la phase d'adaptation – surtout les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral – comme le soutien à la *Caribbean disaster response agency*, à un projet conduit par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) relatif au renouvellement des énergies dans les petits États insulaires en développement, ou encore au Fonds pour les pays les moins avancés, établi par la Convention-cadre sur les changements climatiques. L'Autriche appuie en outre l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC), exemple parfait de l'action préventive intégrée qui rassemble des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les difficultés posées par le changement climatique sur le plan humanitaire nécessitent une approche globale de la sécurité humaine : « Vivre à l'abri du besoin ; vivre à l'abri de la peur ». En tant que membre du Réseau de la sécurité humaine, l'Autriche salue l'initiative grecque

d'attirer l'attention de la Présidence du Réseau de la sécurité humaine sur les conséquences du changement climatique pour les groupes vulnérables, comme les enfants, les femmes et les personnes contraintes de quitter leurs foyers. Chacun de ces groupes fera l'objet d'une série de conférences, dont une sera organisée début 2008 en Autriche.

Enfin, permettez-moi de souligner que l'Autriche s'est toujours employée à renforcer ses engagements humanitaires, et c'est la raison pour laquelle elle présente à cette Conférence aussi, comme lors des précédentes, plusieurs engagements. Je n'en citerai qu'un, portant sur les mêmes sujets que ceux de notre débat général. L'Autriche s'engage à consolider davantage l'assistance à l'enseignement pour les migrants, afin qu'ils soient mieux intégrés dans le système éducatif autrichien. Cela sera fait, entre autres, par l'amélioration des compétences interculturelles du personnel enseignant et la mise au point d'un nouvel outil de formation.

M. Khaled Erksoussi, membre du Conseil de direction, Croissant-Rouge arabe syrien

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Les discussions qui ont eu lieu et à l'Assemblée générale, au Conseil des Délégués et à cette XXX^e Conférence, à laquelle je souhaite plein succès sous votre présidence, tournent autour de quatre questions générales. Je voudrais aborder avec vous la question de la migration, qui, dans mon pays, la Syrie, recouvre une réalité différente des autres pays. En fait, depuis plus de 50 ans, la Syrie a accueilli plus de 450 000 réfugiés palestiniens. Ces dernières années, ce nombre a grossi à cause d'un autre type de migration où l'on a vu arriver plus d'un million et demi de réfugiés irakiens fuyant l'insécurité et la guerre en Irak ; ils représentent aujourd'hui plus de 10 % de la population syrienne et ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire. Le gouvernement syrien a joué un rôle de premier plan en fournissant cette aide par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, qui coordonne toute l'aide envoyée à nos frères irakiens par l'entremise de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge, d'associations amies et d'organisations internationales. Toutefois, cette aide n'a pas été suffisante, compte tenu du nombre élevé de réfugiés irakiens, dont l'arrivée a eu un impact considérable sur les infrastructures de la Syrie. Pour vous citer un exemple, bien que le gouvernement

syrien ait absorbé plus de 80 000 enfants irakiens dans son système éducatif, plus de 200 000 autres ne sont toujours pas scolarisés.

Une autre question importante dont je voudrais parler est la situation tragique des citoyens syriens du Golan occupé : ils souffrent du manque de soins, sont soumis à des pressions sociales et économiques, et les prisonniers font l'objet de mauvais traitements. À ce propos, je tiens à remercier le Comité international de la Croix-Rouge pour avoir pris les dispositions nécessaires afin d'assurer le transport des produits agricoles achetés par le gouvernement syrien. Je le remercie aussi d'avoir contribué à résoudre les problèmes sociaux qui se posent sur ce territoire, en supervisant le transport des étudiants, ainsi que l'organisation de mariages, permettant ainsi à des familles du territoire occupé de revoir des proches vivant en Syrie. Je suis en outre reconnaissant au CICR pour le soutien qu'il apporte au Comité national syrien pour le droit international humanitaire, qui – je suis fier de le dire – a joué un rôle majeur en mettant en place le Comité supérieur national pour le droit international humanitaire et en faisant des exposés qui ont commencé à mettre en lumière la nécessité de respecter cette branche du droit. À cet égard, je tiens également à remercier toutes les Sociétés nationales amies qui aident le Croissant-Rouge arabe syrien et coopèrent avec lui. Toutes les ONG du monde ont maintenant la possibilité, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, de venir en aide à nos frères irakiens. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement reconnaissant aux volontaires du Croissant-Rouge et à tous les autres volontaires du Mouvement.

S.E. Mme Erlinda Basilio, représentante permanente, Mission permanente des Philippines, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Le thème de notre Conférence, « Ensemble pour l'humanité », est tout à fait pertinent. La création de partenariats humanitaires vient au bon moment, un moment où l'action de la communauté internationale est indissociable des grandes initiatives humanitaires visant à relever les défis posés à l'environnement, la migration, la violence et la santé publique.

Madame la Présidente,

Ces sujets préoccupent au plus haut point notre pays, la région de l'Asie du Sud-Est et la communauté

internationale. Chaque sujet est d'une importance vitale et spécifique. En ce qui concerne l'environnement et le changement climatique, les Philippines subissent régulièrement les foudres de mère Nature sous la forme de typhons, de pluies torrentielles ou de tremblements de terre. Comme plus d'un Philippin sur dix travaille à l'étranger, chaque famille philippine vit intimement le problème de la migration. Nous faisons de notre mieux pour mettre notre pays et notre population à l'abri du danger, en prenant des mesures efficaces visant à garantir la paix et la stabilité dans notre pays. Grâce à la coopération régionale et internationale, nous avons pu endiguer et traiter correctement plusieurs pandémies, et les crises sanitaires qu'elles ont provoquées, dans certaines parties de notre région. Mais la protection de notre population contre les conséquences de ces catastrophes est la tâche du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, représenté par notre Société nationale, la Croix-Rouge philippine, que préside avec dynamisme et compétence le sénateur Richard J. Gordon.

C'est en effet la Croix-Rouge philippine, qui, sans faillir, arrive sur les lieux la première ou parmi les premiers, chaque fois qu'un problème d'ordre humanitaire survient aux Philippines. C'est aussi la Croix-Rouge philippine que l'on voit partout dans mon pays, menant des campagnes de sensibilisation et de mobilisation axées sur la population et travaillant avec les gens pour alléger leurs souffrances.

La Croix-Rouge philippine est un partenaire bienvenu et nécessaire de nos services sociaux nationaux, souvent mis à rude épreuve compte tenu de leurs capacités et de leurs ressources limitées. C'est l'expérience que nous partageons, partout dans le monde, avec nos Sociétés nationales sœurs, le CICR et la Fédération internationale, c'est-à-dire l'ensemble du Mouvement, quand il s'agit d'aider à prévenir et à soulager les souffrances humaines, en harmonie avec la vision extraordinaire d'Henry Dunant. L'importance, l'utilité et les réalisations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne sont vraiment pas exagérées.

Madame la Présidente,

Il est par conséquent de la plus haute importance que nous, représentants de nos gouvernements, saisissons cette occasion extrêmement précieuse pour renforcer et redynamiser nos relations et nos partenariats avec la Croix-Rouge, à tous les niveaux, au cours de cette Conférence. Le gouvernement philippin demande donc instamment que nous appuyions sans réserve les quatre résolutions qui nous sont proposées, à savoir : 1) la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » ;

2) le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ; 3) la réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire – préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés ; et 4) l'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Les États membres et les Sociétés nationales ont largement eu la possibilité d'examiner les projets de résolution et d'en débattre lors des consultations régionales organisées l'année passée dans le monde entier et à Genève. La teneur des résolutions met surtout en évidence la nécessité de renouveler les partenariats entre les gouvernements, le Mouvement, le système des Nations Unies, les organisations internationales et la société civile.

Je saisis cette occasion pour souligner le travail accompli par le Mouvement en matière de migration. Le Mouvement contribue en effet à créer un environnement plus sûr et plus accueillant pour les migrants dans les pays de transit et de destination. Il apporte un certain réconfort aux travailleurs migrants et à leurs familles restées au pays, notamment grâce à divers programmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les domaines de la défense des droits des migrants, de la protection de la famille et du rétablissement des liens familiaux, de l'insertion et de la réinsertion. Je voudrais en particulier insister sur la valeur exceptionnelle des relations fraternelles qui existent entre nos Sociétés nationales. Un exemple récent qui me vient à l'esprit est l'aide obtenue l'année dernière par la Croix-Rouge philippine auprès de la Société du Croissant-Rouge du Kazakhstan, concernant des travailleurs philippins bloqués au Kazakhstan.

En cohérence avec la position adoptée par mon pays dans ce domaine, les Philippines accueilleront, en octobre prochain à Manille, la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement. J'invite les autres gouvernements et le Mouvement à envoyer des représentants à la prochaine réunion des Amis du Forum, au cours de laquelle sera élaboré l'ordre du jour du Forum. Cette réunion aura lieu ici à Genève, le 17 décembre, pour que nous puissions développer des partenariats entre les parties intéressées par la question de la migration et le Mouvement.

Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction les nouvelles Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement

initial en cas de catastrophe. Les Philippines bénéficient elles-mêmes de l'aide extérieure et, grâce aux efforts des responsables en exercice de la Croix-Rouge philippine, elles en font bénéficier d'autres aussi. Si nous sommes reconnaissants à nos frères et nos sœurs à l'étranger pour l'aide qu'ils nous font parvenir, une assistance inappropriée est cependant souvent contre-productive. Récemment, les membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est ou ANASE ont donné leur accord pour que nos ambassades et nos consulats fournissent une assistance mutuelle en cas d'urgence à nos ressortissants à l'étranger. Les Lignes directrices offrent donc un ensemble indispensable de normes internationales relatives à l'assistance qui guideront dans ce sens nos missions diplomatiques, nos autorités chargées de la gestion des catastrophes et les autres entités concernées, dans le domaine des opérations de secours et de l'assistance des donateurs.

Nous avons également collaboré avec les membres de la communauté internationale et avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles. La Croix-Rouge philippine est une Société nationale donatrice, et le gouvernement philippin a lui aussi apporté son concours aux différentes institutions des Nations Unies en vue d'alléger les souffrances des victimes de catastrophes naturelles.

M. Raphael Codjo Mensah, directeur de la coopération décentralisée et de l'action humanitaire, Bénin

(Original français)

Je m'associe à l'intervention faite par l'Égypte au nom du Groupe africain. En me référant au dit d'un illustre responsable international à l'ouverture de cette Conférence, le gouvernement béninois reconnaît que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est toujours une belle occasion de se réunir dans une communion d'idées et de réflexions sur les différentes questions qui touchent le domaine humanitaire pour tous ceux qui partagent et soutiennent les principes et les actions de la Croix-Rouge. Pour la délégation du gouvernement béninois, c'est aussi une occasion exceptionnelle d'échanger afin de travailler véritablement « Ensemble pour l'humanité », comme le traduit le thème retenu par cette Conférence à cet effet.

Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement béninois se félicite d'abord d'avoir pris part à ces grandes assises et d'avoir surtout

reconnu les actes de la Croix-Rouge béninoise comme auxiliaire des pouvoirs publics. Cette reconnaissance se traduit en effet par le détachement d'agents au service de la Société nationale, l'adoption d'une loi sur le respect des emblèmes de la Croix-Rouge et la responsabilisation de la Croix-Rouge béninoise comme chef de file dans les opérations d'assistance aux réfugiés togolais au Bénin. Au regard des leçons apprises lors de ces assises, le gouvernement béninois s'engage à appuyer davantage la Société nationale, afin qu'elle soit plus présente et plus compétente là où les besoins des plus vulnérables sont le moins couverts, notamment dans les services communautaires et les opérations de secours d'urgence relevant de sa mission.

Je ne saurais terminer sans remercier la Croix-Rouge espagnole, la Croix-Rouge française, la Croix-Rouge allemande, la Croix-Rouge de Belgique et surtout la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge pour tout ce qu'ils font afin de sortir la Croix-Rouge béninoise de sa crise institutionnelle et pour ce qu'ils continuent de faire en vue de son relèvement. Sur l'honneur, je vous assure que le nouveau Bureau élu est résolument engagé à faire de la Croix-Rouge béninoise une Société nationale connue, respectée et soutenue par ses bénéficiaires. Le gouvernement est le partenaire pour la qualité de ses services communautaires et pour la transparence de sa gestion. Cela se voit bien à l'œil nu aujourd'hui au Bénin. Afin de créer les conditions d'un tel développement, le gouvernement béninois est d'ores et déjà rassuré que le support technique, et au besoin financier, de toutes les composantes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne sera pas marchandé à la Croix-Rouge béninoise.

S.E. M. Zdzislaw Rapacki, représentant permanent, Mission permanente de la Pologne, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Ma délégation adhère pleinement à la déclaration faite ce matin par le Portugal au nom de l'Union européenne. En avril 1992, la Pologne devenait partie aux Protocoles I et II additionnels aux Conventions de Genève. La Pologne a signé le Protocole additionnel III portant création d'un troisième emblème distinctif, et la procédure de ratification est engagée. Nous pensons que tous les États parties aux Conventions de Genève devraient, dès que possible, ratifier les Protocoles

additionnels et en incorporer les dispositions dans leur législation nationale, afin d'en révéler vraiment le caractère universel. Je suis en outre heureux de vous informer que l'amendement à l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques est entré en vigueur en Pologne, le 15 mars 2007.

Pour faciliter le dialogue avec la Société nationale sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, un groupe interministériel composé d'experts gouvernementaux et de représentants de la Croix-Rouge polonaise a été créé en 2005, création qui est conforme à l'engagement pris par la Pologne à la XXVII^e Conférence internationale.

Permettez-moi de féliciter la Croix-Rouge polonaise pour sa contribution extrêmement précieuse à la diffusion du droit international humanitaire dans mon pays. La Croix-Rouge polonaise et le gouvernement polonais collaborent actuellement à la mise en place d'un programme éducatif spécial destiné aux écoles polonaises et appelé « Explorons le droit humanitaire ». La Croix-Rouge polonaise organise par ailleurs chaque année à Varsovie un cours sur le droit international humanitaire pour les jeunes juristes d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord. Avec les ministères de la Défense nationale et de la Culture, la Croix-Rouge polonaise a mis sur pied l'école polonaise de droit international humanitaire, qui s'adresse aux militaires, ainsi qu'aux universitaires et aux humanitaires. En 2006, la Croix-Rouge polonaise a fait équipe avec l'université de Varsovie et le ministère des Affaires étrangères pour organiser une conférence internationale sur le droit international humanitaire coutumier dans les conflits armés.

La Pologne reconnaît pleinement les compétences de la Commission internationale d'établissement des faits, conformes à l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Nous avons la ferme conviction qu'il est essentiel de renforcer la position de cette Commission et de soutenir ses activités.

La Pologne réitère son soutien énergique à la Cour pénale internationale et au rôle qu'elle joue dans la promotion du respect du droit international humanitaire. Dans ce contexte, la Pologne a amendé sa législation nationale pour coopérer mieux encore avec la Cour. C'est en effet le Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes – Fonds qui n'intervient que dans les situations relevant de la compétence de la Cour – qui se prononce sur l'aide à fournir aux victimes des crimes de génocide,

des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. À ce titre, il joue un rôle charnière dans la réalisation des objectifs de la Cour. Cela met en évidence l'importance du soutien financier accordé par les États au Fonds, en lui permettant de montrer que la justice ne fait pas que sanctionner les criminels, mais qu'elle rétablit aussi la dignité des victimes.

Mme Naglaa Rashwan, représentante Jeunesse, Société du Croissant-Rouge égyptien

(Original anglais)

Nous avons jusqu'ici examiné les conséquences sur le plan humanitaire de quatre défis essentiels, ainsi que la question du renforcement des capacités. Je voudrais pour ma part parler du renforcement des capacités d'une de nos ressources irremplaçables que sont les jeunes, c'est-à-dire les jeunes volontaires.

Dans nos activités humanitaires, nous mettons habituellement l'accent sur l'importance d'évaluer les besoins de nos bénéficiaires et des groupes vulnérables. Mais avons-nous évalué les besoins de nos jeunes volontaires pour qu'ils soient plus efficaces dans l'accomplissement de leurs tâches humanitaires ? En tant que jeune volontaire, je m'interroge continuellement sur la manière de rester motivée pour faire plus. Je me demande également s'il ne faut pas – aux niveaux du Mouvement et de l'État – penser aux besoins des volontaires. Le faisons-nous ? Nous leur demandons encore et toujours d'être performants et d'être sur le terrain pour aider les personnes vulnérables. Pour qu'ils puissent le faire, il faudrait savoir de quoi ils ont besoin.

De mon point de vue, en tant que jeune volontaire, il faut avant tout qu'on nous donne les moyens d'agir. Nous devons être plus autonomes pour mieux vous aider. À mon avis, c'est possible si l'on nous associe à la planification et à la mise en œuvre de toutes les interventions. Nous avons besoin de politiques, au niveau du Mouvement et au niveau de l'État, qui nous permettent de participer davantage. Je voudrais aussi vous rappeler que nous avons des besoins en matière de psychologie sociale. En tant que volontaires, nous prenons soin des autres ; nous avons par conséquent besoin d'un certain soutien psychosocial, soutien que peut apporter, par exemple, la reconnaissance de notre mission ou toute autre forme d'appui.

Je demande donc à toutes les personnes ici présentes de soutenir les jeunes et, en guise de conclusion, je voudrais dire que nous avons la chance de commencer aujourd'hui. Notre avenir commence aujourd'hui.

J'encourage toutes les Sociétés nationales, tous les États, ainsi que les organisations de la jeunesse du secteur privé, à signer l'engagement pour la jeunesse préparé par la commission Jeunesse en vue de cette Conférence internationale. Ce peut être un très bon départ pour commencer aujourd'hui à relever les défis humanitaires dont nous avons parlé ici et venir à bout de leurs conséquences.

S.E. Mme Maria Nzomo, représentante permanente, Mission permanente du Kenya, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'emblée d'associer ma délégation à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Groupe africain. Le thème de cette Conférence est à notre avis tout à fait pertinent, vu les défis innombrables auxquels le monde est confronté et qui ne peuvent être résolus que par des efforts concertés. Tout prouve que les besoins humanitaires, notamment ceux liés aux catastrophes naturelles, sont en augmentation, et cela, en raison de la vulnérabilité accrue aux catastrophes et des effets croissants du changement climatique. Ma délégation est par conséquent favorable à ce que la préparation aux défis humanitaires et les interventions qu'ils nécessitent soient améliorées par l'élargissement de la collaboration et le développement de partenariats.

À cet égard, ma délégation appuie énergiquement les objectifs de la Conférence, parmi lesquels figure la nécessité de réduire la vulnérabilité des communautés à la dégradation de l'environnement, y compris au changement climatique, et de renforcer leur capacité de s'adapter et de faire face aux conséquences de ces changements sur le plan humanitaire. Nous sommes nous aussi préoccupés par la question des migrants qui se retrouvent sans aucune forme acceptable de protection et d'assistance, alors qu'ils ont besoin d'aide. Nous sommes également favorables à la prévention et à l'allègement des souffrances causées par la violence en milieu urbain. En outre, nous souhaitons un meilleur accès aux personnes vulnérables, y compris celles qui sont marginalisées, stigmatisées, prises au piège dans des situations de violence ou qui ne peuvent se faire soigner.

Nous pensons qu'il est capital de bâtir des partenariats et de renforcer les capacités à tous les niveaux, pour s'attaquer ces prochaines années à la vulnérabilité dans le domaine humanitaire. Par conséquent, tout en faisant fond sur les partenariats et les accords

de collaboration existants, il faut se souvenir qu'il est également nécessaire d'améliorer la prestation des services, pour atteindre le double objectif de l'efficacité et de la réduction des frais de transaction.

Nous encourageons tous les gouvernements, toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale – dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement – à coordonner leurs activités, dont les personnes en difficulté sont les bénéficiaires. À cet égard, dans mon pays, la Croix-Rouge du Kenya et le CICR ont régulièrement travaillé en partenariat étroit avec le gouvernement pour mener à bien leurs activités humanitaires lors des catastrophes naturelles qui ont frappé le pays, telles que sécheresses, inondations et famines.

Enfin, ma délégation tient à remercier le Conseil de direction et l'Assemblée générale de la Fédération internationale d'avoir approuvé la décision de tenir l'Assemblée générale de 2009 au Kenya. Cette décision est non seulement un honneur pour le peuple et le gouvernement du Kenya, mais aussi pour l'Afrique tout entière. Cela démontre en outre l'universalité de ce Mouvement. Nous espérons que cette Assemblée générale s'intéressera plus particulièrement aux questions qui se rapportent au continent africain.

Ma délégation se réjouit de voir cette Conférence aboutir à des résultats positifs et, en particulier, à une convergence de vues dans la définition et l'adoption d'une déclaration qui favorisera l'établissement de stratégies et de partenariats sous le thème plus général « Ensemble pour l'humanité ».

**M. Antoni Bruel, coordonnateur général,
Croix-Rouge espagnole**

(Original espagnol)

Madame la Présidente,

La délégation de la Croix-Rouge espagnole saisit l'occasion formidable qui lui est donnée pour affirmer son engagement de relever les défis soulevés à cette Conférence internationale. Le thème adopté par la Croix-Rouge espagnole pour les prochaines années, « *Cada vez más cerca de la personas* » (toujours plus près des personnes), s'inscrit dans le droit fil des propositions de cette Conférence internationale.

Le défi humanitaire que représente la migration est sans aucun doute pour nous une occasion extraordinaire d'être aux côtés des immigrants. Au-delà de l'assistance humanitaire que nous pouvons leur apporter dans

notre propre pays, il est à notre avis indispensable qu'un engagement clair et pratique soit pris avec les pays d'origine et avec leurs Sociétés nationales respectives. Car ces dernières peuvent alléger les souffrances engendrées par la migration et trouver des possibilités de développement dans les communautés d'origine.

Un autre aspect de l'engagement de la Croix-Rouge espagnole est de continuer à travailler pour apporter des réponses complètes aux immigrants qui sont dans notre pays, afin de faciliter leur pleine intégration dans la société, en facilitant leur participation au marché du travail et la lutte contre le racisme et la xénophobie sous toutes leurs formes. Sur ce point, le gouvernement espagnol et la Croix-Rouge espagnole ont déposé un engagement conjoint qui consiste à lancer une campagne de sensibilisation à la réalité que représente la migration, à lutter contre les clichés et à transmettre le concept d'égalité entre les personnes, afin d'éviter la stigmatisation et la discrimination.

Après avoir réalisé pendant des années un travail considérable pour faire comprendre l'importance de la cohabitation pacifique sur la base des valeurs qui sous-tendent nos Principes fondamentaux, nous entreprenons maintenant des activités de grande ampleur axées sur la jeunesse et la lutte contre la violence sexuelle. Ces activités prendront la forme de campagnes et de programmes de sensibilisation, et nous profiterons de l'avantage qu'offre l'interactivité des nouvelles technologies qui permettent d'atteindre les jeunes grâce à quelques portails Internet conçus à cet effet.

Dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, nous prévoyons de continuer à travailler avec le gouvernement espagnol, dans le cadre d'un accord passé avec le ministère de la Défense, en vue d'augmenter le nombre des membres des forces armées et des forces de sécurité qui recevront une formation spéciale en droit international humanitaire. Les universités et la population civile bénéficieront d'une attention particulière et continueront à faire partie de nos priorités pour ce qui est de faciliter la recherche et de faire comprendre l'importance du droit international humanitaire.

L'utilisation de l'emblème – un bien pour les personnes qu'il protège – sera une autre de nos priorités. Nous nous efforcerons d'en faire connaître l'importance et de rechercher les moyens d'éviter les abus en tout temps.

De plus en plus conscients de l'importance de la santé aux niveaux national et international, nous proposons ce qui suit : identifier activement les besoins en

matière de prévention des maladies et de promotion de la santé dans les communautés ; augmenter le nombre des projets de coopération internationale qui comportent des aspects liés à la santé ; transformer un nombre important de nos volontaires en agents de santé communautaires ; et aider les autres Sociétés nationales à faire de même dans leur propre pays.

En ce qui concerne les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement pour les personnes, surtout pour les plus vulnérables, la Croix-Rouge espagnole a créé en 2006 un département chargé d'élaborer un plan d'action visant à atténuer les effets de ces phénomènes, au moyen de projets concrets. Ce plan d'action prévoit des activités qui seront menées sur le territoire national, afin de sensibiliser l'opinion publique au problème, de réduire les émissions de carbone et d'introduire des compensations pour les émissions de carbone, et de garantir une meilleure utilisation de l'eau qui reflète sa valeur intrinsèque et sa valeur comme instrument de solidarité entre les communautés.

Depuis 1998, nos projets de coopération internationale comportent des éléments qui permettent d'évaluer, de réduire et de compenser les effets négatifs que ces projets pourraient avoir sur l'environnement. La même année, nous avons procédé à une évaluation des projets de logement et de construction que nous avons réalisés ces dix dernières années, en insistant sur les aspects environnementaux et les aspects connexes en matière de santé.

**S.E. M. Sergei Aleinik, représentant permanent,
Mission permanente du Bélarus, Genève**

(Original russe)

Le gouvernement de la République du Bélarus attache une grande importance à sa possibilité de travailler en collaboration avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et la délégation du Bélarus considère que les sujets et les questions qu'il est prévu de débattre à cette Conférence sont d'une importance et d'une urgence extrêmes.

Trouver des solutions aux problèmes relatifs à l'environnement, aux catastrophes naturelles, à la migration, à la violence, aux soins de santé, ainsi qu'au respect des règles du droit international humanitaire, concerne chacun d'entre nous sur cette planète et devrait nous inciter à unir nos efforts pour y parvenir, tant sur le plan national qu'au niveau mondial. Le Bélarus a accompli des progrès considérables et obtenu des résultats substantiels dans quasiment

tous les domaines qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous voudrions tout d'abord attirer votre attention sur les progrès réalisés par le gouvernement, qui a introduit les règles et les principes du droit international humanitaire dans la législation nationale.

En 1997, le gouvernement a mis en place la Commission interdépartementale sur la mise en œuvre du droit international humanitaire au Bélarus. Depuis, la Commission a œuvré dans ce sens. Avec son aide, un certain nombre de lois ont été rédigées et adoptées dans le domaine du droit international humanitaire, à savoir la loi sur l'utilisation et la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et la loi relative à la Société de la Croix-Rouge du Bélarus. En outre, le code pénal du Bélarus précise que les crimes de guerre et les autres violations des lois et des coutumes de la guerre sont des infractions punissables.

Le Bélarus a été un des premiers États à s'acquitter de ses obligations par rapport à la mise en œuvre du droit international humanitaire, s'agissant de la protection des biens culturels.

Sur la recommandation de la Commission interdépartementale, le droit international humanitaire est maintenant étudié dans les établissements d'enseignement du pays. Une grande importance est accordée à la nécessité de faire connaître cette branche du droit au moyen de publications et par l'organisation de séminaires sur ce thème. À ce propos, nous voudrions remercier de son aide la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge à Kiev.

Le but premier de la politique officielle du Bélarus dans le domaine de la santé est la préservation et l'amélioration de la santé de la nation. Au Bélarus, nous avons renforcé le fonctionnement stable d'un système de soins de santé géré par l'État et fondé sur un principe essentiel selon lequel les soins médicaux sont accessibles à tous et gratuits pour tous. Selon de nombreux indicateurs de la santé tels que le taux de mortalité infantile et maternelle, l'accès universel aux services médicaux, la lutte contre le VIH/SIDA et la mise à disposition d'un personnel médical qualifié, le Bélarus obtient régulièrement les meilleurs résultats parmi les pays de notre région.

Un des principaux domaines d'importance pour le système de soins de santé du Bélarus est le soutien apporté par l'État aux mères et aux enfants. Les activités menées dans ce domaine ont fait que le

Bélarus est classé parmi les pays à faible niveau de mortalité infantile et juvénile, selon les estimations de l'OMS.

Le Bélarus a adopté une approche officielle responsable du problème du VIH/SIDA et il interagit avec les organisations internationales, notamment la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cela lui a permis de développer un système efficace de prévention et de traitement du VIH/SIDA, système qui produit déjà des résultats concrets. Selon des experts internationaux, si la tendance qui se dessine au Bélarus se poursuit jusqu'en 2010, la propagation de l'épidémie pourrait s'arrêter, voire s'inverser.

Au Bélarus, nous accordons une grande importance au respect des droits et à la protection des migrants et des réfugiés, ainsi qu'à la lutte contre la migration illégale. Une véritable base juridique et institutionnelle a été mise en place dans le pays pour garantir le statut légal des migrants, protéger leurs droits et lutter contre la migration illégale.

Afin de répondre aux défis de notre temps, nous avons créé au Bélarus une base juridique destinée à traiter les questions relatives à la gestion des catastrophes naturelles.

En outre, le Bélarus participe activement au mouvement international de sauvetage. Ces cinq dernières années, il a fourni à 21 reprises une aide humanitaire à des pays qui en avaient besoin de toute urgence. Il s'agissait notamment de l'Iran, du Pakistan, du Liban, de Sri Lanka et, cette année, de la Grèce.

C'est la raison pour laquelle le Bélarus se félicite de l'initiative prise par le Mouvement avec le projet de lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Nous voudrions d'ailleurs relever à ce sujet que de nombreuses règles et dispositions contenues dans le projet sont déjà reprises dans notre législation nationale.

Nous tenons à signaler que les résultats positifs obtenus par notre pays en s'attaquant aux défis humanitaires contemporains n'auraient pas été possibles sans l'étroite coopération et le soutien appuyé des participants au Mouvement. Par ailleurs, la bonne interaction entre le gouvernement et la Croix-Rouge du Bélarus a compté pour beaucoup et permis de résoudre avec succès des problèmes d'ordre humanitaire au Bélarus.

La délégation du Bélarus exprime l'espoir qu'à l'avenir, notre pays et le Mouvement renforceront encore davantage leurs relations pour régler un grand nombre de problèmes d'ordre humanitaire, notamment la question des mesures correctives au lendemain de la plus grande catastrophe du XX^e siècle provoquée par l'homme, à savoir l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Nous sommes convaincus que la participation du Bélarus aux activités du Mouvement peut servir d'exemple en montrant comment établir et appliquer les Principes fondamentaux du mouvement humanitaire contemporain.

S.E. M. Sameh Shoukry, représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte, Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Je commencerai par vous féliciter d'avoir été élue présidente de cette importante Conférence. Je félicite également les autres membres du Bureau de la Conférence pour leur élection. Je voudrais exprimer au CICR et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge la reconnaissance de la délégation égyptienne pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur noble tâche, qui est de prévenir et d'alléger les souffrances des victimes de guerres, de catastrophes naturelles, de maladies et d'injustices sociales. L'Égypte se félicite du slogan « Ensemble pour l'humanité », choisi pour cette Conférence, et elle souligne l'importance de mettre en lumière la nécessité d'une action conjointe et d'un partenariat entre les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin de relever des défis humanitaires communs.

En ce qui concerne la question de la migration internationale, la délégation de mon pays estime qu'il conviendrait d'accorder une attention appropriée à la nécessité d'examiner différents moyens de renforcer les effets positifs de la migration sur le développement et, en même temps, de diminuer ses effets néfastes, notamment lorsque des migrants sont dépossédés de leurs droits sociaux minimaux. L'Égypte est favorable au renforcement du rôle des Sociétés nationales en tant que partenaires des pouvoirs publics, dans l'accomplissement des activités humanitaires, et elle est persuadée qu'elles devraient assurer la liaison entre les gouvernements et la Fédération internationale,

étant donné que les gouvernements et les Sociétés nationales ont des capacités et des besoins différents pour relever des défis humanitaires communs. Dans ce contexte, les Sociétés nationales devraient développer leurs fonctions en tenant compte de l'évolution de la situation. Par exemple, les Sociétés nationales et le CICR devraient suivre de près les activités des associations privées qui travaillent dans des zones de conflit armé, pour s'assurer que ces associations respectent les principes du droit international et les conventions internationales et qu'elles n'exploitent pas une situation qui se dégrade sur le plan de la sécurité dans les zones de conflit armé en se lançant dans des activités illicites telles que le trafic de femmes et d'enfants.

La délégation de mon pays tient à souligner la nécessité pour notre Conférence de suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord signé en 2005 entre les Sociétés palestinienne et israélienne. Tous les participants à cette Conférence, sans exception, ont à cet égard une responsabilité, surtout au vu des résolutions adoptées sur ce sujet. Nous avons suivi, avec une profonde préoccupation, la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et les souffrances chaque jour plus grandes du peuple palestinien en raison des pratiques illégales utilisées par les autorités d'occupation israéliennes. Dans une telle situation, l'inquiétude grandit, compte tenu de la manière dont le Croissant-Rouge palestinien est encore empêché d'accomplir sa tâche humanitaire, c'est-à-dire parvenir jusqu'aux victimes et aux personnes qui ont besoin d'aide dans différentes parties des territoires palestiniens occupés, parce que la Société israélienne ne respecte pas les dispositions du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés en novembre 2005. Dans son rapport, M. Pär Stenbäck, l'observateur indépendant nommé par le CICR et la Fédération internationale pour suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord – suivi dont il sera question après-demain –, affirme sans équivoque que la plus grande partie du Protocole d'accord n'a pas été appliquée et que les autorités d'occupation israéliennes ont constamment entravé son application. À ce propos, la délégation égyptienne souhaite appuyer la recommandation faite hier dans l'allocution de la présidente de la Confédération suisse, à savoir que le gouvernement israélien devrait faire plus pour faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord et que les États parties aux Conventions de Genève, ainsi que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, devraient assumer leurs responsabilités dans le but d'assurer la mise en œuvre effective du Protocole, puisque cela garantirait la crédibilité humanitaire

du Mouvement et permettrait de promouvoir ses principes d'universalité et d'impartialité.

L'Égypte attache une importance toute particulière au troisième objectif de la Conférence, à savoir réaffirmer la nécessité d'appliquer le droit international humanitaire afin de préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés. À ce propos, nous souhaitons insister sur le fait que le CICR doit jouer un plus grand rôle dans la protection des prisonniers de guerre, dans la récolte auprès des parties impliquées dans un conflit armé des informations sur la situation des prisonniers de guerre, dans la vérification de ces informations, dans la définition de critères clairs et précis selon lesquels une personne peut bénéficier du statut de prisonnier de guerre, et dans l'établissement d'un calendrier pour la réalisation de toutes ces tâches, compte tenu de la difficulté de mener des enquêtes sur les crimes quand ils sont commis dans des régions où des hostilités se déroulent et qui, par conséquent, sont difficiles d'accès. Enfin, nous tenons à affirmer la nécessité de tirer parti des propositions faites lors de plusieurs ateliers régionaux organisés par le CICR en 2003, propositions portant sur la nécessité d'un respect plus strict du droit international humanitaire et sur les rapports du CICR en la matière, notamment l'étude sur le droit international humanitaire coutumier. À cette fin, la Conférence devrait demander au CICR de préparer un rapport complet sur les options possibles permettant d'assurer un suivi plus rigoureux du respect du droit international humanitaire, notamment des recommandations spécifiques qui seraient soumises pour examen à tous les États et au Mouvement en vue de l'application de mesures additionnelles à cette fin.

Madame la Présidente,

Je vous remercie.

M. Larry Winter Roeder, directeur des affaires des Nations Unies, Société mondiale pour la protection des animaux

(Original anglais)

La Société mondiale pour la protection des animaux compte plus de 800 sociétés membres, surtout dans l'hémisphère sud, ce qui en fait la plus grande fédération du genre. En quoi est-ce que cela vous concerne ? Eh bien, sur le milliard de personnes les plus pauvres du monde, plus de 850 millions dépendent entièrement des animaux pour leur gagne-pain, leur nourriture ou leur identification culturelle. Ces pauvres vivent en général dans les économies du

Sud, comme au Darfour et au Bangladesh. Lors d'une catastrophe, si on se limite à héberger les victimes humaines dans un camp et à assurer leur sécurité, ces personnes – sauf si leurs animaux sont eux aussi protégés – resteront souvent des victimes après la fin de la crise, car leur approvisionnement alimentaire sera menacé, leur pauvreté sera pire encore et leur identité culturelle se désagrègera.

La Société mondiale pour la protection des animaux, avec son importante fédération, propose de s'employer, avec la Fédération internationale et ses Sociétés nationales, à faire coexister dans la pratique et sur une base scientifique le bien-être des animaux et les priorités humanitaires traditionnelles, afin d'assurer une aide et un développement durables. Nos sociétés et nous-mêmes proposons de travailler avec vous non seulement dans les situations de crise comme celle que connaît aujourd'hui le Bangladesh, mais aussi avant que les événements ne surviennent, en trouvant d'abord les moyens de réduire les risques, comme nous le faisons en Argentine, dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo de 2005 relatif à la réduction des risques de catastrophe.

Mesdames et Messieurs,

Au XXI^e siècle, l'assistance humanitaire exige que l'on innove et que l'on préserve l'ensemble de l'environnement culturel et économique de l'être humain. La Société mondiale pour la protection des animaux est prête à vous aider à y parvenir en assurant, avec des moyens modernes et prouvés scientifiquement, le bien-être animal.

**S.E. Mme Marta Altolaquirre Larraondo,
vice-ministre des Affaires étrangères,
Guatemala**

(Original espagnol)

Je vous ferai part tout d'abord de quelques succès obtenus par la *Comisión guatemalteca para la aplicación del derecho internacional humanitario*, dans le droit fil de son mandat, et ce, dans plusieurs domaines, à savoir l'approbation et la ratification des instruments les plus récents du droit international humanitaire que, par manque de temps, je n'énumérerai pas ici. Des groupes de travail ont été créés dans le but d'élaborer des stratégies et des mesures en faveur des victimes de mines antipersonnel et des personnes portées disparues.

En ce qui concerne l'environnement, on peut dire que le Guatemala, de par sa position géographique et sa

composition sociale, est un pays fortement exposé aux catastrophes naturelles. Il dispose par conséquent d'un système d'alerte précoce et d'un centre des opérations d'urgence pour la coordination des services, qui rassemble les ressources institutionnelles et la coopération internationale. Dans tous les domaines mentionnés au programme de cette Conférence, il est urgent d'encourager les partenariats entre les institutions et de promouvoir la coopération internationale dans tous les domaines pour atteindre de meilleurs résultats et apporter un soutien plus efficace aux victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence humanitaire, comme le mentionne le projet de déclaration.

À propos de la migration internationale, je tiens à souligner que le Guatemala est à la fois un pays d'origine, de transit et d'accueil. Environ 1 300 000 Guatémaltèques vivent à l'étranger. Parmi eux, 97 % se trouvent aux États-Unis et quelque 80 % de ceux-ci vivent dans une situation d'extrême précarité parce qu'en situation irrégulière. La moindre des choses que je puisse faire à ce sujet est d'insister plus particulièrement sur l'aspect humain du problème et de rappeler le thème de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité ». L'État, qui s'efforce de remédier aux problèmes d'ordre humanitaire que pose la migration, a créé un fonds de rapatriement pour les personnes décédées et les personnes vulnérables. Je voudrais dire qu'en matière d'expulsion, cette année, 20 721 personnes ont déjà dû quitter les États-Unis et, par voie terrestre, plus de 150 000 ont quitté le Mexique. Un programme est mis au point pour aider les personnes expulsées qui arrivent par avion des États-Unis ; il prévoit une aide alimentaire aux migrants, un service de communication téléphonique entre les migrants et leurs proches, le transfert des migrants vers leur lieu d'origine, un service bancaire mobile pour le changement des devises, la fourniture d'informations sur les offres d'emploi et un examen de santé. Par ailleurs, pour ce qui est de la lutte contre la traite des personnes, autre thème mentionné dans les exposés, je dirai que des instruments ont été signés avec les pays voisins, le Mexique et le Salvador, qui établissent une coopération bilatérale visant à protéger les victimes de la traite des personnes. Il faut aussi mentionner l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique qui comporte notamment une stratégie et un plan d'action destinés à prévenir les crimes et à protéger les victimes.

Le Guatemala s'engage à tenir sa promesse de progresser dans sa législation par rapport au droit international humanitaire. Conscient des conséquences que peuvent avoir les armes à dispersion, il appuiera activement le processus d'Oslo,

afin que soient interdits l'emploi, la production, le stockage et le transfert de ces armes, qui touchent sans discrimination la population civile.

Pour terminer, nous apprécions à sa juste valeur l'œuvre accomplie par la Croix-Rouge du Guatemala grâce à ses programmes de gestion des catastrophes, de santé communautaire, de diffusion de principes et de valeurs et grâce aussi à ses programmes communautaires complets, afin que notre pays connaisse un développement durable. Nous espérons que la coordination avec les organismes officiels se développera, afin que des progrès soient réalisés par rapport aux thèmes de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et que les objectifs fixés soient atteints.

S.E. M. Kristinn F. Arnason, représentant permanent, Mission permanente de l'Islande, Genève

(Original anglais)

Le thème de ce débat est bien choisi. On ne peut assumer efficacement les grands défis humanitaires qu'en passant par la collaboration et le partenariat. Le changement climatique illustre parfaitement la raison pour laquelle il est essentiel de travailler ensemble.

Le tout dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat nous éclaire sur l'ampleur des conséquences de ce phénomène. Des millions de vies sont déjà ruinées à cause du changement climatique. Les personnes les plus vulnérables dans les pays en développement sont généralement les plus durement touchées, alors qu'elles sont le moins responsables d'avoir provoqué ce changement.

Si l'atténuation des effets du changement climatique est une urgence qui doit être traitée au premier chef par les gouvernements, l'adaptation au changement est une tâche tout aussi urgente, et le rôle de la Croix-Rouge à cet égard est primordial. Une adaptation réussie implique en effet un développement humain et un soutien humanitaire, pour que ce qui a déjà été réalisé en termes de développement soit préservé. Dans de nombreux cas, l'adaptation est une question de survie.

Les valeurs consacrées par le droit humanitaire, respectées et défendues très activement par la Croix-Rouge depuis des décennies, ne peuvent pas être tenues pour acquises. Les gouvernements doivent être constamment sur leurs gardes afin d'éviter

qu'il ne soit porté atteinte à cette branche du droit. Depuis quelques années, le terrorisme pose un grave problème de sécurité et en son nom sont commis des actes atroces, contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Néanmoins, la lutte contre le terrorisme et la violence ne devrait jamais se faire aux dépens de ces deux branches fondamentales du droit international. Je voudrais à ce propos rendre hommage aux responsables du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il est crucial de sensibiliser tous les acteurs de tous les pays si l'on veut préserver les normes humanitaires. En Islande, nous nous employons actuellement, en coopération avec la Croix-Rouge, à mettre en place une commission nationale de droit humanitaire qui aura pour tâche de conseiller le gouvernement islandais sur l'interprétation et la mise en œuvre du droit international humanitaire, et de faire connaître cette branche du droit.

L'Islande tient à apporter son appui aux programmes de prévention contre la violence mis en route par la Croix-Rouge, ainsi qu'aux programmes psychosociaux dans les zones de conflit, destinés notamment aux enfants.

Le gouvernement islandais rend hommage au travail indispensable réalisé par les organisations en termes d'action humanitaire et de développement. Il a par conséquent décidé de doubler ses contributions pour 2008 en faveur des opérations humanitaires et de secours menées par la Croix-Rouge ainsi que par des ONG islandaises.

Dans le cadre de cette Conférence, le gouvernement islandais et la Croix-Rouge islandaise déposeront des engagements conjoints pour les années 2008-2011 au titre de la coopération et d'une initiative commune visant à mieux faire connaître le droit international humanitaire au niveau national.

L'opinion publique en Islande est très largement favorable à l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cela est dû surtout à l'attachement visible et soutenu du personnel de la Croix-Rouge islandaise à l'action humanitaire qu'il mène dans le pays et à l'étranger.

Au nom du gouvernement islandais, je voudrais rendre hommage au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur dévouement sans faille et leur noble mission.

**M. Habib Ahmed Makhtoum, président,
Croissant-Rouge soudanais**

(Original arabe)

Notre Société nationale partage pleinement les préoccupations du Mouvement devant les problèmes posés par la migration, la violence, la dégradation de l'environnement et les maladies émergentes. À cette occasion, elle tient à remercier nos partenaires qui nous aident à alléger les souffrances des personnes déplacées dans toutes les parties de notre pays. Les effets néfastes de la dégradation de l'environnement se font sentir dans le monde entier, où les manifestations du changement climatique – inondations et ouragans – sont évidentes. La hausse des températures augure en outre des conditions difficiles dans d'autres régions susceptibles de connaître une pluviométrie faible, le dessèchement et la désertification, annonçant ainsi des famines de grande ampleur et une catastrophe humanitaire dévastatrice. Si nous ne travaillons pas ensemble pour faire cesser cette dégradation de l'environnement, parer à ses conséquences, et aider et soulager les personnes touchées, surtout dans les communautés les plus pauvres, ces communautés seront les victimes de ce siècle.

De nombreuses régions du monde souffrent indéniablement de conflits armés, de catastrophes et de la pauvreté, ce qui provoque une migration à grande échelle et des flux sans fin de réfugiés et de personnes déplacées. Bien que des organisations internationales, et en premier lieu notre Mouvement, aient largement contribué à atténuer les effets de ces conflits, nous devons faire preuve de prudence et prendre toutes les précautions possibles contre celles qui cherchent à profiter de l'occasion pour pêcher en eaux troubles, comme l'association l'Arche de Zoé, qui a enlevé plus de 103 enfants qui vivaient dans des camps pour déplacés au Soudan et au Tchad, et cela, non pas pour des raisons humanitaires, mais dans le seul but de faire du trafic d'enfants. De tels actes devraient être condamnés, et toutes les organisations menant des activités en faveur des réfugiés devraient avoir l'obligation d'observer un code de conduite et de respecter le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et leurs protocoles additionnels.

À cette Conférence, nous, en tant que Mouvement, avons demandé aux gouvernements de participer à nos plans et à nos programmes, comme preuve que nous travaillons tous ensemble pour atteindre des objectifs communs et mettre en œuvre des plans intégrés pour le bien des personnes vulnérables et

dans la détresse. Nous espérons trouver, auprès des gouvernements, le soutien matériel et moral et la solidarité nécessaires pour mettre en pratique notre slogan « Ensemble pour l'humanité ».

Je vous remercie

**M. Oleksiy Gromazyn, directeur du
département de la Protection de la santé,
ministère des Situations d'urgence, Ukraine**

(Original russe)

L'Ukraine a elle-même subi une catastrophe mondiale provoquée par l'homme – je fais ici référence à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl – et elle risque aujourd'hui d'avoir à affronter des situations d'urgence suite au réchauffement de la planète, sous la forme de feux de forêts et d'inondations. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité pour les organisations internationales et les gouvernements de coopérer et de prendre des mesures correctives afin de remédier aujourd'hui aux conséquences des nombreuses catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme que nous avons endurées. Par conséquent, nous apportons un appui sans réserve au thème de la Conférence, « Ensemble pour l'humanité ».

À ce propos, je tiens à signaler que le gouvernement ukrainien, représenté par le ministère des Situations d'urgence et de la Protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, a coopéré, et coopère, étroitement avec la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine et les Sociétés nationales d'autre pays pour apporter une réponse efficace à cette situation d'urgence.

En 1997, le ministère des Situations d'urgence a mis sur pied un hôpital mobile. En vertu d'un accord de coopération avec la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine, l'hôpital mobile utilise l'emblème de la croix rouge dans son logo, et un membre de son personnel est un représentant de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine. Lorsqu'il est fait appel à l'hôpital mobile pour mener une action humanitaire internationale, la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine met elle aussi à disposition cet hôpital avec des médicaments et des pansements.

Aujourd'hui, l'hôpital mobile du ministère est une structure médicale indépendante et multidisciplinaire qui peut être mobilisée partout dans le monde. En 24 heures, l'hôpital peut fournir une assistance médicale à 400 victimes ainsi qu'à 160 patients hospitalisés non transportables.

Les États qui ont subi de grands tremblements de terre ont pu apprécier immédiatement les services rendus par l'hôpital mobile du ministère ukrainien. Celui-ci a fourni une assistance médicale humanitaire à la Turquie, l'Inde, l'Iran et au Pakistan. Plus de 29 000 personnes ont bénéficié d'une aide médicale assurée par l'hôpital, après les catastrophes naturelles qui avaient frappé ces pays. Le travail de l'hôpital a été apprécié par les organisations officielles, les ONG internationales et aussi les citoyens ordinaires. Le gouvernement ukrainien est prêt à répondre à tout moment aux demandes d'assistance humanitaire des États qui les lui adresseraient.

En guise de conclusion, je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait qu'il n'est possible d'agir efficacement en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme et de prévenir leurs conséquences sur le plan humanitaire que si les organisations gouvernementales et humanitaires conjuguent leurs efforts aux niveaux national et international. La délégation ukrainienne appuie par conséquent l'adoption du projet de résolution sur les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.

S.E. Mme Alicia Martin, représentante permanente, Mission permanente du Nicaragua, Genève

(Original espagnol)

Notre monde est aujourd'hui plus que jamais instable, moins sûr et interdépendant. La réponse apportée par les États pour garantir la sécurité des personnes et le développement durable doit par conséquent être intégrée. En même temps, l'action individuelle ne peut suffire à elle seule. Il faut donc s'associer avec d'autres et compter sur la collaboration des divers acteurs pour faire face aux conséquences sur le plan humanitaire de ce nouveau contexte. C'est la raison pour laquelle le thème de cette Conférence, « Ensemble pour l'humanité », prend une dimension unique.

L'expérience vécue par le Nicaragua après le passage de l'ouragan Félix est un exemple probant de cette action menée collectivement par le gouvernement, la Société nationale de la Croix-Rouge, différentes institutions du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui travaillèrent en coordination pour atteindre les zones touchées et secourir les populations les plus vulnérables.

Malgré le fait que cette catastrophe nous ait pris par surprise et se soit déroulée en quelques heures,

le gouvernement montra sa capacité d'action en déclarant l'état de catastrophe dans la zone sinistrée, en mobilisant toutes les forces vives de la nation et en lançant un appel à la coopération internationale. Un plan spécial d'urgence fut immédiatement mis en place en vue d'apporter une aide humanitaire aux victimes – plus de 190 000 personnes –, et une commission de travail fut créée avec à sa tête les maires des localités concernées. Tout cela se fit en coordination avec la *Secretaría Ejecutiva del Sistema Nacional de Atención y Prevención de Desastres* (institution nicaraguayenne chargée de la coordination des aides nationales et internationales) et avec la participation d'autres institutions nationales comme l'armée nationale, la police, le ministère de la Santé, le corps des pompiers et la Croix-Rouge du Nicaragua.

La coopération internationale fut déterminante. En effet, pour atteindre les communautés les plus éloignées, nous pûmes compter sur l'appui de l'armée des États-Unis et sur les avions de l'*Agencia Española de Cooperación Internacional*, qui établirent un pont aérien pour le transport de l'aide humanitaire vers les zones sinistrées. Quatre-vingt-quatre jours après la catastrophe, les secours continuent d'arriver, et le *Gobierno de Reconstrucción y Unidad Nacional* travaille à un programme visant à transformer la zone sinistrée en un pôle de développement durable qui permettra à cette zone de s'intégrer dans la vie économique du pays, ainsi que dans l'économie régionale et mondiale.

Madame la Présidente,

Mon gouvernement sait que la pauvreté est le principal facteur d'exclusion, de marginalisation et de discrimination sociale, qui contraint l'individu à émigrer pour trouver de meilleures conditions de vie, bien souvent sans la garantie que ses droits fondamentaux seront respectés et sans que l'apport positif qu'il peut offrir au développement du pays de destination soit reconnu. Par ailleurs, la dégradation de l'environnement et ses répercussions dommageables sur le changement climatique apparaissent de plus en plus comme faisant partie des grands défis auxquels le monde est confronté. À ce propos, le Nicaragua se félicite que cette Conférence ait inclus ces thèmes dans ses débats.

Mme Katherine Ngo, représentante de la Jeunesse, Croix-Rouge australienne

(Original anglais)

La Croix-Rouge australienne souhaiterait s'exprimer sur la santé publique et plus particulièrement sur la

mobilisation des jeunes volontaires dans ce domaine. Quand nous voyons quelqu'un souffrir, notre réaction en tant qu'êtres humains est de lui venir en aide, et il n'est pas nécessaire pour cela d'être des professionnels. Laissez-moi vous donner un exemple de mon pays, l'Australie.

Les jeunes sont confrontés à un grave problème de portée mondiale en matière de santé publique : le recours aux drogues illicites, qui causent des dommages sur les plans physique et mental. Pour réduire autant que possible ces dommages, les jeunes volontaires de la Croix-Rouge australienne, comme moi, se mêlent à la foule lors de concerts de rock et de festivals de musique pour donner des informations sur les premiers secours, les précautions à prendre lors de fêtes, la santé et la sécurité, la santé mentale et la Croix-Rouge en général. Et c'est très très bien perçu. C'est ce qu'on appelle le programme *Save-A-Mate* (sauver un ami). Il s'agit donc essentiellement d'une éducation entre pairs, et ça a beaucoup de succès, non seulement avec les jeunes volontaires comme moi, mais aussi auprès des jeunes destinataires. Je me rappelle une nuit où j'étais volontaire et qu'une jeune fille, à peine plus jeune que moi, est venue vers moi et m'a dit : « Merci. » Elle m'a raconté qu'elle avait eu des problèmes avec un gars trop éméché, et la Croix-Rouge l'avait vraiment aidée. Cette histoire est courante, oui très courante.

C'est pourquoi il est très important et si efficace d'associer les volontaires, et surtout les jeunes volontaires. Pour ça, il nous faut des résultats mesurables. Comme mon amie égyptienne, Naglaa, je demande à chacun de signer l'engagement Jeunesse, car il prévoit ces résultats mesurables pour que nous puissions nous évaluer nous-mêmes en tant que Sociétés nationales. En signant l'engagement Jeunesse, nous exprimons notre volonté d'aider la nouvelle génération à accomplir la mission de la Croix-Rouge et à la poursuivre, et de lui permettre à elle aussi d'être comme ces « nains juchés sur des épaules de géants », c'est-à-dire les vôtres. Merci beaucoup et merci de signer l'engagement Jeunesse.

**M. Seymour Mardaliyev, second secrétaire,
Mission permanente de l'Azerbaïdjan, Genève**

(Original anglais)

Nous sommes tous réunis à cette Conférence pour nous entretenir de problèmes graves et d'actualité d'ordre humanitaire auxquels l'humanité doit faire face. Le thème principal de cette Conférence ne pouvait pas mieux tomber, puisque nous sommes tous profondément préoccupés par les effets du

changement climatique, de la migration internationale, des problèmes qui touchent la santé, ainsi que des conflits armés, dont les effets dévastateurs se font sentir dans toutes les parties du monde. De nos jours, la complexité et l'ampleur des défis humanitaires exigent que soient renforcés les partenariats et la coopération entre les États, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations internationales et la société civile. C'est seulement en conjuguant nos efforts, en nous coordonnant et en nous répartissant la charge que nous serons en mesure de répondre efficacement aux défis actuels.

Chaque année, plus de 200 millions de personnes sont touchées par divers types de catastrophe naturelle. La densité croissante de la population, la dégradation de l'environnement et le réchauffement de la planète s'ajoutant à la pauvreté décuplent les effets des catastrophes naturelles. Il est pourtant possible de prévenir les conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles en prenant des mesures qui réduiront les risques de catastrophe. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance de mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, qui reste un plan directeur de portée mondiale pour les efforts déployés en vue de la réduction des risques de catastrophe.

Trop souvent encore, des violations généralisées du droit international humanitaire sont commises pendant les conflits armés. Les civils continuent de supporter le poids accablant de leurs conséquences. Un grand nombre de personnes, qu'elles soient réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre territoire, un peu partout dans le monde – l'Azerbaïdjan ne fait pas exception – se retrouvent dans des situations de déplacement massif qui s'installent dans la durée et aggravent encore plus le sentiment de désespoir chez ces personnes qui ne voient pas de progrès tangibles dans la recherche de solutions durables à leur sort pénible.

Le problème des personnes portées disparues demeure une des conséquences les plus délicates et les plus douloureuses des conflits armés. Ce n'est pas en réglant les aspects politiques d'un conflit que l'on peut faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues. Il faut y travailler jour après jour, dans le respect du droit international humanitaire. La dimension humanitaire de ce problème devrait l'emporter sur la dimension politique, et cela, dans tous les cas. À cet égard, le rôle de la communauté internationale – plus particulièrement celui du CICR – reste capital.

La protection et la promotion de tous les droits fondamentaux, y compris les droits culturels, doivent être assurées et rigoureusement respectées par tous

les États et autres parties concernées, en temps de paix comme dans les situations de conflit armé. Malheureusement, nous observons encore, dans les zones de conflit et surtout dans les territoires occupés, des pratiques généralisées et odieuses de destruction des biens culturels, qui ont de fait un impact gravement préjudiciable sur le droit des populations touchées à jouir de leurs droits culturels inaliénables.

Nous avons la ferme conviction que le droit international humanitaire reste plus pertinent que jamais dans les conflits armés et dans les situations d'occupation résultant de conflits armés. Le droit international humanitaire continue de garantir une protection juridique précieuse aux victimes des conflits armés. La personne qui bafoue cette branche du droit ne devrait en aucun cas bénéficier de l'impunité.

Madame la Présidente,

Je voudrais terminer en disant combien nous apprécions le niveau élevé de coopération qui existe entre le gouvernement azerbaïdjanais et la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. Nous sommes persuadés que la loi récemment adoptée sur la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan renforcera davantage son rôle essentiel d'auxiliaire, simplifiera et dynamisera sa coopération et sa coordination avec les autorités nationales et, bien sûr, permettra à notre partenariat fructueux et axé sur les résultats de connaître de nouveaux succès, au bénéfice de toutes les personnes qui ont besoin d'aide en Azerbaïdjan.

**M. Ómar Kristmundsson, président,
Croix-Rouge islandaise**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Je commencerai par remercier les représentantes égyptienne et australienne de la Jeunesse, qui nous ont rappelé au bon moment les besoins des volontaires et le rôle important des jeunes dans notre Mouvement. Sur les quatre grands défis humanitaires en discussion, la Croix-Rouge islandaise en retiendra surtout deux, à savoir le changement climatique et la migration internationale – sans pour cela nier l'importance des deux autres. Ces défis nécessitent une réponse collective. Nous sommes tout particulièrement concernés, puisque ceux qui sont les plus durement touchés par les catastrophes sont les plus vulnérables de notre communauté. Nous pensons aussi que les migrants qui ont le plus besoin

de nos efforts conjugués sont des personnes qui n'ont aucune protection juridique et n'ont accès ni aux soins de santé de base ni aux services sociaux.

Le changement climatique est en train de se produire. Il est du devoir du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des gouvernements nationaux, de faire l'impossible afin d'en atténuer les effets pour des raisons humanitaires. Nous pensons que le meilleur moyen d'y parvenir est de renforcer l'aspect « réduction des risques » de nos programmes de gestion des catastrophes, dans le but de limiter l'impact des catastrophes environnementales sur les communautés vulnérables. Nous devons soutenir les activités menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans le monde entier en vue de réduire les risques de catastrophe, de préparer les communautés aux catastrophes et d'intervenir au niveau communautaire dans les pays qui y sont de plus en plus exposés à cause de la dégradation de l'environnement. La Croix-Rouge islandaise, qui est l'auxiliaire des pouvoirs publics islandais dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, prendra donc en compte les conséquences du changement climatique dans notre planification commune.

Lors des réunions qui ont précédé cette Conférence internationale, nous avons examiné et adopté une résolution importante sur la migration internationale. La Croix-Rouge islandaise a une longue expérience des programmes destinés à aider et à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, et nous avons travaillé en étroite coopération avec notre gouvernement dans ce domaine. La Croix-Rouge islandaise a pris des mesures pour que les migrants participent au processus décisionnel ainsi qu'aux programmes nationaux de la Croix-Rouge islandaise. En tant que Société nationale, nous souhaitons nous engager à réaliser une étude afin d'avoir une idée claire de l'ampleur et de la nature du problème que posent, en Islande, le trafic de personnes et l'esclavage domestique. Sur la base des résultats, nous mettrons en place des services appropriés et améliorerons la protection des migrants vulnérables en Islande, surtout les femmes victimes de la violence sexuelle et du trafic de personnes.

**S.E. Mme Laura Thompson, représentante
permanente, Mission permanente du Costa
Rica, Genève**

(Original espagnol)

Le phénomène de la migration internationale, la dégradation de l'environnement, la violence urbaine

et les problèmes causés par les maladies réémergentes dans la société nous conduisent impérativement à examiner les facteurs qui sont à l'origine de ces problèmes et qui nous empêchent de les traiter correctement.

Le Costa Rica, pays d'accueil pour un très grand nombre de migrants, est lui aussi préoccupé par la nécessité de garantir un traitement correct aux migrants en tant qu'êtres humains. À cette fin, le Costa Rica s'est engagé, avec son plan national de développement pour la période 2006-2010, à mettre en place un modèle migratoire basé sur l'intégration des migrants et des réfugiés, à condition qu'ils participent à des projets de développement communautaire. En donnant naissance à cette ébauche de modèle, mon pays tient à exprimer sa vive gratitude à l'*Agencia Española de Cooperación Internacional* pour l'appui qu'elle a apporté aux programmes d'intégration des travailleurs migrants au Costa Rica.

Dans le même ordre d'idées, les problèmes environnementaux actuels sont directement liés aux catastrophes naturelles, dont nos citoyens sont les victimes. Nous saluons et appuyons pleinement le programme d'action établi dans les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, élaborées par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En raison de sa situation géographique et de ses conditions environnementales, l'Amérique centrale est souvent frappée par des catastrophes naturelles. Les conséquences du changement climatique ont aggravé cette situation et se font cruellement sentir d'année en année dans notre région, surtout pendant la saison des pluies. En fait, en qualité de membre de la *Comisión Nacional de Emergencias* et par l'intermédiaire de sa *Dirección Nacional de Socorros*, la Croix-Rouge costaricienne a déployé d'importantes activités non seulement pour remédier à ces crises, mais aussi pour préparer et éduquer les communautés les plus vulnérables. Afin de développer les atouts particuliers et les moyens matériels de la Croix-Rouge costaricienne, ainsi que ceux du pays, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a mis sur pied un centre de référence régional pour la sensibilisation communautaire aux catastrophes. Compte tenu des nombreuses situations d'urgence que nous avons connues, notre pays remercie les gouvernements et les Sociétés nationales qui nous ont aidés.

En ce qui concerne les problèmes sanitaires récurrents, mon pays s'est toujours, par tradition, engagé dans des programmes d'investissement social portant sur la santé et l'éducation. Un important problème auquel nous sommes confrontés est le contrôle de la dengue et du paludisme. Même si elles ne frappent pas massivement les Costariciens, ces maladies constituent néanmoins une menace constante qui doit être éliminée, et d'importants moyens ont été mis en œuvre pour les prévenir et les traiter.

Enfin, il nous semble important de mentionner dans ce contexte le trafic illicite des armes dans le monde et de mettre en lumière le lien qui existe entre ce fléau et les problèmes que nous devons affronter. L'absence de normes internationales communes relatives au transfert des armes contribue aux conflits armés, aux crimes et au terrorisme et, par conséquent, aux déplacements de personnes, et met en péril la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable.

Au jour d'aujourd'hui, on estime que plus de 45 millions de personnes sont touchées chaque année par les conséquences de la guerre, et qu'environ 1 000 personnes meurent chaque jour à cause de la violence armée. En même temps, et parallèlement au commerce des armes, se développe une activité commerciale dont les bénéfices sont estimés à plus de 40 000 millions de dollars US par an. Alors que le produit national brut continue en moyenne à diminuer dans la région, les dépenses en armes continuent d'augmenter. C'est la raison pour laquelle, le Costa Rica, avec 13 autres pays coauteurs, s'emploie à promouvoir activement la création d'un instrument qui réglemente, au niveau international, le trafic des armes. Si nous annonçons cette initiative dans cette enceinte, c'est parce que nous savons, comme le disait hier la modératrice, que ceux qui sont ici sont à la recherche d'un monde meilleur. Nous n'atteindrons peut-être pas un monde parfait, mais nous avons la certitude que le contrôle des transferts d'armements et le respect des mesures internationales visant à en limiter le commerce sont le meilleur moyen d'empêcher que ces armes tombent dans des mains dangereuses.

De même et compte tenu de la nécessité de remédier à cette situation dans une perspective mondiale, mon pays a présenté dans différents forums le plan « *Consenso de Costa Rica* » (consensus de Costa Rica), qui tente d'attirer l'attention sur l'importance d'orienter la coopération internationale vers les pays qui affectent leurs ressources à l'investissement social et au développement, au lieu d'investir et de pratiquer la concurrence dans la course aux armements.

S.E. M. Omar Dahab Fadol Mohamed,
représentant permanent, Mission permanente
du Soudan, Genève

(Original arabe)

Je voudrais ajouter quelques mots à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe africain.

En ce qui concerne la tentative d'enlèvement d'enfants dans la région en conflit du Darfour et aux frontières orientales du Tchad, outre les déclarations faites par un certain nombre de délégations, dont la délégation algérienne, nous souhaitons nous aussi condamner fermement ce crime qui met en danger les principes sur lesquels le Mouvement fut fondé. On a en effet exploité la souffrance d'une population et son besoin d'aide urgente en tentant de se livrer au trafic de jeunes enfants âgés de six mois à dix ans.

La XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait tirer les leçons qui permettraient de punir les personnes impliquées et éviter ainsi l'exploitation du principe d'humanitarisme sous la forme de crimes tels que le trafic et la vente d'enfants, et le déracinement de ces enfants que l'on éloigne de leurs pères et de leurs mères, en escroquant et en trompant ceux-ci.

Nous nous félicitons de la solidarité pleine et entière manifestée par les États et les agences spécialisées des Nations Unies pour que ce crime soit condamné et puni et que les circonstances qui y ont conduit soient élucidées. Nous devons aussi préciser que 74 des enfants enlevés par l'organisation l'Arche de Zoé, qui est impliquée dans ce crime, sont toujours portés disparus. Des mesures urgentes et énergiques devraient donc être prises à cet égard.

En ce qui concerne la dégradation de l'environnement et le changement climatique, les souffrances du continent africain sont aggravées par les effets de la dégradation de l'environnement qui résultent, entre autres, d'une aggravation des conflits armés tels que celui du Darfour. À ce propos, nous vous renvoyons aux déclarations du secrétaire général des Nations Unies de cette année, au rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le Soudan et aux rapports publiés par de nombreux organismes scientifiques et universitaires de par le monde, dont la *Columbia University's Earth Institute* de New York. Tous indiquent que la cause principale du conflit au Darfour est liée au changement climatique, qui a provoqué l'appauvrissement des ressources naturelles et, par conséquent, l'éclatement du conflit pour

s'approprier ces ressources qui diminuent d'année en année.

Dans ce contexte, il serait peut-être approprié de relever, avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction, la sensibilisation croissante de la communauté internationale aux dangers de la dégradation de l'environnement et à ses effets sur la paix et la sécurité dans le monde. Nous notons également, avec le même optimisme et la même satisfaction, les tentatives engagées par certaines agences des Nations Unies, certains États et certaines institutions scientifiques et académiques dans le monde entier pour freiner la dégradation de l'environnement au Darfour, en exploitant des quantités considérables d'eau souterraine, et ce, afin de stopper la désertification et de permettre aux personnes déplacées de quitter leurs camps et de reprendre une vie normale.

Enfin, nous constatons que l'application du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et la Société israélienne est un échec total, application qui était la seule condition et contrepartie pour l'admission de la Société israélienne en tant que membre du Mouvement.

Je vous remercie.

M. Dimitry Fedotov, vice-président,
Société de la Croix-Rouge russe

(Original russe)

Je voudrais, au nom des Sociétés nationales de la Fédération de Russie, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de Moldova, aborder la question de la migration de travail. Compte tenu des différences énormes dans les situations économiques de nos pays respectifs, un nombre croissant de migrants du Kirghizistan, du Tadjikistan et de Moldova viennent chercher du travail en Fédération de Russie.

Bien que l'État russe fasse tout ce qui est en son pouvoir pour aider les migrants enregistrés légalement, beaucoup de personnes, pour des raisons variées, ne savent pas comment s'enregistrer correctement dans notre pays, et souvent n'essaient même pas de le faire.

Par conséquent, lors de négociations préliminaires avec les Sociétés nationales du Kirghizistan, du Tadjikistan et de Moldova, nous avons décidé de nous concentrer sur l'organisation d'un programme conjoint, afin de fournir une assistance juridique et psychologique, de donner des informations sur les

risques de la migration illégale et d'organiser des services d'accueil pour les migrants, quel que soit leur statut, dans les territoires frontaliers, les grandes villes et les gares. En outre, de nombreux migrants ont d'énormes difficultés à maintenir le contact avec leur famille, généralement pour des raisons économiques, et certains disparaissent tout simplement, ce qui cause une rupture dans les relations familiales.

Là aussi, c'est un domaine dans lequel nous pouvons apporter un soutien en conjuguant les efforts de nos Sociétés nationales et en tirant ainsi parti du potentiel unique de notre Mouvement pour résoudre ces problèmes d'une manière plus intégrée. Cela nous permettra d'examiner les problèmes à la fois du point de vue du pays abandonné par les migrants et du point de vue du pays dans lequel ils se rendent, et de travailler de la sorte « Ensemble pour l'humanité ».

Nous appuyons le projet de résolution actuellement examiné.

**M. Branko Sočanac, chargé d'affaires,
Mission permanente de la Croatie, Genève**

(Original anglais)

Nous nous sommes déjà raliés à la déclaration faite ce matin par l'Union européenne. En qualité de représentant national, permettez-nous tout d'abord de saluer tous les États et toutes les Sociétés nationales représentés ici par leur délégation, ainsi que les représentants du CICR, de la Fédération internationale et d'autres organisations internationales qui se consacrent à l'action humanitaire. Nous félicitons aussi les organisateurs d'avoir mené à bien la préparation de cette Conférence.

Notre délégation attend de cette Conférence qu'elle amène les gouvernements et les composantes du Mouvement à se comprendre mutuellement. Nous espérons que le fameux « esprit de consensus », traditionnel dans l'action humanitaire, sera pour nous une fois encore un outil puissant, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes auxquels sont confrontées certaines personnes parmi les plus vulnérables de la planète. Nous soutenons énergiquement le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui incite les Sociétés nationales à accepter le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans leur pays, en particulier dans les domaines de l'aide sociale, de la santé, de l'éducation et de la prévention, et à préparer leur personnel et la population en général à faire front aux catastrophes.

Le changement climatique, la migration internationale, la violence urbaine et les maladies réémergentes sont des problèmes pour tous les pays du monde. Un pays ne peut pas se protéger seul contre ces menaces. Par conséquent, nous devons, à l'échelle mondiale, bâtir des partenariats et mettre en place une coopération à tous les niveaux pour être mieux à même d'affronter ces problèmes complexes et difficiles. Nous devons aussi apprendre et tirer parti des expériences acquises dans le cadre d'autres initiatives pertinentes, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement ou le Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement.

Permettez-moi d'abord d'attirer votre attention sur la question de l'environnement et les divers problèmes que nous rencontrons dans ce domaine. La dégradation de l'environnement et le changement climatique en particulier auront les conséquences les plus désastreuses pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables dans le monde. La sécheresse, les inondations et les autres catastrophes naturelles du même genre, aggravées par le changement climatique, sont directement préjudiciables au développement et représentent une menace quotidienne pour la sécurité et le gagne-pain des groupes de population les plus marginalisés. Tout cela demande de notre part une action plus ciblée pour s'attaquer aux problèmes liés à l'environnement.

Une autre question qui mérite notre attention est la migration internationale. Les migrants sont parmi les groupes les plus vulnérables, exposés à toutes les formes d'exploitation. Il faut donc aborder la question de la migration avec sérieux et compétence, c'est-à-dire en fournissant une aide humanitaire aux migrants, en assurant leur protection, en menant des campagnes de sensibilisation à leurs problèmes et en contribuant à leur réinsertion.

Madame la Présidente,

Un autre problème majeur est l'augmentation de la violence urbaine, conséquence parmi d'autres de l'urbanisation rapide à laquelle s'ajoute le manque d'infrastructures adéquates et de services publics. Beaucoup reste encore à faire pour lutter contre la « culture de la violence urbaine », notamment au moyen de programmes de prévention et de sensibilisation de l'opinion publique. Nous voudrions à ce propos rendre hommage au travail considérable et utile réalisé par les volontaires formés par le CICR dans ce domaine.

Les maladies réémergentes représentent une autre menace grave pour le monde d'aujourd'hui. Elles

continuent de faire des millions de morts chaque année, surtout parmi les populations les plus pauvres et les plus marginalisées, et ce, malgré le fait que l'on puisse prévenir et traiter beaucoup d'entre elles. Une de ces maladies est la lèpre. Elle n'est pas mentionnée dans les documents de la Conférence, mais nous avons pensé qu'il fallait néanmoins en parler, parce qu'elle constitue un grave problème sur le plan des droits humains, à cause de la discrimination et de la stigmatisation qui y sont associées.

Permettez-moi, pour terminer, de souligner une nouvelle fois l'importance que nous attachons à cette Conférence. C'est en effet une occasion unique de renforcer notre collaboration et nos partenariats, ce qui nous permettra de répondre plus efficacement aux nombreux défis humanitaires auxquels nous sommes confrontés.

S.E. M. Moussa Burayzat,
représentant permanent,
Mission permanente de la Jordanie, Genève

(Original anglais)

L'action humanitaire n'a jamais été aussi vitale qu'aujourd'hui. L'homme a fait de grands progrès dans l'exploration et l'exploitation de la nature, tout en créant des établissements humains aux quatre coins du globe. Malheureusement, ces grandes conquêtes ont leurs inconvénients. Des catastrophes – naturelles ou provoquées par l'homme – surviennent de plus en plus souvent et sont à chaque fois destructrices. Bien sûr, le mouvement humanitaire international a adapté ses activités aux défis qui se font jour. Le rôle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne se limite plus à soigner les blessés sur le champ de bataille, mais il va bien au-delà pour répondre aux besoins pressants des plus vulnérables.

Cent quarante-huit ans après Henry Dunant et la bataille de Solferino, nous nous retrouvons à Genève avec un nouvel ordre du jour qui trace les grandes lignes de notre action d'ici 2011. Travailler de façon constructive « Ensemble pour l'humanité » exige que nous imaginions des approches et des initiatives efficaces et innovantes qui amélioreront l'action humanitaire pour qu'elle puisse s'attaquer convenablement aux problèmes qui vont croissant dans plusieurs secteurs. La question des catastrophes et celle des secours figurent désormais en bonne place sur la liste des actions internationales à mener.

Le changement climatique est un grand défi mondial posé à l'humanité en ce XXI^e siècle. Les conséquences

de ce phénomène sur le plan humanitaire sont en effet alarmantes, comme l'atteste le Groupe de travail II, qui fait partie du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans son rapport 2007. De toute évidence, les conséquences du changement climatique seront différentes selon les régions, ce qui signifie que la communauté internationale devrait adapter ses plans d'urgence en conséquence.

De même, les déplacements de population dans le monde sont devenus un grave problème pour chaque pays et pour la communauté internationale dans son ensemble. Ce phénomène a des conséquences positives et négatives. Un des aspects déterminants sur lesquels nous souhaiterions insister est la catégorisation juridique des personnes qui franchissent massivement les frontières. Cette catégorisation renforcera la coopération internationale dans la lutte contre les effets négatifs du phénomène.

L'expérience de la Jordanie montre qu'un problème humanitaire peut avoir un impact déstabilisant sur certains pays d'accueil. C'est la raison pour laquelle les contributions symboliques fournies par la communauté internationale dans ces cas-là ne suffisent plus. Nous espérons par conséquent que cette Conférence reconnaîtra les effets négatifs que peuvent parfois produire certains types de flux migratoires internationaux sur les pays d'accueil. Nous l'avons déjà mentionné et souligné lors des réunions préparatoires à la Conférence et tenons à le répéter ici.

La violence urbaine est un autre problème humanitaire, vu le taux d'urbanisation extraordinaire dans le monde. Les statistiques de 2007 indiquent que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les cités, principalement dans des « mégacités », dont la population dépasse les 10 millions. Dans ce contexte, on ne peut ignorer la corrélation entre la violence (au sein des communautés ou entre communautés) et les problèmes associés à une urbanisation extrême tels que chômage, exclusion sociale, discrimination et xénophobie. On ne peut pas non plus passer sous silence le rôle actif des Sociétés nationales, de leur Fédération internationale et du CICR.

Il serait également utile de se demander comment surmonter les problèmes qui mettent en danger la santé et la vie des personnes et qui sont dus aux épidémies. La propagation du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et de la grippe aviaire ne peut plus être endiguée par les seuls États. Un principe essentiel de la mission et de l'action du Mouvement est « de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine, en particulier

en temps de conflit armé et dans d'autres situations d'urgence » et « d'œuvrer à la prévention des maladies et au développement de la santé et du bien-être social... ». Les épidémies et les pandémies ne sont plus une préoccupation nationale ni même régionale. Leur impact dépasse les frontières et il doit en être de même avec la réponse. À cet égard, la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire adoptés par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2003 peuvent nous servir de schéma d'orientation générale. La Jordanie demande que l'engagement pris par rapport aux recommandations qu'ils contiennent soit renouvelé.

Les quatre défis examinés par cette Conférence ne sont pas entièrement nouveaux, mais ils ont un point commun : ils sont tous inéluctablement le fait de l'homme. Les progrès accomplis par l'humanité ont fait naître des menaces et des souffrances plus grandes, surtout pour les plus vulnérables d'entre nous.

Madame la Présidente,

À cet égard, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre fidèle du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, mise en œuvre à la fois cruciale et lourde de conséquences pour la crédibilité de cette Conférence. De même, nous préconisons non seulement un mécanisme efficace de suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord, mais aussi un mécanisme axé sur les résultats.

Madame la Présidente,

Je dirai pour conclure que de nouveaux défis appellent de nouvelles mesures adéquates et de nouvelles politiques à long terme. C'est dans un esprit de coopération que devraient être conduits les travaux de cette réunion internationale, afin que soient allégées les souffrances humaines sous toutes leurs formes et à tous les niveaux. La société civile et les Sociétés nationales humanitaires continuent de jouer dans cette entreprise un rôle central. Je voudrais d'ailleurs, dans ce contexte, mettre en évidence la complémentarité des efforts déployés à la fois par les institutions gouvernementales jordaniennes et la Société nationale du Croissant-Rouge dans la réponse aux défis humanitaires nés des nombreuses catastrophes, pour la plupart d'origine humaine, qui ont ravagé notre région ces dernières années. C'est en grande partie grâce au dynamisme et à la détermination du président du Croissant-Rouge jordanien que cela a été possible.

M. Mohinder Singh Grover,
représentant permanent adjoint,
Mission permanente de l'Inde, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Le Mouvement a accompli des progrès remarquables pour alléger les souffrances humaines dans les situations de conflit armé, renforcer le droit international humanitaire et les principes humanitaires universels, et mobiliser et coordonner les secours internationaux en cas de catastrophe. La communauté internationale est sensible à la noble mission du Mouvement et au fait qu'il respecte ses Principes fondamentaux. Si nous soutenons les efforts du Mouvement pour se doter des moyens nécessaires afin de répondre efficacement et rationnellement aux éventuelles situations de catastrophe, nous sommes néanmoins conscients qu'il existe en dehors du Mouvement d'autres organisations et d'autres parties intéressées engagées dans des activités analogues. La coordination entre les divers acteurs est par conséquent importante, notamment parce que tous veulent atteindre les mêmes groupes cibles parmi les populations touchées, et qu'ils font appel aux mêmes ressources disponibles de la communauté internationale. Nous gagnerions en efficacité, à notre avis, si chaque organisation tirait parti des compétences essentielles des autres organisations.

Madame la Présidente,

La Déclaration a pour objet de traiter un certain nombre de problèmes tels que la migration, le changement climatique et les questions de santé publique, qui, par leur ampleur et leur teneur, sont de loin plus vastes et plus complexes. Il est selon nous impératif que le Mouvement se concentre sur les aspects pertinents de ces problèmes, pour agir efficacement dans les situations de catastrophe résultant de ces phénomènes.

La mondialisation et la migration sont les deux faces d'une même pièce. Si les catastrophes provoquent effectivement des mouvements migratoires, qui nécessitent une intervention humanitaire, les mouvements migratoires en revanche ne sont pas tous dus à des catastrophes. Depuis des millénaires, la civilisation et le patrimoine indiens sont ouverts à divers courants de migration, qu'ils assimilent. Nous devrions nous efforcer de transformer la migration internationale en une situation favorable à la fois aux États d'origine, aux États de transit et aux États d'accueil. Cela permettrait de réduire la migration

irrégulière et ses effets préjudiciables et encouragerait la migration régulière. Cette question est débattue dans de nombreux forums – nationaux, régionaux et internationaux, dans le cadre des Nations Unies et en dehors. Certes, les efforts déployés par le Mouvement pour fournir une aide humanitaire aux migrants en situation de détresse sont louables. Il semble cependant que ces activités devraient être menées conformément aux lois et réglementations nationales et compléter l'action de l'État et celle d'autres agences, et non faire double emploi. L'intervention humanitaire du Mouvement devrait parer aux effets de la migration forcée, qui est une conséquence des catastrophes.

Madame la Présidente,

Pour conclure brièvement, j'ajouterai que le changement climatique est lui aussi un problème trop complexe et l'objet de graves et intenses délibérations dans diverses enceintes internationales. Une conférence internationale sur le sujet aura bientôt lieu à Bali. Nous pensons que le Mouvement devrait se concentrer sur la nécessité d'atténuer les effets préjudiciables de la dégradation de l'environnement, qui englobe également le changement climatique. Il devrait en outre encourager ses membres à se préparer à ces situations d'urgence et à les planifier de manière proactive. Enfin, il devrait renforcer ses capacités pour être en mesure de répondre à de telles catastrophes lorsqu'elles se produisent.

Madame la Présidente,

Nous admirons les efforts et le dévouement du personnel du Mouvement, qui accomplit sa noble mission dans des situations souvent difficiles et dangereuses. L'Inde est attachée aux idéaux et aux objectifs élevés du Mouvement et elle s'engage à travailler de concert avec lui et la communauté internationale pour relever les nouveaux défis humanitaires posés par les catastrophes. Nous formons une fois encore les meilleurs vœux de succès pour cette Conférence.

M. Abdullah bin Mohammed Al-Hazaa,
secrétaire général, Organisation des Sociétés
arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge

(Original arabe)

L'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge a le plaisir d'exprimer sa gratitude à ce forum humanitaire, où sont débattues des questions qui préoccupent l'humanité et ont de funestes conséquences pour les êtres humains.

Ces questions sont la migration, les flux de réfugiés et le changement climatique. L'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge est réellement sensible au soutien exprimé par les délégations gouvernementales concernant ces questions humanitaires, ainsi qu'à leur solidarité avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au niveau mondial. Malgré l'immense optimisme que cela suscite, nous sentons également un certain degré de désespoir, surtout quand on observe les tragédies humaines récurrentes dans certaines parties du monde. Dans la région arabe, nous avons été confrontés au problème des flux répétés de réfugiés provoqués par les souffrances des Palestiniens et, plus récemment, des tragédies semblables ont été observées en Irak, en Somalie et au Soudan. Par conséquent, nous souhaitons insister sur la nécessité d'une alliance humanitaire internationale concertée afin de mettre un terme à ces catastrophes. Bien que celles-ci soient attribuables à toute une série de causes, nous devrions être capables, si Dieu le veut, d'aider leurs victimes par une action humanitaire commune déterminée. Par conséquent, l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge demande une intensification des efforts afin que l'essence du droit international humanitaire soit appliquée, ce qui permettrait de repérer les violations, d'exercer la justice pénale internationale et d'harmoniser les systèmes juridiques nationaux avec le système international de justice pénale. L'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge est persuadée que les gouvernements et les Sociétés nationales devraient travailler ensemble en partenariat pour diffuser et enseigner le droit international humanitaire, utiliser les capacités des organes d'information en vue de faire connaître cette branche du droit d'un point de vue philanthropique et soutenir le projet d'élaboration de cadres juridiques nationaux conformes à cette prise de conscience accrue et à la nécessité de soulager la souffrance humaine. Il conviendrait de prendre en considération trois axiomes fondamentaux, à savoir que l'effondrement de la souveraineté nationale crée des conditions propices à la commission de violations du droit international humanitaire, que l'application des systèmes d'information joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du droit international humanitaire, et que l'application des dispositions du droit humanitaire fait elle aussi avancer le cours de la justice. L'action de l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge s'inscrit dans le cadre des initiatives visant à promouvoir et à protéger les principes du droit international humanitaire et à prévenir les catastrophes tragiques qui résultent des violations de cette branche du droit.

Je vous remercie.

**Mme Leda Koursoumba, commissaire aux lois,
Bureau du commissaire aux lois, Chypre**

(Original anglais)

Je souhaiterais tout d'abord vous dire que Chypre souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne faite ce matin par le Portugal au nom de l'Union européenne. Le gouvernement chypriote se félicite vivement de l'attention particulière accordée aux grands défis posés à la communauté internationale, parmi lesquels la dégradation de l'environnement, la migration internationale, la violence en milieu urbain et les questions de santé publique.

Le gouvernement chypriote rend hommage au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui, par l'intermédiaire du Conseil des Délégués, a proposé un ordre du jour attirant notre attention sur les conséquences de ces phénomènes au niveau humanitaire, ce qui nous permet de discuter de ce qui peut être fait pour les victimes et les personnes les plus vulnérables, sans que des questions de politique plus générale nous écartent de notre sujet.

Les quatre sujets de préoccupation inscrits à l'ordre du jour correspondent on ne peut mieux à ce que nous connaissons à Chypre. De par sa situation géographique, Chypre a les mêmes conditions climatiques que celles de la plupart des pays de la Méditerranée orientale et, en tant qu'île, elle est particulièrement exposée aux aléas climatiques, dont les sécheresses, les feux de forêt et autres catastrophes naturelles du même genre. Le rôle d'auxiliaire joué par la Croix-Rouge chypriote dans l'aide apportée aux personnes touchées par ces catastrophes est déterminant. Dans ce contexte, Chypre appuie sans réserve la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et de ses stratégies de préparation aux catastrophes.

Comme beaucoup d'autres pays, Chypre subit une augmentation de la criminalité liée à la violence en milieu urbain, augmentation imputable surtout à l'évolution rapide des conditions socioéconomiques et aux changements de tendances en matière de constitution de la famille et de vie familiale. C'est un problème qui mérite la plus grande attention.

De même, Chypre est préoccupée par la menace que font peser les maladies anciennes ou nouvelles. En ce qui concerne le VIH/SIDA, les politiques, stratégies et programmes du gouvernement visent à préserver la faible prévalence de l'infection par VIH,

sa très faible transmission prénatale et le taux élevé de masculinité de cette infection dans le pays. Les activités de la Croix-Rouge chypriote consistent à informer spécifiquement les groupes de population exposés aux conséquences de pratiques sexuelles à risque, surtout les jeunes, pendant leurs années formatrices. L'année dernière, des incidents dus à la grippe aviaire se sont produits dans la région, ce qui a provoqué l'inquiétude dans notre pays et démontré que l'isolement géographique ne protège pas contre un tel phénomène. Des politiques de prévention ont été adoptées par le gouvernement, et la Société nationale, la Croix-Rouge chypriote, a distribué une brochure d'information en trois langues (grec, turc et anglais), élaborée sur la base d'informations fournies par la Fédération internationale et en coopération avec le ministère de la Santé de la République.

Chypre reste attachée à la mise en œuvre du droit international humanitaire et continuera de soutenir l'action du CICR dans ce domaine. Nous sommes heureux d'informer la Conférence que Chypre a déjà déposé son instrument de ratification du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève.

De même, la question de la migration internationale retient de plus en plus l'attention à Chypre. L'augmentation régulière du nombre de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile arrivant sur l'île pose plusieurs problèmes d'ordre politique au gouvernement, problèmes que nous nous efforçons de résoudre par nous-mêmes, sur le plan national, mais aussi dans le cadre des initiatives de l'Union européenne. Nous avons la ferme conviction que la gestion de la migration internationale passe par une coopération étroite et basée sur la confiance entre tous les pays concernés, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination.

Cela dit, notre sujet du jour porte sur les conséquences de la migration internationale du point de vue humanitaire, un sujet qui interpelle fortement tous les Chypriotes, parmi lesquels beaucoup ont dû quitter leurs foyers et s'installer ailleurs dans le pays ou à l'étranger. Bien que, techniquement parlant, la majorité de ces derniers appartiennent à la catégorie des personnes déplacées sur le plan international, l'expérience du déracinement et de l'adaptation à une nouvelle vie dans un environnement inconnu n'est pas différente de celle que connaissent de nombreux migrants internationaux.

Nous félicitons la Fédération internationale et le CICR d'avoir produit un document de référence aussi complet, qui explique très clairement la nature et l'ampleur du problème auquel de nombreux

migrants sont confrontés et qui donne aussi quelques orientations sur la manière de leur venir en aide. Nous notons avec satisfaction l'analyse qu'il comprend et, pour cette raison, nous nous déclarons favorables à l'idée exprimée dans le projet de déclaration selon laquelle nous devrions tenir « compte [...] de l'expérience considérable de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » en ce qui concerne l'assistance humanitaire, la protection, la sensibilisation et l'insertion.

Chypre s'est déjà engagée dans cette voie, puisque la Croix-Rouge chypriote a organisé récemment, en coopération avec le ministère de l'Intérieur, un séminaire sur la question des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, voulant ainsi définir son rôle en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, afin de répondre aux besoins de ces groupes vulnérables. Le gouvernement a noté avec intérêt que la Croix-Rouge chypriote n'avait pas seulement réuni ses propres volontaires, ses responsables et son personnel, mais qu'elle avait aussi invité les représentants de diverses instances et agences gouvernementales à participer à un processus de consultations réciproques, en vue de mettre au point de nouvelles approches, et à assumer des responsabilités sur la base d'un rôle d'auxiliaire bien défini.

C'est suite à ce séminaire que le gouvernement chypriote, en plus de ses engagements vis-à-vis de l'Union européenne, a décidé de présenter un engagement dans lequel il soutient les efforts accomplis par la Croix-Rouge chypriote pour répondre aux besoins des migrants qui se retrouvent dans notre pays.

**M. Massoud Khatami, président,
Société du Croissant-Rouge
de la République islamique d'Iran**

(Original anglais)

Je souhaiterais mettre en évidence quelques-unes des principales causes des grands problèmes de santé dans le monde. Ces dernières années, la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran, en tant que composante du Mouvement et grâce à sa bonne collaboration avec d'autres organisations nationales, a mis au point un programme national de lutte contre le VIH/SIDA. Ce programme porte surtout sur la réduction des risques, la formation, la consultation axée sur le comportement et l'information à trois grands groupes, à savoir : la population en général, les volontaires et les principaux groupes cibles, dont les personnes à haut risque, les patients et leurs proches.

Comme nous disposons d'un nombre considérable de volontaires, nous avons pu en recruter des milliers qui ont chacun reçu une formation de 40 heures. Tous ces volontaires participent, à leur tour, à des programmes de soutien destinés aux patients et à leurs familles. Notre but est toutefois d'interrompre et d'inverser le processus d'ici 2015. En attendant, il faut se rappeler que le VIH/SIDA n'est pas un problème sanitaire simple. En effet, c'est presque toujours un signe révélateur d'autres problèmes – sociaux, économiques et culturels – chez les personnes atteintes. Comme pour d'autres grands problèmes sanitaires tels que les maladies réémergentes, la meilleure mesure préventive et la plus importante consiste à éliminer les problèmes de fond dans la communauté.

Et voici, pour terminer, nos quatre propositions. Premièrement, planifier des programmes aux niveaux national et mondial pour lutter contre des problèmes fondamentaux comme la pauvreté et l'analphabétisme, et les éradiquer. Deuxièmement, améliorer le statut culturel et éthique des populations et des personnes cibles en mettant l'accent sur les croyances religieuses. Troisièmement, accorder une attention spéciale aux groupes qui n'ont aucun soutien, tels que les femmes et les enfants, dans les situations de violence ou de conflit armé. Quatrièmement, considérer la lutte contre la drogue et son transport illicite comme une cause importante de la transmission par voie intraveineuse de maladies telles que le VIH/SIDA et l'hépatite. Dans toutes ces activités, le gouvernement iranien a résolument soutenu la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran.

Madame la Présidente,

Pour répondre à la détresse des gens et faire notre devoir, nous sommes prêts à renforcer notre partenariat dans les programmes de santé régionaux et mondiaux et à échanger des données d'expérience dans des domaines tels que la formation – du niveau élémentaire au niveau professionnel – et la sensibilisation de l'opinion publique. Nous espérons que le fait de travailler ensemble aura une influence sur la vie des personnes vulnérables et rendra le monde plus sain et plus pacifique.

**M. Mohamed Assouli, chef de la Division
des projets, Croissant-Rouge marocain**

(Original arabe)

Au nom du Croissant-Rouge marocain, je voudrais apporter ma contribution à la discussion relative à la

migration internationale et à ses conséquences sur le plan humanitaire, en attirant l'attention sur trois aspects.

Premièrement, je voudrais parler de la nature des résolutions adoptées par les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 1981, 1986, 1995 et 1999, ainsi que d'autres résolutions adoptées par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors de ses réunions internationales, régionales et locales, résolutions qui, à mon avis, mettent en évidence à la fois les causes et les conséquences de la migration.

Deuxièmement, je voudrais parler de la nécessité d'examiner le cadre juridique et institutionnel de la migration internationale, notamment les dispositions de la législation locale en la matière, et voir dans quelle mesure les résolutions adoptées par les composantes du Mouvement sont contraignantes.

Troisièmement, je voudrais parler des énormes changements intervenus en matière de migration internationale dans le cas du Maroc.

Outre le fait que les aspects – politiques, économiques, sociaux et liés à la sécurité – de la migration sont des phénomènes communs qui touchent tous les États, je voudrais vous faire part du dilemme auquel le Maroc est confronté en raison de sa situation géographique particulière, en tant que lieu de passage facile d'accès entre l'Afrique et l'Europe.

1. Le Croissant-Rouge marocain se trouve de plus en plus pris entre le marteau et l'enclume : les politiques gouvernementales et le droit souverain des États à réglementer la migration, d'une part, l'obligation de venir en aide aux migrants clandestins et de maintenir l'indépendance et la neutralité de la Société nationale par rapport aux pouvoirs publics, d'autre part.
2. Malgré ses modestes ressources financières et humaines, le Croissant-Rouge marocain a été obligé, devant la recrudescence de la migration internationale, d'adapter sa stratégie aux impératifs de cette migration :
 - en tant que pays exportateur de migrants ;
 - en tant que pays de transit pour un grand nombre de jeunes originaires du continent africain ;
 - en tant que pays dans lequel des migrants clandestins décident de s'établir après qu'ils ont échoué dans leur tentative d'atteindre l'Eldorado tant espéré.

Confrontés à cette situation complexe, le Royaume du Maroc et le Croissant-Rouge marocain se retrouvent à devoir jouer un rôle plus important pour relever le défi colossal de pourvoir aux besoins humains de toutes les catégories de migrants clandestins dans divers domaines, dont la fourniture d'une assistance humanitaire et d'un soutien, la protection, ainsi que l'aide à l'intégration et à la réintégration.

En tant que membres de la communauté internationale, nous devons tous examiner les moyens les plus efficaces d'atténuer les conséquences de cette déplorable situation sur le plan humanitaire :

1. en mettant au point des mécanismes officiels destinés à réglementer la migration, ce qui sera extrêmement utile pour les pays les plus riches qui reçoivent des migrants ;
2. en encourageant et en renforçant les mécanismes de coopération Nord-Sud pour un développement durable et des programmes locaux de développement ;
3. en reconnaissant le fossé qui existe entre le droit des migrants et le droit positif, en renforçant les cadres juridiques pour remédier aux conséquences de la migration internationale, et en passant du stade du diagnostique à celui des solutions basées sur des principes et des objectifs ;
4. en rendant les pouvoirs publics attentifs au rôle majeur joué par les Sociétés nationales dans la fourniture de services humanitaires.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux Sociétés espagnole, française et néerlandaise de la Croix-Rouge, à la Société du Croissant-Rouge pour les Émirats arabes unis, au Bureau régional de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Tunis, et au CICR, avec lequel nous entretenons des liens de coopération dans les domaines suivants :

- le renforcement des capacités institutionnelles
- la formation et la formation continue
- la formation des secouristes et des volontaires
- la promotion de la sensibilisation à la santé publique et à la santé communautaire
- le droit international humanitaire

Ces programmes, et d'autres, contribueront sans aucun doute à renforcer la capacité du Croissant-Rouge marocain de relever les quatre défis qui figurent à notre ordre du jour.

Enfin, le Croissant-Rouge marocain déclare apporter son soutien au projet de résolution présenté par la République d'Irak et la République islamique du Pakistan au nom du Groupe arabe et du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, résolution portant sur le Protocole d'accord conclu entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Il s'associe en outre à la déclaration du Groupe africain faite par la République arabe d'Égypte.

En conclusion, pour atteindre l'objectif et sauvegarder le principe d'agir « Ensemble pour l'humanité », il faudra, lors des prochaines Conférences, délaissier le diagnostique pour nous concentrer sur les solutions. Que la paix soit avec vous.

S.E. Mme Mabel Gómez Oliver, représentante permanente, Mission permanente du Mexique, Genève

(Original espagnol)

La tenue de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge revêt une importance particulière, puisqu'elle a lieu au moment où le monde humanitaire a concrétisé de remarquables contributions à l'humanité telles que la solution globale à la question de l'emblème et le renforcement du régime juridique applicable à l'assistance en cas de catastrophe.

Tout cela a été possible grâce à l'engagement résolu du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aux composantes duquel ma délégation renouvelle sa gratitude et son soutien.

Il reste sans aucun doute beaucoup à faire, afin de relever les défis posés par des actes contraires à toute norme de civilisation. Pour cette raison, le Mexique se félicite de l'occasion qui nous est offerte de discuter de situations qui préoccupent d'une même manière l'ensemble de la communauté internationale et réclament des actions conjointes et stratégiques pour y remédier.

La force dévastatrice de la nature dépasse bien souvent les capacités des États, et ses effets se font sentir en même temps sur plusieurs d'entre eux, ce qui nécessite un plan d'action basé sur la coopération internationale à tous les niveaux, comme cela s'est produit récemment dans le sud du Mexique. À ce propos, j'ai le plaisir de vous faire part de l'initiative avancée par le président Felipe Calderon, dans le cadre du 17^e Sommet ibéro-américain tenu au Chili.

Il y est prévu de mettre en place un dispositif simple de surveillance des situations d'urgence, ainsi que de créer un fonds de solidarité en cas de catastrophe.

Le Mexique étant à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, il connaît les conséquences de la migration sur le plan humanitaire. En plus de reconnaître notre responsabilité au niveau national, nous sommes persuadés, avec la Croix-Rouge mexicaine, qu'il est vital de prendre des mesures visant à renforcer le dispositif international pour assurer la protection des migrants, quel que soit leur statut. Le Mexique se félicite que ce thème soit abordé à la Conférence et il apporte son soutien aux quatre domaines d'action reconnus à ce sujet dans le projet de déclaration. Il est capital que les gouvernements et les Sociétés nationales travaillent ensemble, et les Sociétés nationales entre elles, pour assumer les défis que pose le phénomène de la migration internationale.

Il est certain que le VIH/SIDA est une des menaces les plus graves pour la dignité humaine. Pour le combattre, le Mexique a utilisé une stratégie intégrée reposant sur trois piliers : l'encouragement à la prévention, l'accès universel aux soins médicaux et le combat contre la stigmatisation et la discrimination.

Le Mexique est conscient que la violence est la négation même du droit des sociétés à vivre en paix et dans la tranquillité. En plus de la pauvreté, la libre circulation des armes légères et des armes de petit calibre est un autre facteur qui alimente cette violence. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un commerce rigoureusement réglementé et responsable de ces armes.

Ma délégation est vivement préoccupée par le fait que la population civile est toujours la cible d'attaques dans les conflits armés, notamment à cause de l'emploi d'armes qui frappent sans discrimination. Pour ma délégation, c'est inacceptable. Ni la lutte contre le terrorisme ni les antagonismes sectaires ne justifient les actions contraires aux normes du droit international humanitaire. Toute transgression doit faire l'objet d'une enquête et de sanctions conformes au droit applicable, et les victimes doivent avoir droit à réparation. Dans le cadre des efforts visant à renforcer le droit international humanitaire, le Mexique accorde la plus grande importance à la finalisation, en 2008, d'un instrument juridiquement contraignant qui interdise totalement l'emploi des armes à dispersion et qui remédie pleinement à la situation désespérée des victimes et des communautés concernées par ce problème.

Ma délégation confirme clairement la pertinence du droit international humanitaire et adhère sans réserve aux décisions prises par les Conférences internationales, qui devraient être respectées scrupuleusement tant par les États que par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Madame la Présidente,

Ma délégation nourrit l'espoir que cette Conférence trouvera son aboutissement dans un élan renouvelé pour agir de manière responsable, stratégique et « Ensemble pour l'humanité ».

**S.E. M. Abdul Aziz Yusuf,
vice-ministre de la Santé, Maldives**

(Original anglais)

Le gouvernement des Maldives remercie le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de profiter de cette Conférence pour attirer l'attention du monde sur les implications du changement climatique en termes humanitaires.

Les Maldives, archipel composé d'îles basses coralliennes au milieu de l'océan Indien, sont souvent citées comme un des pays les plus exposés aux dangers du changement climatique. En effet, nous sommes, aux Maldives, très conscients de notre propre vulnérabilité et avons par conséquent passé beaucoup de temps ces 20 dernières années à réclamer une action internationale.

Madame la Présidente,

On a bien trop souvent par le passé dépeint le changement climatique comme une collecte statistique – une sorte de projection dans le futur mesurée en millions d'éléments ou en degrés centigrades. Le monde n'a donc souvent pas compris l'importance de la dimension humaine du changement climatique, c'est-à-dire le fait indéniable que le réchauffement de la planète est déjà en train de détruire des vies dans le monde et que ses effets sont de plus en plus marqués. C'est la raison pour laquelle les Maldives pensent qu'il est grand temps de laisser de côté l'aspect scientifique du phénomène pour s'intéresser à sa dimension humaine, notamment à ses implications dans les domaines de la santé, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme.

Madame la Présidente,

Les Maldives sont déjà confrontées aux conséquences de la réalité humanitaire du changement climatique. Il y a quelques mois, une marée sans précédent balayait un grand nombre de nos îles habitées – un sinistre rappel, s'il en était besoin, de l'impact dévastateur du tsunami de 2004. Et pourtant, ce n'était qu'un exemple soudain de ce que le changement climatique fait subir aux femmes et aux hommes de l'archipel. Chaque jour, nos réserves d'eau douce sont menacées, les zones côtières et les plages érodées, nos coraux et nos stocks de poissons, ainsi que les communautés qui en dépendent, précarisés et notre santé mise en péril. Notre stratégie nationale de développement repose essentiellement sur des considérations liées à la prévention des catastrophes. En effet, le niveau de la mer risque à tout moment de monter à cause du réchauffement de la planète, et cela nous angoisse.

Madame la Présidente,

Outre le changement climatique, je voudrais aussi parler brièvement de deux autres problèmes, à savoir la migration et les maladies émergentes et réémergentes, dont cette assemblée a reconnu l'importance. Les Maldives dépendent dans une large mesure de la main-d'œuvre étrangère, et le tourisme entraîne une grande migration interne. Nous sommes donc concernés au premier degré par la question de la migration. Nous sommes résolus à nous centrer davantage sur les problèmes d'ordre humanitaire liés à cette évolution. Comme chez la plupart de nos voisins, les maladies émergentes et réémergentes, le VIH, la dengue et d'autres maladies dues aux moustiques, ainsi que la terrible menace de la consommation abusive d'alcools et d'autres drogues, constituent un danger permanent. Le gouvernement et la future Société nationale peuvent travailler en étroite collaboration pour faire face à ces problèmes humanitaires et tenter de les atténuer.

Madame la Présidente,

La Société du Croissant-Rouge des Maldives est en cours de création, et le gouvernement pleinement convaincu du bien-fondé de sa fondation. Nous remercions vivement le CICR et la Fédération internationale, qui ont guidé le gouvernement et le groupe de travail désigné à cet effet dans cette entreprise. Nous espérons que la Société du Croissant-Rouge des Maldives sera opérationnelle dans le pays au début de l'année prochaine. Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour remercier le CICR, la Fédération internationale, les associations nationales et d'autres membres de la communauté internationale de l'aide qu'ils nous ont apportée après le tsunami dévastateur de 2004.

S.E. Mgr Silvano Tomasi, représentant permanent, Mission permanente du Saint-Siège, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Au-delà des tragédies et des dangers que représentent les conflits provoqués par l'homme, et les tensions et les catastrophes naturelles, qui portent atteinte à la dignité de chaque individu, il existe une solution réaliste et à long terme qui permet d'améliorer la protection humanitaire. Cette solution repose sur la conscience que la famille humaine est une seule et même famille. La solidarité en son sein s'exprime concrètement dans l'action collaborative et l'ouverture au dialogue et aux partenariats, une perspective qui résume bien le thème de notre Conférence, « Ensemble pour l'humanité ». Parmi les préoccupations du monde d'aujourd'hui, cette XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de se pencher sur quatre phénomènes particulièrement menaçants : les pandémies, la migration internationale, la violence urbaine et la dégradation de l'environnement. La mission du Saint-Siège voit dans ces problèmes un rappel que la coexistence parmi les communautés sociales et politiques et la construction d'un ordre mondial pacifique ne sont possibles que sur la base du respect de la valeur fondamentale de la dignité de chaque personne.

Les quatre problématiques qui appellent immédiatement notre attention ont de graves conséquences sur le plan humanitaire, non seulement pour la société actuelle, mais aussi pour les générations futures. On ne peut pas ne pas vouloir travailler ensemble pour trouver de vraies solutions à tous ces problèmes, puisque c'est de cette volonté que dépend la survie matérielle et éthique de l'humanité. Les solutions partielles qui négligent un groupe de pays ou une partie de la communauté nationale sont des solutions à courte vue, outre le fait qu'elles sont injustes et inacceptables. Une mondialisation bien fondée prendra en compte l'impératif humanitaire et évitera de ce fait la réalité inégale de la création de régions prospères et en paix, d'une part, et de régions pauvres et en conflit, d'autre part. Quand cela arrive, c'est un échec tant sur le plan politique que sur le plan éthique.

Madame la Présidente,

C'est sur la seule base de ces valeurs que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

à travers toutes ses composantes, peut rassembler les forces nécessaires à l'établissement de partenariats efficaces et durables, respectueux des différences et valorisant les talents de chacun. Dans ce contexte, le Saint-Siège et les nombreuses agences et organisations humanitaires catholiques sont prêtes à travailler avec d'autres pays et parties intéressées, pour mettre à la disposition de la communauté internationale la vaste expérience qu'ils ont acquise aux quatre coins du globe. Il est par ailleurs vital de se rendre compte que la solution aux problèmes et aux situations d'urgence complexes qui concernent l'ensemble de l'humanité n'a pas qu'un caractère technique et qu'elle ne peut pas se réduire à une simple assistance. À ce propos, les victimes, directes et indirectes, méritent une attention particulière et des soins spécifiques. De fait, ce sont les plus vulnérables qui souffrent le plus des catastrophes naturelles, des conflits armés, de la violence, des conséquences du sous-développement, de la pauvreté et des pandémies. Ces personnes, leurs familles et leurs communautés ont des droits, et nous devons tout faire pour les respecter. En outre, elles méritent qu'on soit à leurs côtés, qu'on les soutienne psychologiquement, moralement et spirituellement, non pas comme le reflet d'une pitié condescendante, mais comme l'expression de notre solidarité. Nous formons tous une seule famille humaine. L'aide devrait être donnée à titre d'entraide, afin que les personnes puissent renforcer leurs propres capacités et, de cette manière, exercer pleinement leur liberté et leur responsabilité.

Ma délégation prend bonne note des résolutions qui nous sont proposées et elle espère surtout que le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels conclus entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël pourront bientôt être mis en œuvre intégralement. Elle appuie tout effort visant à réunir les membres séparés d'une même famille, à rétablir le contact entre eux et à les informer sur leurs proches portés disparus – des impératifs qui résultent d'un conflit armé ou d'une catastrophe. Elle est favorable à l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant qui interdirait et éliminerait les armes à dispersion. Elle note avec satisfaction le fait que le CICR se penche à nouveau sur la question de la protection des personnes prises au piège dans les déplacements de population et, à des degrés divers, exposées à la discrimination, à la marginalisation et à la séparation d'avec leurs familles. Des instruments de droit humanitaire et des droits de l'homme ont été mis au point, mais la volonté politique et la complexité même du phénomène de la mobilité des gens font obstacle à une mise en œuvre appropriée de ces deux branches du droit, surtout quand des conférences et des manifestations

intergouvernementales continuent d'accorder la priorité à l'économie et à la production comme seuls aspects de la migration, laissant dans l'ombre le fait que les migrants sont des personnes, dont la dignité et les droits sont inaliénables, même s'ils sont incarcérés dans des lieux de détention.

Les différentes religions, aux côtés d'autres institutions, peuvent et doivent jouer un rôle positif. Pour sa part, le Saint-Siège s'est efforcé d'encourager les initiatives concernant le dialogue interconfessionnel, qu'il considère comme un élément essentiel de la construction de la paix et de la réalisation du bien commun. Comme il s'y était engagé en 2003, il a organisé une rencontre universitaire interconfessionnelle en vue de promouvoir la défense de la dignité humaine et le respect du droit humanitaire dans les situations de conflit armé. Il attend avec intérêt d'autres initiatives visant à renforcer le fondement éthique du droit humanitaire et à assurer la défense de la dignité humaine dans les conflits armés impliquant des acteurs non étatiques.

En conclusion, la démarche exemplaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge repose sur leur capacité de faire tomber les barrières et de construire des passerelles entre les parties à un conflit armé, conscients qu'ils sont de l'humanité qui nous lie tous et qui exige de nous d'aller vers l'avenir ensemble. Il incombe à la communauté internationale de prévenir les conflits, de fournir une protection et de bâtir la paix dans un monde dans lequel les générations présentes et futures pourront vivre décemment.

**M. Mannon Rakhimov, président,
Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan**

(Original russe)

Nous sommes déjà habitués à ce que le problème posé par le changement climatique et par ses effets sur l'environnement soit discuté dans chaque forum, et c'est comme cela qu'il faut faire. C'est seulement de cette façon que nous pourrions attirer l'attention du grand public sur ce problème.

Mais en même temps, il est nécessaire que nous passions du stade des déclarations – où l'on ne fait que répéter ce que l'on sait du changement climatique et de ses conséquences – à celui des mesures concrètes.

La Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan s'occupe de la question du changement climatique depuis environ un an. En tant qu'auxiliaire de l'État, nous pouvons contribuer à résoudre le problème

en déterminant la manière dont le changement climatique touche les groupes les plus vulnérables de la population et quelle assistance est nécessaire pour réduire les difficultés qui en résultent.

Cela est particulièrement pertinent dans le monde d'aujourd'hui, où le changement climatique est souvent la cause sous-jacente de situations d'urgence et où il exacerbe les problèmes liés à l'augmentation des maladies infectieuses, endocriniennes et oncogènes qui frappent principalement les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Nous savons que sans le soutien de l'État, les activités de la Société nationale liées au changement climatique seraient inefficaces.

Nous demandons par conséquent instamment aux États d'inclure les Sociétés nationales dans les programmes relatifs au changement climatique, qui, par définition, ne peut jamais être un problème local dans un seul pays. Les intérêts des pays voisins doivent donc eux aussi être pris en compte dans l'élaboration de ces programmes.

Le rôle de la Fédération internationale devrait, à notre avis, consister à fournir une assistance sous la forme de méthodes, d'informations et de coordination. De plus, la Fédération internationale pourrait associer d'autres organisations internationales, dont les institutions financières internationales, à des activités communes liées à ce sujet.

Le temps est venu de créer une vision, une approche du problème posé par le changement climatique, qui engage l'ensemble de la communauté internationale. Cette vision permettra de concentrer les forces, les ressources et le potentiel de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions atteindre notre but, à savoir protéger les plus vulnérables dans la société au nom de l'humanité et de la compassion.

**M. Syamsuddin Sinaga, directeur général
du Service des affaires juridiques et
administratives, ministère de la Justice et des
droits de l'homme, Indonésie**

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs,

L'Indonésie ayant été le pays le plus durement touché par le tsunami de 2004, nous notons avec un grand

intérêt que la dégradation de l'environnement et les facteurs qui y contribuent ont été choisis comme thème de la discussion. Notre pays est en effet sujet aux catastrophes environnementales. Au fil des ans, le nombre des catastrophes naturelles liées au changement climatique – inondations, érosion des sols, sécheresses, notamment – a augmenté. Nous sommes par conséquent persuadés que l'environnement contribue dans une large mesure à l'augmentation des catastrophes naturelles qui frappent certains pays dans le monde, l'Indonésie entre autres. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a l'intention de proposer plusieurs objectifs à atteindre, lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra du 3 au 14 décembre 2007 à Bali (Indonésie). Cela étant, permettez-moi de saisir cette occasion pour inviter les gouvernements ainsi que les organisations internationales et environnementales à participer à cette Conférence et à venir avec des propositions qui préserveront l'environnement mondial d'autres catastrophes naturelles et climatiques.

Madame la Présidente,

La migration internationale est devenue un phénomène de plus en plus important, tant par son envergure que par sa complexité, qui touche certains pays dans le monde, dont l'Indonésie. Depuis la crise économique de 1998, des travailleurs indonésiens, dont le nombre a fortement augmenté, sont aujourd'hui transplantés dans plus de 90 pays situés en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Europe. Le problème de la migration internationale et du développement demande une forte participation et un engagement ferme de tous les pays et des agences compétentes. À cet égard, l'Indonésie est favorable à la poursuite du dialogue sur la migration internationale et le développement, afin de promouvoir et de protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

Madame la Présidente,

Mon gouvernement s'intéresse aussi tout particulièrement aux maladies émergentes et réémergentes et à tous les problèmes de santé publique tels que l'accès aux soins de santé. L'Indonésie contribue à la lutte contre les maladies avant qu'elles n'atteignent le niveau de pandémie, une lutte âpre qui peut être mortelle. Il est donc indispensable de maîtriser l'épidémie à tous les niveaux en utilisant toutes les ressources disponibles, en faisant circuler les informations et en permettant l'accès à toutes les technologies, notamment par l'importation de vaccins.

Madame la Présidente,

Avant de conclure, je voudrais saluer la Fédération internationale, qui a proposé le projet de lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Fort de l'expérience acquise lors du tsunami de 2004 et des tremblements de terre dévastateurs de 2006 et 2007, le gouvernement indonésien a mis au point un plan d'action nationale visant à réduire les risques de catastrophe pour les années 2006-2009. La gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets sont en outre devenues une des neuf priorités du plan national de développement ; l'Indonésie adhère par conséquent au projet de lignes directrices.

Madame la Présidente,

Je vous remercie.

**M. Robert Ssebunya, vice-président,
Conseil d'administration central,
Croix-Rouge de l'Ouganda**

(Original anglais)

La Croix-Rouge de l'Ouganda et le gouvernement ougandais confirment les effets dévastateurs du changement climatique dans le monde entier, d'autant qu'ils en ont fait l'expérience récemment, lorsque des inondations ont touché plus de 300 000 personnes dans le nord et le nord-est du pays. Je suis heureux d'annoncer à cette assemblée qu'avec l'aide du gouvernement ougandais, des institutions des Nations Unies, des Sociétés nationales et d'autres agences humanitaires, la vie de ces personnes a été épargnée, même si les cicatrices de la catastrophe mettront du temps à se fermer. Le gouvernement ougandais et la Croix-Rouge de l'Ouganda élaborent actuellement des plans afin de réinstaller ces personnes, et d'importantes sommes d'argent seront nécessaires pour les réaliser.

La Croix-Rouge de l'Ouganda attache la plus grande importance aux activités communautaires de réduction des risques de catastrophe et elle a déjà signé un protocole d'accord avec le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes aux Pays-Bas. Elle collaborera aussi avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde entier pour promouvoir toute initiative en matière de changement climatique.

À ce propos, le CICR, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et les gouvernements sont mis au défi de commencer à réfléchir sérieusement au renforcement des capacités des Sociétés nationales, et les gouvernements en particulier à prévoir un budget pour aider leur Société nationale à renforcer ses capacités et à développer un réseau de volontaires.

Madame la Présidente,

Avec le gouvernement ougandais, nous avons tiré les leçons des inondations qui ont frappé l'Ouganda, ce qui facilitera la mise au point d'une politique nationale de gestion des catastrophes dans le pays. En ce moment, nous n'avons pas une telle politique. Nous espérons que l'épreuve que nous avons dû traverser nous aidera à la mettre en place. Nous espérons aussi qu'un projet de loi en ce sens sera soumis au Parlement pour examen et approbation, si possible dans le courant de l'année 2008.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je dirai quelques mots sur la violence. De nombreux orateurs en ont parlé, mais je voudrais signaler que la Société nationale de l'Ouganda et le gouvernement ougandais lui-même voudraient poser cette question : « Quelles mesures le gouvernement peut-il prendre en vue de réduire la violence ? » Je vais énumérer une série de questions. Je demande aux Sociétés nationales et aux chefs de gouvernement d'y réfléchir. Faisons-nous ce qu'il faut pour que les jeunes et les femmes participent au processus décisionnel à tous les niveaux ? Les parents font-ils de leur mieux pour que leurs enfants deviennent de bons citoyens ? Nous sommes-nous penchés sur les graves problèmes que représente pour les jeunes l'éclatement de la famille ? Inculquons-nous à nos enfants les valeurs et les vertus qui leur feront respecter l'humanité ? Nos gouvernements assurent-ils de manière satisfaisante la sécurité sociale et l'éducation pour les jeunes ? Les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale et les gouvernements ont-ils pris des initiatives pour que les jeunes participent aux activités prévues dans leurs programmes ?

S.E. M. J. Delmer Urbizo,
représentant permanent,
Mission permanente du Honduras, Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente,

Le gouvernement hondurien se présente devant cette assemblée pour confirmer l'engagement ferme qu'il

a pris de respecter le droit international humanitaire et qu'en vertu de l'accord gouvernemental du 20 avril de cette année, il a créé la *Comisión Interinstitucional Hondureña de Derecho Internacional Humanitario*, s'obligeant ainsi à accomplir les engagements pris par l'État dans le cadre des conventions auxquelles il est lié, et à en assurer le suivi.

L'État hondurien a fait d'énormes progrès en adhérant à des traités de droit international humanitaire et en les ratifiant. Cependant, il est évident qu'un effort plus grand doit être fait pour que cette branche du droit soit incorporée dans la législation nationale, ce qui fera l'objet d'une étude de compatibilité avec ladite législation.

Parmi les différents thèmes qui seront discutés dans le cadre de cette Conférence, je voudrais évoquer en particulier la détermination et la volonté politique du gouvernement hondurien de concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, l'insécurité en milieu urbain, le changement climatique et l'exclusion sociale, qui figurent toujours parmi les problèmes prioritaires auxquels l'État et ses habitants sont confrontés.

L'État hondurien est pleinement conscient que nous pourrions répondre aux préoccupations des citoyens grâce à des programmes sociaux. L'élimination de la pauvreté est un objectif fondamental de mon gouvernement, qui assume le défi de créer de nouveaux emplois par le biais d'actions durables, d'améliorer la qualité de l'enseignement dans un environnement sain et de promouvoir un travail décent.

Dans le cadre de cette grande Conférence est également abordée la question du changement climatique, qui, ces dernières années, a ravagé divers pays, les plus durement touchés étant les pays en développement, surtout les plus pauvres, puisque le changement climatique porte préjudice aux masses et est responsable de la dégradation et de la destruction des ressources écologiques et environnementales.

Les pays de destination des flux migratoires ont aujourd'hui tendance à prendre des mesures de divers types pour freiner ces flux. Bien que les pays aient le droit souverain de promouvoir des mesures de précaution afin d'éviter des migrations non souhaitées, nous estimons que, dans ce cas, on ne traite que les effets de la migration et non les causes véritables qui poussent les ressortissants d'un pays à migrer vers d'autres pays plus développés. La question de la migration est devenue un problème crucial dans le monde contemporain. Les pays qui, par le passé, se nourrissaient de la force de travail et du patrimoine

culturel qu'apportaient les immigrants essayent de tourner le dos à ce phénomène social et économique. Il est d'une importance capitale que les pays développés, le système des Nations Unies, les organismes internationaux et les autres organisations intéressées mettent au point une stratégie intégrée pour traiter résolument les causes de ces flux migratoires. Ces causes sont les suivantes : le manque de possibilités en termes d'études et d'emplois que les États et leurs agents économiques ne peuvent fournir et le besoin d'un développement social et économique durable.

La semaine dernière, j'ai eu l'immense honneur de participer à la huitième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Il y était évident que les mines antipersonnel, devenues des assassins anonymes et des instruments de terreur dans les conflits armés internes et internationaux, tuent et mutilent des personnes innocentes. Beaucoup de ces victimes sont des enfants qui, par un coup funeste du destin, voient leur vie se transformer en un supplice permanent qui les empêche de mener une vie normale.

L'emploi des mines est un drame sans fin à l'échelle planétaire, et ce, malgré les efforts considérables déployés par les États et la communauté internationale. À mon avis, la mondialisation du déminage doit impérativement s'accompagner d'une lutte incessante au niveau mondial pour que les causes des conflits internes et des conflits entre États soient éliminées. C'est seulement quand la paix mondiale sera instaurée qu'enfin nous serons sûrs que les mines meurtrières ne sont plus utilisées. Nous sommes tous convaincus que les mines antipersonnel représentent une menace constante pour la paix des pays et la sécurité des personnes et qu'elles sont un obstacle évident au développement socioéconomique dans une large partie des pays contaminés.

Madame la Présidente,

J'ai ici à mes côtés la présidente de la Croix-Rouge du Honduras, une personne que j'admire et que je respecte beaucoup pour son engagement indéfectible envers les personnes les plus démunies de mon pays. La Croix-Rouge du Honduras contribue en effet dans une large mesure à ce que les groupes vulnérables de notre population puissent prendre un nouveau départ dans la vie, avec dignité. Grâce à ses efforts, elle a ouvert de nouveaux horizons pleins d'espoir pour les personnes les plus démunies de notre société, faisant en sorte que l'être humain soit au centre de tout développement.

Madame la Présidente,

C'est la raison pour laquelle je lance un appel pressant aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour qu'elles continuent d'aider notre présidente dans tous ses projets, puisque les résultats et les évaluations réalisées sont positifs et concrets.

Le Honduras assure actuellement la présidence du Groupe des 77 et de la Chine (section de Genève). Il s'emploie à promouvoir avec tous les organismes qui en font partie l'idée d'une stratégie commune et d'un ordre du jour collectif qui permettra de traiter de manière intégrée les problèmes essentiels qui frappent les pays en développement, c'est-à-dire la migration, l'aide humanitaire, les droits de l'homme, le travail décent, la santé et tout ce qui concerne le droit de nos peuples au développement. Ce message crucial met l'accent sur notre engagement renouvelé pour que travailler « Ensemble pour l'humanité » soit un engagement international, l'étendard universel qui assure le succès absolu des nobles objectifs que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est imposés.

**M. Christian Sedar Ndinga,
président, Croix-Rouge congolaise**

(Original français)

En prenant la parole du haut de cette tribune, la Croix-Rouge congolaise, tout en s'identifiant à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Groupe africain, souhaiterait insister sur la problématique du changement climatique et son impact humanitaire. L'état du monde tel qu'il nous est livré chaque jour montre que nous vivons dans un monde de plus en plus exposé aux risques, qui sont autant de défis que nous devons relever au quotidien.

Notre pays subit des inondations cycliques et des érosions récurrentes, chaque fois plus graves, avec la surcharge de pathologies et de fragilité que cela entraîne. Notre Société nationale mesure à sa juste valeur le soutien précieux apporté par tous ses partenaires, notamment le CICR, la Fédération internationale, les Sociétés nationales participantes et le gouvernement congolais, aux efforts qu'elle déploie pour juguler ces fléaux. Nous saisissons cette occasion pour leur exprimer notre sincère gratitude. Nous mesurons aussi l'importance de l'engagement déterminant des volontaires de notre Société nationale, qui travaillent à réduire la vulnérabilité des populations lors des catastrophes.

Aujourd'hui, par la magie de la mondialisation, la planète Terre est réduite aux proportions d'un village. La gestion des catastrophes induit alors une plus grande responsabilité internationale, un surcroît de solidarité et de partage avec les populations fragilisées, que nous soutenons activement.

Ce problème de catastrophes pose en filigrane la question de la dignité humaine, qui est une préoccupation constante de la Croix-Rouge congolaise. Le non-respect de la dignité humaine peut prendre plusieurs formes qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici. Nous demandons cependant à notre communauté de se pencher avec plus d'attention sur ces questions et d'apporter des réponses encore plus concertées, encore plus affinées, visant un meilleur sens de l'humain. La Croix-Rouge congolaise s'inscrit dans cette perspective de travail.

Enfin, nous appelons l'attention de cette auguste assemblée sur la nécessité, pour toutes sortes de raisons d'équilibre, de voir un membre africain siéger à la Commission permanente.

S.E. M. Clodoaldo Huguene, représentant permanent, Mission permanente du Brésil, Genève

(Original anglais)

Le Brésil est convaincu que cette réunion est une occasion privilégiée de dialoguer, de coopérer et de discuter des priorités internationales de l'action humanitaire. Le rôle joué par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est unique de par son importance et son universalité. Tandis que les besoins humanitaires ne font que croître, que les conflits armés deviennent de plus en plus compliqués, comme le sont aussi les nouveaux défis causés par les catastrophes naturelles, le Mouvement catalyse les initiatives à l'échelon mondial. Nous avons par conséquent besoin d'une coopération renforcée et amplifiée entre le CICR, les Sociétés nationales et leurs gouvernements respectifs.

Madame la Présidente,

En tant que partie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, le Brésil poursuit ses principaux objectifs que sont la promotion du respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire. Cet engagement s'est notamment concrétisé par la création, en 2003, de la *Comissão Nacional para Difusão e Implementação do Direito Internacional*

Humanitário no Brasil. Cette Commission est composée de représentants du gouvernement, du Parlement, du CICR et de la Croix-Rouge brésilienne. Outre la diffusion du droit humanitaire, elle a plusieurs priorités : la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l'adoption d'une législation s'y rapportant et la fin des procédures parlementaires visant à intégrer le droit humanitaire dans la législation brésilienne.

Madame la Présidente,

Comme on nous l'a constamment rappelé, notre planète est de plus en plus touchée par les déséquilibres de l'environnement. À cet égard, la XXIX^e Conférence internationale avait fait date en mettant en évidence les préoccupations causées par les menaces que fait peser la dégradation de l'environnement sur le développement durable au niveau mondial. Le Brésil est favorable à une démarche qui résoudrait ce problème en tenant compte de ses multiples aspects tels que la relation entre le climat, l'énergie et la crise humanitaire.

Il nous semble que ce problème devrait être traité dans des forums internationaux où la représentation est universelle. Mon gouvernement appuie les efforts faits pour en réduire l'impact sur la sécurité et l'action humanitaire. Cela exige une détermination et une volonté politique, et nous demandons instamment aux gouvernements de se montrer à la hauteur des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du régime international sur le changement climatique.

Madame la Présidente,

Les conséquences sur le plan humanitaire de la migration internationale et du déplacement des populations méritent elles aussi toute notre attention. Depuis 1991, le Brésil, avec ses partenaires du Mercosur, essaye d'élaborer des politiques permettant de venir à bout de ce problème collectivement. Entre autres initiatives, il est utile de mentionner la Déclaration de Santiago de 2004, l'Accord sur la résidence pour les ressortissants des États parties au Mercosur et les conférences de l'Amérique du Sud sur la migration, ainsi que d'autres instruments juridiques relatifs au renforcement de la coopération et à la lutte contre le trafic illicite de migrants.

Concernant les interventions en cas de catastrophe, je voudrais évoquer ici les efforts résolus déployés par le gouvernement brésilien pour répondre aux appels à l'aide lancés par les régions qui ont des besoins urgents. Nous soutenons les opérations humanitaires conduites dans de nombreux pays de notre région

et d'ailleurs. Pour stimuler les économies locales et encourager les petits agriculteurs, le Brésil favorise l'achat de nourriture dans un pays frappé par une catastrophe.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

« Ensemble pour l'humanité », c'est dans cet esprit que le Brésil souhaite continuer à travailler pour améliorer la coopération entre tous les partenaires du CICR, afin non seulement de promouvoir le droit international humanitaire, mais aussi de préserver la paix, de prévenir les conflits armés, de faire face au changement climatique, de mener des interventions d'urgence lors de catastrophes et d'œuvrer pour le développement durable.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Puisque nous n'avons plus d'intervenants et que nous pouvons maintenant clore le débat, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous remercier, de remercier surtout ceux d'entre vous qui sont restés pendant toute la séance, jusqu'à la dernière minute. Je vous suis vraiment reconnaissante pour le temps que vous y avez consacré et l'endurance qui vous a permis de tenir le coup. Merci beaucoup. Je remercie également les délégations de nous avoir apporté leurs précieuses contributions, de nous avoir fait part de leur expérience des vrais partenariats et du travail qu'elles réalisent pour résoudre les nombreux et divers problèmes d'ordre humanitaire que nous avons abordés aujourd'hui et ces derniers jours. Je voudrais d'ailleurs juste vous rappeler que les discussions ne sont pas terminées, nous changeons simplement de formule. Quand vous irez dans les commissions, vous aurez probablement aussi l'occasion d'en dire plus qu'en trois minutes, qui était le temps de parole que je pouvais vous accorder. Il y a moins de personnes dans les commissions ; on vous écouterait davantage et on répondrait probablement à vos questions. Je vous souhaite donc à tous de passer une bonne soirée et d'avoir des discussions fructueuses jusqu'à notre prochaine réunion en plénière ce jeudi.

4.7 COMMISSIONS

Mercredi 28 novembre 2007

4.7.1 COMMISSION A : LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ACTION ET DES PARTENARIATS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX- ROUGE ET DU CROISSANT- ROUGE ET LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

Présidente :

Mme Jane Mc Gowan, présidente de la Société canadienne de la Croix-Rouge

Vice-Président :

S.E. M. Makarim Wibisono, ambassadeur d'Indonésie

Panélistes :

M. Ibrahim Osman, secrétaire général adjoint de la Fédération internationale

Mme Adriana Mendoza, chargée d'affaires de la Mission permanente de la Colombie à Genève

Dr Fernando Jose Gardenas Guerrero, vice-président de la Croix-Rouge colombienne

Mmes Marja Letho et Ulla-Maija Finskas, ministère finlandais des Affaires étrangères

Mme Kristina Kumpala, secrétaire générale de la Croix-Rouge finlandaise

Rapporteur :

M. Muctarr A.S. Jalloh, président de la Croix-Rouge de Sierra Leone

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au rapport sur les travaux de la Commission A présenté par le rapporteur de cette Commission (section 4.8.4).

4.7.2 COMMISSION B : LA RÉAFFIRMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE – PRÉSERVER LA VIE ET LA DIGNITÉ HUMAINES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Président :

S.E. M. Nicholas Thorne, ambassadeur du Royaume-Uni

Vice-Présidente :

S.E. Mme Mabel Gómez Olivier, ambassadeur du Mexique

Panéliste :

Pr Daniel Thurer, Comité international de la Croix-Rouge

Rapporteur :

M. Jeffrey Chan Wah Teck, vice-président de la Société de la Croix-Rouge de Singapour

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au rapport sur les travaux de la Commission B présenté par le rapporteur de cette Commission (section 4.8.5).

4.7.3 COMMISSION C : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX INTERVENTIONS INTERNATIONALES LORS DE CATASTROPHES

Président :

Dr Raymond Forde, président de la Croix-Rouge de Barbade

Panélistes :

M. Salvano Briceño, directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) adoptée par les Nations Unies

M. Richard Gordon, président de la Croix-Rouge philippine

M. Charles Agbo, directeur de la planification, de la recherche et des prévisions à l'Agence nigériane pour la gestion des situations d'urgence

Rapporteur :

S.E. M. Ahmet Üzümcü, ambassadeur de Turquie

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au rapport sur les travaux de la Commission C présenté par le rapporteur de cette Commission (section 4.8.6).

4.8 TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 29 novembre 2007

14 heures

4.8.1 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs,

Bonjour. Après avoir passé une journée dans les commissions, nous pouvons maintenant entamer notre troisième séance plénière, à laquelle je souhaite à tous une chaleureuse bienvenue. Si vous lisez le programme qui se trouve devant vous, vous noterez qu'il y a de légères modifications. Le Bureau a décidé de procéder comme suit : immédiatement après le déclenchement des élections, nous irons directement au point 10 de l'ordre du jour. Ce point sera traité de la manière suivante.

Nous commencerons par le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord conclu le 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. À ce propos, vous trouverez sur votre table un projet de résolution. Si vous me permettez une correction, dans la version arabe de la résolution, la référence au Protocole indique « 2008 » en haut de la feuille verte. Il faut lire « 2005 ». Je sais que nous voudrions tous avoir jusqu'en 2008 pour arriver à la fin de cet accord, mais nous devons prendre la date du jour où il a été conclu.

Nous poursuivrons avec le suivi de la XXVIII^e Conférence internationale, avant de revenir au rapport sur le débat général et les travaux des commissions. Les heures indiquées sont approximatives. Nous espérons que nous pourrons tout faire dans le peu de temps dont nous

disposons. Nous allons commencer par l'élection, et j'invite Mme Anne-Marie Huber-Hotz à venir nous expliquer comment se déroulera la procédure d'élection. Après cela, nous procéderons à l'appel nominal, conformément à l'article 21, paragraphe 3, du Règlement.

**Mme Anne-Marie Huber-Hotz,
vice-présidente de la Conférence**

(Original français)

C'est un grand privilège pour moi et pour la Croix-Rouge suisse de présider l'élection de la Commission permanente, et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la vice-présidence de la Conférence. Nous pouvons passer à l'élection de la Commission permanente.

Vous avez reçu les documents nécessaires pour l'élection de la Commission permanente, nous pouvons par conséquent procéder à cette élection. Conformément à l'article 20, paragraphe 6, du Règlement, l'élection de la Commission permanente débutera par la désignation officielle de trois scrutateurs, qui seront responsables du dépouillement des bulletins de vote. Nous procéderons ensuite à l'appel nominal pour déterminer la majorité absolue nécessaire au premier tour du scrutin. Les candidats qui auront obtenu la majorité absolue au premier tour seront élus à la Commission permanente. Si tous les sièges ne sont pas repourvus, il sera procédé à un second tour de scrutin, à l'issue duquel seront élus les candidats qui auront recueilli le plus grand nombre de voix. Le second tour aura lieu ce soir encore. Si ce n'est pas possible, il débutera demain matin, à 9 heures.

Après l'appel nominal, nous commencerons à voter pour le premier tour. Les délégations seront réparties en six groupes et seront appelées à voter par ordre alphabétique selon l'orthographe française. Chaque groupe sera appelé à voter par le biais d'une diapositive projetée sur les écrans de la salle de la plénière. Par conséquent, lorsque votre délégation sera appelée, son chef, ou le délégué qu'il aura désigné

pour le remplacer, se rendra dans la salle 20, où il exprimera un bulletin à vote secret. Des volontaires vous attendront aux portes qui se trouvent sur votre droite pour vous indiquer le chemin de la salle 20. Pour faciliter la procédure de vote, nous vous remercions de porter visiblement votre badge. Si le chef de la délégation a désigné un remplaçant au sein de sa délégation, celui-ci doit présenter, au moment de voter, son badge et une procuration remplie et signée. Des formulaires de procuration se trouvent dans le livret qui a été déposé dans vos casiers mardi soir. C'est également dans ces livrets que vous trouverez les instructions pour l'élection, ainsi que les noms et curriculums vitæ de chaque candidat.

Comme vous le savez, nous devons élire cinq membres de la Commission permanente. Ainsi, vous ne pouvez choisir que cinq noms. Chaque candidat ne peut bénéficier que d'une voix. Tous les bulletins sur lesquels plus de cinq candidats officiels auront été choisis seront déclarés nuls.

J'attire votre attention sur l'importance d'une représentation géographique équilibrée dans votre choix et, sur ce point, je vous invite à vous référer aux principes directeurs relatifs à l'élection de la Commission permanente. Nous pouvons à présent commencer la procédure de vote. Je vais tout d'abord donner lecture des noms des neuf candidats à la Commission permanente, par région et par ordre alphabétique. D'abord les candidats de l'Afrique : M. Adama Diarra, M. William Aurelian Edeki Moubouma ; de l'Amérique : M. Steven Carr, M. Eamon Harrison Courtenay ; de l'Asie : M. Tissa Manilal Abeywickrama, M. Mohammed Al-Hadid et Lady Jocelyn Margret Keith ; de l'Europe : le docteur Massimo Barra et le docteur Freddy Karup Pedersen. La présidente a désigné trois scrutateurs parmi les délégués de la Conférence pour procéder au dépouillement de tous les bulletins de vote recueillis. Je prie ainsi M. Carlos Garbanzo, de la délégation du gouvernement costaricien, M. Wan-Sang Han, de la délégation de la Croix-Rouge de la République de Corée et M. Omar Tasli, de la délégation de la Société du Croissant-Rouge turc, de bien vouloir accepter d'assumer la tâche de scrutateur. Ils seront secondés par Mme Elyse Mosquini, de la Fédération internationale, et par M. Laurent Gisel, du CICR. Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal. Nous commencerons par les Sociétés nationales, viendront ensuite les États parties aux Conventions de Genève, puis le CICR et la Fédération internationale. Je donne la parole à M. Frank Mohrhauer pour la première partie de l'appel nominal, puis à M. Bruce Biber pour la seconde.

**M. Frank Mohrhauer,
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

(Original anglais)

Merci, Madame la Vice-Présidente.

Je vais maintenant procéder, dans l'ordre alphabétique français, à l'appel nominal des Sociétés nationales, qui ont une plaque où leur nom est écrit en rouge. Je vous demanderai de lever bien haut votre plaque, surtout dans les rangs supérieurs, afin que nous puissions notifier votre présence.

(Original français)

Afghanistan (oui), Afrique du Sud (oui), Albanie (oui), Algérie (oui), Allemagne (oui), Andorre (oui), Angola (oui), Antigua-et-Barbuda (oui), Arabie saoudite (oui), Argentine (oui), Arménie (oui), Australie (oui), Autriche (oui), Azerbaïdjan (oui), Bahamas (oui), Bahreïn (oui), Bangladesh (absente), Barbade (oui), Bélarus (oui), Belgique (oui), Belize (oui), Bénin (oui), Bolivie (oui), Bosnie-Herzégovine (oui), Botswana (oui), Brésil (oui), Brunei (absente), Bulgarie (oui), Burkina Faso (oui), Burundi (oui), Cambodge (oui), Cameroun (oui), Canada (oui), Cap-Vert (oui), République centrafricaine (oui), Chili (oui), République populaire de Chine (oui), Colombie (oui), Comores (oui), Congo (oui), République démocratique du Congo (oui), îles Cook (oui), République de Corée (oui), République populaire démocratique de Corée (oui), Costa Rica (oui), Côte d'Ivoire (oui), Croatie (oui), Cuba (oui), Danemark (oui), Djibouti (oui), République Dominicaine (oui), Dominique (absente), Égypte (oui), El Salvador (oui), Émirats arabes unis (oui), Équateur (oui), Espagne (oui), Estonie (oui), États-Unis (oui), Éthiopie (oui), Fidji (oui), Finlande (oui), France (oui), Gabon (oui), Gambie (oui), Géorgie (oui), Ghana (oui), Grèce (oui), Grenade (oui), Guatemala (oui), Guinée (oui), Guinée-Bissau (oui), Guinée équatoriale (absente), Guyane (oui), Haïti (oui), Honduras (oui), Hongrie (oui), Inde (oui), Indonésie (oui), Irak (oui), Iran (oui), Irlande (absente), Islande (oui), Israël (oui), Italie (oui), Jamaïque (oui), Japon (oui), Jordanie (oui), Kazakhstan (oui), Kenya (oui), Kirghizistan (oui), Kiribati (absente), Koweït (oui), Laos (oui), Lesotho (oui), Lettonie (oui), Liban (oui), Libéria (oui), Libye (oui), Liechtenstein (oui), Lituanie (oui), Luxembourg (oui), ex-République yougoslave de Macédoine (oui), Madagascar (oui), Malaisie (oui), Malawi (oui), Mali (oui), Malte (oui), Maroc (oui), Maurice (oui), Mauritanie (absente), Mexique (oui), Micronésie (absente), Moldova (oui), Monaco (oui),

Mongolie (oui), Monténégro (oui), Mozambique (oui), Myanmar (oui), Namibie (oui), Népal (oui), Nicaragua (oui), Niger (oui), Nigéria (oui), Norvège (oui), Nouvelle-Zélande (oui), Ouganda (oui), Ouzbékistan (oui), Pakistan (oui), Palau (absente), Palestine (oui), Panama (oui), Papouasie-Nouvelle-Guinée (oui), Paraguay (oui), Pays-Bas (oui), Pérou (oui), Philippines (oui), Pologne (oui), Portugal (oui), Qatar (oui), Roumanie (absente), Royaume-Uni (oui), Russie (oui), Rwanda (oui), Saint-Kitts-et-Nevis (oui), Saint-Marin (oui), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (oui), Sainte-Lucie (oui), îles Salomon (oui), Samoa (oui), Sao Tomé-et-Principe (oui), Sénégal (oui), Serbie (oui), Seychelles (oui), Sierra Leone (oui), Singapour (oui), Slovaquie (oui), Slovénie (oui), Somalie (oui), Soudan (oui), Sri Lanka (oui), Suède (oui), Suisse (oui), Suriname (oui), Swaziland (oui), Syrie (oui), Tadjikistan (oui), Tanzanie (oui), Tchad (oui), République tchèque (oui), Thaïlande (oui), Timor-Leste (oui), Togo (oui), Tonga (oui), Trinité-et-Tobago (oui), Tunisie (oui), Turkménistan (oui), Turquie (oui), Ukraine (oui), Uruguay (oui), Vanuatu (oui), Venezuela (oui), Viet Nam (oui), Yémen (oui), Zambie (oui), Zimbabwe (absente).

(Original anglais)

Voilà qui met fin à l'appel nominal des Sociétés nationales.

M. Bruce Biber,
Comité international de la Croix-Rouge

(Original français)

Merci. Je procéderai de la même manière et demanderai donc aux gouvernements de bien vouloir lever leur plaque au fur et à mesure que j'avance dans la liste.

Afghanistan (oui), Afrique du Sud (oui), Albanie (oui), Algérie (oui), Allemagne (oui), Andorre (oui), Angola (oui), Antigua-et-Barbuda (oui), Arabie saoudite (oui), Argentine (oui), Arménie (oui), Australie (oui), Autriche (oui), Azerbaïdjan (oui), Bahamas (absent), Bahreïn (oui), Bangladesh (oui), Barbade (oui), Belarus (oui), Belgique (oui), Belize (oui), Bénin (oui), Bhoutan (oui), Bolivie (oui), Bosnie-Herzégovine (oui), Botswana (oui), Brésil (oui), Brunei (oui), Bulgarie (oui), Burkina Faso (oui), Burundi (oui), Cambodge (oui), Cameroun (oui), Canada (oui), Cap-Vert (absent), République centrafricaine (oui), Chili (oui), République populaire de Chine (oui), Chypre (oui), Colombie (oui), Comores (absent), Congo (oui), République

démocratique du Congo (oui), îles Cook (absent), République de Corée (oui), République populaire démocratique de Corée (oui), Costa Rica (oui), Côte d'Ivoire (oui), Croatie (oui), Cuba (oui), Danemark (oui), Djibouti (oui), République dominicaine (oui), Dominique (oui), Égypte (oui), El Salvador (oui), Émirats arabes unis (oui), Équateur (oui), Érythrée (oui), Espagne (oui), Estonie (oui), États-Unis (oui), Éthiopie (oui), Fidji (absent), Finlande (oui), France (oui), Gabon (absent), Gambie (absent), Géorgie (oui), Ghana (oui), Grèce (oui), Grenade (oui), Guatemala (oui), Guinée (oui), Guinée-Bissau (absent), Guinée équatoriale (absent), Guyane (oui), Haïti (oui), Honduras (oui), Hongrie (oui), Inde (oui), Indonésie (oui), Irak (oui), Iran (oui), Irlande (oui), Islande (oui), Israël (oui), Italie (oui), Jamaïque (oui), Japon (oui), Jordanie (oui), Kazakhstan (oui), Kenya (oui), Kirghizistan (absent), Kiribati (absent), Koweït (oui), Laos (absent), Lesotho (oui), Lettonie (oui), Liban (oui), Liberia (oui), Libye (oui), Liechtenstein (oui), Lituanie (absent), Luxembourg (oui), ex-République yougoslave de Macédoine (oui), Madagascar (oui), Malaisie (oui), Malawi (oui), Maldives (absent), Mali (oui), Malte (oui), Maroc (oui), îles Marshall (absent), Maurice (oui), Mauritanie (absent), Mexique (oui), Micronésie (absent), Moldova (oui), Monaco (oui), Mongolie (oui), Monténégro (oui), Mozambique (oui), Myanmar (absent), Namibie (absent), Nauru (absent), Népal (oui), Nicaragua (oui), Niger (absent), Nigéria (absent), Norvège (oui), Nouvelle-Zélande (oui), Oman (oui), Ouganda (absent), Ouzbékistan (oui), Pakistan (oui), Palau (absent), Panama (oui), Papouasie-Nouvelle-Guinée (oui), Paraguay (oui), Pays-Bas (oui), Pérou (oui), Philippines (oui), Pologne (oui), Portugal (oui), Qatar (oui), Roumanie (oui), Royaume-Uni (oui), Russie (oui), Rwanda (absent), Saint-Kitts-et-Nevis (oui), Saint-Marin (oui), Saint-Siège (oui), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (oui), Sainte-Lucie (oui), îles Salomon (absent), Samoa (absent), Sao Tomé-et-Principe (absent), Sénégal (oui), Serbie (oui), Seychelles (absent), Sierra Leone (absent), Singapour (oui), Slovaquie (oui), Slovénie (oui), Somalie (oui), Soudan (oui), Sri Lanka (oui), Suède (oui), Suisse (oui), Suriname (oui), Swaziland (absent), Syrie (oui), Tadjikistan (absent), Tanzanie (oui), Tchad (oui), République tchèque (oui), Thaïlande (oui), Timor-Leste (oui), Togo (oui), Tonga (absent), Trinité-et-Tobago (oui), Tunisie (oui), Turkménistan (absent), Turquie (oui), Tuvalu (absent), Ukraine (oui), Uruguay (oui), Vanuatu (absent), Venezuela (oui), Viet Nam (oui), Yémen (oui), Zambie (oui), Zimbabwe (oui).

Voilà qui met fin à l'appel nominal des gouvernements.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal du CICR et de la Fédération internationale : Comité international de la Croix-Rouge (oui), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (oui). Voilà qui met fin à l'appel nominal du CICR et de la Fédération internationale.

**Mme Anne-Marie Huber-Hotz,
vice-présidente de la Conférence**

(Original français)

Je propose maintenant de clore ici. Je pense que nous avons noté tout le monde dans la salle. Je vous donne le résultat de l'appel nominal des composantes du Mouvement et des États parties aux Conventions de Genève. Le résultat est le suivant : sont présents ici 172 Sociétés nationales, 152 États, ainsi que le CICR et la Fédération internationale, soit en tout 324 délégations. La majorité absolue sera 163 votes. Nous vous tiendrons informés dès que le résultat du premier tour sera connu en fin d'après-midi. Nous pouvons maintenant passer au vote. J'invite tout d'abord les délégations dont les noms en français commencent par A et B à se rendre dans la salle 20. Les premières lettres des délégations suivantes invitées à voter s'afficheront au fur et à mesure sur l'écran. Nous allons à présent poursuivre l'examen de l'ordre du jour, et j'ai l'honneur de donner la parole à la présidente de la Conférence.

4.8.2 SUIVI DES CONFÉRENCES PRÉCÉDENTES

XXIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je voudrais encore une fois attirer votre attention sur une erreur typographique dans la version française de la résolution. Au point 4, le « A » du mot « autorités » devrait, en bon français, s'écrire avec une majuscule. Veuillez apporter cette correction dans la version française de la résolution.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes maintenant au point 10. Comme vous vous en souvenez, un projet de résolution avait été proposé par le Pakistan. Le projet de résolution proposé par le Pakistan et par l'Irak, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue arabe respectivement, a été distribué mardi matin. À la suite de cela, le Bureau a demandé au vice-président, l'ambassadeur Van Eenennaam, de mener des consultations. Mais avant d'entendre son rapport, je voudrais demander à M. Pär Stenbäck, qui est le moniteur de la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, de nous faire part brièvement de ses observations. M. Stenbäck est ancien secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il est aussi ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement finlandais.

M. Pär Stenbäck, moniteur de la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

(Original anglais)

Vendredi dernier, j'ai présenté un rapport écrit et un rapport verbal au Conseil des Délégués. Le rapport écrit a été à votre disposition toute cette semaine. Dans mon rapport verbal, j'ai résumé mes conclusions depuis juin, moment où j'ai pris mes fonctions de moniteur indépendant, et après mes six missions dans la région. Je me contenterai donc ici de faire un résumé du résumé en vous présentant mes conclusions.

D'abord, le Protocole d'accord signé par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, il y a deux ans et deux jours, n'est pas encore pleinement mis en œuvre ; une ébauche a toutefois été réalisée. Il n'y a guère de raison d'en blâmer les deux Sociétés nationales. Au contraire, je rends hommage à leur esprit de coopération. En effet, le Magen David Adom a eu la lourde charge de faire pression sur son gouvernement pour parvenir à des résultats durables ; il l'a fait courageusement, dans un contexte dominé par des priorités en matière de sécurité et des considérations politiques. Il convient de complimenter la direction de la Société nationale pour ses efforts, même s'ils n'ont pas abouti à la mise en œuvre finale. De même, le Croissant-Rouge palestinien a fait montre de patience et de bonne

volonté, comprenant la double limitation due à l'absence de progrès dans les milieux politiques. Néanmoins, un accord est un accord et il devrait être réalisé intégralement.

Le Protocole d'accord a été signé avec l'aval du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne. Où en sommes-nous aujourd'hui, deux ans après ? Depuis la Conférence diplomatique de 2005, les ambulances qui devaient être stationnées à Jérusalem-Est sont devenues le point de cristallisation de la mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle des efforts importants ont été faits pour que ces cinq ambulances du Croissant-Rouge palestinien puissent circuler. Toutefois, lors de mon dernier voyage, je n'ai pas vu ces ambulances circuler, malgré les assurances données en ce sens en août au président de la Croix-Rouge américaine par le premier ministre israélien et son ministre des Affaires étrangères. D'une certaine manière, l'administration israélienne n'a pas atteint cet objectif plutôt simple à cause des lourdeurs administratives et probablement aussi en raison du manque de coordination entre les différentes autorités. Mais une initiative de dernière minute, presque incroyable, a été amorcée cette semaine, ici à Genève, pour que cette partie du Protocole d'accord soit appliquée. Et nous avons appris aujourd'hui seulement de Jérusalem que les cinq ambulances étaient entrées en service. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui y ont contribué, notamment les autorités israéliennes, pour leur geste de bonne volonté de toute dernière minute. Le bon fonctionnement des ambulances à l'avenir fera l'objet d'un suivi et d'un rapport en temps utile. J'invite d'autres orateurs, plus tard dans la journée, à informer la plénière sur les résultats de cette initiative.

Une mise en œuvre complète exige que des progrès soient réalisés sur plusieurs autres points dont vous trouverez la description dans mon rapport écrit. Vous y verrez que quelques premières améliorations ont été faites au niveau des postes de contrôle et de l'accès des ambulances à ces postes. Je n'ai pas pu faire état de la construction de nouvelles voies rapides pour les ambulances, mais il semble qu'un nouvel ordre général ait été donné pour que le passage des ambulances soit facilité. Il faut cependant procéder à une évaluation pour savoir ce qu'il en est réellement dans les centaines de postes de contrôle situés sur les territoires palestiniens occupés. Les deux Sociétés nationales se sont engagées à respecter la juridiction de leurs champs d'action géographiques respectifs, et des progrès ont déjà été enregistrés dans ce domaine. À l'avenir, le suivi devra prendre en compte ce problème délicat, en vous informant convenablement de tout obstacle politique ou administratif qui pourrait

porter atteinte à la liberté des Sociétés nationales du Mouvement, qui sont indépendantes, de décider du champ de leurs propres activités.

Beaucoup d'autres éléments figurent dans le Protocole d'accord, mais une fois de plus, compte tenu des délais impartis, je vous invite à consulter mon rapport écrit. Globalement, il y a de bonnes raisons pour que cette assemblée et les composantes du Mouvement suivent soigneusement la mise en œuvre de ces accords, dont le but est d'alléger les souffrances des personnes vulnérables indépendamment des contraintes politiques du moment. Si l'on y ajoute la forte influence des gouvernements, le processus de suivi peut être d'une réelle utilité et contribuer à la création d'une dimension humanitaire distincte du conflit non résolu dans la région. Je vous remercie.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci, Monsieur Stenbäck, d'avoir fait le point sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. J'appelle maintenant l'ambassadeur Van Eenennaam, vice-président de la Conférence, pour qu'il nous présente son compte rendu.

**S.E. M. Boudewijn J. Van Eenennaam,
vice-président de la Conférence**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Je suis heureux de pouvoir vous signaler que les consultations informelles de ces derniers jours ont abouti à un projet de résolution consensuel, dont le texte doit normalement se trouver sur la table de chaque participant. Je suppose qu'en général, personne n'a plus vraiment envie d'entendre la description du processus de consultation qui a conduit à ce résultat.

Madame la Présidente,

Si vous le permettez, je voudrais néanmoins faire une ou deux brèves remarques personnelles sur les consultations de cette semaine, car il y a eu, c'est du moins mon avis, quelque chose de spécial, quelque chose qui intéressera l'assemblée, quelque chose qui est différent de ce qui se faisait auparavant mais qui donne de l'espoir pour l'avenir.

Premièrement, il s'est avéré que, malgré les nombreuses différences sérieuses et importantes bien connues, tous les participants avaient depuis le début une même volonté, c'est-à-dire l'intention ferme et sincère de travailler sur la base d'un consensus et non en procédant à un vote, et d'adopter une approche humanitaire et non politisée. Honnêtement, j'ai été impressionné de voir comment cet état d'esprit a prévalu pendant les consultations et insufflé aux participants ce que j'appellerais le courage de combler l'écart entre des positions figées et des solutions communes.

Deuxièmement, il était fascinant de voir que ces consultations ne ressemblaient en rien – je suis désolé de le dire – aux habituelles consultations souvent ennuyeuses et abstraites. Il est facile d'imaginer, et tout le monde peut s'en rendre compte, les salles de réunion occupées par les « suspects » habituels, les diplomates et les fonctionnaires, essayant de se montrer plus habiles les uns que les autres dans une bataille de mots. Faut-il une majuscule ou une minuscule ? Où faut-il mettre les virgules ? Bien sûr, des virgules, nous en avons mises, et nous étions à Genève, mais notre esprit était clairement concentré sur la situation dans la région, sur les problèmes du terrain. Nous étions bien loin des généralités creuses que l'on entend le plus souvent. Je pense que chacun s'est instruit au contact de notre éminent moniteur, M. Pär Stenbäck, et que chacun en est venu à respecter et à apprécier à sa juste valeur l'action menée au quotidien par les deux Sociétés nationales et à les en remercier.

Madame la Présidente,

En résumé, je suis confiant en vous présentant ce projet de résolution, parce qu'il jouit d'un large soutien ; il comprend l'essentiel et le formule en des termes concrets, c'est-à-dire qu'il décrit sans ambages le rôle des principaux acteurs, à savoir le Mouvement, les deux Sociétés nationales, les autorités et le moniteur. Il contient des engagements spécifiques, concernant aussi l'établissement de rapports, ainsi que des dates précises. Il offre une base, un outil j'espère, pour la mise en œuvre intégrale, ultérieurement, du Protocole d'accord et reflète la notion clé de cette Conférence, l'état d'esprit qui nous incite à travailler « Ensemble pour l'humanité ». Puisse cet état d'esprit continuer de triompher !

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

En tant que présidente de cette Conférence et au nom du Bureau, je tiens à rendre hommage aux efforts

entrepris par les deux Sociétés nationales. Je ferai en sorte que cette reconnaissance transparaisse telle quelle dans les actes de cette Conférence, comme un moment particulier de célébration et de joie pour le Mouvement et pour les personnes que nous servons.

Comme cela a été expliqué, nous avons devant nous un projet de résolution qui est le résultat d'un consensus atteint après de larges consultations, et je propose que nous nous unissions pour l'adopter par consensus.

Mesdames et Messieurs,

Merci.

Les communautés vulnérables des régions concernées vous remercient d'avoir adopté le projet de résolution par applaudissements. Je vais maintenant céder la parole aux délégations dont le nom figure sur ma liste des orateurs.

**M. Younis Al-Khatib, président,
Croissant-Rouge palestinien**

(Original anglais)

Je voudrais commencer par vous dire que ce matin, à 11 h 30, nous avons obtenu toutes les garanties nécessaires pour que les ambulances du Croissant-Rouge palestinien puissent circuler dans Jérusalem-Est, et cela, en présence et avec les assurances de la Croix-Rouge américaine et du gouvernement américain. Une heure et demie plus tard, les ambulances circulaient, et il appartient maintenant au moniteur de vérifier les faits sur le terrain dans les prochains jours. Je remercie tous ceux qui ont fait que cela soit possible. Mieux vaut tard que jamais.

Deux années se sont écoulées depuis le moment où nous avons signé ce Protocole d'accord, et nous voici, nous, Croissant-Rouge palestinien, participant à cette Conférence internationale pour la première fois en tant que membre à part entière de ce grand Mouvement. J'aurais aimé que nous célébrions, après deux ans, la signature d'un nouveau protocole d'accord, et je vous promets que quand ce premier Protocole d'accord aura été mis en œuvre dans son intégralité, nous en signerons un autre. Les deux Sociétés nationales ont beaucoup à faire, car il y a beaucoup de souffrances qu'il faut alléger. Aussi, une fois votre résolution adoptée, ici même et maintenant, avec votre aide, nous nous engagerons dans un processus visant à accélérer la mise en œuvre du Protocole d'accord.

Je voudrais à présent lancer un appel au gouvernement israélien. Je n'ai aucun doute que vous aspirez à la paix. Mais croyez-moi, si telle est votre intention, vous devriez vous rallier à l'initiative conjointe du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom contenue dans le Protocole d'accord et apporter votre soutien à sa mise en œuvre totale. En effet, il s'agit là d'un exemple authentique et crédible de ce qu'est « bâtir la paix » dans notre région. Permettez-nous de mener à bien cette initiative, pour que nous puissions répondre aux autres besoins et problèmes de nature humanitaire dans mon pays. Et il y en a beaucoup. Des membres de notre personnel ont été privés de permis pour se rendre à Gaza, qui a beaucoup souffert pendant plusieurs semaines. Nous disons : « Donnez-nous la possibilité de faire ce que nous faisons bien en tant que Société nationale et en tant que Mouvement, c'est-à-dire alléger la souffrance des gens ! » Je remercie tous ceux d'entre vous qui, pendant ces deux pénibles années écoulées, nous ont apporté leur soutien. Et vous êtes nombreux ici à l'avoir fait. Merci à vous tous, merci et encore merci ! Et j'appelle de mes vœux un Mouvement fort, uni et à l'écoute des gens.

Dr Noam Yifrach, président du Comité exécutif, Magen David Adom d'Israël

(Original anglais)

Je voudrais aborder trois points. Premièrement, la coopération entre les Palestiniens et nous ; deuxièmement, la Syrie et le Liban ; et troisièmement, l'Afrique.

Il y a une très bonne coopération entre le Croissant-Rouge palestinien et nous. Nous sommes présents aux points de contrôle 24 heures sur 24, donc aussi pendant la nuit, et nous aidons le Croissant-Rouge palestinien et le peuple palestinien chaque jour. Nous avons un système de communication commun : quand ils ont besoin de nous, ils nous appellent immédiatement, et quand nous avons besoin d'eux, nous les appelons tout de suite. Je tiens à souligner que le Croissant-Rouge palestinien sauve de nombreuses vies israéliennes, après un accident de voiture et dans d'autres situations médicales difficiles. Je tiens à rendre hommage à Younis Al-Khatib, le président du Croissant-Rouge palestinien, qui dirige sa Société nationale dans des circonstances extrêmement difficiles. Il y a deux ans, personne ne pensait que les Palestiniens demanderaient au Magen David Adom d'intervenir auprès du gouvernement israélien pour que leurs besoins soient pris en compte, et que celui-ci y donnerait suite. Le gouvernement israélien

a donné le libre accès à Jérusalem, il a facilité le passage des patients entre Israël et la Jordanie au pont Allenby et il a autorisé les cinq ambulances palestiniennes à circuler dans Jérusalem-Est. Il y a deux ans, personne n'imaginait que la première entité juridique palestinienne opérationnelle à Jérusalem serait le Croissant-Rouge palestinien, et ce, avec l'accord du monde entier, y compris du gouvernement israélien.

Le deuxième point concerne nos relations avec la Syrie et le Liban. Nous espérons nouer des relations avec la Croix-Rouge libanaise et le Croissant-Rouge arabe syrien. Nous sommes persuadés que nous pouvons aller plus loin dans cette voie que nous ne le sommes aujourd'hui.

Quant à l'Afrique, on dit dans le Mouvement qu'il n'y a pas de discrimination, et aujourd'hui, nous pouvons montrer au Groupe africain qu'un de ses membres sera élu.

**S.E. M. Juan Martabit,
vice-président de la Conférence**

(Original espagnol)

Madame la Présidente,

C'est avec beaucoup de joie que nous célébrons aujourd'hui le consensus qui a abouti à l'approbation de la résolution relative à la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, une joie que partage l'Amérique latine. Je voudrais tout particulièrement saluer les représentants de ces Sociétés nationales, qui sont membres à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont elles doivent respecter les Statuts.

Ce sont en fait ces femmes et ces hommes, palestiniens et israéliens, qui veulent travailler pour la cause humanitaire dans un esprit d'entraide, que nous devons remercier pour l'exemple qu'ils nous donnent. En même temps, nous leur demandons de poursuivre leurs efforts qui, au bout du compte, font du bien à l'humanité tout entière.

Madame la Présidente,

Le thème de notre Conférence, « Ensemble pour l'humanité », ne symbolise-t-il pas précisément ce que font chaque jour sur le terrain les volontaires palestiniens et israéliens ? Le travail réalisé par le moniteur indépendant, M. Dieter Pär Stenbäck,

et le rapport complet qu'il nous a présenté à cette Conférence internationale sont d'une grande valeur et d'une grande franchise, et je tiens à l'assurer de notre reconnaissance pour cela.

Madame la Présidente,

Concernant l'accord auquel nous sommes parvenus, il n'est que juste de reconnaître les efforts mémorables déployés par l'ambassadeur de la Palestine, M. Mohammad Abu-Koash – et par d'autres ambassadeurs du Groupe islamique, du Groupe arabe et du Groupe africain – pour favoriser le consensus. Je voudrais également exprimer ma gratitude au représentant des États-Unis, l'ambassadeur John Bellinger, dont nous avons pu une nouvelle fois apprécier les talents de diplomate et la bonne foi dans les négociations.

Je ne peux pas conclure sans féliciter tout particulièrement l'ambassadeur des Pays-Bas, mon collègue Boudewijn Van Eenennaam, dont l'optimisme et la pensée claire et directe ont facilité la conclusion de cet accord aujourd'hui.

Madame la Présidente,

Nous formulons le vœu que cet accord soit considéré comme un pas de plus sur la voie de la paix définitive dans cette partie du monde déchirée par les conflits armés.

S.E. M. Mohammad Abu-Koash, observateur permanent, Mission permanente d'observation de la Palestine, Genève

(Original anglais)

Nous voudrions tout d'abord remercier M. Stenbäck de ses remarques préliminaires et des efforts qu'il a accomplis pour mettre en œuvre le Protocole d'accord. Nous voudrions aussi remercier Son Excellence le Vice-Président pour son rôle inestimable. Excellences, le moment est venu de guérir les plaies et de mettre fin à cette situation de détresse. La douce brise qui vient d'Annapolis nous incite à tendre la main aux autres. Il n'y a pas de place pour invoquer des articles ou un règlement. Au contraire, nous nous efforçons d'invoquer vos nobles qualités et de nous adresser à votre conscience. Nous venons d'un pays béni par les prophètes, où les religions prônent l'équité, la justice, la paix et l'harmonie, c'est-à-dire les mêmes principes que ceux qui sous-tendent le droit international humanitaire. Le peuple palestinien, pris dans un cercle vicieux fait d'inégalités et d'injustices, sous

l'occupation étrangère, se raccroche à l'idée que l'ensemble de l'humanité concrétisera son soutien à ces principes divins et terrestres dans un engagement collectif qui mettra en route le processus de son émancipation.

Nous sommes reconnaissants aux délégations qui ont exhorté le bénéficiaire du Protocole d'accord et du Protocole III additionnel aux Conventions de Genève à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international humanitaire – notamment de respecter les dispositions de la résolution XI de 1921 – et d'honorer ses autres promesses énoncées dans cet accord.

Nous souhaitons féliciter les équipes talentueuses, conduites par les chefs des délégations des pays suivants (que je cite par ordre alphabétique) : l'Algérie, les États-Unis d'Amérique et les Pays-Bas, pour leurs travaux, auxquels la Palestine a eu l'honneur de participer en vue de parvenir à un texte consensuel sur la mise en œuvre du Protocole d'accord. Ce texte a pour but de nous faire nous rencontrer sur le pont de la réconciliation. Il ne devrait pas connaître le sort de l'albatros, l'oiseau de bon augure dans la *Complainte du vieux marin*. Nous demandons aux Israéliens de mettre toutes voiles dehors en procédant à la mise en œuvre intégrale du Protocole, à moins que nous ne devenions « ... [a]ussi figés qu'un dessin de navire [s]ur un océan dessiné ». Nous nous réjouissons des nouvelles de dernière minute concernant les ambulances palestiniennes et remercions Israël et la Société nationale pour leurs efforts en ce sens. C'est à vous tous aussi que nous devons cette première bonne mesure. Merci beaucoup de votre précieux soutien et merci d'avoir adopté la résolution par consensus.

M. Abdullah bin Mohammed Al-Hazaa, secrétaire général, Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge

(Original arabe)

L'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge souhaite exprimer ses remerciements et ses félicitations à M. Stenbäck pour son rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord signé par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, rapport qui est largement conforme aux rapports publiés par le Croissant-Rouge palestinien. Le rapport de M. Stenbäck est vraiment équitable, et nous déplorons l'échec de la mise en œuvre du Protocole d'accord, échec qui a entraîné de grandes souffrances pour le peuple palestinien.

Les rapports de M. Stenbäck et du Croissant-Rouge palestinien ne reflètent que partiellement les souffrances endurées. En outre, d'autres rapports de santé indiquent que les réserves constituées d'une centaine de types de médicaments de base sont épuisées dans les structures et les magasins médicaux des territoires palestiniens occupés. Le blocus imposé aux Palestiniens est une des causes de leurs souffrances de plus en plus grandes. De nombreux malades sont dans l'incapacité de se faire soigner à la maison et ne sont pas autorisés à quitter les territoires pour recevoir le traitement approprié. Les médias internationaux nous en ont montré des exemples ces deux dernières semaines. Il est par conséquent évident que cette question pourrait dépasser largement les capacités et les compétences des deux Sociétés nationales, qui ont signé le Protocole d'accord. Les autorités israéliennes devraient donc prendre des mesures immédiates et durables pour alléger le sort des Palestiniens. J'espère que cette Conférence prendra quant à elle à cette fin des mesures humanitaires énergiques et durables et qu'elle examinera aussi la situation humanitaire dans le Golan et les fermes de Sheba à la lumière des Principes fondamentaux et des Statuts du Mouvement, ainsi que des Conventions de Genève et de la résolution de la Conférence de 1921, afin d'obtenir :

1. la spécification précise du mécanisme de mise en œuvre et de suivi ;
2. la spécification précise des rapports périodiques à présenter ;
3. l'inclusion de ces rapports dans l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence internationale et leur examen à toutes les réunions statutaires futures.

Nous insistons sur l'importance d'appliquer les dispositions du droit international humanitaire de manière équitable, en appuyant le projet d'une formulation de cadres juridiques nationaux qui soient conformes aux dispositions du droit international, et en soutenant le projet de création de commissions nationales pour l'application des conventions et des instruments du droit international humanitaire.

Un dernier point : nous souhaitons attirer l'attention une fois encore sur le sort des réfugiés et des migrants et sur les rapports des médias ayant trait aux souffrances humaines et à l'exploitation des enfants qui ont été victimes d'une tentative d'enlèvement visant à les soustraire à leur environnement national et familial. Nous réaffirmons la nécessité pour la communauté internationale de s'opposer à de telles pratiques inhumaines.

Madame la Présidente,

Je vous remercie.

M. Steve Carr, membre du Conseil des gouverneurs, Croix-Rouge américaine

(Original anglais)

Je voudrais d'abord remercier Pär Stenbäck, qui s'est acquitté de ses fonctions avec efficacité et équité et a montré ses talents extraordinaires de diplomate en tenant le rôle de moniteur du Mouvement pour le Protocole d'accord conclu entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

À la XXIX^e Conférence internationale, la Croix-Rouge américaine s'était engagée à garantir la mise en œuvre du Protocole d'accord. Nous avons été impressionnés par la coopération dont font preuve le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien et nous sommes pleinement persuadés, comme le moniteur l'a relevé, que les deux Sociétés nationales ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que le Protocole d'accord soit mis en œuvre.

La Croix-Rouge américaine accueille avec satisfaction l'adoption de cette résolution. Le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom méritent notre respect, nos félicitations et notre soutien pour la coopération et le dialogue qu'ils ont engagés, qu'ils entretiennent et qu'ils poursuivront. Younis Al-Khatib mérite notre respect, nos félicitations et notre soutien pour son rôle mobilisateur et ses principes humanitaires. Dans des discussions délicates et difficiles, il a gardé à l'esprit les besoins de ceux que nous servons. Younis Al-Khatib a représenté fidèlement sa Société nationale et montré son adhésion à nos Principes fondamentaux. Noam Yifrach, du Magen David Adom, mérite lui aussi notre respect, nos félicitations et notre soutien pour son rôle de chef de file du Magen David Adom. Nous reconnaissons la grande valeur de sa contribution et de celle du Magen David Adom à promouvoir une coopération étroite avec le Croissant-Rouge palestinien, en encourageant sans relâche et avec efficacité la mise en œuvre intégrale du Protocole d'accord.

Si nous les aidons, ces deux Sociétés nationales et leur direction seront en mesure de poursuivre cette importante collaboration et coopération. Si jamais des obstacles, quels qu'ils soient, vous en empêchaient, vous avez l'assurance absolue que la Croix-Rouge américaine offrirait ses bons offices et userait de son influence pour faire pencher la balance du bon côté.

**S.E. M. Masood Khan, représentant permanent,
Mission permanente du Pakistan, Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. En diplomatie, il est prudent d'éviter l'hyperbole. Cependant, ce que nous avons accompli aujourd'hui pourrait bien être qualifié de moment historique.

Le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom sont sur le point d'entamer une nouvelle phase de coopération accrue, avec le soutien sans réserve de toute la communauté humanitaire. Nous félicitons les deux Sociétés nationales pour les mesures qu'elles ont prises et les infrastructures qu'elles ont mises en place, afin que le Protocole d'accord conclu entre elles soit appliqué dans son intégralité.

C'est avec attention que le Conseil des Délégués et la Conférence internationale avaient écouté et examiné le rapport de M. Stenbäck. Dans son allocution à la cérémonie d'ouverture de cette Conférence, Mme Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération suisse, avait fait observer que des progrès avaient été réalisés, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. La mise en œuvre du Protocole d'accord contribuera à alléger les souffrances des personnes vivant dans les territoires palestiniens occupés.

Nous applaudissons les décisions prises par la Conférence, à savoir demander au CICR et à la Fédération internationale de nommer un moniteur indépendant et de donner à ce mécanisme l'appui institutionnel approprié ; prier le moniteur indépendant de faire rapport sur les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre complète et sur les mesures prises pour soutenir et renforcer le mécanisme de suivi – le premier rapport est attendu le 31 mai 2008 ; et faire figurer les rapports intermédiaires sur la mise en œuvre du Protocole d'accord à l'ordre du jour de la XXXI^e Conférence internationale.

Madame la Présidente,

Le succès de ces décisions repose sur la direction et la coopération des gouvernements d'Israël et de la Palestine. Nous espérons sincèrement que le gouvernement israélien participera à la création d'un environnement propice. Le gouvernement palestinien est prêt à le faire.

Le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom aspirent à améliorer leur coopération. Ils ont besoin pour cela du soutien inconditionnel des pouvoirs publics. Pour que les opérations puissent se dérouler sans heurts, il conviendrait de se prévaloir des limites géographiques des activités opérationnelles et des compétences des Sociétés nationales, conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement, notamment la résolution XI de la Conférence internationale de 1921.

Les décisions prises par la Conférence internationale ont créé un nouvel espace pour les deux Sociétés nationales, un nouvel espace de reconnaissance, de légitimité et de respectabilité, mais aussi de coopération dans le but d'atténuer les souffrances humaines. C'est une noble cause.

À Genève, nous nous sommes efforcés à grand peine ces trois dernières années d'étudier tous les aspects d'un dénominateur commun, d'élaborer un vocabulaire commun et de parvenir à un consensus sur une question qui avait divisé le Mouvement. La résolution étant adoptée, nous pouvons aller de l'avant afin de rétablir l'unité du Mouvement.

Madame la Présidente,

Je vous remercie vivement d'avoir mené les négociations sur la question du Protocole d'accord avec talent, sérénité et sagacité. M. Al-Hadid, président de la Commission permanente, et le Conseil des Délégués ont facilité notre décision en transmettant un texte consensuel. M. Kellenberger, qui a consacré son temps et son énergie à cette entreprise, a fait part des résultats à la Conférence. Nous rendons hommage à l'ambassadeur des Pays-Bas, M. Boudewijn Van Eenennaam, qui a mis à profit ce consensus en réunissant une masse critique de négociateurs. Son style transparent et direct a facilité le processus. Les efforts sincères et passionnés de l'ambassadeur du Chili, M. Juan Martabit, ont eu pour leur part de réels effets.

L'ambassadeur Idriss Jazairy a conduit avec talent l'équipe de négociations composée des envoyés du Groupe arabe/Organisation de la Conférence islamique, venus de la Palestine, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte et du Pakistan. Nous remercions l'ambassadeur Francisco Xavier Esteves d'avoir obtenu la participation de l'Union européenne. Nous adressons nos sincères remerciements à l'ambassadeur Warren Tichenor, qui a soutenu le processus conduisant au consensus et qui a donné les assurances officielles de l'engagement du gouvernement américain à l'égard de la mise en œuvre du Protocole d'accord.

Enfin, nous remercions très sincèrement M. John Bellinger, sous-secrétaire d'État des États-Unis, et l'ambassadeur de la Palestine, M. Mohammad Abu-Koash. M. Bellinger a travaillé avec soin et célérité et est allé au-delà des attentes, rendant possible cette percée délicate. Si vous m'entendez, continuez de venir à Genève. Notre frère Abu-Koash, qui associe ténacité et souplesse, nous a tous aidés à élaborer ce document consensuel. Nous saluons la volonté d'Israël d'appuyer le consensus.

Madame la Présidente,

Tout en célébrant l'issue du processus, nous ne devons pas oublier que ce qui doit être fait devrait être fait. Les ambulances devraient commencer à circuler. Les ambulances devraient continuer à circuler. Un engagement fort pour la mise en œuvre du Protocole d'accord est un bon départ. Il doit aboutir à la réalisation complète des objectifs du Protocole d'accord. À titre personnel, je voudrais dire que l'Organisation de la Conférence islamique a tenu sa promesse. Ces trois dernières années, nous avons toujours travaillé pour atteindre le consensus. Cette fois, nous l'avons bel et bien obtenu. Merci à tous.

S.E. M. Francisco Xavier Esteves, représentant permanent, Mission permanente du Portugal, Genève

(Original anglais)

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de l'Union européenne. L'Union européenne constate aujourd'hui avec une profonde satisfaction qu'un accord a pu être trouvé sur une résolution favorable à la mise en œuvre intégrale du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

Conformément au thème central humanitaire de cette Conférence, nous avons été guidés dans ce domaine par le souci de soutenir tous les efforts susceptibles de contribuer efficacement à alléger les souffrances des populations concernées. Nous ne doutons pas que cette résolution et les mesures concertées qu'elle contient, dont un mécanisme renforcé de suivi et d'établissement de rapports, serviront utilement à atteindre cet objectif.

Grâce aux efforts incessants des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, du CICR, des gouvernements, ainsi que des autorités compétentes, un consensus s'est dégagé. C'est la seule méthode

de travail digne des nobles objectifs de notre Mouvement.

J'espère par conséquent que cette Conférence sera considérée comme un tournant, conforme à l'esprit de compromis qui doit prévaloir dans des négociations en cours pour une paix juste, durable et générale au Moyen-Orient, négociations relancées récemment par la Conférence d'Annapolis.

Au nom de l'Union européenne, je tiens à remercier le moniteur, M. Pär Stenbäck, le Conseil des Délégués, le vice-président, l'ambassadeur Boudewijn Van Eenennaam, les deux Sociétés nationales, ainsi que celles et ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour arriver à ce résultat important.

Croix-Rouge du Ghana

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Ayant visité à titre personnel Jérusalem-Est et Jérusalem-Ouest, je peux témoigner des conditions difficiles dans lesquelles les deux Sociétés nationales travaillent, et je tiens à les féliciter des efforts qu'elles investissent pour convaincre leurs gouvernements respectifs de laisser de côté leurs intérêts politiques, afin de travailler ensemble à la réalisation d'une humanité commune.

Je tiens à rappeler que le Magen David Adom, en coopération avec le gouvernement israélien, a amorcé la mise en œuvre du Protocole d'accord. Nous espérons que cette démarche se poursuivra. Je me félicite également des efforts accomplis par le Croissant-Rouge palestinien, qui a tout fait pour que le Protocole d'accord soit mis en application et de ceux entrepris par les deux Sociétés nationales, qui se sont entendues sur le texte commun auquel nous avons tous souscrit et que nous avons tous adopté. Nous sommes persuadés que cela conduira à la mise en œuvre intégrale du Protocole d'accord. La Croix-Rouge du Ghana adresse ses vœux de réussite aux peuples israélien et palestinien.

S.E. M. Itzhak Levanon, représentant permanent, Mission permanente d'Israël, Genève

(Original anglais)

C'est avec une satisfaction particulière que nous participons à cette Conférence, la toute première

Conférence internationale dans laquelle le Magen David Adom d'Israël occupe sa propre place en tant que membre à part entière du Mouvement.

Pour répondre d'une certaine manière à l'appel lancé par le président du Croissant-Rouge palestinien, je voudrais, ici et maintenant, réitérer notre soutien aux arrangements humanitaires auxquels le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien sont arrivés, ainsi que notre engagement de continuer à faciliter la mise en œuvre de ces accords. Dans la pratique, certains d'entre eux se sont révélés plus complexes que les deux parties ne l'avaient anticipé, mais je note avec intérêt que nos efforts ont abouti à des résultats pratiques, tels que les arrangements spéciaux pour le passage des ambulances au pont Allenby, les arrangements prioritaires pour les ambulances aux points de passage, les programmes conjoints de formation pour le personnel médical, le stationnement de deux ambulances spéciales à la maternité du Croissant-Rouge à Jérusalem, et les arrangements concernant six ambulances désignées pour effectuer le transfert des patients vers les hôpitaux de Jérusalem.

Ces dernières semaines, la question la plus difficile à résoudre a été la gestion par le Croissant-Rouge palestinien de cinq ambulances supplémentaires à Jérusalem. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que des arrangements ont maintenant été pris pour résoudre ce problème et que, au jour d'aujourd'hui, ces ambulances ont effectivement commencé à circuler. J'ai également le plaisir d'annoncer qu'Israël a rejoint les États qui ont ratifié le Protocole III additionnel aux Conventions de Genève. Je voudrais répéter que nous sommes attachés à la mise en œuvre intégrale du Protocole III et que nous travaillons avec les autorités israéliennes compétentes pour faire en sorte que ses dispositions soient pleinement respectées.

Madame la Présidente,

Il est tout à fait opportun d'appeler l'attention sur le symbolisme important de la date d'aujourd'hui. Il y a 60 ans, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des toutes jeunes Nations Unies adoptait une résolution recommandant un plan pour la création d'un État juif et d'un État arabe. Soixante ans plus tard, nous attendons toujours que cette vision des deux États devienne réalité. Toutefois, comme l'a montré la réunion historique qui s'est tenue mardi à Annapolis, le désir de paix dans notre région est encore intense. Nous espérons que l'esprit de coopération que nous avons pu constater entre les Sociétés nationales à cette Conférence servira de modèle et de catalyseur, afin que la paix progresse dans notre région et dans le monde.

Mission permanente de l'Égypte, Genève

(Original anglais)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe africain. Le Groupe africain accueille avec satisfaction le rapport de M. Stenbäck, le moniteur indépendant nommé par le CICR et la Fédération internationale pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, signés par le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom.

Ce rapport est factuel et objectif. Il indique clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le Protocole d'accord soit appliqué. Il met aussi l'accent sur les souffrances du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, un problème qui préoccupe beaucoup le Groupe.

Le Groupe africain prône la mise en œuvre intégrale et fidèle du Protocole d'accord, d'une manière conforme aux Statuts, au Règlement et aux Principes fondamentaux du Mouvement, notamment la disposition de consentement de la résolution XI de la X^e Conférence internationale de 1921. En outre, nous demandons instamment aux autorités israéliennes de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre complète du Protocole d'accord, comme le recommandent M. Stenbäck dans son rapport et de nombreux participants à cette Conférence venus des quatre coins du monde. Le Groupe africain se réjouit des nouvelles qui viennent de nous parvenir annonçant la mise en circulation des ambulances du Croissant-Rouge palestinien à Jérusalem-Est.

Nous sommes persuadés que la mise en œuvre fidèle du Protocole d'accord incombe à chaque membre de la Conférence. Il est donc d'une importance primordiale d'en assurer le suivi rigoureux et pour cela, le CICR et la Fédération internationale présenteront régulièrement des rapports sur ce sujet aux prochaines sessions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Un suivi renforcé et périodique est en effet vital pour la mise en œuvre du Protocole d'accord, et nous espérons bien confirmer sa mise en œuvre complète à la prochaine Conférence internationale. Cela ne peut que contribuer à renforcer la crédibilité du Mouvement, dans le respect de ses Principes fondamentaux.

Le Groupe africain se félicite de l'esprit constructif qui a prévalu pendant les négociations sur la résolution émanant de cette Conférence, relative à la

mise en œuvre du Protocole d'accord. Je saisis cette occasion pour remercier tous les participants aux négociations.

Enfin, le Groupe africain complimente le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom pour leur attachement aux principes humanitaires du Mouvement et pour leur coopération mutuelle.

**S.E. M Blaise Godet, représentant permanent,
Mission permanente de la Suisse, Genève**

(Original français)

Madame la Présidente,

La délégation suisse salue l'adoption par consensus de la résolution sur le Protocole d'accord et l'Accord sur des arrangements opérationnels, conclus le 28 novembre 2005 entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien. Ce résultat réjouissant, nous le devons à l'habile entremise du représentant permanent des Pays-Bas, que nous félicitons. Nous voulons également rendre hommage à l'engagement inlassable de M. Pär Stenbäck, le moniteur indépendant.

Par cette résolution, la XXX^e Conférence internationale donne son plein soutien aux mesures prévues dans ces textes et demande un monitoring renforcé. Nous sommes convaincus que cela contribuera à la mise en œuvre complète du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels. Nous espérons que le rapport à l'intention de la XXXI^e Conférence se réduira à une seule phrase, faisant état de la pleine et complète mise en œuvre du *Memorandum of Understanding*.

À cette occasion, la Suisse aimerait encore une fois saluer la bonne coopération entre les deux Sociétés nationales, le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien, et remercier en particulier les présidents des deux Sociétés, le docteur Noam Yifrach et M. Younis Al-Khatib pour leur engagement personnel et les efforts entrepris à ce jour.

Mission permanente de l'Irak, Genève

(Original arabe)

La préoccupation absolue du Groupe arabe, au nom duquel j'ai l'honneur de m'adresser à vous à cette tribune, est de veiller à l'application du droit international humanitaire et des principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les intentions graves et sincères

exprimées au cours des réunions de cette Conférence indiquent clairement le souhait des délégations participantes de faire respecter les principes du Mouvement. Pour atteindre le noble objectif du droit international humanitaire, auquel nous aspirons, nous devons tous nous employer à mettre en œuvre ces principes sans délai et avec sérieux. Par conséquent, le Protocole d'accord conclu entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, et signé à Genève le 28 novembre 2005, devrait être mis en œuvre au pied de la lettre et en toute bonne foi, puisqu'un accord écrit n'est que de l'encre sur du papier et qu'il peut être la cause de nombreux problèmes s'il n'est pas appliqué clairement et manifestement, sur la base d'une intention authentique de parvenir à l'objectif louable pour lequel ce Mouvement fut fondé. Les autres promesses faites aux Syriens concernant les conditions d'ordre humanitaire à respecter sur le Golan syrien occupé doivent elles aussi être tenues, comme doivent l'être les promesses données au Liban. À ce propos, nous tenons à saluer les efforts de toutes les parties qui ont contribué à ce que se dégage un consensus sur le projet de résolution, conçu au départ pour que les promesses soient honorées conformément aux Principes fondamentaux et à l'esprit du Mouvement.

Nous attendons avec impatience le jour où les efforts entrepris pour mettre un terme aux divers types de conflits armés dans le monde, au conflit israélo-arabe notamment, seront couronnés de succès.

Enfin, nous remercions l'État dépositaire des Conventions de Genève pour sa déclaration très intéressante et claire à cette Conférence. Nous remercions également l'observateur, qui assure le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord, pour tous ses efforts.

Madame la Présidente,

Je vous remercie. Que la paix soit avec vous.

**M. John Hannaford, directeur général
et conseiller juridique adjoint,
Bureau des affaires juridiques,
ministère des Affaires étrangères, Canada**

(Original anglais)

Cette Conférence avait pour but de promouvoir le partenariat et les valeurs humanitaires communes ainsi que le fonctionnement efficace du Mouvement et des États parties. À cet égard, le Canada se félicite de la résolution qui a été présentée aujourd'hui comme d'un moment déterminant dans la réalisation de nos

objectifs, notamment l'accès aux populations touchées. Nous félicitons également le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien pour leur haut niveau de coopération qui a été reconnu par le moniteur, dont nous saluons le rapport. Cette coopération sera le fondement sur lequel ils pourront s'appuyer pour mener à bien leur lourde tâche commune.

M. John Bellinger, conseiller juridique du Département d'État américain, États-Unis d'Amérique

(Original anglais)

Les États-Unis accueillent très favorablement l'adoption par consensus de cette résolution. Nous nous réjouissons de la coopération qu'un tel consensus représente dans cette assemblée et nous sommes bien conscients que rien de cela n'aurait été possible sans la coopération exemplaire du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom, et surtout de leurs présidents, Younis Al-Khatib et Noam Yifrach. Ces deux hommes et leurs organisations respectives incarnent si bien les principes du Mouvement que nous ne pouvons que les admirer et aspirer à faire comme eux.

Comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture, les États-Unis continueront d'être très attentifs à la mise en œuvre du Protocole d'accord entre les deux Sociétés nationales. Nous sommes soucieux de voir des résultats sur le terrain, non de simples mots sur une page.

Madame la Présidente,

Il y a deux jours à Annapolis, les Palestiniens et les Israéliens ont pris un engagement historique, à savoir lancer un processus pour parvenir à un accord de paix d'ici fin 2008. Tout juste après ce tour de force, un nouvel élan est donné par l'esprit de coopération dont ont fait preuve cette semaine l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien, et nous avons la conviction qu'il est de bon augure pour un processus de paix qui aboutira. Je m'en vais personnellement rapporter la bonne nouvelle à la secrétaire d'État, Mme Rice, et à d'autres personnes à Washington.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je voudrais rendre hommage à l'ambassadeur Van Eenennaam, qui a facilité l'adoption par consensus de cette résolution, et je remercie personnellement le Groupe arabe, représenté avec compétence par les éminents ambassadeurs d'Algérie et de Palestine, de leur intégrité et leur souplesse. Nous voudrions aussi remercier l'ambassadeur Khan,

qui a géré le Comité de rédaction de main de maître et exercé ses propres talents de diplomate, ainsi que le ministre Pär Stenbäck, qui a accompli un travail gigantesque en tant que moniteur et joué un rôle salubre pendant cette Conférence. Et enfin, nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre soutien et votre direction efficace pendant toute cette semaine. Nous espérons que l'esprit de cette Conférence et celui d'Annapolis continueront de régner lors des futures Conférences et dans d'autres enceintes aux cours des prochaines années.

M. Jakob Kellenberger, président, Comité international de la Croix-Rouge

(Original anglais)

En ma qualité de président du Conseil des Délégués, je note avec reconnaissance que la résolution adoptée par la Conférence entérine la résolution du Conseil des Délégués. Au nom du CICR, je peux vous assurer qu'avec la Fédération internationale, nous investirons toute l'énergie nécessaire pour exécuter le mandat qu'elle contient. Le CICR se félicite que la Conférence ait adopté la résolution et remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce succès, en particulier l'ambassadeur Van Eenennaam. Je remercie M. Stenbäck de son engagement en tant que moniteur.

Mes derniers mots iront au président du Magen David Adom d'Israël et au président du Croissant-Rouge palestinien. La résolution vous encourage à intensifier votre coopération, mais il n'est que juste d'ajouter que, dans des circonstances difficiles, vous avez déjà fait preuve d'un engagement personnel admirable. Je veux que vous sachiez que le CICR rend hommage à votre courage, vous est reconnaissant pour ce que vous avez déjà accompli et se réjouit de poursuivre avec vous cette coopération étroite. Nous voulons que le Protocole d'accord soit mis en œuvre intégralement dès que possible et nous continuerons résolument à y travailler avec vous tous. Et vous savez combien le CICR peut se montrer résolu.

M. Juan Manuel Suarez del Toro Rivero, président, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original espagnol)

L'adoption de la résolution relative au travail qu'il reste à faire pour la mise en œuvre complète de

l'accord signé par le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien est sans conteste un moment historique. Ce moment est aussi historique, parce que c'est la première résolution adoptée par la Conférence internationale depuis que les deux Sociétés nationales ont rejoint notre Fédération, après la XXIX^e Conférence internationale.

La résolution contient des messages importants destinés aux participants de la Conférence. Pour sa part, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se félicite du consensus atteint, qui contribuera certainement à l'application de l'accord, étant donné qu'il apporte un appui sans réserve à la résolution adoptée par le Conseil des Délégués. Il signifie aussi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge renforce encore son soutien, déjà substantiel, aux efforts continus des deux Sociétés nationales. Au nom de la Fédération internationale, j'invite toutes les Sociétés nationales à continuer de soutenir les Sociétés sœurs dans leur coopération et la suite qu'elles donneront à l'accord.

Je suis très fier du travail accompli jusqu'à présent par les deux Sociétés nationales. La Fédération internationale les en félicite chaleureusement, et elle les félicite aussi pour leur volonté d'établir une coopération solide conforme aux Principes fondamentaux, aux Statuts et au Règlement du Mouvement. Nous continuerons à les épauler, ainsi que le moniteur indépendant, dans cette démarche. Le rapport présenté aujourd'hui par M. Stenbäck est une preuve manifeste de l'importance du mécanisme de suivi, et la Fédération internationale – comme la résolution le lui demande – fournira l'appui institutionnel nécessaire. Nous le ferons en consultation étroite avec le Comité international de la Croix-Rouge et les deux Sociétés nationales. Nous ferons de notre mieux pour que le Conseil des Délégués, à sa prochaine session en 2009, soit informé des progrès enregistrés et que le travail réalisé soit porté à la connaissance de la XXXI^e Conférence internationale.

Cette résolution est d'une importance suprême pour la Fédération internationale. Je suis très heureux de la participation active d'un si grand nombre de Sociétés nationales et de gouvernements, qui ont contribué à ce résultat, ainsi que de l'implication de toutes les personnes intervenues directement pour que le consensus s'impose.

Madame la Présidente,

C'est merveilleux pour moi de voir combien notre Conférence est véritablement unie dans la cause

humanitaire à laquelle elle se consacre et, pour cette raison, je vous exprime à nouveau ainsi qu'à tous les participants mes chaleureuses félicitations et mes vifs remerciements

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs,

J'estime que nous méritons tous de nouveaux applaudissements pour ce que nous avons contribué à accomplir collectivement, à savoir l'adoption de la résolution. Je remercie également tous les orateurs de leur intervention et je vous remercie tous pour les pensées fécondes dont vous nous avez fait bénéficier depuis que ce problème retient notre attention.

Nous allons maintenant revenir au point 10 de l'ordre du jour et nous pencher sur le suivi de la XXVIII^e Conférence internationale. Je cède la parole à MM. Jean Abt du CICR et Stephen Ingles de la Fédération internationale.

XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire et des engagements

**M. Jean Abt, membre du Comité,
Comité international de la Croix-Rouge**

(Original français)

Nous avons l'honneur, au nom du CICR et de la Fédération internationale, de vous présenter un rapport de suivi sur la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire durant les années 2003 à 2007. La XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a en effet adopté par consensus la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire, avec pour objectif de protéger la dignité humaine en toutes circonstances. Les participants à la XXVIII^e Conférence ont été invités à faire rapport sur la mise en œuvre de ces décisions. Ainsi, le présent rapport s'appuie sur 115 questionnaires de suivi, remis cet été au CICR et à la Fédération internationale. Force est de constater que cela ne représente que le cinquième des États parties aux Conventions de Genève et un tiers des

Sociétés nationales. Dès lors, ce rapport de suivi ne peut refléter que des tendances générales et ne permet pas de tenir compte de la totalité des actions menées par vous tous. Aussi ne peut-on que vous encourager, pour les années à venir, à rendre compte de vos activités, afin que nous puissions constater ensemble tous les progrès, réalisés ou non, et dégager ensemble les mesures nécessaires.

La base de données *Follow-up to the 28th International Conference of the Red Cross and the Red Crescent*, disponible sur le site Internet du CICR, contient toutes les informations apportées par les membres sur la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action humanitaire, de la Déclaration et des engagements individuels et collectifs des participants. Nous vous invitons à la consulter.

Voyons maintenant les principales actions qui ont été entreprises afin de traduire dans les faits l'Agenda et la Déclaration. Tout d'abord, au vu des mesures prises au titre de l'Objectif général 1 de l'Agenda pour l'action humanitaire concernant le respect et la dignité des personnes portées disparues, on constate que les problèmes de la disparition et de l'impact sur les familles et les communautés sont universellement reconnus. Les États, le Mouvement et des organisations gouvernementales, régionales et internationales ont contribué à prévenir la disparition de personnes, à élucider le sort des personnes disparues et à atténuer les souffrances de leurs familles. Ces initiatives ont donné lieu à des actions concrètes et efficaces. Dans ce contexte, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006, constitue un progrès majeur. Enfin, en vue de renforcer la capacité du rétablissement des liens familiaux, de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et de rétablir le contact entre les membres séparés d'une même famille, le Conseil des Délégués a adopté, dans sa résolution 4, la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous demandons aux États de soutenir la mise en œuvre de cette Stratégie et de réaffirmer leur engagement de soutenir les activités de recherches menées par les composantes du Mouvement. Les efforts déployés pour atténuer les souffrances des familles et des disparus ne sont pas suffisants. Il est nécessaire qu'une volonté politique claire soit dégagée et que toutes les parties concernées poursuivent leurs efforts dans un esprit de coopération.

La protection des civils contre l'emploi et les effets indiscriminés des armes, la protection des combattants contre les maux superflus, tel que prévu par l'Objectif général 2 de l'Agenda pour l'action humanitaire, ont connu quelques progrès. Concernant la réduction des effets des mines terrestres et des explosifs de guerre, 156 États sont désormais parties à la Convention d'Ottawa et 35 États ont adhéré au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, adopté en 2003 par les États parties à la Convention sur certaines armes classiques. Les composantes du Mouvement poursuivent la mise en œuvre de la stratégie concernant les mines terrestres, étendue aux restes explosifs de guerre, notamment dans les domaines de l'assistance aux victimes, de la réduction des risques et autres activités de prévention. Nous constatons aussi que la dynamique internationale contre les conséquences, sur le plan humanitaire, des munitions à dispersion, prend de l'ampleur. Dans une résolution adoptée la semaine dernière par le Conseil des Délégués, le Mouvement a exprimé sa profonde préoccupation quant aux graves conséquences des armes à dispersion sur les populations civiles. Il a appelé de ses vœux l'adoption d'un nouveau traité de droit international humanitaire qui interdise les munitions à dispersion. La mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères se poursuit. Des discussions sont sur le point de s'engager, en 2008, au sujet d'un traité relatif au commerce international des armes qui portera sur toutes les armes classiques. Toutefois, beaucoup reste à faire pour garantir que ces efforts normatifs contribuent à réduire la disponibilité non réglementée et les effets des armes sur les populations civiles.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration, le caractère universel du droit international humanitaire a été renforcé par l'augmentation du nombre de signatures et de ratifications des traités internationaux. Le CICR et de nombreuses Sociétés nationales ont continué d'appuyer la modification de mesures de mise en œuvre et l'adoption de nouvelles mesures dans les poursuites pénales et les sanctions en cas de crimes de guerre, dans la protection des emblèmes distinctifs, dans la protection des biens culturels, dans la protection des enfants. Dans le monde entier, 84 commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire continuent d'accomplir un travail important, en dispensant à leurs gouvernements des conseils et une aide pour l'application et la promotion de cette branche du droit au niveau national. Les membres de la Conférence internationale ont eux aussi déployé des efforts pour incorporer le droit international humanitaire dans la doctrine, l'éducation et la formation des forces armées et forces

de sécurité et pour faire plus largement connaître le droit humanitaire au grand public. Je vous remercie ici de votre attention et passe maintenant la parole à mon collègue Stephen Ingles, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Stephen Ingles, directeur, Services de soutien, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original anglais)

Je vais vous résumer brièvement les résultats concernant les Objectifs généraux 3 et 4 de l'Agenda pour l'action humanitaire et achever la présentation de notre rapport conjoint de suivi. L'Objectif général 3 consiste à atténuer le plus possible l'impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes et en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention. Des mesures juridiques organisationnelles ont été prises pour atteindre cet objectif, et les dispositions correspondantes ont fait l'objet d'un rapport à différents niveaux – local, national et international. Les Sociétés nationales sont particulièrement impliquées dans les activités communautaires de sensibilisation et de préparation aux catastrophes, et beaucoup d'entre elles procèdent à des évaluations de la vulnérabilité et des capacités, appelées EVC. Les États ont notamment souligné l'importance de la coopération intergouvernementale et mis l'accent sur l'introduction de règles et de règlements dans leur pays. Il est encourageant de voir qu'en matière de préparation et d'intervention, les réactions reflètent l'étroite coopération existant entre les États et les Sociétés nationales, qui jouent un rôle d'auxiliaire indépendante. On accorde beaucoup d'importance aux Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe, et le Mouvement assume un engagement fort dans ce domaine. Comme le demandait la XXVIII^e Conférence internationale, le Programme international de règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe a mis au point des instruments et des lignes directrices d'ordre pratique pour les interventions internationales en cas de catastrophe, notamment les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe. Ces Lignes directrices ont pour but de renforcer le cadre juridique qui régit la préparation aux opérations internationales de secours en cas de catastrophe et elles sont un outil important qui permet d'augmenter l'efficacité de l'assistance neutre et impartiale aux victimes. Je

terminerai ce bref aperçu des résultats concernant l'Objectif 3 en soulignant l'importance de cet objectif pour la Fédération internationale, comme l'a montré clairement l'adoption, par l'Assemblée générale de 2005, de l'Agenda mondial, dont l'Objectif 1 consiste à réduire l'impact des catastrophes, notamment le nombre de morts et de blessés.

J'en viens à l'Objectif général 4, à savoir réduire la vulnérabilité accrue aux maladies du fait de la stigmatisation et de la discrimination ainsi que du manque d'accès à des services complets de prévention, de soin et de traitement. L'importance de cet objectif apparaît également dans l'Agenda mondial, dont l'Objectif 2 est de réduire le nombre des morts et des malades et d'atténuer les effets des maladies et des urgences de santé publique, et dont l'Objectif 4 consiste à promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine, et à réduire l'intolérance, la discrimination et l'exclusion sociale. Le rapport de suivi indique clairement que les Sociétés nationales et les États ont fait de sérieux efforts pour remplir leurs engagements dans ce domaine. Une attention particulièrement marquée a été portée au VIH/SIDA, vu l'ampleur considérable du problème. S'il reste de toute évidence beaucoup à faire, l'énormité du problème et la propagation fulgurante de l'infection ont conduit à une véritable action dans de nombreux pays. Un cadre de référence commun pour les Sociétés nationales a été mis en place par l'Alliance mondiale contre le VIH ; plus de 60 Sociétés en font partie et d'autres la rejoignent. Beaucoup de Sociétés nationales et d'États ont prévu des campagnes dans leur planification stratégique et ils ont travaillé en partenariat afin d'influencer la façon de penser et les attitudes du grand public. Il était en outre gratifiant de voir des Sociétés nationales et des États offrir une assistance financière et des ressources humaines à des Sociétés nationales et des États moins bien lotis, pour qu'ils puissent, eux aussi, travailler dans ce domaine. Je terminerai cette partie du rapport de suivi sur une observation faite par une Société nationale : « Nous sommes maintenant forts sur la question du VIH/SIDA, mais faibles dans les autres domaines de la santé communautaire. » Et le rapport de poser la question : « Quelles leçons le Mouvement, en collaboration avec tous ses partenaires, tire-t-il de la pandémie du VIH et comment les applique-t-il aux autres problèmes de santé ? »

Voici, dans la troisième partie du rapport, nos conclusions générales et les enjeux décrits dans le rapport. L'Agenda pour l'action humanitaire demeure un cadre d'action pertinent et complet pour : 1) alléger les souffrances causées par la dispersion des familles et la tragédie persistante des personnes portées disparues dans les conflits armés ou d'autres

situations de violence ; 2) examiner le coût humain de la disponibilité, de l'emploi et de l'utilisation abusive des armes dans les conflits armés ; 3) réduire les risques liés aux catastrophes et leurs effets et améliorer les mécanismes de préparation et d'action ; et 4) réduire pour les personnes vulnérables les risques liés au VIH/SIDA et aux autres maladies infectieuses, ainsi que leurs effets. Ces problèmes demeurent. Nous souhaiterions par conséquent vous encourager à poursuivre vos efforts pour appliquer les décisions prises en 2003 et adopter la résolution 1 de cette Conférence, qui a trait à l'Agenda pour l'action humanitaire. Enfin, nous vous invitons également à déposer des engagements individuels et collectifs en rapport avec l'Agenda pour l'action humanitaire, pour la période 2008-2011.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs,

Vous avez entendu les informations relatives au suivi de la XXVIII^e Conférence. Je rappelle aux membres que la salle de vote fermera à 16 h 30. Les participants qui sont ici et qui n'ont pas encore voté sont donc invités à s'y rendre.

Nous allons maintenant passer au point 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires. Je cède la parole à l'ambassadeur Ichiro Fujisaki, rapporteur de la Conférence.

4.8.3 ACTION BASÉE SUR LA COLLABORATION ET LES PARTENARIATS EN RÉPONSE AUX DÉFIS HUMANITAIRES (SUITE)

Rapport sur le débat général

**S.E. M. Ichiro Fujisaki,
rapporteur de la Conférence**

(Original anglais)

J'ai appris que le résumé du débat général n'a pas de précédent récent à cette Conférence. Cela ne

m'étonne pas. C'est une tâche à la fois redoutable et formidable que de résumer les exposés présentés par 109 représentants de Sociétés nationales, de gouvernements et d'autres organisations. Je vais quand même essayer. L'aspect positif était que chaque orateur s'est concentré sur les points de l'ordre du jour, ce qui me permet de vous présenter un résumé par thème. À titre indicatif, voici par ordre décroissant les sujets les plus souvent repris par les délégations. Pour les gouvernements : le droit international humanitaire, l'environnement, la migration, la violence urbaine et la santé. Pour les Sociétés nationales : la migration, la santé, le droit international humanitaire, l'environnement et la violence urbaine. « Et alors ? », direz-vous. Cela n'a pas été facile de prendre en compte les 109 interventions. J'ai donc une faveur à vous demander à tous : si vous retrouvez dans mon résumé quelque chose qui ressemble de près ou de loin à ce que vous avez dit, dites-vous que j'ai tenu compte de vos propos, de votre avis, et cela facilitera mon travail.

Avant de nous intéresser aux quatre défis qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence, je voudrais mentionner trois questions importantes qui ont été soulevées au cours du débat. Premièrement, de nombreuses délégations ont souligné la pertinence ininterrompue du droit international humanitaire et la nécessité de faire respecter les règles en vigueur. Plusieurs délégations ont également appelé de leurs vœux l'interdiction des armes à dispersion. Deuxièmement, de nombreuses délégations ont insisté sur la mise en œuvre intégrale du Protocole d'accord, conclu en novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom. Troisièmement, plusieurs délégations ont condamné, sous toutes leurs formes, le trafic et l'exploitation d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

S'agissant des quatre thèmes de la Conférence, leur interaction a été largement reconnue. Pour prendre un exemple, le changement climatique entraîne de nouveaux flux migratoires qui peuvent parfois conduire à des problèmes de santé et à la violence. Il a été souligné que la solution à ces problèmes exige l'établissement de partenariats aux niveaux local et national, en particulier entre l'État et la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui, en tant qu'organisation locale disposant d'un réseau de volontaires, a accès à tous les groupes sociaux ou ethniques. On a vu que le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics joué par les Sociétés nationales dans leur pays dans le domaine humanitaire est compatible avec leur caractère indépendant. Le partenariat est également requis au niveau international, entre États ou groupes d'États, d'une part, et organisations

internationales, notamment les Nations Unies et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'autre part.

Premièrement, la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique. Il a été souligné que les changements climatiques frappent les pays les plus pauvres parmi les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui contribuent le moins au réchauffement de la planète. Plusieurs délégations ont encouragé les Sociétés nationales à continuer de développer certaines activités telles que la sensibilisation du public aux risques environnementaux, le renforcement au niveau national de la préparation aux catastrophes et le renforcement du facteur « réduction des risques » dans la gestion des catastrophes. L'accent a été mis sur le fait que les États devraient eux aussi concevoir des plans détaillés d'intervention en cas de catastrophe qui intégreraient les Sociétés nationales et d'autres partenaires.

Deuxièmement, la migration internationale. Les points suivants ont été mis en évidence. Le problème de la migration ne devrait pas être traité en tant que tel seulement. Il est important d'en examiner les causes essentielles comme la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale et les conflits armés. La coopération transfrontalière est considérée comme un facteur clé. Les migrants, surtout les femmes et les enfants, sont extrêmement vulnérables, car exposés à la violence et à l'exploitation, entre autres. Le respect du droit international humanitaire, des droits humains et du droit des réfugiés est crucial. Certaines délégations ont fait observer que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle clé à jouer dans l'atténuation des effets de la migration sur le plan humanitaire, et que les Sociétés nationales ont donc le devoir d'aider les migrants, quel que soit leur statut. Les migrants en situation irrégulière ne devraient pas être privés d'assistance médicale. Plusieurs délégations ont reconnu le rôle des Sociétés nationales dans le développement des activités suivantes : informer sur les risques de la migration irrégulière ; fournir une assistance matérielle et médicale ; aider les migrants à s'enregistrer et dans d'autres procédures administratives ; aider les membres de familles dispersées à rétablir des liens entre eux ; visiter les migrants dans les centres d'internement administratif ou de surveillance ; prôner la tolérance et le respect de la diversité.

Troisièmement, la violence urbaine. Plusieurs délégations ont souligné le rôle crucial que peuvent jouer les États et les Sociétés nationales dans la prévention et la réduction de la violence urbaine, que celle-ci soit associée à un conflit armé

ou à des troubles sociaux. Elles ont à ce propos mentionné des initiatives concrètes telles que la Déclaration de Genève de 2006 sur la violence armée et le développement. Un certain nombre de délégations ont soulevé les points suivants quant au rôle du Mouvement, à savoir, renforcer la solidarité sociale, car cela donnera des possibilités aux jeunes, assurer l'éducation, diffuser le droit international humanitaire et les droits humains, et mettre au point des programmes de réinsertion sociale dans la communauté pour les anciens enfants-soldats et les enfants des rues. Dans toutes ces activités, les volontaires, les jeunes surtout, peuvent jouer un rôle capital. La valeur de l'éducation entre pairs a elle aussi été mise en avant.

Quatrièmement, la santé. Les délégations ont exprimé plusieurs préoccupations quant à l'augmentation du nombre des victimes de maladies transmissibles émergentes et réémergentes. Elles ont plus particulièrement mentionné le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, la grippe et la lèpre. Le Mouvement peut jouer un rôle de premier plan à plusieurs égards : en contribuant aux soins de santé primaires, en assurant une éducation sanitaire et la formation aux premiers soins, en donnant l'accès à du sang sécurisé, en luttant contre la discrimination et l'exclusion, en prônant la protection des missions médicales en temps de guerre, en étant prêt à affronter les menaces non prévues en matière de santé. Une fois encore, de nombreuses délégations ont souligné le rôle des volontaires, surtout des jeunes volontaires, et la nécessité de leur donner plus de responsabilités et de préserver leur motivation. L'accent a également été mis sur l'importance de la solidarité dans le renforcement de la capacité des Sociétés nationales de mieux prévenir et mieux combattre les épidémies.

Enfin, les conclusions. Les discussions ont porté sur trois thèmes distincts, comme j'ai pu le constater.

Primo, tous les représentants étaient d'avis que les problèmes ne peuvent pas être résolus par un seul acteur, mais qu'ils doivent être réglés à plusieurs, ensemble. Cette idée ne doit toutefois pas être considérée comme une incitation à fuir ses responsabilités individuelles. Absolument pas. À ce sujet, le fait que de nombreuses délégations aient été favorables aux projets de résolutions, aux Lignes directrices notamment, et qu'elles aient déclaré qu'elles étaient déterminées à les mettre en œuvre une fois adoptées a été un signe fort d'encouragement.

Secundo, de nombreux représentants qui avaient connu des temps difficiles – guerres, troubles intérieurs ou catastrophes naturelles – étaient prêts

à échanger des données d'expérience avec d'autres, donnant à ceux-ci une excellente occasion d'en tirer parti. Même après cette Conférence, cet échange pourrait se poursuivre.

Tertio, on a insisté sur la nécessité d'agir de toute urgence et de trouver des fonds adéquats pour tâcher de résoudre ces quatre problèmes. En bref, les délégations ont surtout insisté sur les éléments suivants : les mesures préventives ; la préparation ou la planification ; la promptitude ; la persévérance dans nos efforts ; la sensibilisation du public ; le partenariat. Ce n'est évidemment pas le moment de faire un jeu de mots mais, si vous le permettez, nous pourrions les appeler les six « P », à savoir prévention, préparation, promptitude, persévérance, prise de conscience par le public et partenariat.

Madame la Présidente,

Merci beaucoup. Ce n'était pas facile de faire un rapport, comme je l'ai déjà dit. Mais cela m'a donné une bonne occasion de réfléchir à des sujets très importants, et ma seule contribution aura été de ne pas faire un rapport aussi long que quelques-uns d'entre vous le craignaient. Je vous remercie encore tous de m'avoir élu rapporteur. Je voudrais aussi remercier Mme Toivola, Mme Harroff-Tavel et M. Bugnion de leur aide. Je serai volontiers rapporteur à la prochaine Conférence, à condition que mon rapport d'aujourd'hui soit accepté et que je reste ici comme ambassadeur encore pendant quatre ans.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a déjà été transmis au Comité de rédaction. Nous allons maintenant écouter le rapport sur les travaux de la Commission A, qui examinait le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales. J'invite le rapporteur de la Commission, M. Muctarr Jalloh, président de la Croix-Rouge de Sierra Leone, à prendre la parole.

4.8.4 LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DE L'ACTION ET DES PARTENARIATS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE ET LE RÔLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'AUXILIAIRES DES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

Rapport sur les travaux de la Commission A

**M. Muctarr Jalloh, président,
Croix-Rouge de Sierra Leone**

(Original anglais)

J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission A, qui s'est réunie hier pour examiner « le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ».

Madame la Présidente,

La présidente de la Commission, Mme Jane McGowan, présidente de la Société canadienne de la Croix-Rouge, a ouvert les travaux en souhaitant une chaleureuse bienvenue aux représentants des gouvernements et du Mouvement. Elle a déclaré que la Commission offrait une merveilleuse occasion de réfléchir au rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics et confirmé que la nature singulière et spécifique de ce rôle était inscrite dans la résolution dont devait être saisie la Conférence. Cette résolution ayant déjà été finalisée par le Comité de rédaction, la Commission n'était chargée de l'examiner ni en partie ni dans son ensemble. La présidente a proposé que la Commission consacre sa séance du matin aux bonnes pratiques et celle de l'après-midi aux partenariats.

La présidente a ensuite invité M. Ibrahim Osman, secrétaire général adjoint de la Fédération internationale, à situer le sujet dans son contexte avant les exposés et le débat général. Dans un discours clair et bref qui lui a valu les compliments de plusieurs représentants, M. Osman a défini ce qui distingue les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des autres organisations

humanitaires, à savoir : leur reconnaissance à l'échelle internationale, en droit international et dans les législations nationales ; les Principes fondamentaux et les emblèmes du Mouvement ; et enfin, et ce n'est pas le moins important, le fait qu'une Société nationale, pour être reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge, doit être présente sur tout le territoire national. M. Osman a expliqué qu'une Société nationale n'est pas censée agir systématiquement en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, les deux parties devant au préalable déterminer clairement et désigner d'un commun accord les activités qui seront exécutées en cette qualité. Il a également souligné que toute intervention humanitaire relevant du rôle d'auxiliaire doit être parfaitement conforme aux principes et aux valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Et il a précisé que, sauf accord préalable, le rôle d'auxiliaire n'entraîne aucune obligation financière pour le gouvernement.

Madame la Présidente,

Deux pays, par l'intermédiaire des représentants de leur Société nationale et de leur gouvernement, ont fait un exposé. Le premier a été la Colombie. La représentante du gouvernement colombien, Mme Adriana Mendoza, chargée d'affaires de la Mission permanente de la Colombie à Genève, a décrit le rôle d'auxiliaire de la Croix-Rouge colombienne comme revêtant une importance fondamentale compte tenu des divers problèmes d'ordre humanitaire que connaît le pays. Elle a attiré l'attention sur le fait que l'action de la Société nationale est soutenue et facilitée à la fois par des bases juridiques claires et solides et par le respect des Principes fondamentaux du Mouvement. Ces bases juridiques sont principalement constituées de deux lois : l'une, qui a été actualisée en 2003, facilite les opérations, et l'autre, qui a été révisée l'année suivante, régit l'utilisation de l'emblème. Mme Mendoza a fait état de la relation équilibrée qui existe entre la Croix-Rouge colombienne et les pouvoirs publics à tous les échelons administratifs et elle a mentionné en particulier le soutien apporté par le CICR à la Société nationale dans la tâche essentielle qu'elle assume en raison du long conflit interne avec lequel la Colombie est aux prises et qui a fait des millions de personnes déplacées. « C'est grâce à la Croix-Rouge colombienne que cette population extrêmement vulnérable a pu bénéficier d'une aide humanitaire », a-t-elle affirmé. Elle a souligné que le droit à la confidentialité, garantie par la législation à la Croix-Rouge colombienne dans ses rapports avec toutes les parties au conflit armé, est un élément fondamental de la confiance et de la compréhension mutuelles qui caractérisent les relations entre la Société nationale et le gouvernement.

Le docteur Fernando José Cárdenas Guerrero, vice-président de la Croix-Rouge colombienne, a parlé avec enthousiasme de la forte synergie de coresponsabilité qui existe depuis de nombreuses années entre le gouvernement et la Société nationale et qui se fonde sur des bases juridiques solides, la reconnaissance de l'emblème et, par exemple, la place accordée à la Croix-Rouge dans le programme scolaire national. Il a expliqué que la Croix-Rouge colombienne a accès aux plus hautes sphères du gouvernement, qu'elle est représentée au sein des organes qui prennent les décisions dans les situations d'urgence, et que ses grands domaines d'activité sont l'information sur les mines, l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit armé, le développement communautaire, la protection de l'environnement, les soins de santé et la promotion du don de sang. Il a remercié les Sociétés sœurs de leur partenariat et de leur collaboration. Le docteur Cárdenas Guerrero a déclaré que la diffusion du droit international humanitaire est « une partie essentielle de notre mandat » d'auxiliaire du gouvernement et qu'elle comporte, entre autres, la formation des forces armées et la production de matériels. Il a laissé entendre que la coopération du gouvernement allait jusqu'à l'exonération fiscale et conclu en affirmant que, sans le statut d'auxiliaire de la Société nationale et sans la collaboration du gouvernement, beaucoup d'activités de la Croix-Rouge en Colombie ne seraient pas possibles.

Deux représentantes du ministère finlandais des Affaires extérieures se sont adressées à la Commission. Mme Marja Lehto a parlé du cadre juridique sur lequel s'appuie l'action de la Croix-Rouge finlandaise et qui protège l'emblème. Bien que le gouvernement soit responsable de la protection de l'emblème sur le plan juridique, dans la pratique, la surveillance est toujours effectuée par la Croix-Rouge. Mme Lehto a dit que la Société nationale est une « partenaire respectée et digne de confiance », qui coopère avec le gouvernement dans plusieurs sphères humanitaires et notamment dans celles de la santé et des secours lors de catastrophes. Elle a ajouté que la migration reste un problème en Finlande. Passant à la question du droit international humanitaire, elle a indiqué que la Croix-Rouge finlandaise est membre du Comité national du droit international humanitaire, qui œuvre en faveur de la diffusion, mais ne réalise pas d'activités concrètes dans ce domaine, tâche qu'assume la Société nationale auprès, entre autres populations, des membres des forces armées, des élèves de l'école secondaire et des étudiants en droit.

Mme Ulla-Maija Finskas a surtout parlé de l'assistance humanitaire et de l'adhésion du gouvernement finlandais aux Principes fondamentaux et aux

principes qui régissent les bonnes pratiques dans l'action humanitaire. Disposant d'un budget annuel de 60 millions d'euros, l'unité gouvernementale chargée de l'assistance humanitaire décide, avec la Croix-Rouge finlandaise, du soutien à apporter au CICR et de la suite à donner aux appels de la Fédération internationale, allouant, s'il en est ainsi décidé, une partie du budget aux secours en nature de la Croix-Rouge. Un des principaux objectifs du gouvernement est de renforcer les capacités sur le terrain.

La secrétaire générale de la Croix-Rouge finlandaise, Mme Kristiina Kumpula a parlé des valeurs humanitaires que partagent le gouvernement et la Société nationale – encore plus solides lorsqu'elles s'appuient sur une bonne compréhension des rôles et des mandats et sur une base juridique nationale et internationale établie de longue date. Pour illustrer la façon dont la Croix-Rouge finlandaise remplit son rôle d'auxiliaire, elle a cité l'exemple de la fusillade qui venait d'avoir lieu dans une école et une heure après laquelle des volontaires étaient déjà là pour venir en aide aux victimes et à leurs familles. Mme Kumpula a ensuite décrit l'éventail des activités de la Société nationale et mentionné notamment celles qui consistent à compléter (et non pas remplacer) les services sociaux. « La liste est longue mais ce n'est pas une liste d'obligations », a-t-elle affirmé. À ses yeux, le rôle d'auxiliaire de la Société nationale représente les deux faces d'une même médaille, la Croix-Rouge finlandaise étant un partenaire sûr du gouvernement, en contact avec la population locale et avec la communauté internationale, et bénéficiant en retour d'une place spéciale dans la société civile ainsi que d'une stabilité à long terme. Son statut d'auxiliaire permet en outre à la Société nationale d'avoir accès à des partenaires importants comme les universités et de compter sur des professionnels hautement qualifiés, surtout dans le secteur de la santé. L'enjeu consiste à entretenir une relation équilibrée en démontrant constamment sa crédibilité et en comprenant que « l'on a rien sans rien ». C'est lorsque l'impératif humanitaire est contraire à la politique du gouvernement que la relation est véritablement mise à l'épreuve.

Madame la Présidente,

Je vais maintenant résumer les interventions, mais je dois m'excuser auprès de la plupart des participants dont je ne mentionnerai pas les noms, qu'il s'agisse des représentants de Sociétés nationales ou de gouvernements. Toutes vos contributions ont été utiles et appréciées au plus haut point. Plus de 50 délégués gouvernementaux et Croix-Rouge/Croissant-Rouge ont participé à un échange de vues très animé. Pour des raisons de temps et d'espace, le résumé ci-dessous

est forcément incomplet mais reprend bien entendu les principaux thèmes et problèmes soulevés.

Le premier sujet traité concernait les partenariats et le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales dans la pratique. Il est encourageant de constater qu'un certain nombre de délégués des gouvernements et du Mouvement ont accueilli favorablement la résolution concernant l'Objectif 2 de la Conférence et en particulier la définition du rôle d'auxiliaire, qui figure dans ce texte clé. Plusieurs orateurs ont estimé que cette résolution faciliterait le dialogue avec les gouvernements à propos du concept de rôle d'auxiliaire, et d'autres que les outils mis au point seraient très utiles. Les cinq domaines d'activité les plus fréquemment mentionnés par les Sociétés nationales comme étant ceux qui relèvent du rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sont les suivants : 1) la diffusion du droit humanitaire dans l'enseignement secondaire (ou supérieur) et la formation des forces armées ; 2) la préparation aux catastrophes et les secours ; 3) l'aide aux personnes et aux communautés touchées par un conflit armé ; 4) l'action sociale ; 5) la santé et l'assistance au niveau communautaire, y compris la formation aux premiers secours et le recrutement de donneurs de sang volontaires.

Madame la Présidente,

Un certain nombre d'inquiétudes ont été exprimées. Tous les acteurs ne connaissent pas bien le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, et une reconnaissance juridique est essentielle. Outre les relations de travail avec le gouvernement, la confirmation du statut d'auxiliaire devrait donner naissance à d'autres formes de collaboration dans le secteur public et ailleurs. Étant donné qu'à ce jour, le rôle n'est pas défini dans la réglementation, les gouvernements et d'autres considèrent trop souvent les Sociétés nationales comme une des ONG du pays, en général sans être au courant de leur appartenance à la Fédération internationale et sans comprendre la signification concrète de leur rattachement à un réseau mondial. Les gouvernements font souvent appel aux Sociétés nationales de façon ponctuelle pour apporter une aide humanitaire, mais sans leur accorder les ressources nécessaires. Beaucoup de Sociétés nationales ont indiqué à titre d'exemple que l'on attend d'elles qu'elles prêtent assistance aux migrants (quel que soit leur statut) et aux personnes déplacées, et d'autres (de petits États insulaires en particulier) ont attiré l'attention sur l'inévitable chevauchement des rôles des responsables, lorsque les ressources sont limitées. Bien qu'elle collabore étroitement avec le gouvernement, la Société nationale doit conserver son indépendance.

Une question préalablement posée par la Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis portait sur la façon d'engager avec le gouvernement des pourparlers concernant la reconnaissance de la Société nationale en tant qu'auxiliaire. D'autres Sociétés nationales, comme celle de l'Ouzbékistan, ont indiqué qu'elles avaient énormément de mal à convaincre le gouvernement que des fonctions autres que celles d'une ONG normale étaient nécessaires. De l'avis de Sociétés sœurs, du CICR et de la Fédération internationale, chaque Société nationale qui se trouve dans cette situation doit commencer par analyser sa capacité opérationnelle et ce qu'elle peut offrir aux pouvoirs publics en qualité d'auxiliaire. La maîtrise des techniques de négociation constitue elle aussi un avantage non négligeable en pareil cas. D'autres intervenants ont fait observer que les aspects concrets et la portée de la fonction d'auxiliaire ne pouvaient être déterminés que pays par pays.

La Croix-Rouge de Samoa a déclaré que ses relations avec son gouvernement avaient grandement bénéficié du protocole d'accord signé avec celui-ci. La Croix-Rouge de la République de Corée a évoqué de façon émouvante le rôle qu'elle a joué dans l'amélioration des relations intercoréennes et demandé au CICR et à la Fédération internationale d'imaginer un moyen efficace de guider les Sociétés nationales dans leur rôle d'auxiliaire de leurs gouvernements. Le côté concret de la relation entre une Société nationale et son gouvernement a lui aussi été évoqué. À ce propos, l'attention de la Commission a été attirée sur le fait qu'une saine tension, si elle est maîtrisée, peut être bénéfique pour les deux parties. En outre, les participants ont insisté sur la nécessité d'un dialogue équilibré qui doit toujours précéder l'action.

Le gouvernement britannique a souligné qu'il est important de ne pas prescrire trop précisément les modalités de la relation, car les activités et les besoins humanitaires varient d'un pays à l'autre. Le Croissant-Rouge de Malaisie a cité, pour illustrer son étroite collaboration avec le gouvernement, le service d'ambulance qu'il assure à Kuala Lumpur et son programme national intitulé *A First Aider in Every Home* (un secouriste dans chaque famille), qui existe depuis très longtemps.

Le deuxième point traité était le droit international humanitaire. Un grand nombre de Sociétés nationales ont parlé de leurs activités de diffusion du droit international humanitaire. Les Sociétés nationales ont pour mandat de diffuser le droit humanitaire, en veillant à ce qu'il soit appliqué, et d'aider leur gouvernement à s'acquitter de cette tâche essentielle. Les principales activités mentionnées sont les

suivantes : mettre en place des programmes éducatifs à l'intention des enfants et des jeunes (introduction au droit humanitaire dans les programmes des écoles secondaires et des universités) ; diffuser le droit humanitaire auprès des forces armées ; inciter les gouvernements à créer des comités du droit humanitaire ; protéger les emblèmes grâce à un contrôle strict de leur utilisation et prendre des mesures pour en prévenir le mauvais usage ; convaincre les gouvernements d'interdire certaines armes dont l'utilisation contrevient au droit humanitaire. Le CICR est intervenu pour rappeler qu'il était en permanence disponible pour aider, avec la Fédération internationale, les Sociétés nationales dans toutes les activités de diffusion du droit international humanitaire et aussi pour la révision des statuts.

Le troisième point concernait le fondement juridique des Sociétés nationales. Toutes les Sociétés nationales ont considéré qu'une bonne base juridique, en particulier à l'échelon national, était indispensable pour garantir leur singularité et le respect entre ceux qui défendent une cause et ceux qui décident, ainsi que pour des raisons d'image et de notoriété. Outre l'accent mis sur la base juridique dans les exposés des représentants de la Colombie et de la Finlande, deux interventions ont fait état de progrès dans ce domaine. Premièrement, la Norvège envisage sérieusement de promulguer un décret qui permettra, entre autres, d'instaurer un climat de négociation entre le gouvernement et la Société nationale de façon à éviter que la relation ne soit imposée. Deuxièmement, l'Autriche a mis au point une loi type qui, lorsqu'elle entrera en vigueur, d'une part, renforcera la protection de l'emblème et du rôle d'auxiliaire de la Société nationale et, d'autre part, garantira à la Croix-Rouge autrichienne la confidentialité dans ses rapports avec des personnes défavorisées et vulnérables.

Le quatrième sujet examiné était la migration. S'il est une question qui préoccupe plus que toute autre les instances dirigeantes des Sociétés nationales, c'est bien la situation complexe et souvent ambiguë des migrants, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées et autres populations marginalisées. De très nombreux participants ont évoqué cette question controversée, les Sociétés nationales indiquant qu'elles se trouvent trop souvent dans la désagréable situation d'être confrontées à de pressants besoins humanitaires, en se heurtant parfois à des obstacles de la part du gouvernement et toujours à des répercussions négatives parmi la population indigène, tant sur le plan de l'image que sur celui de la mobilisation de ressources. Beaucoup d'orateurs se sont déclarés

préoccupés par la montée de la xénophobie dans certains pays développés.

La Croix-Rouge britannique a exprimé le sentiment de nombreuses délégations en demandant quelles mesures le Mouvement devrait prendre quand les priorités politiques et intérieures d'un gouvernement vont à l'encontre des nécessités humanitaires. La Croix-Rouge suédoise s'est directement opposée à son gouvernement, qui l'empêchait d'assurer des services de santé à certains groupes de migrants. La Croix-Rouge philippine – dont le pays compte huit millions d'émigrés – a soulevé le problème des personnes qui émigrent vers des destinations qui leur ont été déconseillées. La République dominicaine a manifesté son inquiétude face à la situation des personnes déplacées qui sont installées le long de la frontière dominico-haïtienne et quant aux possibilités d'intervention de l'une et l'autre Sociétés de la Croix-Rouge.

Invité à prendre la parole, le directeur général du CICR a dit que l'institution préparait un manuel destiné à guider la conduite des Sociétés nationales, lorsque des migrants en situation irrégulière sont détenus dans des centres de rétention, et il a rappelé que le rétablissement des liens familiaux était alors une priorité. En outre, le CICR collabore étroitement avec les Sociétés nationales des pays d'origine dans lesquels des migrants sont rapatriés. Le secrétaire général de la Fédération internationale a ajouté qu'il convenait de bien distinguer les aspects politiques et liés à la sécurité, d'une part, et les considérations humanitaires, d'autre part. La priorité absolue est de répondre aux besoins vitaux et, si le gouvernement s'en charge, le dialogue s'oriente alors vers les questions de protection, qui sont compliquées pour les Sociétés nationales. Dans les cas où même l'apport d'un minimum d'assistance est impossible et où la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont empêchés d'accomplir leur mission, les Sociétés nationales ont le devoir de protester énergiquement.

Qualifiant la Méditerranée de « tombeau marin », la Croix-Rouge italienne a déclaré que les protestations n'ont que des effets limités, qu'il faut souvent faire plus et, si nécessaire, passer outre l'opinion publique. Elle a appelé la Fédération internationale à établir une alliance opérationnelle entre les Sociétés nationales des pays d'origine et celles des pays d'accueil des migrants, c'est-à-dire dans ce cas, entre les pays d'Afrique du Nord et ceux d'Europe du Sud.

Le dernier thème était la sensibilisation et la communication. De l'avis général, les relations entre les Sociétés nationales et les gouvernements exigent un investissement à long terme de part et

d'autre. Par exemple, la Croix-Rouge espagnole et son gouvernement procèdent chaque année à l'évaluation de leurs relations. Plus largement, un dialogue permanent doit être institué à tous les niveaux (national et local), pour que s'installent une confiance et une compréhension mutuelles.

La base juridique est certes essentielle, mais la loi ne saurait à elle seule consacrer et pérenniser le rôle d'auxiliaire. Les Sociétés nationales doivent continuellement mettre en évidence, par le biais de programmes de sensibilisation et de communication convaincants, le rôle qu'elles jouent et la contribution qui est la leur dans le domaine humanitaire. Ainsi, la Fédération internationale et le CICR doivent mettre au point des outils pour soutenir les activités de sensibilisation et de communication des Sociétés nationales. Ces outils doivent comprendre l'information sur les droits, les avantages et les privilèges qu'une définition claire de leur rôle d'auxiliaire pourrait conférer aux Sociétés nationales. Une formation aux techniques de négociation est également nécessaire pour aider les Sociétés nationales à dialoguer avec leur gouvernement et à convaincre celui-ci, de sorte qu'elles puissent apporter leur aide sur le plan humanitaire sans avoir à prendre parti dans le débat politique et sécuritaire. Les Sociétés nationales doivent acquérir la force de dire non à leur gouvernement, lorsque celui-ci leur demande d'effectuer des tâches qui sont étrangères à leur mandat et n'entrent pas dans leurs compétences. La Fédération internationale et le CICR ne doivent laisser passer aucune occasion de faire comprendre le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales aux responsables gouvernementaux.

Madame la Présidente,

Pour conclure, nous tenons à vous remercier de nous avoir donné la possibilité de débattre et d'examiner cette question importante. À la fin d'une séance animée et souvent stimulante qui a duré toute une journée, le directeur exécutif de la Croix-Rouge britannique, suivi par tous les participants, s'est levé pour remercier et féliciter la présidente, Mme Jane McGowan, pour la manière ferme mais souple avec laquelle elle avait mené les travaux et pour avoir ainsi permis à tous ceux qui le souhaitaient de s'exprimer.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Nous venons d'entendre le rapport de la Commission A. Je remercie M. Jalloh et les membres de son groupe

pour ce magnifique travail. J'ai maintenant l'honneur de céder la parole au rapporteur de la Commission B, M. Jeffrey Chan Wah Teck, vice-président de la Société de la Croix-Rouge de Singapour.

4.8.5 LA RÉAFFIRMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE – PRÉSERVER LA VIE ET LA DIGNITÉ HUMAINES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Rapport sur les travaux de la Commission B

**M. Jeffrey Chan Wah Teck, vice-président,
Société de la Croix-Rouge de Singapour**

(Original anglais)

C'est pour moi un honneur de vous rendre compte des travaux de la Commission B de la XXX^e Conférence internationale. La Commission, qui s'est réunie le 28 novembre 2007, a délibéré sur le thème « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés ». Le président de la Commission était l'ambassadeur Nicholas Thorne, du Royaume-Uni, et la vice-présidente l'ambassadeur Mabel Gomez Oliver, du Mexique. Les délibérations ont été substantielles et marquées par une grande convergence de vues sur les sujets traités.

Dans son allocution d'ouverture, le président a relevé que les questions que devait examiner la Commission, présentées sous forme de questions-guides, correspondaient tout à fait au thème de la Conférence, à savoir la réaffirmation du rôle important du droit international humanitaire dans les conflits armés. Le droit humanitaire a été critiqué récemment comme n'étant pas adapté aux conflits armés des temps modernes. Or, des études effectuées par le CICR ont conclu que les règles de cette branche du droit sont bel et bien adéquates de nos jours, mais que le problème est le manque de respect de ces règles dans les conflits. D'où l'importance des délibérations de la Commission B.

Ces délibérations ont commencé par un discours-programme du professeur Daniel Thürer, membre du Comité international de la Croix-Rouge. Le

professeur Thürer a fait référence à l'étude du CICR sur le droit international humanitaire coutumier et au rapport de l'institution intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains », qui ont tous deux été soumis à la Conférence. L'étude sur le droit coutumier avait été demandée par la XXVI^e Conférence internationale. Elle concluait que l'écart entre la réglementation des conflits armés internationaux et celle des conflits armés non internationaux se réduisait. La pratique des États a confirmé que de nombreuses règles de droit international humanitaire s'appliquent aussi bien dans les conflits armés non internationaux qu'internationaux. Les parties à tous les conflits armés sont donc tenues d'observer les mêmes règles.

Le rapport du CICR intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » précise que les traités de droit humanitaire, complétés par les règles de droit humanitaire coutumier, restent le cadre de référence pertinent pour réglementer les comportements en cas de conflit armé. Il y est indiqué en particulier que le droit international humanitaire est de plus en plus connu dans le monde d'aujourd'hui.

Le professeur Thürer a également donné un aperçu des principales sections et de la raison d'être du projet de résolution sur le droit humanitaire soumis par le CICR à la Conférence internationale. Ce projet de résolution se fonde sur le principe que le droit international humanitaire est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était dans le passé et continue à fournir une protection précieuse aux victimes de tous les types de conflits armés. Le droit international humanitaire met en évidence l'importance du principe d'humanité en prévoyant que nul ne reste sans protection juridique en période de conflit armé.

Au cours des délibérations qui ont suivi, de nombreuses délégations ont félicité le CICR pour ses rapports, qui confirment avec force l'importance du droit international humanitaire dans le monde d'aujourd'hui. Les participants ont réaffirmé vigoureusement que le droit humanitaire reste adéquat et utile dans les conflits armés contemporains. À cet égard, il a été souligné qu'il ne régit que les conflits armés et que son application ne devrait pas être étendue à des situations qui ne peuvent pas être assimilées à un conflit armé. Une délégation a toutefois émis l'avis que l'étude du CICR ne devrait pas être considérée comme faisant autorité sur le droit applicable en tant que droit international coutumier.

S'agissant du principe de distinction, les participants aux délibérations de la Commission ont réaffirmé

l'importance de ce principe dans la conduite des hostilités. Ils ont aussi réaffirmé la nécessité de respecter les garanties fondamentales que le droit international humanitaire prévoit pour toutes les personnes.

Plusieurs délégations ont abordé la question du droit international humanitaire et de la lutte contre le terrorisme, faisant valoir que ce n'est pas parce que l'on se trouve face à de nouvelles situations qu'il faut conclure que le droit humanitaire est inadéquat pour l'époque actuelle.

Plusieurs délégations ont fait état de la nature complémentaire du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés en temps de conflit armé. La relation entre ces branches du droit mérite d'être examinée plus avant, étant donné le relatif manque de règles conventionnelles applicables aux conflits armés non internationaux.

De nombreuses délégations se sont exprimées sur les défis que représente en matière de droit international humanitaire la guerre asymétrique. L'une d'elles a fait valoir que la réciprocité n'est pas un critère d'application de ce droit. Le fait qu'une partie n'applique pas les dispositions du droit humanitaire n'autorise pas une partie adverse à manquer elle-même à son obligation de les appliquer.

Un grand nombre de délégations ont parlé des conséquences néfastes qu'ont sur le plan humanitaire les armes à dispersion, et de la nécessité d'interdire ces armes, dont il a été dit notamment qu'elles violent le principe de distinction. Il a été fait mention en outre des initiatives visant à les interdire et à élaborer à cet effet, en 2008, un instrument juridiquement contraignant.

Les délégations concernées ont demandé instamment que cette initiative soit soutenue. Parmi les problèmes opérationnels qui représentent un défi pour le droit international humanitaire, les attaques contre le personnel médical et le personnel chargé des secours humanitaires ont été évoquées comme des exemples particulièrement notoires de graves violations du droit international humanitaire. Une délégation a déclaré qu'il était également nécessaire de clarifier les problèmes pratiques et juridiques liés à la détention dans le cadre d'opérations militaires multinationales. Il faut aussi faire mieux connaître les questions de la protection des journalistes pendant les conflits armés et de leurs responsabilités, notamment envers les personnes capturées ou détenues, qui ont le droit de ne pas être livrées à la curiosité publique.

Des préoccupations se sont aussi exprimées au sujet du mauvais usage ou de l'abus de l'emblème. Parmi les abus figure l'usage frauduleux de l'emblème sur Internet par des criminels voulant récolter des fonds. Les Sociétés nationales ont été instamment invitées à suivre la situation afin de prévenir ces abus.

Il a été largement reconnu par les participants qu'il ne saurait y avoir de droit international humanitaire efficace sans mesures efficaces contre l'impunité. Pour cela, il faut que tous les États fassent en sorte d'avoir la législation nationale nécessaire pour criminaliser et poursuivre les violations du droit international humanitaire. Il a été noté à cet égard qu'au regard du droit humanitaire, les États ont compétence universelle et que, par conséquent, même des États qui ne sont parties à aucun conflit armé peuvent prendre des mesures pour sanctionner les violations du droit humanitaire commises dans le cadre d'un conflit. Le principe – consacré dans les Conventions de Genève – selon lequel les États doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire ne signifie pas seulement que les États doivent veiller à ce que leurs propres acteurs appliquent les dispositions de cette branche du droit. Ils doivent aussi en surveiller les violations et prendre toutes les mesures possibles pour faire respecter le droit humanitaire même dans un conflit armé auquel ils ne participent pas.

Des événements intervenus dans un passé récent sur la scène internationale, tels que la création de la Cour pénale internationale et d'autres tribunaux internationaux dans le but de traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire, ont été reconnus comme des facteurs positifs et importants de la lutte contre l'impunité.

De nombreuses délégations ont aussi évoqué beaucoup d'autres moyens d'inculquer le respect du droit international humanitaire. Souvent, elles ont cité leurs propres actions et programmes en tant qu'exemples de ce qui peut être fait pour atteindre cet objectif. Des appels ont été lancés à tous les États, afin qu'ils prennent les mesures suivantes : devenir parties à tous les instruments de droit international humanitaire et promulguer la législation nationale nécessaire pour donner effet à ces instruments dans leur pays ; faire en sorte que tout le personnel des forces armées reçoive une formation adéquate en matière d'application du droit humanitaire, et que ceux de ses membres qui enfreignent les règles de cette branche du droit soient poursuivis. Il est particulièrement important de former au droit humanitaire le personnel militaire déployé dans les opérations internationales de maintien de la paix ;

de manière générale, faire mieux connaître le droit international humanitaire dans l'ensemble de la société, en particulier parmi les jeunes en intégrant son enseignement dans les programmes scolaires.

Certaines délégations ont parlé de la nécessité de prendre des dispositions pour que les décideurs soient sensibilisés à l'obligation juridique de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Il faut, pour cela, intégrer les législateurs comme public cible dans les programmes de diffusion de cette branche du droit. À cet égard, la Commission a été informée de l'initiative d'une Société nationale qui actualise une publication sur le droit international humanitaire adressée aux législateurs au niveau national. Celle-ci sera mise à disposition prochainement.

De nombreuses délégations ont rappelé l'importance des partenariats pour faire respecter le droit international humanitaire. Beaucoup ont souligné la valeur qu'elles accordent à leur partenariat avec le CICR. En dehors de celui-ci, on peut conclure des partenariats aussi bien au niveau national qu'international, et il conviendrait de le faire avec (à part les gouvernements) des ONG, des institutions universitaires, des organismes de la société civile et d'autres, selon les cas. L'avis a été émis que le 60^e anniversaire des Conventions de Genève, qui sera célébré en 2009, offrait une bonne occasion de planifier toute une gamme d'activités visant à diffuser le droit international humanitaire.

Le rôle essentiel que jouent les commissions nationales de droit international humanitaire a été mis nettement en évidence. Il a été dit à plusieurs reprises que ces commissions ou comités nationaux de droit humanitaire constituent un moyen précieux de créer la prise de conscience nécessaire pour améliorer la mise en œuvre de cet ensemble de règles au niveau national. Il a également été souligné que les États ont la responsabilité fondamentale non seulement de respecter, mais de faire respecter le droit international humanitaire, et un appel a été lancé pour que les mécanismes internationaux existants en matière de droit humanitaire soient utilisés. Au nombre de ces mécanismes figure la Commission internationale d'établissement des faits créée en vertu du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Il a été rappelé que n'importe quelle partie, et pas seulement les parties à un conflit armé, peut faire appel aux services de la Commission internationale.

Mesdames et Messieurs,

Tel est mon rapport. J'ai tout à fait conscience qu'étant donné les très nombreuses interventions qui ont

été faites et idées excellentes qui ont été formulées au cours des délibérations, inévitablement les contributions de nombre de délégations ne peuvent pas y figurer comme elles le devraient. Je tiens à présenter mes plus sincères excuses à ces délégations. Je ne peux qu'espérer que la teneur générale de ce rapport, qui s'efforce de bien rendre compte de la forte motivation qu'ont les membres de la Commission à travailler ensemble pour l'humanité, vous satisfera. Je vous remercie.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci beaucoup, Monsieur Chan Wah Teck, pour votre très intéressant rapport. Nous devons encore entendre le rapport de la Commission C, qui s'est penchée sur le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes. J'appelle donc le rapporteur de la Commission C, l'ambassadeur Ahmet Üzümcü, de la Mission permanente de la Turquie à Genève.

4.8.6 RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX INTERVENTIONS INTERNATIONALES LORS DE CATASTROPHES

Rapport sur les travaux de la Commission C

**S.E. M. Ahmet Üzümcü,
représentant permanent,
Mission permanente de la Turquie, Genève**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission C, qui s'est réunie hier sur le thème « Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes ». La Commission était présidée par le docteur Raymond Forde, président de la Croix-Rouge de la Barbade. Trois orateurs invités ont présenté des exposés introductifs qui ont été suivis d'un débat auquel ont participé les délégations de plus de 120 gouvernements et Sociétés nationales.

Le premier orateur, M. Salvano Briceño, directeur du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, a souligné l'importance de la préparation non seulement aux interventions lors de catastrophes, mais aussi à la réduction préalable des vulnérabilités. La communauté internationale a certes manifesté la volonté d'accorder la priorité à la réduction des risques, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour qu'une approche holistique de la gestion des catastrophes soit adoptée et que la sécurité soit considérée comme un droit humain. M. Briceño a mis en évidence les liens qui existent entre les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, ou Lignes directrices IDRL (*International Disaster Response Laws*) et le Cadre d'action de Hyogo, dont la cinquième priorité exige le renforcement de la préparation et de la planification d'urgence. Il a encouragé les participants à lier la mise en application des nouvelles Lignes directrices et celle du Cadre de Hyogo.

Le deuxième orateur, M. Richard Gordon, sénateur et président de la Croix-Rouge philippine, a attiré l'attention sur l'expérience des Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est en ce qui concerne les aspects juridiques des interventions lors de catastrophes. Il a fait observer que la récente multiplication des acteurs qui participent aux interventions internationales a créé de nouvelles difficultés d'ordre réglementaire et notamment des obstacles à l'importation d'articles et d'équipements de secours, ainsi que des problèmes de qualité et de coordination. Il a encouragé les gouvernements à anticiper ces difficultés plutôt que de les régler au coup par coup. À ce propos, il a mentionné les efforts récemment consentis par plusieurs gouvernements de la région pour renforcer leur législation et a déclaré partager le récent engagement des Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est en faveur de la préparation juridique.

Le troisième orateur, M. Charles Agbo, directeur de la planification, de la recherche et des prévisions de l'Agence nigérienne pour la gestion des situations d'urgence, a informé les participants des efforts réalisés par son gouvernement pour renforcer sa politique institutionnelle et les structures régionales en vue d'interventions internationales lors de catastrophes. En outre, le Nigéria a veillé à ce que la question de la préparation juridique de ces interventions soit traitée et résolue de manière satisfaisante également aux échelons régional et sous-régional. Sa collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) et l'Union africaine

démontre qu'il a joué un rôle de chef de file dans ce domaine.

Au cours du débat qui a suivi, les délégués ont convenu que la préparation juridique avait un impact direct sur la réduction de la souffrance humaine.

De nombreux participants se sont déclarés satisfaits des Lignes directrices IDRL, ainsi que du processus de consultation à la faveur duquel elles ont été élaborées, et ont préconisé leur adoption. Nous avons été informés d'initiatives prises aussi bien par des gouvernements que par des Sociétés nationales pour promouvoir une bonne préparation juridique dans leur pays. Apparemment, certains ont déjà commencé à utiliser les Lignes directrices IDRL. Les consultations qui ont eu lieu entre les gouvernements et les institutions compétentes à propos du projet de lignes directrices ont suscité une réflexion approfondie sur la manière de résoudre les problèmes de ce type à l'avenir.

À la première question-guide proposée par les organisateurs de la Conférence, à savoir « En quoi les Lignes directrices peuvent-elles être utiles dans votre contexte national ? », les participants ont répondu que les Lignes directrices étaient utiles pour plusieurs raisons : elles sont non contraignantes et adaptables aux situations locales et contiennent des orientations utiles pour résoudre des problèmes courants sans empiéter sur les droits souverains ni sur les attributions des autorités nationales ; elles permettent au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de travailler en harmonie avec ses principes et ses valeurs dans la gestion des catastrophes ; elles offrent une précieuse synthèse des normes et des meilleures pratiques existantes et constituent ainsi un outil de référence pour les gouvernements.

Les participants ont souligné que les Lignes directrices pouvaient servir de référence aux gouvernements désireux de renforcer leurs dispositifs juridiques et décisionnels afin de se préparer à l'éventualité d'une intervention internationale. Ils ont ajouté qu'elles pouvaient aussi constituer une sorte de liste récapitulative des problèmes juridiques qui peuvent se poser et que les Sociétés nationales et les organisations devraient prendre en considération lorsqu'elles reçoivent ou donnent de l'aide.

En réponse à la deuxième question-guide, à savoir « Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises pour promouvoir la préparation juridique à l'intervention en cas de catastrophe ? », les participants ont proposé que les États et les Sociétés nationales

revoient leurs cadres juridiques, décisionnels et institutionnels nationaux en réfléchissant à la manière de les renforcer. De plus, l'ensemble des acteurs concernés devraient mettre en commun les pratiques qui ont fait leurs preuves, afin que nous puissions tous améliorer la qualité de nos services humanitaires.

En réponse à la troisième question-guide, à savoir « Comment les Sociétés nationales peuvent-elles le mieux aider leurs gouvernements à améliorer cette préparation juridique ? », certaines Sociétés nationales ont fait part de leur volonté de collaborer avec leur gouvernement. Des participants ont notamment proposé que les Sociétés nationales qui sont représentées dans les commissions nationales de gestion des catastrophes ou des organes analogues saisissent l'occasion pour préconiser l'utilisation des Lignes directrices IDRL en leur sein. Ces organes devraient prendre les mesures de préparation juridique nécessaires dans le cadre de leur planification d'urgence.

Les participants ont souligné l'importance de la diffusion des Lignes directrices et ont préconisé leur utilisation non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelon régional. En outre, les gouvernements ont promis d'adopter des programmes de diffusion des Lignes directrices et d'encourager le dialogue entre les législateurs, les responsables de la gestion des catastrophes et la société civile en général.

Répondant à la quatrième question-guide, à savoir « Comment les questions soulevées par les Lignes directrices IDRL pourraient-elles être traitées au niveau régional ou sous-régional ? », les participants ont recommandé que les organisations régionales et sous-régionales soient invitées à utiliser les Lignes directrices IDRL. De plus, la Fédération internationale a été encouragée à faire connaître ces Lignes directrices lors de réunions régionales d'organisation. Les gouvernements se sont engagés à coopérer avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, afin d'améliorer la cohérence de l'aide internationale lors de catastrophes.

À propos de la cinquième question-guide concernant le meilleur moyen de lier le travail de suivi relatif aux Lignes directrices à d'autres initiatives, les participants ont proposé que les Lignes directrices soient intégrées dans des programmes nationaux et régionaux faisant suite au Cadre d'action de Hyogo.

Enfin, plusieurs participants ont évoqué les activités que la Fédération internationale pourrait réaliser à l'avenir dans ce domaine. Ils ont souhaité qu'elle soit proactive et continue de mener les efforts collectifs

de sensibilisation et de recherche concernant la préparation juridique des interventions lors de catastrophes, par exemple, par le biais d'études de cas opérationnelles et de la mise en commun des informations. La Fédération internationale devrait encourager et aider les Sociétés nationales à conseiller à leur gouvernement la meilleure façon d'utiliser les Lignes directrices. Elle devrait aussi élaborer de nouveaux instruments de diffusion et d'information tels que des matériels didactiques. L'importance de la collaboration avec les Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités a été soulignée. Enfin, la Fédération internationale a été priée de réunir les fonds nécessaires pour établir une présence régionale sur la question de l'IDRL en Afrique et dans les Amériques.

4.8.7 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (SUITE) : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Nous avons les résultats du premier tour de scrutin dans l'élection des membres de la Commission permanente. Je passe la parole à Mme Anne-Marie Hubert-Hotz pour la proclamation des résultats et pour voir si nous avons terminé ou si nous devons envisager un second tour.

**Mme Anne-Marie Hubert-Hotz,
vice-présidente de la Conférence**

(Original français)

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous communiquer les résultats du scrutin, je tiens à remercier tous les candidats qui ont proposé de se mettre au service de la Commission permanente, montrant ainsi leur engagement envers le travail important du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les résultats sont les suivants. Les personnes suivantes ont été élues à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à la majorité absolue de 163 voix. Premier, M. Massimo Barra a

été élu avec 213 voix. Deuxième, M. Mohammed Al-Hadid élu avec 211 voix. Troisième, M. Adama Diarra élu avec 187 voix. Quatrième, M. Steven Carr élu avec 182 voix. Enfin M. Eamon Harrison Courtenay élu avec 165 voix. Il n'y aura donc pas de deuxième scrutin.

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de féliciter en votre nom tous les membres de la Commission permanente. Enfin, je vous annonce les résultats des candidats qui n'ont pas été élus. M. William Aurelian Edeki Moubouma a récolté 110 voix, M. Tissa Manilal Abeywickrama 83 voix et M. Freddy Karup Pedersen 132 voix. Je remercie encore une fois toutes celles et tous ceux qui se sont proposés pour l'élection, et je leur souhaite un bon travail à la Commission permanente. J'ai oublié

de citer Lady Jocelyn Margret Keith, qui a obtenu 156 voix. Merci beaucoup et félicitations à tous les élus.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie et je remercie également Mme Hubert-Hotz de nous avoir communiqué les résultats. Je félicite notre Commission permanente nouvellement constituée. Nous nous retrouverons ici demain à 10 heures pour la quatrième séance plénière. Bonne soirée à tous.

4.9 QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 30 novembre 2007

10 heures

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Bienvenue à la quatrième et dernière séance plénière de notre Conférence internationale. Avant que nous n'entendions les rapports, je vous rappelle que vous avez élu hier la Commission permanente et, conformément au Règlement, la première séance de la Commission permanente doit être présidée par le président de la Conférence. Nous venons de quitter une réunion de la Commission permanente, et je cède maintenant la parole pour un bref instant au président de la Commission permanente, M. Al-Hadid.

**M. Mohammed Al-Hadid,
président de la Commission permanente**

(Original anglais)

Au nom de la Commission permanente nouvellement élue, de ses membres et de moi-même, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée, afin que nous puissions agir en votre nom en tant que conseil d'administration de la Conférence internationale pour les quatre prochaines années.

Avant de poursuivre, je voudrais rendre hommage aux membres sortants de la Commission permanente, et j'espère qu'ils resteront des amis et des sympathisants du Mouvement. En tant que président de cette Commission permanente, je m'engage à continuer de travailler avec les Sociétés nationales, avec les autres membres de la famille – la Fédération internationale et le CICR –, et avec les membres des gouvernements présents à cette Conférence. Sous le thème « Ensemble pour l'humanité », nous avons parlé cette semaine de partenariat. Cela signifie égalité, et nous continuerons donc, désormais ensemble, à aller de l'avant, en respectant les mandats et les rôles des uns et des autres. Le travail d'équipe, c'est la capacité de travailler

ensemble dans une vision commune, la capacité d'orienter les talents individuels vers des objectifs organisationnels. C'est l'activateur qui permet à des gens ordinaires d'obtenir des résultats extraordinaires. Nous agissons dans le but de changer le cours des choses, changer pour le meilleur et dans l'intérêt des personnes vulnérables, que nous servons et qui ont placé leurs espoirs et leur confiance dans ce Mouvement.

Les résultats de notre Conseil des Délégués et ceux, excellents, de cette Conférence constitueront la base des travaux de la Commission permanente. En faisant progresser l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je voudrais que nous soyons guidés par un proverbe japonais qui dit qu'une vision sans action est un rêve éveillé et qu'une action sans vision est un cauchemar. Notre force en tant que mouvement mondial se trouve dans notre diversité et nos différences. Et pourtant, nous travaillons tous en vue d'atteindre les mêmes objectifs. En plus d'une compréhension juste et réaliste des besoins et des problèmes auxquels nous sommes confrontés et de la sensibilité nécessaire pour pouvoir s'identifier avec les gens et percevoir leur besoin de protection et d'assistance, le leadership exige courage, intégrité, vision et force. Si vous voulez diriger un orchestre, vous devez tourner le dos à la foule. Mais diriger un orchestre demande aussi que vous écoutiez avec attention et que vous sachiez comment amener chaque instrument à jouer. Je promets de vous écouter, vous nos Sociétés nationales et nos partenaires gouvernementaux, lorsque nous élaborerons nos stratégies pour faire face aux problèmes de demain et que nous agissons pour en venir à bout.

4.9.1 PANORAMA DES ATELIERS

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Avant d'inviter l'ambassadeur Ichiro Fujisaki, rapporteur de la Conférence, à prendre la parole, je

voudrais en votre nom le remercier d'avoir chaque jour fait rentrer mille idées dans cinq paragraphes, d'avoir pu prendre en compte les positions diverses que lui exposaient les membres des différents groupes et de les avoir concentrées en un seul paragraphe, sur lequel nous pouvons tous méditer et dont nous pouvons nous imprégner.

**S.E. M. Ichiro Fujisaki,
rapporteur de la Conférence**

(Original anglais)

Les ateliers font partie intégrante des travaux de la Conférence. Cette année, nous avons eu dix séances et mille participants. Les participants ont prêté une extrême attention à l'importance de la diversité, aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la participation des jeunes. Le présent rapport est basé sur les rapports rédigés par les rapporteurs de chaque séance. Le rapport complet est consultable sur les sites Internet du CICR et de la Fédération internationale. Il y avait dix ateliers.

Premier atelier : « La notion de 'participation directe aux hostilités' en droit international humanitaire ». La distinction entre les civils qui participent directement aux hostilités et ceux qui n'y participent pas était la question centrale. Cette distinction est d'autant plus difficile quand il y a une imbrication croissante des civils et des acteurs armés, et que les opérations militaires se déplacent des champs de bataille traditionnels vers des zones peuplées de civils. Les intervenants ont présenté les résultats de réunions d'experts tenues entre 2003 et 2006, où trois grandes questions avaient été examinées, à savoir le concept de « civil » en droit humanitaire, le concept fondamental de « participation directe aux hostilités » et les « modalités précises de suspension de la protection ». Deux d'entre elles ont fait l'objet de discussions animées. La première concernait l'interprétation du concept de « participation directe aux hostilités ». La deuxième portait sur l'application concrète des critères prévus à certaines catégories spécifiques de civils. La conclusion des participants était que la réponse était propre à chaque situation. Néanmoins, ils ont considéré que les conclusions des réunions d'experts fournissaient un cadre de référence utile.

Deuxième atelier : « Traiter la réduction de la violence armée en tant que question relevant du domaine humanitaire et du développement ». Il a été question de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, dont le but est d'intégrer la réduction

de la violence armée et les programmes de prévention des conflits dans les politiques de développement. Les exposés ont principalement porté sur des mesures concrètes visant à établir un lien entre les questions de sécurité et les questions de développement. Des recommandations ont été faites sur la manière dont les acteurs humanitaires pourraient transformer leurs activités opérationnelles et politiques en activités de prévention et de réduction de la violence armée. Les Sociétés nationales ont été encouragées à participer à ce processus.

Troisième atelier : « Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel : réduire les coûts humains des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion ». La discussion a porté sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. L'accent a également été mis sur la pertinence et la légitimité de l'action à long terme de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des victimes et des communautés touchées. Ces dix dernières années, par exemple, 156 États ont adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, 42 millions de ces mines ont été détruites, les efforts de déminage sont en progression constante et, en 2003, un Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur certaines armes classiques, a été adopté. Les participants ont dit pour conclure que les accidents dus à ces engins sont évitables. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est censé continuer à jouer un rôle crucial dans ce domaine.

Quatrième atelier : « Promouvoir le respect du droit humanitaire par les compagnies militaires ou de sécurité privées dans les situations de conflit : enjeux et perspectives ». L'importance grandissante et le nombre de plus en plus élevé des compagnies militaires ou de sécurité privées intervenant dans les situations de conflit armé ont été examinés en tant que nouvelle priorité. Ces compagnies sont au cœur des opérations militaires. Par conséquent, il a été établi que l'absence de contrôle rigoureux par les États et le manque de responsabilité étaient les principales préoccupations d'ordre humanitaire. S'en est suivi une discussion sur la relation entre les compagnies militaires et de sécurité privées et les mercenaires. Le panel d'orateurs a présenté l'Initiative de la Suisse relative aux entreprises militaires et aux entreprises de sécurité privées, lancée en coopération avec le CICR. La discussion a également porté sur la crainte que ces compagnies se voient accorder une légitimité qu'elles ne méritent pas ; les participants ont estimé qu'une telle légitimité ne devrait pas leur être donnée. Les règles pertinentes doivent être clarifiées, et il faut redoubler d'efforts pour en garantir l'application.

Cinquième atelier : « Les avantages de la coopération entre gouvernements et Sociétés nationales ». Il s'agissait essentiellement, après les débats de la Commission A, d'examiner le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. La discussion a abordé plusieurs points, notamment l'application du rôle d'auxiliaire aux communautés autochtones et éloignées et aux divers niveaux des gouvernements, le rôle joué par les Sociétés nationales pour inciter les gouvernements à renforcer les activités de réduction des risques de catastrophe, la difficulté pour les Sociétés nationales de préserver leur neutralité et leur indépendance dans leurs relations avec leur gouvernement, l'utilité d'une reconnaissance du rôle d'auxiliaire dans la législation nationale. Un résultat important de cet atelier a été l'élaboration d'un projet d'engagement type considéré comme un outil pratique destiné à aider les Sociétés nationales et les États à prendre des mesures pour redéfinir la relation d'auxiliarité. Cet engagement type a été mis à la disposition des participants à la Conférence.

Sixième atelier : « Les conséquences de l'abus de substances considérées d'un point de vue humanitaire et de santé publique ». Les participants ont examiné le rôle des Sociétés nationales dans la lutte contre la drogue. Ils ont signalé les limites de l'approche répressive. La majeure partie de la discussion a porté sur la situation des personnes touchées, notamment des familles et des communautés qui subissent la discrimination et la stigmatisation. Un consensus s'est dégagé concernant la nécessité de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques humanitaires axées sur le soulagement de la souffrance, la nécessité de mettre au point des programmes de prévention et d'éducation destinés en particulier aux jeunes (le Mouvement pourrait s'en occuper, avec la collaboration des autorités nationales), la nécessité d'accéder librement à des programmes intégrés de lutte antidrogue – ces programmes devraient être fournis par les services de santé publique et cibler en priorité les personnes les plus vulnérables telles que celles vivant avec le VIH. Le Consensus de Rome et la campagne menée avec le Conseil de l'Europe pour une nouvelle convention sur la promotion des politiques de santé publique comme moyen de lutter contre la drogue ont été cités comme étant des exemples de réponse efficace que les Sociétés nationales peuvent apporter à ce problème d'ordre humanitaire. Les participants étaient d'accord pour dire qu'il faudrait renforcer la coopération et les alliances entre les organisations non gouvernementales, les fondations et les organisations internationales.

Septième atelier : « Faire face aux conséquences humanitaires du changement climatique ». Les

conclusions étaient les suivantes. Dans de nombreux pays, les gouvernements et les Sociétés nationales commencent à s'attaquer à ces problèmes. Les participants ont noté que le *Red Cross/Red Crescent Climate Guide* (Guide Croix-Rouge et Croissant-Rouge sur le climat), publié la semaine dernière, indique de quelle manière commencer. Les partenariats sont essentiels. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent faciliter le dialogue entre les différents acteurs. Il est urgent de chercher à résoudre le problème de l'inégalité dans le financement. On dispose de peu pour aider les personnes vulnérables dans les pays les plus pauvres. Il faut trouver un financement pour les programmes dont ces pays ont besoin.

Huitième atelier : « Une action humanitaire neutre et indépendante : défis contemporains et réflexion sur l'efficacité de l'action humanitaire dans le contexte des conflits armés modernes ». La valeur essentielle de l'action humanitaire neutre et indépendante bénéficie d'une reconnaissance croissante de la part des gouvernements. Toutefois, une enquête auprès des parlementaires des pays nordiques a révélé que les décideurs doivent avoir plus d'informations sur les principes de cette action humanitaire neutre et indépendante. Les participants ont dit pour conclure que les discussions en cours avec les différentes parties prenantes sont nécessaires pour que cette question soit mieux comprise. La neutralité et l'indépendance sont cruciales si l'on veut fournir une assistance aux victimes des conflits armés et assurer leur protection. L'action du Croissant-Rouge afghan a été citée comme un exemple des meilleures pratiques dans ce domaine. Le rôle du CICR en tant qu'intermédiaire neutre a lui aussi été réaffirmé. Les participants ont été encouragés à adhérer à l'engagement conjoint des pays nordiques pour une action humanitaire neutre et indépendante.

Neuvième atelier : « Promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination ». Les intervenants ont apporté des témoignages personnels et exposé les bonnes pratiques de Sociétés nationales et de gouvernements. Au niveau individuel, nous devons respecter nos différences et chercher les similitudes qui nous unissent. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut montrer l'exemple en garantissant la diversité parmi ses volontaires, son personnel et ses dirigeants, et en élaborant des programmes de promotion du respect de la diversité et de la non-discrimination. Les gouvernements doivent honorer leur engagement, au titre du droit international, de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lois nationales de lutte contre la discrimination. Nous ne pouvons

avoir un impact que si nous travaillons ensemble, en collaboration avec les différents acteurs et par-delà les frontières. Nous avons des responsabilités communes.

Dixième atelier : « Partenariat entre les États et les Sociétés nationales dans le cadre des activités de rétablissement des liens familiaux ». Les participants ont réaffirmé le droit des familles de connaître le sort de leurs proches et le rôle vital joué par les États à ce propos. La capacité du Mouvement d'atteindre les personnes vulnérables où qu'elles se trouvent dans le monde, grâce à des programmes communautaires, a été mise en lumière, de même que la longue histoire de la collaboration – depuis les années 1870 – entre les États et le Mouvement en matière de rétablissement des liens familiaux. L'atelier a produit des recommandations à l'intention des États et des Sociétés nationales sur la manière de renforcer leurs capacités individuelles et conjointes. La signature officielle de l'engagement commun du CICR et de la Fédération internationale relatif au rétablissement des liens familiaux a été un message fort adressé aux États et au Mouvement. Il a été demandé instamment aux États et aux Sociétés nationales de déposer des engagements conjoints pour soutenir et renforcer les activités dans ce domaine.

Madame la Présidente,

De nombreux membres de la Fédération internationale et du CICR ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Je les en remercie en notre nom à tous. Pour conclure, je tiens à remercier tous les autres organisateurs des ateliers, ainsi que les gouvernements, les Sociétés nationales et les observateurs qui y ont participé. Les ateliers ont été très pertinents, et je suis persuadé qu'ils ont très utilement contribué à la Conférence dans son ensemble.

4.9.2 VUE D'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Je remercie l'ambassadeur Fujisaki. Nous allons maintenant nous intéresser aux engagements, et je me tourne à nouveau vers l'ambassadeur Fujisaki, pour qu'il nous présente son rapport sur ce point.

**S.E. M. Ichiro Fujisaki,
rapporteur de la Conférence**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Les engagements sont devenus une caractéristique et un résultat propres à la Conférence. Ils donnent aux composantes du Mouvement, aux gouvernements et aux observateurs la possibilité de traduire leur bonne volonté en des engagements humanitaires spécifiques et mesurables.

Au total, 71 gouvernements, 121 Sociétés nationales et leur Fédération internationale, le CICR et trois observateurs ont présenté 340 engagements, individuels et collectifs, pour la période 2008-2011 et au-delà. En le faisant, ils ont montré la force de leur engagement humanitaire dans l'esprit du slogan de la Conférence, « Ensemble pour l'humanité ».

Permettez-moi de vous présenter un bref examen préliminaire des engagements pris lors de la XXX^e Conférence. Je souligne qu'il s'agit là d'un très court résumé. Les détails complets des engagements se trouvent sur le site Internet du CICR.

De nombreux engagements ont été déposés qui se rapportaient aux thèmes de la Conférence et à la Déclaration « Ensemble pour l'humanité ». La plupart correspondent aux thèmes discutés, soit lors du débat général, soit dans les ateliers. Les engagements montrent clairement la volonté des États et des Sociétés nationales de travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs.

S'agissant de la dégradation de l'environnement, de nombreux participants se sont engagés à traiter les problèmes nouveaux dans ce domaine, l'accent étant mis sur l'adaptation, la préparation et la réduction des risques. Cela comprend notamment la promotion de la préparation aux situations de catastrophe et de la gestion de ces situations au niveau communautaire, ainsi que des mesures types de réduction des risques. En ce qui concerne la migration internationale, de nombreux États et Sociétés nationales se sont engagés à aider les personnes diversement touchées par la migration. Pour ce qui est de la violence urbaine, les engagements pris portaient essentiellement sur des stratégies de prévention, dont l'éducation et la formation des jeunes aux valeurs humanitaires. Concernant la santé, les États et les Sociétés nationales se sont engagés à renforcer les mesures visant à combattre les maladies émergentes et réémergentes et les autres problèmes de santé publique, en assurant

notamment l'égalité d'accès au traitement et à la prévention du VIH, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies transmissibles, et en donnant les possibilités de disposer de sang non contaminé. Ils se sont également engagés à augmenter le champ d'application des programmes communautaires de soins de santé.

D'autres thèmes ont été repris dans les engagements. Premièrement, le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale, ainsi que des États de tous les coins du monde, se sont fermement engagés à soutenir et à mettre en œuvre la Stratégie pour le Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux. Deuxièmement, de nombreux États ont promis d'adhérer et de participer à toute une série de traités de droit international humanitaire, en particulier les Protocoles de 1977 et 2005 additionnels aux Conventions de Genève. Ils se sont également engagés à faire en sorte que le droit international humanitaire soit intégré dans les législations nationales. Plusieurs se sont engagés à traiter le problème des restes explosifs de guerre. Il faudra pour cela renforcer le régime juridique international dans ce domaine et fournir une assistance aux victimes. De nombreux autres engagements concernaient la diffusion du droit international humanitaire parmi les forces armées et la population civile, ainsi que leur formation à cette branche du droit. Des engagements particuliers ont été pris qui touchaient à la formation des journalistes. Troisièmement, les Lignes directrices IDRL ont recueilli un large soutien. Les participants se sont engagés à y avoir recours quand ils réexamineront leur cadre juridique national.

Enfin, la nature spécifique de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été rappelée. Les États ont souligné l'importance du rôle d'auxiliaire et de l'indépendance des Sociétés nationales dans le domaine humanitaire. Tout en réaffirmant les Principes fondamentaux du Mouvement et les valeurs humanitaires, les Sociétés nationales et leur Fédération internationale se sont engagées à combattre la discrimination, l'exploitation et d'autres abus de pouvoir. L'attention a en outre été attirée sur la nécessité de mieux faire comprendre le but et la valeur des emblèmes distinctifs. Cette question correspondait également à des engagements pris pour soutenir la volonté du Mouvement de mener une action humanitaire neutre et indépendante.

Pour terminer ce premier examen des engagements, je soulignerai que l'augmentation du nombre de volontaires, surtout parmi les jeunes, est au centre de la plupart des engagements liés au renforcement des Sociétés nationales. Tous les engagements ont été

enregistrés dans un livre d'or, qui se trouve sur le site du CICR. Je tiens à vous rappeler que les participants peuvent continuer à souscrire des engagements après la Conférence, en prenant contact avec le CICR ou la Fédération internationale, ce qui veut dire que le livre d'or n'est pas refermé. Vous pouvez donc encore, si vous ne l'avez pas déjà fait, déposer vos engagements après la Conférence.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, pour conclure, de vous rappeler à tous que les engagements impliquent une responsabilité. Le rapport sur le suivi de l'Agenda pour l'action humanitaire pour les années 2004-2007 a montré que l'on peut encore améliorer la manière de rendre compte de la mise en œuvre des engagements. Les engagements pris à cette Conférence devraient conforter notre volonté de poursuivre et de consolider notre action pour atteindre des buts communs. La mise en œuvre des résolutions de la Conférence et de nos engagements devrait commencer aujourd'hui. Commençons donc à travailler immédiatement « Ensemble pour l'humanité ». Je tiens à remercier Aurélie de Gorostarzu et Martin Schuepp, du CICR, qui ont préparé le projet de ce rapport.

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci Monsieur l'Ambassadeur. Nous allons maintenant écouter l'ambassadeur Masood Khan, président du Comité de rédaction. Ici aussi, je voudrais dire en préambule que son travail a été difficile, mais pour d'autres raisons. En effet, le rapport qu'il présente est le fruit de nombreuses négociations qui ont eu lieu dans cette enceinte et qui ont porté sur les mots, sur le contexte, voire sur le contenu lui-même.

4.9.3 RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION

**S.E. M. Masood Khan,
président du Comité de rédaction**

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Je tiens à remercier cette Conférence internationale de m'avoir donné la possibilité de présider son Comité

de rédaction. Au cours du premier semestre de cette année, M. Mohammed Al-Hadid, président de la Commission permanente, m'avait proposé de tenir ce rôle. Après une profonde réflexion et de nombreuses consultations, j'ai accepté. Ayant donné mon accord, je me suis alors consacré à trouver un consensus. J'ai promis d'être impartial et de conduire les travaux du Comité de rédaction avec efficacité.

Madame la Présidente,

Forger un consensus est un processus, pas un événement. La diligence dont font preuve une masse critique de négociateurs et de facilitateurs en détermine l'issue. Je commencerai par conséquent la présentation de mon rapport en remerciant le CICR et la Fédération internationale pour les travaux préliminaires approfondis qu'ils ont réalisés ces dernières années. Cette année, le Mouvement a intensifié ses consultations avec les États parties et les Sociétés nationales concernant les projets de textes axés sur les quatre grands thèmes, à savoir : 1) l'action basée sur la collaboration et les partenariats en réponse aux défis humanitaires ; 2) le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ; 3) la réaffirmation et la mise en œuvre du droit international humanitaire ; et 4) le renforcement du cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes.

Madame la Présidente,

Ces deux derniers mois, avec la bénédiction et le soutien sans réserve de Mme Mandisa Kalako-Williams, de M. Jakob Kellenberger, de M. Markku Niskala et de M. Mohammed Al-Hadid, nous nous sommes lancés dans un processus de consultation encore plus intense, auquel ont participé plusieurs ambassadeurs et délégations basés à Genève, en vue de déterminer les domaines de convergence et de réduire les divergences. Pour ce faire, j'ai reçu l'aide des personnes suivantes : l'ambassadeur Stephan Husy, alors secrétaire général désigné, aujourd'hui secrétaire général de la Conférence ; de la Fédération internationale : MM. Ibrahim Osman et Christopher Lamb, Mmes Yulia Gusynina et Élise Baudot ; du CICR, MM. Philip Spoerri, Balthasar Staehelin, Jean-Philippe Lavoyer, Bruce Biber et Jean-Marie Henckaerts, ainsi que Mmes Marion Harroff-Tavel et Victoria Gardener ; Mme Helena Korhonen, de la Commission permanente, a participé à l'ensemble du processus préparatoire.

Le Comité de rédaction, qui avait devant lui un certain nombre de documents, s'est vu confier la tâche de les négocier et de parvenir à un consensus en vue

de leur adoption en plénière. Ces documents sont les suivants : le projet de déclaration, « Ensemble pour l'humanité » ; le projet de résolution 1, « Ensemble pour l'humanité » ; le projet de résolution 2, « Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire » ; le projet de résolution 3, « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés » ; le projet de résolution 4, « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ».

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le 28 novembre, à 19 heures, le Comité de rédaction a adopté tous les textes par consensus et décidé de les transmettre à la séance plénière de la Conférence. Hier, 29 novembre, ces textes ont une nouvelle fois été approuvés par le Comité dans toutes les langues officielles.

Le Comité de rédaction a entamé des négociations approfondies et de fond sur tous les documents. Plusieurs groupes de travail ad hoc ont été créés, pour qu'un accord soit conclu sur certaines parties des textes. Je voudrais adresser nos plus vifs remerciements aux facilitateurs qui nous ont aidés à atteindre ce consensus sur certaines des questions les plus difficiles, les plus délicates et sources potentielles de division. Ces illustres personnes qui ont travaillé avec moi venaient d'horizons différents : Fédération internationale, CICR, Égypte, Norvège, États-Unis d'Amérique, Inde, Croix-Rouge britannique, gouvernement britannique, Pays-Bas, Croix-Rouge suédoise, Suisse, Saint-Siège, République dominicaine et Éthiopie. Cette liste n'est pas exhaustive.

Je suis également heureux de vous annoncer que la majorité des problèmes ont été résolus en plénière, ce qui démontre le véritable esprit collégial, coopératif et constructif qui a prévalu dans cette salle. J'apprécie à leur juste valeur les concessions substantielles qui ont été faites par les délégations pour parvenir à un consensus.

Lorsque j'ai été invité à prendre la parole à une réunion du Conseil exécutif de la Fédération internationale, le 19 novembre, un représentant d'une Société nationale, qui répondait à mon invitation de participer pleinement aux travaux du Comité de rédaction, a déclaré que les Conférences internationales étaient

habituellement dominées par les gouvernements. Je peux certifier que les Sociétés nationales ont, avec les gouvernements, apporté d'excellentes contributions et enrichi le contenu de nos documents et de nos résolutions.

Le Comité de rédaction était composé de représentants de gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils ont montré ce que « Ensemble pour l'humanité » signifie réellement et que les bonnes intentions peuvent (et devraient toujours) déboucher sur des résultats. Les documents que vous avez devant vous représentent donc une synthèse des centres d'intérêt du Mouvement et des États parties aux Conventions de Genève qui, nous l'espérons, seront approuvés par cette plénière.

Madame la Présidente,

Un sage a dit un jour que le consensus est ce que de nombreuses personnes disent en chœur, mais ce en quoi elles ne croient pas individuellement. Certains pensent aussi que les textes consensuels représentent généralement le plus petit commun dénominateur. Ce n'est pas le cas du consensus produit par ce Comité de rédaction. Ce Comité de rédaction présente les textes qui – nous en sommes convaincus – reflètent le dénominateur commun d'une vision et d'une orientation futures. Ces textes n'affaiblissent pas les projets initiaux, ils les renforcent.

Le projet de déclaration « Ensemble pour l'humanité » ainsi que son projet de résolution représentent l'état d'esprit de cette Conférence par rapport aux grands problèmes humanitaires contemporains qui sont posés dans les domaines de l'environnement, de la migration internationale, de la violence urbaine et de la santé publique. Le rôle joué par les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, pour résoudre ces problèmes est reconnu dans tous les documents. Leur participation active aux travaux du Comité de rédaction montre leur attachement à ce partenariat, qu'il s'agisse des mesures visant à réduire la vulnérabilité des communautés face aux risques environnementaux et à la dégradation de l'environnement, de l'assistance humanitaire fournie aux migrants vulnérables, et ce, indépendamment de leur statut juridique, des activités humanitaires destinées à prévenir la violence ou à en atténuer les effets, ou des moyens de combler les écarts en facilitant l'accès, sans discrimination, des personnes vulnérables à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins curatifs.

Le projet de résolution sur le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement

international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire entérine une résolution analogue récemment adoptée par le Conseil des Délégués du Mouvement et donne des indications aux gouvernements et aux Sociétés nationales sur la manière d'améliorer qualitativement leur dialogue et leur action complémentaire pour le bien des personnes vulnérables.

Le plus important, à mon avis, est que le projet de résolution sur le droit international humanitaire contient un engagement fort de tous les membres de la Conférence de respecter et faire respecter le droit humanitaire. Il réaffirme énergiquement l'applicabilité et la pertinence du droit humanitaire, lorsqu'il s'agit de préserver la vie et la dignité humaines dans un conflit armé. La résolution est fondée sur la conviction que le droit humanitaire est aussi pertinent dans les conflits armés contemporains qu'il ne l'était auparavant, depuis les guerres traditionnelles entre États jusqu'aux conflits armés très divers d'aujourd'hui, qui n'ont pas un caractère international, mais dont le monde souffre de nos jours. Le droit humanitaire continue d'assurer utilement la protection juridique des victimes de tous les types de conflit armé. Dans cette résolution, nous réaffirmerons les principes essentiels du droit international humanitaire, notamment le droit à un traitement humain, l'interdiction de la torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que de la détention arbitraire, et le droit à un procès équitable. Cette résolution met en lumière l'obligation qui incombe aux parties à un conflit, et aux États tiers, d'accorder aux secours et au personnel humanitaires un accès libre et rapide aux populations civiles qui en ont besoin. Elle insiste aussi sur l'obligation de respecter et de protéger le personnel des organisations humanitaires. Dans certains domaines parmi les plus difficiles, Rolf-Einar Fife (Norvège), Jeffrey Kovar (États-Unis d'Amérique) et Omar Shalaby (Égypte), qui intervenaient en tant que négociateurs et catalyseurs, ont obtenu d'excellents résultats.

La résolution sur l'adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (ou Lignes directrices IDRL, *International Disaster Response Laws*) a été acceptée. La résolution adopte les Lignes directrices IDRL et présente le rôle futur des Sociétés nationales, des États et de la Fédération internationale dans ce domaine. Bien que non contraignantes, les Lignes directrices reflètent un large accord sur la manière dont les cadres institutionnel, politique et juridique peuvent réellement faciliter et réglementer les

interventions internationales en cas de catastrophe. Ces Lignes directrices ont été le sujet d'un long processus de consultation, y compris dans les forums régionaux de haut niveau réunissant des intervenants multiples, et lors d'autres réunions, séances d'information et discussions aux niveaux mondial, régional et bilatéral. J'ai entendu dire qu'au total, plus de 150 États, 140 Sociétés nationales et plus de 40 institutions et organes des Nations Unies, organisations internationales et régionales et ONG avaient été consultés sur les divers projets précédents. J'ai également appris que de nombreux participants à la Commission C avaient exprimé un appui solide à la résolution et aux Lignes directrices. Ces Lignes directrices sont en fait une prime accordée aux États qui choisiraient de les utiliser, de les adapter et de les adopter de leur plein gré, lorsqu'ils élaborent des lois et modernisent leur système administratif.

Je voudrais remercier les trois vice-présidents du Comité de rédaction : l'ambassadeur Valery Loshchinin, de la Fédération de Russie, M. Abbas Gullet, de la Croix-Rouge du Kenya, et M. Ian Courtenay, de la Société de la Croix-Rouge du Belize. Ils ont fidèlement assisté à tous les travaux du Comité pour en suivre l'évolution, et leur soutien a accru l'efficacité du Comité.

Madame la Présidente,

Je voudrais adresser mes remerciements au secrétariat le plus efficace que j'aie jamais connu. C'était une équipe de rêve. Il s'agit de Mme Yulia Gusynina, de la Fédération internationale, ainsi que de Mmes Victoria Gardener, Victoria Bannon, Karin Layoun et Marie-Noëlle Laforest et de MM. Jean-Marie Henckaerts, Baptiste Rolle et Azim Nourani. Je voudrais également remercier Mme Nanaz Shahidi-Chubin, sous la direction de laquelle les interprètes ont apporté leur concours à nos difficiles négociations. Nos remerciements vont aussi aux responsables de l'attribution des bureaux, de la traduction et de la distribution des documents.

Madame la Présidente,

Le moment est maintenant venu de remercier tout spécialement Mme Yulia Gusynina, qui était la coordonnatrice et mon unique agent de liaison avec la Fédération internationale et le CICR. Elle a tout simplement accompli un travail remarquable. Avec elle, tout le processus d'organisation ressemblait à un jeu d'enfant. Merci, Yulia. Merci aussi à M. Chris Lamb, qui a été mes yeux et mes oreilles sur le plan politique et qui m'a guidé, à M. Jean-Marie Henckaerts, pour sa perspicacité et sa diligence concernant les questions

juridiques. Merci à Mme Andrée Lorber-Willis, chef de l'administration de la Fédération internationale, qui a fait que toutes les tâches administratives soient réalisées au quart de tour. Je remercie ma délégation – Ahmar Ismail, Tehmina Janjua et Aftab Khokher – de m'avoir laissé une certaine marge de manœuvre et de m'avoir soutenu, et enfin et surtout, l'ambassadeur Stephan Husy, secrétaire général de la Conférence, qui, d'une manière modeste et pourtant extrêmement efficace, nous a montré la voie à suivre dans ce marathon humanitaire.

Madame la Présidente,

Je vous remercie aussi, ainsi que les autres collègues du Bureau, pour les sages conseils et les excellentes orientations que vous avez donnés au Comité. Une remarque finale : j'ai autorisé quelques corrections éditoriales dans les traductions française, espagnole et arabe. La liste de ces corrections sera incluse dans le rapport de cette Conférence. Les documents sont prêts pour adoption par la XXX^e Conférence internationale.

4.9.4 ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

**Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence**

(Original anglais)

Merci Monsieur l'Ambassadeur.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes maintenant près de la clôture de la XXX^e Conférence internationale. Mais avant, nous avons une chose importante à faire qui est l'adoption de résolutions.

Vous vous souvenez que nous avons déjà adopté une résolution hier, une résolution sur le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

Je vous propose maintenant d'adopter les autres résolutions qui nous ont été présentées par l'ambassadeur Khan dans son rapport, à savoir :

- 1) Adoption de la Déclaration et de la résolution « Ensemble pour l'humanité »

- 2) « Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire »
- 3) « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés »
- 4) « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe »
- 5) Pour terminer, vous avez sur votre table la résolution « Lieu et date d'une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011 ». Je souhaiterais maintenant que vous adoptiez ces résolutions.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie. La délégation de l'Égypte a demandé à s'exprimer. Je lui donne la parole.

S.E. M. Sameh Shoukry,
représentant permanent,
Mission permanente de l'Égypte, Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente,

Au nom du Groupe africain, je voudrais vous féliciter pour le talent avec lequel vous avez conduit les travaux de cette importante Conférence. Permettez-moi également de remercier très sincèrement, par votre intermédiaire, tous les membres du Bureau, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de cette Conférence. Je remercie tout particulièrement l'ambassadeur Masood Khan, président du Comité de rédaction, pour son leadership remarquable et exemplaire, qui nous a guidés jusqu'au terme de cette Conférence.

Nous venons d'adopter plusieurs documents d'une portée considérable qui, s'ils sont mis en œuvre, contribueront grandement à améliorer la situation des victimes et des personnes démunies. Le Groupe africain salue l'engagement constructif dont a fait montre chaque membre de cette Conférence pendant les délibérations, les consultations et les négociations relatives à ces documents. Nous saluons particulièrement la souplesse et la compréhension

dont ont fait preuve un grand nombre de délégations, de Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, en prenant en compte les diverses propositions relatives à des documents avancées par le Groupe africain, tout cela dans un esprit de compromis et de consensus qui devrait toujours être la marque du mouvement humanitaire dans la poursuite de ses nobles objectifs.

Enfin, le Groupe africain accueille avec satisfaction l'élection de M. Adama Diarra, du Mali, à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'élection d'un candidat africain à la Commission permanente n'avait que trop tardé. Nous souhaitons remercier celles et ceux qui ont appuyé les candidatures de membres africains lors de ces élections, dont les résultats ont permis de nous rapprocher des principes d'universalité et de représentation géographique équitable.

4.9.5 CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Mme Mandisa Kalako-Williams,
présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de clôturer la Conférence de la manière suivante. Je voudrais que nous remercions tout particulièrement et très chaleureusement les volontaires, qui ont fait vivre cette Conférence pour nous. Depuis le jour où ont débuté les réunions statutaires du Mouvement, ces femmes et ces hommes en tee-shirt rouge ont été présents, et je les invite à venir nous rejoindre, pour que tous les participants à la Conférence puissent les applaudir.

Mesdames et Messieurs,

Je vous dis merci, *muchas gracias, thank you, baya, danke, shukran* – j'ai oublié comment on dit merci dans les autres langues. Mais merci de tout cœur. Je tiens à remercier tout d'abord les membres de l'équipe que j'ai rejointe quand j'ai accepté le défi de présider cette Conférence. En fait, ma première réaction quand on m'a demandé de présider a été un sentiment de peur. J'avais beaucoup d'appréhension et je n'arrêtais pas de me dire : « Que se passera-t-il si j'échoue ? » À ce moment-là, je ne réalisais pas que le succès de la Conférence n'était pas dû au fait de la présider, mais à l'esprit qui y règne. Je ne savais pas

que je pourrais compter sur tant de bonne volonté de la part de tous les membres de cette Conférence. Je ne savais pas que je serais moi aussi guidée par les principes et les règles de droit en vigueur, ainsi que par votre engagement général de servir l'humanité le mieux possible. Maintenant je le sais, parce que vous me l'avez montré.

Toutefois, le succès de cette Conférence représente un défi particulier pour nous tous. Il ne s'achève pas ici. Il commencera une fois que nous serons rentrés chez nous. C'est le début d'un dur travail qui nous attend tous, car il va falloir traduire dans les faits les déclarations, les engagements, les résolutions et les promesses que nous avons couchés sur le papier. L'ambassadeur Khan vient de nous rappeler ce à quoi nous nous sommes engagés, et il ne faut pas que cela reste lettre morte, une fois rentrés chez nous. Il faut aussi démystifier tout cela, afin que ma grand-mère, qui vit dans un village, puisse comprendre ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord, comprendre que les décisions prises dans le cadre de la Conférence vont changer sa vie. Aura-t-elle de l'eau potable demain ? Son fils, qui est en cavale, va-t-il pouvoir rentrer à la maison, une fois que la situation politique dans leur pays se sera normalisée ? L'orphelin touché par le VIH/SIDA pourra-t-il aller à l'école demain et redevenir un enfant comme tous les autres enfants normaux ? Voilà, selon moi, ce que représente la Conférence internationale pour les gens sur le terrain. Je pense aussi que nous nous sommes engagés sur des problèmes très difficiles. Nous avons vu comment il faut faire attention au changement climatique et ne pas le voir seulement comme un problème scientifique, car pour les gens exposés aux catastrophes, il représente des souffrances réelles toujours plus graves. Nous avons parlé de la migration. Je vous ai déjà raconté ce qu'une famille ordinaire peut éprouver quand elle est sans nouvelles d'un des siens. Nous devons pouvoir lui dire : « Nous allons vous réunir avec vos proches. »

Nous avons également parlé des partenariats. Les partenariats sont-ils équilibrés ? Parlons-nous de

donateurs et de bénéficiaires, ou parlons-nous de partenaires égaux avec des responsabilités égales, sur une base crédible de services rendus qui changent la vie des gens ? Il ne faut pas que tout ce dont nous avons parlé reste des paroles : une fois rentrés chez nous, il faudra passer à l'action.

Maintenant, si nous avons essayé de nous comprendre en communiquant les uns avec les autres dans notre propre langue, nous n'y serions jamais parvenus. La langue que je parle est caractérisée par des claquements de langue, et si j'avais commencé à la parler ici, peu d'entre vous dans cette salle m'auraient comprise. Mais les organisateurs nous ont facilité la tâche, car ils avaient prévu des personnes pour assurer l'interprétation lors des débats et traduire les documents.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais que nous remercions les traducteurs et les interprètes de cette Conférence.

Enfin, je tiens, au nom du Mouvement, à remercier tous les gouvernements pour les efforts qu'ils ont consentis, afin de faire de cette Conférence une nouvelle Conférence mémorable. Je remercie également les responsables du CICR et de la Fédération internationale pour leur présence, eux qui font partie de ce vaste et riche Mouvement auquel nous appartenons tous. Mais avant tout, je tiens à remercier très sincèrement les Sociétés nationales, qui ont sacrifié leur dur travail dans leur pays pour venir ici et faire partie de cette manifestation sans précédent et couronnée de succès, afin que les gens que nous servons connaissent un avenir meilleur.

Je vous souhaite à tous un bon retour, et de bonnes fêtes, puisque nous approchons de la fin de l'année. Je vous remercie. On me dit que j'ai oublié quelque chose, et que si je n'y remédie pas, vous devrez tous revenir ici la semaine prochaine. Je déclare donc officiellement close la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4.10 LISTE DES ENGAGEMENTS

Les engagements peuvent être consultés sur les sites Web du CICR et de la Fédération internationale (www.cicr.org et www.ifrc.org). Pour plus d'informations, prière de vous reporter au rapport sur les engagements présenté par S.E. M. Ichiro Fujisaki, rapporteur de la Conférence (section 4.9.2).

Gouvernements qui ont pris des engagements lors de la XXX^e Conférence internationale

Afrique du Sud
Allemagne
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Bangladesh
Biélorus
Belgique
Bulgarie
Cambodge
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
République de Corée
Costa Rica
Croatie
Cuba
Danemark
République dominicaine
El Salvador
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Guatemala
Guinée
Honduras
Hongrie
Indonésie
Irlande
Islande
Italie
Japon
Lesotho

Lettonie
Libéria
Lituanie
Luxembourg
Macédoine (ex-République yougoslave de)
Malte
Mexique
Monaco
Monténégro
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pays-Bas
Pérou
Pologne
Portugal
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Siège
Serbie
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
République tchèque
Thaïlande
Turquie
Ouganda
Uruguay

Sociétés nationales qui ont pris des engagements lors de la XXX^e Conférence internationale

Afrique du Sud – Croix-Rouge
Algérie – Croissant-Rouge
Allemagne – Croix-Rouge
Antigua-et-Barbuda – Croix-Rouge
Arménie – Croix-Rouge
Australie – Croix-Rouge
Autriche – Croix-Rouge
Bahamas – Croix-Rouge

Barbade – Croix-Rouge	Macédoine (ex-République yougoslave de) – Croix-Rouge
Bélarus – Croix-Rouge	Malaisie – Croissant-Rouge
Belgique – Croix-Rouge	Malawi – Croix-Rouge
Belize – Croix-Rouge	Malte – Croix-Rouge
Bolivie – Croix-Rouge	Maroc – Croissant-Rouge
Botswana – Croix-Rouge	Mexique – Croix-Rouge
Brésil – Croix-Rouge	Monténégro – Croix-Rouge
Bulgarie – Croix-Rouge	Mozambique – Croix-Rouge
Cambodge – Croix-Rouge	Myanmar – Croix-Rouge
Canada – Croix-Rouge	Namibie – Croix-Rouge
Chili – Croix-Rouge	Nicaragua – Croix-Rouge
Chine – Croix-Rouge	Nigéria – Croix-Rouge
Colombie – Croix-Rouge	Norvège – Croix-Rouge
République démocratique du Congo – Croix-Rouge	Nouvelle-Zélande – Croix-Rouge
République de Corée – Croix-Rouge	Ouganda – Croix-Rouge
Costa Rica – Croix-Rouge	Panama – Croix-Rouge
Côte d’Ivoire – Croix-Rouge	Paraguay – Croix-Rouge
Cuba – Croix-Rouge	Pays-Bas – Croix-Rouge
Danemark – Croix-Rouge	Pérou – Croix-Rouge
Dominique – Croix-Rouge	Philippines (les) – Croix-Rouge
Égypte – Croissant-Rouge	Pologne – Croix-Rouge
El Salvador – Croix-Rouge	Portugal – Croix-Rouge
Émirats arabes unis – Croissant-Rouge	Roumanie – Croix-Rouge
Équateur – Croix-Rouge	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord – Croix-Rouge
Espagne – Croix-Rouge	Rwanda – Croix-Rouge
Estonie – Croix-Rouge	Samoa – Croix-Rouge
États-Unis d’Amérique – Croix-Rouge	Saint-Kitts-et-Nevis – Croix-Rouge
Éthiopie – Croix-Rouge	Sainte-Lucie – Croix-Rouge
Fidji – Croix-Rouge	Saint-Vincent-et-Grenadines – Croix-Rouge
Finlande – Croix-Rouge	Serbie – Croix-Rouge
France – Croix-Rouge	Sierra Leone – Croix-Rouge
Grèce – Croix-Rouge	Singapour – Croix-Rouge
Grenade – Croix-Rouge	République arabe syrienne – Croissant-Rouge
Guatemala – Croix-Rouge	Slovaquie – Croix-Rouge
Guinée – Croix-Rouge	Slovénie – Croix-Rouge
Guinée-Bissau – Croix-Rouge	Somalie – Croissant-Rouge
Guyana – Croix-Rouge	Sri Lanka – Croix-Rouge
Haïti – Croix-Rouge	Suède – Croix-Rouge
Honduras – Croix-Rouge	Suisse – Croix-Rouge
Hongrie – Croix-Rouge	Suriname – Croix-Rouge
Îles Cook – Croix-Rouge	Swaziland – Croix-Rouge
Îles Salomon – Croix-Rouge	République-Unie de Tanzanie – Croix-Rouge
Indonésie – Croix-Rouge	République tchèque – Croix-Rouge
Irlande – Croix-Rouge	Togo – Croix-Rouge
Islande – Croix-Rouge	Tonga – Croix-Rouge
Italie – Croix-Rouge	Trinité-et-Tobago – Croix-Rouge
Jamaïque – Croix-Rouge	Tunisie – Croissant-Rouge
Japon – Croix-Rouge	Turquie – Croissant-Rouge
Kenya – Croix-Rouge	Ukraine – Croix-Rouge
République démocratique populaire lao – Croix-Rouge	Uruguay – Croix-Rouge
Lesotho – Croix-Rouge	Vanuatu – Croix-Rouge
Lettonie – Croix-Rouge	Venezuela – Croix-Rouge
Liban – Croix-Rouge	Viet Nam – Croix-Rouge
Libéria – Croix-Rouge	Zambie – Croix-Rouge
Lituanie – Croix-Rouge	
Luxembourg – Croix-Rouge	

Zone sous Autorité palestinienne –
Croissant-Rouge

**Composantes internationales qui
ont pris des engagements lors de
la XXX^e Conférence internationale**

Comité international de la Croix-Rouge
Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Observateurs qui ont pris
des engagements lors de
la XXX^e Conférence internationale**

Société internationale de droit militaire et de droit
de la guerre
Association des femmes du Pacifique et d'Asie du
Sud-Est
Société de la Croix-Rouge de Tuvalu



4.11

LISTE DES DOCUMENTS DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

- Ordre du jour et programme (30IC/07/1.1)
- Questions-Guides pour les commissions
- Programmes des ateliers et autres événements organisés lors de la XXX^e Conférence internationale
- Lignes directrices relatives aux engagements
- Note d'information pour les membres, les observateurs et les invités de la XXX^e Conférence internationale

Objectif 1 – La nécessité d'une action basée sur la collaboration et de partenariats entre les États, les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres acteurs en réponse aux défis humanitaires de préoccupation commune

- Document de référence (30IC/07/5.1)
Document préparé conjointement par le CICR et la Fédération internationale
- Projet de déclaration « Ensemble pour l'humanité » (30IC/07/5.2 – pour adoption à la Conférence)
Document préparé conjointement par le CICR et la Fédération internationale
- Projet de résolution 1 – Adoption de la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » (30IC/07/15.1 – pour adoption à la Conférence)
Document préparé conjointement par le CICR et la Fédération internationale

Objectif 2 – Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire

- Document d'information (30IC/07/7.1)
Document préparé par la Fédération internationale, en consultation avec le CICR

- Projet de résolution (30IC/07/7.2 - pour adoption à la Conférence)
Document préparé par la Fédération internationale, en consultation avec le CICR

Objectif 3 – Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés

- Document de base (30IC/07/8.1)
Document préparé par le CICR
- Projet de résolution (30IC/07/8.2 – pour adoption à la Conférence)
Document préparé par le CICR
- Étude sur le droit international humanitaire coutumier (30IC/07/8.3 – pour information)
Document préparé par le CICR
- Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains (30IC/07/8.4)
Document préparé par le CICR

Objectif 4 – Renforcer le cadre juridique applicable aux interventions internationales lors de catastrophes

- Document de référence (30IC/07/9.1) – comprenant les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe
Document préparé par la Fédération internationale, en consultation avec le CICR
- Projet de résolution – Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (30IC/07/9.2 – pour adoption à la Conférence)
Document préparé par la Fédération internationale

Rapport de suivi de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2004-2007) :

- Introduction (30IC/07/10.1.0)
Document préparé conjointement par le CICR et la Fédération internationale
- Partie 1 – Mise en œuvre de l’objectif général 1 de l’Agenda pour l’action humanitaire : respecter et restaurer la dignité des personnes portées disparues lors de conflits armés ou d’autres situations de violence armée, et de leurs familles (30IC/07/10.1.1)
Document préparé par le CICR
- Partie 2 – Renforcer la protection des civils dans toutes les situations contre l’emploi et les effets indiscriminés des armes, et celles des combattants contre les souffrances inutiles et les armes prohibées, en contrôlant le développement, la prolifération et l’emploi des armes (30IC/07/10.1.2)
Document préparé par le CICR
- Partie 3 – Mise en œuvre de l’objectif général 3 de l’Agenda pour l’action humanitaire : atténuer le plus possible l’impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes et en améliorant les mécanismes de préparation et d’intervention (30IC/07/10.1.3)
Document préparé par la Fédération internationale
- Partie 4 – Mise en œuvre de l’objectif général 4 de l’Agenda pour l’action humanitaire : réduire la vulnérabilité accrue aux maladies du fait de la stigmatisation et de la discrimination ainsi que du manque d’accès à des services complets de prévention, de soins et de traitement (30IC/07/10.1.4)
Document préparé par la Fédération internationale
- Partie 5 – Mise en œuvre de la résolution 1 dans le domaine du droit international humanitaire (30IC/07/10.1.5)
Document préparé par le CICR
- Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (et plan de mise en œuvre) (2008-2018) (30IC/07/10.2 et CD/07/4.1), un exemplaire du projet de stratégie tel qu’il a été soumis au Conseil des Délégués (23-24 novembre 2007) pour adoption
Document préparé par l’Agence centrale de recherches du CICR, en consultation avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale



XV^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (RÉUNION CONSTITUTIVE)

GENÈVE, LE 30 NOVEMBRE 2007

PRÉSENTS

Présidente de la XXX^e Conférence internationale

Mme Mandisa Kalako-Williams

Membres élus

M. Mohammed Al-Hadid

M. Massimo Barra

M. Steve Carr

M. Eamon Harrison Courtenay

M. Adama Diarra

Membres, représentants du CICR

M. Jakob Kellenberger

M. Philip Spoerri

Membres, représentants de la Fédération internationale

M. Juan Manuel Suárez del Toro

M. Markku Niskala

Secrétariat

Mme Helena Korhonen, chef du Secrétariat

Mme Erica Tong Junod, assistante

Autres participants

M. Manuel Fiol, conseiller du président de la Fédération

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Conduite par Mme Mandisa Kalalo-Williams, présidente de la XXX^e Conférence internationale, la première réunion de la Commission permanente nouvellement élue s'est tenue le 30 novembre 2007 au CICG, à Genève. Cette réunion avait pour objet d'élire le président et le vice-président de la Commission permanente.

Décision : M. Mohammed Al-Hadid a été réélu président de la Commission permanente pour les deux premières années d'un mandat de quatre ans. C'est ensuite M. Massimo Barra qui assurera la présidence pour les deux années restantes

2. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

En sa qualité de président de la Commission permanente, M. Al-Hadid a proposé que ce soit le M. Massimo Barra qui assure la vice-présidence.

Décision : M. Barra a été élu vice-président de la Commission permanente.

3. PROCHAINE RÉUNION

La Commission a convenu de se réunir les 21 et 22 février 2008.



